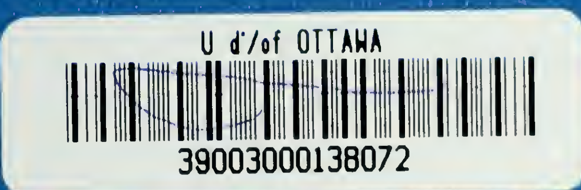


HISTOIRE GÉNÉRALE

DU

DIOCÈSE DE SÉEZ

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

ET DU TERRITOIRE

qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

Par l'Abbé L. HOMMEY

SECRÉTAIRE ADJOINT

de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*



TOME DEUXIÈME



ALENÇON

E. RENAUT-DE BROISE, Imprimeur et Lithographe

5, PLACE D'ARMES, 5

1899

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE & CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

et du Territoire qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

---

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE V

Yves de Bellême, 29e Évêque de Séez

1034-1070

—

Les derniers Bellême. — Sainte-Gauburge et Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. — Minorité de Guillaume-le-Bâtard. — Incendie de la cathédrale de Séez. — Concile de Reims. — La nouvelle cathédrale. — Concile de Rouen. — Autres œuvres d'Yves de Bellême. — Premières fondations de Guillaume-le-Bâtard. — Saint Edouard, roi d'Angleterre. — Guillaume Talvas II. — Les Rotrou. — Guerres dans le Maine. — Fondation de Saint-Pierre-sur-Dives. — Restauration de Saint-Evroult. — Les Giroye. — Saint-Martin de Troarn. — Saint-Martin de Séez. — Robert de Bellême. — Le vénérable Lanfranc. — Restauration de l'abbaye d'Almenêches. — Conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard. — Affranchissement du Maine. — Les abbayes à cette époque. — Derniers événements du pontificat d'Yves de Bellême.

Les derniers Bellême

Après Radbod de Flers, le dernier des évêques de Séez dont nous ayons eu occasion de parler, le siège épiscopal de cette ville passa, comme celui du Mans, aux mains de la famille de Bellême. Yves, cinquième fils de Guillaume Talvas Ier, dont nous avons raconté la mort, fut élu comme successeur de Radbod, l'an 1033 ou 1034.

« Ce prélat, dit Marin Prouverre, fut docte, éloquent, sage, beau et affable dans ses mœurs, doux en conversation. Il ne se ressentait en rien de la perverse humeur qui était quasi comme l'apanage obligé des membres de sa famille : il était, au contraire, amateur de la paix, chérissait les ecclésiastiques, révérait les religieux. Il honorait beaucoup, en particulier, le bon Thierry de Mathonville, abbé de Saint-Evroult, qu'il visitait souvent, et dont il recevait souvent les visites. »

La Normandie comptait alors trois nobles prélats qui s'étaient attiré une grande réputation dans le clergé de France. C'étaient Hugues, fils de Guillaume, comte d'Eu, évêque de Lisieux ; Guillaume, fils de Girard de Flers, évêque d'Evreux, et probablement frère ou neveu du dernier évêque de Séez ; enfin, notre Yves de Bellême. Ces prélats, qui rivalisaient l'un avec l'autre de sagesse et de bonté, s'étaient tellement unis d'amitié, qu'ils regardaient leurs diocèses comme s'ils eussent été communs à tous trois, et qu'ils ne faisaient aucune difficulté d'exercer leurs fonctions sur le territoire l'un de l'autre quand ils se trouvaient près de leurs limites.

L'évêque de Séez, avons-nous dit, était le cinquième et dernier fils de Guillaume Talvas Ier, fondateur de Lonlay, de Domfront et de la forteresse d'Alençon, Nous avons raconté la mort de ses deux frères aînés Guérin et Foulques, tous deux signataires de la charte de Lonlay, ainsi que leur quatrième frère, Guillaume. Orderic Vital fait aussi de Guérin, mais à tort comme nous l'avons dit, la tige des Rotrou de Mortagne.

Le troisième enfant de cette brillante famille régna sur l'héritage de ses pères : ce fut Robert Ier qui mourut avons nous dit, de mort violente en 1034, et eut pour successeur son quatrième frère, Guillaume Talvas II, qui régna dix-huit ans, et mourut en 1052. Celui-ci laissait un fils, nommé Arnoult, qui périt d'une fin tragique l'année même de la mort de son père.

Ce fut alors, comme nous le verrons, que le comté de Bellême revint à l'évêque de Séez, frère de Guillaume Talvas II, et oncle du dernier comte Arnoult. Il porta, comme comte de Bellême le nom d'Yves II, pour le distinguer d'Yves de Creil, tige de cette race illustre, et dont nons avons déjà parlé. La mort de ce digne prélat, en 1070, mit fin à la ligne masculine des Talvas. Le comté alors passa à la nièce d'Yves, Mabile de Bel-

lême, fille de Guillaume Talvas II et mariée à Roger de Montgommery. Cette famille de Montgommery remplaça alors celle de Bellême ; mais elle gouverna le pays beaucoup moins longtemps, et surtout avec moins de gloire.

Au commencement du pontificat d'Yves de Bellême deux donations importantes furent faites à l'Eglise. L'évêque lui-même en fit une à Saint-Pierre de Chartres en lui cédant l'église et le prieuré de Sainte-Gauburge, situés dans la paroisse de Saint-Cyr-la-Rosière, aujourd'hui au canton de Nocé. Il confirma également le don fait peu après par Hugues de Rocé ou du Rochet, à l'abbaye de Marmoutiers, de l'église de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Cette église était alors, comme nous l'avons vu, attachée à un prieuré qui pouvait difficilement vivre de sa propre vie. Les moines crurent avec raison, s'honorer en se réunissant à la fondation la plus directe et la plus considérable qui eût été faite par leur illustre patron, le grand saint Martin de Tours ; cette donation eut lieu l'an 1035, d'après Guillaume de Jumièges et Orderic Vital. La charte qui la contient est le plus ancien monument authentique qui nous reste sur Saint-Martin-du-Vieux-Bellême : elle est revêtue d'un grand nombre de signatures. Nos archives n'en possèdent qu'une copie assez récente ; mais l'authenticité en est clairement établie par une autre charte revêtue du sceau de Philippe Ier, roi de France, et dans laquelle le même Hugues de Rocé confirme, en les étendant, ses premières libéralités au monastère de Saint-Martin, et manifeste le projet qu'il avait formé de s'y faire moine lui-même. Cette seconde charte est de 1067. Toutes ces libéralités supposent que le prieuré était alors existant, quoiqu'on n'en connaisse nullement l'origine. Vers la même époque, il reçut en don la moitié de l'église du Pin-la-Garenne qui lui fut cédée par Gauthier, seigneur du lieu. Cette dernière donation fut confirmée par le successeur d'Yves de Bellême, Robert de Ry, qui reconnut en même temps l'exemption et l'indépendance de l'église de Saint-Martin. Nous verrons cependant plus tard que quelques difficultés furent soulevées à ce sujet.

La première donation d'Hugues de Rocé, se composait de plusieurs maisons et possessions que le noble et dévot chevalier avait à Saint-Martin même. On remarque parmi les nombreux signataires de la charte de donation, Eudes, frère du roi de

France Henri Ier et Geoffroy, comte d'Anjou, outre notre évêque Yves de Bellême, qui donna par la même occasion son moulin et sa forêt de Dancé, pour l'entretien d'un chanoine qu'il établit dans l'église de Saint-Léonard-de-Bellême. L'indépendance de Saint-Martin ne fut reconnue des évêques de Séez, que moyennant une redevance annuelle d'une livre d'encens pour la cathédrale, et d'une livre de poivre pour l'évêché.

Le pontificat du bon Yves de Bellême fut loin d'être calme, comme il semblait devoir l'être ; et il eut à lutter contre une foule de contradictions. Il y avait en ces temps une grande licence de mal faire : la couronne de France venait de passer d'une famille dans une autre, et le pouvoir central n'avait aucune force pour agir. Les grands vassaux étaient maîtres absolus chez eux, et tout dépendait de leur volonté bonne ou mauvaise. Or en Normandie, le jeune duc, Guillaume-le-Bâtard, réservé à de si hautes destinées, n'était encore qu'un enfant : les seigneurs ne le voyaient pas tous d'un œil favorable, et une partie d'entre eux était toujours prête à se révolter. Guillaume Talvas II, l'un des plus influents au commencement du pontificat de son frère Yves, était loin d'avoir des intentions pacifiques à l'égard du jeune prince, aussi les crimes se multipliaient-ils dans la contrée d'une manière fort inquiétante.

Parmi les hommes méchants qui profitaient de ce triste état de choses pour vexer leurs concitoyens, on cite trois frères : Richard, Robert et Avesgaud dont le nom de famille était Soreng. Ces trois bandits, à la tête d'une troupe de sicaires très dangereux, s'emparaient des maisons des chanoines et des places fortes appartenant à l'église de Séez : ils s'y établissaient solidement ; et n'en sortaient que pour commettre des cruautés inouïes, attaquer, voler et rançonner les voyageurs ; ensuite rentrés dans leurs repaires, ils consommaient leur butin en se livrant aux plus affreuses débauches.

Yves de Bellême, indigné de ces crimes, essaya de repousser par la force ces insignes brigands ; mais, se voyant impuissant par lui-même, il se rendit à Rouen, et porta ses plaintes au jeune duc. Malheureusement, il trouva Guillaume presque aussi embarrassé qu'il l'était lui-même, et sa requête demeura sans effet. Toutefois, pour ne pas manquer entièrement son voyage, notre évêque ne voulut pas rentrer à Séez sans visiter Hugues

de Grantmesnil et plusieurs autres seigneurs puissants : il les pria, les sollicita de lui porter secours, ce qu'ils acceptèrent volontiers, et avec la plus grande générosité.

Incendie de la Cathédrale de Séez

Arrivés à Séez, avec les forces qu'ils avaient amenées, ces seigneurs rassemblèrent les soldats qui étaient à la solde de la commune, assiégèrent les maisons où s'étaient retranchés les brigands, et les voyant si bien fortifiés qu'il était impossible de les expulser, ils firent mettre le feu aux édifices qui leur servaient de refuges. Le vent était violent, et la flamme atteignit la cathédrale, qui fut en peu de temps tout en flammes et entièrement réduite en cendres ; mais, pendant l'incendie, les malfaiteurs sortirent les armes au poing, s'ouvrirent un passage au travers des assiégeants, et parvinrent à se sauver pour la plupart : c'était vers l'an 1045.

Pendant ce temps-là, saint Léon IX avait succédé sur la Chaire de saint Pierre à Damase II, qui n'avait fait que passer sur le trône pontifical. Cet illustre pontife, à la prière du roi de France Henri Ier, visita nos contrées, pour chercher un remède aux abus qui s'étaient introduits à la faveur des troubles, autant dans le gouvernement ecclésiastique que dans le gouvernement civil. Il convoqua en 1049 un concile à Reims, où l'abbé de Saint-Rémy, nommé Hérimar, venait de l'inviter à consacrer la nouvelle église de son monastère. Lorsque le pape eut promis de répondre à cette invitation, Hérimar alla trouver à Laon le roi de France, au temps des fêtes de la Pentecôte, afin de lui demander son agrément pour célébrer la dédicace projetée, et le prier d'honorer lui-même la cérémonie de sa présence. Le roi promit, autant qu'il lui était possible de le faire, et y convoqua tous les prélats et les seigneurs de son royaume qui pourraient s'y rendre. Hérimar alors s'en vint à Cologne, où se trouvait saint Léon IX, et régla avec lui l'ordre et le jour de la cérémonie.

Concile de Reims

Léon promit d'arriver à Reims pour la fête de saint Michel, 29 septembre : il avait résolu de célébrer ce jour-là le saint

Sacrifice à la cathédrale ; puis, le 1er octobre, qui devint dès lors le jour de la fête de saint Rémy, il voulait lever et reconnaître les reliques de cet illustre pontife, et faire le lendemain, 2 octobre, la dédicace de son église. Le Souverain-Pontife se rendit ensuite, pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, de Cologne à sa chère Eglise de Toul, dont il avait été évêque ; et il écrivit lui-même de là aux évêques et aux abbés des provinces voisines, pour les convoquer à Reims, en la fête de saint Rémy, « au concile qu'il devait y célébrer pour remédier aux maux et aux abus qui faisaient souffrir et déshonoraient l'Eglise de France. »

Cette nouvelle fut loin de contenter tous ceux qui la reçurent. Parmi les convoqués, il y avait des évêques simoniaques, des seigneurs qui avaient contracté des mariages incestueux, et qui ne voyaient pas sans un certain effroi le pape lui-même appelé à juger leur cause. Ils employèrent toutes sortes de moyens pour faire avorter le projet : ils représentèrent au roi qu'il était humiliant pour lui d'aller se présenter devant le pape, dans son propre royaume, où c'était le pape, au contraire, qui lui devait hommage ; que ses prédécesseurs n'avaient jamais permis que le pontife de Rome entrât dans leurs possessions pour un pareil sujet, ce qui était faux ; que, du reste, un grand nombre de seigneurs étaient révoltés, et qu'il était plus urgent de marcher contre eux que de s'amuser à tenir des conciles ; que tous les grands feudataires de la couronne ne seraient pas de trop pour soutenir cette guerre contre les grands vassaux, et que le roi devait en particulier appeler sous les drapeaux l'abbé Hérimar, que ses richesses rendaient assez vain pour appeler le pape en France.

Le roi ne vit pas assez bien le motif qui dictait toutes ces réclamations, et il résolut de suivre les avis qu'on lui donnait en ce sens. Il envoya Frolland, évêque de Senlis, dire au pape que lui et ses vassaux étaient près de se mettre en campagne, et qu'aucun d'eux ne pourrait se rendre au concile de Reims. Le pape fut plus affligé qu'étonné de ce contre temps : loin de se laisser décourager, il jugea que plus on craignait le concile, plus il était nécessaire, et il répondit au roi qu'il pouvait faire ce qu'il voudrait ; mais que pour lui, il ne pouvait manquer à la promesse qu'il avait faite d'aller à Reims, faire la dédicace de

l'église de Saint-Remy, et qu'il y tiendrait le concile avec tout ce qu'il y trouverait d'évêques fidèles à la discipline de l'Eglise. Le roi partit en effet pour l'expédition annoncée, et appela à la suite de l'armée l'abbé de Saint-Remy, comme pour le punir d'avoir amené le pape en France : cependant, sur les instances que fit Hérimar, on le renvoya à la fin du second jour de marche.

Alors le pape, accompagné des archevêques de Trèves, de Lyon et de Besançon, se rendit au monastère de Saint-Remy le jour de Saint-Michel, comme il l'avait promis. Tous les moines et les prêtres qui avaient pu se rassembler à Reims allèrent en procession au-devant de lui, précédés des évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers, qui portaient l'évangile, l'eau bénite et l'encens. Le pape entra dans l'église du monastère pendant qu'on chantait l'antienne *Lætentur cœli :* il s'avança jusqu'à l'autel de Saint-Christophe, pria quelque temps devant les reliques de saint Remy et enfin se mit en route pour la cathédrale. L'archevêque de Reims, Vidon ou Guy de Châtillon, vint au-devant de lui avec son clergé jusqu'à la porte de la ville et le conduisit à son église métropolitaine : le pape y pria, y officia pontificalement, et fut ensuite reçu au palais archiépiscopal.

L'expédition militaire, imaginée pour faire manquer le concile n'empêcha pas qu'une foule immense ne se rendît à Reims, pour voir le pape et assister à la cérémonie de la dédicace. Léon se montrait de temps en temps aux fenêtres de la maison où il était logé, faisait au peuple une courte exhortation et lui donnait ensuite sa bénédiction pontificale. La foule grossissait sans cesse et elle devint si considérable qu'il ne fut plus possible au pontife d'aller dire la messe à la cathédrale : il résolut de s'acquitter de ce pieux devoir dans son appartement. La veille même de la cérémonie, la masse du peuple avait augmenté dans une proportion telle, que le pape dut ordonner de faire évacuer l'église pour le soir ; et, comme on hésitait à obéir, il menaça de retourner à Rome sans rien faire, si on ne lui livrait l'édifice sacré. On parvint enfin à faire exécuter l'ordre pontifical, mais non sans résistance de la part du peuple.

Le matin du 1er octobre, fête de saint Remy, arrivèrent des clercs de Compiègne, apportant des reliques du pape saint Corneille, et priant saint Léon IX de les protéger contre leurs per-

sécuteurs. Or, ces persécuteurs n'étaient autres que les chanoines attachés à l'abbaye de Saint-Corneille, qui voulaient s'attribuer à eux seuls tous les privilèges accordés par Rome à l'église de Compiègne. Enfin, peu d'heures après, sur les neuf heures du matin, le pape, accompagné de quatre archevêques : ceux de Reims, de Trèves, de Lyon et de Besançon ; d'Hérimar, abbé de Saint-Remy, de saint Hugues, abbé de Cluny, et de plusieurs autres, se dirigea vers le tombeau de saint Remy : on leva la châsse qui contenait les reliques du grand évêque ; et, après la récitation des prières commandées pour la circonstance, Léon porta sur ses propres épaules ces restes précieux dans l'oratoire de la très sainte Trinité, situé dans le pourtour de l'église, et qu'il fit dédier séparément par l'archevêque de Reims, en attendant qu'il dédiât lui-même le corps de l'église. Les portes du sanctuaire à consacrer furent alors ouvertes, et le peuple eut la consolation de voir et de vénérer les reliques de son patron si populaire dans la contrée. On porta ensuite la châsse à l'église cathédrale, où elle fut déposée sur l'autel dédié à la sainte Croix : l'archevêque de Besançon y chanta aussitôt la messe de saint Remy, dont on célébra la fête en ce jour du 1er octobre.

Le lendemain, 2 octobre, on porta les reliques en procession par toute la ville, et ensuite au monastère. Pendant que ce faisait cette procession, le pape commençait la dédicace de l'église ; mais lorsque le cortège arriva, la foule se trouva si grande qu'il fallut encore une fois fermer les portes de l'édifice : on y descendit les reliques par une fenêtre. Le pape les plaça sur le grand autel dédié à la très sainte Vierge, à saint Pierre, à saint Paul, à saint Clément et à saint Christophe. Ensuite, il célébra la messe de la Dédicace, et fit une exhortation au peuple, qui était entré en foule par les fenêtres. Il fit ensuite faire aux assistants une espèce de confession publique, et leur donna l'absolution ; enfin, il ordonna aux évêques, aux abbés et aux autres ecclésiastiques de se trouver le lendemain au même lieu pour l'ouverture du concile : il statua que ce jour serait désormais un jour de fête solennelle pour le diocèse de Reims.

Le 3 octobre enfin, le concile se réunit pour la première fois. Il s'y trouva vingt évêques, cinquante abbés, et un grand nombre d'autres ecclésiastiques. Quand il s'agit de prendre rang, il s'éleva un grand débat entre l'archevêque de Reims et celui de

Trèves, tous deux prétendant au titre de primat des Gaules. Le pape, voulant éviter toute espèce de conflit, fit mettre les sièges en cercle, et les fit ranger par l'archevêque de Reims. Alors, tous les préparatifs se trouvant terminés, Léon, revêtu des habits pontificaux, précédé de la croix et de l'évangile, sortit de l'oratoire de la très sainte Trinité et alla prier devant l'autel. Ensuite on lut l'évangile : « *Dixit Simoni Petro Jesus : Si peccaverit in te frater tuus.* Jésus dit à Simon Pierre : Si ton frère pèche contre toi », puis chacun prit sa place. Le pape était au milieu du chœur, la face tournée vers le tombeau de saint Remy, ayant à sa droite l'archevêque de Reims et à sa gauche l'archevêque de Trèves. Après l'archevêque de Reims, à l'Orient, étaient placés Béroud, évêque de Soissons, Drogon de Thérouanne, Frolland de Senlis et Adalberon de Metz. Au midi se trouvaient Hélinard, archevêque de Lyon, Hugues, évêque de Langres, Josfroy de Coutances, Yves de Séez, Herbert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches et Thierry de Verdun. Au nord étaient : Hugues, archevêque de Besançon. Hugues, évêque de Nevers, Eusèbe d'Angers, Pudic ou Budic de Nantes, un évêque anglais envoyé au concile par ses compatriotes, et Jean, évêque de Porto. Les abbés étaient assis derrière les évêques. Le prélat anglais, dont nous venons de parler était Budoc de Bath, que le roi saint Edouard, si respectueux envers le successeur de saint Pierre, avait expédié lui-même au concile avec quelques abbés.

Pierre, diacre de l'Eglise romaine, fut celui qui porta le premier la parole en cette circonstance solennelle. Il exposa les abus qui déshonoraient l'Eglise gallicane : la simonie, la possession par les laïques des charges ecclésiastiques, et même des autels ; les redevances injustes qu'on exigeait dans les parvis des églises, les mariages incestueux ou adultérins, les moines et les clercs apostats, les clercs qui s'engageaient dans les affaires mondaines, la sodomie et quelques autres désordres. Il exhorta les Pères du concile à fournir leur concours au pape pour séparer l'ivraie du bon grain. Continuant son discours, Pierre enjoignit à tous les évêques de l'assemblée qui pouvaient se sentir coupables de simonie, d'en faire une confession publique.

A cette injonction, l'archevêque de Trèves se leva le premier, et protesta de son entière innocence sur ce point : les archevê-

ques de Lyon et de Besançon repoussèrent également toute accusation de simonie portée contre eux. Mais l'archevêque de Reims garda le silence, et le diacre Pierre l'interpella nommément. L'archevêque parut embarrassé, et demanda un sursis jusqu'au lendemain ; il ajouta qu'il voulait dans l'intervalle, parler au pape en particulier. Les simples évêques se purgèrent ensuite de l'accusation de simonie, excepté quatre : Hugues de Langres ; Hugues de Nevers ; Josfroy de Coutances et Pudic de Nantes : l'examen de la cause de ces derniers fut réservé.

On passa alors aux abbés : Hérimar, abbé de Saint-Remy, se justifia le premier. Saint Hugues de Cluny affirma sans crainte qu'il n'avait jamais commis aucun acte simoniaque ; mais, par humilité, il laissa entendre qu'il en avait été tenté. Quelques autres cherchèrent à s'excuser : plusieurs gardèrent le silence ; mais ce silence même les condamnait.

Après cet examen, l'évêque de Langres se leva et accusa de plusieurs crimes Arnold, abbé de Pontière, dans son diocèse. Arnold ne put se justifier, et fut déposé. On déclara ensuite que le pape seul était primat universel : on répondait ainsi aux prétentions des patriarches de Constantinople, qui prenaient le titre de patriarches *œcuméniques*. Ensuite saint Léon IX, craignant que les prélats coupables ne quittassent le concile pour éviter la peine qui ne pouvait manquer d'être prononcée contre eux, défendit, sous peine d'excommunication, à qui que ce fût, de s'éloigner de Reims avant que l'assemblée fût déclarée dissoute.

Le lendemain, Vidon ou Guy de Châtillon, archevêque de Reims, fit secrètement, avant la séance publique, sa confession au pape dans l'oratoire de la très sainte Trinité. La séance s'ouvrit ensuite par la lecture de l'évangile : « *Omnis arbor bona ;* Tout bon arbre porte de bon fruit. » Le diacre Pierre, qui faisait les fonctions de promoteur, somma l'archevêque de Reims de répondre, article par article, aux accusations qui étaient portées contre lui. L'archevêque demanda et obtint la permission de prendre conseil auparavant. Il se réunit donc à part avec l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Thérouanne : après qu'il eut délibéré quelque temps avec eux, l'évêque de Senlis se chargea de sa défense : il prétendit prouver que l'archevêque de Reims n'était

pas simoniaque ; et le pape, faute de preuves contraires, s'en remit au serment de l'accusé. Mais celui-ci, qui n'avait probablement pas la conscience entièrement tranquille, refusa de jurer et demanda un délai. On le remit jusqu'au concile de Rome, qui devait se tenir au mois d'avril suivant : il est probable que Guy de Châtillon s'y justifia, car il mourut archevêque de Reims en 1055. On remit au même concile du mois d'avril l'affaire de l'évêque de Dol, qui s'était séparé, comme nous l'avons vu, avec tous les évêques de Bretagne, de la métropole de Tours.

L'évêque de Langres fut accusé à son tour dans le même concile de Reims : on lui reprochait la simonie, le rapt, l'adultère et la sodomie. Un prêtre et un clerc déposèrent contre lui ; et, comme l'archevêque de Reims, il obtint la permission de se choisir des conseillers, qui furent les deux archevêques de Lyon et de Besançon. Ce fut ce dernier qui se chargea de la défense ; mais il perdit tout à coup la voix, et ne put prononcer une seule parole, ce qui fut regardé comme un miracle de saint Remy et une preuve de la culpabilité de l'évêque de Langres. Alors l'archevêque de Lyon dit que l'accusé se reconnaissait coupable de simonie, mais niait les autres crimes dont on l'avait chargé : le jugement fut remis au lendemain.

En cette troisième session du concile, on commença par chanter le *Veni Creator* : c'est, croyons-nous, la première mention qui soit faite dans l'histoire de l'Eglise de cette hymne chantée comme préliminaire d'une cérémonie solennelle. On croit également que c'est saint Hugues de Cluny, présent au concile de Reims, qui l'a fait chanter pour la première fois à Tierce de la fête de la Pentecôte, comme on le fait encore aujourd'hui dans la liturgie romaine.

On proposa alors de commencer la séance par le jugement de l'évêque de Langres, et on appela trois fois ce prélat à haute voix devant le tribunal du pape : la première fois, de la part de Dieu ; la seconde, de la part de saint Pierre ; et une troisième, de la part de saint Léon IX lui-même ; mais l'interpellé s'était absenté, et on lui députa les évêques d'Angers et de Senlis. Pendant l'absence de ces prélats, on somma de nouveau ceux qui se sentaient entachés de simonie , de faire leur confession publique. L'évêque de Nevers se déclara coupable, et jeta aux

pieds du pape son bâton pastoral. Le pape, touché de son repentir, lui fit jurer que l'argent au moyen duquel il avait acquis son évêché avait été donné à son insu : l'évêque le jura, et le pape le releva de sa faute, en lui rendant son rang et sa juridiction, et en lui remettant un autre bâton pastoral.

Bientôt après, les deux prélats qui avaient été chercher l'évêque de Langres revinrent et rapportèrent qu'il s'était enfui, craignant la juste punition de ses crimes. Alors, l'archevêque de Besançon relata le miracle dont il avait été l'objet la veille. Le concile, frappé de cette merveille autant que de la conduite de l'accusé, excommunia l'évêque fugitif ; le pape s'écria : « Saint Remy vit encore ! » et aussitôt il se leva, avec tout le concile, et alla se prosterner sur le tombeau du saint. Les autres prélats coupables furent effrayés et sentirent naître le désir de confesser leurs fautes. Josfroy de Coutances déclara que son frère avait acheté son évêché pour lui, mais à son insu, et qu'il l'avait ensuite violenté pour le contraindre à se faire ordonner. Il appuya cette déclaration d'un serment solennel, fut absous et mourut peu après. Pudic, évêque de Nantes, était fils de son prédécesseur : il déclara qu'on lui avait remis son évêché du vivant de son père, et qu'à la mort de celui-ci, il avait donné de l'argent pour être maintenu sur son siège. Le concile, sur son aveu, le déposa de l'épiscopat, mais lui conserva la dignité et les honneurs sacerdotaux.

Alors le pape adjura les archevêques de lui dire s'ils ne connaissaient point quelques-uns de leurs suffragants qui fussent simoniaques. Ils répondirent négativement, et on commença l'examen de la conduite des évêques qui n'étaient point venus au concile, et ne s'étaient point fait excuser. On lança l'excommunication contre eux et contre ceux qui étaient partis, par crainte du pape, avec l'expédition imaginée par Henri Ier. Gelduin, archevêque de Sens, fut excommunié nommément, avec les évêques d'Amiens et de Beauvais, ainsi que l'abbé de Saint-Médard de Soissons, qui s'était retiré du concile sans permission.

On excommunia de même l'archevêque de Compostelle, qui prenait le titre d'*apostolique*, sans doute parce qu'il possédait les reliques de l'apôtre saint Jacques-le-Majeur.

L'évêque d'Amiens, l'un des excommuniés, était Foulques,

qui avait attaqué vivement les privilèges de l'abbaye de Corbie, située dans son diocèse : l'abbé, aussi nommé Foulques, apporta au concile de Reims les titres de ces privilèges : le pape les reconnut valables, et enjoignit à l'évêque de les respecter, sous peine d'excommunication. Quant à l'archevêque de Sens, et à l'évêque de Beauvais, on ne sait trop de quoi ils étaient coupables. C'était peut-être simplement, de s'être absentés du concile, et d'avoir intrigué pour rendre la réunion impossible.

Ces condamnations destinées à purger l'Eglise de France des crimes et des abus qui y existaient auparavant, constituèrent le travail principal du concile de Reims. On y dressa en outre douze canons de discipline, qui n'offrent rien de bien remarquable, et quelques réglements contre les mariages incestueux ou adultérins. Le pape fulmina ensuite une excommunication générale contre ceux qui se rendaient coupables du crime de sodomie, et contre les hérétiques du temps, qui étaient probablement les Manichéens, et les sectateurs de Bérenger, adversaires de la présence réelle.

Saint Léon excommunia de plus quelques seigneurs qui avaient contracté des mariages illégitimes, et défendit à Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, d'épouser la fille du comte Beaudouin de Flandre, qui était sa cousine. Il cita Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, à comparaître devant un concile qu'il voulait tenir à Mayence, afin que ce seigneur se justifiât de ce qu'il retenait prisonnier Gervais de Château-du-Loir, évêque du Mans, qui était par sa mère, comme nous l'avons vu, du sang des Bellême. Les chanoines de Compiègne, dont les clercs étaient venus se plaindre, comme nous l'avons dit, furent aussi excommuniés.

Enfin, le concile étant sur le point de se terminer, le pape s'adressa directement à notre évêque, Yves de Bellême, et lui dit avec sévérité : « Qu'as-tu fait, déloyal ? et quelle punition ne mérites-tu pas, toi qui as osé embraser témérairement et brûler ta propre mère ? »

A cette brusque apostrophe du père commun des fidèles et des pasteurs, Yves se leva droit sur ses pieds, et s'excusa avec gravité, dans une harangue pleine de vivacité et d'éloquence. Il avoua le fait, qui n'était, du reste, pas niable ; mais il l'expliqua en rendant compte à Sa Sainteté des raisons qui avaient amené

l'incendie de sa cathédrale. Le pape reconnut qu'il était innocent ; toutefois, pour réparer le dommage matériel dont il avait été la cause, il le chargea de rebâtir l'église qui était détruite.

Yves le promit, mais il était pauvre : les revenus du diocèse de Séez ont toujours été assez minces, et même, au moyen-âge, on le baptisait du surnom de Séez *le Gueux*. Toutefois, entreprenant comme tous ceux de sa race, l'évêque ne se découragea pas : il compta sur son talent et sur son activité, appuyés du secours de la divine Providence, et il résolut de se rendre en Italie, où les seigneurs normands avaient déjà conquis la Pouille. Ensuite il poussa jusqu'à Constantinople, où il fut fort bien reçu par l'empereur Constantin Monomaque. Ce prince lui fit plusieurs dons précieux, et lui remit entre autres un fragment de la vraie Croix qu'Yves apporta à Séez et donna à son église cathédrale. Les aumônes que notre évêque retira de ce voyage étaient abondantes, et la plus grande partie venait des Normands de la Pouille. Tel fut ce concile de Reims qui rattache si bien l'histoire de notre diocèse à l'histoire générale de l'Eglise et dont nous empruntons en grande partie le récit à Mgr Jager.

Reconstruction de la Cathédrale de Séez

Aussitôt qu'il fut de retour dans sa ville épiscopale, Yves s'empressa de jeter les fondements de la nouvelle église dont la construction lui était imposée. Nous avons vu que celle qui venait d'être brûlée avait été construite au siècle précédent, par Azon, l'un des prédécesseurs de notre pontife, qui s'était servi de matériaux qu'il avait tirés des anciennes murailles de la ville. Au lieu de s'en tenir au plan modeste, adopté pour cette première cathédrale, Yves en choisit un beaucoup plus ample et plus spacieux : c'est celui dont nous pouvons encore admirer aujourd'hui les proportions ; mais il faut remarquer que ce plan est la seule chose qui nous reste de la cathédrale d'Yves de Bellême : elle a dû être détruite au moins une fois encore depuis le temps de son pontificat, car l'architecture de celle d'aujourd'hui est certainement du XIIIe siècle. Mais il ne nous reste aucun monument écrit sur cette dernière construction : une seule chose en fait foi : c'est la date de la dernière dédicace, dont l'anniversaire s'est célébré au mois de septembre jusqu'au

temps où le diocèse s'est rallié à la liturgie romaine, tandis que la cathédrale d'Yves de Bellême fut bénite le 2 janvier et consacrée le 21 mars, comme nous aurons bientôt occasion de le constater.

Un édifice aussi vaste commencé avec aussi peu de ressources qu'en possédait Yves de Bellême ne pouvait s'élever qu'avec beaucoup de lenteur : on y travailla pendant plus de soixante ans, et dans ce long espace de temps Yves de Bellême eut jusqu'à quatre successeurs : Robert de Ry, Girard Ier, Serlon d'Orgères et Jean Ier. Arthur du Monstier, dans son *Neustria sancta*, nous signale quatre dédicaces de cet édifice. La date de la première, c'est-à-dire probablement de celle de l'église qui existait avant Azon, et qui était peut-être Notre-Dame-du-Vivier, nous est totalement inconnue. Yves de Bellême fit consacrer sa basilique le 2 janvier, comme nous l'avons dit plus haut. Du Monstier dit que ce fut l'an 1045. Comme le bon religieux rouennais est souvent suspect en fait de chronologie, nous croyons d'après d'autres documents plus sûrs, qu'il faut reculer cette date jusqu'après l'an 1050 : ce ne fut probablement qu'une première bénédiction de la nouvelle cathédrale donnée selon l'usage antique de l'Eglise aussitôt qu'on put célébrer le saint Sacrifice dans l'édifice nouvellement construit. Si la date de 1045 est exacte, et que ç'ait été une vraie consécration, il faut de toute nécessité reconnaître que ce fut celle de la cathédrale d'Azon, qui aurait été ainsi dédiée fort peu d'années avant d'être détruite. Quant à la cathédrale d'Yves de Bellême, Orderic Vital nous apprend qu'elle fut consacrée par Jean Ier, le 21 mars 1126. Enfin la dédicace de la cathédrale actuelle est marquée le 27 septembre dans les additions au martyrologe d'Usuard, dans Molanus, et ailleurs. L'année ne se trouve mentionnée nulle part ; l'architecture seule de l'édifice nous montre que c'était au XIIIe siècle peut-être finissant. La cathédrale d'Yves de Bellême avait dû par conséquent être détruite ou du moins fort endommagée de quelque manière ; mais l'histoire est entièrement muette sur cette catastrophe.

Un grand nombre d'historiens prétendent que notre cathédrale a toujours été sous le vocable de saint Gervais et de saint Protais ; mais il est pourtant aussi des auteurs sérieux qui lui donnent pour première patronne la très sainte Vierge. Il est à

remarquer que presque tous les monuments du moyen-âge appellent toujours la cathédrale de Séez l'église de Saint-Gervais; mais il est pourtant infiniment probable qu'on y a transporté le titre de Notre-Dame-du-Vivier lorsque cette église a disparu, et que la très sainte Vierge est devenue ainsi au moins seconde patronne. L'ancienne liturgie sagienne au lieu de célébrer l'anniversaire de la dédicace de Saint-Gervais, à sa date réelle du 27 septembre, la célébrait le quatrième dimanche du même mois, afin que tous les fidèles pussent profiter de cette fête sans dommage pour leurs travaux. Elle est encore marquée à cette date dans les livres liturgiques de la fin du XVIIIe siècle,

Le projet de construction de cette cathédrale fut un des derniers actes du concile de Reims, qui avait supprimé tant d'abus, et avec tant de facilité, comme nous avons pu le constater par son histoire. La clôture en fut proclamée le 6 octobre ; et, le lendemain, le pape se rendit au chapitre des moines de Saint-Remy, y fit une courte exhortation et demanda aux religieux une part dans leurs prières : puis, après les avoir tous embrassés, il leur donna sa bénédiction et l'absolution générale de leurs fautes. Ensuite, ayant rassemblé tous les évêques et les abbés qui étaient encore à Reims, il fit placer solennellement le corps de saint Remy dans le tombeau qui lui avait été préparé ; puis enfin il quitta Reims, accompagné des moines et d'une foule innombrable de peuple, qui le comblait de bénédictions.

Concile de Rouen

Six ans après cette assemblée solennelle, en 1055, Yves de Bellême assistait à un concile provincial tenu à Rouen par l'archevêque Maurile, contre l'hérésie de Bérenger. Le principal acte de ce concile fut une profession de foi remarquable, dressée de manière à prévenir toute équivoque sur le dogme de la sainte Eucharistie : « *Nous croyons de cœur et confessons de bouche, disaient les Pères, que le pain offert sur l'autel n'est que du pain avant la consécration ; mais qu'en vertu de la consécration, la nature et la substance du pain sont changées, par la puissance ineffable de Dieu, en la nature et la substance de la chair de Jésus-Christ ; non de quelque autre chair, mais de cette chair qui a été conçue par la vertu du Saint-Esprit, qui*

est née de la Vierge Marie, qui a été déchirée de fouets, qui a été mise au tombeau, et qui, étant ressuscitée le troisième jour, est assise à la droite de Dieu le Père. Nous croyons pareillement que le vin mêlé d'eau qui est mis dans le calice pour être sanctifié, est vraiment et substantiellement changé en ce sang, qui, pour la rédemption du monde, est heureusement sorti du côté de Notre-Seigneur, ouvert par la lance du soldat romain. Nous anathématisons tous ceux qui ont des sentiments hérétiques, ou qui tiennent des discours impies et téméraires contre cette sainte et apostolique croyance. »

On fit ensuite un décret ordonnant que désormais *tous les nouveaux évêques signeraient cette formule avant d'être ordonnés.* Les prélats de Normandie montrèrent ainsi qu'ils savaient comprendre et sentir l'enseignement des éminents théologiens qu'ils avaient parmi eux, principalement de saint Anselme et du vénérable Lanfranc, tous deux alors la lumière du clergé de nos contrées. Cette formule si précise dans un temps où le dogme de l'Eucharistie était obscurci de toutes manières est un monument consolant et instructif pour les fidèles de tous les siècles : elle fut renouvelée dans un autre concile tenu de nouveau par la province de Normandie après la mort du métropolitain Maurile.

Gervais, évêque du Mans, et cousin de notre Yves de Bellême, assistait, avec les évêques de Normandie au concile de 1055. Battu et fait prisonnier par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, alors maître du Maine, cet évêque avait obtenu la liberté en cédant à son vainqueur Château-du-Loir, son patrimoine ; mais Geoffroy ne voulut jamais lui permettre de rentrer dans sa ville épiscopale. Gervais se réfugia à la cour de Guillaume-le-Bâtard, et s'y fit estimer par ses talents et par son esprit. Le duc, aurait désiré lui donner un siège dans son duché, mais, comme il ne s'en trouvait pas alors de vacant, il le recommanda au roi de France, Henri Ier, qui le nomma, en cette même année 1055, à l'archevêché de Reims, devenu vacant par la mort récente de son titulaire, Vidon, Guidon ou Guy de Châtillon, que nous avons vu figurer au concile de 1049. Gervais fut installé sur ce siège illustre le 10 octobre 1055, et ne tarda pas à y donner des preuves de ses talents supérieurs. Ainsi la famille de Bellême s'illustrait sur une grande étendue de pays,

et se faisait remarquer et même admirer partout où se trouvaient ses membres ; mais c'était au moment où elle brillait du plus vif éclat qu'elle allait tout à coup s'éteindre à tout jamais.

Ce fut encore Yves de Bellême qui intronisa l'abbé de Saint-Evroult Robert de Grantmesnil, successeur immédiat de Thierry de Mathonville, premier abbé de ce monastère après sa restauration. Nous aurons bientôt à parler de ces deux personnages remarquables. Quatre ans après cette installation, en 1063 ou 1064, l'évêque de Séez assistait à un second concile de Rouen, tenu encore par l'archevêque Maurile, pour remédier aux désordres qui existaient dans le clergé. Ce concile se tint à l'occasion de la dédicace de l'église métropolitaine de la ville qui venait alors seulement d'être achevée. Odon, évêque de Bayeux, frère de Guillaume-le-Bâtard, Jean d'Avranches, Hugues de Lisieux, Guillaume d'Evreux et Geoffroy de Coutances y assistaient avec notre Yves de Bellême. Le duc Guillaume y était aussi présent, et offrit aux évêques le secours de son autorité pour appuyer l'exécution des décrets qui seraient portés dans la circonstance. Afin de s'acquitter d'une pénitence que le pape lui avait imposée pour avoir épousé Mathilde, sa cousine, le duc promit de faire bâtir à Caen l'abbaye de Saint-Etienne, destinée à recevoir des hommes ; et la duchesse Mathilde s'engagea de son côté à faire construire dans la même ville de Caen une abbaye de femmes qui fut celle de la très sainte Trinité. Lanfranc, alors prieur du Bec, fut désigné comme devant être le premier abbé de Saint-Etienne, malgré la résistance de son maître, le vénérable abbé Herluin, qui voulait le garder avec lui au Bec, afin d'en faire son successeur. La première abbesse de la Trinité fut une sainte fille nommée Mathilde, qui gouverna cette abbaye pendant quarante-huit ans, et fut remplacée par la princesse Cécile, fille de Guillaume-le-Bâtard. En place de Lanfranc, on nomma prieur du Bec saint Anselme, destiné plus tard à une si haute célébrité.

Nous retrouvons ensuite notre évêque aux comices de Lillebonne, rassemblés en 1066 par le duc Guillaume, au moment où il se préparait à faire la conquête de l'Angleterre. Un certain nombre des seigneurs qui assistaient à ces comices étaient opposés à l'expédition, parce qu'elle offrait en même temps de grandes difficultés, et qu'elle exposait la Normandie à des dan-

gers considérables ; mais Guillaume résolut de l'entreprendre quand même, et commença immédiatement les préparatifs, après s'être mis sous la protection du pape Alexandre II. Nous ignorons quel fut l'avis d'Yves de Bellême sur cette affaire, et nous le retrouvons en cette même année 1066, à la dédicace de l'église de Saint-Martin-des-Champs. Cet illustre évêque mourut en 1070, après un glorieux et utile pontificat de vingt-sept ans. Il eut pour successeur Robert de Ry, quatrième du nom.

Premières guerres de Guillaume-le-Batard

Pendant que cet évêque remarquable se livrait à ses importants travaux, Guillaume-le-Bâtard achevait d'affermir sa domination, et la paix renaissait dans la contrée. Alors, le duc et les seigneurs normands, remplis de foi et de zèle pour les bonnes œuvres, profitèrent de ce moment de tranquillité pour faire sortir de leurs ruines une grande partie des monastères qui avaient été détruits, et pour en fonder de nouveaux dans des lieux qui n'en avaient jamais possédé jusqu'alors. Nous avons vu Guillaume lui-même et son épouse Mathilde fonder les deux monastères de Caen, pour expier l'irrégularité qu'ils avaient commise en se mariant sans dispense, quoiqu'ils fussent parents à un degré prohibé. L'abbaye du Bec, que nous avons déjà vue figurer dans l'histoire, avait été fondée un peu auparavant par un seigneur nommé Hellouin ; Guillaume fondait en même temps l'abbaye de Lire au diocèse d'Evreux, et Aubert celle de Cormeilles. Celle de Préaux dut son existence à Robert de Beaumont ; celles de Saint-Taurin et de Saint-Sauveur d'Evreux, à Richard, comte de cette ville. Nous citons seulement pour mémoire ces nouvelles abbayes, dont la plus grande partie cependant devint très importante, et nous ne nous occuperons spécialement que de celles de notre diocèse, qui eurent, du reste, souvent des rapports avec les différents monastères que nous venons de nommer. Mais avant tout, il nous paraît utile de rapporter ici les traits principaux de la vie du jeune Guillaume-le-Bâtard, dont la figure gigantesque domine toute cette partie de notre histoire.

Après le départ de son père pour la Terre sainte, le jeune duc trouva des difficultés énormes quand il voulut prendre posses-

sion de ses états. Des rivaux puissants, dont les deux principaux étaient Robert de Tœni ou de Toisné, seigneur de Conches, de Toustain et d'Argentan, et Roger de Montgommery, gendre du dernier des Bellême, Guillaume Talvas II, essayaient à l'envi de lui arracher l'héritage de ses pères, et il courait un danger d'autant plus grave que Roger de Montgommery était son tuteur, comme nous l'avons dit plus haut.

Mais Alain duc de Bretagne, à qui Robert-le-Magnifique avait recommandé le jeune âge et la faiblesse de son fils, passa en Normandie avec son armée, et maintint le jeune duc en possession de son duché. L'anarchie régna partout, tant que Guillaume fut trop faible pour rétablir lui-même l'ordre. Hugues de Montfort et Gauchelin de Ferrières entrèrent en campagne et commencèrent une guerre dans laquelle ils périrent tous les deux. Gilbert d'Eu et Foulques de Giroye, l'un des fils de ce Giroye de Courcerault qui avait rendu tant de services aux Bellême pendant la guerre contre le comte du Maine, périrent à leur tour sous les coups de Guillaume de Vacé ou de Gacé, dans des circonstances peu honorables pour la famille Giroye, quoi qu'en dise Orderic Vital ; car il paraît que le frère même de la victime, Robert Giroye avec Eudes-le-Gros étaient complices et surprirent à l'improviste, de concert avec Guillaume de Gacé, le malheureux Foulques qu'ils assassinèrent. Un autre seigneur, nommé Osbern, fut assassiné en même temps par Guillaume de Montgommery.

Ce fut alors aussi qu'Arlette, mère de Guillaume-le-Bâtard, et fille de Fulbert, valet de chambre de Robert-le-Magnifique, se maria avec un chevalier nommé Herluin ; elle en eut deux fils, Eudes et Robert, dont nous aurons à parler dans la suite.

Le roi de France, Henri Ier, essaya lui-même de profiter de la minorité du jeune Guillaume pour s'emparer de quelques lambeaux du duché de Normandie. Il conçut même contre le jeune duc une haine terrible, et s'avança contre lui avec une armée. Mais, si l'on en croit les chroniqueurs du temps, Guillaume se montra beaucoup plus magnanime que son suzerain, marcha contre lui avec respect, et en montrant un grand regret de ce que leur ancienne amitié était rompue : il arrêta même souvent ses Normands, qui n'auraient pas demandé mieux que d'infliger au roi de France une bonne défaite.

Une autre révolte fut apaisée ensuite par Roger de Beaumont, le futur fondateur de l'abbaye de Préaux *(de Pratellis)*, l'une des plus célèbres qui se soient élevées à cette époque. Cependant Robert de Grantmesnil perdit la vie dans cette expédition ; et Roger de Beaumont, vainqueur, épousa Adeline, fille de Galeran de Meulan. Raoul de Vacé ou Gacé, frère ou fils de l'assassin de Foulques Giroye, fut ensuite nommé tuteur du jeune duc, et mis à la tête de toute la chevalerie normande. Le roi Henri Ier avait reçu comme garantie de la paix le château de Tillières et la forteresse d'Argentan : il livra le château aux flammes et posa ainsi les bases d'une nouvelle guerre. Le gouverneur d'Exmes, Toustain Guy, fils d'Anfray-le-Danois, était assez d'accord avec le roi de France : il s'enferma dans Falaise pour résister à son duc ; mais il en fut chassé par Raoul de Gacé, et obligé de s'exiler pour éviter la peine réservée aux vassaux rebelles.

Le *Roman de Rou* nous apprend que la ville d'Exmes se nommait alors *Wismeis*. Elle joua un certain rôle dans ces premières guerres de Guillaume-le-Bâtard, qui y opéra la concentration de ses troupes, selon le même poëme, qui donne aussi à cette ville le nom de *Oesmeiz*. Geoffroy Martel en fit peu après le siège à son tour : on ne pouvait être maître du pays sans posséder cette forteresse. Son influence s'étendait jusqu'à Caen, dont une rue se nommait Heimoise, Hyesmoise ou Exmoise, parce qu'elle se dirigeait vers Exmes. Elle s'appelle aujourd'hui la rue Maisine.

L'archevêque de Rouen, Robert, mourut en ce temps-là et eut pour successeur Mauger, fils du duc Richard-le-Bon et de sa seconde femme Popa, qu'il avait épousée, comme nous l'avons vu, après la mort de sa première femme Judith. Guillaume, frère de ce Mauger, s'était aussi révolté contre son neveu Guillaume-le-Bâtard, et avait construit le château d'Arques, où il chercha un refuge contre Guillaume ; mais il fut vaincu comme les autres et obligé de s'en aller en exil.

Pendant que le nouveau règne s'affermissait ainsi en Normandie, une révolution s'opérait en Angleterre. A la mort de Canut-le-Grand, son fils, Harold Ier, était monté sur le trône. Ce prince avait essayé de se rapprocher de la reine Emma, qui gouvernait avec ses deux fils la partie du royaume cédée,

comme nous l'avons vu, aux rois Saxons par Canut, dans le temps où il craignait une descente de Robert-le-Magnifique dans son royaume. Harold fit demander à cette reine de lui envoyer ses deux fils, pour qu'il pût les honorer à sa cour. Emma soupçonna un piège ; mais, pour ne pas apporter obstacle à la paix sans un motif certain, elle envoya seulement Alfred, l'aîné des deux enfants, et garda Edouard, son cadet, auprès d'elle.

Son instinct de mère ne l'avait pas trompée. Alfred, livré à Harold par le comte Godwin, qui était l'entremetteur de cette affaire, eut les yeux crevés avec tant de barbarie, qu'il en mourut peu de temps après. Harold lui-même survécut peu à sa victime, et eut pour successeur Hardicanut, fils de Canut-le-Grand et d'Emma de Normandie.

Plus droit que son frère Harold, le nouveau roi appela sincèrement à sa cour Edouard, qui était son frère de mère et le traita avec beaucoup de bonté et de distinction : il le désigna même pour son successeur, et cette disposition remit la race saxonne sur le trône d'Angleterre. Mais le comte Godwin, alors le mauvais génie de la cour, parvint, par ses ruses à faire épouser sa fille à Edouard, ce qui devait soulever de nouvelles difficultés sur le droit de succession au trône, comme nous en verrons la preuve à la mort du saint roi saxon.

Guillaume Talvas II, qui avait croit-on, fait mourir son frère Robert, se signalait alors par des cruautés indignes de ses talents et des qualités réelles dont il était loin d'être dépourvu. Il fit enfermer son fidèle vassal Guillaume Giroye dans le château d'Alençon, lui fit crever les yeux et ordonna qu'on le mutilât honteusement. Guillaume, se trouvant désormais incapable de porter les armes et de gouverner sa seigneurie, se fit moine au Bec, ce qui produisit avec le temps la restauration de l'abbaye de Saint-Evroult, comme nous le dirons en son lieu.

La famille de Giroye était alors puissante : elle avait reçu du duc Richard-le-Bon les deux châteaux de Montreuil-l'Argillé et d'Echauffour (*Escalfoium*) ; et l'un des enfants de cette famille avait épousé Gisèle, fille de Toustain de Montfort. Fier de sa puissance et de sa valeur, Giroye insultait sans cesse Guillaume Talvas, qui, intelligent sur certains points, était cependant lâche, peu aguerri, et, par conséquent, ne pouvait se défendre

contre ces insultes. Ce fut la cause de la grossière vengeance que nous lui avons vu tirer de Guillaume Giroye, vengeance ignoble, qui ternira à jamais la mémoire du dernier des Bellême. Guillaume Giroye mourut à Gaète, pendant un voyage qu'il faisait aux tombeaux des saints Apôtres, peu de temps après la restauration de Saint-Evroult.

En l'année 1047, Guillaume-le-Bâtard, alors âgé de vingt ans, trouva de nouveaux et dangereux compétiteurs. Renaud, fils d'Othe-Guillaume, comte de Bourgogne, c'est-à-dire de Franche-Comté, car c'était cette province qu'on appelait le comté de Bourgogne, pour la distinguer du duché du même nom ; ce Renaud, disons-nous, avait épousé une fille de Richard-le-Bon, et se prétendait l'héritier légitime du duc Robert, son beau-frère, tandis que Guillaume n'était qu'un bâtard qu'il semblait mépriser. Guède ou Guy, second fils de ce comte, et cousin-germain de Guillaume-le-Bâtard, avait obtenu de son oncle Robert-le-Magnifique, plusieurs fiefs considérables à titre de vassal. Il se mit à la tête d'un certain nombre de seigneurs normands et entreprit de déposséder Guillaume.

Dans le même temps, Geoffroy - Martel, comte d'Anjou, avait fondu avec rapidité sur les frontières de Normandie, et s'était emparé d'Alençon et de Domfront. Guillaume, attaqué ainsi de deux côtés à la fois, ne perdit pourtant pas courage : il signa un traité d'alliance avec le roi de France, Henri Ier, en obtint trois mille hommes de renfort, et, s'avançant au-devant de ses ennemis, les rencontra au Val-des-Dunes, non loin du cours de l'Orne, dans le département actuel du Calvados. La victoire fut vaillamment disputée, mais décisive : le bâtard remporta un triomphe complet : les troupes de Guy de Bourgogne furent taillées en pièces, et jetées dans l'Orne, où il s'en noya une partie.

Alors, le jeune et vaillant duc tourna ses armes contre Geoffroy Martel, et vint d'abord mettre le siège devant Domfront dont la position formidable l'effraya au premier coup d'œil. Il laissa autour de cette place assez de troupes pour contenir la garnison, et pousser les travaux de siège, et il se porta de sa personne avec le reste, sur Alençon, sous les murs duquel il établit son camp dans un lieu nommé encore aujourd'hui le Marais, bien qu'il se soit depuis ce temps-là couvert en partie

de constructions. Les Alençonnais crurent pouvoir mépriser le jeune duc, et ils lui criaient avec insolence de dessus les remparts : « *La peau ! la peau !!* » *La pel*, en langage du temps : faisant allusion à sa mère, Arlette, dont le père était, croit-on, corroyeur de son métier. Guillaume, malgré son intelligence supérieure, n'avait pas encore entièrement dépouillé la barbarie normande : il parvint à s'emparer de trente-six habitants de la ville, leur fit couper les pieds et les mains, et lança ces tristes débris à leurs compatriotes, avec ses machines de guerre. Alençon, effrayé, se rendit peu après ; et la garnison de Domfront elle-même, craignant les représailles du terrible duc, mit bas les armes, et livra le château et la ville, vers la fin de l'année 1048.

Cependant ces deux villes d'Alençon et de Domfront furent prises et reprises plusieurs fois pendant cette guerre, et le Passais tout entier eut beaucoup à souffrir de la part des troupes des deux partis. Le duc de Normandie se jeta sur Guillaume Guerleuc, comte de Mortain, et lui enleva ses états, qu'il donna à Robert, son frère utérin, fils de sa mère Arlette et du chevalier Herluin, son mari, dont nous avons déjà parlé. Eudes, frère de ce Robert, devint quelque temps après archevêque de Rouen. Une dernière révolte éclata encore : elle eut pour auteur Guillaume Busac, comte d'Eu ; mais elle n'eut aucun succès : battu sur tous les points, le comte d'Eu fut bientôt forcé de se réfugier en France, où Henri Ier lui donna le comté de Soissons.

Gervais de Chateau-du-Loir

Malgré toutes ces guerres, qui troublaient profondément la contrée, la vie monastique florissait sur tout le territoire de la Normandie et dans tous les lieux environnants. L'abbaye d'Evron acquérait la colonie de Gasne *(Gena)*, aujourd'hui Gênes-le-Gandelain, près des limites de notre diocèse. L'année même de la restauration de Saint-Evroult, que nous raconterons bientôt, un seigneur, nommé Berladius, restaurait également le monastère de la Boisselière, fondé par saint Longis au VIIe siècle, comme nous l'avons raconté dans la vie de ce saint. Ce nouveau monastère devint une dépendance de Saint-Vincent, du Mans. Gervais, évêque de cette dernière ville, était favorable

aux moines, et s'était lié d'une amitié étroite avec saint Odilon, abbé de Cluny, le grand représentant de la vie monastique à cette époque. Le prélat voulut aller visiter en personne le saint abbé dans son monastère, et saint Odilon tint à lui rendre sa visite au Mans : d'ailleurs, il avait plusieurs motifs de faire ce voyage, le diocèse du Mans possédant alors plusieurs prieurés dépendant de Cluny.

Saint Odilon, comme on le sait, est celui qui a introduit dans l'Eglise la Commémoration solennelle des Morts, que nous célébrons le 2 novembre : ce fut probablement son amitié avec Gervais du Mans qui amena l'Eglise de cette ville à célébrer l'une des premières cette fête funèbre. L'évêque Gervais était d'ailleurs un liturgiste ; il avait composé un évangéliaire resté manuscrit, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ancien fonds Colbert, nº 261). Ce prélat illustre fut aussi l'un des plus grands adversaires de l'hérésiarque Bérenger. Nous avons déjà dit que, transféré plus tard au siège de Reims, il continua de montrer dans le gouvernement de cette église les talents dont il était si richement orné. C'est une gloire que notre diocèse de Séez peut revendiquer en partie comme sienne, puisque cet évêque descendait comme nous l'avons vu, de la famille des Bellême.

Lanfranc, le savant et saint prieur du Bec, fit aussi à cette époque le voyage du Mans : il prit son logement à l'abbaye de la Couture ; et, pour prix de l'hospitalité que lui donnèrent les moines, y corrigea quelques manuscrits. On en trouve encore un au Mans qui porte sa signature : c'est *l'Hexaemeron* ou œuvre des six jours, de saint Ambroise : il a écrit de sa main au bas de la dernière page : « *Lanfrancus ego correxi.* — Moi, Lanfranc, j'atteste que je l'ai corrigé. »

Mabile de Bellême

La guerre continuait toujours entre la Normandie et l'Anjou : Guillaume Talvas II profita du trouble qui en résultait pour rentrer dans ses possessions, dont il avait été chassé quelque temps auparavant, mais il mourut bientôt après, ainsi que son fils Arnulphe ou Arnoul, qui fut étranglé, croit-on, dans son lit : Olivier, frère d'Arnoul, s'était fait moine au Bec : la race

masculine des Bellême se trouvait éteinte. Il ne restait plus que l'évêque de Séez, qui hérita du comté, mais le laissa gouverner par sa nièce Mabile, fille de Guillaume Talvas II, et mariée à Roger II de Montgommery, comte d'Exmes.

L'évêque Yves fut attaqué d'abord dans cette possession par les fils de Guillaume Soreng ; mais ceux-ci furent vaincus et punis comme ils le méritaient, et Yves resta paisible possesseur de l'héritage de ses pères. Son neveu Roger lui-même eut à combattre Guimond de Moulins-la-Marche, ennemi d'Enguerrand d'Oyson, seigneur de Courtomer, qui relevait de la vicomté d'Exmes, et avait par suite Roger pour suzerain et pour tuteur : celui-ci intervint, et rétablit facilement la paix de ce côté ; tout rentra dans l'ordre autour de Séez et dans le Perche.

Il n'en était pas de même sur les confins du Maine : Guillaume-le-Bâtard voulut fortifier de ce côté ses frontières et couvrir Alençon et Domfront. Il choisit comme point d'appui le château d'Ambrières, auquel il ajouta plusieurs ouvrages détachés. Geoffroy-Martel vit d'un mauvais œil ces travaux : il choisit un moment où les constructions n'étaient pas encore achevées, surprit la garnison et s'empara du fort. Mais Guillaume n'était pas homme à se laisser impunément braver. Il poussa une pointe vers le Maine, atteignit Geoffroy, le battit et même le blessa : toutefois le comte d'Anjou resta maître d'Ambrières.

A partir de ce temps, le Maine, que nous avons vu vigoureux et puissant sous son dernier comte particulier, Herbert Eveille-Chien, perdit complètement son autonomie, et fut continuellement ballotté entre la Normandie et l'Anjou. Geoffroy-Martel le traversa une seconde fois, tomba sur le Passais, et s'empara sans coup férir de Domfront et d'Alençon. Guillaume accourut à cette nouvelle, reprit ces deux villes, et cette fois vint à bout d'achever les fortifications d'Ambrières, pour couvrir sa frontière du midi.

Ce fut alors que Geoffroy-Martel fit prisonnier l'évêque Gervais, lui rendit ensuite la liberté et finalement le chassa de son diocèse, ce qui valut au prélat l'archevêché de Reims qui lui fut donné par le roi de France Henri Ier. Mais ce fut en vain qu'à la suite de cet attentat, Geoffroy essaya de s'emparer du Mans,

défendu par le jeune Hugues, fils d'Herbert Eveille-Chien. En désespoir de cause, le duc résolut d'y mettre le feu, puisqu'il ne pouvait s'en rendre maître. Il réussit en son projet : Hugues se trouva impuissant à combattre l'incendie, et dépossédé ainsi de sa capitale, prévoyant en outre qu'il serait impuissant à défendre son comté, il mourut de chagrin et de langueur, le 7 avril 1051 : il restait pour lui succéder son fils Hugues II, qui ne tient presque aucune place dans l'histoire.

Geoffroy, entré ainsi au Mans par le moyen du feu, ne put rester paisible possesseur d'un bien qu'il avait si mal acquis : il fut excommunié pour le fait par le pape saint Léon IX. Gervais, alors réfugié à la cour de Guillaume-le-Bâtard, put jouir de l'humiliation de son ennemi, et se trouva archevêque de Reims assez à temps pour sacrer le nouveau roi de France, Philippe Ier, le jour de la Pentecôte, 23 mai 1059. Les autres actes de son pontificat sont en dehors de notre cadre. Il reçut à sa cour épiscopale le grand saint Bruno, plus tard fondateur des Chartreux, et mourut le 4 juillet 1067. Son ennemi, Geoffroy-Martel, était mort dès le 14 novembre 1060.

Gouvernement de Guillaume-le-Batard

Le duc Guillaume continuait de gouverner la Normandie, et se montrait également propre à la guerre et aux œuvres qui ne peuvent s'opérer que pendant la paix. On pourrait peut-être cependant lui reprocher d'avoir mis entre les mains de ses parents trop de bénéfices ecclésiastiques. Son oncle Mauger était archevêque de Rouen ; son frère Eudes allait le devenir à son tour : à la mort de Hugues, évêque de Bayeux, Guillaume le remplaça par un troisième de ses frères utérins, nommé aussi Hugues : nous verrons qu'il n'eut pas toujours à se louer de ces évêques de son sang. Du reste, cette manie d'accaparer les évêchés et de faire des évêques leurs serviteurs particuliers, était celle de tous les seigneurs de ce temps ; et Geoffroy-Martel, avant de mourir, avait aussi fait nommer évêque du Mans pour remplacer Gervais, Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers, estimant que c'était un homme sur lequel il pouvait entièrement compter.

Ce fut en 1053, que Guillaume songea à se choisir une

épouse, et jeta les yeux sur Mathilde, fille de Beaudouin, comte de Flandre, et d'Adèle, sœur du roi de France, Henri Ier. Il se rendit lui-même à Bruges, capitale de Beaudouin, pour solliciter la main de la princesse. La chronique de Tours rapporte que le duc, ayant appris que Mathilde avait dit qu'elle n'épouserait jamais un bâtard, l'attendit au sortir d'une église où elle assistait à l'office divin, et la battit jusqu'à ce qu'elle eût donné son consentement. Ce récit est probablement fabuleux, et nous ne le rapportons que pour mémoire ; ce qui est certain, c'est que le mariage se conclut, malgré les réclamations de quelques évêques, qui objectaient la parenté qui existait entre les deux futurs ; et la puissance de Guillaume fut considérablement augmentée par cette alliance. Le duc eut de Mathilde quatre fils : Robert Courte-Heuze, Guillaume-le-Roux, Richard, qui mourut fort jeune et n'apparaît pas dans l'histoire, enfin Henri Beauclerc, le plus intelligent de la famille. Il eut en outre plusieurs filles, dont la quatrième nommée Agathe, se trouve inscrite, avec le titre de vierge et de bienheureuse, le 6 septembre, dans le *Neustria sancta* d'Arthur du Monstier.

Les fondations pieuses se succédaient avec rapidité sous le règne de ce grand prince. Nous avons déjà donné les noms de Saint-Vigor de Cerisy, des deux monastères de Caen, des abbayes de Lire et de Cormeilles; nous aurons bientôt à constater les restaurations de Saint-Evroult, de Saint-Martin-de-Séez et d'Almenêches ainsi que la fondation de Saint-Pierre-sur-Dives. En dehors de notre diocèse, nous citerons ici, pour n'y pas revenir, les monastères du Tréport *(Ulterior portus)*, de Mortemer *(Mortuum Mare)*, de Saint-Sauveur d'Evreux, de la Trinité de Rouen, les premiers commencements du parthénon d'Essay, dans notre diocèse, Saint-Sauveur de Coutances, le prieuré du château de Domfront, dédié à Saint-Symphorien, et dont les commencements remontent jusqu'à Guillaume Talvas Ier : l'abbaye de Lonlay se trouva aussi entièrement terminée à cette époque. La construction de la plus grande partie de ces monastères était dûe à l'initiative du duc Guillaume : toutefois, nous verrons plusieurs autres seigneurs contribuer aussi puissamment à ces œuvres, et entre autres les Giroye, à qui nous devons la nouvelle abbaye de Saint-Evroult.

Au milieu de ses consolations religieuses et de ses triomphes,

le duc de Normandie fut affligé par la défection de son oncle Mauger, qui résigna son archevêché de Rouen pour des motifs trop humains, et fut relégué par son neveu dans l'île de Guernesey. On lui donna pour successeur Maurile, que nous avons vu déjà présider le concile provincial de 1055. Ce nouvel archevêque fournit un pontificat glorieux et utile. Nous avons déjà eu occasion d'en parler plusieurs fois en retraçant la vie de son suffragant de Séez, Yves de Bellême.

Cette peine de cœur, d'autant plus sensible à Guillaume, qu'elle lui venait de sa propre famille, fut accompagnée de nouveaux bruits de guerre. En 1054, Geoffroy Martel, vainqueur des comtes du Maine et de l'évêque Gervais, avait de nouveau déployé ses étendards, et s'était uni au roi de France, Henri Ier, pour attaquer la Normandie. Ils prirent d'abord la forteresse de Montgommery, entre Lisieux et Vimoutiers, dévastèrent le pays environnant, et pénétrèrent dans le diocèse d'Evreux ; mais ils rencontrèrent à Mortemer l'armée de Guillaume lui-même, qui les tailla en pièces et leur ôta pour longtemps l'envie de revenir. Il est remarquable que dans les guerres entre Normands et Français, ceux-ci ne sont jamais parvenus à gagner une seule bataille rangée.

Après cette défaite, Henri et Geoffroy-Martel pénétrèrent dans l'Hiémois et mirent le siège devant Exmes ; mais leurs efforts pour prendre cette place furent inutiles ; ils ne purent que ravager le pays, et pénétrèrent jusqu'à la Dive, près de laquelle ils rencontrèrent Guillaume qui les battit de nouveau complètement dans la plaine de Varaville. Guillaume poussa l'épée dans les reins Geoffroy-Martel, et lui prit le Mans avec le château de Mayenne. Il construisit à cette occasion le château de Breteuil, qu'il donna à Guillaume, fils d'Osbern, et mari d'Adelise, fille du rebelle Roger de Tœni ou de Ternois. Il expulsa en même temps plusieurs barons qui l'avaient desservi dans cette guerre, et avec eux Robert de Grantmesnil, abbé de Saint-Evroult qui était de la famille des Giroye, et originaire des environs d'Argentan. Ce fut alors qu'eut lieu la principale expédition des Normands dans la Pouille, où les succès de Robert Guiscard et de plusieurs autres membres de la famille de Hauteville, les rendirent bientôt maîtres de cette province et de la Calabre : le nom des Normands se faisait respecter dans toute la chrétienté.

Le roi de France Henri Ier, mourut peu de temps après sa défaite de Mortemer, en 1060, et eut pour successeur son fils Philippe Ier, couronné dès l'année précédente par l'archevêque de Reims Gervais, comme nous l'avons dit déjà : ce jeune prince, encore mineur, fut mis sous la tutelle du comte Beaudouin de Flandre. Nous avons constaté que Geoffroy-Martel était mort cette année-là même, quelque temps avant Henri Ier, après avoir perdu le château de Saint-Cénery, qui lui fut enlevé par Guillaume-le-Bâtard. Il laissa pour héritiers de ses états ses deux neveux, Geoffroy-le-Barbu et Foulques-le-Réchin, qui ont laissé tous deux leur nom dans l'histoire, surtout Foulques, qui devait devenir célèbre dans la suite, comme nous aurons plusieurs fois occasion de le constater.

Avant de passer aux grandes fondations qui s'élevèrent sur le territoire du diocèse de Séez pendant la première partie du règne de Guillaume-le-Bâtard, c'est-à-dire avant la conquête de l'Angleterre, nous allons rapporter quelques autres évènements et parler de quelques fondations secondaires qui eurent lieu à cette époque.

Les Rotrou a Mortagne

En 1060, nous voyons apparaître pour la première fois d'une manière prépondérante dans notre histoire locale, comme comtes du Perche et de Mortagne, la noble et généreuse famille des Rotrou. Dom Piolin, dans son *Histoire de l'Eglise du Mans*, les fait seigneurs de Mortagne, en Anjou : c'est une erreur qu'on s'étonne de trouver dans un historien aussi sérieux : le Mortagne en question *(Mauritania)* n'est autre que celui du Perche, dont il a toujours été la capitale religieuse, et dont il devint à cette époque la seconde capitale civile et militaire. Jusqu'alors il était soumis sous ce double point de vue, à Bellême, qui, d'ailleurs, a toujours eu une existence un peu à part, et n'a jamais fait absolument partie intégrante du Perche proprement dit.

Ces Rotrou, que nous considérons, non pas comme une ancienne branche de la famille de Bellême, mais comme une famille plus ancienne que les Bellême eux-mêmes, devaient avoir été tout d'abord seigneurs de Nogent, appelé de leur nom Nogent-le-Rotrou, l'un des plus grands bourgs de France. On

trouve encore Montfort-le-Rotrou, à quatre lieues du Mans, qui a pu aussi appartenir à cette famille. Le premier comte de Mortagne de cette race dont il soit fait mention dans l'histoire, est Geoffroy, que quelques-uns ont cru fils de Guérin de Bellême, fils de Guillaume Talvas I[er] ; mais nous avons déjà fait remarquer que cette origine de Geoffroy est presque certainement fausse. Ce Guérin ne paraît pas avoir jamais eu aucun rapport avec le Perche : il avait de son vivant pour apanage Domfront, que la famille de Bellême reconnaissait toujours pour l'un de ses principaux fiefs, et dont elle faisait quelquefois, comme dans la circonstance qui nous occupe, l'apanage du fils aîné du comte vivant. Cependant Mélisende, femme de Guérin, paraît avoir été l'héritière de la vicomté de Châteaudun, ce qui rendrait assez probable la parenté de cette dame de Bellême avec les sires de Nogent, devenus comte de Mortagne. Pour nous le Geoffroy dont il est question ici est Geoffroy dont la famille avait produit avant lui Rotrou I[er], mort en 955, Geoffroy I[er], 955-987, Geoffroy II, 987-1005, et Rotrou II, 1005-1040. Geoffroy III prit part, en 1066, deux ans après la fondation dont nous allons parler, à la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard.

Vers l'an 1064 donc, Geoffroy Rotrou fonda l'église du Saint-Sépulcre de Châteaudun, et celle de Saint-Denis de Nogent, dont nous aurons plusieurs fois à parler dans cette histoire. Les Mathurins de Saint-Eloi de Mortagne devinrent vassaux de cette dernière église, et nous verrons qu'elle exerçait sa suzeraineté sur beaucoup d'autres établissements religieux du diocèse. La Trappe et Clérets lui servaient chacune dix livres de rente.

Geoffroy fut assassiné en sortant de l'église de Chartres, et laissa deux fils : Hugues et Rotrou *(Rotrocus)*. Ce fut ce dernier qui prit pour la première fois le titre de comte de Mortagne, et il gouverna ce petit état de 1077 à 1089. Il fit la guerre à l'évêque de Chartres, qui le paya de représailles en l'excommuniant. Une surdité presque absolue qui s'empara de lui ensuite, fut regardée, à tort ou à raison, comme une punition de son sacrilège. Il mourut sans avoir recouvré l'usage de ses oreilles. On voit qu'il comptait parmi ses possessions le fief de *Raimalast* : c'est ainsi que le nom de ce bourg est écrit dans les chartes du temps ; cependant nous avons toujours cru

que ce nom de Rémalard ; ou, comme on l'écrivait autrefois Regmalard, venait de *Regia Malardi*, et signifiait : possession royale ou plutôt souveraine de saint Malard, évêque de Chartres, dont nous avons déjà parlé. Une prose approuvée par M. Blanquet, vicaire général du diocèse de Chartres et archidiacre de Dreux en 1786, pour la fête de saint Germain d'Auxerre, patron de Rémalard, se termine par cette strophe :

Sedibus è superis
Pastor beatissime
Te Malardi regia
Protectorem sentiat.

« O bienheureux pasteur, que Regmalard ressente les effets de la protection que vous étendez sur elle. »

M. Delétang, curé de la paroisse de Rémalard, avait composé lui-même cette prose, et obtint facilement le 12 juin 1788, de M. Blanquet, déjà nommé, le permission de la chanter liturgiquement, le vénérable archidiacre avait certainement reconnu dans ces paroles l'écho des traditions locales.

Geoffroy III se battit vaillamment à Hastings : son père Rotrou II vivait encore à cette époque, mais était déjà trop vieux pour prendre part à l'expédition. Ce fut alors que l'église de Saint-Germain de Loisé fut donnée pour moitié à Saint-Denis de Nogent ; l'autre moitié fut octroyée à Saint-Jean de Mortagne : Verrières fut donné entièrement à l'église de Saint-Denis. En même temps, Légal de Montmirail *(de Monte-mirabili)*, donna à la même église une vigne et plusieurs autres possessions.

Geoffroy fit aussi la guerre à Robert de Bellême, fils de Roger de Montgommery : il lui brûla Echauffour et plusieurs autres villages, et prétendait surtout avoir des droits sur Domfront, ce qui avait quelque apparence de justice s'il était réellement, comme le prétendent certains historiens, arrière-petit-fils, au moins par les femmes, de Guérin de Bellême, comte de cette ville. La couardise de Robert fit traîner la guerre en longueur : elle fut continuée encore sous les règnes suivants.

Juliana ou Julienne, fille de Geoffroy, fut mariée à Robert de L'Aigle, qui fit aussi la guerre à Robert de Bellême, et fut tué en défendant son indépendance. Il avait reçu de Henri Beau-

clerc, roi d'Angleterre la seigneurie d'Exmes, dont hérita après lui Gilbert de L'Aigle et d'Exmes, qui périt dans le naufrage de la *Blanche-Nef*. Le premier mariage de Julienne eut lieu dans le temps où Serlon d'Orgères, qui devint plus tard évêque de Séez, était encore abbé de Saint-Evroult. Après la mort de son époux Robert, son père Geoffroy la remaria à son successeur, Gilbert de L'Aigle, que nous avons déjà nommé.

Après la mort de Geoffroy III, son successeur, Rotrou III, dit le Grand passa en Espagne et conquit les deux royaumes de Navarre et d'Aragon. Il prit part à la première croisade ; et, à son retour, épousa Mathilde, fille du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc. Il eut encore guerre avec Robert de Bellême, et le Corbonnais surtout fut ravagé par les deux partis belligérants : Ce Rotrou fut le fondateur de la Trappe ; mais il fit emprisonner à Corbon Hildebert, évêque du Mans, et fut excommunié pour le fait par le pape Pascal II ; cependant saint Yves de Chartres refusa de publier l'excommunication et la fit lever par le Souverain-Pontife. Nous reviendrons plus tard sur cet incident.

L'abbaye de Tiron fut fondée sous le règne de ce grand Rotrou, qui ne fut pas non plus sans être obligé de faire la guerre. La possession de Domfront fut de nouveau disputée, et finalement, Rotrou resta maître de Bellême. Ce fut alors qu'il se trouva assez fort pour courir au secours d'Alphonse, roi d'Aragon, qui s'était recommandé à lui. La nièce de ce comte, fille de Richer de L'Aigle, fut donnée à cette occasion en mariage à Garcie Ramirès, roi de Navarre. Mais pendant cette brillante expédition d'Espagne, le roi de France Louis-le-Gros se jeta sur L'Aigle, et s'en empara ; il donna ensuite le Perche en apanage à son fils Robert de France ; mais il ne s'établit que dans la partie orientale de ce pays, dans les forteresses de Dreux *(Dorcasinum)*, de Tillières *(Tegularium)*, et de Verneuil *(Vernolium)* dont il ne possédait qu'une partie du territoire adjacent.

Rotrou IV, fils de Rotrou III, redevint comte du Perche en 1160, après que cette province fut distraite du royaume de France. De son temps, l'église de Saint-Denis de Nogent acquit encore l'église de Buré. Il épousa vers le commencement de son règne la fille du comte Thibaut de Champagne, et fonda le Val-Dieu en

1170. Des seigneurs remarquables étaient alors à la tête des fiefs du pays : on citait parmi eux Guillaume de Villeray, Galleran du Pin *(de Pinu)*, Hugues de Courcerault, Guérin de Lonray, Guillaume de Boissief (peut-être Boissey) tous distingués par leur caractère et par leur valeur : c'était alors Froger qui était assis sur le siège épiscopal de Séez. Rotrou IV partit avec Philippe-Auguste pour la quatrième croisade, et fut tué en combattant vaillamment au siège de Saint-Jean-d'Acre.

Cet illustre comte laissait un frère, nommé Etienne, qui fut père de Guillaume-le-Bon, roi de Sicile. Geoffroy IV gouverna ensuite le comté du Perche, et pendant qu'il était à la tête des affaires, Guillaume, sire de Gémages, donna tout ce qu'il possédait au prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. On voit par un grand nombre de chartes de ce temps que l'on frappait alors une monnaie particulière au Corbonnais : on trouve souvent que les redevances allouées aux monastères ou aux églises seront payées en cette valeur *(monetae currentis in Corboneto)* : l'une de ces chartes a pour objet quelques arrangements qui furent conclus alors entre Saint-Denis de Nogent et sa propriété de Mortagne, Saint-Eloi. Etienne II du Perche, frère de Rotrou IV, partit comme lui pour la croisade, en 1198. Thomas, fils de Geoffroy IV, succédait pendant ce temps-là à son père. En 1216, il accordait des exemptions à Nogent, à *Manues* (probablement Mauves), à Bonmoulins et à Moulins-la-Marche. Ce comte mourut jeune et sans enfants : après lui, le Perche passa à son oncle Guillaume, évêque de Châlons. Le château de Mortagne possédait alors une chapelle dédiée à saint Maclou, qui était à la présentation de Saint-Denis-de-Nogent. Guillaume de Châlons étant venu à mourir, en 1226, la race des Rotrou se trouva éteinte, et le Perche fut démembré. Il avait été réuni en principe à la couronne de France en 1218. Nous en verrons cependant encore la possession disputée à saint Louis par le duc de Bretagne.

Un des Rotrou, probablement le père de Geoffroy III, donna, ou plutôt confirma à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans le don de trois églises dédiées, l'une à saint Pierre, la seconde à saint Martin, l'autre à saint Longis, avec leurs dépendances. Ces trois églises dévaient se trouver dans les environs de Mortagne : les documents qui nous restent à leur sujet sont assez vagues.

L'abbaye de Saint-Vincent augmentait ainsi toujours en importance, et l'abbé Avesgaud qui la gouvernait alors, avait une grande réputation dans tout le pays. Guillaume-le-Conquérant et son fils Robert Courte-Heuze confirmèrent à leur tour à l'abbaye de la Couture, toujours florissante, et l'émule pacifique de Saint-Vincent, le don du prieuré de Saint-Pierre de Brûlon. Le monastère et l'église de Saint-Cénery-le-Gerey furent donnés à Marmoutiers.

La Roche-Mabile

Roger de Montgommery et sa femme, Mabile de Bellême venaient de fonder l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez. Comme annexe de cette abbaye, ils bâtirent le prieuré de la Roche-Mabile, ainsi nommé à cause de Mabile de Bellême et d'une roche, sur laquelle cette femme de génie bâtit une forteresse, dont il reste encore quelques vestiges aujourd'hui. Le prieuré de la Roche-Mabile fut dédié à saint Pierre et à saint Nicolas. Roger et sa femme le dotèrent de moulins, de dîmes et de fonds de terre, L'église de Saint-Nicolas de la Roche fut de nouveau confirmée à Saint-Martin de Séez par Guillaume de Ponthieu et d'Alençon, en 1151. Le prieuré lui-même fut réuni à l'abbaye de Saint-Martin au XVIIIe siècle. Lorsque Roger et Mabile le fondèrent, ils en firent d'abord une simple collégiale ; mais ils durent bien vite y remplacer les chanoines par des moines bénédictins : dans l'isolement où l'on vivait à la Roche-Mabile, l'oisiveté des prêtres séculiers enfanta presque aussitôt une foule de désordres.

Près du nouveau monastère, Mabile de Bellême fit bâtir l'église paroissiale de Saint-Pierre, qui subsiste encore aujourd'hui tout entière, et reste remarquable surtout par ses fonts baptismaux, construits pour les temps où l'on administrait le Sacrement par immersion, ce qui leur suppose une antiquité respectable.

Ce ne fut qu'après avoir fondé le prieuré et l'église paroissiale, que Mabile de Bellême, devenue veuve et souveraine de son comté, fit bâtir, pour assurer sa frontière le château de la Roche-Mabile, dont nous avons parlé déjà. Placé au sommet sourcilleux de son roc taillé à pic en forme de cône, ce fort domi-

nait la vallée environnante et le cours du Sarthon. Mabile, héritière des talents et du génie de sa famille ; et de plus chargée, dit-on, de la défense des frontières normandes contre les attaques de l'Anjou, avait compris l'importance de ce point stratégique, et la suite des guerres du moyen-âge montra la justesse de son coup-d'œil.

Le Maine

Guillaume-le-Bâtard fiança, vers l'époque de la fondation de la Roche-Mabile, son fils aîné, Robert Courte-Heuze, avec Marguerite, que d'autres nomment Berthe, fille du comte du Maine, Herbert II. Ce comte mourut en 1062, et sa fille Marguerite elle-même, la fiancée de Robert quitta cette vie avant la cérémonie de son mariage, le 12 décembre 1063 : elle fut ensevelie dans l'abbaye de Fécamp.

Après l'extinction complète des comtes du Maine, cette petite province passa aux mains de Guillaume-le-Bâtard ; mais elle excitait trop la cupidité de ses voisins pour ne pas lui être disputée. Il en résulta de nouvelles et longues guerres. Guillaume et son fils s'emparèrent du Mans, et y saisirent Gauthier du Vexin avec sa femme Biothe, fille de l'ancien comte Herbert Eveille-Chien, qui cherchaient à prendre pied dans la contrée. L'un et l'autre furent conduits à Falaise et y moururent bientôt, non sans que l'on soupçonnât qu'ils avaient été empoisonnés, ce qui paraît en effet assez vraisemblable. Ils avaient des droits trop réels sur le comté du Maine pour que le duc pût jamais espérer en rester paisible possesseur tant qu'ils vivraient. De son côté, Geoffroy de Mayenne, qui n'avait osé remuer tant qu'il avait senti Guillaume trop près de lui, revint à la charge aussitôt après le départ des Normands, prit Ambrières et le Mans lui-même, et força Guillaume de revenir dans le Maine pour le combattre. Le duc de Normandie revint en effet, battit Geoffroy et le chassa du Mans d'abord ; puis, bientôt après il lui reprit Ambrières et assiégea jusqu'à sa capitale, la ville de Mayenne, dont il s'empara par ruse. Geoffroy fut forcé de lui reconnaître la souveraineté du Maine, et de lui rendre hommage comme à son suzerain. Cette solution première de la question manselle se produisit en 1064.

L'année suivante, 1065, la noblesse du Maine se révolta et tenta de secouer le joug normand, en s'appuyant sur le nouveau comte d'Anjou, Geoffroy-le-Barbu. Mais Guillaume-le-Bâtard gagna ce dernier en lui cédant le Haut-Maine, et les Manseaux eurent ainsi deux maîtres au lieu d'un. Guillaume d'ailleurs se conduisit en conquérant magnanime ; et, au lieu de rançonner, de charger d'impôts son nouveau comté, afin d'en tirer le plus possible pour ses intérêts propres, il travailla sérieusement au bonheur et à la prospérité de ses nouveaux sujets : il agrandit la ville du Mans, et montra une grande dévotion au patron du pays, saint Julien. Cependant, malgré tous ses efforts, il ne put réussir à se concilier l'esprit des Manseaux, qui détestaient toute espèce de joug étranger, et n'aimaient que leur indépendance. La ville du Mans perdit dans cette occurrence son évêque Vulgrin, ancien abbé de Saint-Serge d'Angers, qui ne fut remplacé qu'en 1067, par le grammairien Arnaud.

Fondation de Saint-Pierre-sur-Dive

Complétons maintenant l'histoire de cette époque, en traitant des grandes fondations qui eurent lieu alors dans le diocèse de Séez, et qui furent plus nombreuses sous le règne de Guillaume-le-Bâtard qu'à aucune autre époque de notre histoire.

La première qui se présente à nous par ordre de date est celle de Saint-Pierre-sur-Dive, nommée aussi Notre-Dame de Saint-Pierre-sur-Dive, parce que la très sainte Vierge était patronne de l'abbaye, tandis que saint Pierre était patron de la paroisse. Ce lieu qui devait devenir célèbre, est situé sur la Dive à six lieues au sud de Caen, et appartenait alors au diocèse de Séez pour le spirituel, et à l'Hiémois, au point de vue du gouvernement civil : c'est aujourd'hui le siège d'un doyenné du diocèse de Bayeux. L'abbaye de Saint-Pierre a toujours été bénédictine : elle payait huit cents florins de redevance à la cour romaine, à titre d'annates. Sa fondation remonte à l'an 1040, et elle dut l'existence à Guillaume, comte d'Eu *(Aucum)*, et à sa femme Lesceline, qui en conçurent le projet dans des circonstances assez extraordinaires.

Nous avons déjà eu occasion de parler de ces deux fondateurs de Saint-Pierre-sur-Dive. Guillaume d'Eu était bâtard du duc

de Normandie, Richard-sans-Peur, qui, à sa mort l'avait fait comte d'Exmes : peu content de son partage, il se révolta contre son frère Richard-le-Bon ; mais il fut vaincu et dépouillé de son comté. Toutefois, l'excellent Richard, voyant son frère vraiment repentant, le dédommagea en lui donnant le comté d'Eu, et en lui faisant épouser Lesceline, qui devait être son bon ange pendant toute sa vie. Nous avons déjà dit comment s'était fait ce mariage de Guillaume et de Lesceline, fille de ce Turquetil *(Turchitillus)*, qui était chargé de garder dans sa prison le rebelle Guillaume, avant qu'il fût rentré en grâce avec son frère : la jeune fille sut plaire au prisonnier ; et Richard fut heureux de trouver déjà noués ces liens qui devaient faire le bonheur de son frère et de beaucoup d'autres. Guillaume et Lesceline eurent deux fils, Robert, qui fut comte d'Eu après son père, et Hugues, qui fut plus tard évêque de Lisieux. Ces deux jeunes seigneurs aidèrent beaucoup leurs parents à fonder Saint-Pierre-sur-Dive : leur troisième frère, nommé Guillaume, comme son père, eut le titre de comte de Soissons et fut un guerrier distingué.

Guillaume donc, songeant à laisser le gouvernement de son comté d'Eu, et à se retirer dans la vie privée, se faisait construire à Saint-Pierre-sur-Dive une maison de campagne, lorsqu'une femme venant de Vaux *(Vallis)*, et se rendant à Courcy *(Curseium)*, pour y faire le pélerinage, alors célèbre, de saint Ferréol, s'arrêta devant la nouvelle construction : après l'avoir examinée quelques instants en silence, elle se jeta à genoux, pria et déposa son offrande ; puis elle baisa humblement la pierre sur laquelle elle l'avait placée, se leva et faisait le signe de la croix pour se retirer, lorsque les ouvriers étonnés lui dirent : « Que veux-tu faire ? ô femme ! ce n'est pas une église que nous bâtissons, mais une maison pour le comte d'Eu... » — « Je sais ce que je fais, répondit la pieuse pélerine ; et vous, apprenez ce que vous faites. Pour moi, c'est au nom du Seigneur, et en l'honneur de la bienheureuse Mère de Dieu, toujours Vierge que je dépose, et que je consacre ici l'offrande que je portais à saint Ferréol : je ne cherche nullement à la porter plus loin. » Puis elle les salua et s'en retourna chez elle. De plus en plus étonnés, les ouvriers se dirent les uns aux autres : « Nous croyions élever une maison pour le comte ; et voilà que c'est peut-être une église que nous bâtissons. »

Il y avait en ce lieu un prêtre vénérable, nommé Gilmer *(Gislemarus)*, qui desservait depuis un certain nombre d'années l'église de Saint-Pierre, celle qui avait donné son nom à la localité. Un jour que ce saint homme conversait, selon son habitude, avec les habitants d'alentour : « Vous voyez, leur dit-il, combien ce lieu est obscur et sans renom ; mais je vous assure que vous y verrez un monastère de femmes d'abord, et ensuite des moines, qui viendront y servir Dieu. » Nous verrons que la chose s'accomplit de point en point comme il l'avait prédit.

Guillaume d'Eu cependant ne vit pas s'élever le monastère ainsi annoncé ; il mourut, peut-être même avant que sa maison fût entièrement construite ; mais aussitôt après qu'il eut rendu son âme à Dieu, Lesceline fit bâtir tout près de la maison seigneuriale l'église de Sainte-Marie, et y plaça d'abord des religieuses. Mais les populations environnantes ne virent point d'un bon œil cette fondation : elles se prirent d'orgueil, se moquèrent de la vie simple de ces pieuses filles, et ne purent leur permettre de vivre en paix. Lesceline, à la vue de ces persécutions continuelles, retira de ce lieu ses protégées, et les transféra à Lisieux, où elle les confia aux soins de son fils Hugues, qui en était alors évêque, comme nous l'avons déjà dit. Alors elle s'occupa de les remplacer à Saint-Pierre par des moines qu'elle demanda à l'abbé du célèbre monastère de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, au diocèse de Rouen. Mais cet abbé montra en cette circonstance qu'il avait peu l'esprit de son état. Il voulut qu'on lui laissât le gouvernement du nouveau monastère, qui, dans sa pensée, ne devait être qu'une succursale du sien ; puis, voyant que Lesceline avait le projet d'en faire une abbaye indépendante, son zèle se refroidit, et il fit même interrompre les travaux commencés.

Alors, la pieuse Lesceline résilia le pacte qu'elle avait conclu avec lui, et alla trouver Isembard, abbé de la Trinité de Rouen. Elle en obtint un homme instruit dans les lettres divines et humaines, très capable de mener à bonne fin une fondation, même considérable. C'était Aynard, allemand *(theutonicus)* de nation, et alors religieux de Sainte-Catherine du Mont-les Rouen ; ce digne enfant de saint Benoît était destiné par la divine Providence à être le premier abbé de Saint-Pierre-sur-Dive.

Aynard se mit aussitôt à l'œuvre ; et Lesceline, au comble de ses vœux et craignant encore que des obstacles ne vinssent interrompre la fondation commencée, procura comme protecteur à ses enfants d'adoption le duc Guillaume-le-Bâtard, qui remit de sa main la crosse à Aynard en 1046. Plusieurs exemples analogues nous prouvent qu'en ce temps-là les ducs de Normandie donnaient l'investiture par la crosse et par l'anneau : les querelles des empereurs avec les papes sur ce point, n'avaient pas encore fourni l'occasion d'élucider entièrement la pensée de l'Eglise, exprimée par ce symbole.

Aynard reçut ensuite la bénédiction abbatiale en présence du roi de France, Henri Ier, invité par le duc Guillaume, et il gouverna l'abbaye pendant trente-deux ans, jusqu'en 1078, avec autant de piété que de science et de talent. La dédicace de son église de Sainte-Marie eut lieu le 1er mai 1067, toujours par les soins du duc Guillaume, devenu alors roi d'Angleterre : ce fut Maurile, archevêque de Rouen, qui fut le prélat consécrateur : Sainte-Marie de Jumièges fut consacrée seulement deux mois après. Le 1er juillet de cette année 1067, peut-être le jour même de la dédicace de Jumièges, la pieuse Lesceline renonça à tous ses biens et dit adieu au siècle. Elle reçut le voile des mains de son fils Hugues, évêque de Lisieux, et mourut le 26 janvier 1067, vieux style, c'est-à-dire 1068, selon notre manière de compter, quelques mois seulement par conséquent, après la consécration de l'église qu'elle avait bâtie. Elle y fut ensevelie avec toutes sortes d'honneur.

L'église de Sainte-Marie fut souillée et le monastère dévasté au temps de la guerre que se firent entre eux les Français, les Anglais et les Bourguignons pendant le cours du XVe siècle. Pour réparer le mal fait en cette occasion, Georges Dunot appela à Saint-Pierre-sur-Dive en 1666 les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, qui y rétablirent, autant qu'il était possible à cette époque, l'éclat du culte divin, et rendirent de nouveau florissantes les possessions temporelles de l'abbaye. Aux XIVe et XVe siècles, on voit que ce monastère avait reçu le nom de monastère de l'Epine ou d'Epinay *(de Spineto)*. C'était de ce nom qu'on l'appelait encore au XVIIIe siècle à cause de la principale image de la très sainte Vierge, qui se trouvait dans le chœur de l'église abbatiale.

L'abbé Aynard, après avoir assisté en 1067 et 1068 à la dédicace de son église et aux funérailles de la comtesse Lesceline, signa comme témoin en 1074 les donations faites par Robert de Bellême à l'abbaye de Saint-Evroult, et sa signature se trouve en outre au bas de la charte qui confirma ces donations. Il mourut le 14 février 1077, c'est-à-dire selon le calendrier actuel, 1078. Orderic Vital qui place sa mort au 19 janvier, ainsi qu'Arthur du Monstier, en fait un pompeux éloge : il le compare à Gerbert de Fontenelle et à Durand de Troarn, et il dit que ces trois abbés étaient comme trois étoiles brillantes, qui éclairaient toute la contrée. On cite un certain nombre de travaux intelligents et féconds entrepris par l'abbé Aynard, pour ajouter à la gloire et à la majesté du culte divin.

Son épitaphe, composée par Durand, abbé de Troarn, qui présidait à sa sépulture, peut passer pour un modèle du genre : elle était ainsi conçue :

« *Hic jacet Ainardus, redolens ut pistica nardus,*
Virtutum multis floribus et meritis.
A quo fundatus, locus est hic œdificatus,
Ingenti studio, nec modico pretio.
Vir fuit hic magnus probitate, suavis ut agnus,
Vità conspicuus, dogmate præcipuus,
Sobrius et castus, prudens, simplex, honestus,
Potens consilio, clarus in officio ;
Mentis huic gravitas erat, et maturior aetas,
Canaque cæsaries, sed tenuis facies.
Quem nonas decimas, februo premente, Calendas,
Abstulit ultima sors, et rapuit cita mors.
Pro quo, qui transis, supplex orare memor sis,
Ut sit ei requies alma Dei facies,
Obiit 14 feb., ann. Dni 1077. »

Nous n'avons pas la prétention de rendre en français la délicatesse qu'offrent ces charmants vers léonins, où la rime, d'invention récente alors, se mêle déjà si agréablement à la mesure du pied latin : nous donnerons seulement de notre mieux le sens de ces délicieux distiques.

« Ci-gît Ainard, dont les vertus et les mérites, semblables à des fleurs odoriférantes, répandaient autour de lui comme le

parfum du nard le plus précieux. Ce fut lui qui construisit ce monastère avec de grands travaux, et non moins de dépense. Ce fut un homme grand par sa probité, semblable à un agneau par la douceur et la suavité de son caractère, remarquable par ses actions, éminent par sa science, sobre et chaste, prudent, simple, distingué, puissant par la droiture de son esprit, supérieur dans son gouvernement. Il avait la gravité de caractère, la maturité qui convient à un vieillard ; vénérable par sa blanche chevelure, il était cependant chétif de visage. Il mourut en février, le 19 des calendes (de mars). Là fut la fin de son sort, tranché par une mort trop hâtive. O toi qui passes sur son tombeau, souviens-toi de prier pour lui avec ferveur, afin qu'il puisse trouver son repos dans la contemplation de la face de son Dieu. Il mourut le 14 février 1077 ». Ce saint fondateur laissait la réputation d'un véritable homme de Dieu, sans feinte et sans déguisement. On pourra voir à *l'Appendice I* placé à la fin de ce volume la suite de ses successeurs.

l'Abbaye de Saint-Evroult

La seconde fondation qui se présente à nous pendant cette période féconde, et qui peut être considérée comme la plus importante pour la religion dans notre diocèse, est celle de Saint-Evroult-en-Ouche. Cette fondation, du reste, contrairement à celle de Saint-Pierre-sur-Dive, n'était que la restauration d'un ancien monastère. Nous avons vu que ce fut saint Evroult lui-même qui éleva au VIe siècle, dans la forêt d'Ouche, les premières constructions monastiques qui eussent été vues jusque-là dans la contrée : le monastère où il mourut garda pendant la suite des siècles le nom de son saint fondateur et fut pendant longtemps le principal monument élevé à sa gloire. Mais il fut entièrement détruit au IXe siècle, pendant les incursions des Normands : une partie des moines furent égorgés : les autres durent se disperser en divers lieux.

Cet abandon de l'abbaye d'Ouche ne fut pas alors de longue durée. Dès l'an 900, des chanoines prirent possession des ruines avec la permission du roi Charles-le-Simple et acquirent des terres aux alentours. On ne sait trop si c'étaient encore ces chanoines, ou si c'étaient des moines qui leur avaient succédé,

que le comte d'Orléans, Hugues-le-Grand trouva à Saint-Evroult, lorsqu'il leur enleva les reliques de leur saint patron, ainsi que celles de saint Evremond et de saint Ansbert, vers l'an 950, avec les chartes des donations, comme nous l'avons déjà raconté en détail. Cet enlèvement, brutal et injuste, bien qu'il fût dicté par une piété mal éclairée, fit fuir les religieux qui habitaient Saint-Evroult ; et l'abbaye resta de nouveau déserte pendant cent ans.

La vie de saint Evroult nous a prouvé que son abbaye était, dans le principe, de notre diocèse de Séez. Nous sommes porté à croire que c'est pendant cette vacance de cent ans que le souvenir des anciens évêques se perdit ; et nous verrons qu'au temps de la restauration, les populations du lieu, n'ayant plus d'abbé pour les relier avec leur premier pasteur, ne savaient plus à quel diocèse ils appartenaient. Ils furent agrégés au diocèse de Lisieux, et ils n'ont cessé de lui appartenir qu'à la révolution de 1789. Mais ce monastère est resté pendant tout ce temps de son exil, si attaché au diocèse de Séez, que nous pouvons à juste titre le revendiquer comme entièrement nôtre, et lui donner place comme tel dans cette histoire, ce qui est d'autant plus permis que, s'il a été distrait de l'église de Séez pendant plus de sept cents ans, il lui appartient au moins par son origine, et que son retour au diocèse est déjà consacré par cent années d'annexion.

Ce fut donc au XIe siècle que Guillaume Giroye, fils de Giroye de Courcerault, dont nous avons parlé, et seigneur d'Echauffour, ainsi que de Montreuil l'Argillé, au département actuel de l'Eure, fut enfermé au donjon d'Alençon, privé de ses yeux et cruellement mutilé par Guillaume Talvas, comme nous l'avons raconté déjà. Devenu incapable de rien faire dans la vie séculière, ce pieux seigneur se fit moine du Bec, et résolut de restaurer Saint-Evroult, dont les ruines se trouvaient assez près de son château seigneurial d'Echauffour. Déjà d'avance, il avait donné l'église à deux excellents prêtres séculiers, nommés Restold et Ingranne : ce furent les premiers qui s'établirent dans l'abbaye depuis qu'elle avait perdu ses habitants pour la seconde fois au Xe siècle.

Mais cette restauration précaire du culte ne suffisait pas à Guillaume Giroye. Pendant son séjour au Bec, il s'entendit avec

son abbé Herluin ; et le chargea de rétablir à Ouche la Règle de saint Benoît. Herluin y envoya le plus remarquable de ses moines, le célèbre Lanfranc, avec trois compagnons, pour reconstruire le monastère.

Les Normands à cette époque, avaient à cœur, comme nous le constaterons de plus en plus, de réparer tout le mal qu'ils avaient fait aux monastères et aux églises. A côté de la famille percheronne des Giroye florissait alors la famille normande des Grantmesnil, originaires de la terre de ce nom, située près d'Argentan. Deux enfants de cette noble famille, Hugues et Robert, fils d'un père nommé aussi Robert, résolurent, avec le concours d'Hadvise de Giroye, que Robert-le-Jeune avait épousée, de fonder un monastère près de Falaise. Guillaume Giroye, qui était leur oncle et celui d'Hadvise, leur conseilla de s'unir plutôt à lui pour restaurer Saint-Evroult, et ils reconnurent que son idée valait mieux que la leur. Ils donnèrent donc à Herluin, abbé du Bec, leur villa de la Bousserie *(Bosseria)*, afin qu'il cédât en échange le droit de suzeraineté dont il jouissait sur la nouvelle abbaye de Saint-Evroult. Herluin accepta, et le nouveau monastère se trouva ainsi parfaitement libre et affranchi de toute espèce de vassalité. La charte de franchise fut approuvée par Guillaume-le-Bâtard, et la peine d'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui réclameraient un droit quelconque sur cette terre consacrée. La charte portait, outre la signature de Guillaume-le-Bâtard, celles de Mauger, archevêque de Rouen, fils de Richard Gunnoride ou Richard II, duc de Normandie ; de Hugues, évêque de Lisieux, fils de Guillaume, comte d'Eu, fondateur de Saint-Pierre-sur-Dive ; d'Odon ou Eudes, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume-le-Bâtard ; de Guillaume, évêque d'Evreux ; de Gilbert, abbé de Châtillon ; de Guillaume, Robert et Raoul, tous trois fils de Giroye ; de Robert de Grantmesnil, neveu de Giroye ; de Guillaume, fils de Gauchelin ; de Raoul de Tœni, Raoul Taison, Roger de Montgommery, époux de Mabile de Bellême, Guillaume, fils d'Osbern, Richard de Beaufay, Richard de Sainte-Scholasse et autres seigneurs du pays. Cette pièce est datée de l'indiction quatrième, qui correspond à l'an 1050.

Les seigneurs proposèrent d'abord de rebâtir l'abbaye au lieu qu'elle occupait avant sa destruction ; c'est-à-dire, pensent quel-

ques-uns, à Notre-Dame-du-Bois, située à deux kilomètres du bourg actuel de Saint-Evroult : nous admettons peu cette opinion ; Notre-Dame-du-Bois n'a guère pu être qu'un ermitage ou saint Evroult se retirait par intervalles pour méditer dans la solitude, comme le faisaient souvent les moines de son temps. Quoiqu'il en soit du reste de ce lieu primitif de l'abbaye, il fut abandonné à cause d'un obstacle que l'histoire ne nous fait pas très clairement connaître.

Alors on essaya de placer la nouvelle construction près de Noyer-Ménars ; mais on ne réussit pas mieux, et on résolut enfin de reconstruire l'abbaye au lieu qu'elle a toujours occupé depuis, jusqu'à la révolution de 1789, qui la détruisit. Dès que l'emplacement fut choisi, la réunion des seigneurs, qui avaient en main l'argent et la puissance, poussa les travaux avec ardeur, et en peu de jours, la maison devint habitable.

Voici, d'après Orderic Vital, les dons principaux qui furent faits à Saint-Evroult dès le temps de sa fondation. Elle eut d'abord l'église de Norrei, la terre de Soulangy *(Solengiacus)*, près Falaise, située en Ouilly-le-Tesson *(in Oilei)* ; Angloischeville *(Anglisca villa)*, avec son monastère, c'est-à-dire son église, desservie par un clergé régulier : l'église de Villers *(Villaris)*, probablement Villers-Canivet, dans les environs de Falaise et de Soulangy, nommé plus haut : nous verrons plus tard s'élever près de ce lieu un monastère de femmes. Ce peut-être aussi Villers-en-Ouche, aujourd'hui au canton de la Ferté-Fresnel, assez près de Saint-Evroult. Quoiqu'il en soit, il y avait en ce lieu un *hôte*, c'est-à-dire une maison attachée à l'église pour recevoir les pélerins.

A Aoth, aujourd'hui Saint-Martin-d'O, paroisse de Mortrée, Saint-Evroult possédait le monastère, c'est-à-dire la maison habitée par le clergé régulier de la paroisse : la nouvelle abbaye jouissait en outre des dépendances du presbytère, d'un *hôte* encore, et de la dîme des moulins du lieu.

Dans le moutier de Guêprey *(Waipratum)*, les Giroye donnèrent tout ce qui y avait été possédé par leur père, Robert de Courcerault, avec la dîme de *Buinna*, que quelques-uns croient retrouver dans un hameau de Guêprey, canton de Trun, nommé encore aujourd'hui la Bigne : cette supposition nous paraît très probable : d'autres cependant croient qu'il s'agit de Bons, ou

Bons-Tassilly, paroisse des environs de Falaise, sur la route de Caen.

Dans le pays de Beaumais *(in Belmeis)*, la nouvelle abbaye reçut Beaumais-sur-Dive, le moulin du lieu avec la dîme qui y était perçue : on y ajouta l'église et la dime de Grantmesnil, près Argentan, possession des neveux du fondateur Giroye ; la dîme du moulin d'Olivet (*Olivetum* ; il faut peut-être lire *Oviletum*, qui pourrait désigner Ouilly-le-Tesson) près Falaise : nous avons vu que Saint-Evroult possédait une terre en cet endroit.

L'abbaye avait encore un hôte à Colleville, probablement Colleville-sur-Mer, assez près de Caen, avec la dîme de toute la terre affermée *(villa)*, qui y existait : la dîme de la cire et des deniers ou aumônes de Saint-Pierre-d'Entremont *(inter Montes)* ; l'église du village de Fougi *(Fogeum)*, probablement l'ancienne paroisse de ce nom, réunie aujourd'hui au Bourg-Saint-Léonard, canton d'Exmes ; et une partie des dîmes de Coulonces *(Colluncellae)* c'est-à-dire de Coulonges-sur-Dive, ou plutôt, croyons-nous, de Coulonces, près Trun. Une partie des dîmes que nous venons de nommer, venait de Robert de Grantmesnil, père des donateurs.

Hugues, l'un de ces derniers, donna de son chef la terre de Quilli *(de Cueleïo)* : ce lieu a changé de nom, et s'appelle aujourd'hui Rabodanges, depuis le XVII[e] siècle, où il fut érigé en marquisat, en faveur de la famille de Rabodanges, originaire de Saint-Omer ou des environs de cette ville : ce don fut offert spontanément par les possesseurs de cette terre, qui était un *aleu (alodium)*, c'est-à-dire une terre assignée au temps de la conquête même des Francs, et obtenu par le sort *(alea)* à celui qui l'avait possédée dans le principe. Elle fut donnée à Saint-Evroult avec la dîme de toutes les charrues et de tous les bestiaux qui existaient dans la région. La dîme de Mont-Chauvet *(Mons Calvet)*, canton du Béni-Bocage, arrondissement de Vire, revint aussi à Saint-Evroult, avec les droits de péage et de blé imposés au territoire d'alentour.

L'église de *Savigneo*, probablement Sauvigny, près Caen, ou peut-être Souvagny, près Grantmesnil, et la terre du presbytère, au même lieu ; la terre de Noyer-Ménard *(Noer Mainardi)*, furent encore deux possessions des nouveaux moines.

Dans le lieu nommé le Ménil-Bernard, c'est-à-dire peut-être

le Ménil-Bérard, mais plus probablement la Goulafrière, les moines de Saint-Evroult reçurent une terre d'une charrue, c'est-à-dire autant de terre qu'une charrue peut en labourer dans un jour, et la terre ou ferme de *Tanacetum*, qui n'était probablement autre qu'un hameau de la Goulafrière, nommé encore aujourd'hui la Tanaisie ; et en outre le petit moutier de Mancel (*de Mancellis*) aujourd'hui Saint-Ouen de Manselles ou de Mauselles, réuni à la paroisse d'Ajon : la terre du presbytère de ce lieu fit partie de la donation.

Au Sap, la nouvelle abbaye de Saint-Evroult acquit la dîme du droit de péage ; on y ajouta la ferme du Ménil-Dode, sur la paroisse de Heugon ; mais cette dernière donation n'était pas une des premières : elle ne fut ajoutée que plus tard par le roi Henri Beauclerc.

Mais l'abbaye acquit dès le temps de sa fondation l'église de Limboth, aujourd'hui Limbœuf, près du Neubourg, avec la terre du presbytère, et en outre les droits que possédait Hadvise de Giroye, dame de Grantmesnil, au Vieux-Ménal, paroisse d'Echauffour ; une autre terre semblable à Neuf-Marché-en-Lions (*Novum Mercatum*) ; enfin une autre encore à Cirfontaine (*Scéri Fontana*) entre Gournay et Gisors ; elle acquit en même temps le moutier du même lieu, le tiers de la dîme, les prémices et cinq jardins potagers (*cortilagia*).

Guillaume Giroye donna personnellement le moutier d'Echauffour, la dîme du droit de péage au même lieu, la dîme de la forêt, en argent et en porcs, et l'usage de la même forêt pour les besoins de la maison : il y ajouta tous les moutiers de son domaine, dont l'un, dédié à saint Georges, se trouvait à Montreuil-l'Argillé, deux autres étaient situés sur Verneusse : le premier était dédié à la très sainte Vierge, l'autre à saint Paul : il s'en trouvait encore deux autres au Sap, consacrés, l'un à saint Pierre, l'autre à saint Martin : les dons de ces moutiers renfermaient le droit de percevoir les dîmes, les droits de péage, et toutes les redevances consuétudinaires, c'est-à-dire de coutume générale, tant sur les forêts que sur les autres terres en culture à Echauffour, à Montreuil et au Sap.

Nous n'avons voulu rien omettre de cette longue nomenclature ; parce que rien ne nous a paru capable de montrer mieux quelle était la puissance de l'état monastique au moyen-âge :

les principaux signataires de ces chartes, les Giroye et Lanfranc en particulier, qui pouvaient être comptés parmi les plus grands esprits de l'époque, avaient trouvé dans cette institution une force qu'ils appréciaient et qu'ils admiraient; mais avaient-ils bien pesé les avantages et les inconvénients du système ? Nous voyons par cette charte les cultivateurs de toute une contrée, après avoir rendu leurs terres productives à la sueur de leur front, réduits à l'impossibilité de faire le moindre travail sans qu'il en résultât pour eux des charges dont le nombre et la diversité seule suffit à fatiguer l'esprit. Dîme au seigneur, moitié de dîme à un monastère éloigné, dîme paroissiale, dîme de la dîme à quelque petit moutier établi dans un angle quelconque de la paroisse, droits de péage, d'usage, de fermage souvent transférés de l'un à l'autre, de manière que le pauvre paysan ne savait pas toujours très clairement à qui il devait l'impôt.

Cependant, avant de pouvoir rentrer la récolte, il fallait attendre le contrôle de ces différents maîtres : c'était à eux d'être servis les premiers. Ils avaient le droit de se présenter quand ils n'avaient rien de plus pressé à faire, afin de prélever leurs droits; et alors seulement le malheureux colon ramassait ce qu'on lui laissait et dans l'état ou la négligence des exacteurs avait pu le réduire. On nous dira sans doute que souvent les monastères et les seigneurs n'exigeaient pas en détail les redevances auxquels ils avaient droit. C'est la vérité ; mais le droit n'en restait pas moins existant, et il suffisait d'un mauvais collecteur, d'un sentiment de vengeance ou de toute autre cause, pour que ce droit retombât tout entier sur l'infortuné manant qui n'avait pour se défendre que des moyens très inefficaces. Soyons raisonnables et avouons que le Moyen-Age, si admirable par sa foi, avait bien aussi quelques défauts d'un autre côté.

On donnait à Dieu ; c'était excellent ; mais il nous semble qu'on ne se demandait pas assez si l'on ne faisait point en même temps tort au prochain. Ajoutons que les bienfaiteurs des monastères tenaient ensuite un peu trop à garder la haute main sur les terres qu'ils avaient données, de manière à rester encore maîtres jusqu'à un certain point de l'abbaye qu'ils enrichissaient. Enfin une sorte de scrupule quelque peu entaché de superstition portait à donner quelque chose à Dieu sur toutes ses terres, pour les sanctifier toutes, comme s'il n'eût pas suffi pour

cela d'une bonne possession indivise taillée autour d'un monastère.

Il faut dire que les moines de leur côté, s'accommodaient peut-être assez bien de ce système de division, qui leur rendait, il est vrai, plus difficile la perception de leurs revenus, mais qui leur donnait un certain pied dans toute une contrée, et même quelquefois dans des contrées très diverses, ce qui leur permettait de se faire connaître et de s'attirer de partout des recrues et des protecteurs. Quant à savoir si le pauvre manant souffrait ou non de tout cet ordre de choses, c'était ordinairement un faible souci pour les seigneurs qui enrichissaient ces monastères, et l'infériorité dans laquelle on tenait le bas peuple n'a pas été sans contribuer puissamment à produire la révolution ; ce mouvement, comme un ressort comprimé qui se détend avec violence, a lancé la société hors de ses bases et blessé mortellement ceux qui avaient trop comprimé la liberté humaine. L'homme, se tient rarement, en opérant ses œuvres, même les bonnes, dans les limites de la prudence et du bon sens. La révolution de 1789 changea totalement l'ordre des choses et détruisit beaucoup d'abus ; mais elle balaya en même temps les institutions elles-mêmes ; depuis ce temps la société cherche partout des bases et n'en trouve plus. Et pourtant la révolution a produit un progrès matériel incontestable ; elle a rendu possible un bien-être inconnu auparavant ; mais ce bien-être lui-même est-il un bien véritable ? toujours est-il qu'il n'est pas sans avoir, comme l'état moins civilisé du moyen-âge, son mauvais côté. Quelques-uns en sont même à regretter les temps anciens que d'autres maudissent. Presque tous espèrent que l'avenir nous apportera un état moyen qui aura les avantages de l'ancien et du nouveau régime, sans avoir les inconvénients ni de l'un ni de l'autre. Nous croyons peu à cet âge d'or. L'état de l'homme sur la terre sera toujours mélangé de bon et de mauvais, comme l'homme lui-même, dont Pascal disait en substance : « S'il s'élève je l'abaisse ; s'il s'abaisse, je l'élève, jusqu'à ce qu'il m'avoue qu'il est un être incompréhensible. »

Nous verrons l'abbaye de Saint-Evroult ajouter encore de nouvelles possessions aux nombreux revenus que nous venons d'énumérer ; mais déjà les populations commençaient à trouver lourd cet état de choses, bien qu'il fût encore moins onéreux

que gênant pour leur liberté : nous verrons les nombreuses propriétés des monastères leur échapper de temps en temps, une à une, soit par l'effet de la prédominance des seigneurs terriers, soit par les empiétements des colons qui les cultivaient : il était impossible d'ailleurs que des biens aussi divisés et aussi imparfaitement déterminés restassent longtemps intacts en ces temps de guerres et de troubles continuels.

Les fondements de la nouvelle abbaye furent posés en 1050, avec la permission du duc de Normandie, Guillaume-le-Bâtard. Nous avons déjà remarqué que ce territoire était alors presque abandonné au point de vue spirituel, et qu'on ne savait plus à quel diocèse il appartenait. Les Giroye déplorèrent cet état de choses, et demandèrent quel était l'évêque des environs qui jouissait de la meilleure réputation. On leur indiqua Hugues, évêque de Lisieux, comme un prélat rempli de foi et fort régulier dans ses mœurs. Giroye lui offrit l'abbaye et son territoire, ainsi que celui d'Echauffour ; il accepta l'un et l'autre comme dépendance de son diocèse, et plus tard, Raoul du Merle, gendre de Giroye, suivit l'exemple de son beau-père, et réunit au diocèse de Lisieux sa seigneurie du Merlerault, dont le territoire s'étendait jusqu'au Don, petite rivière affluent de l'Orne, qui forme limite entre les paroisses de Marmouillé et de Chailloué : c'est ainsi que le diocèse de Lisieux s'étendit jusqu'aux portes de Séez, et les choses sont restées dans cet état jusqu'à la revolution de 1789.

Aussitôt que les constructions commencèrent à s'élever, les moines obtinrent la permission de s'élire un abbé, Lanfranc ne devant rester avec eux que jusqu'à ce que les choses fussent dans un état satisfaisant et durable. Avant d'agir, ils consultèrent l'abbé de Jumièges, qui leur désigna Thierry de Mathonville, Normand de nation, l'un de ses moines les plus remarquables par sa science et par sa vertu. Le duc Guillaume institua lui-même par la crosse le nouvel abbé, comme nous l'avons vu faire à Saint-Pierre-sur-Dive, et il accorda à Saint-Evroult tous les privilèges dont jouissaient les abbayes royales.

Ces privilèges de Saint-Evroult furent confirmés plusieurs fois par les rois de France dans les siècles suivants : par Philippe de Valois en 1325, par Charles V en 1379, par Charles VI en 1407 et en 1415, et par Charles VII, par un diplôme daté de l'année 1459, dans lequel l'abbaye est dite de fondation royale.

Enfin, Louis XI, en 1474, ordonna que les procès de Saint-Evroult seraient portés directement à son échiquier, ce qui était encore un privilège réservé uniquement aux monastères fondés ou adoptés par nos rois. Ces abbayes, relevaient immédiatement de la couronne ; et le pouvoir royal les considérait comme étant sous sa tutelle. Elles avaient le droit de se fortifier ; et les habitants d'alentour avaient souvent ordre du roi de les aider de leur travail.

Saint-Evroult jouissait de tous ces privilèges, et en usait largement. Son abbé avait le titre et le rang de baron, et son sénéchal jugeait toutes les causes de ses vassaux, excepté les plus graves, qui souvent encore au rapport d'Orderic Vital, se jugeaient également dans l'abbaye par les officiers du roi.

Les officiers ordinaires de l'abbé étaient, outre le sénéchal, le procureur du fisc, le secrétaire, l'appariteur de la baronnie et quatre gardes ; ces officiers jugeaient par eux-mêmes, et personne n'avait le droit de les contraindre à porter les causes aux officiers du roi. Ils avaient surtout juridiction absolue pour juger les crimes et délits commis dans la forêt attenant au monastère, et qui contenait alors, si l'on en croit la tradition, plus de quatre mille acres. La chasse de cette forêt était réservée à l'abbé et aux moines ; mais les habitants du voisinage devaient les aider lorsqu'ils en étaient requis, pour organiser les battues contre les animaux nuisibles et malfaisants.

Le droit d'exploiter les mines de fer était attaché d'une manière indissoluble à la propriété de la forêt, afin que les moines pussent en même temps forger le fer et scier le bois nécessaire à la fonte de ce métal. Entre les barons ferriers et les *nancarii*, l'abbé de Saint-Evroult occupait le premier rang. On appelait ferriers les barons qui possédaient une forge ou une mine de fer, et *nancarii* (de *naca* ou *nacisternia*, vase d'eau) ceux qui avaient le droit de retenir les eaux pour pouvoir les lâcher ensuite sur les roues d'une forge, ce qui n'était pas sans gêner plus ou moins les voisins, tant par le manque d'eau qu'ils éprouvaient lorsqu'elle était arrêtée que par la crainte d'une inondation lorsqu'on la lâchait en abondance pour faire fonctionner les machines et les lourds marteaux de ces forges encore élémentaires. Aussi ce droit sur les eaux n'était-il concédé qu'à certaines personnes sûres qui encore n'obtenaient ce droit qu'à certaines conditions.

Il est des historiens qui font venir ce nom de *nancarii* de *nampacie*, et de *namium*, gage ou chose enlevée, d'où le mot *namps*, qui signifie aussi gage ou *nantissement*. Les forgerons auraient été nommés selon ces historiens *nancarii* ou *nanciarii*, parce qu'on ne pouvait exiger d'eux aucune espèce de gage, ou plutôt, croyons-nous, à cause des gages qu'on avait exigés d'eux, avant de leur permettre d'exercer leur droit.

Quoiqu'il en soit de l'étymologie du mot, il est certain qu'il n'y avait dans la Normandie haute et basse, dans le pays situé entre l'Orne, principal cours d'eau de ces contrées et l'Avre, petite rivière qui a toujours formé limite entre le Perche et la Normandie, qui coule ensuite à Iray puis passe dans le département actuel de l'Eure, qu'il n'y avait, disons-nous, dans ce vaste espace de terrain que six baronnies qui eussent le droit de forges et d'eaux : trois de ces baronnies étaient ecclésiastiques : c'étaient les abbayes de Saint-Evroult, de Lire et de Fontenelle ; les trois autres étaient laïques : c'étaient celles de Gacé, de Chambray et de la Ferté-Fresnel *(Feritate Fresnelli)*, la fertile Fresnaye, ou peut-être le riche pays appartenant à Fresnel. Ces six baronnies étaient des forges *nanciaires :* elles jouissaient à ce titre du privilège de ne point payer le tribut appelé *tiers et danger*, c'est-à-dire la contribution imposée pour le péril que peut courir un tiers placé dans le voisinage d'un établissement dangereux : le trésor général de Normandie payait ce droit au roi, et la forêt de Saint-Evroult s'en trouvait ainsi complètement exempte, ainsi que les cinq autres baronnies qui jouissaient du même privilège.

Les ferriers nanciaires se rassemblaient tous les ans à la Saint-Jean, pour donner aux forgerons un chef, qui, une fois nommé, était chargé de juger les litiges qui pouvaient se produire dans les ateliers, de fixer le prix accordé pour le travail, en un mot d'être l'arbitre de toutes les controverses qui pouvaient s'élever entre les ouvriers ou bien encore entre ouvriers et patrons. L'abbaye de Saint-Evroult, ayant dans son sein une telle institution, se trouvait être en même temps une communauté, une forteresse et un centre considérable d'industrie, elle renfermait par conséquent à la fois dans ses murs les trois puissances : religieuse, militaire et civile.

Mais les hommes de ce temps, malgré un reste de barbarie que

nous remarquons encore en eux, mettaient d'abord toutes leurs œuvres sous la protection du Souverain-Maître : avant de parvenir à la grandeur et d'acquérir l'importance que nous venons de signaler, Saint-Evroult avait été avant tout une maison sanctifiée par la prière : c'est ainsi que l'avait compris et exécuté parfaitement le premier abbé du nouveau monastère, Thierry de Mathonville, qualifié du titre de saint dans un certain nombre de monuments de l'époque.[1]

Cet illustre personnage fut institué abbé le 5 octobre 1050, et établit si solidement la discipline dans sa nouvelle abbaye, qu'il en fit en peu de temps un foyer de sainteté. Il avait amené avec lui de Jumièges son neveu Raoul, un chantre nommé Hugues, et plusieurs autres frères, qui l'aidèrent beaucoup dans son œuvre. Aussitôt qu'il eut en main les pouvoirs nécessaires, il admit à la profession religieuse, non-seulement la colonie qui était venue du Bec avec Lanfranc, mais encore un certain nombre de postulants venus d'ailleurs, et entre autres le puissant Robert de Grantmesnil, neveu des Giroye, qui devait plus tard être son successeur.

Thierry toutefois, malgré ses qualités éminentes, avait un défaut qui nuisit à son administration : il s'occupait trop exclusivement des choses spirituelles, et la situation matérielle de son monastère en souffrait. Ce fut ce qui lui attira une partie des inconvénients dont nous le verrons souffrir lui-même plus tard.

Dès qu'il fut assis sur le siège abbatial de Saint-Evroult, il se mit en rapport avec l'évêque de Séez, Yves de Bellême, et devint bientôt cher à cet éminent prélat qui appréciait beaucoup ses grandes qualités. Ce fut de concert avec cet évêque, et avec son neveu Roger de Montgommery, qu'il rétablit l'abbaye de Saint-Martin de Séez, détruite, comme nous l'avons vu, pendant les dernières invasions des Normands : nous verrons plus tard en détail comment s'accomplit cette restauration.

Thierry fit fleurir dans ces deux monastères l'amour des études, et il appliqua surtout ses moines à la reproduction des anciens manuscrits. L'étude a toujours été considérée par les saints comme le complément presque indispensable de la piété, malgré l'abus qu'en ont pu faire quelques têtes mal constituées. On a remarqué que si, au moment de la renaissance, les communautés religieuses se découvrirent presque toutes en dissolu-

tion, il faut attribuer cet affaissement moral, plus qu'à toute autre chose, à l'ignorance grossière, même de leurs Règles, où étaient tombés alors les religieux, surtout les moines.

Nous avons dit que l'abbé Thierry, malgré ses grandes qualités, négligeait un peu le temporel de son abbaye. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il ne prenait pas soin de fournir à ses frères ce qui leur était nécessaire pour leur subsistance ; et les possessions de Saint-Evroult, déjà si nombreuses, comme nous l'avons vu, lorsqu'il en fut nommé abbé, se dilatèrent encore sous son gouvernement. Il acheta d'Ernauld, avec la permission de Guillaume-le-Bâtard, la terre de Bocquencé, et la partie de la terre d'Echauffour comprise entre le Noireau *(aquam nigram)* et la Charentonne ; les essarts *(exartam)* de Henri, il faut entendre, je crois, un petit coin de terre défriché par un ermite, nommé Henri ; et la dîme du moulin d'Echauffour. Ernauld lui-même, qui paraît avoir été un seigneur assez riche, donna en sus, de sa propre volonté, la terre de Hauterive (*de Altâ Ripâ*), avec tous ses moutiers et ses presbytères, c'est-à-dire, avec toutes les maisons de prêtres réguliers et séculiers qu'elle contenait : il y ajouta la terre du Doith-Mulsut, qui n'est pas bien connue : quelques-uns traduisent ce mot par Dorthmus, ce qui n'explique rien : d'autres croient qu'il s'agit d'Ommoy, au canton de Trun : nous sommes de l'avis de ceux qui placent cette terre sur le Douet-Moussu, ruisseau qui traverse une partie de la paroisse de Saint-Evroult-Notre-du-Bois, et arrosait certainement autrefois une vavassorerie qui appartint à l'abbaye jusqu'en 1595, époque à laquelle elle fut aliénée.

Enfin les deux frères fondateurs, Guillaume et celui qui s'appelait, comme son père, simplement Giroye, donnèrent dans le même temps pour la fondation nouvelle tous les moutiers sur lesquels ils possédaient quelque droit, et dont l'un, dédié à saint Sulpice, était situé au Ménil-Bernard : nous en avons déjà parlé plus haut ; un autre, dédié à saint Léger, se trouvait à Roiville (*Roilvilla*) ; il y en avait un troisième, dédié à la très sainte Vierge, à Monnai (*Mœnai*), un autre portait le nom de Ternant, un autre encore, dans les Essarts (*Exarz*) dédié à saint Pierre ; un autre se trouvait aux Augerons (*in Algerum*) : il fut donné à l'abbaye avec toute la ferme qui en dépendait : enfin, un dernier se trouvait au Bois-Hébert (*in bosco Herberti*),

hameau dépendant de Verneusse, aujourd'hui au diocèse d'Evreux.

Orderic Vital nous dit que tous ces biens furent cédés avec plaisir par ceux qui en jouissaient. Il faut reconnaître en effet que, malgré la gêne qu'imposait la suzeraineté des moines, leur joug pouvait encore paraître doux auprès de celui que faisaient peser sur les peuples la plus grande partie des seigneurs. Aux dons qu'il avait faits à Verneusse, Guillaume ajouta encore une terre contenant le travail d'une charrue ; pour le salut de sa mère Emma. Il y ajouta en outre la terre de Vacri (*Warini*), et le bois de *Landigala*, dans lequel il faut probablement reconnaître le bois de Landelles, hameau de Verneusse, plutôt que celui de Landigou, au canton de Flers, comme l'ont prétendu quelques-uns. A Verneusse même, Guillaume donna à sa chère abbaye la terre de Burnand, (*Burnendi*), et les deux pêcheries de Ternant.

Les constructions de Saint-Evroult n'étaient pas encore entièrement achevées, lorsqu'il se présenta encore un autre bienfaiteur : c'était un second Guillaume, fils de Vauquelin de Pont-Echenfré : il donna une église de Sainte-Marie, nommée aujourd'hui Notre-Dame-du-Hamel, son héritage de Roiville, et quelques autres possessions.

Robert, fils d'Helgon, donna de son côté l'église de Saint-Martin, sur la rivière de *Waioli :* bien que certains auteurs aient voulu traduire ce mot par Bailleul, il reste à peu près certain qu'il s'agit de Saint-Martin-sur-Guiel, devenu ensuite Saint-Martin-de-Heugon, et enfin Heugon tout court, du nom d'Helgon, père du bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Evroult. Le même Robert donna encore la moitié des revenus de l'église du Sap-André.

Quant à la chapelle de Notre-Dame-du-Bois (*de Bosco*), elle avait été tout d'abord construite pour les moines, et Thierry de Mathonville l'avait acquise en même temps que la forêt qui l'entourait. Ensuite, Hubert d'Ancius, probablement Anceins, rendit au saint abbé l'église de son village, avec quelques arpents de terre dans les environs.

Robert, fils de Giroye donna de son fonds l'église de Saint-Cénery, appelée de son nom Saint-Cénery-le-Gérey ; l'église voisine de la Pôoté-des-Nids (*de Potestate Niduum*) ; les dîmes

et la moitié du bois de Saint-Cénery, avec la pêche de la Sarthe, à la volonté des moines : il ajouta le don de Sainte-Marie-du-Mont-Gandelain (*de Monte Wantelen*), la paroisse actuelle de Gandelain, et toute la dîme de Ciral (*Siralais*).

Raoul, fils de Godefroy donna l'église de Radon ; et un homme d'armes, nommé Wadon de Dreux (*de Drocis*), donna Saint-Michel-sur-Avre (*Arva*), au territoire d'Evreux.

La charte qui contenait toutes ces donations fut présentée à Guillaume-le-Conquérant, qui y apposa sa croix : peut-être était-ce alors l'usage parmi les seigneurs souverains, peut-être aussi le glorieux duc et roi ne savait-il pas signer, ce qui n'était pas une honte de son temps. Après lui, signa Mauger, archevêque de Rouen, fils du duc Richard-le-Bon ; puis Hugues, évêque de Lisieux, fils de Guillaume d'Eu, fondateur de Saint-Pierre-sur-Dive ; Odon ou Eudes, évêque de Bayeux, frère utérin du duc Guillaume ; Guillaume, évêque d'Evreux ; Gilbert, abbé de Châtillon, et les seigneurs donateurs nommé plus haut, tous rassemblés à Saint-Denis-en-Lions, sur la rivière de Lieurre (*Loiris*), l'an 1050.

Nous avons pu constater qu'alors Robert de Grantménil, l'un des signataires, n'était pas encore moine de Saint-Evroult ; mais il le devint cette année-là même. Sa conversion fut une œuvre directe de la divine Providence. Ayant vu son père tué dans un combat contre Roger de Beaumont, il résolut de s'engager dans une milice où il y aurait moins de danger pour son corps, et plus de sûreté pour son âme. Sa mère, Hadvise de Giroye, donna en cette occasion au monastère, soixante-dix livres, monnaie de Rouen, et céda, en sus de cette somme, sa dot, c'est-à-dire Noyer-Ménars, Vieux-Mesnil, Tanaisie, le Ménil-Dode et l'église d'Ouche, comme nous l'avons dit plus haut.

Yves de Bellême, évêque de Séez, acquit dans le même temps une puissance nouvelle, en héritant à la mort de ses frères, du comté qu'avaient possédé ses aïeux. Cet héritage contribua à lui fournir des ressources pour la fondation de Saint-Martin-de-Séez, où nous verrons l'abbé de Saint-Evroult Thierry de Mathonville, envoyer comme premiers moines le prêtre Roger, avec deux simples frères lais, nommés Morin et Engelbert.

Une charte de Henri Beauclerc, datée de l'an 1128, confirma

tous ces dons à l'abbaye, dans la personne de Guérin, qui en était alors abbé. Cette charte concédait aux moines le droit d'élire leur abbé à perpétuité ; mais ils devaient agir, dans cette opération importante, selon la discipline monastique, sans tenir compte de l'amitié, du sang, ni de l'argent. Ils étaient en outre affranchis du droit de passage, de l'impôt et du droit coutumier, pour tout ce qui touchait à leur nourriture et à leur vêtement. Toutes leurs possessions, qui servaient, non-seulement à leur entretien, mais encore à celui de leurs serviteurs qui vivaient de leur pain, étaient déclarées franches dans tous les domaines royaux d'Angleterre et de Normandie, particulièrement dans les ports de mer, et dans les forêts de Gouffern, de Moulins, de Mahéru, de Lions et d'Auri. Ils possédaient le droit de pasnage et d'herbage pour tous leurs pourceaux, dans toutes les forêts susdites ; et ils pouvaient y prendre sans permission écrites (*sine liberatione*), c'est-à-dire sans être porteurs d'une délivrance signée par le garde, le bois qui leur était nécessaire pour tous leurs besoins. Cette délivrance écrite n'était exigée que pour l'herbage seulement de ceux des moines qui habitaient Moulins, Noron, Nogion-sur-Andelle et Alfay.

Le roi Henri donnait ensuite ou confirmait à l'abbaye un certain nombre de possessions, parmi lesquelles on remarque plusieurs terres à Touquettes (*Tolcheta*), à Villers-en-Ouche (*Villaris*) et à Bocquencé (*Bauchencheium*). Guillaume-le-Conquérant avait fait de l'assemblage de toutes ces possessions une baronnie pour son service et celui de ses héritiers. L'abbaye avec ses principaux vassaux devait jouer le rôle de cette baronnie et faire pour le roi un service d'armes et de chevaux, à la requête du gouverneur de Normandie. En cas de refus par les vassaux ; et si l'abbé de Saint-Evroult pouvait prouver qu'ils avaient été avertis, ils devaient payer de leurs corps et de leurs biens.

D'autres églises furent données à Saint-Evroult jusqu'en Angleterre. Les moines tiraient surtout de grandes redevances de la terre de Grantménil, propriété de quelques-uns des fondateurs de leur monastère. On distingue parmi ces possessions la *villa* nommée *Solengiacus*, probablement Soulangy, près Falaise ; l'église de Louvigny, celle de Saint-Pierre-d'Entremont (*inter Montes*), celle de Guêprey (*Gaipre*), celle de Coulonces (*Colonces*), et celle de Montabard (*Montaval*) toutes trois

au canton de Trun. L'église d'O, aujourd'hui unie à Mortrée, leur appartenait également avec ses dîmes, ainsi que *Froges* (Forges ou Fougy), *Noër Ménard*, aujourd'hui Noyer Ménard), Heugon nommée alors *Hugon*, Saint-André-d'Echauffour avec ses quatre chapelles annexes dédiées à sainte Marie, saint Laurent, saint Martin et saint Germain ; quelques terres à Beaufay (*Belfai*), l'église de Saint-Cénery-le-Gérey avec de riches revenus, plusieurs terres à Radon (*Raddum*), l'église de Hauterive (*de Altâ ripâ*), l'église du Sap, celles de Saint-Germain d'Aunay, de Ternant, de *Mornay* aujourd'hui Monnay, de Saint-Paul et Sainte-Marie de Verneusse, aujourd'hui au diocèse d'Evreux ; la chapelle de Bois-Hubert, les églises d'Augeron et de *Mosterol* Montreuil, également au diocèse d'Evreux ; l'église de Saint-Laurent de Chênedouit et celle de la Goulafrière. Ils avaient aussi quelques dîmes dans la *villa* de Ville-Pelée ; les églises du Grand-Sap et la dîme du moulin de Neuville (sur Touque) leur appartenaient encore. En Angleterre, ils possédaient de nombreuses églises, que nous nous abstiendrons de nommer, parce qu'elles sont peu connues dans nos contrées. Mais nous signalerons les possessions de Saint-Evroult à Damblaimville, à Carentan, à Breteuil. L'église de Bonmoulins leur fut également octroyée : la Ferrière-au-Doyen et Saint-Aquilin, au canton actuel de Moulins-la-Marche, lui fournissaient des revenus. Les moines avaient les dîmes de Saint-Hilaire-sur-Rille au même canton de Moulins, et les églises de Sainte-Gauburge et de Sainte-Colombe, aujourd'hui réunies en une seule paroisse au canton du Merlerault. Ils avaient des droits sur Aubry-le-Pantol, aujourd'hui le Panthou, au canton de Vimoutiers, nourrissaient cent porcs dans la forêt de Combes, possédaient plusieurs droits sur les forêts de Perseigne, d'Auge ou d'Almenêches, de Gouffern, de Montgommery, et sur plusieurs autres encore. Les églises de Neauphe (*Nealfa*) et de Sainte-Eugénie, toutes deux au canton de Trun, leur avaient été données par le seigneur de Médavy, ainsi que celle de Médavy même, au canton de Mortrée, la chapelle de Notre-Dame de Tiron et ses dépendances. Toutes ces possessions étaient confirmées à Saint-Evroult par la charte que lui octroya Henri Beauclerc en 1128. On voit qu'elles ne diffèrent qu'assez peu de celles que nous avons désignées d'après Orderic Vital, comme

appartenant dès le principe à la nouvelle abbaye. Quant à l'église de Gacé, l'une des principales de la contrée, elle fut restituée en 1190 par Raoul de Varneville, évêque de Lisieux, aux chanoines de Saint-Victor de Paris, auxquels elle avait été donnée lors de sa fondation. Le prélat déclare, dans la charte de restitution, que cet acte lui a été imposé par plusieurs avertissements du pape Célestin, probablement Célestin II, mort cependant déjà depuis quarante ans ; car Célestin III ne monta sur le trône pontifical qu'en 1191, l'année qui suivit celle de la rédaction de la charte dont nous venons de parler. C'est de cette charte que nous apprenons que l'église de Gacé avait été donnée à Saint-Victor par Arnoult, évêque de Lisieux, l'ami de saint Bernard, qui avait été auparavant archidiacre de Séez, comme nous le verrons dans la suite.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur les possessions de Saint-Evroult, nous ajouterons qu'en 1364, Jeanne Bacon, dame de Villers-Bocage, qui aimait beaucoup cette abbaye et y avait choisi sa sépulture, voyant ses chers moines chassés par la guerre de cent ans et dépouillés de leurs biens, les fit retirer dans une *villa* de Caen et leur fit de riches dons qui leur furent confirmés à Savigny par le roi Charles V en cette même année 1364.

Thierry de Mathonville

Il semblerait que les talents et la sainteté de Thierry de Mathonville auraient dû lui concilier tous les cœurs de ses moines ; mais la vertu n'est pas toujours ce qu'il y a de plus agréé parmi les hommes. L'abbé de Saint-Evroult, par les succès mêmes qu'il avait obtenus, s'était attiré des jalousies puissantes, et il allait bientôt en éprouver les effets.

Mabile de Bellême la première, cette femme dont le mérite est pourtant incontestable, ne vit pas sans chagrin la gloire d'un homme qui pouvait éclipser la sienne : elle persécuta de plusieurs manières l'abbé de Saint-Evroult. Mais ce qui fit plus de peine encore au bon Thierry, ce fut de voir son disciple de prédilection, Robert de Grantmesnil, qu'il avait fait son prieur, s'armer contre lui et le contrecarrer en toute circonstance. Robert était plus habile que son abbé sur les choses temporelles : il faisait remarquer toutes les fautes d'administration

que Thierry commettait : il les exagérait même cruellement, et enfin, il causa tant de dégoûts au saint homme, que celui-ci, ayant appris la mort de Guillaume Giroye, son premier protecteur, résolut, en 1056, de donner sa démission.

Lorsque les prélats et les seigneurs de la contrée eurent appris cette nouvelle, ils en furent très affligés, et exprimèrent le désir de voir les affaires de Saint-Evroult se débattre en leur présence. Le vénérable Maurile, archevêque de Rouen, Hugues, évêque de Lisieux, Anfroy, abbé de Préaux, et Lanfranc, premier prieur et supérieur de Saint-Evroult, alors prieur du Bec, se rendirent à l'abbaye divisée, pour y juger le différend.

Aussitôt qu'ils furent réunis, Thierry se présenta et vint jeter sa crosse à leurs pieds, en les priant avec larmes de la donner à un homme plus digne que lui et plus capable de la porter. Mais les prélats ayant examiné la chose avec soin et diligence, s'aperçurent bientôt que le saint homme était innocent de tout ce dont on l'accusait. Ils lui rendirent sa crosse et adressèrent au prieur des avertissements sévères. Mais le malheureux Robert en profita peu : il continua, comme auparavant à tourmenter son abbé, qui, pénétré de douleur, résolut, en désespoir de cause de quitter sa chère abbaye.

Il fit d'abord à ses moines de Saint-Evroult de touchants adieux, puis se rendit à Saint-Martin de Séez, le 29 août 1057, afin de pouvoir aussi bénir une dernière fois ceux de ses enfants qui habitaient ce monastère. Il y trouva Hébert de Montreuil et Guillaume *Bonne-Ame*, fils ou neveu, comme nous l'avons vu, du dernier évêque de Séez, Radbod de Flers, et il partit avec eux pour faire le pélerinage de la Terre-Sainte.

Les pieux voyageurs parvinrent en Syrie, et s'arrêtèrent quelque temps à Antioche ; puis ils s'embarquèrent de nouveau pour se rendre à Jérusalem. Le navire qui les portait aborda premièrement en Chypre, où Thierry tomba malade : au bout de peu de jours, il fut à l'extrémité, et enfin, il rendit paisiblement son âme à Dieu dans l'église de Saint-Nicolas, le 1er août 1058. Sa sainteté paraissait si bien établie qu'on célébrait sa fête en ce jour du 1er août dès le temps d'Orderic Vital : elle y est également inscrite dans le *Neustria sancta* d'Arthur du Monstier. Thierry de Mathonville avait donné à son abbaye de bonnes constitutions, dont il avait pris l'idée principalement

dans les enseignements des abbés Richard de Verdun, Guillaume de Dijon et Thierry de Jumièges. Ce fut Orderic Vital qui composa son épitaphe.

Robert de Grantmesnil

Après le départ et la mort de ce saint abbé, les moines de Sainl-Evroult lui donnèrent pour successeur le prieur Robert de Grantmesnil, celui-là même qui avait causé la mort de son prédécesseur. Il reçut la bénédiction abbatiale des mains d'Yves de Bellême, évêque de Séez ; ou, selon le *Gallia christiana,* de celles de Guillaume Ier, évêque d'Evreux, et il fut confirmé dans sa charge le 21 juin 1059 par le duc Guillaume-le-Bâtard.

Le nouvel abbé était le frère d'Hugues de Grantmesnil, dont nous avons déjà vu le nom, et qui était l'un des plus puissants seigneurs de la contrée. Il s'était adonné aux lettres dès sa jeunesse, fut pendant cinq ans écuyer de Guillaume-le-Bâtard, et se fit moine avec son frère aussitôt qu'on eut commencé de bâtir l'abbaye de Saint-Evroult. Il fut élu à l'unanimité abbé du nouveau monastère au commencement de l'année 1059, lorsqu'il n'était encore que novice ; en attendant sa consécration, qui n'eut lieu que le 21 juin, lorsqu'il reçut la confirmation du duc Guillaume, il se fit initier aux coutumes de Cluny, gouverné alors par le grand saint Hugues, le plus illustre abbé de ce monastère célèbre ; et il ne voulut point d'autres constitutions que celles-là pour l'abbaye dont il prenait la charge.

Plus habile dans les choses temporelles que son prédécesseur, Robert eut bientôt des revenus presque suffisants pour l'entretien de quarante moines. Il reçut parmi ses disciples Raoul Male-Couronne de Giroye, son oncle, qui lui apporta en entrant une riche dot. Les grandes familles avaient alors coutume de donner leurs enfants aux monastères pour qu'ils y fussent élevés à l'ombre du cloître. Lorsque ces enfants avaient grandi, ils rentraient dans le monde ou gardaient l'habit monastique, à leur choix ; mais dans tous les cas, avant de s'être prononcés, ils portaient l'habit et suivaient la règle des moines. Saint Maur et saint Placide nous offrent deux exemples de ce genre : ils furent ainsi élevés sous les yeux de saint Benoît lui-même, et devinrent plus tard deux de ses plus fervents disciples.

Robert de Grantmesnil reçut à ce titre plusieurs enfants de noble race : l'un des premiers qui confia son fils à l'abbaye de Saint-Evroult fut le sire de Bocquencé, Foulques de Bonneval, qui assigna pour servir à l'entretien de l'enfant, tant qu'il habiterait l'abbaye, l'église de Saint-Nicolas, peut-être Saint-Nicolas-des-Laitiers, nommée vulgairement Saint-Nicole, au canton de la Ferté-Fresnel, peut-être Saint-Nicolas-de-Sommaire, au même canton, Guy, petit-fils du vieux Giroye, donna également son fils à Robert, ce qui valut encore à l'abbaye le don de l'église des Augerons.

L'abbé de Saint-Evroult, voyant ses possessions s'agrandir ainsi de toutes parts, forma le projet de bâtir à l'abbaye mère une grande basilique, conforme à la dignité d'un monastère aussi important. Ses talents et ses richesses lui promettaient une prompte réussite ; mais il avait des fautes à expier ; et Dieu allait permettre que son prieur le traitât comme il avait traité lui-même son saint abbé, Thierry de Mathonville.

Avant même que ces querelles intestines ne fussent commencées, les parents de Robert étaient tombés en disgrâce, et avaient été envoyés en exil par Guillaume-le-Bâtard. L'abbé lui-même fut accusé auprès du duc par René, moine de Châtillon, ou de Saint-Pierre-de-Conches, qu'il avait fait son prieur. Il s'agissait simplement de quelques paroles qu'il avait dites imprudemment contre Guillaume ; mais celui-ci a prouvé plusieurs fois qu'il goûtait peu les plaisanteries dont il était l'objet. Les paroles de l'abbé Robert passèrent pour factieuses, et il crut qu'il serait prudent de sortir, non-seulement de Saint-Evroult, mais encore de la Normandie : on était en 1061 : Robert n'avait encore gouverné son abbaye que pendant deux ans et deux mois.

L'abbé fugitif passa d'abord en France, et se rendit aussitôt à Orléans, où il retrouva par hasard un ancien diplôme de Charles-le-Simple en faveur de son monastère ; ce document était resté en ce lieu enfoui et inconnu. De là, il se dirigea vers l'Italie, et se rendit auprès du Souverain-Pontife, qui était assez probablement Nicolas II. Celui-ci envoya deux cardinaux diacres, munis de lettres apostoliques, pour réconcilier Robert avec Guillaume, Mais le duc, trouvant mauvais que le pape cherchât à donner raison à un vassal contre lui, s'irrita beaucoup de cet

envoi. Robert n'osa affronter dans un pareil moment la présence du terrible duc de Normandie : il se retira auprès de Hugues, abbé de Saint-Denis, qui le reçut avec beaucoup d'amitié.

Pendant ce temps, les moines de Saint-Evroult, souffrant de l'absence de leur abbé, avaient mis en sa place Osbern, prieur de Cormeilles. Robert le fit appeler à Chartres, pour s'aboucher avec lui, en présence des cardinaux romains, mais Osbern fit défaut, et Robert l'excommunia comme détenteur de biens de l'Eglise qui ne lui appartenaient pas : il prescrivit en même temps aux moines de Saint-Evroult d'avoir à quitter Osbern pour le suivre. Onze seulement obéirent ; et Robert se retira avec eux en Italie, près du pape Alexandre II, qui leur concéda provisoirement l'église de Saint-Paul, jusqu'à ce qu'il eût pourvu définitivement à leur situation.

Cette brouillerie intestine, et la vacance qui en résulta firent beaucoup de mal à l'abbaye de Saint-Evroult : elle perdit alors un certain nombre de ses possessions, qui n'étaient pas encore recouvrées au temps d'Orderic Vital. Nous avons déjà dit que les nombreux colons soumis de tous côtés aux abbayes, supportaient avec assez de peine la multiplicité des maîtres que leur imposaient les différentes donations des seigneurs. Il en résultait un état violent, et des brisements se produisaient chaque fois qu'il se présentait pour les cultivateurs une occasion de reconquérir quelque franchise ; ce fut ce qui arriva à Saint-Evroult dans cette circonstance où son gouvernement se trouvait divisé.

Quant à Robert, il se retira avec ses moines chez les Normands d'Italie, et se présenta d'abord à Guillaume de Montreuil, son parent, qui avait de magnifiques possessions dans la Campanie. Ce seigneur lui concéda la moitié de la ville d'Aquino ou Aquin, où devait naître cent soixante ans plus tard le grand saint Thomas. Quelque temps après, notre abbé alla trouver Robert Guiscard, l'un des fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme du Cotentin : tous les fils de ce Tancrède étaient passés en Italie ; mais Robert Guiscard, plus fort et plus adroit que ses frères, était parvenu à s'y tailler un royaume : il était alors maître de toute la Calabre ; et il donna à l'ancien abbé de Saint-Evroult une église dédiée à Sainte-Euphémie sur le bord de la mer Adriatique, près des ruines de l'ancienne ville

de *Brixia*. Robert s'établit en ce lieu, et y construisit un monastère en l'honneur de la très sainte Vierge ; puis bientôt, le nombre de ses moines venant à augmenter, il construisit une seconde maison à Venuse, en l'honneur de la très sainte Trinité : il plaça ce second monastère sous la protection immédiate de Robert Guiscard ; et, fort peu de temps après, il put en bâtir un troisième dans la ville de Mellit.

Après avoir conduit à bonne fin toutes ces fondations, Robert de Grantmesnil jugea à propos de faire un voyage en France, où le roi Philippe Ier voulut le faire évêque de Chartres ; mais Robert, dégoûté des grandeurs de ce monde, et rappelé en Italie par l'affection qu'il portait à ses moines, refusa cette dignité, et retourna mourir dans son monastère de Sainte-Euphémie, qu'il avait gouverné pendant dix-sept ans. Sa mort fut celle d'un saint : Dieu avait pris soin de lui faire expier par le feu de la tribulation les fautes de sa jeunesse.

Pendant ce temps-là que devenait Osbern, à l'abbaye de Saint-Evroult ? Au premier retour de Robert de Grantmesnil, il n'avait pas été médiocrement embarrassé de sa situation : il se trouvait le successeur d'un abbé encore vivant, ce qui était directement contraire aux canons des conciles. Dans son doute sur la légitimité de sa position, il adressa une supplique au pape Alexandre II, en le priant de lui donner une décision qui éclairât sa conscience. Le pape ayant examiné l'affaire, trouva qu'il n'y avait là ni usurpation, ni simonie, ni même irrégularité, puisque Osbern avait été élu sans brigue, dans un temps où Saint-Evroult avait réellement besoin d'un chef. Robert de Grantmesnil étant d'ailleurs en possession d'un autre monastère, le Pontife confirma de son autorité apostolique le nouvel abbé, qui put ainsi commencer à gouverner sérieusement son abbaye, sans crainte et sans remords.

Osbern

Osbern, fils d'Eraste, était né dans le pays de Caux, et avait été instruit dans les lettres dès sa jeunesse. Herbert, évêque de Lisieux, l'avait nommé chanoine de sa cathédrale ; mais Osbern avait renoncé volontairement à sa prébende pour se faire moine de la Trinité-du-Mont, à Rouen. Cette abbaye était

alors gouvernée par le pieux abbé Isembert, fondateur, comme nous l'avons vu, de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive. Ce saint abbé étant venu à mourir eut pour successeur Rainier, qui envoya Osbern former et organiser le monastère de Cormeilles, alors nouvellement fondé.

Au départ de Robert de Grantmesnil, Guillaume-le-Bâtard, sur l'avis d'Anfroy, abbé de Préaux, et de Lanfranc, prieur du Bec, demanda Osbern, à son ancien abbé, et lui confia sans avertissement préalable l'abbaye de Saint-Evroult, par l'intermédiaire du saint archevêque de Rouen Maurille, qui le proclama canoniquement dans un synode rassemblé dans sa ville métropolitaine. Alors Hugues, successeur d'Herbert sur le siège de Lisieux, conduisit à Préaux, par ordre de Guillaume-le-Bâtard, le nouvel abbé, à l'insu des moines de Saint-Evroult; puis il le ramena à cette abbaye, et l'imposa aux religieux de par le duc Guillaume grand suzerain du lieu.

Les moines de Saint-Evroult furent affligés de cette nomination, qui introduisait le schisme parmi eux. Robert de Grantmesnil s'en émut également, et ce fut dans ces circonstances qu'il appela son nouveau successeur à Chartres, afin de pouvoir s'expliquer avec lui devant les cardinaux : Osbern rendit tous ces efforts inutiles en refusant de comparaître.

Lorsqu'ils connurent la sentence qui frappait leur nouvel abbé, les moines de Saint-Evroult furent glacés de terreur. Ce fut l'occasion du départ des onze qui obéirent à l'appel de leur ancien abbé Robert, et le suivirent en Italie : les autres s'enfuirent tous de leur monastère, qui resta ainsi presque désert jusqu'à ce que le pape Alexandre II eût confirmé définitivement Osbern : cet acte solennel rendit un peu de vie à Saint-Evroult, qui avait perdu beaucoup pendant la dispersion de ses habitants. Il faut reconnaître d'ailleurs que Robert de Grantmesnil lui-même qui se trouvait alors à Rome, poussa le pape à favoriser son successeur, dans lequel il reconnaissait une grande droiture de vue et toutes les qualités nécessaires pour bien gouverner le monastère qu'il venait lui-même de quitter.

Osbern, désormais en paix et en sûreté de conscience, se distingua tout d'abord par sa générosité envers les pauvres et les malheureux atteints de la lèpre. Sa charité s'étendit aussi particulièrement sur les morts ; et il commanda que l'on célébrât

tous les ans le 26 juin un service anniversaire pour les parents défunts des moines de son abbaye. Enfin, il s'occupa du temporel de son monastère : le peuple et les soldats s'étaient emparés du fonds d'Heudri ou plutôt Heudricourt (*Heldricus*) dans le Vexin ; Osbern passa en France, et eut bientôt reconquis cette possession. De son temps, Saint-Evroult remplaça ses pertes par l'acquisition d'une charrue, c'est-à-dire d'une pièce de terre capable d'occuper une charrue pendant un jour, près de l'église de Saint-Germain d'Echauffour. Ce don lui fut fait en expiation de la mort de Rainaud, fils d'Ernauld, qui avait été récemment empoisonné en ce lieu ; Osbern cependant ne put parvenir à prendre possession de ce terrain : déjà la foi n'était plus la même qu'au temps de la restauration du monastère, et on commençait à disputer la terre aux moines ; mais il acquit d'une manièré plus réelle quelque temps après, à l'occasion d'une guerre, la moitié de l'église de Neuf-Marché (*de Novo-Mercato*).

Enfin, le digne successeur de Robert de Grantmesnil tomba malade ; et, au bout de peu de jours, sentit qu'il allait mourir. Sa mort couronna parfaitement sa vie : et son âme, il faut le croire, alla promptement rejoindre celle de son bienheureux prédécesseur saint Evroult dans le sein de leur commun Maître. Ce précieux trépas arriva le 26 ou le 27 mai 1066, quelques mois après celui de saint Edouard, roi d'Angleterre, qui devait avoir pour conséquence la conquête de ce royaume par notre duc Guillaume-le-Bâtard. Le pieux abbé avait gouverné Saint-Evroult pendant cinq ans et trois mois : son corps fut enseveli dans le cloître de son abbaye, près de l'église de Saint-Pierre ; mais son successeur Mainier le tira de ce lieu au bout de dix-sept ans, et le fit transporter dans le nouveau chapitre.

Mainier

Presque aussitôt après la mort d'Osbern, un conseil assemblé à Bonneville élut pour lui succéder son prieur Mainier. Dans le même temps. Guillaume-le-Bâtard, qui venait de décider avec ses barons l'expédition d'Angleterre, choisit pour premier abbé de Saint-Etienne de Caen, fondé récemment par lui, Lanfranc, prieur du Bec, dont nous avons déjà parlé. Lanfranc et Mainier reçurent en même temps le bâton pastoral des mains du duc de

Normandie ; ensuite Hugues, évêque de Lisieux, conduisit à Saint-Evroult le nouvel abbé de ce lieu, et lui conféra le 16 août, la bénédiction abbatiale.

Mainier trouva d'abord de l'opposition parmi ses moines : on l'avait institué sans les avertir, et ils avaient choisi de leur côté deux autres religieux pour les mettre à leur tête ; toutefois le nouvel abbé s'était fait aimer d'eux comme prieur : il l'emporta facilement sur ses concurrents et se montra un pasteur selon Dieu, digne de toutes manières de la haute dignité qu'il occupait.

Le nouvel abbé d'Ouche était fils de Goscelin d'Echauffour, et avait été élevé dans le château de ce lieu. Il embrassa l'état monastique dans le temps où Robert de Grantmesnil gouvernait Saint-Evroult, et ce fut cet abbé lui-même qui l'établit prieur. Au départ de Robert, Mainier, chargé du gouvernement du monastère, s'adressa à Lanfranc pour lui demander des avis et des secours dans l'embarras où il se trouvait, et s'informer à lui de ce qu'il fallait faire pour établir un nouvel abbé ; car il était difficile de savoir s'il fallait s'attacher à Osbern, qui paraissait élu canoniquement, ou rester fidèle à Robert, alors en exil, mais qui continuait de revendiquer ses droits avec énergie. Ce qui est certain, c'est que dans cette circonstance si délicate, la conduite de Mainier fut d'une droiture irréprochable ; et à cause de cela Osbern lorsqu'il vint prendre possession de l'abbaye, lui conserva sa charge de prieur.

Mais lorsque Robert de Grantmesnil eut frappé son successeur d'excommunication au nom du pape, le bon Mainier fut un de ceux qui furent le plus effrayés. Il s'enfuit à Cluny, dont il suivit pendant un an la Règle dans toute sa rigueur ; mais dès qu'Osbern se retrouva paisible possesseur de son abbaye, il se hâta de rappeler son prieur, et le confirma dans sa dignité aussitôt qu'il fut rentré dans Saint-Evroult ; les choses restèrent ainsi jusqu'à la mort de l'abbé.

Il est probable que Mainier s'acquitta dignement de la charge qui lui était confiée : sa conduite postérieure comme abbé nous en est un garant infaillible ; mais l'autorité a toujours un côté odieux, par là-même qu'elle est l'autorité ; et il est probable que c'est parce qu'il avait été plusieurs années prieur que ses moines ne jetèrent point les yeux sur lui pour en faire le successeur d'Os-

bern. Ils lui préférèrent, comme nous venons de le voir, deux moines assez obscurs : Rainaud de la Roche et Foulques de Warlenville ; mais ni l'un ni l'autre ne fut agréé par Guillaume-le-Bâtard ; et Mainier devint abbé sans conteste au mois de juillet 1066 : il fut bénit et consacré devant l'autel de Saint-Pierre, le 16 de ce même mois de juillet, par Hugues, évêque de Lisieux.

La principale œuvre de Mainier, fut la construction de la grande Basilique de Saint-Evroult, dont la première idée appartenait, comme nous l'avons vu, à Robert de Grantmesnil. Le plan qu'il adopta n'était pas aussi vaste que celui de son prédécesseur ; mais l'édifice qu'il éleva ne manquait pourtant pas de majesté ; et les ruines qui en existent encore aujourd'hui donnent une haute idée de ce qu'il fut dans le principe. Les travaux de construction n'avancèrent que lentement, parce que les carrières du Merlerault, d'où l'on tirait la pierre, étaient assez éloignées ; toutefois Mainier eut la gloire de l'achever entièrement avant sa mort. Il reçut à cette occasion des dons précieux, en particulier de Lanfranc, son collègue, et de la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant.

L'illustre abbé achevait en même temps la construction du monastère, qui put contenir désormais quatre-vingt-douze moines de plus qu'auparavant. Il se sentit alors la force d'entreprendre quelques fondations nouvelles : il envoya un de ses moines, Roger de Hauterive, prendre possession de Heudricourt (*Heldricum*), dans le Vexin. Ce lieu avait été donné à l'abbaye de Saint-Evroult par son seigneur, nommé Richard ; mais Roger de Hauterive y trouva la terre couverte de ronces et d'épines ; toutefois il y construisit avec des branchages une chapelle en l'honneur de saint Nicolas de Myre. Cette chapelle, dont l'existence fut de courte durée, fut bénite sous Roger du Sap, successeur de Roger de Hauterive, et que nous retrouverons plus tard abbé de Saint-Evroult.

Le roi de France Philippe Ier confirma de nouveau de sa main toutes les possessions que Saint-Evroult avait acquises dans ses états. Ces possessions s'agrandirent encore de beaucoup au temps de l'abbé Mainier : Guernarville lui fut donné par Guillaume de Conches : elle reçut de Robert de Vaux la moitié des dîmes de Bernières, les péages de Glos (*Gloz*) lui furent

cédés par Guillaume de Breteuil et l'église de Mahéru par Guillaume de Moulins. Ce dernier Guillaume est appelé marquis (*marchio*) ou commandant d'une place frontière, ce qui nous prouve que probablement le Moulins qui lui appartenait, était celui qu'on appelle aujourd'hui Moulins-la-Marche, ou Moulins de la frontière : là en effet la Normandie finissait au lieu où commençait le Perche : ce même Guillaume de Moulins fit ensuite présent à l'abbaye de l'église de Bonmoulins, forteresse voisine de celle qu'il commandait.

A cette époque, Saint-Evroult fut en butte aux vexations de Mabile de Bellême, ennemie mortelle de la famille de Giroye qui avait fondé ce monastère. Mais cette femme aussi cruelle qu'intelligente et capable, fut tuée bientôt après à Bures, près Troarn, par Hugues de la Motte d'Igé. Il est difficile de savoir si ce seigneur avait ses possessions à Igé, près Bellême, ou s'il était simplement commandant du fort de la Roche-Mabile, qui paraît aussi avoir porté le nom de la Motte d'Igé. Cette mort cruelle éclaira le mari de Mabile, Roger de Montgommery, qui résolut de réparer les injustices de son épouse, en donnant à Saint-Evroult le péage d'Alençon, une journée de charrue de terre à Echauffour, la dîme des marchés de Planches, l'église de Radon, la dîme donnée auparavant à Saint-Evroult par Gauthier Sor, l'église de Saint-Jouin, les dons faits autrefois sur le territoire de Bailleul par le prêtre Raynaud, l'autel de Saint-Léonard, et plusieurs autres revenus situés en Angleterre. Il y ajouta peu après le don des églises de Troarn, de Séez, d'Almenêches, de Cluny et de Caen.

Saint-Evroult, ainsi enrichi et habité par un grand nombre de moines, put s'étendre en dehors de ses possessions, et fonda en premier lieu un petit monastère sur la Méole. L'acte de fondation en fut dressé en présence du vicomte Guérin, de Picot de Say, près Argentan, que nous verrons bientôt aussi bienfaiteur de Saint-Martin de Séez, et de plusieurs autres seigneurs du pays. Ce nouveau monastère se trouvait dans le lieu où était né Orderic Vital, qui en parle à cause de cela avec une complaisance toute particulière.

Foulcher de Chartres fit aussi quelques dons à Saint-Evroult, entre autres celui de l'église de Moulicent *(Montleiscent)* vers 1075, l'église de *Marchesvilla*, dont on a voulu faire Marche-

ville, près Ilices, au diocèse de Chartres, mais qui est plutôt, selon nous, Marchainville, paroisse voisine de Moulicent, au diocèse de Séez, canton de Longny ; l'église de *Lalandella*, probablement Landelles, près Courville, au diocèse de Chartres, ou la Lande-sur-Eure, encore au canton de Longny.

Moulicent l'un des principaux dons qui furent faits dans la circonstance avait été dans le principe un petit monastère où habita Guillaume du Merle, dont il nous reste quelques écrits, et plusieurs autres moines distingués. L'église de Marchainville fut bâtie ou restaurée à cette époque, et consacrée à la Mère de Dieu, comme elle l'est encore aujourd'hui. Charencey (*Jarenzai*), fut aussi donné à Saint-Evroult à cette époque par plusieurs seigneurs qui le possédaient. Noron, près Falaise, fut donné par Guillaume-le-*Grand* ou le Conquérant, en 1073 ou 1074, dans le temps que le siège de Séez était occupé par Robert de Ry. Un autre Robert était alors abbé de Saint-Martin, et Emma, était abbesse d'Almenêches. Celle-ci, ayant été alors chassée de son monastère, vint pendant quelque temps se réfugier à Saint-Evroult, comme nous le verrons en son lieu : ce fut aussi vers cette époque que l'abbé Mainier reçut parmi ses disciples le jeune Orderic Vital, anglais d'origine, qui devait devenir l'historien de son abbaye et de toute la contrée.

La puissance du monastère de Saint-Evroult augmenta encore de beaucoup jusqu'à la fin du siècle. Guillaume de Montpinçon, près Livarot, s'y fit moine et ajouta de nouveaux présents aux possessions du monastère qui lui avait donné asile. Il en fut de même de Pierre de Maule (*Maulio*), près Meulan : il avait voulu engager l'abbé de Saint-Evroult à faire une fondation dans la contrée qu'il habitait, et il lui donna deux églises sur son territoire, avec une vigne à la Mesnière (*Maineria*) : il est remarquable que ce nom est le même en latin que celui de l'abbé Mainier, mais nous ne voulons pas faire trop de suppositions sur la cause de cette ressemblance. Tous les dons que nous venons d'énumérer furent augmentés encore en 1106.

A cette époque, le fameux Bohémond, prince d'Antioche, épousait à Chartres Constance, fille du roi de France, Philippe Ier. A cette occasion, Ansold de Maule, fils de Pierre, dont nous venons de parler, enrichit encore l'abbaye qui était si chère à son père. L'acte fut dressé en présence de nombreux

seigneurs, et en particulier de Hugues de Pains ou de Payens (*de Paganis*), qui n'est probablement autre que le futur fondateur des Templiers.

Le monastère de Maule, colonie de celui de Saint-Evroult, hérita de la sympathie que tout le monde portait à l'abbaye mère. Germond-le-Roux de Montfort fut son premier bienfaiteur. Le prieur de Maule était alors Hugues de Gacé, ancien moine de Saint-Evroult : Nivard de Hargeville lui donna la terre de Pointel (*Ponctelvilla*) : quelques-uns traduisent par Boinville : nous avons en effet de la peine à reconnaître ici Pointel, près Briouze. Le prieuré reçut encore d'autres dons fort nombreux et fort riches, sous les prieurs Hugues de Gacé, David et leurs successeurs : ces premiers prieurs sont ceux qui ont le plus contribué à agrandir Maule.

Toutes ces possessions furent, comme celles qui avaient été faites à Saint-Evroult, confirmées par Philippe Ier, roi de France, à la demande de l'abbé Mainier, et Louis-le-Gros après son père, favorisa ce petit monastère, et même l'honora de sa présence : parmi les premiers prieurs de Maule, on compte Guimont de Soulangy, près Falaise, alors du diocèse de Séez. Ce fut à peu près de ce temps que Hugues-Pains-Grosse-Langue donna à Saint-Evroult Villegast (*de Villariis Vastatio*), et en outre quelques possessions à Mantes, la vicomté ou la *Voirie*, nom attribué, à nous ne savons à quelle possession, outre un champ nommé la Masure (*Mansura*),

Nous sommes obligés de passer sous silence beaucoup d'autres dons qui encombreraient sans intérêt ce long catalogue.

L'an 1081, l'abbé Mainier fit le voyage d'Angleterre, et obtint de Guillaume-le-Conquérant et de sa femme Mathilde des faveurs nouvelles et considérables. Nous retrouvons ensuite notre abbé, à l'inhumation du roi le 9 septembre 1087 ; enfin, il passa lui-même à une meilleure vie en 1089, et il fut enseveli dans le chapitre de son abbaye, qu'il avait gouvernée pendant vingt-deux ans et sept mois ; au moins selon l'opinion la plus probable, car Orderic Vital, qui lui assigne ce nombre d'années à la fin du IIIe livre de son histoire, ne lui donne que vingt-un ans et sept mois au commencement du même livre, et vingt-trois ans et sept mois au livre Ve. Pour savoir quel est le plus juste de ces trois calculs, il suffit de se rappeler que Mainier fut insti-

tué abbé en août 1066, en même temps que Lanfranc, et qu'il mourut en 1089, ou, selon Marin Prouverre, dès 1088, probablement le 5 mars ; car c'est en ce jour qu'il est fait mention de lui dans le nécrologe de Saint-Evroult.

Serlon d'Orgères

Après la mort de Mainier, les moines élurent pour abbé leur prieur Serlon d'Orgères. Ce digne religieux était né dans la paroisse dont il portait le nom, et qui se trouve dans le canton et à une assez petite distance de Gacé : il avait été admis à Saint-Evroult par l'abbé Mainier, qui le choisit dans la suite pour son prieur. Ensuite il succéda à l'abbé défunt sans aucune opposition de la part des moines, ce qui prouve qu'il avait usé avec modestie du pouvoir que son abbé lui avait confié. La suite montra, du reste, que le choix était excellent, et les historiens du temps n'appellent guère ce digne prélat que le *bon* Serlon.

Cependant, malgré la douceur de son caractère, il refusa avec énergie d'exhiber un acte de profession canonique, exigé de lui sans aucun droit par l'évêque de Lisieux : il préféra, plutôt que de céder sur ce point, qui lui paraissait un attentat contre la franchise de son abbaye, se passer de la bénédiction abbatiale jusqu'à la fin de son gouvernement.

Ce gouvernement ne fut, du reste, que de deux ans et trois mois. Le *bon* Serlon fut fait évêque de Séez dans un concile tenu à Rouen, le 23 mai 1091. C'est en cette qualité que nous le retrouverons dans notre histoire.

De son temps, Roger de Montgommery, comte de Bellême et d'Alençon, seigneur d'Echauffour, et de plus comte d'Arondel et de Salisbury en Angleterre, ayant conçu pour l'abbaye de Saint-Evroult autant d'affection que sa première femme Mabile lui avait été contraire, lui fit don de plusieurs terres en-deça et au-delà de la Manche. Il lui octroya d'abord une rente de trente sous du Mans sur Alençon, payable chaque année au commencement du Carême pour l'entretien d'une lampe devant le crucifix de l'église abbatiale. Il lui concéda de plus les octrois d'Alençon, les droits coutumiers de toutes ses terres, le pasnage des pourceaux dans ses forêts, une journée de terre à Echauf-

four, la dîme du moulin et de tous les autres revenus de ce même lieu, la dîme sur les droits perçus aux foires de Planches, l'église de Radon, l'autel de Saint-Léonard dans l'église de Bailleul : il se faisait à cet autel des pélerinages pour les enfants noués ou de mauvaise venue, ce qui produisait un revenu assez important : cet usage a persévéré à Bailleul jusqu'aujourd'hui. Roger ajouta encore à ces dons celui de deux manoirs en Angleterre, et plusieurs autres propriétés, dont quelques-unes avaient déjà été données auparavant, et dont il ne fit que confirmer la donation de son plein gré. Il signa la charte de sa main, ainsi que son fils, qui devait être plus tard Robert de Bellême ou Robert-le-Diable : après eux signèrent le connétable Gilbert, Foulques du Pin (la Garenne), Regnault de Bailleul, Guillaume Panthou ou Pantol, sire d'Aubry, Eudes du Piret, Hugues de Médavy et d'autres seigneurs encore.

Roger du Sap

Serlon fut remplacé dignement comme abbé de Saint-Evroult par Roger du Sap, premier du nom, fils de Gervais et d'Emma, et moine de Saint-Evroult. C'était un homme d'une grande simplicité, très habile dans les lettres et d'une distinction (*honestale*) qui tempérait et relevait la douceur de son caractère. Il fut élu par le convent le 21 juillet 1091, après que la communauté eut jeûné pendant trois jours par l'ordre de Serlon, qui venait d'être nommé évêque de Séez, et des abbés Foulques de Saint-Pierre-sur-Dive, Arnoult de Troarn et Raoul de Saint-Martin de Séez.

Aussitôt après son élection, Roger passa en Angleterre, en compagnie d'Ernault du Teilleul ou du Tilleul, (*de Tilliolo*), pour notifier son élection au duc de Normandie, Robert-Courte-Heuze, qui y avait été porter secours à son frère Guillaume-le-Roux. Le nouvel abbé obtint facilement sa confirmation du duc ; et Guillaume-le-Roux, de son côté confirma tous les dons que son père avait faits à l'abbaye.

Roger du Sap assista ensuite en 1092 à la translation dans l'église de Noron (*in ecclesià Noromensi*), d'une dent de saint Nicolas de Myre, dont nous avons eu déjà occasion de parler ; puis il revint à Saint-Evroult et fut reçu comme abbé par ses

frères le 18 décembre. Mais il ne lui fut pas aussi facile de parvenir à se faire sacrer, que d'obtenir sa confirmation du pouvoir séculier. Gilbert, évêque de Lisieux, successeur de Hugues renouvela les prétentions qui avaient retardé la consécration de Serlon. Il exigea que le nouvel abbé fît d'abord solennellement et publiquement devant lui une profession de foi catholique. Roger refusa, en disant qu'une pareille exigence était sans exemple. Gilbert, s'entêta dans sa prétention, et les choses restèrent ainsi pendant sept années. Enfin, au bout de ce temps, les religieux de Saint-Evroult se plaignirent au roi Guillaume-le-Roux, qui donna ordre à l'évêque de sacrer Roger selon les formes antiques usitées en Normandie.

La bénédiction alors fut célébrée à Lisieux le 28 août 1098, ou, selon le *Gallia christiana*, le 29 août 1099. Le 13 novembre suivant, ou, selon d'autres le 16 octobre, Roger du Sap faisait consacrer la grande basilique du monastère sous le triple vocable de la très sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Evroult. L'évêque consécrateur fut encore Gilbert de Lisieux assisté de Gilbert d'Evreux, de Serlon de Séez et de plusieurs autres abbés et prélats du voisinage.

Orderic Vital

L'abbaye de Saint-Evroult renfermait alors dans ses murs l'historien Orderic Vital, dont l'ouvrage, composé sous le patronage et par l'ordre de Roger du Sap, jette un si grand jour sur l'histoire de nos contrées et surtout sur celle du temps où vivait l'auteur. Cet ouvrage est divisé en treize livres, dont les deux premiers traitent de la vie, des miracles et de la doctrine de Notre-Seigneur, des actions des Apôtres et des faits et gestes des empereurs romains et des rois de France. Les quatre livres suivants traitent de la restauration de Saint-Evroult et de plusieurs pasteurs et prélats de ce temps. Enfin les sept derniers livres nous présentent l'histoire de Guillaume-le-Bâtard et de ses trois fils, ou plus en général l'histoire de leur temps. Ce livre paraît avoir été terminé en 1141, du moins, c'est là que s'arrête la suite des faits qui y sont racontés : Orderic Vital avait alors soixante-sept ans.

Roger du Sap pendant le temps qu'il gouverna Saint-

Evroult, admit à la profession monastique jusqu'à cent quinze religieux, et il en envoya douze qui fondèrent le monastère de *Nogion.* Enfin, brisé par les années et par la maladie, il obtint du roi d'Angleterre Henri Beauclerc la permission de se faire élire un successeur pour gouverner Saint-Evroult, et peu d'années après, en 1126, d'après Orderic Vital, ou en 1127, si l'on en croit la chronique de Saint-Evroult, il passa à une vie meilleure, le 13 janvier, dans la trente-quatrième année de son gouvernement. Son corps fut enseveli dans la salle du chapitre, et son épitaphe fut composée par son disciple Orderic Vital.

Guérin des Essarts

Guérin des Essarts, dit le Petit, fils de Robert et de Giola était l'un des soixante-six moines que Roger du Sap avait rassemblés dans le chapitre pour élire un nouvel abbé en sa place. Le roi d'Angleterre, Henri Beauclerc, sur le conseil de Hurstin, archevêque d'York, et d'Etienne, abbé de Chartres, qui fut ensuite patriarche, approuva le vote de ses moines qui avaient choisi leur collègue Guérin, et il confirma celui-ci comme abbé le jour de l'Ascension de l'année 1123 : Guérin fut ensuite consacré par Jean Ier, évêque de Lisieux.

Orderic loue cet abbé de la manière dont il gouverna pendant trois ans sous son prédécesseur Roger du Sap, de la soumission absolue dont il fit constamment preuve à son égard, le considérant toujours, jusqu'à sa mort, comme son père et son maitre. Guérin des Essarts assista au concile de Rouen en 1128, et obtint de Henri Beauclerc à cette occasion, un très riche diplôme. Deux ans après, il fit un voyage a Clairvaux, en compagnie de l'abbé de Rebais, nommé Noël ou Néel : ces deux prélats eurent plusieurs entretiens avec saint Bernard et étudièrent sous sa direction la sagesse et la perfection de la vie monastique. Revenu à Rebais *(in monasterim Resbacense),* Guérin obtint de l'abbé Noël le 26 mai 1130, un bras de saint Evroult : c'était une des plus précieuses reliques que renfermât l'abbaye.

Le même abbé fonda aussi le prieuré de *Novi*, dont nous ignorons la situation, et qui fut acheté à Guillaume de Proumare, en 1132. Enfin, en 1137, ce digne abbé, ayant voulu célébrer une messe solennelle pour les obsèques d'un soldat, tomba

malade, reçut les derniers Sacrements le 15 juin, et mourut le 21 du même mois, à l'âge de soixante-six ans, après quarante-trois ans de profession et quatorze de gouvernement. Il fut enseveli dans le chapitre, à côté de son prédécesseur Osbern, par Gilbert, que le *Gallia christiana* fait évêque de Séez ; mais qui était plus probablement l'évêque de Lisieux, car il n'y a point eu de Gilbert évêque de Séez à cette époque. Orderic Vital, jadis son confrère, composa encore son épitaphe, comme il avait composé celle de son prédécesseur. On trouvera l'histoire de Saint-Evroult continuée à *l'Appendice II* placé à la fin du volume.

Les Giroye

Après avoir raconté la restauration et résumé l'histoire de Saint-Evroult, nous devons nous occuper de faire mieux connaître la famille à laquelle notre pays dut la résurrection de cet important monastère, le plus célèbre, selon nous, qui ait existé sur le territoire de l'ancien et du nouveau diocèse de Séez. Cette famille de Giroye tenait alors, à côté des derniers Bellême, le premier rang dans les diocèses de Séez et de Lisieux.

Nous avons déjà vu que le premier de cette famille qui apparaisse dans l'histoire, se distingua dans la guerre que faisait Guillaume Talvas Ier à Herbert-Eveille-Chien, comte du Maine, et même que ce fut lui qui contribua le plus à rétablir les affaires de son suzerain, sur le point de succomber sous les coups du vaillant et vigilant comte manseau. Ce premier Giroye était fils d'Ernauld-le-Gros, sire de Courcerault (*de Corte-Sedaldi*). Cet Ernauld lui-même était d'origine bretonne, fils d'un comte de ce pays, nommé Abbon.

Giroye, devenu percheron, par ses affections et par le changement de résidence de son père, se montra, non-seulement dans la guerre contre le comte du Maine, mais encore dans toutes les autres occasions, d'une fidélité inviolable à la famille de Bellême, ce qui inspira à ces puissants comtes l'idée de lui faire épouser la fille d'un chevalier de Normandie, aussi très puissant, et nommé Helgon.

Déjà possesseur du lieu qui portait son nom, et qui forme aujourd'hui la paroisse de Heugon, au canton de la Ferté-Fresnel, ce chevalier donna pour dot à sa fille les deux châteaux

d'Echauffour et de Montreuil-l'Argillé (*Escalfoium et Monasteriolum*). Malheureusement, la fiancée de Giroye mourut avant que son mariage eût été bénit par l'Eglise ; mais Helgon maintint à son futur gendre la possession du don qu'il lui avait fait ; et il le conduisit lui-même à Rouen pour lui faire donner, des mains du duc de Normandie, l'investiture des deux châteaux qu'il avait concédés en dot à sa défunte fille. Le duc, qui était alors Richard-sans-Peur, consentit avec joie à ce qu'on lui demandait et loua beaucoup la générosité et la loyauté d'Helgon. Alors Giroye songea à se choisir une autre épouse, et jeta les yeux sur Gisèle, fille de Turstin de Bustebourg. Sa demande fut acceptée, et il eut de cette nouvelle épouse sept fils et quatre filles.

Giroye fut un seigneur en même temps pieux et généreux. Il fonda jusqu'à six églises : deux à Verneusse (*apud Vernuccias*) ; dont l'une était dédiée à la très sainte Vierge, l'autre à l'apôtre saint Paul : cette dernière à été détruite ; celle de Sainte-Marie est encore aujourd'hui l'église paroissiale de Verneusse, au diocèse d'Evreux. La troisième de ces églises avait été dédiée à saint Pierre sur le territoire de Glos (*Gloz*), dans le *pagus lexoviensis* ou Lieuvin. Il s'agit probablement de Glos-la-Ferrière, au canton de la Ferté-Fresnel. Il y a cependant aussi Glos-sous-Lisieux ; mais l'église de cette paroisse a pour patron saint Sylvain, et non saint Pierre. D'un autre côté, Glos-la-Ferrière lui-même a pour patron saint Aignan : il est donc assez difficile de retrouver l'église de Saint-Pierre de Glos fondée par Giroye. Cette église d'ailleurs a fort bien pu être simplement une chapelle détruite postérieurement par les injures du temps.

La quatrième église fondée par Giroye fut celle de Saint-André d'Echauffour, qui compte encore aujourd'hui parmi les églises importantes du diocèse de Séez ; ce pieux seigneur en fit bâtir ensuite une cinquième près de son second château, à Montreuil-l'Argillé aujourd'hui au diocèse d'Evreux ; enfin, une sixième s'éleva encore par ses soins : celle de Saint-Martin de Hauterive (*apud altam ripam*), à une assez petite distance d'Alençon.

Giroye mourut assez jeune, et deux de ses sept fils seulement étaient alors capables de porter les armes pour défendre leurs possessions. Gilbert, comte de Brionne, crut trouver là une

occasion de s'enrichir aux dépens des orphelins : il se jeta sur Montreuil et fit tous ses efforts pour s'en emparer ; mais les deux fils aînés de Giroye, Ernauld et Guillaume, resistèrent vaillamment, battirent l'agresseur, et même lui enlevèrent le Sap (*Sappus*).

Malheureusement cette conquête, au lieu de profiter aux Giroye, fut pour eux un nouveau sujet de guerre. Le duc de Normandie, Robert-le-Magnifique, après avoir rétabli la paix, confirma il est vrai cette terre aux Giroye ; mais Gilbert de Brionne, se trouvant ainsi doublement blessé dans son orgueil et dans ses intérêts, résolut, quelques années après, de reconquérir son ancienne possession : il fut, d'ailleurs, aussi malheureux cette seconde fois que la première, et en cette circonstance les Giroye, ne se contentant pas de le battre, lui ôtèrent même la vie.

Il faut reconnaître, malgré les éloges que donne sans cesse Orderic Vital à cette famille de Giroye, restauratrice de son abbaye, que ce meurtre de Gilbert de Brionne ne s'accomplit pas d'une manière fort honorable pour ses ennemis : voici comment le fait est raconté par Guillaume de Jumièges.

« Un matin, le seigneur de Brionne s'entretenait à cheval, sans penser à rien, avec son compère Vascelin ou Vauquelin de Pont-Echenfré (*de Ponte-Echenfredi :* Pont-Echenfré était un château situé près de Notre-Dame-du-Hamel). Pendant qu'il se livrait à cette conversation paisible, il fut tué sans défense avec Foulques, fils de Giroye. Cette mauvaise action, ce double meurtre, fut accompli par les mains cruelles d'Odon-le-Gros et par l'audacieux Robert, fils de Giroye. »

Ainsi Robert Giroye avait tué son frère en même temps que son ennemi. Ce Robert était le cinquième des sept frères : Foulques, qui venait d'être tué, était le troisième. Nous connaissons déjà les deux aînés, Ernauld et Guillaume : le quatrième se nommait Raoul, et il portait le surnom de *Male-Couronne* : le sixième se nommait Hugues, et le plus jeune avait repris le nom de son père, Giroye.

Ces sept frères avaient, comme nous l'avons dit, quatre sœurs : Héreburge, Hadvise, Emma et Adelaïde.

De ces enfants, l'aîné, Ernauld, mourut à Montreuil, à la suite d'une lutte qu'il soutenait contre un jeune homme, qui,

dans la chaleur du combat, le jeta trop lourdement sur un banc de pierre.

Guillaume, le cadet, fut le plus remarquable de tous. Il exerçait sur Montreuil et sur Echauffour un pouvoir quasi-épiscopal ; et, certes, aucun archidiacre ne se serait permis de commettre en ce temps la moindre injustice dans ces contrées. Lorsque son père Giroye eut acquis, comme nous l'avons dit, l'héritage de Helgon, il ne songea pas à se préoccuper de l'état religieux de la contrée ; ce fut Guillaume seulement, son successeur, qui demanda de quel diocèse ce pays dépendait ; et, lorsqu'on lui eut dit qu'il ne dépendait d'aucun : « C'est injuste, » dit-il ; et ce fut alors qu'après information, il plaça ses possessions sous la juridiction de Roger, ou Hugues, selon d'autres, évêque de Lisieux, ce qui fut cause, avons-nous dit, que ce diocèse s'étendit jusqu'aux portes de Séez ; parce que Guillaume Giroye ne réunit pas seulement à Lisieux son propre territoire : il fit faire la même chose à Baudry de Bocquencé (*de Balgenzaio*), ainsi qu'à ses deux gendres : Vauquelin de Pont-Echenfré, dont nous avons parlé, et Roger du Merlerault (*de Merulâ*) : la raison qui le poussait à agrandir ainsi l'évêché de Lisieux était la réputation dont jouissait l'évêque, Roger ou Hugues, qui passait pour le plus pieux et le plus distingué de la contrée.

Guillaume Giroye avait épousé Hiltrude, fille de Fulbert de Beine, qui, du temps du duc Richard, avait bâti le château de l'Aigle (*Aquila*). Il s'acquit l'estime de tous ses suzerains, par la fidélité à toute épreuve dont il ne cessa jamais de faire preuve à leur égard. L'un de ces suzerains, Geoffroy de Mayenne (*de Meduanâ*), ayant été fait prisonnier par Guillaume Talvas de Bellême, celui-ci exigea, avant de lui rendre la liberté, que l'on détruisît le château de Montaigu (*Mons acutus*), situé dans la paroisse de ce nom, près Bais, dans le département actuel de la Mayenne. Ce château appartenait à Guillaume Giroye ; mais il n'hésita pas à en faire le sacrifice pour délivrer son seigneur. Geoffroy lui fut reconnaissant de sa générosité, et le récompensa en lui faisant bâtir, pour remplacer Montaigu, le château de Saint-Cénery sur la Sarthe. C'est depuis ce temps que ce lieu a pris le nom de Saint-Cénery-*le-Gérey*, corruption du nom de Giroye.

Foulques, le troisième enfant de la famille, avait eu pour héritage la moitié de la terre de Montreuil : nous avons vu plus haut comment il fut enveloppé dans la ruine de son compère Gilbert de Brionne.

Robert, meurtrier de l'un et de l'autre, posséda Saint-Cénery et le défendit en 1060 contre le duc Guillaume-le-Bâtard lui-même. L'année suivante, le 6 février 1061, il se reposait tranquillement sur un siège, lorsqu'il remarqua une pomme dans la main de son épouse. Sur le champ il voulut la lui enlever : la dame résista ; mais Robert fut le plus fort : il saisit la pomme et la mangea : or, cette pomme était empoisonnée, et le malheureux seigneur en mourut le jour même, trouvant ainsi promptement et sans l'intermission des hommes, le châtiment dû à son fratricide.

Raoul, le cinquième des frères, fut d'abord surnommé *le Clerc ;* mais il est beaucoup plus connu sous son autre surnom de *Male-Couronne*, qu'on lui avait donné parce que, étant jeune, il ne s'occupait que de jeux et d'exercices militaires, et blessait de temps en temps ses égaux, qui trouvaient ainsi son règne et sa couronne assez mauvais et difficiles à supporter. Il se retira à Marmoutiers, sous la conduite de l'abbé Albert, et y fit une heureuse mort, après six ans de conversion, c'est-à-dire de vie monastique.

Hugues, plus jeune de quelques années que Raoul *Male-Couronne*, était encore adolescent, lorsque, sortant un jour du château de Sainte-Scholasse *(Sanctae-Scholasticae)*, avec ses frères et quelques autres compagnons, il s'arrêta derrière l'église de Saint-Germain d'Echauffour, pour s'exercer à la lance. Un écuyer lança contre lui un trait, si étourdiment qu'il le blessa à mort. Le jeune seigneur appela l'imprudent et lui dit tout bas : « Fuis ; car tu m'as gravement blessé. Que Dieu ait pitié de toi ! Fuis avant que mes frères ne s'aperçoivent de la chose, de peur qu'ils ne te mettent à mort. » L'écuyer, ainsi averti, s'enfuit aussitôt, et le noble jeune homme mourut sur le lieu même.

Giroye, le plus jeune de tous, étant allé piller le territoire de l'église de Lisieux pour y faire du butin, revint à Montreuil, et y fut atteint d'un accès de folie, dont il mourut en peu de jours.

Ainsi, aucun des sept fils de Giroye n'atteignit la vieillesse, ni même l'âge mûr ; et cette famille, qui venait de prendre une place si brillante dans l'histoire du Perche et de l'Hiémois, passa comme un éclair et disparut si complètement qu'on n'en retrouve plus aucune trace dans la suite. C'est principalement Orderic Vital qui nous a conservé le souvenir de ces hommes qui, malgré leurs défauts, étaient réellement des hommes de mérite ; et on doit savoir gré à cet historien d'avoir sauvé de l'oubli cette famille intéressante et glorieuse. Une rue d'Alençon porte encore aujourd'hui le nom de rue Giroye.

Les filles du noble seigneur furent plus heureuses que leurs frères sous le rapport de la postérité, Héremberge, l'aînée, mariée à Vauquelin de Pont-Echenfré, fut mère de Guillaume et de Raoul, qui aidèrent puissamment Robert Guiscard dans la conquête de la Calabre.

Hadevise était mariée, comme nous l'avons vu, à Robert de Grantmesnil, dont elle eut trois fils et trois filles. Ensuite, elle épousa en secondes noces Guillaume, fils de l'archevêque Robert, comte d'Evreux, dont elle eut Judith, qui épousa Roger, comte de Sicile.

Emma épousa Roger du Merlerault : elle en eut aussi deux fils : Raoul et Guillaume. Ce dernier eut à son tour deux fils : Raoul et Roger, ce qui promettait beaucoup d'avenir à la postérité d'Emma de Giroye ; mais nous ne retrouvons plus cette famille dans l'histoire : le silence absolu des chroniqueurs ne nous permet pas de savoir si cette lignée, illustre par son origine, à prospéré dans la suite des temps.

Enfin Adelaïde, la quatrième et la plus jeune des filles de Giroye, fut mariée à Salomon de Sablé *(de Sabloilo)*, dont elle eut Renaud, qui fut père de Lisiard de Sablé, l'un des ennemis les plus constants et les plus acharnés de Geoffroy Plantagenêt, duc d'Anjou.

Fondation de Troarn

Une fondation en appelle une autre. Roger de Montgommery, d'abord vicomte d'Exmes, et devenu comte de Bellême et d'Alençon, du chef de sa femme, Mabile de Bellême, ne voulut pas se laisser dépasser en zèle et en générosité par ses vassaux les Giroye, qui venaient de restaurer Saint-Evroult. Ce

puissant seigneur, auquel Orderic Vital donne les épithètes de Sage, de modéré et d'ami de l'équité, résolut de relever, à l'exemple des seigneurs d'Echauffour et de Grantmesnil, les monastères qui avaient existé sur son territoire.

La première fondation qu'il entreprit fut celle de Saint-Martin de Troarn, aujourd'hui au diocèse de Bayeux. C'était alors une église collégiale dans laquelle Huon, père de Roger, avait établi douze chanoines séculiers. Roger entreprit d'en faire quelque chose de plus, et bâtit près de cette église un monastère. Gilbert, abbé de Conches, lui donna des religieux, à la tête desquels il mit Gerbert, qui fit fleurir parmi eux la Règle de saint Benoît. Le comte de Montgommery leur donna un ample patrimoine, le patronage de Trun et de ses églises, avec les terres et toutes les dîmes de Goullet.

Gerbert eut pour successeur Durand, le plus remarquable des abbés de Troarn, et dont nous avons déjà eu occasion de parler. Durand mourut le 11 février 1088, et fut enseveli dans la salle de son chapitre, avec cette épitaphe :

« *Hâc tegitur tumbâ, bonus et venerabilis Abbas*
Durandus, nostri norma monasterii.
Ad Domini laudem, praesentem condidit edem,
Quà sibi propitium credimus esse Deum.
Luce sub undenà februi, resolutus habenâ
Carnis, ad angelicam dirigitur patriam.

Cette tombe recouvre le bon et vénérable abbé Durand, la règle vivante de notre monastère. Il construisit cet édifice pour la gloire du Seigneur ; ce qui, nous l'espérons, lui aura rendu ce Dieu propice. Le onzième jour de février, délivré des liens de la chair, il s'envola vers le séjour des anges. »

Durand eut pour successeur Arnoult, auparavant prieur de Saint-Martin de Séez, qui gouverna paisiblement Troarn pendant vingt-deux ans, et mourut en 1110.

L'abbaye de Saint-Martin de Séez

La restauration de Saint-Evroult donna l'idée d'entreprendre celle de Saint-Martin de Séez. Ce fut la seconde œuvre de Roger de Montgommery. Cette abbaye non plus n'était pas

nouvelle : elle avait été l'une des quinze fondations faites par saint Evroult lui-même, ce grand propagateur de la vie monastique dans nos contrées. Mais avant de commencer l'histoire de cette seconde abbaye de Saint-Martin, que nous allons bientôt voir surgir de nouveau de ses ruines, on nous permettra de nous occuper un instant avec le *Gallia christiana* de quelques généralités qui ne seront pas sans jeter un certain jour sur ce qu'était alors la vie monastique dans l'Hiémois et dans les pays environnants.

Les auteurs du *Gallia* n'osent pas affirmer qu'il y ait eu, comme nous l'avons dit d'après Orderic Vital, quinze monastères fondés par saint Evroult ; mais ils sont forcés de reconnaître, avec tous les historiens, qu'outre ceux qui furent rétablis à l'époque dont nous écrivons l'histoire, et dont les principaux furent Saint-Evroult, Saint-Martin de Séez et Almenêches, le saint abbé en avait certainement fondé plusieurs autres, dont les archives, et même le nom, se sont entièrement perdus pendant les incursions des Normands. Plus hardi que les savants bénédictins, nous croyons pouvoir affirmer que les monastères bâtis par l'illustre abbé d'Ouche étaient au nombre de quinze, et nous avons fait remarquer dans la vie de ce saint que ce nombre était formellement donné par un des moines de saint Evroult lui-même, qui écrivit son histoire aussitôt après sa mort, et qui devait être parfaitement informé sur ce point. Puisqu'il est certain qu'on a perdu la trace de quelques-uns de ces monastères, l'impossibilité de retrouver quinze noms n'infirme point le témoignage de la tradition.

Nous pouvons également affirmer, non pas seulement comme probable, à l'exemple des mêmes auteurs du *Gallia christiana*, mais comme certain, que l'abbaye de Saint-Evroult faisait primitivement partie du diocèse de Séez. Ouche était indubitablement situé encore dans l'Hiémois, dont aucune partie n'a jamais appartenu à un autre diocèse qu'au nôtre avant le XIe siècle. L'auteur de la vie contemporaine de Saint-Evroult dit formellement que ce fut l'évêque de Séez Robert qui ensevelit le saint fondateur d'Ouche, et l'on sait d'ailleurs que ce saint ne faisait rien sans consulter cet évêque ; ce qui signifie assez que c'était l'ordinaire du lieu qu'il habitait. Nous avons vu d'ailleurs comment ce furent les Giroye qui rattachèrent cette

abbaye au diocèse de Lisieux. Il faut remarquer enfin que toutes les fondations faites par saint Evroult en personne étaient dans le diocèse de Séez, ce qui laisse supposer qu'il les avait faites d'accord avec le premier pasteur du diocèse, et nous ne voyons pas comment il se serait associé si intimement à un évêque qui n'aurait pas été le sien.

Parmi les autres monastères qui existaient dans la même contrée avant les incursions des Normands, nous citerons Saint-Cénery, qui portait, comme Saint-Evroult le nom de son fondateur, mais qui était devenu, dès le xi[e] siècle, un château fort appartenant aux Giroye et entouré d'un petit bourg, ayant son église paroissiale, qui n'était autre peut-être que l'ancienne église du monastère : cette église avait été primitivement dédiée à saint Martin par saint Cénery lui-même : elle a aujourd'hui pour patron et titulaire le saint abbé qui l'a fondée.

Fontenay-les-Louvets, Montmerrey ou Grandmont et Saint-Didier-sous-Ecouves avaient été créés par saint Evremond à une petite distance à l'ouest de Séez : ils n'ont pas survécu non plus aux incursions des Normands. Grandmont seul a certainement possédé un prieuré jusqu'à une époque assez moderne ; mais il est à jamais douteux si ce prieuré tenait la place de la fondation de saint Evremond, ou bien si c'était une fondation entièrement nouvelle. Nous avons déjà parlé du monastère de la Cochère et du grand monastère d'Almenêches : on a perdu jusqu'au souvenir du lieu où se trouvaient ces deux établissements religieux. Il en est de même du monastère d'If, situé près du château de Sassy, paroisse de Saint-Christophe-le-Jajolet, canton de Mortrée et de tous les autres dont le nom lui-même a péri.

Quant à l'abbaye de Saint-Martin de Séez, elle avait été bâtie aussi au temps de saint Evroult, dans un faubourg de la ville épiscopale, qui portait peut-être déjà auparavant le nom de Saint-Martin. On ne voit pas dans l'histoire de sa première fondation que saint Evroult y ait amené aucune colonie de son abbaye d'Ouche : il est probable qu'il la peupla de sujets pris à Séez même. Mais nous avons pu remarquer dans la vie du saint fondateur que son abbaye restait le centre de la vie monastique, le foyer commun de la piété dans nos contrées. Le lien le plus intime existait entre elle et ses filles ; et c'était elle qui portait partout

la lumière et la vie : c'était toujours à elle qu'on avait recours quand on avait besoin de prières, de moines, ou d'avis de la part du saint abbé, qui honorait, comme nous l'avons vu, souvent de sa présence toutes les filles de son monastère. La première fondation de Saint-Evroult avait amené immédiatement celle de Saint-Martin : la restauration de l'une amena aussi immédiatement la restauration de l'autre : ces deux foyers de vie monastique paraissaient avoir été unis d'une manière inséparable, dans la vie comme dans la mort.

Ce fut l'année même de la restauration de Saint-Evroult, 1050, sous le gouvernement de Guillaume-le-Bâtard, que la restauration de Saint-Martin fut entreprise. L'idée en naquit dans le cœur de Roger de Montgommery, alors vicomte d'Exmes, et déjà marié à Mabile de Bellême, fille de Guillaume Talvas II. Ce seigneur fit goûter son idée à son épouse et à son oncle, Yves de Bellême, évêque de Séez et frère du même Talvas. Ainsi poussée par ces trois puissants personnages, l'œuvre fut bientôt en cours d'exécution. Ce Roger de Montgommery, père de Robert, qui devait ressusciter pour un instant le nom des Bellême, était d'ailleurs, comme tous ceux de cette race, ami des fondations : nous en avons une preuve dans celle de Notre-Dame de Troarn, qu'il menait, comme nous l'avons vu, de pair avee celle de Saint-Martin. Outre son alliance avec les Bellême, Roger, de son côté tenait aux ducs de Normandie ; car il était fils de Hugues de Montgommery et de Josceline, nièce de Gunnor, femme de Richard-sans-Peur, et mère de Richard-le-Bon. Son beau-père, Guillaume Talvas, étant mort sans enfant mâle, il devint, du chef de sa femme Mabile, comte de Bellême et d'Alençon. Ce fut alors qu'il fit porter à son fils le nom de Robert de Bellême.

Plus tard, Roger suivit le duc Guillaume en Angleterre et en reçut, comme récompense de ses bons et loyaux services le comté d'Arundel et celui de Scrobesbury : ce fut en ce dernier lieu qu'il mourut saintement, le 27 juillet 1094. Sa femme Mabile, nièce par le sang de l'évêque de Séez, Yves, l'aida beaucoup dans la fondation de Saint-Martin.

Roger et Mabile donnèrent le monastère qu'ils venaient de restaurer à Thierry de Mathonville, depuis peu abbé de Saint-Evroult. Ils l'avaient auparavant richement doté de vastes domaines, de terres, de dîmes et de patronages d'églises.

La charte de fondation porte que le vicomte Roger et sa femme Mabile, pour la rémission de leurs péchés, voulaient rétablir dans son premier état le monastère de Saint-Martin, situé près de la forteresse de Séez, sur la rive de l'Orne. Cette charte est datée de l'an 1061, épacte vingt-troisième, indiction quatorzième, sous le règne de Henri Ier, roi de France et de Guillaume, prince des Normands, qui, par la grâce de Dieu, devint ensuite roi d'Angleterre.

Ces deux princes avaient confirmé la dotation, chacun pour la partie qui se trouvait sur son territoire. On obtint ensuite le consentement de l'évêque Yves, et on fit encore dans cette occasion à l'abbaye plusieurs riches dons aux alentours.

Aussitôt que la fondation fut assurée, Thierry de Mathonville y envoya un de ses moines prêtres, qui se nommait Roger, avec deux moines lais, nommés Morin et Engelbert et plusieurs autres compagnons du rang des serviteurs ; cette petite troupe commença aussitôt son œuvre d'organisation. Thierry lui-même venait souvent de Saint-Evroult pour visiter les travaux. Mais la fondation ne s'acheva pas sans difficultés : il s'éleva des guerres autour de Séez, et les constructions encore inachevées furent rasées entièrement par Guillaume Soreng, ce brigand dont nous avons déjà parlé, et qui fut cause de l'incendie de la cathédrale. Thierry commençait même à se décourager ; et il parlait d'abandonner l'œuvre, lorsqu'il reçut de telles assurances de la part de Roger et de Mabile, qu'il se remit au travail avec un zèle tout nouveau, et les constructions se trouvèrent achevées en 1056, cinq ans avant que la charte royale dont nous venons de parler confirmât officiellement l'existence de la nouvelle abbaye.

Bien que le monastère de Séez eût été dès avant les invasions normandes consacré à saint Martin, le vénérable Thierry y fit fleurir également le culte de la très sainte Vierge: quelques-uns d'ailleurs prétendent que cette divine Mère en avait été la première patronne ; elle en est redevenue la principale protectrice, sous le titre de sa glorieuse Présentation au Temple, depuis qu'on a fait de cette abbaye le Grand-Séminaire du diocèse.

Ce fut alors que Roger de Montgommery donna à Saint-Martin, comme nous venons de le voir, un riche apanage

autour de Séez. Il y ajouta encore de nouveaux et riches présents en 1060. Nous trouvons, parmi les acquisitions que fit alors l'abbaye, l'église d'Aunou-sur-Orne, le moulin de Macé, quatre boisseaux de blé à prendre sur les moulins d'*Alercii*, probablement Alençon. L'église d'Aunou, dont nous venons de parler est aujourd'hui paroissiale et située à une petite distance de Séez, dont les anciennes dépendances rurales touchent son territoire : elle a toujours appartenu aux moines de Saint-Martin, jusqu'à la destruction de l'abbaye.

Le nouveau monastère reçut encore Saint-Paul-sur-Sarthe avec son moulin, les impôts de Séez et de *Bursa*, probablement Bursard, enfin une dîme de pasnage assez vaguement exprimée.

La même année 1060, Roger donnait encore, de concert avec plusieurs autres seigneurs, la dîme des moulins de la Roche (*Sancti-Nicolai de Rochâ, oppidi Rupis*) : il est à peu près certain qu'il s'agit de la Roche-Mabile, où se trouvait, avons-nous dit, une église dédiée à saint Nicolas. Les moines de Séez avaient de plus en ce lieu la dîme des cens ou impôts personnels, la dîme du moulin du Pré-Calvon (*Prati-Calvonis*), et un autre moulin affermé à un nommé Letard ; ils percevaient de plus six boisseaux de froment et six boisseaux d'avoine sur les moulins de la Roche même, en sus de la dîme ; l'église Saint-Pierre, celle qui est encore aujourd'hui l'église paroissiale de la Roche-Mabile, une ferme avec un moulin, et le bois appelé le *Fait de Bérenger*. On y ajouta une terre nommée Blancard ; la terre de garde, appelée Boolt ; la Ferrière (*Ferraria*), avec son église, probablement la Ferrière-Bochard, voisine de la Roche-Mabile plutôt que la Ferrière-Béchet, qui pourtant, était plus près de l'abbaye; deux moulins à choisir dans la contrée, et tout le reste de ce que Roger de Montgommery possédait dans les environs, enfin une redevance de vingt-quatre porcs. La charte enjoint à tous les tenants de ces possessions de les remettre immédiatement à l'abbaye de Saint-Martin, sous peine d'excommunication.

L'année 1060 fut féconde pour l'abbaye ; en dehors des dons faits par Roger de Montgommery, elle en reçut d'autres de Robert de Say, près Argentan, surnommé Picot, et de sa femme Adélie(*Adeloya*), qui s'agrégèrent au monastère de Saint-Martin, pour y obtenir droit de sépulture. Ces personnes agrégées étaient

ce qu'on appelait des Oblats (*oblati*, offerts) : sans être astreints à la Règle de la communauté, elles l'aidaient de loin au moyen de leurs richesses, ou quelquefois de leur travail, et elles participaient, comme les moines, aux biens spirituels de la communauté.

Picot donna la maison et le jardin de sa mère, situés l'un et l'autre près de l'église Notre-Dame d'Urou, et dix acres de terre dans la même paroisse, avec place pour un jardin dans ses prés, il ajouta à ce don la dîme de deux moulins dans les environs, l'un situé sur l'Orne, l'autre sur l'Ure, les prés de l'île de *Atheis*, dont nous ignorons le nom actuel et la situation ; plus un droit de pêche dans les deux rivières que nous venons de nommer, une acre de terre dans les près de Juvigny et deux autres acres dans une petite campagne que la charte ne nomme pas, avec la moitié des revenus de l'église de cette campagne, qui était la dot d'Adélie.

Osmelin de Say, probablement le père de Robert Picot, avait déjà fait à Saint-Martin de Séez quelques dons qui furent confirmés par Picot lui-même, dans la charte dont nous venons de parler : ces dons anciens consistaient dans le tiers des revenus de toutes les églises existant à Say, plus la dîme de deux acres de terre. Moyennant ce don, Osmelin et sa femme Avitie avaient été admis, comme Robert Picot dans la société des moines de Saint-Martin.

Gauchelin d'Urou *(Guaschelinus)*, Robert, fils de Guérin *Pillepot*, et Raoul, prêtre d'Urou, pour avoir concédé les églises qui se trouvaient sur leur territoire, avec leurs dîmes, quatre acres et demie de terre et la propriété du prêtre Raoul, furent aussi admis à s'agréger au monastère.

Osmelin, surnommé Avenel, avait été l'instigateur de tous ces dons faits à Saint-Martin, en concédant le premier quelques-uns de ses revenus pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres. Les auteurs de la fondation établie ainsi sur la terre de Say, confirmèrent encore les dons faits par Leoffroy ou Leufroy, fils d'Oderel. Elles consistaient dans la totalité des dîmes que possédait ce seigneur sur la paroisse d'Urou ; seulement l'abbaye lui avait soldé une partie de la valeur de ces dîmes, en lui donnant trente sous du Mans. Les dons de Gauchelin d'Urou furent aussi mentionnés et confirmés. C'étaient toutes

les dîmes possédées par ce seigneur dans les paroisses d'Urou et de Say : elles appartinrent désormais à l'abbaye de Saint-Martin avec deux acres de terre, pour l'acquisition desquelles les moines avaient versé quatorze sous du Mans et donné un poulain d'une valeur de dix-huit sous. Enfin, Hugues de Juvigny, donna la moitié de l'église de cette paroisse : nous avons vu que Saint-Martin possédait déjà l'autre moitié du chef de Picot et de sa femme Adélie, avec une acre de pré et un cens annuel de vingt sous.

Propriétaire de toutes ces possessions, Saint-Martin de Séez devint bientôt une baronnie, dont l'autorité s'étendait sur les paroisses de la Place, de Saint-Pierre, de Saint-Ouen, de Saint-Germain et de Saint-Gervais de Séez ; car la ville épiscopale était alors partagée entre ces cinq paroisses. A la campagne, elle dominait sur les paroisses d'Aunou-sur-Orne, de Condé-le-Butor, aujourd'hui simple hameau dépendant de Belfonds, de Cléray, du Bouillon, de la Ferrière-Béchet, de Tanville, de la Chapelle-près-Séez, de Saint-Gervais-du-Perron, de Vingt-Hanaps, de Semallé, de Congé, aujourd'hui réuni à Valframbert, de Condé-sur-Sarthe, de Saint-Denis-sur-Sarthon, de la Ferrière-Bochard, de Saint-Nicolas-des-Bois, de Mieuxcé, de Cuissay, de la Roche-Mabile, du Ménil-Brout, de Marchemaisons, de Saint-Léger-sur-Sarthe, de Saint-Aubin-d'Appenay, de Courtomer, de Montmerrey, de Juvigny-sur-Orne, d'Urou, de Crennes, de Serans, de Brieux, de Ronay, de Merry et de la Brivière. Cette dernière ne faisait peut-être pas partie du diocèse de Séez. Les moines de Saint-Martin avaient le patronage de toutes les paroisses que nous venons de nommer, excepté celui de Saint-Gervais de Séez, c'est-à-dire de la cathédrale.

Comme on le voit, outre les biens qu'elle possédait autour du lieu où elle était bâtie, l'abbaye de Saint-Martin avait ses principaux revenus aux environs d'Alençon et d'Argentan. Elle avait de plus sous son obédience deux monastères en Angleterre, et plusieurs autres en France, outre plus de soixante églises qui lui apportaient leurs dîmes et d'autres revenus. Les biens qu'elle possédait à Argentan et dans les environs avaient été en partie achetés comme nous l'avons vu, et surtout avaient été cédés par les donateurs en échange du droit d'agrégation, et de sépulture dans l'abbaye.

Les propriétés de Saint-Martin s'augmentèrent encore en 1139, par la générosité de Guillaume, comte de Ponthieu et d'Alençon, qui confirma d'abord tous les dons qui avaient été faits avant lui, et en ajouta lui-même de nouveaux. Parmi ceux-ci nous signalerons les revenus de deux foires, qui se tenaient pendant les deux fêtes de Saint-Martin célébrées probablement à Séez même ; un droit sur le moulin de la Roche, qui se trouve entre Séez et Macé, d'autres droits forestiers sur Bursard, le pays de Blavou et celui de Perseigne, les deux moulins d'Essay et du Merlerault, le vivier de la Roche, pour y pêcher à Noël et à Pâques, à la Pentecôte, à l'anniversaire des défunts de la famille du donateur et aux deux fêtes de saint Martin.

Toutes ces possessions furent de nouveau confirmées en 1248 à l'abbaye, par une bulle du pape Innocent IV, reconnue authentique par l'évêque de Séez Jean de Bernières en 1283. Dans cette bulle, le Souverain Pontife exhortait les moines à observer toujours la Règle de saint Benoît ; et c'était pour les y encourager qu'il approuvait tous les dons qu'on leur avait faits. On trouve dans la Bulle le nom d'une église de Séez qui s'appelait Saint-Germain de *Foro*. Nous ignorons si ce mot signifie champ de foire ou palais de justice. L'église se trouvait un peu au midi de l'emplacement actuel de la halle au blé, sur la rue qui coupe à angle droit la rue de la gare à une petite distance du carrefour du côté de la Grande-Rue.

Outre cette église située à Séez même, Innocent IV mentionnait encore Saint-Germain de Cérisé, près Alençon, Saint-Sulpice de Valframbert, la chapelle de Saint-Ysige *(Eusicius)*, au faubourg de l'Ancrel à Alençon, les dîmes de Damigny (*De Davigreio*), de Saint-Cyriaque de Lonray (*de Longreio*), Saint-André de Livaye, l'église de Rouperroux (*de Rupe-petroso*), Saint-Pierre de Montsort (*de Monte-Soro*), Saint-Paterne d'Oysseau (*de Osceio*), Saint-Gervais et Saint-Protais de Lignières, Saint-André du Chevain (*de Chevais*), Saint-Etienne-du-Neufchâtel, Sainte-Croix de *Tutellis*, lieu inconnu, à moins que cette église de Sainte-Croix n'ait été l'origine de Saint-Roch de Courteilles ; l'église de Parfondeval (*de Profundâ Valle*), Saint-Gilles de Montgaudry, les deux tiers des dîmes de Boitron (*de Betronio*), Saint-Léger-sur-Sarthe, la chapelle de Saint-Pierre-du-Gast, avec toutes ses dépendances, Cléray et Montmerrey,

Saint-Claude de Merry, l'église de la Poterie (*Poteria*), Saint-Sulpice de Serantz (*sic*), Sainte-Marie de Goult (*de Guta*), Saint-Martin de Messey et plusieurs églises situées en Angleterre. La Bulle d'Innocent IV porte encore un certain nombre d'autres noms que nous avons déjà cités auparavant, et d'autres qui désignent des lieux à peu près inconnus.

Cette Bulle énumérait aussi les droits de l'abbaye. Les moines avaient le droit de recevoir chez eux tous ceux qui se présenteraient, esclaves et hommes libres, clercs et laïques ; mais défense leur était faite de sortir du monastère sans la permission de l'abbé et d'y recevoir quelqu'un qui serait sorti de son diocèse sans lettre dimissoire. La communauté avait permission de célébrer l'office divin chez elle, même dans le cas où le diocèse de Séez serait tombé sous l'interdit ; mais dans ce cas, tout devait se faire à huis clos et sans sonner les cloches. Les abbés de Saint-Martin avaient le droit de présentation pour les paroisses qui dépendaient de leur abbaye : ensuite l'évêque jugeait le candidat, et il en était ensuite responsable au point de vue spirituel ; au point de vue temporel, c'était le monastère qui en répondait.

L'abbaye ne pouvait, sans un jugement formel et en règle, être soumise à aucune peine canonique : les supérieurs ecclésiastiques, quels qu'ils fussent, ne pouvaient en aucune manière attenter à ses droits. Défense était faite de bâtir aucune chapelle dans les paroisses qui lui appartenaient sans le commun consentement de l'évêque et de l'abbé, sauves pourtant, sur tous les points, les prérogatives de l'église romaine.

Tous ces dons et privilèges antérieurs furent confirmés, et en particulier ceux qui venaient du fondateur Roger de Montgommery. L'élection de l'abbé devait être faite par le convent, et selon la règle de saint Benoît : personne ne devait attaquer l'élection, lorsqu'elle avait été ainsi faite. Il était également défendu de troubler la communauté dans la possession de ses biens ; ceux qui l'auraient fait devaient, après deux ou trois admonitions, être frappés de l'excommunication majeure.

« Paix à tous, » disait en terminant le Souverain-Pontife ; et après ce souhait paternel, il expédia la Bulle par l'intermédiaire du vice-chancelier Maurice, qui la porta à Lyon. Elle était datée du 11 avril 1248, cinquième du pontificat d'Innocent IV. Elle

fut transcrite en 1283, le mardi d'après la Nativité de la très sainte Vierge, avec la subscription de l'évêque Jean de Bernières, dont nous avons parlé plus haut.

Nous avons vu déjà que Thierry de Mathonville, lorsqu'il eut à se plaindre de son prieur, Robert de Grantmesnil, le fit appeler à Saint-Martin de Séez, où il s'était rendu lui-même, pour lui remettre le gouvernement de Saint-Evroult avant de partir pour la Terre-Sainte. L'abbaye de Saint-Martin marcha longtemps de pair avec sa mère, celle de Saint-Evroult : mais elle eut beaucoup à souffrir aux xiv[e] et xv[e] siècles, pendant la guerre de cent ans. Les deux partis, Français et Anglais, la rançonnaient tour à tour. Les possessions furent envahies et ruinées : l'abbé fut obligé, en 1420, d'obtenir des lettres apostoliques pour essayer de rentrer dans quelques-unes de ses propriétés. L'église du monastère elle-même avait été souillée : des paysans y avaient cherché un asile, et même y avaient amené leurs troupeaux : on fut obligé de la consacrer de nouveau en 1431.

A la suite de ces malheureux événements, l'abbaye de Séez, un peu affaiblie en puissance et en richesse, put cependant retrouver la paix ; et les louanges de Dieu y retentirent de nouveau sans obstacle, jusqu'en 1563, où l'amiral de Coligny attaqua le monastère au milieu du Carême et le dépouilla entièrement, mais sans le détruire. Les moines rentrèrent bientôt et essayèrent de réparer le dommage qu'ils avaient souffert ; mais en 1568, Gabriel de Lorges, sieur de Montgommery, protestant comme l'amiral, pilla de nouveau Saint-Martin, se vantant d'être l'héritier des fondateurs, qui portaient en effet le même nom que lui, et déclarant qu'il rentrait ainsi dans son bien propre.

Quand la chose eût été vraie, Montgommery n'aurait encore eu aucun droit sur ce qu'avaient donné ses ancêtres ; mais de plus, il était prouvé que l'ancienne famille de Montgommery était entièrement éteinte ; puisque, à la mort du dernier des mâles de cette famille, le comté de Montgommery était passé aux comtes d'Alençon. D'ailleurs, les premiers Montgommery étaient originaires d'Ecosse, tandis que les comtes de Lorge ancêtres de Gabriel, étaient français et n'avaient pris possession de Montgommery qu'après un long intervalle, pendant lequel il n'y avait eu aucun seigneur de ce nom. Il est probable que

la famille de Lorge ajouta d'elle-même à son nom, sans aucun diplôme authentique, celui de sa possession nouvelle.

Dans tous les cas, Gabriel de Montgommery, sans trop s'inquiéter s'il se parait ou non d'un faux titre, pilla et détruisit l'abbaye de Saint-Martin, dont il ne laissa sortir que deux moines, dont l'un put se racheter à Alençon des mains de son persécuteur, tandis que l'autre était tellement blessé, qu'il ne mena plus ensuite qu'une vie douloureuse, et pire que la mort.

Saint-Martin de Séez fut ensuite restauré par Robert Alleron et André Le Moult, et se trouvait de nouveau solidement établi au XVIIIe siècle ; il faisait alors partie de la Congrégation de Saint-Maur. Du reste, même avant sa destruction par les Protestants, cette abbaye avait passé par des péripéties diverses. En 1506, la discipline, s'y trouvait très affaiblie, lorsqu'elle tomba en commende, entre les mains du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, qui y rétablit l'ordre, ainsi qu'à Jumièges et à Saint-Vincent du Mans même, également confiées à ses soins. Il est assez remarquable que tous les établissements religieux tombaient en déconfiture, lorsqu'ils furent affligés de la commende d'abord, puis de la réforme beaucoup plus radicale qu'y opéra le Protestantisme. Dieu lui-même leur préparait ainsi un double remède, très amer il est vrai, mais beaucoup plus efficace que tous ceux qu'auraient pu imaginer les hommes pour les ramener à leur ferveur première.

Cette réforme des Ordres religieux, que le cardinal de Luxembourg favorisait de tout son pouvoir, s'opérait alors partout en France, et avait commencé par Chézal-Benoît, au diocèse de Bourges : elle pénétra dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez en 1511, avec l'appui du roi Louis XII, et l'approbation du pape Jules II. Jean des Bans fut le premier qui gouverna cette abbaye sous la nouvelle Règle ; et, contrairement à l'usage antique, il ne fut nommé abbé que pour trois ans. C'était le temps ou s'établissait l'usage du gouvernement temporaire et du changement fréquent des supérieurs, système un peu révolutionnaire, qui devait être préconisé plus tard surtout par la Compagnie de Jésus.

Comme il arrive toujours dans de pareilles circonstances, les moines relâchés ne goûtèrent pas tous les règlements nouveaux. Pendant l'année 1512, qui suivit celle où l'on avait établi la

réforme, ces moines soulevèrent des réclamations contre le nouvel état de choses et adressèrent ces réclamations d'abord à l'official de Séez, puis à l'échiquier d'Alençon et à celui de Rouen.

Jean de *Monte-majori*, c'est-à-dire de Montemaior, reçut dans ses murs l'abbé de Chezal, qui venait rétablir la paix, avec l'approbation et muni des pouvoirs de Philippe de Luxembourg, qui vivait encore. Les moines continuèrent d'élire leurs abbés pour trois ans seulement, et pour le reste, la discipline commençait à se rétablir, lorsqu'en 1535, René du Bellay de Langey, successeur du cardinal sur le siège du Mans, prétendit avoir des droits sur l'abbaye, parce qu'elle avait appartenu à son prédécesseur, et il se fit donner, pour appuyer sa prétention, des lettres émanant du roi François Ier. Mais les moines de Saint-Martin résistèrent, et l'évêque du Mans échoua d'abord dans ses projets d'envahissement : alors, sans se décourager, il revint à la charge en 1541, et cette fois, vint à bout de son entreprise : appuyé sur un décret de François Ier, il prit possession de l'abbaye de Séez. Mais son triomphe ne devait pas être de longue durée : Henri II ayant succédé à François Ier en 1547, consulta les évêques et les Parlements sur l'état des bénéfices de son royaume, et évinça Jean du Bellay, frère et successeur de René, du monastère que celui-ci n'avait obtenu que par surprise.

La paix d'ailleurs, ne fut guère plus longue que ne l'avait été l'usurpation. A l'avénement de Charles IX, l'état des choses s'embrouilla de nouveau, et l'abbaye de Saint-Martin fut confiée à un bâtard royal : toutefois Charles mit fin à cette triste situation en 1571, et reconnut à l'abbaye de Chézal la primauté dont elle avait joui sur celle de Séez depuis la réforme.

Les moines de Chézal établirent alors abbé de Séez Michel Iodius, et après lui André le Moult : l'état de l'abbaye ne changea plus jusqu'à la mort de Henri III en 1589. A cette époque, Henri IV, devenu roi et resté encore protestant, donna Saint-Martin en commende au chevalier de Renty, qui vint aussitôt à Séez ; et, sans écouter les représentations de l'abbé André le Moult, le prit à la gorge et le força de lui céder l'abbaye.

Cependant l'abbé André en appela du jugement avec énergie,

et porta l'affaire devant le roi, qui reconnut de nouveau les droits de l'abbaye de Chézal. Ces contestations d'ailleurs n'empêchaient pas André le Moult d'exercer son zèle près de ses moines, en compagnie du P. Cosnard, son fidèle coadjuteur.

Ce fut alors surtout que l'abbaye de Saint-Martin se retrouva florissante après les épreuves que lui avait fait souffrir le Protestantisme ; mais à la mort des deux hommes de bien dont nous venons de parler, le relâchement et les querelles d'autrefois reprirent leur cours parmi les moines, et de nouveau Saint-Martin-de-Séez pencha vers sa ruine.

Le cardinal de Richelieu, alors au pouvoir, eut connaissance du désordre, et en fit mention aux comices qu'il avait rassemblés à Clermont en 1634. Mais l'état du monastère ne devint pas meilleur après cet avertissement. Alors le cardinal crut qu'il était de son devoir d'évincer de Séez les moines de Chézal, et de les remplacer par d'autres, tirés d'une communauté différente. Les moines de Saint-Martin furent sensibles à cette disgrâce, et essayèrent de désarmer Richelieu. Afin d'échapper au désagrément d'être chassés de leur monastère, ils demandèrent en 1635 à s'agréger à la Congrégation de Saint-Maur. Cependant, tous ne furent pas d'accord sur ce point : vingt-un moines seulement firent une petition en ce sens, mais le reste de la communauté se montra vigoureusement opposé au projet. La question était grave, et l'on dut faire venir un délégué royal, pour qu'elle fût vidée en sa présence. Enfin, la saine partie des moines l'emporta ; et, le 13 juillet 1635, la Congrégation de Saint-Maur prit possession de Saint-Martin de Séez, dont furent établis directeurs Colomban Regnier, visiteur de la Congrégation, et André Bétolaud, désigné comme premier abbé mauriste du monastère.

Ces deux dignitaires avaient amené avec eux vingt moines, et ils furent parfaitement reçus par ce qu'il restait encore de religieux de la Congrégation de Chézal, et par seize notables de la ville de Séez, qui vinrent au monastère pour faire honneur aux nouveaux arrivants.

Les partisans obstinés de la priorité de Chézal firent encore quelque résistance ; mais on employa les voies de la douceur pour les ramener à l'ordre, et bientôt la paix la plus profonde régna à Saint-Martin, qui put de nouveau couler d'heureux et glorieux jours.

Cette abbaye fut complètement rebâtie au XVIIIe siècle ; et les bâtiments nouveaux, convertis en usine pendant la révolution de 1793, appartinrent pendant quelques années en cette qualité à M. Richard Lenoir ; ils passèrent ensuite à son gendre, M. Jacques Laffitte, député et ministre des finances sous le règne de Louis-Philippe. Ce riche banquier laissa peu à peu tomber l'usine, et accueillit avec sympathie des députés que l'évêque de Séez, Mgr Alexis Saussol envoya pour lui proposer l'achat de l'ancien monastère. Le marché fut conclu, et depuis ce temps, Saint-Martin est devenu le Grand-Séminaire du diocèse. Les bâtiments sont encore à peu près ce qu'ils étaient au XVIIIe siècle : seule, l'église abbatiale a totalement disparu. On y a suppléé en bâtissant, pour l'usage du Séminaire, près du lieu où elle se trouvait, une chapelle d'une architecture très riche, mais malheureusement d'un assez mauvais goût. On trouvera un précis de l'histoire des abbés de Saint-Martin à *l'Appendice III* placé à la fin de ce volume.

Lanfranc

Pour compléter l'histoire des deux abbayes de Saint-Evroult et de Saint-Martin de Séez, dont nous venons de parler, nous allons maintenant retracer en abrégé la vie d'un personnage qui n'est pas sans toucher à l'une et à l'autre, et qui fut l'une des plus grandes gloires monastiques de la Normandie. Nous voulons parler du célèbre Lanfranc, qualifié du titre de vénérable, de bienheureux, et même de saint, par les auteurs les plus sérieux, bien que l'église ne se soit jamais prononcée sur la cause de ce docte et vertueux prélat.

Lanfranc était né à Pavie, en Lombardie, d'un conseiller du sénat de cette ville, nommé Hambalde. Ayant perdu son père dans un temps où il ne lui était pas encore permis d'espérer qu'il succéderait dans sa charge, il alla étudier le droit romain à Bologne, et y fit d'abord d'excellentes études littéraires, destinées à servir de base à des connaissances plus étendues. Cette double étude de la littérature et du droit le rendit supérieur à la plupart des hommes de son temps.

Ne trouvant pas dans son pays d'emploi qui pût lui suffire, et satisfaire à son besoin d'action, le jeune Lanfranc quitta bientôt l'Italie, traversa les Alpes, et vint en France au temps

du roi Henri I[er]. Il s'établit d'abord à Avranches, avec quelques écoliers qu'il avait amenés avec lui de son pays, et il commença par leur donner quelques leçons. Mais bientôt cet esprit sérieux sentit le néant des choses humaines. Il éprouva tout d'abord le besoin de n'étudier que pour la gloire de Dieu, et finit par prendre la résolution de se donner tout entier à ce divin Maître.

Mais avant de s'engager dans la sainte milice, le pieux converti voulut faire le voyage de Rouen ; et, en traversant une forêt qui se trouve de l'autre côté de la rivière de Rille, sur les confins des diocèses de Rouen et de Lisieux, il tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait, puis lui enveloppèrent la tête dans son camail et le laissèrent attaché à un arbre, exposé aux attaques des bêtes malfaisantes et aux injures de l'air.

Lanfranc, dans un aussi triste état, n'attendait plus que la mort ; et pour s'y préparer, il voulut au moins, pendant que la chose lui était encore possible, chanter les louanges de son Dieu ; mais alors il s'aperçut qu'il ne savait bien par cœur aucune partie de l'office divin, et il se reprocha sincèrement d'avoir donné tant de temps à la science, et si peu à apprendre comment il faut louer le Créateur. Alors il fit vœu, s'il était rendu à la liberté, de se consacrer aussitôt entièrement au service de Celui qu'il avait trop oublié jusqu'alors.

Vers la pointe du jour, et après une nuit passée dans l'angoisse, au milieu du silence et de la solitude, le malheureux entendit au loin des pas d'hommes, et se mit à crier au secours de toutes ses forces. Les passants qu'il avait entendus eurent peur d'abord ; mais, reconnaissant la voix d'un homme en détresse, ils vinrent à lui, le délièrent et le remirent dans son chemin. Avant de les quitter, Lanfranc leur demanda s'ils ne connaissaient point dans les environs un pauvre monastère où il pourrait se retirer pour y passer sa vie. Ces hommes répondirent qu'ils n'en connaissaient point de plus pauvre que celui que l'on bâtissait alors près du ruisseau du Bec, à sept ou huit lieues de Rouen.

Muni de ce renseignement, Lanfranc se rendit au Bec, où il fut reçu par le vénérable Herluin, fondateur et premier abbé de ce monastère qu'il trouva occupé à la construction d'un four.

Frappé de cette pauvreté, le jeune voyageur se sentit appelé de Dieu à vivre dans cette abbaye ; et, ayant été admis au nombre des novices en 1041, il se mit avec le plus grand zèle à étudier et à pratiquer la Règle de saint Benoît ; il le fit avec tant d'exactitude, que le saint abbé Herluin s'aperçut bientôt que son disciple avait en lui tout ce qui était nécessaire pour édifier et exciter à la vertu le monastère tout entier. Bientôt il lui confia toutes les charges qui exigeaient de l'habileté et du dévouement ; et Lanfranc s'y comporta toujours avec tant de douceur et de sagesse, que tout le monde comprit bientôt qu'il était né pour diriger ses frères et marcher à leur tête dans le service de Dieu.

En 1044, il fut nommé prieur de l'abbaye, malgré l'ardent désir qu'il avait de vivre seul et en ermite, rebuté qu'il était par l'ignorance, la brutalité et même les vices qu'il remarquait parmi ses frères. Sa nomination à la charge de prieur rompit ses desseins, et la renommée de son mérite parvint bientôt jusqu'aux oreilles du duc Guillaume-le-Bâtard, qui nomma tout d'abord l'humble moine son conseiller intime. Mais prévenu ensuite par on ne sait quelles calomnies, il le disgrâcia au bout de peu d'années, lui ordonna de sortir de ses terres, et même fit brûler à cause de la haine qu'il avait conçue contre lui, la ferme de son parc qui appartenait à l'abbaye du Bec.

Lanfranc allait exécuter, en sortant des terres de Normandie, l'ordre du duc dans toute son étendue, pendant que les moines, ses frères, priaient avec ardeur pour qu'il rentrât en grâce le plus tôt possible avec son souverain. Cependant, le malheureux exilé voulut encore essayer d'un dernier moyen : il chercha une monture ; et, n'ayant pu trouver qu'un cheval boîteux, il alla néanmoins en cet équipage se présenter devant Guillaume, auquel il dit que, bien qu'il fût son conseiller, il allait être obligé de sortir à pied de Normandie s'il ne consentait à lui fournir un meilleur cheval que celui dont il se servait. Le duc répondit en souriant qu'il y avait mauvaise grâce à lui de demander ainsi une faveur à son juge, et qu'il devait auparavant se justifier devant son tribunal. Alors Lanfranc, voyant que Guillaume était en humeur de l'écouter, fit franchement et simplement sa propre apologie, sûr qu'il était de la justice de sa cause ; et le duc, bientôt convaincu, l'embrassa et le renvoya à son monas-

tère, en lui promettant de rendre au Bec tout ce qui lui avait été enlevé dans la circonstance, de faire reconstruire tout ce qui avait été brûlé, et d'accorder en dédommagement à l'abbaye toutes sortes de privilèges. L'abbé et les moines du Bec chantèrent le *Te Deum* au retour de leur prieur ; ce retour même les mit en si grande allégresse qu'ils se promirent de l'entourer désormais de toutes sortes d'honneurs et de respect.

Lanfranc était depuis quelques temps en commerce de lettres avec Bérenger, alors écolâtre et depuis trésorier de Saint-Martin de Tours, dignités auxquelles il ajouta plus tard celle d'archidiacre d'Angers ; mais le saint prieur du Bec s'aperçut bientôt que ce fameux théologien prenait une mauvaise voie et tombait dans l'hérésie, en voulant expliquer le dogme de la présence réelle de Notre-Seigneur au très saint Sacrement de l'autel. Dès lors, ce grand serviteur de Dieu, avant tout attaché inviolablement à la vérité, rompit avec son ancien ami, s'éleva contre lui avec force, et ne se servit plus de leur ancienne amitié que pour tâcher de le ramener à la vraie foi.

La dispute avait commencé en 1047. Ce fut en cette année même que le vénérable abbé Herluin envoya Lanfranc à l'abbaye de Saint-Evroult, à la tête d'une colonie monastique, chargée de la repeupler lorsqu'elle serait sortie de ses ruines. Lorsque la fondation fut assurée, Herluin rappela son prieur au Bec, au moment où Thierry de Mathonville allait devenir premier abbé du nouveau Saint-Evroult, en 1049; et alors Lanfranc joignit à sa charge de prieur celle d'écolâtre, c'est-à-dire qu'il reçut la direction de toutes les études qui se faisaient à l'abbaye du Bec, où bientôt le savant prieur eut fondé une école peut-être aussi célèbre que celle de Tours, dirigée par Bérenger. Lanfranc se préoccupait avant toutes choses de ce malheureux ami. Il jugea son affaire assez importante pour aller la traiter lui-même directement à Rome, avec le pape saint Léon IX. Appuyé ainsi sur l'autorité du Pontife suprême, il se sentait plus fort pour attaquer les erreurs qui menaçaient d'envahir l'Eglise de France.

Bérenger apprit bientôt qu'il allait avoir comme adversaire son ancien et savant ami. Pour tâcher de l'effrayer d'abord, il lui envoya une lettre dans laquelle il lui disait qu'il le trouvait bien hardi de traiter comme hérétique l'opinion de Jean Duns

Scot sur la sainte Eucharistie, parce qu'elle était opposée à celle de Paschase Radbert. Il voulait, disait-il, conférer sur ce point avec lui, parce que sa résistance ne pouvait provenir que de la prévention : il ne pouvait taxer Jean Scot d'hérésie sans condamner en même temps saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et plusieurs autres Pères de l'Eglise.

Lanfranc était dejà parti pour Rome quand la lettre de Bérenger arriva au Bec. L'abbé et les moines, au lieu de l'envoyer à son adresse, la lurent et la publièrent par toute la Normandie, au grand scandale de plusieurs, qui craignirent que Bérenger et Lanfranc ne fussent secrètement d'accord. Les amis de ce dernier furent affligés de ce malentendu, et lui envoyèrent à Rome la lettre en question ; mais un clerc de Reims, qui avait été chargé de la porter, la fit lire en route, et elle devint bientôt aussi publique en Italie qu'elle l'était en France. Elle fut même lue au milieu du concile qui se tint à Rome même en 1050. Le pape cita Bérenger à comparaître devant ce concile, afin d'y être interrogé sur ses opinions. L'hérétique n'osa braver cet examen : il envoya en sa place deux clercs qui le défendirent fort mal ; et le concile crut devoir le noter d'hérésie.

Lanfranc, qui était présent, dut à son tour expliquer sa doctrine, pour se laver du soupçon d'être d'accord avec Bérenger. Il s'exécuta volontiers, énonça la vraie doctrine de l'Eglise, s'appuya sur un grand nombre de témoignages des Pères, de sorte que tout le monde se déclara satisfait. Les évêques présents ne constatèrent pas seulement son orthodoxie, mais ils remportèrent encore une haute idée de sa science et de son mérite. On l'invita à se trouver à un nouveau concile que saint Léon IX devait tenir, au mois de septembre suivant, à Verceil, et où Bérenger fut cité une seconde fois. Cet hérétique fit encore défaut ; mais Lanfranc parla de nouveau admirablement devant les Pères assemblés : on lui donna les mêmes louanges qu'à Rome, et on condamna de nouveau Bérenger. Lanfranc revint ensuite à son monastère, plein de gloire et animé d'un zèle toujours croissant contre l'hérésie.

Cependant Victor II venait de succéder à saint Léon IX, et il confirma tout ce qu'avait fait son prédécesseur contre Bérenger. Il envoya en France son légat Hildebrand, qui devait être plus tard le grand pape saint Grégoire VII. Celui-ci tint en 1055 un

concile, et invita Bérenger à y venir défendre ses opinions. Mais celui-ci, ne se trouvant pas assez fort pour soutenir une telle controverse, aima mieux abandonner son système et promit de suivre désormais la doctrine de l'Eglise sur la sainte Eucharistie, Mais on s'aperçut bientôt qu'il n'avait fait cette promesse que des lèvres, et non du fond du cœur : aussitôt que le malheureux n'eut plus rien à craindre du légat, il revint à son vomissement, et se contenta seulement de traiter ses adversaires avec un peu moins de rigueur qu'auparavant.

Sur ces entrefaites, en 1056, Lanfranc fut envoyé de nouveau à l'abbaye de Saint-Evroult, dont il avait été, comme nous l'avons vu, le premier instituteur. A cette époque ses travaux et ses vertus lui avaient attiré de plus en plus l'estime et l'affection du duc Guillaume-le-Bâtard, qui le choisit pour être l'un des juges du différend qui s'était élevé en cette abbaye entre l'abbé, Thierry de Mathonville, et le prieur Robert de Grantmesnil, comme nous l'avons dit plus haut. Nous avons raconté comment cette querelle, malgré la bonne volonté des arbitres, tourna au détriment du monastère, qui perdit à cause de cela le saint abbé Thierry, et fut livré pendant quelques années à Robert de Grantmesnil encore rebelle. Nous avons vu, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Evroult que cet homme égaré devait se convertir en face de l'adversité ; mais à cette époque, l'irrégularité faisait le fond de sa nature, et il laissa promptement tomber la discipline dans son monastère. Ce fut encore Lanfranc qui mit fin à ce fâcheux état de choses, en forçant Robert à fuir de Saint-Evroult, et en faisant nommer à sa place le pieux abbé Osbern, qui fut approuvé par le pape Alexandre II. Nous avons donné plus haut les détails de ce débat.

Quand un homme passe pour avoir des talents et de la prudence, chacun aime à lui confier ses intérêts. Il ne se passa pas un long temps après cette affaire, sans que Lanfranc qui l'avait si heureusement terminée se trouvât chargé d'une autre, tout aussi pénible et beaucoup plus délicate.

Guillaume-le-Bâtard avait épousé Mathilde, fille du comte de Flandre, qui était sa parente à un degré prohibé. On se demanda qui serait assez hardi pour avertir sur ce point le terrible duc, et on pensa au prieur du Bec. Guillaume, qui estimait beaucoup notre saint moine, consentit volontiers à l'entendre, et reçut

avec docilité ses observations. Lanfranc se chargea lui-même d'aller à Rome pour obtenir du pape une dispense qui réparât entièrement le passé. Le Souverain-Pontife, qui était alors Nicolas II, successeur de Victor II dont nous avons déjà parlé, accorda volontiers la dispense, mais y mit pour condition que le duc et la duchesse fonderaient, comme réparation de l'irrégularité, chacun une abbaye. Telle fut l'origine des deux abbayes de Caen : Saint-Etienne, pour les hommes, et la Trinité pour les femmes. Le duc fonda en même temps quatre hôpitaux : ceux de Rouen, de Caen, de Bayeux et de Cherbourg. Toutes ces fondations de Guillaume représentaient l'exercice de la charité en Normandie, tandis que l'école du Bec illustrait cette province au point de vue de la science, par l'éclat toujours croissant qu'elle jetait dans l'Eglise sous la direction de Lanfranc. La célébrité dont elle jouissait y attirait de toutes parts des élèves : Lanfranc put alors compter parmi ceux qui suivaient ses cours le jeune Anselme de Bedagio, qui fut depuis le pape Alexandre II ; Yves, qui fut plus tard l'illustre saint Yves de Chartres, enfin saint Anselme lui-même, archevêque de Cantorbéry et docteur de l'Eglise.

Le pape Nicolas II, dont nous venons de parler, s'était assis sur la chaire de saint Pierre au commencement de l'année 1059. Aussitôt qu'il eut appris que Bérenger persévérait dans ses mauvaises dispositions, il le fit venir à Rome, où Lanfranc était de nouveau retourné pour obtenir la dispense dont nous avons parlé en faveur du duc Guillaume. L'affaire fut traité à un concile particulier de Latran, rassemblé en cette année 1059 et où Lanfranc assistait. Bérenger y abjura solennellement son hérésie en présence du pape, et promit de nouveau de ne plus s'écarter de la foi de l'Eglise. Il brûla publiquement son livre sur l'Eucharistie, ainsi que le livre de Jean Scot, qui l'avait égaré. Mais, aussitôt qu'il fut revenu en France, il apprit la mort du roi Henri Ier, dont le successeur, Philippe Ier, était encore en tutelle. Alors le malheureux hérétique comprit qu'il n'avait plus rien à craindre du côté de la cour ; et, se repentant d'avoir brûlé son livre, il en composa un nouveau dans le même sens, et affirma que sa profession de foi qui avait été brûlée à Rome n'était pas de lui, mais du cardinal Humbert, qui la lui avait fait faire. Ce fut alors que Lanfranc, pour réfuter son

ancien ami, composa son traité *du Corps et du Sang de Jésus-Christ,* l'ouvrage le plus considérable qui soit sorti de sa main et de son talent hors ligne.

Cependant l'abbaye du Bec, construite à la hâte par le bon abbé Herluin, commençait dès-lors à tomber en ruines. Lanfranc forma le projet de la rebâtir tout à neuf, et choisit pour cela un lieu moins marécageux que celui qu'elle avait occupé tout d'abord. Il poussa les travaux avec tant d'activité qu'on fut tout surpris de voir sortir de terre presque instantanément un monastère aussi considérable, et qu'on regarda avec raison le saint prieur comme le second fondateur du Bec. Mais il ne jouit pas longtemps de son œuvre. L'abbaye de Saint-Etienne de Caen, dont la construction avait été imposée par le pape à Guillaume-le-Bâtard pour prix de la dispense qui lui avait été accordée, se trouva achevée en 1066, et Guillaume désigna Lanfranc comme devant être le premier abbé de ce nouveau monastère. Notre pieux moine quitta donc, non sans regret, son abbaye du Bec et l'école qu'il y avait fondée. Il eut toutefois la consolation, avant de partir, de voir mettre en sa place, comme prieur et comme écolâtre, son cher disciple Anselme, réservé à de si hautes destinées, et qui devait être une seconde fois le successeur de son maître, sur le siège primatial de Cantorbéry.

Lanfranc était encore occupé à établir la discipline dans sa nouvelle abbaye quand Guillaume-le-Bâtard fit la conquête de l'Angleterre, et devint Guillaume-le-Conquérant. Le nouveau roi, s'étant fait couronner par Aelrède, archevêque d'York, le jour de Noël de l'an 1066, entreprit aussitôt une réforme générale de la religion en Angleterre ; et, pour l'aider dans cette grande œuvre, il appela, du consentement de ses seigneurs, l'abbé de Saint-Etienne de Caen. Celui-ci en conséquence se rendit de nouveau à Rome, pour s'entendre avec le pape, qui était alors son ancien élève Alexandre II. Le pontife approuva beaucoup le projet que Lanfranc avait élaboré avec le roi Guillaume ; et, par reconnaissance pour son ancien maître, il mit son abbaye de Saint-Etienne directement sous la protection et sous la juridiction du Saint-Siège.

Le saint archevêque de Rouen Maurile mourut l'année suivante, 9 août 1067 ; et Lanfranc fut demandé par le peuple et par le clergé du diocèse, pour succéder au prélat défunt. Mais,

par un sentiment d'humilité dont il avait déjà donné des preuves en grand nombre, le saint abbé refusa, et fit nommer en sa place Jean, évêque d'Avranches. Ce refus augmenta encore l'estime qu'avait Guillaume pour l'abbé de Saint-Etienne ; et il l'envoya une troisième fois à Rome, pour demander au pape d'approuver la translation de l'évêque Jean d'une église à une autre ; car ces sortes de translations étaient encore alors une chose extrêmement rare ; et pour pousser de plus en plus l'affaire de la réformation des mœurs en Angleterre.

Alexandre reçut Lanfranc avec faveur, lui accorda facilement le *pallium* pour le nouvel archevêque, et envoya en Angleterre trois légats chargés de couronner et de confirmer le roi, de travailler à la réforme projetée, et de rappeler à Guillaume le souvenir du denier de Saint-Pierre qui avait été octroyé au Saint-Siège par ses prédécesseurs sur ses nouveaux états.

Les légats tinrent un concile à Windsor, où ils déposèrent plusieurs évêques convaincus de crimes, d'ignorance ou d'incapacité. Parmi les déposés se trouva Stigand, archevêque de Cantorbéry, coupable de s'être emparé de son évêché par brigues et par violences. Lorsqu'il fallut songer à remplacer ce prélat, le roi, les légats, les évêques et les seigneurs jetèrent les yeux sur Lanfranc, et tous le pressèrent d'accepter cette dignité. Le pieux abbé refusa encore le siège de Cantorbéry, comme il avait refusé celui de Rouen : on fut obligé de recourir à l'autorité du pape Alexandre II, qui s'aida du vénérable abbé Herluin, auquel l'abbé de Saint-Etienne était toujours resté soumis comme il l'était auparavant au Bec. Lanfranc, vaincu plutôt que converti, se plaignit amèrement dans une lettre qu'il écrivit à son ancien élève, le pape Alexandre ; mais celui-ci demeura inflexible, et l'humble moine fut enfin sacré archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, le 29 août 1070.

Lanfranc gouverna cette importante église pendant dix-neuf ans, avec autant de zèle que de sagesse : il rétablit la discipline parmi les clercs et les religieux, qui vivaient auparavant avec une licence, qui aurait été à peine tolérable dans les laïques, fit régner partout la paix, troublée par les incursions des Danois, et eut beaucoup de succès dans toutes ses entreprises. Il rebâtit la cathédrale de Cantorbéry, et réforma son chapitre, qui avait toujours été sous la Règle de saint Benoît depuis sa fondation

par saint Augustin, apôtre de ce pays. Il eut aussi à établir un nouveau siège épiscopal à Rochester, en écrivit lui-même à Alexandre II, et en obtint l'institution canonique. Il déploya le même zèle pour la réparation des églises et des monastères de son diocèse, pour les hôpitaux, et pour la défense des biens appartenant à l'Eglise. Mais ces œuvres magnifiques ne s'accomplirent point sans contradiction.

L'évêque de Bayeux était alors Eudes ou Odon, frère de mère de Guillaume-le-Conquérant, et fait par celui-ci comte de Kent, après la conquête de l'Angleterre. Son comté comprenait Cantorbéry, qui en était même la capitale. Le nouveau seigneur, se sentant puissant et appuyé, afficha des prétentions contre les privilèges et les libertés de l'Eglise confiée à Lanfranc. Il en résulta un grand procès, que l'archevêque primat soutint avec vigueur et dont l'issue lui fut favorable. Cet acte vraiment épiscopal lui valut le titre de protecteur et de père de son peuple. Il affranchit de même les prêtres des paroisses situées en dehors du comté, ancien royaume de Kent, qui conservait une certaine prééminence, étant devenu en dernier lieu état chef de l'ancienne heptarchie saxonne. Les prêtres de l'extérieur appartenant au diocèse de Cantorbéry cessèrent d'être obligés de se présenter devant les tribunaux des évêques voisins, et devinrent justiciables de leur seul archevêque. Il n'y eut plus en outre que le primat qui eût le pouvoir de les rassembler en synodes.

Mais ce qui causa encore le plus d'embarras à Lanfranc, ce furent les prétentions des archevêques d'York. Ces prétentions s'étaient montrées surtout lorsque Thomas, récemment nommé archevêque de cette ville, avait été obligé d'aller se faire sacrer à Cantorbéry. Il avait protesté et déclaré qu'il ne cédait que par condescendance, mais avec l'intention bien arrêtée de revendiquer sans cesse l'indépendance de son église. Lanfranc crut devoir porter la cause à Rome, et partit pour cette ville avec Thomas lui-même et Remy, évêque de Lincoln. Le pape Alexandre II rendit à Lanfranc des honneurs extraordinaires : il se leva à son approche ; et, comme le saint archevêque s'en étonnait, Alexandre dit que ce n'était pas à l'archevêque de Cantorbéry que ces honneurs s'adressaient, mais à son ancien maître, et qu'il n'oublierait jamais les leçons qu'il avait reçues de lui au Bec.

Le lendemain, Lanfranc crut devoir déclarer au pape que les deux évêques qui l'accompagnaient avaient été illégitimement ordonnés, parce que l'un était fils d'un prêtre concubinaire, et que l'autre était simoniaque.

Le premier était Thomas d'York, que l'archevêque de Cantorbéry avait pourtant sacré lui-même ; mais sans avoir connaissance de l'irrégularité qui pesait sur lui : le simoniaque était l'évêque de Lincoln. Ni l'un ni l'autre ne put nier ce qu'avait dit Lanfranc, et tous deux remirent au pape leur anneau et leur bâton pastoral. Alors Lanfranc, les voyant tous deux contrits et repentants, pria le pape de leur accorder dispense, ce à quoi Alexandre consentit volontiers, à condition que cette dispense ne serait jamais invoquée comme un précédent pour encourager la violation des canons.

Alors l'archevêque de Cantorbéry demanda à se démettre lui-même de son archevêché pour rentrer dans un monastère. Mais le pape lui refusa cette demande avec la même autorité qu'il avait employée pour lui faire accepter l'épiscopat ; il lui donna, au contraire, deux *palliums* : l'un qu'il prit, selon l'usage, sur la Confession de saint Pierre ; l'autre qu'il enleva de son cou ; ce dernier était celui dont il avait coutume de se servir quand il officiait pontificalement : il voulut que Lanfranc le gardât comme un souvenir personnel.

Alors le saint archevêque demanda que Thomas d'York exposât lui-même au pape les privilèges qu'il revendiquait en faveur de son église. Thomas s'exécuta, et Alexandre, après avoir attentivement écouté la lecture de la pétition, ne voyant pas l'affaire assez claire, en renvoya l'examen à un concile qui devait se rassembler sur les lieux mêmes : on était alors à la fin de l'année 1071.

Le concile fut en effet convoqué à Winchester, en 1072, par le roi Guillaume lui-même, qui voulut y assister en personne avec les principaux seigneurs de son royaume. On y prouva par l'histoire d'Angleterre qu'avait écrite le vénérable Bède, par les actes des conciles et par les décrétales des papes, depuis saint Grégoire-le-Grand, que l'Eglise de Cantorbéry avait toujours joui du droit de primatie sur toutes les îles britanniques, et, que les évêques dont l'archevêque d'York se prétendait le supérieur hiérarchique avaient toujours été ordonnés, convoqués aux

synodes et déposés quand le cas s'en présentait, par l'archevêque de Cantorbéry depuis plus de cent quarante ans.

Alors Thomas, qui n'avait que de faibles raisons à alléguer contre de telles autorités, consentit à renoncer à ses droits prétendus, à condition que la suprématie de l'Eglise de Cantorbéry sur la sienne cesserait à la mort de Lanfranc, dont il voulait, disait-il, honorer les vertus personnelles par son désistement. Mais le saint archevêque de Cantorbéry protesta, déclarant qu'il ne méritait aucun honneur personnel, et qu'il ne revendiquait que les droits de son Eglise. Il fut appuyé par tout le concile, et Thomas employa la médiation du roi pour se réconcilier avec lui. Dans le même temps, le pape Alexandre, encore à la prière de Lanfranc, statua que les Eglises d'Angleterre continueraient, comme par le passé, à être desservies par des moines, usage auquel on commençait alors à déroger de temps en temps.

L'archevêque de Cantorbéry rassembla lui-même un autre concile à Londres, en 1075, dans le but de rétablir la discipline dans toute l'Angleterre. D'excellents réglements furent faits dans ce concile, et l'Eglise anglicane put prendre en peu de temps une physionomie toute nouvelle. L'autorité de Lanfranc s'étendait d'ailleurs sur l'état en même temps que sur l'Eglise ; et le roi Guillaume avait tant de confiance en lui, qu'il lui laissait toujours le gouvernement de son royaume pendant les longs et fréquents séjours qu'il était obligé de faire en Normandie. Cependant ces soins divers ne nuisaient en aucune façon à l'avancement spirituel de l'archevêque : tout ce que les affaires lui laissaient de temps libre était employé à la prière, à l'étude et à la correction de copies de la sainte Ecriture.

En 1076, Lanfranc eut la consolation de recevoir à Cantorbéry la visite de son ancien maître, le vénérable abbé Herluin, qui venait l'inviter à faire la consécration de la nouvelle église du Bec. Lanfranc promit et tint en effet sa promesse l'année suivante, 1077. L'illustre archevêque profita de l'occasion pour aller visiter son ancienne abbaye de Saint-Etienne de Caen, où il se rencontra avec Mainier, abbé de Saint-Evroult, qui avait comme nous l'avons vu, reçu le même jour que lui la bénédiction abbatiale : cette entrevue combla de joie ces deux saints personnages.

Ce fut le 22 novembre de cette année 1077 que Lanfranc consacra l'église du Bec ; et la cérémonie faite, il dit adieu au vénérable Herluin, qu'il ne devait jamais revoir ; car celui-ci mourut neuf mois après, le 26 août 1078.

Ce fut en ce temps que Lanfranc composa la majeure partie des ouvrages qui nous restent de lui. Dans ses actes, il se fit remarquer par son attachement au parti de saint Grégoire VII, alors en lutte avec l'antipape Guibert et avec Henri IV, empereur d'Allemagne : notre prélat s'attira ainsi à un haut degré l'estime et l'affection de ce très saint et très illustre pape dont la figure domine tout le Moyen-Age.

Les vertus privées de l'archevêque de Cantorbéry égalaient ses vertus publiques : on admirait son humilité dans son élévation, et son esprit de pauvreté, au milieu des grandes richesses de son église. Il regardait tous ses biens comme le patrimoine des pauvres, dont ils ne devait être que le dispensateur fidèle. Toutes ces vertus furent récompensées de Dieu par des grâces surnaturelles. Le saint archevêque exerçait une puissance absolue sur les démons ; et il montra son esprit de prophétie en annonçant d'avance à saint Anselme, qui devait être son successeur, toutes les dignités dont il devait jouir dans la suite.

Lanfranc vécut assez pour voir la mort de Guillaume-le-Conquérant et le commencement de la tyrannie que son fils Guillaume-le-Roux fit peser sur l'Angleterre. Enfin, il mourut le lundi de la Pentecôte, 28 mai 1089, la dix-neuvième année de son épiscopat. Son corps fut enseveli dans sa cathédrale, dont il avait été le restaurateur, et relevé une première fois le 4 mai 1130, lorsqu'on célébra la dédicace de cette église. On remit à cette époque les restes du vénérable archevêque, dans le lieu qu'ils occupaient auparavant, et on les releva une seconde fois en 1180. Il ne restait plus alors de ces précieuses reliques que les ossements les plus considérables mêlés à de la poussière que l'on plaça devant l'autel de Saint-Martin.

La fête du bienheureux Lanfranc est marquée le 3 juillet dans le martyrologe bénédictin et autres martyrologes particuliers. On la trouve aussi le 24 et le 28 mai, parce qu'on ne sait pas d'une manière très certaine lequel de ces deux jours est celui de sa mort. Quelques-uns même inscrivent son nom le 24 mars. On ne voit pas, du reste que cette fête, ait jamais été

publiquement célébrée en aucun diocèse ; mais l'Eglise romaine a fait à ce grand homme l'honneur insigne de le compter parmi ses Pères.

Tous les ouvrages de Lanfranc ne nous sont pas parvenus : ceux que nous possédons encore nous ont été conservés par dom Luc d'Achery, savant bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, qui y a joint des notes utiles et précieuses. On remarque dans ces écrits une étude approfondie des Pères latins, ce qui donnait à l'argumentation de l'auteur une force et une netteté remarquables. Lanfranc est en somme une des plus pures, des plus grandes et des plus nobles figures de son siècle ; et c'est un grand honneur pour le diocèse de Séez de pouvoir compter ce saint homme parmi ceux qui ont habité, ne fût-ce que pendant quelques années, son humble territoire.

L'abbaye d'Almenêches

Avant de reprendre l'histoire du glorieux roi d'Angleterre, Guillaume-le-Conquérant, il nous reste à parler d'une fondation, ou plutôt d'une restauration qui s'accomplit pendant qu'il n'était encore que simple duc de Normandie : ce fut celle du monastère de femmes de Notre-Dame d'Almenêches, monastère à jamais illustre pour avoir renfermé dans son sein la glorieuse sainte Opportune, dont nous avons rapporté en son temps la vie en détail.

Ce monastère était le plus petit des deux qui avaient été bâtis à Almenêches sous la direction de Saint Evroult, au VI[e] siècle, et il s'appelait à cause de cela le petit Monastère (*Monasteriolum*). Détruit par les Normands, en même temps que l'autre, qui avait été gouverné, comme nous l'avons vu, par sainte Lanthilde, tante de sainte Opportune, le petit monastère fut seul rebâti, par les soins de Roger de Montgommery, vicomte d'Exmes, en 1060 ou 1070 quelques années après que le même Roger eut restauré les abbayes de Troarn et de Saint-Martin de Séez. Les Bollandistes n'ont voulu voir dans ce monastère rétabli que l'ancien monastère de sainte Lanthilde : nous avons prouvé dans la vie de sainte Opportune, que leur opinion n'est pas soutenable. Dom Mabillon pense, et peut-être avec raison, que le petit Monastère a pu ne pas porter autrefois le nom d'Alme-

nêches; mais que Roger lui imposa ce nom en le restaurant, parce qu'il le destinait à remplacer en même temps le monastère d'Almenêches et le petit Monastère d'Auge (*in saltu Algiae* : c'est le nom que lui donne saint Adelin dans sa *vie de sainte Opportune*). Du reste, le savant bénédictin ne doute pas, non plus que nous, que le nouveau monastère d'Almenêches n'ait été bâti sur l'emplacement du *petit Monastère* de sainte Opportune.

Il est certain d'ailleurs qu'avant le XIe siècle, Almenêches possédait déjà une sorte de communauté religieuse. L'ancien monastère n'avait été détruit qu'en 870 : quarante-deux ans après, la Normandie tombait entre les mains de Rollon, ainsi que le territoire où avait été le Petit-Monastère ; et les successeurs de cet homme de mérite, aussi zélés désormais à réparer les ruines faites par leurs pères qu'ils l'avaient été autrefois pour en amonceler eux-mêmes, prirent à cœur de ressusciter la gloire dont ce lieu avait joui avant sa destruction. Richard II donna le territoire d'Auge aux moines de Fécamp, qui ne se trouvèrent point assez forts pour y reconstruire le monastère, et surtout pour le repeupler. Ils vivaient donc en petit nombre sur le lieu, comme ils le pouvaient, et ils furent très heureux de ce que Roger de Montgommery prît la résolution d'y rétablir, comme auparavant un monastère de femmes, ce qui leur rendait à eux-mêmes leur liberté.

Roger et sa femme, Mabile de Bellême, poursuivirent donc leur idée, et donnèrent à la nouvelle abbaye des domaines considérables aux alentours. Ils y ajoutèrent des terres prises sur le patrimoine de Roger, à Saint-Germain de Montgommery, près Vimoutiers, avec le patronage de l'église du lieu, celui de Camembert, des Ligneries, paroisse aujourd'hui réunie à celle d'Ecorches, au canton de Trun, celui du Pont-de-Vie, canton de Vimoutiers, et d'autres encore avec la terre de Saint-Sylvain.

Le *Gallia christiana* donne comme première abbesse d'Almenêches après sa restauration Adélasie, dont le nom ne se trouve point dans Arthur du Monstier, ni dans Marin Prouverre. Nous n'avons point, du reste, d'autre preuve de son existence et de son gouvernement dans le monastère d'Almenêches que sa signature apposée en 1070 sur une charte par laquelle Yves de Bel-

lême, évêque de Séez, donnait à l'abbaye de Saint-Martin l'église de Saint-Ouen de Villers ; par la même charte, Roger de Montgommery donnait de son côté un moulin à la même abbaye. Les témoins de cette double donation furent, outre Adélasie d'Almenêches, le moine Siffroy *(Scifredus)*, frère bâtard de l'évêque Yves de Bellême, avec les intéressés, Hugues, abbé de Lonlay, et plusieurs autres seigneurs. Yves de Bellême mourut en cette même année 1070.

Après Adélasie, le siège abbatial d'Almenêches fut occupé par une abbesse beaucoup plus célèbre, qui est comptée comme la première par Marin Prouverre et par Arthur du Monstier. Ce fut la *bonne* Emma, comme l'appelle Marin Prouverre, fille des deux fondateurs, Roger de Montgommery et Mabile de Bellême, et, par conséquent sœur de Robert de Bellême, qui tenta de ressusciter le nom de cette famille illustre. En sa faveur, son père ajouta encore à ses premiers dons des biens considérables en Angleterre, et un prieuré que les moniales d'Almenêches faisaient régir par des sœurs qu'elles y envoyaient.

Emma souscrivit en 1074, à la charte de son père en faveur de l'abbaye de Saint-Evroult ; et, la même année, elle assistait à Bellême aux fêtes qui s'y célébraient tous les ans avec solennité en l'honneur de saint Léonard de Vandœuvre. Mais, plus cette abbesse avait de mérite, plus elle devait supporter d'épreuves : c'est l'ordre établi par la divine Providence.

Le roi d'Angleterre, Henri Beauclerc, déclara la guerre à Robert de Bellême, qu'il détestait cordialement ; et, comme le comte n'était pas de taille à résister à ce puissant voisin, tous les états de Bellême se trouvèrent exposés à la dévastation.

D'ailleurs, la haine qu'Henri portait au frère retomba sur la sœur. Le roi d'Angleterre enleva au monastère toutes les terres que lui avait données Roger de Montgommery et les autres membres de sa famille, et il les donna à Savary, fils de Cham, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus pendant cette guerre.

Alors Arnoul, autre frère d'Emma et de Robert, qui avait épousé la fille de Safracoth, roi d'Hibernie ou d'Irlande, se réfugia auprès de Robert Courte-Heuze, duc de Normandie, grand ennemi de son frère Henri Beauclerc, comme nous le verrons plus tard ; et, avec son secours, il parvint à s'introduire

dans le monastère d'Almenêches, qu'il livra à son allié. Malheureusement les soldats normands abusèrent de leur situation, et firent une écurie de ce lieu sacré. Robert de Bellême, outré de cette profanation, brûla le monastère de sa sœur, en 1102. Les religieuses, misérablement dispersées, se réfugièrent partout où elles purent. Emma, avec trois d'entre elles, courut chercher un abri à Saint-Evroult, où on les mit en possession d'une petite chapelle, dans laquelle saint Evroult lui-même avait coutume de se retirer pour vaquer aux exercices de la vie contemplative, et qui n'était probablement autre que Notre-Dame-du-Bois, à trois kilomètres de l'abbaye. Emma et ses trois compagnes habitèrent là pendant six mois, et revinrent ensuite à Almenêches, dont l'abbesse entreprit de rebâtir le monastère.

La courageuse servante de Dieu mit dix années à relever l'église et les autres bâtiments du monastère ; mais, avec le secours de la très sainte Vierge, à qui l'église fut dédiée, elle conduisit à bonne fin son entreprise.

Emma mourut presque aussitôt après l'achèvement de son œuvre le 4 mars 1113, laissant à sa communauté l'exemple de toutes les vertus : son nom était inscrit dans le nécrologe de Saint-Martin de Séez. On trouvera l'histoire des autres abbesses esquissée dans *l'Appendice IV* placé à la fin de ce volume.

A la suite de cette nomenclature, qui nous conduit presque jusqu'à la révolution de 1789, il ne nous reste plus qu'à signaler les faits marquants de l'histoire de l'abbaye d'Almenêches, à mesure que le temps nous les présentera. La révolution détruisit ce monastère comme tant d'autres, et il n'en reste plus aucun vestige, sinon l'église abbatiale, maintenant paroissiale d'Almenêches. Cette église porte dans sa simplicité un cachet de grandeur qui fait sentir tout d'abord qu'elle n'a pas été bâtie pour la faible population qu'elle abrite aujourd'hui. On y distingue encore deux bustes représentant sainte Opportune et saint Godegrand sortant glorieux de leur tombeau. Il paraît certain que ce groupe, placé au fond d'une des chapelles du transept, occupe à peu près le lieu qu'occupait autrefois le tombeau des deux saints. L'apothéose de sainte Opportune se fait remarquer aux deux petits autels qui ornent le même transept ; et l'on voit que cette sainte est véritablement la reine du lieu. Aujourd'hui même,

elle est titulaire de l'église, qui pourtant a dû être dédiée dans le principe à la très sainte Vierge, comme nous l'avons vu. Plus tard, elle a porté le titre de Saint-Pierre, probablement emprunté à l'ancienne église paroissiale, distincte de l'église de l'abbaye. Il est probable qu'il y a eu dans la suite des temps quelques changements de patron qui n'étaient pas absolument selon le droit.

Quant aux filles de sainte Opportune, quelques-unes purent traverser sans trop d'inconvénient l'orage de la révolution, ce qui leur permit de se réunir de nouveau, aussitôt que le calme fut quelque peu rétabli en France. L'une des principales religieuses qui reconstituèrent l'œuvre fut Mme Bernat de Courménil, issue de la famille seigneuriale de la paroisse de ce nom au canton actuel d'Exmes. Aidée de l'excellent abbé Rosey, attaché à sa personne et à l'œuvre qu'elle entreprenait, elle réunit quelques-unes de ses anciennes compagnes, et les établit, non plus à Almenêches, où les ressources étaient désormais insuffisantes, mais à Argentan, où les dernières abbesses, comme nous l'avons vu, avaient déjà essayé de fonder une succursale de leur monastère. L'œuvre de Madame de Courménil subsiste encore aujourd'hui, sous le nom de Bénédictines d'Argentan ; mais il faut dire que le genre de cette communauté représente bien plutôt les Congrégations modernes que l'ancien et majestueux Ordre de saint Benoît.

Conquête de l'Angleterre

Nous avons laissé Guillaume-le-Bâtard, méditant la conquête de l'Angleterre, qui lui avait été léguée, prétendait-il par le saint roi Edouard III, dernier descendant mâle de la race saxonne, et son cousin par sa mère Emma, puisque cette princesse était fille de Richard-sans-Peur, sœur de Richard-le-Bon père de Robert-le-Magnifique, et par suite grand'tante de Guillaume. Les prétentions du duc de Normandie n'étaient donc pas sans fondement, et il n'avait pour concurrent qu'Harold II, frère de la femme de saint Edouard, et n'ayant par conséquent aucun lien de consanguinéité avec le dernier roi d'Angleterre. Cet Harold, il est vrai, prétendait qu'en mourant saint Edouard l'avait proposé à ses sujets comme leur roi futur ; mais cette

dernière recommandation du saint roi a toujours été révoquée en doute. On n'a jamais pu produire aucun écrit en faveur d'Harold, tandis que Guillaume pouvait alléguer une promesse authentique, un peu ancienne, il est vrai ; mais sortant de la main d'Edouard lui-même, et écrite pendant que ce prince était exilé en Normandie, au temps où les Danois étaient maîtres de son territoire. Il est vrai d'ajouter encore que cette promesse paraissait avoir peu de valeur, parce qu'elle avait été faite sous la pression de Guillaume ; mais elle suffisait amplement cependant pour fournir un prétexte plausible aux prétentions du duc de Normandie sur l'Angleterre : Guillaume n'en voulait pas davantage, et il se sentait la force de soutenir ces prétentions, pourvu qu'elles eussent quelque apparence de légitimité.

Quant à Harold, il commença son règne par une faute, en se faisant sacrer par Stigand, archevêque de Cantorbéry, que le pape avait frappé de suspense pour différents crimes, et qui devait plus tard être déposé et remplacé par Lanfranc, comme nous l'avons déjà vu dans la vie de ce dernier. Malgré les appréciations si diverses des historiens du temps, qui tous parlent selon leurs intérêts, leurs sympathies ou leurs passions nationales et politiques, il est impossible de ne pas remarquer que les Anglais de la race saxonne ne voyaient qu'avec le plus grand déplaisir les prétentions des Normands sur leur pays. On peut douter de leur affection pour Harold, que les historiens nous dépeignent comme séduisant au dehors, mais faux et cruel dans l'ensemble de sa conduite. Il faut cependant remarquer encore que les écrivains qui nous font de lui ce portrait sont presque tous du parti de Guillaume, et que, par conséquent, leur témoignage peut nous être suspect ; mais il reste vrai néanmoins et absolument hors de doute que ce prince commença son règne par des cruautés et des actes de tyrannie qui lui aliénèrent même quelques-uns de ses partisans les plus sincères et les plus décidés.

Guillaume, en apprenant qu'Harold s'était fait couronner, entra dans une violente colère, et envoya au prince saxon un messager pour réclamer avec énergie les droits qu'il prétendait avoir sur la couronne d'Angleterre, en exhibant les promesses écrites qu'il avait reçues d'Edouard. Harold répondit, comme on avait lieu de s'y attendre, que la promesse faite par Edouard

était nulle, parce que ce prince, n'étant que le mandataire de la nation anglo-saxonne, n'avait pu disposer de trône en faveur d'un étranger. Comme on le voit, le prétendant saxon s'appuyait moins sur son droit de naissance que sur le suffrage de son peuple ; et il avait raison : son droit de naissance était fort douteux, comme nous l'avons déjà fait remarquer : seulement, nous ne voyons pas que le trône d'Angleterre fût électif, et sur ce point encore le droit d'Harold était très contestable. Dans tous les cas, il est difficile de ne voir dans Guillaume qu'un usurpateur vulgaire : son droit est sans doute loin d'être certain ; mais on ne peut pas non plus prouver qu'il n'existait pas. Toujours est-il qu'il le maintint avec énergie ; et, sans se laisser décourager par la résistance d'Harold, il lui renvoya une seconde sommation qui fut reçue naturellement comme la première. Il ne restait plus désormais qu'à régler la question par les armes.

Guillaume commença par envoyer des ambassadeurs dans les principales cours de l'Europe, et il trouva sympathie et appui chez les comtes d'Anjou et de Flandre, et à la cour d'Allemagne : il n'y eut pas jusqu'en Angleterre, où il ne se rencontrât pour lui un secours sérieux : ce fut Tostig, frère et compétiteur d'Harold. Enfin, il s'adressa au pape Alexandre II, et essaya de lui faire prononcer la légitimité de sa candidature, et l'illégitimité de celle d'Harold.

Pour venir à bout de cette entreprise, le duc de Normandie expédia à Rome le vénérable Lanfranc, ancien maître d'Alexandre II, avec Robert de Jumièges. Ce dernier était l'évêque légitime de Cantorbéry, mais il avait été déposé contre toute justice, et remplacé par l'intrus Stigand, dont nous avons déjà pu constater la valeur. Ces deux personnages étaient certes très propres à gagner en cour de Rome la cause de Guillaume.

Harold, il faut le dire, n'osa s'en rapporter de son côté au jugement du pape : c'est, nous paraît-il, une des plus fortes preuves qui existent contre son droit prétendu : puisqu'il ne se tenait pas sûr de le faire approuver, il est probable qu'il doutait de sa valeur : toutefois, il pouvait craindre aussi l'influence considérable des messagers de Guillaume.

La cause de celui-ci prévalut en effet auprès d'Alexandre II, qui bénit les armes du duc de Normandie et lui envoya un dra-

peau. Dès lors Guillaume n'hésita plus à entreprendre la guerre. Il convoqua ses vassaux à l'embouchure de la Dive et prépara vigoureusement sa descente en Angleterre.

On était au mois d'avril 1066 : Harold se trouvait fort embarrassé : il craignait du côté du midi et de l'est la descente du duc de Normandie ; et au nord, son frère Tostig qui s'avançait contre lui, aidé des troupes d'Hardrada, roi de Norwège. Ce furent ces derniers qui lui portèrent les premiers coups, et vinrent l'attaquer dans le comté d'York. Pendant qu'on faisait les préparatifs du combat, Hardrada tomba de cheval en parcourant le front de son armée. « C'est le signe de sa dernière heure, » s'écria Harold, et il envoya faire à Tostig des propositions de paix. « Mais, si j'accepte l'accord, dit celui-ci, que donnera-t-on à Hardrada ? » — « Sept pieds de terre pour sa tombe, » repartit le messager d'Harold.

Tostig ne voulut pas abandonner ainsi son allié, et la bataille s'engagea. Bientôt, selon la prévision d'Harold, Hardrada tomba mort au milieu des siens. Tostig prit le commandement en sa place et n'eut pas un meilleur sort : avant qu'aucun avantage sérieux fût remporté, il gisait étendu mort sur le champ de bataille. Le carnage fut grand du côté des Scandinaves, et un demi-siècle après l'événement, la plaine où s'était livré le combat étaient encore toute blanchie de leurs ossements desséchés.

Bataille d'Hastings

Harold eut à peine le temps de jouir de sa victoire : déjà Guillaume était débarqué sur la côte sud-est de l'Angleterre, et avait planté son étendard près d'Hastings, le 2 septembre 1066. Harold et son armée, un peu diminuée par la désertion, se mirent en devoir de barrer le passage aux Normands ; mais ceux-ci, accoutumés à vaincre, montraient la plus entière confiance. Guillaume, en débarquant, avait fait un faux pas, dont le contre-coup le fit rouler à terre. Il se releva d'un bond, et, montrant ses mains encore pleines de boue et de sable : « Je viens de saisir le sol, dit-il ; et, aussi loin qu'il peut s'étendre, il est à vous. Ce n'est pas une chute, c'est une prise de possession. » Le même jour, un cavalier normand de la suite du duc, se rendit à une maison anglo-saxonne qui se trouvait près de là,

et en revint avec une poignée de chaume qu'il avait arrachée à la toiture : « Sire, dit-il à Guillaume, je vous *ensaisine* du royaume d'Angleterre : avant un mois, votre *chief* sera chargé d'une couronne ».

Harold passa seulement quelques jours à Londres pour laisser à son armée le temps de se délasser et de se refaire, puis il se porta du côté d'Hastings, où Guillaume avait fortifié son camp de manière à le mettre hors de toute insulte. Les Normands avaient alors pris la coutume de porter les cheveux courts et de raser entièrement leur barbe. Les soldats d'Harold les prirent pour des prêtres : « Oh ! non ! leur dit Harold, ce ne sont point des prêtres, mais de braves guerriers, qui nous feront voir ce qu'ils valent. »

Alors il vit venir à lui un messager de Guillaume, c'était un moine, appelé Hugues Maigrot : il apportait à Harold une lettre conçue en ces termes : « Monseigneur m'envoie te demander si tu veux tenir ton ancien pacte avec lui : dans ce cas, il te laissera tout le pays situé au-delà de l'Humber, et il donnera à ton frère Gurth toutes les terres dont jouissait ton père Godwin. Si tu t'obstines dans tes idées, et si tu rejettes sa proposition, il m'ordonne de te dire en présence de tes gens que tu es un parjure et un menteur, et que toi et tous ceux qui te soutiendront vous êtes excommuniés par une bulle du pape. » Les Anglo-Saxons rejetèrent bien loin cette proposition, et refusèrent toute espèce d'accommodement.

Le 14 octobre, les deux armées se trouvèrent en présence, et se préparèrent à livrer une bataille décisive. Il faut dire que la conduite de chacune d'elles était bien différente de celle de l'autre. Les Anglo-Saxons passèrent la nuit à s'exciter en buvant et en chantant leurs anciens poëmes de guerre : les Normands pendant ce temps-là, invoquaient le Dieu des armées et se réconciliaient avec lui par le Sacrement de Pénitence. Gurth, frère de Harold, voulait le dissuader de prendre part à la bataille. Même en mettant de côté tout parti pris en faveur des Normands, nos compatriotes, il est presque impossible de ne pas constater que les chefs Anglo-Saxons n'avaient pas la conscience tranquille. Mais Harold rejeta le conseil de son frère comme indigne de lui. La bataille s'engagea dès le point du jour, et les deux armées se portèrent avec rapidité l'une contre

l'autre. Les Normands firent entendre leur cri national dans la langue des Français du nord : « *Diex aïe* ! Dieu nous aide ! » Les Saxons répondaient : « Croix du Christ ! la sainte Croix ! »

Un jongleur normand, nomme Taillefer, s'élança le premier sur l'ennemi, en chantant la chanson de Roland, et en faisant avec sa lance des tours d'adresse que les Saxons prirent pour des maléfices : il tua de sa main deux soldats ennemis, et ne tarda pas à succomber lui-même, accablé par le nombre. Les Saxons, presque tous à pied, couvraient le côteau de Senlac, la hache d'armes à la main, leurs boucliers serrés, immobiles ; tous étaient prêts à périr au poste qui leur avait été assigné. Au centre de leur bataillon compact flottait le blanc étendard de Harold.

Guillaume marcha contre cette citadelle vivante, faisant porter en avant la bannière que lui avait donnée le Souverain-Pontife. Au premier rang de son armée marchaient les gens de pied, armés d'arcs et d'arbalètes ; au second rang d'autres gens de pied couverts de cuirasses, et dont le duc faisait beaucoup plus de cas : au troisième rang s'avançaient les chevaliers, puis le duc lui-même, avec l'inébranlable troupe de ses pairs : c'était de là qu'il donnait de tous côtés ses ordres, de la voix et du geste.

La première ligne de Guillaume joignit bientôt les ennemis, les provoqua et fit pleuvoir sur leur bataillon serré une grêle de traits qui leur apportèrent de tous côtés les blessures et la mort. Mais alors les Saxons se dressèrent tout à coup sur eux-mêmes et tombèrent de tout leur poids sur le front de leurs ennemis, à coups d'épieux, de haches et de pierres appliquées à des morceaux de bois. Le front des Normands parut écrasé par ce poids, et les chevaliers qui avaient passé du dernier rang au premier, se présentèrent à leur tour. On combattit pendant quelque temps avec acharnement ; mais les Saxons avaient l'avantage du terrain : cachés derrière leurs boucliers, ils abattaient ceux qui osaient les attaquer de près, et blessaient même ceux qui ne les attaquaient que de loin. Les chevaliers bretons qui accompagnaient Guillaume lâchèrent pied les premiers, et furent suivis par les auxiliaires, qu'on avait placés à l'aile gauche : presque toute l'armée du duc reculait : on croyait que

Guillaume lui-même avait succombé, et tous ses guerriers étaient pénétrés de la plus profonde douleur.

Le duc, voyant qu'une grande partie de l'armée ennemie avait quitté son poste et poursuivait ses soldats en déroute, se précipita au devant des fuyards, et les arrêta en les frappant ou en les menaçant de sa lance. Il jeta son casque ; et, la tête nue sous les traits et les lances qui le menaçaient de toutes parts, il s'écria : « Voyez-moi bien tous. Je vis ; et, Dieu aidant, je vaincrai. Quelle démence vous pousse à la fuite ? Quel chemin s'ouvrira pour vous fournir une retraite ? Vous vous laissez repousser et tuer par des hommes que vous pouvez égorger comme des troupeaux ! Vous abandonnez la victoire et une gloire éternelle pour courir à votre perte et à une cruelle infamie ! Si vous fuyez, aucun de vous n'échappera à la mort. » A ces paroles de leur chef intrépide et révéré, tous les guerriers normands sentirent se ranimer leur courage. Guillaume lui-même s'élança le premier, frappant de tous côtés de sa foudroyante épée, et bientôt les Saxons, renversés à leur tour, furent complètement vaincus. Les Normands, revenus de leur première surprise et de leur découragement, enveloppèrent plusieurs milliers d'ennemis qui les avaient poursuivis dans la plaine, et les taillèrent en pièces jusqu'au dernier.

La bataille n'était pourtant pas encore entièrement gagnée. Sur le flanc du côteau de Senlac, le roi Harold, vraiment digne de son rival par son courage et par son intrépidité, combattait encore au premier rang des Saxons et renversait de sa hache quiconque se mettait à la portée de son bras. « Du même coup, dit Guillaume de Malmesbury, il abattait le cheval et le cavalier ». Mais pendant qu'il essayait ainsi de balancer la fortune de Guillaume, une flèche lancée au hasard l'atteignit à l'œil et pénétra jusqu'au cerveau. Il tomba mort sur la place, et la victoire fut désormais entièrement acquise à son rival. La bataille avait duré jusqu'au soir, mais les Saxons étaient en pleine déroute. Harold et ses frères étaient tués : l'élite de l'armée saxonne avait péri ; l'étendard royal, après une lutte désespérée, était tombé au pouvoir des Normands. Les soldats d'Harold n'eurent plus qu'à se disperser ; mais ils ne le firent pas sans tuer encore dans leur retraite un certain nombre d'aventuriers normands, envoyés à leur poursuite. On n'avait pas vu de

bataille aussi sanglante que celle d'Hastings depuis la bataille de Fontenay, où fut presque anéantie la race franque en 841.

Guillaume, bien que persuadé de la justice de sa cause, autant qu'on en peut juger par toute sa conduite, eut presque des remords en voyant tant d'hommes détruits par l'effet de son ambition. Il fit bâtir sur le champ même du carnage un monastère qui porta le nom *d'abbaye de la bataille* ; et il le peupla de religieux de Marmoutiers, chargés de prier sans cesse pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri dans les plaines d'Hastings. Cependant la brutalité normande reparut sur un point dans sa conduite : il refusa de rendre le corps d'Harold à sa mère, la veuve de Godwin, et il fit enterrer ces restes, en somme glorieux, sans honneur, près du rivage de la mer.

La bataille étant gagnée, et l'armée saxonne mise hors d'état de nuire, il s'agissait de vaincre les autres éléments de résistance qui fermentaient encore dans le pays. Pour atteindre ce but, Guillaume employa en même temps la douceur, la ruse et l'énergie : tout fut obligé de plier devant lui. Edgard, petit-neveu de saint Edouard-le-Confesseur, qui représentait l'opposition saxonne, vint de lui-même déposer sa couronne aux pieds du vainqueur ; et alors Guillaume, proclamé par ses barons, accepté par le plus grand nombre des Anglais eux-mêmes, subi par ses adversaires, se fit couronner le jour de Noël de l'an 1066, à Londres, dans le *monastère de l'ouest, (Westminster),* par Alfred, archevêque d'York, puis, prenant en main le timon des affaires, il fit bénir les commencements de son règne, qui ne fut cependant pas toujours exempt de taches, comme nous avons pu déjà le constater.

Nous nous arrêterons peu sur les événements qui signalèrent le règne de Guillaume-le-Conquérant en Angleterre : ils sont pour cela trop étrangers à l'histoire du diocèse de Séez. Orderic Vital affirme sur son honneur et sur sa conscience, en proclamant solennellement son esprit d'impartialité, que le changement de dynastie ne fut pas un bonheur pour l'Angleterre et qu'il lui causa en somme plus de mal que de bien. Nous ne nierons pas que les Normands ne s'y soient conduits en conquérants un peu barbares : il ne fut pas sans y avoir de graves injustices commises ; des actes de brutalité indisposèrent quelquefois la population. Mais il n'en est pas moins certain qu'il y avait

avant la conquête de grands abus : la dissolution pénétrait partout, et la société saxonne s'en allait peu à peu en décadence. La brutalité normande, tout en donnant lieu à quelques vexations et à quelques mécontentements, remit du sang dans les veines de cette nation qui commençait à péricliter, et la conquête fut selon nous, pour l'Angleterre, simplement une médecine amère, mais en même temps salutaire à la nation. Nous aurons, du reste, occasion de justifier Guillaume sur beaucoup de points où il paraît injustement accusé.

Quelle que soit, d'ailleurs, l'opinion que l'on ait conçue du nouveau roi d'Angleterre sous le côté moral de son administration, personne ne peut nier qu'il n'ait d'un autre côté, déployé de grands talents, et même du génie. Son gouvernement fut loin de s'établir sans difficulté, même après la conquête. Une révolte éclata dans l'ouest du royaume. Les Saxons se soulevèrent aussi dans le Kent, et assiégèrent Douvres. On crut que les Normands allaient être victimes d'un vaste massacre. Edgard, le prince saxon dont nous avons déjà parlé, s'enfuit chez son beau-frère, le roi d'Ecosse Malcolm III, époux de sainte Marguerite, dont l'Eglise célèbre la fête le 10 juin, et qui était aussi parente du jeune prétendant. De tous côtés il y avait péril, et l'Angleterre paraissait sur le point d'échapper à Guillaume, qui était alors en Normandie.

Mais le Conquérant n'était pas homme à s'endormir : il repassa promptement la mer, et sa présence changea immédiatement la face des choses. Il se mit à la tête de ses troupes, saccagea Oxford, Warwick, Derby, Nottingham, passa l'Humber, mit en fuite les Anglo-Saxons et livra au fer et au feu la ville d'York.

Il ne suffisait pas d'avoir soumis le pays : il fallait le conserver : des forteresses normandes s'élevèrent de toutes parts, et leurs garnisons furent bientôt hors d'insulte, tout en menaçant la population saxonne qui n'osa plus remuer. Mais tous ces efforts violents étaient loin d'attirer au roi les cœurs de ses nouveaux sujets : « Roi, avait dit au Conquérant l'archevêque d'York, Dieu voulant punir notre nation, tu as obtenu, au prix de beaucoup de sang, le trône d'Angleterre. Je t'ai consacré roi, je t'ai couronné et bénit de ma propre main ; mais aujourd'hui, je te maudis !... »

Les Irlandais parurent à leur tour dans l'arène, et tentèrent de rétablir les deux fils d'Harold, Edmond et Godwin ; mais ils furent bientôt taillés en pièces. Alors les Ecossais et les Danois voulurent proclamer de nouveau Edgard : ils furent battus a leur tour. Enfin, ennuyé de ces révoltes continuelles, Guillaume prit une mesure décisive : ce fut d'exproprier les Saxons et de s'emparer de tous les biens du pays. Il partagea donc le territoire entre ses barons, et garda pour lui mille quatre cents manoirs, ce qui le rendit le monarque le plus riche de l'Europe. Il fit ensuite décrire, comme l'avait fait autrefois Alfred-le-Grand, toutes les possessions rurales de l'Angleterre, dans le *Livre de la Conquête*, qui existe encore aujourd'hui ; et de la sorte, il régularisa le passage du terrain des Saxons entre les mains des Normands ; depuis le trône, jusqu'à la plus modeste ferme, tout appartint désormais à ces derniers.

D'un autre côté, Guillaume affermissait son œuvre en réformant l'Eglise d'Angleterre. Le célèbre et vénérable Lanfranc fut nommé alors, comme nous l'avons vu, au siège archiépiscopal de Cantorbéry. Le clergé anglo - saxon, dissolu, ignorant et simoniaque, fut remplacé par un clergé normand, très catholique, attaché fermement au Saint-Siège et très disposé à rétablir en tous lieux le respect du culte et de la discipline. On ne peut reprocher qu'une chose à ce nouveau clergé : c'est de s'être montré généralement orgueilleux et dur envers les vaincus. Mais il faut reconnaître que si le pays en général eut quelquefois à se plaindre, il n'est pas douteux que l'Eglise d'Angleterre au moins n'ait gagné considérablement au changement de dynastie.

Avant de terminer l'histoire de Guillaume-le-Conquérant, il nous reste à parler de ce qui arriva pendant son règne, dans le diocèse de Séez et dans les pays d'alentour. Les barons normands à l'appel de leur duc, s'étaient rassemblés près de l'embouchure de la Dive, pour passer de là en Angleterre. Parmi eux se trouvait saint Osmond, comte de Séez, dont nous aurons bientôt à raconter la vie. Les Manseaux eux-mêmes, se trouvant alors sous la domination immédiate du puissant duc de Normandie envoyèrent leurs troupes, mais bien à regret, parce qu'ils ne supportaient qu'avec peine le joug des Normands. Hamon de Laval fut le seul qui se distingua dans la campagne,

et il reçut de Guillaume, comme récompense, quelques riches possessions en Angleterre.

Pendant ce temps-là, les Manseaux, trouvant une occasion favorable dans l'absence de Guillaume, se révoltèrent, et voulurent reconquérir leur indépendance. Geoffroy de Mayenne, que nous avons déjà vu acharné contre la domination étrangère, se mit encore cette fois à la tête du mouvement. Il assiégea le Mans, où Turgis de Tracy et Guillaume de la Ferté commandaient pour le roi d'Angleterre : la ville ne put résister et fut obligée de se rendre.

L'évêque du Mans, qui était alors le grammairien Arnaud, dont nous avons déjà parlé, craignit d'être compromis dans cette affaire, et se rendit en Angleterre, auprès de Guillaume, qui l'accueillit avec beaucoup de faveur. Mais ce fut précisément ce bon accueil du Conquérant qui rendit le prélat suspect à ses concitoyens. On le prit pour un traître, et on saccagea ses maisons de campagne d'Yvré-l'Evêque, de Touvoye, de Céaucé et de Larchamp, ainsi que ses palais du Mans et de Coulaines. Mais Guillaume compensa toutes ces pertes par sa munificence, et Arnaud revint au Mans aussi riche qu'il en était parti. Mais on lui ferma les portes de sa ville épiscopale, et il fut obligé de se retirer à l'abbaye de Saint-Vincent, qui se trouvait alors en dehors des murailles. De cet asile, il entama des négociations pour obtenir qu'on le laissât rentrer dans son palais, et il y parvint après quelques légers efforts.

Les Manseaux s'aperçurent bientôt qu'ils avaient peu gagné à changer de maître. Geoffroy de Mayenne se montra le tyran du pays qu'il venait de conquérir, et vexa en même temps les grands et les petits. Alors, suivant l'exemple des nobles qui s'étaient révoltés contre les Normands, les communes à leur tour, se révoltèrent contre les nobles, chassèrent Geoffroy et brûlèrent plusieurs châteaux autour du Mans. L'évêque Arnaud lui-même se mit à la tête des révoltés, et poursuivit le comte de Mayenne jusque dans la campagne de Sillé-le-Guillaume ; mais Hugues, seigneur de Sillé, prêta secours à Geoffroy, et la troupe d'Arnaud fut vaincue et dispersée. Arnaud lui-même fut fait prisonnier , et toutefois bientôt renvoyé sans rançon.

Redevenu maître de la situation, Geoffroy recommença d'exercer sa tyrannie sur le Maine qu'il vexa de toutes manières, encore

plus cruellement qu'auparavant : on ne put la supporter et la guerre éclata dans toutes les parties de la province. Alors Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, résolut de profiter de ces troubles pour agrandir ses états du côté du Maine ; mais Guillaume-le-Conquérant était revenu en France, et apparut à son tour sur le théâtre des hostilités.

Guerres dans le Maine

Le roi d'Angleterre assiégea d'abord Fresnay-le-Comte *(Ferniacum-Castrum)*, et bientôt, il rentra en triomphe au Mans, qui le reconnut pour son seigneur. Foulques-le-Réchin, obligé de lâcher sa proie, s'unit à Hoël, comte de Bretagne, et vint assiéger le Mans en 1078. La ville fut défendue par Jean de la Flèche, qui demeura toujours fidèle au roi d'Angleterre. Guillaume, du reste, quoiqu'il se fût déjà éloigné de la capitale du Maine, lui fournit du secours et se présenta lui-même en rase campagne en face de ses ennemis. Il rencontra les Angevins à la Bruyère, autrement la Blanche-Lande ; mais, lorsqu'on fut sur le point d'en venir aux mains, on résolut de parlementer : l'entente se fit, et la paix fut signée entre les deux princes. Guillaume continua de posséder le Maine et chercha par tous les moyens possibles à se concilier les Manseaux. Pendant plus d'un siècle, ils occupèrent des postes d'honneur en Angleterre, où ils établirent et répandirent le culte de leur patron saint Julien.

Rapports religieux entre les diocèses du Mans et de Séez

Il y avait toujours des rapports fréquents entre le diocèse du Mans et celui de Séez. Yves de Bellême, évêque de cette dernière ville, fonda, vers la fin de sa vie, pour lui-même un service solennel anniversaire dans la cathédrale du Mans ; et, peu de temps après, il faisait bâtir à Bonnétable, qui était une de ses possessions de famille, un prieuré qu'il soumit à l'abbaye de Saint-Denis-en-France. Ce prieuré resta florissant jusqu'au XVII[e] siècle, et même plus tard. L'église paroissiale d'aujourd'hui, dédiée à saint Etienne et à saint Sulpice, était autrefois l'église de ce prieuré : la chapelle de Saint-Nicolas, qui était alors paroissiale, en dépendait également.

La famille de Bellême avait depuis longtemps exercé sur l'abbaye de Saint-Vincent du Mans une protection efficace.

L'évêque de Séez, qui était le dernier de cette maison, lui donna l'église de Courgains *(Curta Laboris* ou *Laborissa)*, ainsi que celle de Marcilly, peut-être Mardilly, dans l'Hiémois, au diocèse de Séez. Roger de Montgommery et sa femme Mabile de Bellême, confirmèrent tous ces dons faits par leur oncle. Gervais de Bellême, autre membre de la famille donna à son tour la vigne de Larcey et le droit de chasse dans les bois de Saint-Vincent : c'était une confirmation du don de son oncle Gervais de Château-du-Loir, autrefois évêque du Mans, et alors archevêque de Reims.

La même abbaye de Saint-Vincent reçut encore à cette époque le don des églises de Saint-Longis et de Vézot, ou du moins la confirmation d'un don qui lui en avait été fait auparavant. De son côté, l'évêque du Mans, Arnaud, estimait certains sanctuaires de notre diocèse, et il fit, en 1074, une visite au prieuré de Saint-Léonard de Bellême. Malheureusement il y donna des preuves d'avarice qui lui firent très peu d'honneur. Notons encore en passant que le prieuré de Solesmes, que nous ne perdrons jamais de vue, à cause de l'importance qu'il devait prendre plus tard, et qui faisait alors partie de la paroisse de Sablé, fut en ce temps-là enlevé à la Couture et donné à Marmoutiers. Il en résulta une discussion et même un procès entre ces deux abbayes ; mais la Couture, qui avait fondé le prieuré, finit par avoir gain de cause et reconquit Solesmes.

Efflorescence de la vie monastique

L'église de Saint-Pierre de Ceton fut alors aussi donnée au prieuré de Saint-Denis-sur-Huîne : les abbayes continuaient à dominer sur toute la contrée : le Bec était parvenu à l'apogée de sa gloire : son église fut consacrée en 1077, par Lanfranc, alors archevêque de Cantorbery : Guillaume-le-Conquérant qui en était déjà à la douzième année de son règne sur l'Angleterre, les évêques, Arnaud du Mans, Odon de Bayeux, Gilbert de Lisieux, Gilbert d'Evreux et Robert de Séez, dont nous parlerons plus tard, y assistaient. Saint-Martin de Séez recevait en même temps de Roger et de Mabile, ses fondateurs, dans le diocèse du Mans, l'église de Saint-Paul-le-Vicomte, aujourd'hui Saint-Paul-sur-Sarthe, dans l'archidiaconé du Sonnois, et les

revenus de tout le doyenné de Lignières. Cette contrée était alors fort peuplée, et renfermait un château qui appartenait primitivement à la famille de Bellême et qui passa ensuite à celle de Montgommery. Ce château subsiste encore aujourd'hui et porte le nom de Cour-Saint-Paul. Le fief de la Chevalerie, qui faisait alors partie de la paroisse de Saint-Paul-sur-Sarthe et, comme tel, se trouvait soumis à l'abbaye de Saint-Martin de Séez appartient aujourd'hui à la paroisse d'Arçonnay.

A cette époque, l'abbaye de Lonlay était encore sous le gouvernement de son premier abbé, Hugues, qui s'était assis sur le siège abbatial aussitôt après la fondation, et l'occupait depuis plus de quarante ans : le monastère avait prospéré beaucoup sous la direction de ce digne prélat, qui signa, en 1066, la charte de fondation de la Trinité de Caen. A cette occasion, Guillaume de Braissa lui donna pour son abbaye une église consacrée à saint Gervais et à saint Protais ; on ne voit pas bien quelle était cette église, qui se trouvait probablement dans le diocèse de Séez : le donateur y mit pour condition que Lonlay fonderait une abbaye près de cette église ; mais la fondation n'eut pas lieu, et Guillaume reprit sa possession qu'il transmit à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Alors les moines de Lonlay, se voyant frustrés dans leur espérance, adressèrent une réclamation à Guillaume-le-Conquérant, qui leur était très favorable ; mais le roi donna gain de cause au monastère de Saumur. Il devint manifeste d'ailleurs que les moines de Lonlay n'étaient pas bien certains de la justice de leur cause : ils ne comparurent pas, et furent condamnés par défaut.

L'abbaye de la Couture eut de son côté des démêlés assez vifs de divers côtés à cette époque. En 1072, ce fut dans ses murs mêmes qu'éclatèrent les troubles à la suite desquels Guillaume-le-Conquérant tenta de faire déposer l'abbé, nommé Renaud, parce qu'il le supposait attaché au parti angevin. D'accord avec Arnaud, évêque du Mans, et un moine nommé Juhel, d'une famille normande qui habitait le diocèse d'Avranches, le roi d'Angleterre retint le malheureux Renaud prisonnier pendant cinq ans. Pendant cet intervalle, les moines de la Couture, privés de direction, eurent plusieurs procès à soutenir ; mais l'évêque Arnaud se posa comme abbé, plaida pour eux et leur obtint gain de cause. En 1073, Guillaume confirma tous les dons qui

avaient été faits à l'abbaye de la Couture et au prieuré de Solesmes ; et bientôt après, il reçut à sa cour l'évêque du Mans, avec plusieurs moines de Saint-Vincent. A la suite de ces difficultés, qui avaient montré combien il était nécessaire de posséder des titres effectifs de propriété, les seigneurs de Sablé confirmèrent à leur tour les dons faits au prieuré de Solesmes, alors assez important, et gouverné par Garnier successeur du premier prieur Rambert.

Cependant Guillaume-le-Conquérant avait donné la Couture au moine Juhel, que nous avons vu défendre sa cause, et chargea l'évêque du Mans de tourmenter l'abbé Renaud dans sa possession. L'évêque installa lui-même cet intrus, probablement en 1072 ; car en cette année-là, le roi Guillaume fit quelque séjour au Mans, parce qu'on avait besoin de lui pour soutenir l'usurpation. Mais l'abbé Renaud, sorti de prison, crut pouvoir en appeler à une autorité supérieure. Il alla trouver l'archevêque de Tours, qui le renvoya à saint Gebouin, archevêque de Lyon, légat en France du pape saint Grégoire VII. Le prélat compatit à sa douleur, et écrivit en sa faveur à l'archevêque de Tours, nommé Raoul ; puis, par une seconde lettre, il lui apprit que le procès était porté à Rome même.

Raoul lança immédiatement, en qualité de métropolitain, une sentence d'excommunication contre Juhel, usurpateur de l'abbaye, et envoya cette sentence à l'évêque Arnaud du Mans. Celui-ci, qui était pour l'excommunié, se montra fort irrité à cette nouvelle, et se répandit en plaintes contre le malheureux abbé Renaud. Mais saint Gebouin, pour donner à son jugement une autorité plus considérable encore, conduisit à Rome l'abbé de la Couture, et le présenta à saint Grégoire VII lui-même, qui renvoya la cause devant un concile. Juhel fut reconnu abbé par *intérim*, et la Couture put jouir de quelques jours de paix.

L'affaire de l'abbé Renaud revint sur le tapis en 1080, et le concile indiqué par saint Grégoire VII se rassembla l'année suivante, 1081, sous la présidence du légat apostolique, Hugues de Die : on croit qu'il se tint à Meaux ; mais la chose n'est pourtant pas absolument certaine. La cause de Renaud triompha devant les Pères : il ressaisit l'autorité, et Juhel s'enfuit, probablement à la cour de Guillaume-le-Conquérant.

Le roi d'Angleterre, en effet, ne trouva pas juste la sentence du concile, et crut devoir en écrire lui-même au pape saint Grégoire VII. Pendant ce temps, le métropolitain, Raoul de Tours, s'aperçut qu'il y avait sous cette dispute, simplement monastique en apparence, une question politique bien déterminée. Renaud et Juhel représentaient au Mans, l'un le parti du comte d'Anjou, Foulques-le-Réchin, l'autre le parti du roi d'Angleterre : il lui sembla de plus que les troubles dont la Couture était le théâtre et la victime étaient produits en grande partie par les intrigues de Foulques, qu'il excommunia. Le pape saint Grégoire VII jugea comme Raoul, maintint l'excommunication du comte d'Anjou et releva Juhel, ainsi que l'évêque Arnaud, des censures dont ils avaient été frappés.

Arnaud mourut peu après, probablement le 28 novembre 1081. Les querelles qui existaient entre Guillaume et Foulques furent cause que le siège épiscopal du Mans fut vacant pendant une année entière ; mais en 1082, le parti de Guillaume l'emporta : le roi d'Angleterre fit nommer Hoël, breton d'origine, et clerc de sa chapelle royale. Ce jeune prélat n'avait que dix-sept ans : il était parent de son prédécesseur Arnaud, et avait été désigné à Guillaume par son aumônier Samson. Heureusement il se montra digne de la noble charge qu'il venait d'acquérir, et fit beaucoup pendant son pontificat, pour le bien de l'Eglise du Mans. Seulement les seigneurs manseaux, malgré les efforts du roi d'Angleterre, ne pouvaient accepter sa domination. Ils se révoltèrent encore, pendant les premières années de son pontificat et forcèrent Guillaume à venir de nouveau les combattre en personne. Deux seigneurs de l'Hiémois, Robert de Gacé et le baron de l'Aigle, périrent dans cette guerre ; cependant à la fin, Guillaume fut vainqueur, comme il l'était à peu près toujours, et fit la paix à de bonnes conditions. Cette dernière guerre avec le Maine précéda sa mort de peu de temps, et cette province, avec la Normandie, passèrent à son fils aîné, Robert-Courte-Heuze ou Gambaron, dont nous aurons à nous entretenir plus tard.

Quelques autres événements se rapportant directement au diocèse de Séez, s'étaient produits pendant que Guillaume-le-Conquérant gouvernait l'Angleterre. Nous les exposerons ici succinctement et pour mémoire afin de n'avoir pas à y revenir,

aucun d'eux n'ayant assez d'importance pour couper avec intérêt le récit des faits que nous aurons à raconter dans la suite.

Incidents divers

Nous avons déjà parlé des fêtes de saint Léonard de Vandœuvre, célébrées à Bellême en 1074, et auxquelles assista Emma de Montgommery, première ou seconde abbesse d'Almenêches. Ces fêtes comptent parmi les plus brillantes qui se soient jamais célébrées dans le sanctuaire si cher aux Talvas, et l'on y confirma tous les dons faits antérieurement à Saint-Evroult, qui se trouva dès lors l'un des plus riches monastères de Normandie. Emma fut l'une des signataires des chartes qui enrichirent ainsi l'abbaye où elle devait plus tard trouver un asile dans sa détresse, comme nous l'avons déjà raconté.

En 1077, Alençon vit passer dans ses murs Guillaume-le-Conquérant. Le puissant roi d'Angleterre courait au secours de quelques seigneurs manseaux qui avaient été écrasés par le comte d'Anjou, Foulques-le-Réchin : du reste, la guerre fut courte ; et partout vainqueur, Guillaume put bientôt conclure une paix avantageuse, pour lui et pour ses vassaux.

Extinction des Talvas

A cette époque, la guerre venait également d'éclater entre les Montgommery de Bellême et les Rotrou de Mortagne. Ces derniers commençaient à prendre de la puissance, et aspiraient à dominer sur le Perche tout entier, même sur le comté de Bellême, comme ils y parvinrent en effet plus tard au moins en partie. Les Montgommery, de leur côté, laissaient un peu s'effacer la gloire des Talvas, leurs prédécesseurs, dont ils étaient loin de posséder les talents. On sentait que cette famille allait perdre sa prépondérance sur le Perche, qui l'avait rendue forte et redoutable, même quelquefois pour les ducs de Normandie. L'élévation de l'une de ces deux familles rivales produisait donc comme naturellement l'abaissement de l'autre ; et celle de Bellême, condamnée par la divine Providence, allait bientôt disparaître complètement de la scène politique. Les événements eux-mêmes semblaient concorder avec cette révolution. En 1076,

l'église de Nogent-le-Rotrou, berceau des comtes de Mortagne et du Perche, fut consacrée avec une solennité extraordinaire, comme pour proclamer la gloire nouvelle de ceux qu'elle avait abrités sous son toit, tandis que quelques années après, en 1082 la dernière descendante directe des Bellême, Mabile de Montgommery, disparaissait tristement et tombait subitement dans le sépulcre, assassinée, comme nous l'avons dit, à Bures-sur-Dive par Hugues de Salgey. Une épitaphe somptueuse placée sur le monument qu'on lui éleva dans l'abbaye de Troarn et rapportée par Odolant-Desnos ne sauva point sa gloire. Victime d'une vengeance qu'elle avait provoquée par sa tyrannie, elle resta maudite aux yeux des peuples, et sembla emporter avec elle sa race tout entière dans la tombe.

Cependant, si cette famille illustre s'était malheureusement trop signalée par sa cruauté, elle n'en avait pas moins brillé par sa générosité et par sa grandeur d'âme. Les Montgommery, héritiers de son nom et de sa puissance, se montrèrent sur ce point à la hauteur de leurs devanciers les Talvas. Roger, chef de cette nouvelle famille, non content d'avoir fondé Troarn et Saint-Martin de Séez, dont nous avons parlé, dota encore le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et celui de Ceton. Son fils, Robert de Bellême, malgré son humeur tyrannique, ne fut point non plus ingrat envers l'Eglise, et montra d'ailleurs quelques qualités brillantes, qui rachetèrent un peu ses défauts. Il fut armé chevalier en 1073, au siège de Fresnay, que Guillaume-le-Conquérant reprit en cette année sur Foulques-le-Réchin et ses vassaux rebelles.

Les guerres se multipliaient à cette époque. Rotrou de Mortagne leva en 1077 l'étendard de l'indépendance : nous verrons plus tard quel fut le résultat de sa prise d'armes. Parmi les autres maisons qui se faisaient la guerre entre elles, on distinguait celle de Thimerais, qui jouissait alors d'une brillante réputation, et Hubert de Beaumont, qui essaya de se rendre indépendant en 1083. Mais les faits d'armes de ces seigneurs sont trop en dehors de notre cadre pour que nous nous y arrêtions davantage.

CHAPITRE VI

Robert IV, de Ry, 30e Évêque de Séez

1070-1082

—

Conciles de Rouen, en 1072 et en 1074. — Procès concernant Saint-Léonard-de-Bellême. — Comices de Lillebonne.

L'illustre évêque de Séez, Yves de Bellême, survécut de trois ans à la conquête de l'Angleterre, et mourut en 1070. On lui donna pour successeur Robert de Ry *(de Ria)*, paroisse qui fait aujourd'hui partie du canton de Putanges. Selon notre manière de compter, ce devait étre le quatrième de nos évêques ayant porté le nom de Robert ; mais il est pourtant des historiens qui l'appellent Robert II. Sans avoir fait personnellement de bien grandes actions, ce prélat se trouva mêlé à quelques événements importants pour l'histoire de notre Eglise de Séez : il assista entre autres aux deux conciles de Rouen de 1072 et de 1074, qui réglèrent un certain nombre de questions intéressantes pour les fidèles qui habitaient alors notre province.

Concile de Rouen

Le premier de ces deux conciles se tint dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. L'archevêque de Rouen, nommé Jean, présida cette assemblée, à laquelle assistaient Odon, évêque de Bayeux, Hugues de Lisieux , notre évêque Robert de Ry, Michel d'Avranches et Gislebert d'Evreux, avec la plus grande partie des abbés de la province.

Les Pères dressèrent d'abord avec le plus grand soin une profession de foi, dans laquelle était exposé le dogme de la très sainte Trinité, d'après les définitions des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, ce qui fait supposer qu'il s'était introduit en France quelque erreur notable contre ce dogme fondamental de la religion. Il ne nous reste plus rien de cette profession de foi, qui s'est malheureusement

perdue dans la suite des temps ; mais nous avons encore les vingt-quatre canons de discipline qui furent dressés par le concile, et dont voici les principaux :

Le premier ordonne que, *suivant les décrets des Pères, la consécration du Saint-Chrême et de l'huile sacrée pour le Baptême et pour l'onction des malades, se fasse après l'office de None : l'évêque devait pour cette consécration, être assisté de douze prêtres revêtus des habits sacerdotaux.*

Le second canon prescrivait de *renouveler entièrement le Saint-Chrême et les saintes Huiles, blâmant fortement certains archidiacres, qui se contentaient de mettre dans l'ancien Chrême quelques gouttes de nouveau.*

On ne devait jamais offrir le saint Sacrifice de la Messe sans y communier. — Prescription qui prouve que l'usage abusif de consacrer des hosties pour les fidèles seulement, sans que le prêtre communiât lui-même, s'était introduit alors dans l'Eglise.

En dehors des cas de nécessité, le prêtre ne devait baptiser qu'à jeun et avec l'aube et l'étole. — La discipline s'est un peu adoucie sur ce point, puisque, si l'étole est encore obligatoire à celui qui administre le Baptême, l'aube ne l'est plus et peut être remplacée par un simple surplis. L'obligation du jeûne est aussi abolie depuis longtemps. Nous pouvons remarquer ici que le jeûne eucharistique lui-même nous est imposé bien moins parce que nous avons à consommer une hostie consacrée que par un simple sentiment de respect pour la dignité du Sacrement, puisque la même obligation existait autrefois pour le Baptême, où il n'y a rien à consommer.

On devait renouveler tous les huit jours l'eau bénite, et les hosties consacrées, que l'on gardait pour le Viatique des malades. — On voit par la suite du canon que quelques prêtres se contentaient alors de consacrer ces hosties une seconde fois, ce que le concile défend absolument ; car c'était croire et faire croire que la consécration se perdait avec le temps. On sait parfaitement aujourd'hui que l'hostie reste consacrée jusqu'à ce que les espèces soient tellement corrompues qu'elles ne soient plus réellement du pain et ne paraissent plus telles aux yeux des hommes : il ne s'agit donc, pour être en règle que d'éviter cette corruption. L'Eglise est aussi beaucoup moins sévère qu'elle ne l'était alors pour ce qui regarde la rénovation de l'eau bénite.

L'évêque devait être à jeun pour donner la Confirmation, ainsi que ceux qui la recevaient : on ne pouvait admettre à ce Sacrement sans feu ; c'est-à-dire sans qu'il y eût des cierges allumés. — Voilà encore un point sur lequel la discipline s'est adoucie ; pourtant, l'Eglise conseille encore le jeûne pour la Confirmation avec plus d'instances qu'elle ne le fait pour le Baptême. De nouveau, nous pouvons constater que l'obligation, ou même le conseil du jeûne a pour princlpal motif le respect dû au Sacrement.

Les saints Ordres ne devaient pas se donner en tout temps, mais seulement le samedi, entre le point du jour et l'heure de midi, selon la constitution du pape Léon, probablement de saint Léon IX, mort depuis peu d'années : *on pouvait cependant continuer la collation des Ordres le dimanche au matin, mais à la condition que l'on continuât aussi le jeûne du samedi.* — Nous touchons ici à une des raisons qui font comprendre pourquoi l'Eglise ne permet en général d'ordonner que le samedi ; et pourquoi, si elle donne permission de changer de jour, elle remet l'Ordination à un dimanche ou à un autre jour de fête, ordinairement même une fête portant vigile, comme nous voyons que le dimanche lui-même le portait alors : elle suppose que le jeûne de cette vigile sera encore continué le lendemain qui était aussi un jour férié. Ajoutons que la raison principale de cette disposition est d'obtenir une nombreuse assistance à cette cérémonie de l'ordination, l'une des plus chères au cœur de l'Eglise, puisqu'elle perpétue dans son sein la chaîne de ses ministres.

Les Quatre-Temps se célébraient, selon l'ancienne coutume, la première semaine de mars, la seconde semaine de juin, la troisième semaine de septembre et la troisième de décembre : cette dernière date avait été choisie à cause de la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, à laquelle il fallait se préparer par la mortification et la prière, au lieu de se livrer à des occupations mondaines. — L'usage est encore à peu près le même aujourd'hui : on a seulement remplacé la première semaine de mars par la semaine qui suit le premier dimanche de Carême, et la seconde semaine de juin par la semaine dans l'Octave de la Pentecôte.

Les clercs qui recevaient les Ordres furtivement, à l'insu de

leur évêque, étaient déclarés susceptibles d'être déposés, ainsi que ceux qui se faisaient ordonner PER SALTUM, par saut, sans conserver les interstices, et recevant les Ordres majeurs avant d'avoir reçu les ordres mineurs. — Cette duplicité prouvait qu'ils n'étaient pas dignes de recevoir les Ordres qu'ils recherchaient avec tant d'ardeur et tant d'irrégularité. Si on ne pouvait pas leur enlever ceux qu'ils avaient reçus, puisque les Ordres majeurs sont de droit divin, au moins les empêchait-on d'en exercer les fonctions.

Ceux qui avaient reçu des couronnes bénites et qui les quittaient, étaient excommuniés jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à l'Eglise. — Il est probable que la couronne dont il est question ici était la couronne ou tonsure cléricale. Sans être aussi sévère aujourd'hui qu'elle l'était alors, comme nous venons de le constater, la discipline est loin cependant d'être abolie sur ce point, et les clercs qui négligent leur tonsure, sans encourir de peines disciplinaires, ne sont pourtant pas regardés par l'Eglise comme des enfants parfaitement soumis.

Les moines et les autres religieux qui avaient quitté leurs monastères pour vivre en vagabonds au milieu du monde, devaient être contraints par leurs supérieurs de rentrer dans la maison d'où ils étaient sortis. Quant à ceux qui avaient été chassés pour leurs crimes, on devait les forcer de revenir faire la pénitence qu'ils avaiant méritée. Si les abbés refusaient de les recevoir, au moins devaient-ils leur donner quelque maison pour qu'ils pussent y vivre de leur travail, jusqu'à ce qu'ils eussent reconnu leur faute. — L'Eglise hait le vagabondage, et elle veut le salut de ses enfants, même malgré eux. Comme elle avait alors le droit de justice temporelle, aussi bien que le pouvoir spirituel, elle employait en même temps les deux genres de peines pour guérir les âmes de ses fils égarés. Aujourd'hui les choses ont changé, et l'Eglise ne peut plus rien dans le for extérieur : la liberté humaine a certainement gagné à cet affaiblissement de l'Eglise ; mais nous n'oserions pas dire qu'il en a été de même des bonnes mœurs et du véritable bien des hommes.

Le concile défendait expressément de vendre ou d'acheter les bénéfices ecclésiastiques. — Jamais, comme nous le voyons sans cesse dans l'histoire, on ne sortait complètement de la simonie, si fréquente à cette époque.

On ne devait pas marier en secret et après le dîner. Il fallait examiner avec soin quelle avait été la naissance des époux ; et, s'ils se trouvaient parents, même au septième degré, il ne fallait pas procéder au mariage. — L'église n'étend pas aujourd'hui la prohibition jusqu'au septième degré de parenté ; mais elle continue d'interdire les mariages entre proches parents. Il faudrait aussi une raison sérieuse pour célébrer le mariage l'après-midi. Le mariage en secret continue d'être rigoureusement prohibé. C'est que le mariage étant un Sacrement institué pour la société plus que pour les individus, doit en toute convenance être conféré devant la société ; mais l'Eglise considère comme public un mariage contracté seulement en présence de deux témoins valables.

Pour ce qui regardait *les prêtres, diacres et sous-diacres mariés, ou qui avaient chez eux des concubines*, on renvoyait aux décisions du concile de Lisieux. *Ces clercs infidèles au vœu de chasteté ne devaient gouverner aucune Eglise, ni par eux-mêmes, ni par d'autres personnes qui les représentassent, et ils ne devaient percevoir aucun revenu ecclésiastique.* — C'est-à-dire qu'ils perdaient leurs anciens bénéfices, et devenaient inhabiles à en posséder de nouveaux. Il est à croire que les clercs mariés dont parle le concile étaient ceux qui avaient contracté mariage d'une manière clandestine. On ne voit pas que le mariage des clercs, bien qu'il eût été toléré autrefois, le fût encore alors en aucune manière, au moins en Normandie ; car nous trouvons encore à cette époque des évêques mariés en Angleterre. Roger-le-Grand, évêque de Salisbury et premier ministre de Henri Beauclerc, en est un fameux exemple.

On ne devait choisir pour doyens que des personnes honorables, afin que ces dignitaires pussent reprendre les autres avec liberté et autorité. — On sent en effet l'embarras d'un supérieur, à qui son inférieur corrigé pourrait dire avec conviction et avec l'approbation des gens de bien : « Médecin, guéris-toi toi-même. » Les remontrances et les objurgations d'un tel homme n'ont plus aucun poids.

Un mari ne pouvait épouser après la mort de sa femme, celle avec laquelle il aurait été accusé d'un commerce criminel pendant son mariage. — La discipline ecclésiastique est encore la même sur ce point. Il est fâcheux que la loi civile n'appuie pas

la loi de l'Eglise, qu'elle rend même quelquefois inexécutable en consacrant des unions criminelles que l'Eglise est obligée de ratifier ensuite pour empêcher un plus grand mal. Cette loi, ainsi neutralisée aujourd'hui aurait pu cependant produire un grand résultat moral : elle avait pour but d'empêcher les meurtres dont la passion inspire quelquefois l'idée, et dont les auteurs, d'après cette loi, ne pouvaient plus profiter.

Un mari qui consentait volontairement à ce que sa femme entrât en religion, ne pouvait pas en épouser une autre pendant que celle-ci restait vivante. — Bien que l'entrée en religion brise le mariage, le concile tenait à proclamer que la mort seule d'un conjoint rend à l'autre sa liberté. Les vœux de religion ne sont qu'une séparation volontaire, quoique perpétuelle. Cette doctrine sur le mariage est parfaitement conforme à celle qui se trouve plusieurs fois exprimée dans le Nouveau Testament.

Si une femme, pendant l'absence de son mari, contractait une autre union sans avoir de sa mort une connaissance certaine, elle demeurait excommuniée jusqu'à ce qu'elle eût fait pénitence. — Il s'est trouvé en Pologne un fait de ce genre, pendant une longue guerre, d'où l'on croyait que les maris ne devaient plus revenir. A leur retour, ils reprirent leurs femmes, et les seconds maris furent évincés. Le concile de Rouen veut prévenir ici des événements aussi fâcheux que l'était celui-ci. Une femme se remariant aussi légèrement s'exposait à l'adultère, et méritait certainement l'excommunication.

On ne devait pas rétablir facilement les ecclésiastiques déposés pour crimes scandaleux, de peur, comme l'avait dit saint Grégoire, que cette facilité n'augmentât le nombre des coupables. On ne devait donc rétablir ceux qui avaient été déposés qu'après qu'ils auraient fait une pénitence proportionnée à leur crime, à moins que leurs services ne devinssent pour l'Eglise d'une nécessité absolue. — Chacun comprendra la sagesse de ce canon : l'impunité encourage nécessairement au crime : les législateurs civils eux-mêmes devraient mieux le comprendre qu'ils ne le font. Il nous semble seulement un peu dur d'exposer le salut d'un homme pour une nécessité quelconque du ministère. Cependant, il faut reconnaître que ce danger que l'on faisait courir au clerc en lui rendant ses pouvoirs pour la circonstance, était dans l'intérêt général, devant lequel l'intérêt

particulier doit toujours s'incliner. Il faut remarquer en second lieu que les clercs sont voués au ministère sacré par leurs promesses cléricales elles-mêmes, et qu'ils n'ont pas à se plaindre quand on leur impose ce fardeau à leur détriment : ils l'ont voulu. Enfin, comme les clercs ainsi rétablis par nécessité savaient fort bien qu'on ne leur accorderait aucune espèce de faveur si l'exercice de leur ministère dans la circonstance les mettait en faute, ils étaient parfaitement avertis d'être circonspects et de chercher à remplir sans dommage le devoir qui leur était imposé.

Il fallait six évêques pour déposer un prêtre, et trois pour la déposition d'un diacre. Quand un évêque était appelé pour assister à ces dépositions, il ne devait pas manquer de se rendre au lieu désigné, ou d'y envoyer un député avec procuration. Son absence eût rendu inutile le déplacement de ses collègues, ce qui était déjà grave ; d'un autre côté, *le clerc indigne, ou du moins accusé comme tel, restait pendant ce temps-là en fonctions, et continuait de souiller les choses sacrées.* — La facilité du recours à Rome qui existe aujourd'hui a simplifiée de beaucoup ces formalités : le pape décide après information mais seul et sans appel sur ce sujet si grave. D'ailleurs, deux causes ont contribué à rendre ces dépositions excessivement rares : l'une est l'adoucissement des mœurs, qui fait que le clergé se respecte davantage ; l'autre est la nouvelle composition de la hiérarchie sacrée. La déposition juridique et solennelle est réservée exclusivement à ceux qui possèdent des bénéfices inamovibles. Les autres sont entièrement dans les mains de leur évêque, qui peut les interdire selon sa volonté, sans avoir besoin de recourir au Pape, à moins qu'il n'y ait appel de leur part. Or le nombre des postes inamovibles étant aujourd'hui fort restreint, surtout en France, l'évêque peut, dans l'immense majorité des cas, agir avec pleine puissance contre un coupable.

On ne devait faire aucun repas dans le Carême avant trois heures du soir. — Encore était-ce déjà un affaiblissement de la discipline primitive, qui ne permettait pas de manger avant l'heure des vêpres, c'est-à-dire vers le coucher du soleil. Celui qui mangeait avant cette heure n'était pas censé avoir jeûné. Ce canon n'est plus observé aujourd'hui, non plus que les autres canons primitifs de pénitence.

On ne devait pas commencer l'office du samedi-saint ni la bénédiction du cierge pascal avant trois heures de l'après-midi, parce que c'est l'office de la Résurrection. C'est pour cette raison même qu'on y chante le *Gloria in excelsis* et *l'Alleluia*. Cet office peut se faire maintenant dès le matin, d'après la règle même de l'Eglise ; mais il est certain que l'*Alleluia* paraît un peu anticipé à cette heure de la journée.

Si l'on était obligé de remettre quelque fête à un jour autre que celui auquel on la célébrait annuellement, il ne fallait point l'avancer, mais on en faisait l'office dans la huitaine suivante. — La multiplication des fêtes a fait varier la règle sur ce point ; mais il n'a jamais été permis de les célébrer avant le jour où elles tombent. On a seulement étendu d'abord le temps où l'on pouvait les transférer après que leur jour était passé, et enfin le pape actuel Léon XIII a limité le nombre des translations. Tel est le droit sous lequel nous vivons encore aujourd'hui (1899).

On ne devait conférer le Baptême que le samedi de Pâques et le samedi de la Pentecôte, excepté pourtant aux petits enfants que l'on baptisait toujours, en quelque temps et en quelque jour qu'on les présentât : La veille de l'Epiphanie, on n'administrait ce Sacrement qu'à ceux qui étaient en danger de mort. — Nous croyons que cette prescription avait pour but d'abolir peu à peu l'usage abusif et contraire à la pratique de l'Eglise romaine, de baptiser solennellement la veille de l'Epiphanie. Il est facile de voir que le Bréviaire romain, le plus fidèle représentant de la liturgie primitive ne porte rien dans l'office du 5 janvier qui indique le moins du monde le Baptême solennel. Il est assez curieux de constater que le Baptême des petits enfants ne tombait point sous la loi du Baptême solennel. Dès lors on s'explique comment l'usage de baptiser les enfants étant devenu général, l'Eglise, sans rien changer à ses lois, a passé ainsi par la force même des choses du Baptême solennel et en masse au Baptême privé et individuel.

Second concile de Rouen

Le concile dont nous venons de parler nous montre combien les évêques et les abbés de Normandie avaient à cœur de maintenir dans leur province la discipline ecclésiastique. L'archevê-

que Jean de Rouen ne s'en tint pas là ; et, deux ans après, en 1074, il rassembla un nouveau concile dans sa ville métropolitaine, où se trouvait alors Guillaume-le-Conquérant. Les mêmes évêques qui avaient assisté au concile de 1072 se retrouvèrent à celui-ci. On y dressa quinze canons, qui traitaient particulièrement de la simonie. La continence des clercs, si souvent violée cependant à cette époque n'y fut point traitée, parce qu'on venait de faire nombre de règlements sur ce sujet, comme nous l'avons pu constater encore dans les actes du concile précédent. Voici, du reste, l'abrégé de ces quinze canons :

Il faut, disait le premier, entièrement extirper toute simonie, et empêcher qu'on ne vende ni achète les abbayes, les archidiaconats, les doyennés ou les églises paroissiales. — On ne parlait pas des évêchés, parce que chacun des Pères se portait garant pour lui-même, et n'avait à accuser aucun de ses collègues. Nous avons déjà vu mainte et mainte fois les mêmes précautions prises contre la simonie, qui, malgré ces efforts continuels, ne disparaissait pas.

On ne devait établir aucun abbé, sans qu'il eût professé pendant longtemps la vie monastique. — Nous voyons en effet que les abbayes bien réglées, comme Cluny, par exemple, élisaient avant tous pour leurs abbés ceux qui avaient professé la vie monastique dès leur enfance, ou du moins dès leur jeune âge. Il faut, pour bien conduire les âmes en général, mais surtout pour diriger les religieux, connaître tous leurs besoins et être pénétré jusqu'au fond du cœur de l'esprit de la vie qu'on veut leur enseigner. Ce canon était longtemps d'avance la condamnation de la commende.

On ne devait pas recevoir dans les diocèses de clercs étrangers, sans qu'ils fussent porteurs de lettres formées émanant de leur évêque ; parce que, disaient les Pères, *il est arrivé de nombreux abus, faute d'avoir observé cette discipline de nos aïeux.* — Nous ne reviendrons pas sur l'utilité, nous dirions volontiers sur la nécessité de ces lettres dimissoires dont nous avons déjà vu plusieurs fois la mention dans les canons des conciles. Il paraît que les évêques de cette époque étaient difficiles à corriger de la manie d'ordonner tous les clercs qui leur tombaient sous la main, sans s'informer ni de leur origine, ni des droits que les autres évêques pouvaient avoir sur eux.

Les Pères défendaient, en s'appuyant sur l'autorité des anciens canons, de conférer tous les Ordres en un seul jour à une même personne, depuis l'Ordre d'acolythe jusqu'au sacerdoce. — L'Eglise elle-même a toujours détesté ces ordinations précipitées : elle veut, en arrêtant l'impatience de ses élus, leur faire mieux comprendre l'importance de la grâce qu'elle leur accorde.

Un moine qui avait commis quelque crime honteux ne pouvait jamais être abbé : on devait observer la même règle dans les monastères de femmes. — On ne voulait pas qu'un moine ou une moniale qui avaient occasion d'être repris gravement par leur supérieur, pussent lui reprocher avec justice d'avoir fait aussi mal ou pis qu'eux. Quand même la conversion du supérieur eût été parfaite, la tache restait toujours ; et si l'inférieur n'osait pas murmurer tout haut ; du moins il acceptait à contre-cœur les réprimandes des supérieurs coupables, qui, par-là même perdaient la plus grande partie de leur effet.

On devait observer uniformément la Règle de saint Benoît dans les monastères des deux sexes, et y rétablir l'observation du silence. — S'agit-il ici du silence perpétuel, tel qu'on l'observe à la Trappe aujourd'hui ? Il est difficile, pour ne pas dire impossible de le savoir. Du reste, la règle du silence, même intermittent, a toujours été l'une des plus violées dans les communautés. Aussi sommes-nous assez porté à croire qu'il ne s'agissait que d'un silence coupé par quelques heures de liberté, une simple étude de silence : *studere silentio*, disait lui-même le saint législateur des moines d'Occident. L'usage de la Règle de cet illustre patriarche de la vie monastique avait été généralisé par Charlemagne. Le concile ordonna qu'elle fût la même partout, c'est-à-dire que personne ne se mêlât de la mitiger ou de l'aggraver par des pratiques nouvelles. On aurait bien fait de suivre toujours ce conseil si sage des évêques de Normandie : la Règle de saint Benoît, plus tard observée si différemment par les diverses Congrégations bénédictines n'aurait peut-être pas disparu entièrement, au moins pour un temps, comme il lui est arrivé à la tourmente de 1793.

On ne devait pas refuser la sépulture et les prières de l'Eglise à ceux qui mouraient subitement, à moins qu'ils ne fussent chargés de quelque crime mortel et public ; non plus qu'aux

femmes qui mouraient enceintes ou en travail d'enfant. — Ce canon est encore observé dans l'Eglise, à peu près tel qu'il est formulé ici. Il y a seulement une remarque à faire sur les femmes qui meurent enceintes ou en travail. Il est certain que la supposition même qu'on pouvait leur refuser la sépulture paraît pour le moins singulière. Il est probable que quelques rigoristes les considéraient comme absolument impures depuis le moment où elles avaient conçu, jusqu'à celui où elles recevaient la bénédiction à l'église après leurs couches. Mais il faut remarquer que ce n'est là qu'une impureté légale et matérielle, qui n'entraîne aucune espèce de faute, et qui, par conséquent, ne mérite pas que l'on prive celles qui l'ont contractée d'une chose aussi importante que le sont les prières et le Saint-Sacrifice qui accompagnent la sépulture chrétienne.

Ceux qui, pour avoir un prétexte de se séparer de leurs femmes, déclaraient qu'avant leur mariage, ils avaient péché avec les sœurs ou les parentes de ces femmes, devaient prouver en jugement ce qu'ils avançaient. — La matière était en effet assez grave pour qu'on ne s'en fiât pas à une simple parole.

Ceux qui, pour quelque faute, avaient été déposés des ordres sacrés, ne devaient pas pour cela vivre en laïques, comme s'ils n'étaient plus engagés dans la cléricature. — Il y avait dans ce canon une disposition pénale : les clercs déposés devaient seulement s'abstenir d'user des honneurs attachés à leur dignité, mais ils devaient en garder les charges qu'ils avaient acceptées volontairement. L'Eglise n'aurait plus le pouvoir de parler et d'agir ainsi aujourd'hui : la loi civile protège les clercs rebelles : et, s'ils doivent s'abstenir des honneurs ecclésiastiques, ils peuvent aussi en déposer les charges et vivre entièrement en laïques, sans que l'Eglise ait aucune puissance pour les en empêcher. Mais c'est à eux, s'il leur reste une étincelle de foi, de sentir que le canon dont nous venons de donner le texte est de toute convenance, et de l'observer, malgré l'impunité que leur assurent nos lois anti-religieuses.

Il était défendu aux chrétiens d'avoir des esclaves juifs ou des nourrices de cette nation. — De tout temps l'Eglise a tenu à séparer ses enfants des Juifs qu'elle regarde comme plus dangereux pour leur foi que tous les autres infidèles. La conduite de ces malheureux dans tous les temps, et en particulier dans le nôtre, montre combien cette conduite de l'Eglise était sage.

Guillaume-le-Conquérant approuva beaucoup ces décrets des conciles de Rouen, les introduisit en Angleterre, et appuya puissamment de son autorité l'archevêque Lanfranc, qui tint aussi plusieurs conciles sur les mêmes sujets. Mais le mal était si grand que Lanfranc lui-même, au concile de Winchester, fut obligé de permettre aux prêtres de la campagne d'avoir des femmes : il n'en interdit l'usage qu'aux chanoines. Cependant il défendit ensuite d'ordonner aucun prêtre ni aucun diacre, avant qu'il eût promis solennellement de garder la continence. L'Angleterre n'était déjà plus l'île des saints, et elle semblait dès ce temps presque mûre pour le schisme qui devait la désoler plus tard. Le saint archevêque de Cantorbéry put d'ailleurs traiter de toutes ces affaires si graves avec notre évêque Robert de Ry en 1077 ; car ils se trouvèrent ensemble en cette année à la dédicace de l'église du Bec, qui fut faite par Lanfranc lui-même, comme nous l'avons déjà dit.

Guillaume du Merle

Pendant ce temps, un moine issu d'une des familles les plus nobles de nos contrées, illustrait l'abbaye de Saint-Evroult, et sa renommée, assez modeste, il est vrai, mais reposant sur des qualités réelles et solides, n'est pas encore éteinte de nos jours.

Ce moine était Guillaume du Merle ou du Mesle *(de Merulà)*, issu de la famille seigneuriale du Merlerault *(de Merulà Radulphi)* ; il se distingua, disent les historiens, par son exactitude à remplir ses devoirs, par son application à l'étude, et par le talent qu'il avait de s'énoncer avec grâce.

Entré d'assez bonne heure à Saint-Evroult, dont les abbés Thierry de Mathonville, Osbern et Mainier avaient fait un centre d'études, Guillaume y trouva pour compagnon de travail et pour émule Jean, qui devint plus tard écolâtre de Reims, et plusieurs autres qui ouvrirent ensuite des écoles en divers lieux, surtout en Angleterre où ils formèrent le noyau de l'université de Cambridge. Entouré d'aussi doctes personnages, Guillaume du Merle fit des progrès dans les sciences, mais s'attacha surtout à l'étude des Ecritures et des saints Pères, parce que son but était de travailler au salut des autres et de se livrer à leur instruction morale et spirituelle. Ce fut aussi de ce côté qu'il

s'illustra davantage, et ses *Homélies pour le temps de l'Avent et pour plusieurs solennités chrétiennes*, sont ce qu'il nous a laissé de plus précieux.

Ces *Homélies* avaient été recueillies au commencement du XIIe siècle dans un manuscrit qui a fait longtemps partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Evroult, et se trouve maintenant à la bibliothèque publique de la ville d'Alençon, où il porte le numéro 149. Il est vrai qu'il n'a pas de nom d'auteur ; mais une note qui se lit à la première page, dit que cet auteur, qui était dit-elle *savant*, *assez élégant et ancien*, paraît être Guillaume du Merle, moine d'Ouche. Une autre note, que l'on croit de Mabillon, nous dit la même chose en d'autres termes ; et plusieurs autres annotateurs, plus hardis, affirment formellement que ces pièces d'éloquence sont bien de Guillaume du Merle.

On remarque dans les instructions de cet auteur qu'il parle surtout d'autorité et s'appuie presque toujours sur les Pères. Cette manière de prêcher fut critiquée par un grand nombre de prédicateurs, qui trouvaient superflu de répéter ce qui avait été dit déjà ; mais l'abbé Mainier, supérieur de Guillaume, l'approuva au contraire et le défendit contre toutes les critiques. D'ailleurs l'événement prouva l'efficacité de cette manière de prêcher. Guillaume remporta un succès réel, et en 1075, étant venu avec quelques autres moines à Marchainville, alors du diocèse de Chartres, et aujourd'hui de celui de Séez, canton de Longny, ils y firent merveille, et se montrèrent, dit Orderic Vital, des hommes pleins d'éloquence et de distinction : *facundiâ et honestate vigentes*. L'évêque de Chartres les chargea du soin de plusieurs paroisses, entre autres de celle de Moulicent, voisine de Marchainville. Cet état de chose dura plusieurs années, les évêques de Chartres continuèrent de protéger ces moines administrateurs, qui purent élever et fonder l'église de Marchainville : ils la firent dédier sous le vocable de l'Assomption de la très sainte Vierge, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Guillaume du Merle habita aussi le monastère de Parnes, près Saint-Clair-sur-Epte, au diocèse de Beauvais. C'était un don fait aux moines de Saint-Evroult par Foucher de Chandri : on y retrouva le corps de saint Josse (*Judocus*), prêtre et confesseur, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Guil-

laume du Merle composa le récit des miracles de ce saint, ainsi que l'histoire de la translation de son corps, c'est-à-dire de la découverte qui s'en fit à Parnes sous le roi de France Henri Ier. Ce moine illustre mourut ensuite dans les dernières années du XIe siècle, ou les premières années du XIIe, laissant après lui la réputation d'un homme vénérable comme moine et comme prêtre : *venerabilis monachus et sacerdos*, dit Orderic Vital.

Notre évêque, Robert de Ry, avait achevé son pontificat plusieurs années avant cette heureuse mort. Après la dédicace du Bec, dont nous avons parlé, nous trouvons son nom sur deux chartes de Saint-Etienne de Caen, dont l'une est de 1077, l'autre de 1082. En 1078, il fit le voyage de Saint-Pierre-sur-Dive, où il bénit comme abbé Foulque, prieur d'Ouche ou de Saint-Evroult, dont nous avons déjà parlé.

Procès a propos de Saint-Léonard-de-Bellême

Cependant la mémoire de cet évêque, dont le pontificat parait d'ailleurs avoir été assez heureux, n'est pas absolument exempte de taches. On rapporte de lui, un trait qui fait assez peu d'honneur à son désintéressement.

La fête de saint Léonard de Vandœuvre se célébrait le 26 juin, anniversaire de la dédicace de l'église qui renfermait les reliques du saint. Le peuple et les grands y affluaient de toutes parts, et les comtes souverains du pays y tenaient tous les ans leur cour ouverte. Au temps ou Roger de Montgommery était possesseur de ce comté, on vit en même temps à la fête Esnault, évêque du Mans ; Hugues, évêque de Lisieux ; Robert de Ry, évêque de Séez ; Robert, abbé de Saint-Martin ; Ainard, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive ; Hugues, abbé de Lonlay ; Durand, abbé de Troarn, et Emma, abbesse d'Almenêches, fille du comte Roger lui-même, avec plusieurs autres prélats et seigneurs de marque.

Robert de Ry officia une fois en ce jour, comme évêque du lieu ; et, quand la messe fut achevée, il voulut s'approprier les oblations qui avaient été placées sur l'autel. Les chanoines de Saint-Léonard protestèrent et alléguèrent leur exemption. Il en résulta un procès que le comte Roger tâcha d'éviter en adoucissant les esprits ; mais il échoua dans son entreprise de pacification : il

fallut un jugement : l'affaire fut portée devant Guillaume-le-Conquérant et sa femme Mathilde, qui, après avoir entendu les parties renvoyèrent la cause devant l'archevêque de Rouen ; celui-ci débouta l'évêque Robert de ses prétentions. Le jugement portait pour motif que l'archevêque lui-même avait dans son diocèse nombre d'églises non exemptes dont il ne recevait rien : à plus forte raison devait-il en être de même pour les églises dûment exemptes des autres diocèses.

On ne sait trop en quelle année fut porté cet arrêt. Bry de la Clergerie lui assigne pour date l'année 1084 ; mais Marin Prouverre fait remarquer qu'à cette date, Jean, archevêque de Rouen, qui jugea la cause, Hugues, évêque de Lisieux, et Ainard, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, étaient morts ; il opine donc pour l'année 1074. Jean de Rouen mourut en 1079 et eut pour successeur Guillaume Bonne-Ame, qui était, comme nous l'avons vu, neveu, ou peut-être même fils de Radbod, ancien évêque de Séez. Ce digne prélat fut sacré par Gilbert d'Evreux, et gouverna pendant trente-deux ans l'Eglise de Rouen.

Assemblée de Lillebonne

L'an 1080, Guillaume-le-Conquérant convoqua à Lillebonne-aux-Eaux, dans le diocèse de Rouen, les prélats et les seigneurs de Normandie. C'était aux fêtes de la Pentecôte. On traita divers sujets d'importance, et on dressa un certain nombre de canons sur la juridiction des évêques et la liberté des Eglises de la province. Voici ces canons, qui ne se trouvent guère que dans Orderic Vital.

On devait observer fidèlement la trève de Dieu, comme le duc Guillaume l'avait établie à son avènement au duché. Cette trève devait par conséquent être renouvelée et publiée par toutes les paroisses, sous peine d'excommunication ; les rebelles à cette loi devaient être poursuivis par l'évêque, qui pouvait avoir recours au seigneur, et, à défaut de celui-ci, au vicomte suzerain, pour mettre le récalcitrant à la raison. — On sait que cette trève de Dieu interdisait les guerres et les vengeances depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, en mémoire des mystères de la Passion et de la Résurrection du Sauveur. Les trois jours et les deux nuits restants, on pouvait tuer, piller à son aise ; de

pareilles mesures peignent la barbarie d'une époque, cependant l'observation de cette loi constituait déjà un grand progrès.

Ceux qui épousaient leurs parentes ou leurs alliées à un degré prohibé devaient être soumis par l'évêque aux peines canoniques. Le roi ne s'attribuait aucun pouvoir sur ce point, et s'en rapportait entièrement à la juridiction ecclésiastique. — Il est certain que les affaires de mariage ressortent naturellement du pouvoir religieux : le pouvoir civil ne peut s'en mêler que pour la partie qui entrave l'exécution des lois humaines ; aussi voyons-nous que de notre temps, où le gouvernement séculier veut tout faire, et où les affaires de mariage deviennent de plus en plus importantes, le changement opéré par la révolution n'a fait qu'apporter partout le désordre dans la matière.

Les prêtres, diacres, sous-diacres, chanoines et doyens, ne devaient point avoir de femmes pour habiter avec elles. Celui qui était trouvé en faute sur ce point devait en répondre devant l'évêque; et, s'il était cité devant le seigneur temporel, il ne pouvait en appeler qu'à son seul juge légitime. Une fois traduit devant l'évêque, s'il était convaincu, il perdait irrévocablement son bénéfice. — Donc le mariage était dès-lors absolument interdit aux clercs qui avaient reçu les Ordres majeurs ; et les précautions que l'on prenait pour éviter leur cohabitation avec les femmes étaient les mêmes qu'aujourd'hui, peut-être même étaient-elles plus sévères encore.

Le patron laïque d'une église ne pouvait percevoir les oblations faites à l'autel, ni les droits de sépulture, ni le tiers des dîmes ; et le prêtre qu'il présentait ne lui devait rien pour sa présentation, sinon des prières, et tout au plus quelques petits services obséquieux. — Cette dernière prescription sur la présentation avait pour but d'éviter toute espèce de simonie. Quelquefois les patrons percevaient les revenus des bénéfices auxquels ils présentaient, et réduisaient les titulaires à la portion congrue. Cet abus exista surtout au temps de la commende ; mais il est probable qu'on en voyait déjà des traces au temps du concile de Lillebonne dont nous parlons en ce moment. Ce concile donc enlevait d'abord aux patrons laïques tout ce qui était donné pour rétribuer directement les fonctions sacerdotales ; mais il admettait pourtant que les patrons en récompense des services qu'ils rendaient aux églises, avaient un droit strict aux prières

des titulaires qu'ils avaient présentés et à quelques petits services temporels de leur part.

Le patron laïque ne pouvait pas présenter le prêtre de son choix sans l'avis de l'évêque, qui était obligé de recevoir le candidat, s'il était capable, et libre de le refuser, s'il ne l'était pas. C'était faire l'évêque juge en dernier ressort des qualités sacerdotales du sujet, tandis que le patron jugeait de l'aptitude à percevoir les revenus : chacun restait ainsi parfaitement dans son rôle.

Si le patronage d'une église venait à être donné à un monastère, le curé qui en était pourvu continuait néanmoins d'en jouir jusqu'à sa mort, mais ensuite, c'était l'abbé qui présentait le successeur, dont l'évêque jugeait la capacité, et auquel il faisait la collation du bénéfice. Si le nouveau curé, ainsi admis, voulait vivre en commun avec les moines, il devait faire fournir à son église des ornements, des vases sacrés, des livres et autres choses nécessaires pour le service du culte. Si au contraire, il voulait vivre à part, l'abbé devait lui assigner une pension suffisante, pour vivre et pour s'entretenir. Si l'abbé refusait de faire cette largesse, l'évêque devait l'y contraindre ; alors, le prêtre, ainsi pourvu, était sujet de l'évêque et lui faisait hommage des droits épiscopaux : le reste des revenus était consacré à la solde des réparations du monastère. Le même droit régissait les églises canonicales.

Les prêtres et les curés ne pouvaient être forcés de payer des droits épiscopaux plus considérables que ceux que leur bénéfice pouvait supporter ; et les évêques ne pouvaient recevoir aucun argent pour leur permettre d'avoir chez eux des femmes ou des concubines. — Ce canon, par sa teneur même laisserait croire que les évêques n'étaient pas sans se permettre quelquefois des exactions au préjudice de leurs curés, et qu'ils leur vendaient même de temps en temps jusqu'à des permissions illicites. Le concile en parle d'une manière si simple, qu'il semble que l'usage d'entretenir chez eux, avec ou sans permission, des femmes ou des concubines, était encore assez vivant dans la mémoire des prêtres, bien que cet usage n'existât certainement plus alors. S'étonner de ces abus, qui paraîtraient aujourd'hui presque incroyables serait méconnaître le travail énorme que dut s'imposer l'Église pour corriger les mœurs grossières de cette époque.

Les archidiacres devaient chaque année faire la visite de toutes les paroisses soumises à leur juridiction, ainsi que celle de chaque église et de toutes ses dépendances. L'évêque fixait dans chaque archidiaconé trois lieux commodes pour faire de là cette visite. — Le même usage existe encore aujourd'hui, et ces visites sont fort recommandées par les lois de l'Eglise. Ces centres commodes de réunion se fixent également encore, au moins pour les évêques qui vont donner dans leurs diocèses le Sacrement de Confirmation.

Pendant cette visite des archidiacres, les curés étaient tenus de les défrayer pendant les trois jours qui y étaient employés. — Aujourd'hui, la dépense se partage en famille, et la loi ecclésiastique n'impose rien aux curés, qui seulement sont chargés de nourrir leur supérieur dans la circonstance. Cette obligation de défrayer l'archidiacre pendant trois jours paraît en effet un peu excessive. Il est possible que ce soit à cause des abus qui en ont résulté que cette charge d'archidiacre a été supprimée dans la suite des temps. Du reste, les bénéfices des curés, tels qu'ils sont aujourd'hui ne leur permettraient plus de supporter un tel fardeau. Le nouveau droit octroie à chacun ce qui est convenable en proportion des charges qu'on lui impose, et personne n'a plus à s'inquiéter de ce que les autres membres du clergé reçoivent ou ne reçoivent pas. Le changement des bénéfices en une indemnité ou en un traitement produit un grand nombre de mauvais résultats ; mais il a eu au moins cet avantage de maintenir les membres du clergé indépendants les uns à l'égard des autres au point de vue temporel et pécuniaire.

Si un prêtre commettait quelque délit dans les forêts du roi ou d'un seigneur, l'évêque n'en était pas responsable. — Autrement, le roi ou le seigneur aux dépens duquel le délit avait été commis n'avait aucun recours contre l'évêque. On ne peut pas dire que cette disposition fût contraire à la justice ; puisque l'évêque n'était pas coupable, on ne pouvait pas le rendre responsable du délit.

Chaque curé était obligé d'aller en procession tous les ans, vers la Pentecôte, à l'église mère de la sienne ; et chaque maison de sa paroisse était tenue de contribuer à fournir ce qui était nécessaire pour la dépense des cierges employés à cette procession : si quelqu'un refusait de le faire, le curé pouvait le con-

traindre, mais sans lui infliger d'amende. — Les dépenses faites pour la paroisse s'imposent comme d'elles-mêmes aux paroissiens : mais il est certain que ces dépenses peuvent être quelquefois onéreuses, et on trouve les évêques sages d'avoir défendu à l'assemblée dont nous parlons de les aggraver par une amende. Il est probable que l'église mère dont il est question ici est l'église cathédrale, qui était ordinairement la première fondée du diocèse, et par suite la mère de toutes les autres. Les diocèses d'alors étaient beaucoup moins étendus que ceux d'aujourd'hui, ce qui rendait cette prescription moins onéreuse, bien qu'elle le fût encore assez pour certaines paroisses éloignées.

Le droit des évêques sur les cimetières était maintenu tel qu'il était au temps du duc Robert de Normandie. — Il faut entendre Robert-le-Magnifique, père et prédécesseur immédiat de Guillaume-le-Conquérant. Les cimetières ont toujours été considérés comme une matière mixte, sur laquelle avaient droit les évêques, les curés et l'administration civile. Leur caractère, moitié sacré, moitié administratif, semblait appeler pour eux cet état de choses. C'est seulement depuis que les gouvernements ont abjuré comme gouvernements toute religion, et se sont déclarés neutres, qu'on a chassé de ces lieux vénérables la puissance ecclésiastique.

L'évêque ne pouvait s'attribuer aucune juridiction sur ceux qui avaient bâti dans l'enceinte des cimetières, ou sur les riverains de ces enceintes funèbres, non plus que sur ceux qui y habitaient dans les temps de guerre ; mais au retour de la paix, il pouvait contraindre ces derniers à quitter la place ou à accepter sa juridiction. Quant à ceux qui y avaient habité de tout temps ils devaient conserver leurs anciennes franchises. — Il est à croire, d'après ce canon que les cimetières jouissaient d'un certain droit d'asile, et que les partis qui se faisaient la guerre respectaient ces lieux où reposaient les morts, ainsi que ceux qui y avaient élu domicile. Nous voyons en outre que cet asile était regardé comme exempt de la juridiction épiscopale. Il est évident que l'évêque ne perdait pas ses droits sur ceux de ses sujets qui s'établissaient dans les cimetières ; mais les sujets des évêques étrangers n'étaient point censés changer de diocèse en s'établissant dans ce terrain neutre. Seulement, le concile ne voulait pas que, sous prétexte de chercher un asile temporaire,

on trouvât un moyen de se soustraire à toute juridiction épiscopale : voilà pourquoi ceux qui ne s'étaient établis dans les cimetières que pour le temps d'une guerre, devaient, à la paix, se soumettre de nouveau ou à leur ancien évêque, ou à celui du territoire qu'ils habitaient alors. Mais on supposait que ceux qui s'étaient établis dans les cimetières de temps immémorial avaient eu des raisons suffisantes pour le faire et que l'autorité diocésaine avait, ou autorisé, ou, du moins, toléré leur établissement ; pour eux, par conséquent, le privilège de l'exemption continuait d'exister.

L'enceinte des cimetières pour les églises de village devait redevenir ce qu'elle était au temps du duc Robert, et les évêques devaient y exercer la même juridiction. — C'étaient les guerres qui avaient ensanglanté la minorité de Guillaume-le-Conquérant, qui avaient porté le trouble dans cette partie du droit ecclésiastique comme dans beaucoup d'autres. En ramenant les choses au point où elles en étaient sous Robert-le-Magnifique, le concile cherchait à réparer tous les maux causés par ces guerres cruelles.

Les villes closes qui, après le concile, devaient se bâtir des églises, recevaient obligation de charger l'évêque du diocèse dans lequel ces églises se trouvaient, de leur organiser un cimetière, d'accord avec le seigneur du lieu et les habitants eux-mêmes. Cette disposition n'était que pour les cimetières établis dans l'intérieur de l'enceinte fortifiée. Quant à ceux qui étaient en dehors des murs, le concile statuait *qu'ils devaient avoir cinq perches d'enceinte*, ce qui était certainement fort modeste. Cependant, il n'aurait pas toujours été possible de leur donner même cette faible étendue dans l'enceinte des murailles.

Le concile énumérait ensuite les cas de conscience qui étaient alors réservés à l'évêque : il est assez curieux de les comparer avec ceux qui sont réservés aujourd'hui. C'étaient alors : *la violation d'une église, ainsi que tout crime qui interrompait l'office divin, et les violences commises sur le chemin qui conduisait au lieu sacré :* on réservait de même le cas de *celui qui en poursuivait un autre avec colère, et qui venait l'offenser jusque dans le temple du Seigneur.* Etaient encore soumis à la réserve : *l'inceste ou l'adultère commis par un clerc ; le prêtre qui avait forfait en quelque point dans son ministère ; par exemple, celui*

qui aurait fait seulement semblant de célébrer le saint Sacrifice, et qui n'aurait pas consacré ; le curé qui refusait ou de se trouver au synode diocésain, ou de payer les droits dûs pour ce synode, pour les visites ou pour les calendes, ce dernier point suppose une petite redevance mensuelle que chaque curé payait à l'administration épiscopale ; *le clerc qui laissait s'effacer sa couronne ou sa tonsure, et le religieux qui quittait son habit ; le curé assez présomptueux pour oser excommunier de lui-même et sans un mandement de son évêque, à moins que les excommuniés ne fussent des infracteurs de la* TRÈVE DE DIEU ; car le curé avait tout droit contre ces derniers : ils étaient excommuniés par le fait même : le curé leur dénonçait seulement l'excommunication ; *celui qui, dans un débat, séquestrait quelque chose de la maison d'un prêtre :* il n'appartenait qu'à l'autorité ecclésiastique d'ordonner un tel sequestre.

Celui qui frappait ou tuait un prêtre ou un religieux, qui brûlait ou effondrait leurs maisons ne pouvait non plus être absous que par l'évêque. C'était également à celui-ci qu'il appartenait de statuer sur la possession d'un objet qui avait été trouvé dans l'église, et au sujet duquel il y avait débat. Les causes d'adultère, d'inceste, de fornication simple étaient également réservées : *la femme qui abandonnait son mari ou le mari qui abandonnait sa femme sans le consentement de l'évêque* devaient aussi nécessairement lui réserver l'ouverture de leur conscience. On réservait de plus les *causes des sorciers* et de *ceux qui consultaient les morts par nécromancie.*

Celui qui avait nié un crime, et s'en était ensuite trouvé convaincu devait passer par l'épreuve du feu ardent.

Celui qui se laissait excommunier en résistant à la justice ne pouvait être absous que par l'évêque ; et les causes qui concernaient ses diocésains devaient également se juger devant le prélat. Un laïque qui commettait un larcin dans une église était aussi justiciable de l'évêque.

Ceux qui étaient tombés dans un de ces cas réservés *pouvaient venir se confesser volontairement à leur évêque : il leur donnait une pénitence proportionnée à leur faute ; mais sans les condamner à l'amende.*

Le concile statua que *les évêques jouiraient désormais des mêmes libertés et coutumes dant ils jouissaient au temps du duc*

Robert, et s'ils prouvaient qu'ils en avaient obtenu d'autres encore auparavant, le roi ne refusait pas de les leur restituer. — Outre la raison des guerres civiles que nous avons d'alléguer pour expliquer le retour à l'état qui existait au temps de Robert-le-Magnifique, on peut ajouter que le mélange entre Normands et Anglais avait pu introduire des coutumes mixtes. Le concile de Lillebonne les modifie pour ramener l'ancien droit normand dans toute sa simplicité.

Ces canons étant ainsi dressés furent signés d'abord du roi Guillaume, parce que c'étaient plutôt des franchises politiques accordées aux clercs que des décrets de foi. Ensuite l'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame, les évêques, les abbés, les comtes et les barons de Normandie apposèrent aussi leur signature.

Notre évêque ; Robert de Ry, mourut quelques années après ce concile, sans que nous trouvions de lui à cette époque aucun autre acte digne de mémoire. Malgré sa condamnation à propos de l'affaire de Bellême, qui jeta une petite ombre sur sa vie, ce fut un homme de bien et un digne prélat. Ses rapports avec Lanfranc, qui le considéra toujours comme son ami, lui font honneur devant la postérité.

Il mourut en 1082, ou, selon Marin Prouverre, seulement en 1085, et il fut enseveli dans le chœur de son église cathédrale.

CHAPITRE VII

Girard Ier, 31e Évêque de Séez

1082-1091

—

Quel était Girard Ier. — Mort de Guillaume-le-Conquérant. — Saint-Léonard et Saint-Martin de Bellême. — Le prieuré de Briouze. — Robert de Bellême, dit Robert-le-Diable.

Le successeur de Robert de Ry sur le siège de saint Latuin fut Girard Ier, nommé aussi Géraut par Marin Prouverre. Il était fils du comte Roger, et avait été d'abord doyen d'Evreux.

Il fut ensuite nommé chanoine de Séez, et ce fut dans cette charge qu'on le prit pour l'élever aux honneurs de l'épiscopat. Il fut sacré en 1082 par Gilbert, évêque d'Evreux, et, sur le trône pontifical, continua dignement l'œuvre de ses prédécesseurs. Il partageait ordinairement son temps entre les sollicitudes intimes de son intérieur qu'il réglait avec une grande exactitude en restant assidûment dans sa ville épiscopale, et le soin de son troupeau, qui seul le tirait de cette vie calme, en l'obligeant de parcourir son diocèse. Pendant toute la durée de son pontificat, il ne fut distrait de ce double et pacifique travail que deux ou trois fois, pour prendre part à des réunions publiques dont l'histoire compose presque toute celle de son épiscopat.

Mort de Guillaume-le-Conquérant

En 1087, notre évêque assista à l'inhumation de Guillaume-le-Conquérant, dont nous ne donnerons le récit que plus tard. Guillaume avait gouverné glorieusement la Normandie pendant soixante-cinq ans : il avait été roi d'Angleterre pendant vingt ans et onze mois, et il était âgé de soixante-quatorze ans lorsqu'il mourut à Rouen le jeudi 9 septembre 1087, vers six heures du matin. Il faut dire que Guillaume de Jumièges le donne simplement comme sexagénaire, mais cette opinion est presque impossible à soutenir. Nous verrons comment ce puissant prince fut à la fin abandonné de ses officiers : il ne resta pour l'ensevelir que les ecclésiastiques qui avaient assisté à ses derniers moments.

Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, officia aux funérailles de ce grand roi, le deuil était conduit par Odon, évêque de Bayeux, frère utérin du défunt. Gilbert, évêque d'Évreux, prononça l'oraison funèbre, et parla longuement et éloquemment de la valeur du prince, de sa magnificence, de ses libéralités et de son dévouement pour le service de Dieu. A côté des prélats que nous venons de nommer, on distinguait dans le cortège notre Girard, évêque de Séez; Michel, évêque d'Avranches; Geoffroy, évêque de Coutances; saint Anselme, alors abbé du Bec; Guillaume de Roz, abbé de Fécamp; Gerbert, abbé de Saint-Wandrille ; Gontard, abbé de Jumièges ; Robert, abbé de Saint-Martin de Séez ; Mainier, abbé de Saint-Evroult, que

Marin Prouverre appelle Mauger ; Foulques, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives ; Durand, abbé de Troarn ; Aubert, abbé de Bernay ; Roger, abbé du Mont-Saint-Michel ; Nicolas, abbé de Saint-Ouen de Rouen ; Gauthier, abbé de Sainte-Catherine, et plusieurs autres ecclésiastiques distingués de la province.

La poésie s'exerça sur la mort de ce glorieux prince. Ce fut Thomas, archevêque d'York, qui composa son épitaphe en vers léonins ou rimés. Cette pièce est la seule de celles qui virent le jour dans la circonstance, dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous. Elle était ainsi conçue :

« *Qui rexit rigidos Normannos, atque Britannos*
Audacter vicit, fortiter obtinuit ;
Et Cenomanenses virtute coercuit enses,
Imperiique sui legibus applicuit :
Ecce magnus parvà jacet hic Guillelmus in urnâ ;
Sufficit et magno parva domus domino.
Ter septem gradibus se volverat, atque duobus,
Virginis in gremio Phebus, et hic obiit. »

« Celui qui régit les fiers Normands, qui vainquit les Bretons par son audace et les dompta par sa vigueur, qui retint par sa vaillance les Manseaux dans leurs limites, et les soumit aux lois de son empire, le grand Guillaume gît ici dans une urne étroite ; et cette petite habitation suffit au grand souverain qu'elle renferme. Le soleil avait vingt-trois fois (trois fois sept plus deux) fait rouler son char dans le sein de la constellation de la Vierge quand la mort vint le frapper. »

Deux ans après, en 1089, Robert, premier abbé de Saint-Martin de Séez étant venu à mourir, l'évêque Girard I[er], bénit en sa place Raoul d'Escures, dont nous avons déjà parlé, et qui fut sans contredit l'un des abbés les plus célèbres qui aient gouverné ce monastère. Vers le même temps, notre évêque fut appelé à la dédicace de la cathédrale de Cantorbéry par le célèbre Lanfranc, archevêque de cette ville, qui venait de terminer la restauration complète du magnifique édifice.

Les Moines de Bellême

L'an 1091, Robert, fils aîné de Roger de Montgommery, devenu le comte Robert de Bellême, chassa les chanoines que

son bisaïeul, Guillaume Talvas Ier avait établis dans l'église de Saint-Léonard de sa capitale. Ces ecclésiastiques s'étaient corrompus au sein du bien être, et menaient alors une vie molle et honteuse, Robert donna cette église et celle du prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême aux moines de Marmoutier. Mais ces religieux, probablement par manque de sujets, ne jugèrent pas à propos d'occuper ces deux églises. Ils transportèrent le prieuré de Saint-Martin à Saint-Léonard, où il resta au moins jusqu'au XIIIe siècle. L'année du retour des moines à Saint-Martin est incertaine.

A cette occasion du changement opéré à Bellême, l'évêque de Séez, réclama les droits dont il jouissait sur les deux églises; mais il s'aperçut bientôt que ces droits n'étaient ni bien établis, ni bien considérables, et nous avons vu qu'il les céda pour une redevance annuelle d'une livre de poivre et d'une livre d'encens, comme reconnaissance de subordination. Marin Prouverre semble dire que ce fut Girard Ier qui obtint ce dédommagement; mais M. Henri Beaudouin, dans un petit opuscule qu'il a composé sur le prieuré de Saint-Martin, croit, et, selon nous avec grande raison, que cet arrangement fut fait encore au temps de Robert de Ry, après la querelle qui eut lieu, avons-nous dit, entre l'évêque et les chanoines au sujet de la fête de saint Léonard. Girard fut au contraire un des bienfaiteurs et des amis les plus ardents des moines de Marmoutier, et il fit avec eux une alliance de prières et de bonnes œuvres, l'année même de sa mort, 1091.

Le Prieuré de Briouze

Un autre établissement religieux du diocèse s'affermissait à cette époque : le prieuré de Briouze recevait en don de Guillaume et de Philippe, seigneurs du lieu, des biens et des dimes attribuées à l'église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, qui a depuis servi d'église paroissiale pendant de longs siècles et a fait place en ces dernières années seulement, à un édifice plus beau et plus vaste bâti dans le bourg même, tandis que l'église de Saint-Gervais en était distante d'un kilomètre environ : la charte de donation est de l'an 1080. Ces dons furent confirmés le 2 mai 1150, en présence de Herbert de Saint-Hilaire, de Raoul de Saint-André et de Lucas de Lignou. Cette église avait

d'abord été confiée à Hugues, abbé de Lonlay ; mais il paraît que cet abbé l'avait négligée, et c'est cette raison qui paraît avoir engagé Guillaume de Briouze à la passer aux moines du prieuré de Saint-Gervais, qu'il plaça sous l'obédience de l'abbaye de Saint-Florent, en Anjou.

La charte nous apprend que cette église de Saint-Gervais, qui devait être dédiée treize ans plus tard par Serlon, évêque de Séez, successeur de Girard Ier, n'était pas encore achevée en 1080. La charte porte que, jusqu'à son complet achèvement, il ne devait y avoir dans le prieuré qu'un ou deux moines, c'est-à-dire autant qu'il en pouvait vivre dans l'état où étaient ses revenus ; mais que, si le monastère venait à s'accroître assez pour devenir une abbaye, on lui imposerait alors un abbé, que l'on ferait élire par le chapitre. Nous ne voyons pas que ce projet se soit jamais réalisé.

Les moines de Lonlay réclamèrent contre leur expulsion et entamèrent un procès qui finalement fut renvoyé devant la cour du consul Robert, réunie alors à Bonneville. Ce consul Robert n'était autre que Robert Courte-Heuze, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant. Malgré leur audace, les moines de Lonlay sentaient qu'ils avaient tort, puisqu'ils avaient reçu le prieuré à condition d'achever l'Eglise, et qu'ils ne s'en étaient pas occupés. L'abbé se rendit à Bonneville avec deux moines, dont l'un avait une partie du nez coupé : c'était au moyen-âge la note d'infamie dont on marquait les faux témoins. Ces trois personnages, n'ayant aucun titre à présenter au prince Robert, s'enfuirent tout honteux, sans avertir personne. Le prieuré de Briouze fut désormais acquis à l'abbaye de Saint-Florent.

Robert-le-Diable, comte de Bellême

La dernière œuvre de notre digne évêque Girard fut une œuvre de paix. Robert de Bellême, ou, si l'on veut, de Montgommery, qui s'était attiré par son caractère mutin et querelleur le surnom de Robert-*le-Diable*, faisait la guerre à tous ses voisins, et en voulait surtout aux Giroye, fondateurs de Saint-Evroult, et à tous leurs alliés. Sur la fin de l'année 1090, il poursuivait à main armée Hugues de Grantmesnil et Richard de Courcy, son gendre : nous avons déjà pu constater la grande

liaison qui existait entre cette famille des Grantmesnil et celle des Giroye. Robert, irrité contre Hugues et Richard à cause de cette liaison, les assiégea tous deux dans le château de Courcy, où il les serra étroitement.

Le bon évêque Girard fut très affligé de ces querelles qui venaient d'éclater entre ses diocésains, et il résolut de faire tous ses efforts pour les ramener à la concorde. Au commencement de l'année 1091, il se rendit à Saint-Pierre-sur-Dive, et de là au camp du comte Robert, qu'il conjura de poser les armes, en promettant d'amener les assiégés à bonne composition. Mais les efforts de l'excellent pasteur furent inutiles : Robert, loin d'être ému par tant de charité, traita l'évêque avec dédain, et fit même arrêter Richard de Gâprée qui l'accompagnait. Girard fut tellement frappé de ces indignes outrages, et conçut une si grande douleur de son insuccès, qu'il ne put la supporter. Il quitta le camp de Robert, et retournait à Séez, lorsqu'il fut atteint d'une grave maladie qui consuma complètement en très peu de temps ses forces déjà chancelantes, et qui le conduisit au tombeau dans les premiers jours de février de cette année 1091. Il avait occupé pendant neuf années le siège de saint Latuin.

CHAPITRE VIII

Serlon d'Orgères, 32e Évêque de Séez

1091-1123

—

Dernières années du règne de Guillaume-le-Conquérant. — Jugement sur ce grand prince. — Son testament et comment il s'exécuta. — Nomination de Serlon à l'évêché de Séez. — Concile de Clermont. — *La trêve de Dieu.* — Croisades. — Concile de Rouen. — Guerre entre Robert de Bellême et Rotrou de Mortagne. — Hildebert, évêque du Mans, prisonnier à Corbon. — Nouvelle révolte des Manseaux. — Dissensions entre les fils de Guillaume-le-Conquérant. — Fondations : le prieuré de Ceton. — Le pape Urbain II dans le Maine. — Raoul de Domfront. — Guerre de Robert de Bellême, dans le Maine, défendu par Hélie de la Flèche. — Robert Courte-Heuze à la croisade : son retour. — Mort de Guil-

laume-le-Roux : Henri Beauclerc roi d'Angleterre. — Robert de Bellême persécute l'évêque Serlon. — Guerre entre Henri Beauclerc et Robert de Bellême : bataille de Chailloué ou plutôt de Chaufour. — Entrevue de Carentan. — Bataille de Tinchebray qui consacre la réunion définitive de la Normandie à l'Angleterre. — Saint Osmond. — Saint Guillaume Firmat. — Assemblée de Falaise. — Difficultés à Lisieux. — Changements dans le clergé de Normandie. — Nouveaux solitaires dans le Passais : Robert d'Arbrissel, Alleaume et autres. — Hildebert, évêque du Mans. — Hélie de la Flèche, comte du Maine. — Raoul d'Escures, devient archevêque de Cantorbéry. — Guerre pour la possession du Maine : traité de Hertré, près Alençon. — La guerre s'étend : le roi de France Louis-le-Gros y prend part. — Assemblée d'Argentan. — Bataille de Brenneville : les affaires s'arrangent à Reims en présence du pape Calixte II. — Naufrage de la *Blanche-Nef* : destruction de la race masculine de Guillaume-le-Conquérant. — Mort de l'archevêque Raoul d'Escures et de notre évêque Serlon d'Orgères.

Après la mort du digne évêque Girard Ier, le siège de Séez fut vacant pendant environ cinq mois, à cause de la guerre qui existait alors entre les fils de Guillaume-le-Conquérant. Le testament de ce grand prince n'avait pas été sans soulever un certain nombre de difficultés ; et pour les faire mieux comprendre, nous devons revenir succinctement sur l'histoire des dernières années du règne de ce roi valeureux et puissant.

Guillaume-le-Conquérant

Guillaume avait passé presque toute sa vie sous les armes : il devait mourir aussi presque les armes à la main. Une simple et légère plaisanterie fut la cause de sa dernière guerre. Sur la fin de sa vie, ce prince était devenu fort gros ; et, incommodé de cet embonpoint, il avait été obligé pendant quelques temps de garder le lit. Le roi de France, Philippe Ier, ayant eu connaissance de cette infirmité, se permit de dire à ses courtisans : « Quand donc ce gros homme accouchera-t-il ? » Le mot fut rapporté à Guillaume, qui goûta fort peu cette plaisanterie : « Par la résurrection et la splendeur de Dieu ! s'écria-t-il ; j'irai faire mes relevailles à Sainte-Geneviève de Paris, et je porterai au roi de France cent mille cierges ! » Ces cierges étaient dans sa pensée les lances de cent mille guerriers.

L'effet suivit de près la menace ; et, aussitôt qu'il put se rele-

ver, le roi d'Angleterre se jeta sur les terres de France, y porta le fer et la flamme, assiégea Mantes et la réduisit en cendres. Mais le vieux héros avait trop compté sur ses forces : les fatigues de la guerre firent renaître son mal, qui n'était pas entièrement guéri lors de son départ : une indisposition subite le saisit, et il sentit aussitôt qu'il était frappé à mort. Il donna l'ordre de le transporter à Rouen pour qu'il eût le temps de se préparer à ce dernier passage, et avant tout, il voulut faire entre ses enfants le partage de ses Etats.

Il désigna donc son fils aîné, Robert Courte-Heuze comme héritier futur du duché de Normandie, ancien patrimoine de la famille. La chose d'ailleurs était décidée longtemps d'avance dans l'esprit du souverain : Robert avait été mis à la tête du duché par son père très peu de temps après la conquête de l'Angleterre ; et plus tard même, le roi donna en outre à son fils le commandement du comté du Maine. Mais Guillaume, en confiant à Robert une autorité à ce point développée, n'y joignit point des revenus suffisants pour que le jeune prince pût soutenir son rang avec dignité. Aussi Robert réclamait-il sans cesse, et ces réclamations continuelles irritaient son père contre lui, ce qui n'était pas sans causer quelque plaisir à ses deux jeunes frères, Guillaume et Henri ; ces deux princes comptaient bien profiter de la disgrâce où ils voyaient tomber peu à peu leur aîné. En vain, Robert, voulant à tout prix obtenir ce qu'il désirait, alla-t-il jusqu'à se révolter contre son père : il fut vaincu et obligé de chercher un asile en Flandre, puis successivement en Lorraine, en Allemagne, en Aquitaine et en Gascogne. Enfin, il implora l'aide du roi de France Philippe Ier, qui intercéda pour lui et obtint son pardon. Mais Robert, toujours mécontent contre son père, se révolta de nouveau quelques mois après ; et, cette fois dut quitter la Normandie pour n'y plus rentrer du vivant de Guillaume.

Malgré ces conflits si graves, Guillaume, sur le point de mourir, maintint Robert héritier du duché de Normandie ; mais il donna le royaume d'Angleterre à son cadet, Guillaume-le-Roux. Quant à Henri Beauclerc, le plus jeune des trois frères, il n'obtint que quelques terres en apanage, ce qui parut l'affliger. « Console-toi, mon fils, lui dit Guillaume d'une voix affaiblie : toi aussi, tu règneras ; je te donne maintenant peu de

chose ; mais plus tard tout t'appartiendra. » Le roi mourant parlait ainsi d'après la connaissance qu'il avait de la supériorité des talents de son plus jeune fils : la prévision devait en effet se réaliser dans toute son étendue.

Ces dispositions prises, le roi s'occupa exclusivement du salut de son âme, et donna jusqu'à la fin des preuves de sa foi, qui était sincère, malgré la barbarie qui entachait encore de temps en temps quelques-uns de ses actes. Les chroniques normandes rapportent qu'il gémit alors ouvertement sur ses erreurs et sur ses crimes. Il s'adressa à ceux qui l'entouraient, et leur dit humblement : « Dès mon enfance, j'ai été nourri dans les combats, et je me suis souillé largement par l'effusion du sang humain. La victoire m'a accompagné dans tous mes combats contre les Anglais ; mais je suis épouvanté en pensant à tant de cruautés, qui ont été commises dans ces guerres. O prêtres de Jésus-Christ ; ne m'oubliez pas dans vos prières ! Obtenez pour moi de l'inépuisable miséricorde de Dieu la rémission de tous mes crimes, dont le poids m'accable en ce moment ! J'ai cruellement persécuté les puissants et les faibles de mon royaume ; j'en ai injustement déshérité un grand nombre ; j'en ai fait mourir un plus grand nombre encore par le fer et par la faim. J'ai parcouru comme un lion furieux toute la contrée septentrionale de l'Angleterre ; j'ai incendié les maisons et les moissons ; j'ai détruit les troupeaux, et j'ai causé une famine épouvantable, hélas !... Hélas ! j'ai causé ainsi la mort de milliers de vieillards et d'enfants. « Je n'ose, ajoutait-il avec inquiétude, je n'ose décider du sort d'un royaume que j'ai acquis par tant de crimes : je tremble d'y être après ma mort la cause de nouveaux désastres ; mais je recommande ce pays à Dieu, sous la main duquel je suis en ce moment, et qui règle à son gré la destinée des empires. »

Ce fut à la suite de ces paroles, en même temps terribles et édifiantes, que le roi Guillaume rendit son âme à son Créateur. Les sentiments de foi qu'il exprimait alors ne sont pas sans rassurer beaucoup au sujet de son salut, d'autant plus qu'il paraît par sa vie que, s'il avait commis quelques cruautés, il l'avait fait dans l'entraînement de l'ambition, et poussé par la nécessité de dominer ses nouveaux sujets, beaucoup plutôt que par l'amour du sang, qui n'était pas dans son caractère, bien

qu'il en ait fait répandre à flots. Ces réflexions que nous venons d'entendre, si pleines de vérité, surtout dans la bouche d'un roi mourant encore pleinement en possession de la haute intelligence dont il avait fait preuve pendant toute sa vie, nous montrent d'une manière évidente que Guillaume avait été poussé par les circonstances à commettre les actes de cruauté et d'injustice que nous avons signalés dans sa conduite, et qu'il ne les avait point voulus formellement. Voilà donc quels sont ces honneurs et cette gloire que l'on recherche avec tant d'impatience, et au prix de tant de sacrifices ; c'est tout simplement une occasion d'avoir à commettre malgré soi et même en les détestant de tout cœur, une foule de méfaits et même de crimes ; et, par suite, un danger de mourir avec beaucoup plus de doutes sur son salut que si l'on n'avait été qu'un simple particulier. Vanité des vanités ! Heureux encore, et mille fois heureux si, comme Guillaume, on a le temps à ce moment suprême, de bien reconnaître ses erreurs !

Guillaume-le-Conquérant, comme tous les hommes supérieurs, a trouvé de chauds partisans et des ennemis acharnés : peu d'hommes de son temps ont pu rester indifférents à son égard ; aussi a-t-on dit de lui tout le bien et tout le mal possible. Orderic Vital, qui affirme pourtant, comme nous l'avons dit déjà, que la conquête de l'Angleterre par les Normands fut fatale à ce royaume, ne cherche nullement, malgré cela, à nier ou à atténuer en quelque manière le mérite du Conquérant, bien qu'il lui adresse quelques reproches, qui ne sont pas, il faut le dire, tous immérités. Les chroniques saxonnes elles-mêmes, bien que portées tout naturellement à blâmer le duc de Normandie, ne sont pas non plus sans lui rendre justice sur beaucoup de points : elles le donnent comme un homme très sage, quoique très riche, plus respectable qu'aucun autre Normand, doux envers les bonnes gens qui aimaient Dieu ; sévère, même outre mesure, envers ceux qui résistaient au Souverain Maître. Partout où Dieu lui avait accordé des succès, il bâtissait un monastère.

Son caractère, il est vrai, était rude et farouche, aussi personne n'osait-il résister à ses volontés : il dépouillait les évêques de leurs évêchés, les abbés de leurs abbayes, mettait les comtes en prison : il n'épargna pas même son frère Odon, évêque de

Bayeux, et le fit emprisonner comme un criminel vulgaire. Mais, par ces moyens un peu violents, il fit régner le bon ordre dans la contrée. On pouvait voyager par toute l'Angleterre et la Normandie avec une ceinture pleine d'or : aucun homme n'eût osé, dans toute l'étendue de ses terres, attenter à la vie ou aux biens de l'un de ses semblables.

D'un autre côté, le caractère un peu féroce qu'il n'avait pas dépouillé entièrement se montrait comme malgré lui. Il devenait facilement oppresseur, faisait construire des châteaux pour y enfermer les pauvres gens qui lui portaient ombrage : il prit à ses sujets un grand nombre de marcs d'or et plusieurs centaines de livres d'argent, quelquefois en usant de son droit, mais plus souvent par la force et par la violence. A la fin de sa vie, il s'était laissé dominer complètement par l'avarice ; quiconque tuait un cerf ou une biche dans les forêts dont il s'était réservé la chasse, était puni de la perte des yeux. Les riches se plaignaient de ses exactions ; les pauvres en murmuraient ; mais le roi n'avait souci ni des uns ni des autres : capricieux, bouffi d'orgueil, il se croyait au-dessus de tout le genre humain.

On reconnaît dans ce portrait, tiré des auteurs contemporains de Guillaume, et très vraisemblablement juste, l'homme de génie qui se connaît, qui s'apprécie et même s'exagère son mérite, et qui, en outre n'a pas appris à modérer son orgueil, ni par les principes religieux, ni par l'adoucissement qu'apporte toujours dans les mœurs la vraie civilisation. Sûr de sa supériorité, il marche devant lui en ligne droite, renverse tout ce qu'il rencontre et n'admet pas de résistance, ni même de réplique de la part de ceux qu'il connaît moins intelligents que lui. Nous avons vu encore de nos temps, abstraction faite de l'adoucissement des mœurs par la civilisation, un caractère à peu près semblable dans l'empereur Napoléon Ier, riche nature, gâtée par l'orgueil qui avait été nourri en lui par la mauvaise éducation qu'il avait reçue, et par le mauvais milieu où il avait vécu au commencement de sa carrière.

Dans l'ordre que Guillaume établit partout sur la vaste étendue de son empire, on reconnaît le même sang et la même énergie que la Normandie avait trouvés dans son aïeul Rollon ; et, comme tous les princes de ce temps, le Conquérant croyait qu'en rendant à Dieu ce qu'il avait pris aux hommes, sa cons-

cience pouvait être tranquille. Ce travers, n'était pas sans occasionner de temps en temps des injustices ; et, comme il arrive toujours, c'étaient les petits et les faibles qui étaient les victimes de cet engouement religieux. Mais ces erreurs, qui étaient plutôt celles de son temps que les siennes propres, n'empêchèrent pas Guillaume d'avoir en général une volonté droite. Ses passions seules, mal comprimées et excitées par le succès, purent le faire dévier quelquefois du sentier de la justice. En résumé, ce fut un grand prince, mais de cette grandeur un peu brutale qui frappe, dans certains colosses, comme les monuments de l'antique Egypte et autres de ce genre, ouvrages qui étonnent plus qu'ils ne plaisent, qui n'excitent aucune sympathie, qu'on admire, mais qu'on quitte sans les regretter. Nous allons voir d'ailleurs que si les chroniques du temps sont véritables, cette grandeur, qui faisait trembler grands et petits pendant la vie du prince, fut fort peu respectée après sa mort.

On dit en effet qu'aussitôt que le roi d'Angleterre eut rendu l'esprit, les médecins et les autres témoins de son trépas s'enfuirent d'auprès de lui pour aller garantir leurs biens du pillage qui accompagnait toujours la mort des rois et des grands. Alors le palais fut dévasté par les domestiques : on enleva jusqu'au lit du prince, et son corps demeura nu pendant trois heures. Enfin l'archevêque de Rouen s'occupa de la sépulture et statua que le roi serait enterré dans l'église de Saint-Etienne de Caen qu'il avait fait bâtir. Mais les fils, les frères, et tous les parents du défunt s'étaient éloignés, et aucun de ses officiers n'était présent. Ce fut un simple gentilhomme de la campagne qui fit conduire le corps à Caen, à ses propres frais.

Déjà on était sur le point de descendre la bière dans la tombe, lorsqu'on entendit une voix qui criait le terrible *haro*. Cette voix était celle d'Ascelin, fils d'un maréchal-ferrant nommé Arthur, à qui Guillaume avait enlevé par violence le terrain sur lequel on avait bâti l'église. Sommé de rendre raison de sa conduite, Ascelin parla en ces termes : « Clercs et évêques : ce terrain est à moi ; c'était l'emplacement de la maison de mon père. Celui que vous allez y déposer s'en est emparé sans me le payer, et je vous défends de le couvrir avec la terre qui m'appartient. » Les chroniques ajoutent qu'on allait jeter le corps à la voirie, lorsque Henri Beauclerc, le plus jeune des

fils du défunt, donna au réclamant soixante sous d'or ; et que celui-ci, satisfait de ce paiement, rentra en paix dans sa maison. Quelques-unes ajoutent que, pendant ce débat, le cercueil du Conquérant creva par le milieu, et que le corps en sortit à moitié, en répandant une puanteur épouvantable. Guillaume, selon ces chroniques, aurait eu ainsi une mort aussi triste que sa vie avait été glorieuse.

Nous avons cru devoir rapporter ces faits, parce qu'on les trouve relatés partout dans les histoires postérieures ; les historiens des siècles suivants ont été séduits par le genre romantique de ces récits, tirés pourtant de chroniques dont l'origine est plus ou moins suspecte. Il est certain qu'une partie des faits que nous venons de rapporter sont absolument fabuleux et ne tiennent pas devant les documents officiels qui nous restent de la sépulture du Conquérant : ceux qui ne sont pas évidemment faux restent douteux, puisqu'ils émanent de sources si peu sûres.

Dom Mathieu de la Dangie de Besichi, cellérier de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen au XVIII[e] siècle, a cru devoir composer sur la question tout un volume intitulé : *Apologie de Guillaume-le-Conquérant* : il dédia ce livre à Marie de Rohan de Montbazon, abbesse de la Trinité, dans la même ville de Caen, et il y lave le vainqueur de l'Angleterre de plusieurs accusations trop accréditées parmi les historiens ; entre autres il nie absolument l'exécution des barons anglais lors de la conquête, exécutions rapportées par les chroniques contemporaines elles-mêmes ; il repousse également l'histoire de la confiscation générale des biens dont nous avons parlé plus haut.

Quant a l'affaire de Saint-Etienne en particulier, dom Mathieu prouve, et à notre avis d'une manière assez forte, que le terrain sur lequel furent bâtis le monastère et l'église de Saint-Etienne, appartenait *en propre* à Guillaume dès le temps où il n'était encore que duc de Normandie ; et, si les possessions de l'abbaye furent augmentées plus tard, ce fut au moyen d'acquisitions très légitimes que le Conquérant avait faites en Angleterre : les textes mêmes des chartes de fondation et de dotation le prouvent d'une manière irréfutable.

D'un autre côté, si les injustices dont on accuse Guillaume avaient été réelles, il aurait du être détesté de ses sujets : son

histoire au contraire prouve qu'il en était aimé. La conquête de son royaume avait épuisé complètement ses finances : il avait toutefois résolu de ne rien demander à personne, pour que son peuple n'eût pas à payer son ambition ; mais aussitôt que la chose fut connue, de toutes parts on accourut lui offrir spontanément de l'argent pour subvenir à ses besoins. Lorsque son frère Odon, évêque de Bayeux, se révolta contre lui, il ne put trouver un seul partisan en Normandie, et dut en aller chercher en Angleterre, où il était tout naturel que la conquête eût laissé quelques ressentiments dans les cœurs. Si on a dit qu'à cette occasion, comme après la conquête, le Conquérant avait fait pendre plusieurs barons, jamais on n'a pu citer le nom d'une seule de ces prétendues victimes de la cruauté de Guillaume.

On avait aussi accusé le glorieux bâtard d'avoir maltraité sa femme, la reine Mathilde, au pied d'une croix qui garda à cause de cela le nom de *Croix pleureuse*. La raison de ces mauvais traitements, a-t-on dit, aurait été que Mathilde, à la persuasion du comte du Maine, aurait demandé à son mari d'instituer dans ses états le *Truage* ou *Tribut des Bâtards*, ce qui aurait offensé cruellement Guillaume. Or, il faut remarquer qu'il n'y avait point alors d'autre comte du Maine que Guillaume lui-même ; et en outre, il est prouvé qu'il estimait tant son épouse Mathilde qu'il ne savait par quel don lui prouver son affection et sa reconnaissance après la conquête de l'Angleterre, et que son premier soin fut de la faire couronner reine. La chronique qui nous parle des mauvais traitements ajoute que pour faire cette mauvaise action, Guillaume était déguisé en Cordelier, sans songer que les Cordeliers n'ont été institués que plus de cent ans après la mort de Guillaume, par saint François d'Assise au commencement du XIIIe siècle. L'absurdité de l'accusation devient ici manifeste.

Il est prouvé, au contraire que Guillaume était doux par caractère : la dureté que l'on remarque quelquefois dans ses actes provenait de la barbarie de son siècle et des mécomptes qu'éprouvait quelquefois son ambition. Mais c'étaient ordinairement des mouvements passagers. Jamais il n'a sévi contre ceux qui s'étaient soustraits à son obéissance. Guy de Bourgogne, comte du Bessin ; Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin ; Grimoult du Plessis, et Gamon-aux-Dents, seigneur

de Thorigny et de Creuly, n'eurent point à souffrir de l'avoir combattu. Il traita aussi avec assez de douceur les Manseaux et les Alençonnais, qui avaient pris contre lui le parti de Geoffroy Martel. On ne peut lui reprocher que les représailles qu'il exerça pendant le siège d'Alençon contre les habitants de la ville qui l'avaient outragé ; mais il usait simplement dans la circonstance du droit que lui conférait la guerre ; et si l'on trouve que le supplice des trente Alençonnais dont nous avons parlé dépassait un peu ce droit selon l'esprit moderne, il faut se souvenir que Guillaume vivait au XIe siècle, où ce droit était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui. Les partisans de son frère Odon de Bayeux ne furent point punis non plus pour s'être révoltés contre leur souverain.

On raconte en outre que dans la vie privée, Guillaume était rempli de complaisance, et même quelquefois la poussait jusqu'à l'excès. Un jour qu'il voyait dans une marche le comte de Breteuil accablé de soif et de chaleur, il n'hésita pas à le prendre sur ses épaules et à le porter ainsi jusqu'à la station suivante.

Bien que l'archevêque Mauger de Rouen l'eût excommunié, il ne songea nullement à l'en faire repentir d'aucune manière, et il reconnut la justice de la sentence. Nous constaterons plus d'une fois que l'obéissance à l'autorité ecclésiastique n'était pas la vertu dominante des princes de ce temps ; et en particulier nous verrons les deux fils du Conquérant, Guillaume-le-Roux et Henri Beauclerc, agir bien autrement à l'égard de saint Anselme. Guillaume usa de la même clémence envers le comte d'Arques, qui pourtant avait pillé ses terres. Quant à l'accusation d'avoir été un mauvais mari, nous ne voyons pas qu'elle puisse être adressée avec la moindre vraisemblance au conquérant de l'Angleterre ; et une preuve assez forte du contraire, c'est qu'il n'a jamais fait la moindre fondation sans donner dans les actes les plus grandes louanges à la reine Mathilde.

Il nous reste à parler maintenant des circonstances qui accompagnèrent sa mort ; et là encore, il nous est impossible de douter que les chroniques n'aient fait un récit fantaisiste. Nous avons déjà montré que le roi respectait, quand il n'était pas poussé par un motif supérieur, les biens de ses semblables, pourquoi donc alors aurait-il fait exception pour Arthur et

Ascelin ? Et si cette preuve un peu négative ne suffit pas, parce qu'il peut arriver que le plus honnête homme lui-même commette une injustice par faiblesse humaine, pourquoi ces deux artisans, qui demeuraient au Bourg-l'Abbé, dans la ville de Caen même, avaient-ils été près de quarante ans sans réclamer le bien qu'ils prétendaient leur avoir été enlevé ? On nous dira qu'ils se taisaient par la crainte du roi ; mais ils pouvaient s'adresser à l'abbé ou au cellerier du monastère, qui auraient été tenus en conscience d'écouter leur réclamation, et qui avaient des possessions suffisantes pour y faire droit. Ajoutons qu'il est assez difficile de croire que les moines eux-mêmes aient possédé pendant tant d'années un bien usurpé sans rechercher et sans découvrir cette injustice, d'autant plus qu'ils devaient avoir entre les mains tous leurs titres de propriété. Le roi, de son côté, résidait assez souvent à Caen ; rien n'était donc plus facile, nous ne dirons pas de recouvrer le bien ravi injustement, mais au moins d'entamer l'affaire et d'obtenir un dédommagement quelconque. Si la crainte de Guillaume retenait les anciens propriétaires, nous ne voyons pas pourquoi ils ont eu moins de crainte de ses fils, qui étaient présents à l'inhumation, et qui d'ailleurs leur fournirent aussitôt et amplement satisfaction entière.

D'un autre côté, Guillaume, en mourant, mit avec grand soin sa conscience en ordre : tout le prouve dans l'histoire de ses derniers moments, que nous avons rapportée déjà. Si par hasard, ce qui paraît peu probable, il avait oublié cette affaire, ce serait au moins une preuve qu'elle lui causait peu de remords, et qu'il l'avait faite d'assez bonne foi ; mais nous croyons plutôt que cet oubli indique par lui-même que l'injustice n'avait pas été commise et que la réclamation d'Ascelin n'avait aucun fondement. Le prompt acquiescement des fils du roi à la parole d'un simple artisan montre d'un autre côté que la Normandie jouissait alors d'une liberté presque entière, et prouve la puissance que possédaient encore à cette époque les lois du grand Rollon.

Dom Mathieu nous semble moins heureux lorsqu'il veut justifier Guillaume du reproche d'ambition. Le royaume d'Angleterre, assure-t-il, lui fut offert trois fois avant qu'il l'acceptât. Nous ne pensons pas que le duc de Normandie se soit montré

si difficile. Il croyait son droit légitime, du moins c'est notre conviction, mais il est certain qu'il était très heureux de pouvoir alléguer ce droit, et nous ne croyons pas qu'il ait jamais songé un seul instant à laisser volontairement son royaume désiré entre les mains d'Harold. Il est possible que saint Edouard lui ait fait les premières avances ; mais on a toujours cru que le bon roi n'avait pas été sur ce point absolument libre ; on a toujours accusé le duc de Normandie d'avoir exercé sur lui une pression morale que la force de sa volonté rendait puissante.

Cette promesse de saint Edouard, dit dom Mathieu, fut la suite des cruautés de Beaudouin *(Godwin)* père d'Harold. Il y a lieu de discuter cette assertion. Si saint Edouard trouvait injustes les revendications de Godwin, pourquoi a-t-il recommandé jusqu'à sa mort Harold à ses sujets ? La chose est d'autant plus étonnante que le saint roi ne pouvait voir dans Godwin que le meurtrier de son frère même ; car il est certain que ce fut ce perfide seigneur qui livra Alfred ou *Auray*, comme l'appelle dom Mathieu, à Harold Ier, qui fit crever les yeux à ce jeune prince, supplice dont celui-ci mourut trois jours après. Cette circonstance ferait croire que, si le saint roi ne promit qu'à contre-cœur son héritage à Guillaume, il ne dut pas le faire beaucoup plus volontiers à Harold II ; mais c'est le propre des caractères faibles d'être toujours le jouet des caractères plus énergiques qui les entourent ; et il nous semble que les recommandations de saint Edouard au moment de sa mort n'avaient pas beaucoup plus de poids que la promesse qu'il avait faite antérieurement au duc de Normandie. Il est heureux pour ce bon prince qu'il ait mieux su traiter les affaires de son salut que les affaires de son royaume. Dom Mathieu, ne comprenant pas ces revirements d'opinion semble vouloir nier la prédilection finale de saint Edouard pour Harold ; mais cette prédilection fut si publique que la négation de notre apologiste nous paraît impossible à admettre.

Ce qui est beaucoup plus en faveur de Guillaume, c'est qu'il est certain qu'il fit faire avant la bataille d'Hastings des propositions de paix par Dom Huë Margot, de Fécamp ; c'est le nom que donne dom Mathieu à celui qui est appelé par d'autres historiens Hugues Maigrot. On sait que ces propositions furent

mal accueillies. Ce fut l'insolence d'Harold qui rendit le combat nécessaire pour décider la querelle. Alors Guillaume monta sur une colline, appela son armée autour de lui et proclama solennellement son droit. Toutes ses actions, toutes ses paroles dans cette journée tendent à montrer qu'il était entièrement dans la bonne foi : « Courage ! courage ! mes chers compagnons, s'écriait-il ; nous remporterons, Dieu aidant, la victoire. Donnons, donnons, mes chers amis : la victoire est infailliblement à nous. » On ne se confie pas ainsi en Dieu, la vérité même, quand on doute de la justice de sa cause ; et il répugne de croire que Guillaume feignait simplement ces sentiments religieux : il n'y a dans cette mâle nature rien qui ne répugne complètement au caractère d'un hypocrite.

Il est prouvé d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, que Guillaume n'aimait pas le sang ; et, par conséquent, pour en avoir fait répandre autant qu'il s'en répandit à la bataille d'Hastings, il faut qu'il ait cru que la cause en valait la peine. Or, un homme de foi, comme l'était Guillaume, n'agit point de la sorte quand il croit aller contre la volonté de Dieu : « Vengez-nous donc, mes amis, disait-il encore, de l'infidélité de ce tyran, qui n'estime, qui ne voit rien de saint, » et dans la chaleur même du combat, il s'écriait : « Pour Dieu, gardez-vous bien que convoitise ne vous déçoive : pour Dieu, qu'un chacun fasse son devoir, ayons *fiance* en Dieu, et il nous aidera. » On sait enfin qu'en reconnaissance de la victoire que Dieu lui avait accordée, le Conquérant fit bâtir l'abbaye de la *Bataille*, dédiée à la très sainte Trinité dans les champs d'Hastings, appelés souvent par les historiens contemporains les champs de Senlac, du nom de la colline où s'était retranché Harold pour livrer bataille.

Enfin, dom Mathieu nie carrément que le corps de Guillaume ait crevé comme on l'a dit, par le milieu, pendant le voyage de Rouen à Caen. Il n'est pas plus vrai qu'il ait été abandonné en route, comme l'avaient dit encore quelques chroniques. Il y avait trois évêques dans le convoi : Jean de Rouen, Hugues de Lisieux et Gilbert d'Evreux. Girard de Séez se trouva à Caen avec plusieurs abbés dont nous avons déjà donné les noms. Jamais aucun de ces prélats n'a parlé du spectacle dégoûtant qu'ils auraient eu devant les yeux. Le corps du roi fut embaumé, on en retira les entrailles, et on le porta ainsi à petites journées

jusqu'au lieu de sa sépulture. Les trois évêques qui n'avaient pas quitté le convoi voulurent que les entrailles fussent mises dans le même tombeau que le corps lui-même : mais elles y furent déposées à part, dans un grand pot de terre ; comment alors auraient-elles pu faire crever le cadavre ?

On voit donc que les fautes et les prétendus crimes du Conquérant, ainsi que les accidents qui accompagnèrent sa sépulture ont été pour le moins grossièrement exagérés, et cette pensée soulage tout cœur vraiment normand. On aime à voir cette gloire principale de notre contrée apparaître ainsi plus pure à nos yeux, et d'autant plus brillante qu'on l'examine de plus près et dans les détails. Concluons avec l'auteur qui nous a fourni la matière de ce jugement, dom Mathieu de la Dangie de Besichi, que, si Guillaume a réussi dans toutes ses entreprises, c'est d'abord et avant tout à cause de sa justice, qui l'a fait combattre en toute circonstance pour la revendication d'un droit réel et équitable ; et ensuite à cause de sa piété, qui lui a fait toujours prendre pour but la gloire de Dieu dans l'usage de ses droits conquis. Ses chartes de fondation et son testament, rédigés avec une foi si vive, en sont une preuve irréfutable.

Ajoutons qu'Arthur du Monstier, dans son *Neustria sancta*, donne à ce glorieux prince une place dans le calendrier des saints, le 14 octobre, avec le titre de Bienheureux. Nous ne croyons pas que cette mention soit légitime : il paraît certain que Guillaume n'a jamais joui d'aucun culte ; et il faut reconnaître que l'ensemble de sa vie n'est pas assez exempt de taches, pour lui mériter un tel honneur. Mais cette mention, qu'Arthur n'a certainement pas inscrite sans l'avoir vue ailleurs, marque au moins la haute opinion qu'on a eue dans la suite des temps, des grandes qualités et des vertus de notre glorieux duc. Nous avons déjà raconté en gros l'histoire de sa sépulture et rapporté son épitaphe : nous n'y reviendrons point par conséquent ici.

Les Fils de Guillaume

Guillaume, à sa mort, avait donc conservé à son fils aîné, Robert Courte-Heuze, la possession de la Normandie. Guillaume-le-Roux, le cadet, se trouva investi du royaume d'Angleterre. On donna au jeune Henri Beauclerc une somme d'argent ;

et, pour apanage les terres et les biens qui avaient appartenu à sa mère, Mathilde de Flandre, morte depuis plusieurs années déjà. Dans cet apanage se trouvait le Cotentin c'était tout ce que Henri possédait en Normandie.

Les seigneurs normands se rassemblèrent en 1088 pour confirmer le testament du roi défunt. Robert Courte-Heuze, toujours insoumis, prétendit, comme aîné, à tout l'héritage de son père, et il porta un défi à son frère Guillaume-le-Roux. La guerre commença aussitôt ; mais Robert échoua piteusement et fut obligé de demander la paix. Cette paix fut conclue, tant bien que mal, à Caen, par l'intermédiaire du roi de France, Philippe Ier.

Nouvelles Guerres dans le Maine

Une autre affaire plus sérieuse encore inquiéta vivement Robert. La possession de la Normandie entraînait pour lui celle du Maine, que son père Guillaume avait gardé jusqu'à sa mort, et où il avait fini par se faire aimer, ou du moins accepter à cause de sa générosité, qu'il exerçait surtout en faveur des églises. Robert fut accepté à son tour à cause de son père, et les seigneurs lui prêtèrent serment au Mans ; mais quelques-uns résistèrent et se renfermèrent dans la forteresse de Ballon, devant laquelle Robert mit aussitôt le siège.

Osmond de Gâprée périt à ce siège de Ballon ; mais Robert fut vainqueur et les seigneurs manseaux durent se soumettre à lui. Or Robert de Bellême ou Robert-le-Diable, dont nous avons déjà parlé, s'était aussi uni aux seigneurs du Maine pour secouer le joug du duc de Normandie. Robert Courte-Heuze l'assiégea dans le château de Saint-Cénery. Quarel, seigneur de Condé, qui avait pactisé avec le comte de Bellême, fut reconnu traître et livré au supplice. Le duc Robert fut bientôt maître en même temps de Saint-Cénery et de Ballon, et il donna le premier de ces deux châteaux à Robert Giroye, frère de Guillaume Giroye, restaurateur de Saint-Evroult. Nous avons déjà fait remarquer que c'est depuis ce temps que ce château et ses dépendances ont pris le nom de Saint-Cénery-*le-Gérey* ou *le Giroye*. Robert de Bellême se vengea cruellement de cette défaite et nous verrons comment sa colère tomba sur le comte Rotrou de Mortagne. D'un autre côté, Hugues de Nonant et

plusieurs autres seigneurs de l'Hiémois tentaient de s'agrandir de tous côtés : les difficultés surgissaient de toutes parts contre le nouvel état des choses. Le talent et la fermeté de Rollon et de ses premiers successeurs avaient imposé d'abord à l'ancien élément gallo-franc, qui relevait maintenant la tête et prétendait s'affranchir du joug des hommrs du nord. La conquête de l'Angleterre ne fut pas sans seconder ces vues d'affranchissement, et cette conquête qui vexait tant les anciens anglo-saxons nuisit avant tout à la race de Rollon et contribua à son anéantissement. Nous en verrons de plus en plus la preuve.

Raoul d'Escures

A côté de la politique si troublée de ces temps de ténèbres et de brutalité, des événements plus consolants et plus pacifiques nourrissaient la vie de famille qui régnait dans l'intérieur de notre diocèse. Robert, premier abbé de Saint-Martin de Séez, étant venu à mourir en 1089, eut pour successeur Raoul d'Escures, qui n'obtint cette dignité qu'à certaines conditions qui lui furent posées par Robert de Bellême. La seigneurie d'Escures, d'où était sorti le nouvel abbé est voisine de la ville de Séez même, sur la paroisse de Saint-Gervais-du-Perron, et les seigneurs de cette famille avaient comblé de bienfaits l'abbaye de Saint-Martin. Ils lui avaient donné la terre de Semallé et celle de Congé, aujourd'hui réunie à la paroisse de Valframbert. Cependant Raoul d'Escures ne trouva pas complètement claire la situation de son abbaye : toutes les donations qu'elle avait reçues ne lui avaient pas été faites avec la largeur de vues qu'y avaient mise la famille d'Escures : il s'éleva plusieurs querelles, et plusieurs procès s'entamèrent : Robert de Bellême fut appelé à se prononcer sur ce point, et porta son jugement seulement en 1097. Nous avons vu déjà que Raoul d'Escures s'acquitta dignement de sa charge d'abbé, et qu'il mérita plus tard de succéder à saint Anselme sur le siège primatial de Cantorbéry ; de plus l'histoire nous montre que, s'il n'eut pas les talents et la sainteté extraordinaires de son prédécesseur, il continua néanmoins dignement son œuvre, et ne fut pas sans se distinguer comme lui, en particulier par sa hardiesse en face de son roi Henri Beauclerc, qui, comme son frère Guillaume-le-

Roux, ne fut pas sans se montrer de temps en temps un fils peu soumis à l'Eglise, sa divine Mère.

Guerres entre les Fils de Guillaume

Les fils de Guillaume-le-Conquérant ne s'accordaient pas beaucoup mieux entre eux qu'ils ne s'accordaient avec leurs vassaux. Les deux aînés, Robert et Guillaume, étaient jaloux de leur jeune frère Henri, qui avait toujours joui plus qu'eux de l'estime de leur commun père. La modicité de son héritage ne désarma point leur ressentiment. Aussitôt qu'ils furent réconciliés par le traité de Caen, ils s'unirent ensemble contre Henri, et ils l'assiégèrent dans le Mont-Saint-Michel, que le jeune prince possédait comme seigneur du Cotentin. Mais cette forteresse n'était pas facile à prendre : Guillaume et Robert durent lever le siège, et se brouillèrent ensemble à la suite de cet insuccès. Henri s'empressa de profiter de cette division : il les poursuivit avec vigueur, et profita de leur retraite pour se jeter sur Domfront qui se rendit à lui. C'était une bonne forteresse de plus pour appuyer sa possession du Cotentin.

Jean, archevêque de Rouen mourut sur ces entrefaites et fut remplacé, avons-nous dit déjà, par Guillaume Bonne-Ame, abbé de Saint-Etienne de Caen. Guillaume-le-Roux, resté jusqu'alors en Normandie, reçut d'Angleterre des nouvelles qui le forcèrent à repasser la Manche, et Henri profita de son départ pour attaquer Robert Courte-Heuze et lui reprendre le château de Coutances, que les deux frères lui avaient enlevé dans la dernière campagne.

Ces troubles et ces guerres universelles empêchèrent pendant cinq mois la nomination du successeur de notre évêque Girard Ier. Cependant l'accord s'étant fait vers le temps de Pâques de l'année 1091, et Guillaume-le-Roux étant, comme nous venons de le dire, retourné en Angleterre, Robert Courte-Heuze, de son côté, se rendit à Rouen, où l'archevêque Guillaume-Bonne-Ame avait mandé tous les évêques et les abbés de Normandie, afin d'y célébrer avec solennité les fêtes de la Pentecôte.

Le duc Robert prit part à cette assemblée, et les prélats le supplièrent de faire cesser la vacance du siège de Séez ; parce

que cette église souffrait beaucoup d'être privée de pasteur dans ces temps difficiles. Robert reçut cette demande avec la plus grande bienveillance ; et, voyant que Serlon, abbé de Saint-Evroult, réunissait tous les suffrages, il confirma avec le plus grand plaisir ce choix spontané des prélats.

Serlon

Serlon gouvernait l'abbaye de Saint-Evroult depuis deux ans seulement, avec un talent et une habileté remarquables, rehaussés par une grande sainteté. « C'était, dit Marin Prouverre, un homme docte, éloquent, sage, prudent, et de grand mérite. » Il était issu des seigneurs d'Orgères, près Gacé, et parent de la famille du Bouillonney, dont la seigneurie était voisine : il connaissait parfaitement le diocèse dont il devait honorer le siège épiscopal pendant trente-deux ans et quatre mois. Comme il était présent à l'assemblée qui le nomma évêque, il fut sacré dès le lendemain de sa nomination, 22 juin 1091, dans l'église de Notre-Dame de Rouen. Mais si ce jour fut le commencement de sa gloire, ce ne fut pas celui de son bonheur selon le monde ; car il trouva sur son chemin, dit Marin Prouverre, plus d'épines que de roses, surtout par la faute du souverain de Bellême, Robert-le-Diable, fils de Roger de Montgommery, qui fut pour lui une source de beaucoup d'épreuves, comme nous le verrons par la suite de l'histoire.

Concile de Clermont

Le 11 décembre 1093, nous trouvons d'abord notre évêque à Bray, où il avait été appelé pour la consécration de l'Eglise. Deux ans après, en 1095, il assistait au célèbre concile de Clermont-Ferrand ; qui eut trop d'importance pour que nous n'en disions pas un mot dans cette histoire.

Le pape Urbain II se trouvait alors en France : il visita une partie des provinces, vint presque jusqu'en nos contrées et se reposa au prieuré de Solesmes, dans le diocèse du Mans. Le but du pontife, en faisant ce voyage, était de trouver des guerriers pour aller combattre les Sarrasins dans la Terre-Sainte, et arracher cette terre s'il était possible, des mains des disciples

de Mahomet. Ces usurpateurs d'une contrée sanctifiée par la vie et la mort d'un Dieu, tyrannissaient alors outre mesure les Chrétiens qui allaient à Jérusalem adorer leur Sauveur, et les vexaient d'une manière absolument insupportable. Le pape jugea que cette situation ne devait pas se prolonger davantage, et ce fut pour y remédier qu'il convoqua le concile de Clermont, où il se trouva douze archevêques, quatre-vingts évêques, et plus de quatre-vingt-dix abbés. Marin Prouverre porte le nombre des archevêques à treize, celui des évêques à deux cent vingt-cinq. « Quant aux abbés et aux autres ecclésiastiques, dit-il, ils étaient sans nombre. »

Trois évêques de Normandie assistaient à ce concile : Odon, de Bayeux ; Gilbert de Lisieux et notre Serlon de Séez : les quatre autres évêques normands y avaient envoyé des députés.

La première séance se tint le 18 novembre de cette année 1095, sous la présidence du pape Urbain II lui-même. On renouvela tout d'abord l'excommunication lancée contre le roi de France Philippe I[er], qui avait répudié la reine Berthe, son épouse légitime, pour épouser Bertrade, avec laquelle il avait eu d'avance des rapports scandaleux. Ensuite on y fit trente-deux canons de discipline, dont voici les plus remarquables :

La Trève de Dieu

Le premier canon établissait canoniquement la *trève de Dieu* pendant les quatre jours que nous avons désignés plus haut ; c'est-à-dire les jeudis, vendredis, samedis et dimanches : *on devait l'observer tous les jours à l'égard des moines, des clercs et des femmes*. Il restait par conséquent trois jours : les lundis, mardis et mercredis, où les vengeances pouvaient s'exercer à loisir au moins contre les hommes laïques ; on pouvait les tuer et les maltraiter à son aise, et peut-être avec eux les enfants, qui ne sont pas mentionnés formellement dans l'exception ; et, chose remarquable fort triste à dire ! ces quatre jours arrachés au meurtre et au brigandage purent être considérés comme une victoire considérable remportée par l'Eglise ! Rien n'est plus propre à nous donner une idée de la barbarie qui régnait en ces temps malheureux, où l'ignorance, il faut le reconnaître, régnait partout et ne laissait pas même aux consciences assez de

lumière pour se conduire. L'ignorance nous paraît en somme le grand malheur de cette époque.

Nous devons ici parler plus au long de cette *trève de Dieu*, qui joue un rôle si important dans l'histoire du moyen-âge. La faiblesse des derniers descendants de Charlemagne : Charles-le-Simple, Louis d'Outremer, Lothaire et Louis-le-Fainéant, n'avait pas seulement laissé le champ libre aux barbares du nord pour s'établir dans nos contrées ; mais elle avait encore permis aux seigneurs, petits et grands, de se livrer à peu près impunément à tous les désordres et à tous les genres de tyrannie que pouvaient imaginer leurs mœurs brutales que la religion elle-même n'adoucissait qu'en partie. Leur licence ne connut plus de bornes. L'un d'entre eux, Hugues-Capet put se permettre d'enlever la couronne de dessus la tête de ses maîtres, pour la poser sur la sienne. Mais ce prince et ses successeurs furent loin eux-mêmes d'avoir assez de puissance pour dominer leurs grands vassaux, et l'anarchie, après le changement de race, régna absolument comme auparavant. La confusion était partout : chaque noble faisait sa levée d'armes, pillait, rançonnait, s'il était le plus fort, sans aucun souci de la justice, non plus que du roi, qui était chargé de la faire observer, mais qui n'en avait pas la puissance. On ne voyait partout que meurtres et pillage : les gens de bien gémissaient, mais ne trouvaient aucun moyen de faire sortir la société d'un état aussi déplorable. Il fallait que le remède à tant de mal vint de plus haut.

Vers l'an 1083, un simple homme du commun, nommé Durand, selon les uns, ou Guillaume Chappuis, selon les autres, dans tous les cas, originaire du Puy, en Velay, prétendit que Notre-Seigneur lui était apparu, et lui avait commandé de parler et de retirer les hommes du temps de leurs mauvais instincts, en les amenant à la pénitence et en les réconciliant les uns avec les autres ; car si l'état de la société ne changeait pas, disait-il, le monde allait périr. Chappuis prétendit de plus que le Sauveur lui avait donné une lettre marquée d'un sceau qui portait l'effigie de la très sainte Vierge, tenant son divin Fils dans ses bras. Ce sceau portait en exergue ces paroles : « Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix. »

Sur ces entrefaites, le comte de Toulouse et celui de Saint-Gilles, depuis longtemps ennemis mortels, se rencontrèrent à

l'assemblée de Notre-Dame-du-Puy, où l'on accourait dans ce temps-là de toutes les parties de la France. L'évêque du Puy, voulant profiter de la circonstance, fit monter en chaire le saint homme dont nous venons de parler. Chappuis, malgré sa grossièreté et son ignorance, obéit à l'évêque, et déclara publiquement que c'était bien Notre-Seigneur qui lui était apparu et qui l'avait chargé de recommander aux hommes de faire pénitence, et de conserver la paix entre eux. Pour preuve de sa mission divine, il montra à l'assemblée la lettre scellée qu'il avait reçue.

Tous les assistants furent frappés de cette exhibition ; et, dans leur épouvante, ils se mirent à crier : « Miséricorde ! miséricorde ! » et à demander pardon à Dieu. Les deux comtes eux-mêmes, malgré la haine invétérée qu'ils se portaient l'un à l'autre, se sentirent touchés, s'embrassèrent et se promirent mutuellement d'établir entre eux une paix solide et une amitié inviolable. Tout le reste de l'assemblée imita les deux seigneurs : chacun s'engageant par serment solennel à pardonner sans résistance à tous ceux dont il aurait éprouvé une injustice, de quelque nature et de quelque gravité qu'elle pût être. Pour gage de leur promesse et en signe de réconciliation, tous les assistants prirent des chapeaux blancs et y fixèrent des images d'étain, représentant le sceau de la lettre donnée par Notre-Seigneur à Chappuis.

Les évêques de France, voyant un si grand et si beau résultat sortir d'un aussi faible commencement, résolurent de contribuer pour leur part à cette œuvre, qui promettait déjà de devenir sérieuse et féconde. Partout se rassemblèrent des synodes qui proclamèrent une loi d'amnistie portant oubli des injures, et engageant le peuple à rentrer et à se maintenir dans le devoir de la charité chrétienne. Ces décrets des synodes furent l'origine de la constitution nommée la *Trève de Dieu*, que les évêques firent publier officiellement par toute la France en faisant jurer solennellement à tous les habitants de leurs diocèses qu'ils l'observeraient de leur côté avec la dernière exactitude. Les archidiacres furent chargés de recevoir ces serments, chacun dans leur district. On employa les exhortations, les menaces et même l'excommunication, pour amener tout le monde à faire partie de la nouvelle association. Enfin, on implora le secours

du bras séculier pour forcer les rebelles à s'affilier à la constitution de la trève de Dieu.

Cette institution eut et devait avoir le sort de toutes celles qui sortent de la règle commune : elle eut ses partisans enthousiastes et ses adversaires acharnés. La division des esprits, qui se produit toujours en telle circonstance, avait ici d'autant plus sa raison d'être, que la loi, comme nous l'avons vu, n'était pas sans avoir des défauts considérables. Quelques-uns la regardèrent simplement comme une honnête institution, destinée à éblouir les peuples, pour les faire rentrer dans le devoir sans trop choquer leurs passions ; et ceux qui pensaient ainsi n'étaient peut-être pas très loin de la vérité. Mais d'autres allèrent jusqu'à la considérer comme un moyen d'exploiter la crédulité des simples ; et ceux-là, bien qu'ils calomniassent l'institution en général, n'étaient pas non plus sans avoir quelquefois raison contre certains particuliers qui abusaient réellement à leur profit de cette idée, si bonne en elle-même. De quoi les hommes n'abusent-ils pas ? Hugues de Bresi ou de Bersi dauba en ces termes dans son poëme satyrique de la *Bible Guyot*, le modeste auteur de cette institution :

« Moult fut soutis et soudivans
Guillam Chapuis et bons truands,
Qui les blancs chaperons treuva,
Et les signans au Puy donna :
Donna ! non fit : il les vendoit,
Maîtrement la gent décevoit,
Et en quilla plus de cent mille... »

On voit que ce satyrique faisait du prétendu voyant un vil imposteur. Nous ne pouvons, pour nous ; supposer une telle hypocrisie dans un homme dont l'œuvre fut approuvée et même rendue obligatoire par le concile de Clermont, présidé par le pape. Mais qu'il y ait eu des abus dans la circonstance, c'est une chose qui nous paraît absolument hors de doute et incontestable.

Le canon qui suivait le premier, c'est-à-dire celui qui établissait canoniquement la trève de Dieu dont nous venons de retracer brièvement l'histoire, statuait que *personne ne pouvait être doyen s'il n'était prêtre, ni archidiacre s'il n'était diacre.*

— Comme le doyen a pour charge de diriger des prêtres; et l'archidiacre de commander à tous les diacres d'un diocèse; le canon que nous venons de citer statuait simplement que personne ne pouvait être mis à la tête d'hommes d'une dignité supérieure à la sienne. On ne peut nier qu'il n'y ait dans cette mesure un grand esprit de sagesse. On voit que déjà dès-lors, les dignitaires ecclésiastiques commençaient à être nommés au hasard, dans la masse par faveur, et sans réflexion. Nous verrons peu à peu cet esprit de favoritisme déshonorer et désagréger l'église, pour le plus grand malheur de la discipline et de l'intérêt des âmes.

On ne pouvait élire évêque celui qui n'avait que les ordres inférieurs au diaconat. — Aujourd'hui, il faut être non-seulement diacre mais prêtre, et on ne peut que louer cette disposition. Comment un évêque serait-il apte à diriger le sacerdoce, s'il n'en a pas parcouru tous les degrés ? D'ailleurs au XIe siècle, on pouvait tolérer encore le passage du diaconat à l'épiscopat, parce que les diacres et surtout les archidiacres étaient mêlés, même plus que les prêtres, au gouvernement de l'Eglise ; aujourd'hui que cette immixtion au gouvernement est réservée aux seuls prêtres, la nomination d'un diacre à un siège épiscopal ne serait plus tolérable. Dès le XIe siècle, du reste, on ne voulait pas accumuler les ordinations simultanées sur le même sujet : au moins les Pères de Clermont, par leur décret, réduisaient-ils, pour l'évêque élu, le nombre de ces ordinations doubles à une seule ; l'élu pouvait recevoir en même temps le sacerdoce, et la consécration épiscopale ; or cette consécration ne paraît être ni une ordination proprement dite, ni un Sacrement, mais un simple sacramental complément des ordinations précédentes ; et une pure collation d'un pouvoir d'ordre supérieur.

Il était défendu d'acheter des prébendes, c'est-à-dire des bénéfices ecclésiastiques. — C'était toujours la répétition des lois contre la simonie, si détestée par l'Eglise.

Les autels donnés à des congrégations de moines ou de chanoines, avec l'obligation de les faire desservir, retombaient sous la juridiction de l'évêque du diocèse à la mort des desservants. — Ces autels qui n'étaient pas à l'usage des moines, mais simplement confiés à leurs soins, appartenaient par conséquent aux fidèles diocésains ; et on ne voulait pas qu'aucun de ces

autels à l'usage du diocèse appartînt à d'autres qu'à l'évêque : celui-ci devait toujours conserver la haute main sur eux et sur ceux qui étaient appelés à les desservir : ceux-ci n'étaient que des délégués temporaires. Le droit est encore le même aujourd'hui, et on sent parfaitement qu'il est de toute justice. Une communauté chargée de faire desservir une église ou une chapelle doit toujours faire agréer par l'évêque le sujet qu'elle délègue pour remplir ce ministère ; et en effet, le rôle de ce dernier est exactement le même que celui des prêtres séculiers qui sont directement sous la juridiction épiscopale.

Il était défendu aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres et aux chanoines d'avoir des concubines : les femmes désignées par les canons comme étant admissibles dans les maisons des clercs devaient seules s'y rencontrer. — On voit que le clergé n'était pas encore dans ce temps-là sorti de la vie licencieuse qui est presque toujours un des résultats de l'ignorance ; mais la foi vive et l'ignorance plus profonde encore des hommes de ce temps rendaient ces désordres bien moins funestes à la société chrétienne qu'ils ne le seraient aujourd'hui. Dès cette époque, les canons, qui du reste régissent encore aujourd'hui l'état du clergé, déterminaient exactement les qualités que devaient avoir les femmes admises à partager l'habitation des prêtres et des clercs ; et, les personnes ainsi déterminées ont toujours porté le titre de *canoniques*. Le droit sur ce point paraît avoir été alors à peu près ce qu'il fut plus tard, et ce qu'il est encore aujourd'hui.

Les fils illégitimes, et en particulier ceux des prêtres, des diacres et des sous-diacres, ne pouvaient être promus aux ordres sacrés, à moins qu'ils ne fussent engagés sous les règles des moines ou des chanoines. — L'Eglise a toujours eu en suspicion les enfants illégitimes, parce que leur naissance même est le résultat d'un crime, et que d'ailleurs, il n'est que trop certain que les vices se transmettent avec le sang. Les bâtards des prêtres, des clercs et des religieux sont particulièrement maudits devant elle, parce qu'ils sont le résultat d'un crime plus grand encore que l'impureté : le sacrilège. On peut dire cependant que ces malheureux enfants ne sont pas la cause de l'illégitimité de leur naissance, ni même de la transmission par le sang des vices que leur ont légués les auteurs de leurs

jours. Il semble certain, en effet, que Dieu leur tiendra compte de cette difficulté qu'ils ont de plus que les autres à pratiquer la vertu de continence ; mais l'Église ne veut pas s'exposer au scandale qu'ils peuvent apporter dans son sein, et voilà pourquoi elle ne les place point comme pasteurs au milieu de ses fidèles. Seulement, pour montrer que c'est par précaution, et non par haine personnelle qu'elle en use ainsi avec eux, elle les admet dans les saints Ordres quand ils doivent vivre sous une Règle ; parce qu'alors, ils ont peu d'occasions de chute ; et que, d'ailleurs, s'ils tombent, leur chute ne doit pas produire des effets aussi funestes que s'ils étaient à la tête des fidèles.

Un clerc ne pouvait posséder deux prébendes dans deux villes différentes, ni deux dignités dans la même église. — Les prébendes entraînent des charges ; et il est impossible ordinairement de s'acquitter convenablement de charges qui appellent en deux lieux différents. Une dignité, au contraire, est avant tout un rang d'honneur, et l'Eglise les a instituées pour donner de l'éclat à ses cérémonies. Or, si le même homme en possède deux à lui seul, l'éclat du chœur se trouve diminué d'autant. Il est vrai que le titulaire peut se faire remplacer dans l'exercice de l'une de ses dignités ; mais alors, pourquoi celui qui le remplace ne possède-t-il pas lui-même la dignité, et n'en touche-t-il pas les émoluments ? On peut d'ailleurs dire la même chose des charges. On connaît par l'histoire comment on a traité ce canon dans la suite des temps. Ce n'était presque jamais celui qui faisait le travail qui en avait le profit. Cette injustice a produit les fruits qu'elle devait produire ; et rien n'a plus contribué que ce désordre à l'affaiblissement de l'Eglise.

Il était défendu aux rois et aux autres seigneurs de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques. — Les princes en effet n'ont aucun pouvoir spirituel, et ne peuvent par conséquent le communiquer à qui que ce soit. On leur permettait seulement de donner l'investiture du temporel, sur lequel ils ont réellement autorité.

Il était défendu aux evêques et aux prêtres de faire hommage lige entre les mains du roi ou de quelque autre laïque. — L'hommage lige entraînait forcément une certaine servitude personnelle : or les évêques et les prêtres ne sont pas libres de disposer de leur personne : elle appartient à Dieu et à l'Eglise.

Ils n'étaient, par conséquent, pas libres non plus de soumettre au pouvoir des laïques leurs biens, dont ils n'avaient que l'usufruit, et non pas la propriété, qui restait, sans conteste à l'Eglise.

Un seigneur ne pouvait avoir pour chapelain que celui que son évêque ou l'archidiacre du diocèse lui aurait donné comme directeur de son âme. — On voulait que le seigneur eût confiance en son chapelain, et on n'admettait pas que celui-ci fût une simple machine à célébrer la messe et les autres offices de la journée. Ce canon avait pour but de sauvegarder la dignité du ministère et de forcer les seigneurs eux-mêmes à le prendre entièrement au sérieux. Il est certain qu'un seigneur parvenait plus difficilement à faire un instrument de ses caprices d'un homme qui le dirigeait que d'un autre prêtre, quel qu'il fût ; cependant, malgré cette précaution de l'Eglise, combien la chose n'arrivait-elle pas souvent encore ?

Il était défendu de communier sans prendre séparément le corps et le sang du Sauveur, à moins qu'on ne le fît par nécessité. — Il est probable que cette défense avait pour but d'empêcher qu'on ne répandît quelque goutte du précieux Sang sur l'autel. On avait en effet quelquefois l'habitude de tremper, avant de la prendre, l'hostie dans le précieux sang : cet usage se pratiquait dans l'Eglise grecque, et l'abbaye de Cluny l'avait introduit en France. Nous voyons que, malgré son origine vénérable, l'usage dont nous parlons fut néanmoins proscrit par le concile de Clermont. Du reste, les simples fidèles eux-mêmes communiaient alors sous les deux espèces, ce qui exposait, en effet, comme nous venons de le dire, le précieux Sang à être répandu dans cette distribution. L'usage de donner comme aujourd'hui aux simples fidèles la Communion sous une seule espèce ne s'introduisit en Occident qu'après les Croisades. Les évêques croisés l'empruntèrent à l'église de Jérusalem, où il était pratiqué longtemps auparavant.

Si quelqu'un, poursuivi par ses ennemis, se refugiait auprès de quelque croix sur les chemins, on devait respecter cet asile, comme si c'eût été une église. — C'était, comme on le voit, une simple extension du droit d'asile. On ne voulait pas que celui qui implorait la protection du Sauveur en quelque lieu que ce fût, se trouvât exposé à voir sa confiance trompée. D'ailleurs, un Chrétien qui aurait arraché un de ses ennemis du pied de

l'instrument de notre salut, aurait montré par là-même qu'il ne faisait aucun cas du divin Maître, et aurait ainsi abjuré équivalemment sa foi. Ce fut en partie à cause de ce droit d'asile que l'on planta des croix à tous les carrefours, comme nous le voyons encore aujourd'hui. On mettait en outre sur ces croix des inscriptions indiquant aux voyageurs le chemin qu'ils devaient suivre pour arriver à leur but ; et il est certain que ces croix parlaient mieux au cœur que les maigres poteaux que l'on plante aujourd'hui sur les routes pour le même usage.

Enfin *il était défendu, sous peine d'excommunication, de piller les meubles de l'évêque après sa mort.* — Nous avons déjà vu mentionné plus haut cette défense, ce qui prouve qu'il était alors d'un usage assez général de prendre soi-même sa part d'héritage, non-seulement chez un évêque mourant, mais encore chez les grands et les riches, particulièrement chez les princes, comme nous l'avons vu pour Guillaume-le-Conquérant.

Le concile statua en outre que *les laïques diraient tous les jours pour prière le petit office de la sainte Vierge, et que les ecclésiastiques eux-mêmes feraient l'Office de la Mère de Dieu le samedi toutes les fois que ce jour ne serait pas occupé par une fête supérieure à cet office votif.* — C'est à peu près ce que le Bréviaire romain nous fait encore faire aujourd'hui.

Première Croisade

Mais ce qui rendit surtout célèbre le concile de Clermont, c'est qu'il fut le point de départ de la première croisade, qui mit en mouvement dans l'Europe trois cents mille hommes contre l'Orient. Notre duc Robert Courte-Heuze partit à la tête de ses Normands ; et, lorsque cette expédition fut maîtresse de Jérusalem, ce fut à lui qu'on offrit le premier la couronne du pays conquis. Cependant Godefroy de Bouillon l'emporta, et il faut dire que ce choix était bien meilleur que celui de Robert, sinon au point de vue de la bravoure et des talents, du moins au point de vue du caractère et de la piété. Nous verrons ce qu'il résulta pour notre duc de cette expédition lointaine, et les maux que son absence produisit en Normandie ainsi qu'en Angleterre. C'est en ce point seulement que ces glorieuses et

ruineuses expéditions rentrent dans notre cadre ; nous n'avons point à juger l'enthousiasme extraordinaire qui se produisit au concile à la voix du vicaire de Jésus-Christ et de l'humble Pierre l'Ermite, racontant les vexations dont il avait été lui-même témoin en visitant les saints Lieux. Un grand nombre de seigneurs, et même des évêques et des abbés prirent la croix rouge que l'on donnait à ceux qui voulaient prendre part à cette œuvre et qui leur fit donner le nom de *croisés*, comme l'expédition elle-même prit celui de *croisade*. Bientôt toute l'Europe, à la suite du concile, fut sous les armes et prête à marcher comme un seul homme contre l'Asie pour délivrer les saints lieux alors foulés aux pieds par l'orgueil et le fanatisme musulman. Ces entreprises coûtèrent beaucoup d'hommes et d'argent, n'eurent presque aucun résultat matériel ; mais en somme lancèrent l'Europe dans une voie de progrès où elle ne s'est plus arrêtée depuis.

Pour ce qui concernait les doctrines hérétiques qui pullulaient alors et poser en un mot la formule de la doctrine de l'Eglise en face de leurs erreurs, le concile de Clermont crut devoir déclarer que l'Eglise était catholique, chaste et libre : catholique en sa foi, et par la Communion des saints, chaste de tout contact avec l'hérésie, libre et exempte de toute domination séculière et laïque. Aussi, défense était-elle faite aux évêques et aux abbés de recevoir l'investiture de la main des princes, comme nous l'avons déjà vu plus haut. En outre, *les clercs ne pouvaient avoir deux bénéfices incompatibles : un prélat ne pouvait être en même temps évêque et abbé.* — Non-seulement des peines étaient portées *contre les clercs concubinaires et contre les simoniaques*, mais encore ces derniers étaient *privés de leurs bénéfices.* Il y avait défense *pour les laïques* de manger de la viande pendant le carême. — Nous ne voyons pas pourquoi la défense ne s'étend pas jusqu'aux ecclésiastiques : peut-être la chose paraissait-elle si bien établie parmi eux qu'on jugeait inutile de leur poser de nouveau la loi de l'abstinence.

Le jeûne des Quatre-Temps, qui probablement périclitait alors, *fut ordonné de nouveau*, et on fixa également *les temps où l'on devait faire les Ordinations.* Il fut statué que *les Quatre-Temps d'été seraient désormais dans la semaine de la Pente-*

côte. — On voit que ces Quatre-Temps d'été n'ont pas toujours été exactement à la même époque : il en a été de même des autres, qui ont changé plusieurs fois de semaine avant d'être fixés comme ils le sont aujourd'hui.

On prononça l'excommunication contre celui qui faisait son évêque prisonnier, ainsi que contre celui qui mettait la main sur un clerc ou qui le dépouillait. Il en était de même pour ceux qui *pillaient les meubles des évêques ou des clercs à leur mort.* — Le fait était alors commun, avons-nous dit ; et, s'il est vrai qu'aujourd'hui les choses se passent d'une manière moins odieuse, il est certain aussi qu'on regarde encore assez facilement comme banal ce qui appartient à un ecclésiastique, surtout au moment de sa mort.

On renouvela la *défense de se marier à un degré de parenté prohibé par les canons.*

Les laïques et les personnes de vile condition ne pouvaient être élus évêques sans la permission du Pape. — Il est certain que la condition d'un évêque n'est pas sans influence sur le succès de son ministère. Il faut, pour suppléer à une basse origine un mérite personnel considérable, dont on faisait le Pape seul juge, et avec raison, puisqu'il est chargé du soin général de l'Eglise. C'est pour une raison analogue que les fils des prêtres, avons-nous dit, ne pouvaient être ordonnés non plus sans permission, à moins qu'ils ne fussent religieux.

Afin de trouver plus de monde pour la croisade, on décida que *les criminels qui s'étaient retirés dans les églises échapperaient à la mort s'ils prenaient la croix.*

Chaque église devait posséder ses dîmes, sans qu'aucune autre pût se les attribuer.

Les laïques ne devaient pas garder les dîmes entre leurs mains : ils ne devaient pas non plus les vendre, mais les donner.

On ne devait rien exiger pour les droits de sépulture.

Comme affaire particulière, le concile confirma les privilèges de l'abbaye de Vendôme, qui fut déclarée exempte de toute juridiction ecclésiastique, autre que celle du Souverain-Pontife.

On remarque dans le concile de Clermont, outre les canons dont nous n'avons cité que les principaux, quelques règlements

particuliers, dont quelques-uns peuvent servir à mieux faire connaître l'état de l'Eglise à cette époque.

On proscrivit comme simoniaque le *rachat des autels*, c'est-à-dire l'habitude qu'avaient quelques patrons de donner, à la mort des prêtres qui desservaient ces autels une somme à l'évêque afin de lui forcer ainsi la main et d'obtenir par contrainte la nomination du nouveau titulaire.

Une église possédée pendant trente ans par un monastère ne pouvait plus lui être enlevée et devenait libre de toute redevance.

Si les églises possédées par les moines étaient paroissiales, le curé devait être nommé par l'évêque, sur la présentation des moines. L'évêque de Limoges étendit cette mesure aux églises desservies par les chanoines réguliers. Seul, le curé ou le vicaire perpétuel nommé par lui devait exercer le saint ministère dans les églises, lorsqu'elles étaient paroissiales. Il faut dire que saint Yves de Chartres, la lumière de l'épiscopat de ce temps, blâma sévèrement son collègue de Limoges d'avoir ainsi étendu la mesure jusqu'aux chanoines.

La primatie du siège de Lyon sur toutes les Gaules fut aussi reconnue à Clermont, malgré les réclamations de Richer, archevêque de Sens, à qui Urbain II retira l'usage du *pallium*, jusqu'à ce qu'il se fût soumis sur ce point. Cet acte important de juridiction est daté du 1er Décembre 1095. Aussitôt après, le pape Urbain II déclara que le concile était clos et quitta Clermont le lendemain 2 Décembre ; mais avant de rentrer dans ses Etats, il voulut encore visiter diverses parties du royaume de France et y porter sa bénédiction apostolique : l'abbaye de Solesmes, alors simple prieuré, eut l'honneur de l'abriter pendant ce voyage.

Concile de Rouen

Cependant Guillaume *Bonne-Ame*, successeur de Jean sur le siège archiépiscopal de Rouen, n'avait point assisté au concile de Clermont. Il ne s'y était trouvé, avons-nous dit, que trois évêques normands : Odon de Bayeux, Gislebert ou Gilbert d'Evreux et Serlon de Séez. Au retour de ces trois prélats, l'archevêque Guillaume les rassembla en concile dans sa ville métropolitaine avec ses trois autres suffragants, les évêques de

Lisieux, d'Avranches et de Coutances, afin de leur faire accepter solennellement en corps les décrets portés par le concile qui venait de se tenir en présence du père commun des fidèles.

Ce concile de Rouen se tint en 1096, l'année qui suivit la tenue du concile de Clermont, et on y fit huit canons, que nous allons brièvement analyser.

Le premier parle de la *Trève de Dieu*, que nous avons vue acceptée au concile de Clermont, et statue qu'en Normandie, cette trève sera observée de la manière suivante :

Le saint synode ordonne et veut que la TRÈVE DE DIEU *soit fermement gardée depuis le dimanche avant les Cendres jusqu'au soleil levant du lundi après l'octave de la Pentecôte, et depuis le soleil couchant du mercredi avant les Avents jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie inclusivement ; enfin, pendant toutes les semaines de l'année, depuis le mercredi, au soleil couchant, jusqu'au lundi au soleil levant ; de plus, en toutes les fêtes de la sainte Vierge Marie et des Apôtres avec leurs vigiles ; et qu'il ne soit permis à aucun d'assaillir, arrêter, frapper, blesser ou tuer, non pas même de contraindre ni de prendre des gages* (NAMPS) *pendant ce temps-là.* — Comme on le voit, le concile de Rouen ajoutait au temps fixé par le concile de Clermont pour l'observation de la Trève de Dieu tout le Carême et le temps pascal, ainsi que tout le temps qui dépend de la fête de Noël, outre les fêtes et les vigiles de la sainte Vierge et des Apôtres. Il ne restait donc plus par an que trente semaines à peu près soit, en prenant trois jours par semaine, environ quatre-vingt-dix jours et soixante nuits où la trève de Dieu n'existait pas. Les conciles et l'instituteur lui-même du pacte avaient laissé cette latitude afin d'obtenir l'observation de leur loi, ne jugeant pas que les hommes du temps consentissent à l'observer aussi sévèrement que le Concile de Rouen l'établissait, tant l'habitude de la guerre et du meurtre avait pris d'empire. Malheureusement les brigands de l'époque savaient employer ces quatre-vingt-dix jours, et nous ne voyons pas que la *Trève de Dieu* ait produit un effet bien considérable quoiqu'elle ait été pourtant observée par les hommes du temps, qui, du moins avaient ce bon côté qu'ils avaient trop de foi pour braver l'excommunication attachée à la violation de la *Trève*.

Le second canon du concile de Rouen déterminait le mode

d'observation de la trêve perpétuelle que l'on devait accorder aux personnes et aux choses consacrées à Dieu. *Toutes les églises et leurs parvis, tous les clercs, les moines, les religieuses, auxquels on ajoutait les femmes, les pélerins, les marchands et leurs valets, les bœufs et les chevaux de charrue, les charretiers, les laboureurs et toutes les terres qui appartenaient aux saints, aussi bien que l'argent des clercs, devaient jouir d'une paix perpétuelle ; et il n'était jamais permis de les attaquer, de les enlever ou de commettre à leur égard aucune espèce de violence.*

Le troisième canon ordonnait à *tous les hommes ayant atteint ou dépassé l'âge de douze ans, de jurer l'observation de cette trêve dans les termes suivants :* « *Soyez témoins que j'observerai cette trêve, et que je prêterai secours à l'évêque ou à l'archidiacre contre ceux qui refuseront de la garder ou de la jurer. Si j'en suis requis, je marcherai contre eux avec mes armes, et je servirai la cause de tout mon possible et selon ma conscience. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide et ses saints.* »

Le canon quatrième portait excommunication contre ceux qui refuseraient de faire ce serment, et leurs terres étaient frappées d'interdit : les marchands et les artisans qui leur vendaient quelque chose étaient eux-mêmes excommuniés. Nous avons déjà dit que la nécessité de cette Trêve de Dieu indiquait par elle-même une grande barbarie ; mais il faut pourtant admirer la fermeté de l'Église à faire observer cette loi. Bien que les meurtres se commissent en grand nombre pendant les jours où malheureusement la bride était lâchée aux passions, les fréquents intervalles où l'on était obligé de mettre bas les armes brisaient peu à peu l'habitude de la cruauté : et produisaient insensiblement l'adoucissement des mœurs, en donnant à l'esprit de vengeance le temps de se refroidir. On préparait ainsi peu à peu la future civilisation de la société, qui devait se produire en son temps, quoique seulement après une longue suite de siècles.

Le cinquième canon statuait que *les églises de Normandie devaient jouir des biens et privilèges dont elles jouissaient au temps du roi Guillaume-le-Conquérant.* — Les évêques rappelaient ainsi à son devoir Robert Courte-Heuze qui n'avait ni la science du gouvernement, ni le génie, ni la bonne volonté de

son père. Ce cinquième canon lui indiquait en même temps où il devait chercher son modèle.

Le sixième défendait aux laïques *de placer un prêtre dans une église ou de l'en enlever sans le consentement de l'évêque*, *et de vendre aux titulaires les charges du ministère sacré.* Le même canon défendait pareillement à tous les laïques *de porter les cheveux longs.* « *Il faut,* disait le concile, *que tout homme soit tondu*, *comme il convient à un chrétien, sans quoi il sera chassé de l'église : aucun prêtre ne devra lui faire de service ni assister à son enterrement.* » — La première partie du canon maintient, comme on le voit la suprématie des évêques sur tout l'ensemble du ministère sacré et combat en même temps la simonie : nous avons vu combien ces deux points sont conformes à l'esprit de l'Eglise. La partie qui regarde les cheveux paraît moins sérieuse, et le concile donnait à cette prescription une importance peut-être exagérée. Toutefois, il faut convenir que les longs cheveux donnent à un homme l'air d'un efféminé. De tout temps d'ailleurs, les femmes seules ont porté les cheveux longs, et les hommes ont presque toujours eu les cheveux courts. L'Apôtre saint Paul lui-même recommande cet arrangement comme étant de toute convenance : « Est-ce que la nature, dit-il, ne vous enseigne pas elle-même que c'est une ignominie pour un homme de nourrir sa chevelure ? » *(I. Cor. XI-14).* C'est sans doute sur cette parole de l'Apôtre que le concile de Rouen appuyait son sixième canon ; mais saint Paul donnait seulement l'usage des longs cheveux pour les hommes comme inconvenant, et non comme rendant indigne de la sépulture religieuse : c'est cette exagération qui rend l'interdiction exorbitante.

Aucun laïque ne devait jouir des droits épiscopaux, *ni d'aucune juridiction qui concernât le soin des âmes.* — Ce septième canon paraîtrait aujourd'hui singulier ; mais il est certain qu'au moyen-âge, les nobles pouvaient tout, même s'arroger le droit de conférer la juridiction spirituelle. Ne trouverait-on pas encore, même aujourd'hui des laïques qui veulent être plus évêques que les évêques, et même plus papes que le Pape ? S'il en est ainsi maintenant même chez de simples particuliers, on comprend quels devaient être les empiètements des seigneurs au temps où leur pouvoir était immense, et trop souvent sans contrôle.

Enfin le huitième et dernier canon du concile de Rouen statuait *qu'aucun prêtre ne devait se faire l'*HOMME *d'un laïque ; car, disaient les Pères, il est indigne que des mains qui ont été consacrées par l'onction soient mises dans les mains profanes d'un homicide ou d'un adultère.* Mais si un prêtre tenait d'un laïque un fief qui n'appartînt pas à l'Eglise, *il devait donner d'autres gages comme garants* de sa fidélité. — Ce canon ne faisait que sanctionner la défense faite aux prêtres par le concile de Clermont de rendre hommage lige à qui que ce fût, comme nous l'avons remarqué plus haut. Nous avons donné les raisons de cette défense : le concile de Rouen, comme on le voit, en ajoutait une autre : c'est qu'en prêtant hommage, comme on le faisait alors, les mains dans les mains, il pouvait se trouver qu'une main consacrée se trouvât soumise à la main d'un homicide ou d'un adultère. On peut ajouter, hélas ! qu'elle pouvait se trouver placée de même dans les mains de quelques évêques de ce temps ; mais au moins ces mains épiscopales étaient aussi consacrées, quoique sacrilèges.

Les règlements du concile de Rouen furent lus à haute voix dans l'assemblée même par Gislebert, évêque d'Evreux, que sa grande taille avait fait surnommer *la Grue*, et par Fulbert, archidiacre de Rouen. Ils furent ensuite approuvés et signés par l'archevêque Guillaume Bonne-Ame, et par les évêques Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux, Gislebert de Lisieux, Turgis d'Avranches, Serlon de Séez et Radulphe ou Raoul de Coutances : un grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques signèrent après eux. Les décrets furent publiés dans toutes les églises, mais mal observés, à cause des troubles et des divisions qui régnaient alors de toutes parts.

Guerres dans le Perche

Outre les guerres que nous avons signalées entre les fils de Guillaume-le-Conquérant ; outre les révoltes des vassaux d'Angleterre et de Normandie contre leurs suzerains, il existait encore alors des rivalités sanglantes entre les vassaux eux-mêmes. Robert de Bellême et Rotrou III de Mortagne, comte du Perche surnommé le Grand, se faisaient la guerre à propos de leurs limites, qui étaient mal déterminées. Comme ces deux

princes, pour le spirituel, étaient l'un et l'autre sujets de Serlon, ce saint pasteur travaillait auprès de l'un et de l'autre, afin d'obtenir un arrangement qui rétablît la paix entre eux. Mais ils étaient trop animés par leur haine mutuelle : ils résistèrent aux instances de leur père selon Dieu ; et celui-ci, les voyant obstinés dans leur indocilité, les excommunia tous deux et jeta l'interdit sur leur territoire. Cependant cette punition même ne fit pas cesser la guerre.

Rotrou, plus religieux que son adversaire, proposa toutefois des conditions justes et raisonnables : elles furent reçues par Robert avec un profond mépris. Cependant l'excommunication qui pesait sur ce dernier n'était pas sans l'embarrasser beaucoup, il désirait avec ardeur en être relevé ; mais il craignait la pénitence ; et pour l'éviter, il usa de finesse. Au lieu de s'adresser pour recevoir l'absolution de ses fautes, à son évêque Serlon de Séez, il s'adressa à saint Yves de Chartres, dans le diocèse duquel se trouvait une partie de ses états : il lui représenta le caractère rigide de son évêque, et lui demanda le Saint-Chrême et l'absolution qu'on lui refusait à Séez. Mais le saint et illustre évêque de Chartres connaissait trop bien les lois de l'Eglise et, de plus, il était trop incorruptible dans l'exécution de son devoir pour se laisser prendre à un tel piège. Il renvoya le comte Robert à son évêque ordinaire, par une lettre latine que nous avons encore aujourd'hui et qui se trouve la cent vingtième dans la collection de ses œuvres : « Si c'est injustement, lui disait-il, que l'interdit a été jeté sur vos terres, j'en suis fâché autant pour celui qui l'a fait que pour vous, qui en souffrez ; mais, comme je ne dois pas faire au prochain ce que je ne voudrais pas qui me fût fait à moi-même, ne vous étonnez pas de ne pas recevoir le Saint-Chrême que vous me demandez ; car la loi de l'Eglise défend formellement que ceux qui sont interdits ou excommuniés dans une Eglise soient reçus dans une autre. Ce n'est pas à moi de juger un absent, et je ne puis pas savoir si c'est justement ou injustement que votre pasteur vous a lié devant Dieu : je ne prétends pas mettre ma faux dans la moisson d'un autre. »

Sur ces entrefaites, Rotrou-le-Grand, adversaire de Robert, fut pris et enfermé à la tour du Mans par Foulques, comte d'Anjou, sans qu'on sache bien quel fut le motif de cet emprisonnement. Le bon seigneur tomba malade dans ce séjour

ténébreux, et, croyant qu'il allait mourir, il fit venir Hildebert, évêque du Mans, et lui demanda en grâce une visite, tant pour mettre sa conscience en règle que pour recevoir son testament, qu'il voulait lui remettre entre les mains. L'évêque obtempéra à cette demande ; et Rotrou le chargea d'aller voir à Nogent, sa mère, la comtesse Béatrix, tant pour lui faire connaître la gravité de sa maladie que pour la prier de ratifier son testament. Hildebert s'acquitta fidèlement de cette mission, et la comtesse le reçut assez honorablement ; mais au moment où il sortait du château, elle le fit saisir par son maître d'hôtel, Robert de Montchevreuil (probablement Montchevrel), et renfermer dans une tour de son château.

Le bruit de cette arrestation se répandit avec rapidité et parvint bientôt jusqu'à Chartres, dont l'évêque saint Yves demanda d'abord, puis exigea au nom de la justice, que l'on mit en liberté l'auguste captif. Mais il paraît que l'ordre d'arrêter l'évêque du Mans venait du roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux ; et la châtelaine de Nogent n'osa obéir aux ordres de son évêque : elle se contenta de transférer son prisonnier de Nogent à Corbon, près Mortagne, ancien manoir appartenant alors aux comtes du Perche. Hildebert, se trouvant ainsi prisonnier dans le diocèse de Séez, écrivit de sa prison à notre évêque Serlon d'Orgères une lettre ainsi conçue : « Vous ignorez, croyons-nous, que nous sommes près de vous dans les chaînes ; car, si vous le saviez, vos consolations ne nous feraient point défaut. Hubert, ce fils de perdition, ce bouc impur, a médité contre moi de méchants desseins ; il a appesanti sa main sur moi, et me retient captif... » Nous dirons plus loin quel était cet Hubert à qui l'évêque du Mans attribue son arrestation : c'est un personnage qu'on ne retrouve jamais que comme appariteur des princes.

Quoi qu'il en soit, le bon Serlon, désormais averti, commença de faire à son infortuné collègue des visites fréquentes, lui procura tous les soulagements possibles et travailla avec le plus grand zèle à obtenir sa délivrance. Mais sa charité même, jointe à l'excommunication qu'il avait lancée contre Robert de Bellême, irrita de plus en plus ce dernier, qui médita dès lors les moyens qu'il pourrait employer pour se venger de ce qu'il regardait comme une injure. Serlon dut souvent éprouver les

effets de cette haine implacable du comte ; mais le saint évêque s'occupait avant tout de son devoir pastoral, et s'en remettait pour le reste à la divine Providence. En 1098, il signait une charte en faveur de son ennemi lui-même, et l'année suivante, 1099, il assistait à la dédicace de la grande église de Saint-Evroult, dont nous avons mentionné la fondation en esquissant l'histoire de cette abbaye.

Cependant les Manseaux, quoique vaincus par les Normands, ne renonçaient pas à reconquérir leur indépendance : ils avaient levé de nouveau en 1089 l'étendard de la révolte. Alors, sur la demande de Robert Courte-Heuze, Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, se chargea de les mettre à la raison ; mais Hélie, fils de Jean, seigneur de la Flèche, se mit à la tête des révoltés, et sa présence à la tête des Manseaux changea la face des affaires. Ce vaillant preux battit les partisans de Robert, et s'empara de l'évêque Hoël, prédécesseur d'Hildebert, qui passait pour favoriser les Normands. Hélie l'enferma d'abord dans son château de la Flèche ; mais bientôt, effrayé de la réputation dont jouissait son prisonnier, il se jeta à ses pieds et le renvoya avec honneur dans sa ville épiscopale.

D'un autre côté, Hugues, fils d'Azon, duc de Ligurie, qui prétendait avoir aussi des droits sur le Maine, vint pour en faire la conquête et y trouva de nombreux partisans. Il put bientôt entrer au Mans même, et y fut reçu en triomphe. Alors il fit appeler l'évêque Hoël et l'engagea à lui prêter serment de fidélité ; mais l'évêque, engagé à l'égard de ses autres souverains, refusa avec persévérance, et partit de nouveau pour l'exil. On mit en sa place le jeune Gervais de Château-du-Loir, qu'on appelait aussi Gervais de Bellême, à cause de son origine ; c'était le neveu du dernier évêque du Mans de cette famille.

Hoël se retira d'abord à Sablé, puis se rendit de là en Angleterre, pour demander assistance à Guillaume-le-Roux. Celui-ci envoya en effet des troupes dans le Maine ; mais elles furent battues par le duc de Ligurie, qui, heureusement pour la cause normande, se décria lui-même par une tyrannie insupportable. Aussi, l'évêque Hoël, sentant que l'influence de son persécuteur baissait dans le pays, revint-il d'Angleterre se réfugier à Solesmes, d'où il put négocier la paix. Un accord fut en effet signé le 30 juin 1090. Hugues, fils d'Azon, duc de Ligurie, se

voyant abandonné des Manseaux, céda ses droits à Hélie de la Flèche, qui était son cousin, et se retira de nouveau en Italie, aussi riche de terrain que lorsqu'il en était venu. Robert Courte-Heuze fit encore quelques efforts pour recouvrer le Maine ; mais il n'agit qu'avec mollesse et fit bientôt la paix. Le Maine put jouir de huit années de tranquillité sous le gouvernement d'Hélie de la Flèche.

Saint Anselme archevêque de Cantorbéry

Ce fut pendant cette guerre, en 1089, que le siège de Cantorbéry devint vacant par la mort du vénérable Lanfranc, dont nous avons raconté la vie. Cet illustre prélat fut remplacé, après une vacance assez longue, par l'abbé du Bec, Anselme, qui devait devenir sur le siège primatial d'Angleterre le grand saint Anselme, docteur de l'église universelle. Le nouvel archevêque eut pour successeur comme abbé du Bec un de ses moines, nommé Guillaume.

Malgré la paix qui existait alors en apparence entre les trois fils de Guillaume-le-Conquérant, les sujets de jalousie qui existaient entre eux n'avaient nullement disparu. Robert souffrait péniblement comme aîné de n'avoir pas ceint la couronne royale qui avait brillé sur le front de son père. Guillaume-le-Roux, de son côté, quoique le mieux partagé, n'aurait pas été fâché de trouver un prétexte pour mettre la main sur la Normandie, qu'il avait compté posséder, parce qu'il lui semblait que la révolte de Robert contre son père était de nature à le faire déshériter complètement à son profit. Quant à Henri Beauclerc, il n'oubliait point la parole de Guillaume mourant, et il appelait de tous ses vœux le temps où elle s'accomplirait, en mettant entre ses mains tous les Etats qu'avait possédés le conquérant de l'Angleterre. En attendant, il jouissait de sa principauté du Cotentin et parcourait le reste du pays, en chevalier errant, pour gagner des partisans à sa cause. Ce fut pendant ces pérégrinations qu'il trouva son futur premier ministre.

Roger-le-Grand

Un jour que, fatigué de la route qu'il venait de faire, il était entré pour entendre la Messe dans une petite église des envi-

rons de Caen, le curé voyant ces seigneurs poudreux et fatigués, crut qu'ils seraient bien aise d'être expédiés le plus tôt possible, afin d'aller se reposer complètement : il célébra donc avec une célérité fort grande, et la suite du prince put bientôt se trouver libre entièrement, après avoir satisfait sa piété par l'assistance au Saint-Sacrifice. Le procédé plut à Henri. Aussitôt après la Messe, il voulut voir le curé, l'interrogea, et reconnut en lui tant d'esprit et de capacité qu'il lui proposa de s'attacher à sa fortune. Le curé, nommé Roger, avait le flair des ambitieux : il accepta et quitta aussitôt sa paroisse pour suivre le prince. Celui-ci lui en fut reconnaissant, et lorsqu'il fut en possession des états de son père, il le nomma évêque de Salisbury, et en fit son premier ministre. Roger se montra à la hauteur de sa situation et s'acquit même parmi ses contemporains le surnom de Roger-*le-Grand*. Mais sa conduite scandaleuse comme évêque et les exactions qu'il se permit ont terni sa mémoire : le surnom de *Grand* ne lui a point été conservé par la postérité. Il tient même une assez petite place dans l'histoire, malgré la haute charge qu'il exerça ; et, tombé en disgrâce, dès avant sa mort, il termina sa vie en exilé laissant à peine de quoi se faire enterrer convenablement. Il faut toujours se défier des fortunes si subites.

Robert Courte-Heuze

Quant à Robert Courte-Heuze, il n'était qu'à moitié sympathique en Normandie : son caractère, comme nous l'avons dit, n'était pas heureux ; et, par nature, il était fortement porté vers la tyrannie. On aurait préféré Guillaume, et surtout Henri, qui savait parfaitement se gagner les cœurs et devenir populaire, quand il en avait besoin. Il résultait de ces tiraillements que, sans qu'il y eût précisément guerre déclarée, les ressentiments se nourrissaient dans l'ombre, et le pays n'était jamais complètement en repos.

Gilbert de l'Aigle en particulier, seigneur puissant et brave, était partisan de Guillaume-le-Roux : il combattit Robert Courte-Heuze, en 1090, et pénétra jusqu'à Rouen le 3 novembre de cette même année. Guillaume ne jugea pas à propos d'appuyer l'expédition de son partisan, qu'il jugeait rebelle et trop téméraire ; cette inaction du roi d'Angleterre fit naturel-

lement échouer l'entreprise. Mais Robert sentit que sa puissance était menacée : il construisit, en défiance des seigneurs de l'Hiémois, la forteresse de Fourches, alors du diocèse de Séez, aujourd'hui de celui de Bayeux et du département du Calvados, non loin de la ville de Falaise ; et celle de Château-Gonthier, sur le territoire de la Courbe, dans le canton et assez près d'Ecouché.

Robert de Bellême, toujours prêt à se jeter où il y avait du trouble, voulut profiter de ces discussions entre les frères pour faire revivre ses droits sur l'Hiémois qui lui échappait. En 1092, dans la première semaine de janvier, il mit le siège devant Exmes, défendu par Gilbert de l'Aigle ; mais celui-ci résista vigoureusement, et le comte de Bellême dut se retirer avec honte. La paix fut conclue peu de temps après ; mais Henri Beauclerc, déjà maître de Domfront, comme nous l'avons vu, s'empara de tout le Passais, et s'avança jusqu'à Alençon, qui tomba aussi en son pouvoir. Robert de Bellême, ne se sentant pas assez fort pour revendiquer lui-même cette ancienne possession de sa famille, rendit hommage à Robert Courte-Heuze, et tenta de reprendre pour le duc de Normandie, la seconde capitale de son comté ; mais le secours du duc lui-même ne put lui donner l'avantage contre Henri, qui resta définitivement maître d'Alençon.

D'un autre côté, Guillaume-le-Roux s'empara d'Argentan et d'Exmes, par l'entremise de Gilbert de l'Aigle, son partisan, qui commandait la dernière de ces deux villes ; de cette sorte, le pouvoir de Robert Courte-Heuze se trouva fort compromis dans le midi de son duché.

Dans cette extrémité, le duc de Normandie crut prudent de s'allier au roi de France, Philippe Ier : il en obtint en effet des secours, et ils marchèrent ensemble contre Argentan et Exmes qui leur échappaient. Philippe assiégea Argentan et le prit en assez peu de temps. Robert se chargea d'Exmes, où commandait, en l'absence de Gilbert de l'Aigle, Guillaume ou Hurline Pévrel, fils d'un autre Guillaume Pévrel que l'on croit avoir été bâtard de Guillaume-le-Conquérant. Sous ce vaillant chef, la vieille forteresse tint bon pendant quelque temps ; mais à la fin, elle fut forcée de se rendre : la garnison, composée de huit cents hommes, obtint les honneurs de la guerre, et la permis-

sion de se retirer où elle voudrait. Par cette double victoire, Robert Courte-Heuze se trouva de nouveau affermi dans son duché. Ce fut alors que Robert de Bellême, se trouvant aussi en paix à la suite du triomphe de son suzerain, remplaça les chanoines qui desservaient l'église de Saint-Léonard dans sa capitale par des moines qu'il tira de l'abbaye de Marmoutiers, comme nous l'avons dit déjà.

Hélie de la Flèche

Du côté du Maine, la paix était rétablie : Hélie de la Flèche était demeuré seul maître, et gouvernait ce pays avec autant de sagesse que de courage. Cependant, il se produisait encore de temps en temps quelques troubles partiels. Ce fut dans ces circonstances que le château de Saint-Cénery fut pris et celui de Montaigu démoli : nous avons déjà vu quelle en fut la cause. Saint-Cénery resta cependant aux Giroye, et ce fut par leurs soins que les reliques du saint fondateur de ce lieu furent portées à Saint-Martin-de-Séez. Robert de Bellême de son côté, avait du mal à se tenir en repos : il attaqua et battit Hugues de Nonant, partisan de Guillaume-le-Roux. Dépossédé de son petit état par le duc de Bellême, Hugues devint gouverneur de Rouen par l'entremise de son oncle, Gonthier d'Aunou, favori de Robert Courte-Heuze : ce fut un partisan de moins pour Guillaume-le-Roux dans nos contrées. Les deux principaux prélats du pays : Serlon, évêque de Séez, et Roger du Sap, abbé de Saint-Evroult, gémissaient à l'aspect de ces troubles continuels ; mais ce fut en vain qu'ils travaillèrent activement à rétablir l'ordre. Il y avait toujours dissension en quelque endroit. Jean, archevêque de Rouen, mourait à cette époque, et son successeur était pris dans le sein de la Basse-Normandie : ce fut le pieux Guillaume, surnommé *Bon-Ame*, dont nous avons déjà vu en partie les actions.

Un certain nombre de bonnes œuvres furent alors instituées dans le Perche, dans l'Hiémois et dans le Maine. Mais ces bonnes œuvres elles-mêmes allaient devenir une source de troubles et même de guerre ouverte. La famille de Juillé donna toutes ses propriétés à l'église de Saint-Léonard-des-Bois, près Saint-Cénery, pour qu'elles fussent employées en bonnes

œuvres. D'un autre côté, Robert Courte-Heuze fit à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans de riches concessions, qui donnèrent lieu à de nombreuses difficultés.

L'accroissement des richesses du monastère tenta la cupidité de Robert de Bellême, qui attaqua immédiatement les droits et les franchises de Saint-Vincent et de la Couture.

Querelles religieuses

Il y avait dès lors deux courants d'opinion au sujet des droits ecclésiastiques. L'école favorable aux idées de saint Grégoire VII était pour l'affranchissement complet des monastères : l'école nommée depuis gallicane, sous prétexte d'affranchir ces mêmes monastères de l'autocratie du pape, les soumettait aux évêques et même aux seigneurs laïques : c'était resserrer les liens de la dépendance au nom de la liberté. Les évêques et les seigneurs adoptaient naturellement cette seconde opinion, qui favorisait leurs vues ambitieuses, et Robert de Bellême n'était jamais un des derniers à accepter les doctrines qui lui permettaient de dominer ses semblables, quels qu'ils fussent, et de les vexer tout à son aise. Il saisit donc le premier prétexte qui se présenta pour chercher à imposer son autorité aux abbayes de Saint-Vincent et de la Couture, fut excommunié à cause de ses prétentions par son évêque, Serlon d'Orgères, et par sa tyrannie, força le comte du Maine, Hélie de la Flèche, à prendre les armes contre lui, pour défendre les droits de ces deux monastères, ce qui lui attira sur les bras plus d'affaires qu'il n'aurait désiré.

Serlon, d'ailleurs, avait d'autres motifs de sévir contre le comte que ses entreprises contre les deux abbayes du Mans ; car Robert se montrait en toutes circonstances son persécuteur acharné. Du reste, personne n'avait lieu d'être beaucoup plus satisfait du comte de Bellême que ne l'était l'évêque de Séez. Les autres seigneurs de la contrée s'armèrent contre lui : il en résulta une guerre de trois mois, entreprise par une ligue générale de la noblesse de la contrée contre ce Robert, qu'on appelait de plus en plus Robert-*le-Diable*. Mais celui-ci était un méchant, non pas un lâche ; et rien ne put l'effrayer : il n'hésita pas à prendre les armes pour se défendre, et il attaqua d'abord le

château de Saint-Cénery, possession de Robert Giroye : l'Alençonnais et le Passais surtout, qui appartenaient depuis quelque temps à Robert de Bellême, furent pillés et dévastés. Mais Robert, sans trop s'inquiéter de ces résultats désastreux, ne laissa pas de s'emparer de Saint-Cénery, qu'il pilla et réduisit en cendres ; ensuite, il tomba sur les monastères, et rançonna ceux de Saint-Evroult, de Saint-Martin de Séez, de Troarn et plusieurs autres. Il poussa même l'audace jusqu'à vouloir s'emparer du palais épiscopal de Séez ; ce fut la dernière raison qui poussa l'évêque Serlon à l'excommunier. Hoël, évêque du Mans, et plusieurs autres élevèrent aussi la voix contre le ravisseur, et revendiquèrent avec énergie les droits de l'Eglise, ce qui inspira au cœur de Robert une haine épouvantable contre ces prélats ; mais enfin, Hélie de la Flèche put arrêter ce dangereux ennemi : il le battit en 1092 à *Riolt* ou *Riollet* (peut-être Roullée), et bâtit près de ce champ de bataille la forteresse de Dangeul, pour couvrir sa frontière de ce côté : il mit en ce château une forte garnison et se disposa à mener vigoureusement la campagne.

Le Prieuré de Ceton

Ce fut pendant cette guerre que fut fondé le prieuré de Ceton, qui fut dédié à la très sainte Vierge : le fondateur était Robert Chesnel, baron autrefois vassal de Roger de Montgommery : il le soumit au prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, qui déjà en possédait beaucoup d'autres. Trois autres situés sur la limite du diocèse de Séez : celui de Saint-Etienne, à Gennes-le-Gandelain, celui de Saint-Léonard-des-Bois, et celui de Notre-Dame de Fresnay furent donnés dans le même temps à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Deux d'entre eux : ceux de Saint-Léonard et de Fresnay, reçurent en compensation comme annexe le prieuré de Champfleur.

Chaumont

On croit que ce fut alors aussi que fut fondé l'ermitage de Chaumont, situé sur la butte de ce nom, près de la Roche-Mabile, sous les auspices de Hoël, évêque du Mans. Cette butte, située à trois petites lieues d'Alençon n'appartenait pas

alors à notre diocèse. Les ermitages, que nous voyons apparaître ici pour la première fois dans notre histoire, étaient de petits établissements religieux dont la dotation était bien déterminée ; et, lorsqu'un ermite mourait, son ermitage était donné à un autre comme une sorte de bénéfice. Cet arrangement contribua beaucoup à corrompre la vie éremitique, qui cessait ainsi complètement d'être ce qu'elle était d'abord : c'est-à-dire la vie la plus pauvre, la plus mortifiée et la plus difficile que l'on pût imaginer sur la terre, par l'abandon de toutes les choses de ce monde et le renoncement à soi-même, afin de ne vivre que pour Dieu. La richesse des ermites changea cette vie d'abord si parfaite en une sorte de position sociale : l'amour du bien-être s'empara de ces solitaires, et le relâchement engendra la mollesse, le besoin de plaisir, et même devint un excitant à la satisfaction des passions charnelles. Les traditions populaires sont pleines des récits de méfaits commis par ces sortes de moines déchus de leur perfection primitive.

Départ des premiers Croisés : Robert Courte-Heuze, Rotrou, Etienne de Blois

Nous avons vu la première croisade se préparer au concile de Clermont, où assistait notre évêque Serlon d'Orgères. La voix du père commun de la chrétienté, qui était alors le bienheureux Urbain II, retentit jusque dans nos contrées. Pierre l'Ermite vint prêcher à Laval, même avant le concile ; et l'évêque du Mans, Hoël, qui s'était rendu à Rome à cette époque, suivit le pape depuis la ville éternelle jusqu'à Clermont. Ce fut assez probablement à sa sollicitation, ou du moins sur ses indications qu'Urbain II voulut voir le Maine. Il vint à Sablé le 22 février 1096, visita ensuite le Mans, Solesmes, Saint-Hippolyte de Vivoin, d'où l'on croit qu'il se rendit à Mayenne et à Laval, où avait prêché Pierre l'Ermite. Plusieurs seigneurs puissants de ces contrées prirent la croix, entre autres le comte Etienne de Blois et Rotrou, fils du comte du Perche, le futur Rotrou III, fondateur de la Trappe. Robert Courte-Heuze, bien que son duché eût été troublé par la révolte de la maison de Bellême en 1095 et 1096, confia le soin de ses états à son frère Guillaume-le-Roux, et partit en compagnie du jeune

Rotrou, que nous venons de nommer, de Philippe de Montgommery et de plusieurs autres puissants seigneurs, en septembre 1096.

Raoul de Domfront

Parmi les personnages de notre pays qui s'enrôlèrent pour prendre part à ces expéditions lointaines, nous devons mentionner spécialement le prêtre Raoul, originaire de Domfront en Passais. C'était un homme d'un talent supérieur, possédant à peu près les qualités de son état, mais dévoré par une insatiable ambition. On remarquait de plus en lui un caractère querelleur et hautain qui devait lui attirer de nombreuses épreuves.

Lorsque les croisés se furent rendus maîtres de la Terre-Sainte, Raoul fut d'abord nommé archevêque de Mimistra, l'ancienne Mopsueste, en Cilicie : mais en 1135, le patriarcat d'Antioche étant devenu vacant par la mort de Bernard, premier patriarche latin de cette ville, Raoul brigua cette dignité, et fut élu tumultuairement par le peuple, sans la participation des prélats. Ceux-ci, qui s'étaient déjà rassemblés pour l'élection, se séparèrent sans mot dire, mais leur silence exprimait assez par lui-même leur désapprobation. Raoul n'attendit pas leurs protestations : il se mit en possession de son siège, et prit lui-même sur l'autel le *pallium*, sans s'inquiéter d'en faire la demande au pape, qui pourtant a seul le droit de le conférer.

Lorsqu'il s'agit ensuite d'exercer sa charge, le nouveau patriarche, par ses talents et par son éloquence, s'attira quelques partisans ; mais bientôt son mauvais caractère reprit le dessus : il sévit contre ses inférieurs, prétendant qu'ils avaient attenté à sa vie, et il se fit ainsi une foule d'ennemis, même parmi les premiers dignitaires de son Eglise. Deux d'entre eux entreprirent de le faire déposer et partirent dans ce dessein pour Rome. Le fameux Bohémond, l'un des plus grands héros de la première croisade, était encore alors prince d'Antioche : il força Raoul à partir quelque temps après ses accusateurs pour se justifier devant le Souverain-Pontife. Il est bon de savoir que la principauté d'Antioche avait d'abord été octroyée par les croisés à Roger de Sicile, et que c'était en partie par les intrigues de Raoul qu'elle était revenue à Bohémond. Roger s'en souvenait, et il fit arrêter le patriarche au moment où

celui-ci débarquait à Brindes. Mais, Raoul, changeant de conduite, séduisit le duc par son éloquence : Roger, vaincu et charmé, rentra en paix avec lui, et le fit conduire avec honneur sur la route de Rome.

Cependant l'orgueilleux patriarche s'était rendu coupable d'une grave offense envers le pape, qui était alors Innocent II. Il avait prétendu que l'Eglise d'Antioche, ayant été fondée par saint Pierre aussi bien que celle de Rome, il devait marcher au rang qu'occupait le pape lui-même ; encore prétendait-il à la place d'honneur, puisque, après tout, l'église d'Antioche était aînée de sa sœur d'Occident. Revenu un peu à lui-même, Raoul sentit l'inconvenance de sa conduite : le sentiment de son insolence lui pesa sur le cœur, et il commença à redouter l'abord du Souverain-Pontife. Il ne se doutait pas qu'Innocent avait contre lui des griefs beaucoup plus sérieux que celui-là ; mais il put bientôt le constater par lui-même : le pape, avant tout, l'interrogea sur son élection et sur sa conduite à l'égard de son clergé. Raoul, qui s'attendait à toute autre chose, ne se laissa pourtant pas désarçonner : il était habile et fort éloquent, comme nous avons pu déjà le constater : il se justifia admirablement sur les deux points en question, puis, déposant solennellement le *pallium* dont il s'était orné lui-même, il en reçut un autre pris comme de coutume sur la Confession de saint Pierre, et qui lui fut remis par le premier diacre, selon l'usage de l'Eglise romaine.

Raoul s'en retourna donc avec honneur à son patriarcat, et le pape Innocent envoya en Syrie, avec les pouvoirs de légat, Pierre, archevêque de Lyon, chargé de régler toute cette regrettable affaire. Pierre était un prélat respectable et consciencieux, mais peu difficile à tromper. Au lieu de s'acquitter aussitôt de sa mission, il commença par faire plusieurs pélerinages pour satisfaire sa piété, et ne revint à Saint-Jean-d'Acre que pressé par les accusateurs de Raoul. Ce fut là qu'il fut saisi de la maladie dont il mourut, avant que sa mission ne fût accomplie, et non sans que l'on soupçonnât qu'il avait été empoisonné. Il faut dire qu'il n'a jamais été prouvé que sa mort eût été naturelle.

En apprenant le résultat du voyage de Rome, les adversaires de Raoul vinrent le trouver, afin de se reconcilier avec lui ;

mais il refusa de pardonner à l'un d'entre eux ; et celui-ci, poussé à bout, obtint du pape l'envoi d'un second légat. Celui-ci se conduisit plus énergiquement que Pierre, et commença par convoquer un concile, auquel les partisans de Raoul se rendirent en même temps que ses accusateurs. Mais Bohémond s'était tourné pendant ce temps contre son patriarche, et la crainte qu'inspirait ce prince ferma la bouche à Raoul et à ses partisans. Le malheureux prélat fut déposé, chargé de chaînes, et enfermé au monastère de Saint-Siméon, situé sur une haute montagne, près de la mer.

Cet fut là que, pendant une longue captivité, le pauvre ambitieux put réfléchir sur la vanité des grandeurs de la terre, et détester son ambition, son faste, sa hauteur et son orgueil, qui avaient été la cause de ses malheurs. Enfin, il parvint à s'échapper de sa prison en trompant ses geôliers, et il s'embarqua de nouveau pour Rome, où il parvint à se remettre de nouveau en grâce avec le Saint-Siège. Plein de joie, il retournait en Orient pour reprendre le gouvernement de son Eglise, lorsqu'il mourut empoisonné pendant le voyage. Heureux s'il n'eût jamais quitté son obscure et paisible retraite de Domfront !

Croisades

L'expédition d'Orient et ses résultats firent en France une impression dont on ne peut pas aujourd'hui concevoir l'idée. Le Maine et Marmoutier allèrent jusqu'à faire commencer à cette époque une ère dont le point de départ était la visite qu'ils avaient reçue du pape : il faut dire que personne ailleurs ne fit un tel honneur à Urbain II. La visite elle-même avait été de tout point dans nos contrées digne du pontife suprême qui en était l'objet. L'évêque du Mans Hoël, l'avait reçu dans son palais épiscopal et l'avait traité avec une magnificence digne de son rang, malgré une disette qui sévissait alors. Ce digne prélat voulut ensuite reconduire lui-même Urbain jusque dans le midi de la France. Ce fut l'un de ses derniers actes. Il mourut quatre mois après, le 29 juillet 1096. Juhel, abbé de la Couture, dont nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de parler, était mort un mois auparavant, le 26 juin de cette même année 1096.

La nomination du successeur de Hoël ne fut pas sans causer quelques divisions dans l'Eglise du Mans. Enfin l'archidiacre Hildebert l'emporta, malgré l'opposition de Guillaume-le-Roux, devenu suzerain du Maine depuis le départ de Robert Courte-Heuze pour la croisade. Le nouvel évêque, qui devait plus tard mériter le titre de vénérable, fut sacré par Raoul II, archevêque de Tours, le jour de Noël de l'an 1097. Nous l'avons déjà vu incidemment prisonnier à Corbon, par l'influence de ce même Guillaume-le-Roux, qui s'était opposé à son élection.

Situation intérieure de nos Contrées

C'était donc ce roi Guillaume qui était chargé de défendre la Normandie en l'absence de son frère Robert. Il commença par mettre à la tête de ses troupes Robert-le-Diable, comte de Bellême, qui entreprit en 1097 de combattre le roi de France, Philippe Ier. Celui-ci ne jugea pas à propos de répondre au défi du prince anglais ; et Guillaume se borna à bâtir sur sa frontière, du côté de la France le château de Gisors, que son frère, Henri Beauclerc, allait bientôt rendre inexpugnable.

Le roi d'Angleterre fut moins heureux du côté du Maine. Hélie de la Flèche, vainqueur, comme nous l'avons vu, de Robert de Bellême, entreprit de se fortifier dans son comté, et à cause de cela, il renonça à partir pour la croisade. Guillaume-le-Roux crut devoir venir lui-même, pour chercher à rétablir les affaires de son vassal Robert. Il s'avança donc jusqu'à Alençon ; mais là, il s'aperçut que son armée n'était pas assez forte pour envahir le territoire manseau, et il battit en retraite : le comté du Maine lui échappait ainsi complètement pour un temps.

Mais Robert-le-Diable ne cessait de l'exciter à reconquérir cette province. Guillaume cependant hésita pendant près de deux années ; enfin il entra en campagne pendant l'année 1098. Au mois de février, Robert de Bellême essaya d'attaquer le château de Dangeul, bâti, comme nous l'avons vu, par son adversaire Hélie de la Flèche, près d'un champ de bataille où il avait vaincu Robert ; mais Hélie, encore cette fois, lui barra le passage, et le siège ne put avoir lieu. Toutefois, Guillaume-

le-Roux, appréciant les qualités militaires de son vassal, lui confia des troupes, et s'en alla guerroyer ailleurs.

Robert commença par bâtir ou restaurer plusieurs forteresses sur sa frontière, du côté du Maine. Blèves, Aillières, Mamers et six autres de moindre importance furent en peu de temps capables d'arrêter les efforts de son belliqueux voisin. Par malheur, la plus grande partie de ces forteresses étaient bâties sur les terres de Saint-Vincent, de la Couture et de la cathédrale du Mans : il semblait que Robert ne pouvait rien faire, même les meilleures choses, sans commettre quelque injustice ; il vexa ses voisins, excita les haines contre lui, et força enfin Hélie de la Flèche à lui déclarer la guerre.

Hélie, brave et habile, comme le prouvent ses actes, remporta d'abord quelques avantages sur son dangereux rival ; mais, par malheur, il fut fait prisonnier le 28 avril 1098, avec une petite troupe de chevaliers qu'il commandait : Robert de Bellême le conduisit au roi d'Angleterre, alors à Rouen : le comte du Maine fut enfermé dans la grosse tour de la ville, et l'on put traiter à loisir de sa rançon. Mais pendant ce temps, le roi rassembla son conseil, prit sa résolution et bientôt après marcha sur le Maine avec une puissante armée. Le rendez-vous général fut fixé à Alençon, et Guillaume, à la tête de toutes ses troupes, envahit aussitôt le pays qu'il convoitait. Il campa d'abord à Rouessé-Fontaine, attaqua le château de Fresnay-le-Vicomte, et en fut repoussé ; mais il se replia vers le midi, alla camper à Montbizot, puis à Coulaines, où il put réunir cinquante mille hommes.

Pendant que cette conquête s'accomplissait ainsi sans beaucoup d'obstacles, le comte d'Anjou, Foulques IV, le Réchin, qui avait marié son fils Geoffroy avec la fille du comte Hélie de la Flèche, réclama contre l'usurpation de Guillaume, se posa comme champion des droits de son fils sur le Maine, et même s'empara du Mans, dont la population le reçut avec quelque sympathie. Guillaume accepta la guerre avec ce nouvel adversaire, mit le siège devant le Mans, et combattit assez longtemps sans beaucoup de succès autour de ses murailles. Entre temps, il brûla Coulaines, par haine pour l'évêque Hildebert, à qui cette terre appartenait. Ensuite, il licencia son armée et laissa seulement trois cents chevaliers à Robert de Bellême, avec

ordre de continuer le siège du Mans après la moisson. Alors il quitta l'armée et revint en Normandie.

Pendant ce temps, Foulques-le-Réchin ne s'endormait pas : il profita de l'absence du roi pour assiéger Ballon, qui lui résista efficacement et ne put être pris. Guillaume-le-Roux revint lui-même, aussitôt qu'il lui fut possible, prêter aide à son vassal, et il reprit en personne le siège du Mans, interrompu depuis plusieurs mois. La garnison commençait à entrevoir l'impossibilité de résister ; et l'évêque Hildebert se rendit au camp du roi d'Angleterre pour lui porter des conditions de paix, dont l'une des principales était la délivrance du comte Hélie.

Guillaume fatigué de la guerre, autant que les Manseaux, accepta ces conditions, et entra en triomphe dans la ville du Mans. Il chargea Guillaume d'Evreux et Gilbert de l'Aigle, qu'on appelait aussi Gilbert d'Exmes, parce qu'il était gouverneur de cette ville, de gouverner en son nom sa nouvelle conquête : Gauthier de Rouen reçut le commandement de la tour du Mans. Tous les seigneurs manseaux se soumirent à Guillaume-le-Roux. Hélie de la Flèche fut aussitôt mis en liberté, comme il était convenu ; mais il déclara qu'il ne renonçait point à la possession du Maine. Le roi d'Angleterre ne lui sut point mauvais gré de cette franchise, et il le renvoya quand même, tout prêt à résister à ses revendications, quand elles se produiraient à main armée.

Hélie de la Flèche ne fut pas longtemps sans prouver que sa parole n'était pas une simple bravade. Il recommença la guerre et assiégea de nouveau le Mans, qui fut en peu de temps réduit aux abois. Guillaume était repassé en Angleterre : il prit de nouveau la mer, aussitôt qu'il apprit que la guerre était rallumée, débarqua à Touque, et fut bientôt à Alençon. Aussitôt qu'Hélie apprit qu'il allait avoir affaire au roi lui-même, il s'enfuit dans son patrimoine et s'enferma à Château-du-Loir, qui fut bientôt investi par l'armée de Guillaume. Mais Hélie était chez lui ; et, fort de l'amour que lui portaient ses sujets, il tint en échec toutes les forces du roi d'Angleterre, qui, ne voulant pas sacrifier à cette petite guerre la sûreté de son royaume, repassa la Manche et regagna sa capitale.

Toutes ces expéditions fatiguaient le Maine et la Normandie.

Le Maine en particulier se trouva plongé pendant ces années 1098 et 1099 dans la plus profonde misère. L'évêque Hildebert fut obligé d'aller mendier pour son troupeau. Il s'adressa d'Abord à Adèle de Blois, femme du comte Etienne, qui lui procura en effet des secours abondants. Hildebert s'avança ensuite à la rencontre de Guillaume, pour l'engager à laisser en paix son malheureux troupeau. Mais la calomnie s'arma contre ce saint pontife. On le dépeignit à Guillaume comme un traître, et l'attachement que le roi lui avait toujours vu témoigner à Hélie de la Flèche ne rendait que trop vraisemblable cette accusation. Hildebert fut reçu brutalement par le monarque, qui l'accabla d'injures, lui reprocha tout ce qu'il avait entendu dire de lui, et finalement luidéclara qu'il le retenait prisonnier. Lorsqu'il retourna dans son royaume, il y emmena avec lui le pieux et malheureux évêque, le molesta encore en Angleterre, et fit tous ses efforts pour obtenir de lui de l'argent et la démolition des tours de sa cathédrale, qui n'étaient, prétendait-il, qu'un fort à l'usage de l'évêque. Enfin, voyant que ses raisonnements et ses menaces ne produisaient aucun effet, le roi rendit la liberté à Hildebert, qui revint dans sa ville épiscopale, au commencement de l'an 1100. Le pieux et vaillant évêque se rendit peu après à un concile qui se tenait à Poitiers, et s'y plaignit des mauvais traitements dont il avait été l'objet. Il trouva un zélé défenseur dans saint Yves de Chartres, qui loua beaucoup son courage.

Mort de Guillaume-le-Roux

Quant au roi d'Angleterre, il ne devait jamais revoir le Maine, ni l'évêque dont il avait fait sa victime. Il fut tué peu de temps après en chassant dans la Forêt-Neuve, par une flèche lancée au hasard, le 2 août de l'an 1100. Aussitôt Hélie, encouragé par cette mort, sortit de sa retraite de Château-du-Loir, et rentra sans beaucoup de difficulté dans la capitale du Maine. Les torts que Guillaume-le-Roux avait eus à l'égard de l'évêque du Mans n'étaient pas les seuls qu'il eût à se reprocher. Il faut toutefois avant tout lui rendre cette justice qu'il gouverna son royaume avec valeur, y maintint la paix par son énergie, et y fit régner la justice par sa fermeté. Mais son ambition, son

envie de dominer tout, même l'église, sa conduite révoltante à l'égard du grand saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et de plusieurs autres évêques, dont il se montra le persécuteur acharné, sont des taches considérables qui ternissent sa mémoire. En somme, s'il eut quelques-uns des talents de son père, il eut aussi ses défauts, et d'une manière beaucoup plus apparente. Il n'eut d'ailleurs ni la piété du Conquérant, ni son amour pour les bonnes œuvres. Pendant son règne, le lieutenant de ses armées en Angleterre, Morel, comte de Northumberland, tua au passage du petit fleuve de l'Alne, le 1er novembre 1093, le roi d'Ecosse, Malcholm III, époux de sainte Marguerite d'Ecosse ; le fils aîné de ces deux saints personnages périt aussi dans le combat. Ce même comte se révolta ensuite contre son maître, qui le fit mettre en prison. L'infortuné général y périt misérablement, donnant ainsi un triste exemple de la fragilité de la gloire humaine.

Henri Beauclerc s'empare du trone d'Angleterre

Aussitôt après la mort de Guillaume-le-Roux, son jeune frère, Henri Beauclerc, en l'absence de Robert Courte-Heuze, se fit reconnaître facilement comme roi d'Angleterre, où il trouva les esprits favorables à son avènement. « Henri, dit Marin Prouverre, était un prince bon, prudent, magnanime, et grandement souhaité du peuple. » Il nous semble en effet que Henri Beauclerc avait un peu de toutes ces qualités, bien que tous les historiens ne portent pas de lui un jugement aussi favorable. Il fut couronné à Cantorbéry le 9 août 1100, huit jours après la mort de son frère : notre évêque Serlon assistait à son sacre, avec tous les autres évêques de Normandie.

Presque aussitôt après cette cérémonie, Henri épousa Mathilde, fille de Malcholm III, roi d'Ecosse et de sainte Marguerite. L'union se trouva ainsi faite entre ces deux royaumes d'Ecosse et d'Angleterre, qui devaient dans la suite des temps, n'en composer qu'un seul, comme nous le voyons aujourd'hui. Henri eut en peu d'années de cette digne épouse un fils qui reçut le nom de Guillaume et fut plus tard surnommé Adelin, et une fille nommée Mathilde, comme sa mère. Cette princesse fut mariée plus tard à l'empereur d'Allemagne Henri V, et, en

seconde noces à Geoffroy Plantagenêt fils de Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, dont elle eut le futur roi d'Angleterre Henri II.

Il y avait à peine un mois que Henri Beauclerc régnait sous le nom de Henri Ier, lorsque son frère, Robert Courte-Heuze, revint de Terre-Sainte. Tout affligé de ce qui était arrivé pendant son absence, il se serait cependant encore assez volontiers contenté de son duché qui était l'ancien héritage de ses pères. Ce parti même convenait assez à son caractère indolent et facile ; mais Robert de Bellême, ses deux frères, Roger et Arnoult, Guillaume de Varennes, Yves de Grantmesnil, Robert Malet, et autres seigneurs normands, se chargèrent de l'exciter à la guerre, et lui promirent même de remettre le royaume d'Angleterre entre ses mains, s'il voulait leur promettre une récompense digne du service qu'ils allaient lui rendre. Robert, autant par facilité de caractère que par ambition, se rendit à leur avis, donna à Robert de Bellême, Argentan, Séez et toute la forêt de Gouffern, et aux autres seigneurs les possessions qui leur convenaient le mieux ; puis à l'automne de l'an 1101, il équipa une flotte et navigua vers l'Angleterre.

Robert Courte-Heuze revendique le trone de son frère

L'armée ducale, commandée par Robert de Bellême, prit facilement pied sur le sol anglais, et Henri ne fut pas sans redouter l'issue de cette guerre. Il vint au devant de Robert, s'aboucha avec lui, et lui proposa de faire la paix à certaines conditions qu'il lui proposa ; alors Robert qui voyait dorénavant de près les difficultés qu'il aurait à vaincre dans la conquête de l'Angleterre, accepta les conditions qui lui étaient offertes. Henri, pour conserver son royaume, céda toutes ses possessions de Normandie, à l'exception de la forteresse de Domfront, et s'engagea à payer à son frère une pension de trois mille livres sterling. Cet accord passé, il retint Robert à sa cour, mais les seigneurs normands, voyant que leur présence n'était pas agréable en Angleterre, repassèrent la mer et s'en revinrent dans leurs forteresses.

Aussitôt qu'il fut rentré en Normandie, Robert de Bellême se rendit à Séez, qui était désormais en sa possession, et il se

disposa à tirer vengeance de l'évêque Serlon qui l'avait excommunié. Il attaqua aussitôt les possessions de l'évêché, et celles de l'abbaye de Saint-Martin, gouvernée alors par Raoul d'Escures. Les revenus de cette abbaye venaient de s'accroître alors des dîmes de la paroisse de Saint-Loyer-des-Champs, aujourd'hui au canton de Mortrée : elles avaient été attribuées à l'abbaye par une charte que l'évêque Serlon venait de signer en cette année 1101. Le prélat et l'abbé Raoul, furent molestés l'un et l'autre, ainsi que l'archidiacre Jean et les principaux membres du chapitre, que Robert savait opposés à sa tyrannie. Ces vénérables personnages, ne pouvant supporter les mauvais traitements de Robert, se retirèrent en 1103 en Angleterre, où le roi Henri les reçut avec humanité. Ce fut alors que Raoul d'Escures fut pourvu de l'évêché de Ross, en attendant qu'il devint à la mort de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. L'archidiacre Jean fut fait aumônier et conseiller du roi. Quant à Serlon, après avoir séjourné quelque temps en Angleterre, il fit le pélerinage de Rome, et fut environ deux ans hors de son diocèse.

Cependant Robert de Bellême se trouvait assez mal de la part qu'il avait prise à l'expédition d'Angleterre. Comme ses possessions d'Alençon s'étendaient à l'ouest et touchaient le territoire de Domfront, qui était resté en la possession d'Henri, celui-ci, pour se venger, l'attaqua, et lui fit la guerre à outrance.

Gérard de Saint-Hilaire commandait alors Vignats, qu'il défendit avec succès contre Robert Courte-Heuze. Le pays se trouva ensanglanté par ce conflit ; et le vénérable Raoul d'Escures, encore abbé de Saint-Martin de Séez, crut devoir s'interposer pour essayer de préserver la contrée des malheurs qui la menaçaient. Il réussit peu dans son entreprise ; mais Robert de Bellême fut battu partout et obligé de se réfugier dans Alençon. Il s'en prit de ses malheurs à l'abbé de Saint-Martin, qui avait arrêté son ardeur, et il dévasta son monastère, ainsi que celui de Saint-Evroult. Ensuite, sans s'inquiéter des conseils de Raoul d'Escures, il s'obstina à continuer la guerre.

Les hostilités recommencèrent donc sur tous les points. Arnoul de Montgommery livra à Henri Beauclerc le château d'Almenêches, que le roi remit à son frère, Robert Courte-

Heuze ; mais Robert de Bellême surprit en 1103 l'armée ducale dans ce château, et brûla l'abbaye d'Almenêches. Ce fut alors que l'abbesse Emma de Montgommery fut obligée de se retirer à Saint-Evroult, comme nous l'avons déjà dit.

Bataille de Chailloué

Tout le pays de Séez fut alors dans le trouble et dans la consternation. Robert Courte-Heuze poussa une pointe jusqu'à Exmes ; mais tout le pays se ligua contre lui, entre autres, Gilbert de l'Aigle, commandant d'Exmes, et Hugues de Nonant. Robert de Bellême, fort de ce double appui, s'élança à la poursuite du duc, qui lui présenta la bataille. Le combat fut sanglant et acharné ; mais le duc fut enfin défait et mis en fuite.

On varie sur le lieu où Robert de Bellême remporta cette éclatante victoire. Odolant-Desnos croit que ce fut à Chailloué, à une lieue de Séez, parce qu'Orderic Vital dit que ce fut « *ad calcetam* ». Mais ce mot un peu barbare peut très bien signifier que l'armée du duc fut attaquée en queue, ou bien encore que la bataille se livra au *talon,* c'est-à-dire au pied de la colline sur laquelle est située la ville d'Exmes, point de mire des deux combattants. Aussi M. le Prévôt, l'un des éditeurs d'Orderic Vital, place-t-il avec beaucoup plus de vraisemblance le champ de bataille en question entre Vieux-Urou et la Briquetière ou Sainte-Anastasie, c'est-à-dire, selon toute apparence, dans la vallée de Villeneuve et du Parc-des-Mottes, qui se trouve en effet au pied de la colline dont la ville d'Exmes couronne le sommet. A la suite de cette bataille, Robert-le-Diable s'empara sans coup férir d'Exmes, du fort de Château-Gonthier, au territoire de la Courbe et de plusieurs autres forteresses importantes.

Sur ces entrefaites, mourut la duchesse Sibylle, et son époux, Robert Courte-Heuze, épousa en seconde noces Agnès de Ribemont. Le jeune Etienne de Blois, le même qui devint roi d'Angleterre en 1136, ayant pris Tinchebray sur Guillaume de Mortain, qu'il y fit prisonnier, obtint, pour prix de son courage la possession de cette ville. Le jeune prince entreprit d'aider le duc de Normandie dans la guerre qu'il faisait à Robert de Bel-

lême : mais il eut peu de succès, à cause du mauvais vouloir des seigneurs. Alors Robert Courte-Heuze signa lâchement la paix, et rendit à Robert de Bellême les possessions de ses pères, c'est-à-dire la majeure partie du territoire qui composait l'ancien diocèse de Séez. Le bon Serlon, évêque de cette ville, aima mieux s'expatrier que de vivre sous un tel seigneur. Alors Robert tomba sur l'abbé de Saint-Martin, Raoul d'Escures, et le tourmenta tellement qu'il le força de s'enfuir à son tour en Angleterre. Le départ de Séez de ces deux illustres personnages eut lieu, comme nous l'avons dit en 1103. Nous avons déjà vu ce qu'il en résulta pour l'un et pour l'autre.

Pendant ce temps-là, Henri Beauclerc affermissait de plus en plus sa domination en Angleterre, malgré une invasion de Danois et de Norwégiens qui eut lieu à cette époque, et dont il se délivra par sa valeur. Le prince Louis de France, qui devait être plus tard le roi Louis-le-Gros, passa à son tour en Angleterre ; mais il fut trahi par sa belle-mère Bertrade, celle-là même qui avait été la cause de l'excommunication du roi Philippe Ier. Cette trahison sauva Henri, mais ne nuisit que peu au prince Louis, qui, après avoir été fait prisonnier, fut renvoyé sain et sauf par la magnanimité de son rival. Orderic Vital rapporte que ce jeune prince fut empoisonné dans la circonstance, et radicalement guéri par un sorcier. Il faut laisser au bon historien la responsabilité de son assertion.

L'an 1104, le roi d'Angleterre vint en Normandie, visita Domfront et le reste de ses possessions dans cette province. Il alla voir son frère Robert, et fit de nouveau la paix avec lui : il reçut même du duc de Normandie en cette circonstance le droit de suzeraineté sur le comte et sur le comté d'Evreux. Mais Robert de Bellême, rentré dans ses possessions à la suite du traité, continua d'être une cause de troubles dans la contrée. L'Eglise de Séez souffrait des maux cruels causés par ses entreprises : l'évêque Serlon excommunia de nouveau Robert. Le comte de Mortagne, Rotrou III, entré nouvellement en possession de ses petits Etats, eut beaucoup à souffrir aussi du ressentiment de son voisin, et nous pourrons constater plus tard les effets de la vengeance de ce dernier.

Henri Beauclerc et Serlon a Carentan

Henri Beauclerc, à la nouvelle des mouvements continuels de ce brouillon, revint en Normandie, se dirigea vers le Cotentin, et s'arrêta quelques jours à Carentan près Vire, au département actuel de la Manche. L'évêque Serlon revenait en même temps de son exil, et n'osant rentrer à Séez, où Robert de Bellême, de nouveau excommunié, aurait pu lui faire un mauvais parti, il se dirigea aussi vers Carentan, pour s'y aboucher avec le roi d'Angleterre. Il y arriva le samedi de Pâques et trouva Henri assistant à la longue cérémonie du jour.

La misère était grande alors : le roi lui-même et sa suite étaient pauvrement entretenus : l'église était pleine de meubles, de lits et autres effets que les habitants de la campagne avaient amassés en ce lieu sacré pour les soustraire au pillage. Serlon fit du spectacle de cette misère le sujet d'un discours qu'il prononça en présence de la cour et du clergé.

« Sire, dit-il, tous les gens de bien gémissent en leur cœur, et déplorent avec une douleur extrême la profanation des choses sacrées et la ruine du pauvre peuple. Cette église vous montre clairement par ce qu'elle contient, combien le Cotentin, et je pourrais dire la Normandie tout entière, est opprimée aujourd'hui. Considérez ce lieu, qui devrait être révéré, puisque c'est le temple du Tout-Puissant et la maison de la prière : vous le voyez converti actuellement en une halle publique, une demeure profane du peuple et même des bêtes. Ceux qui viennent prier trouvent à peine une place pour mettre le genou en terre, un lieu pour se tenir avec révérence devant la Majesté divine. Tout est plein de meubles que les pauvres habitants de cette contrée tâchent de sauver de la main avide des brigands ; et à peine sont-ils même ici en sécurité, parce que la crainte de Dieu, l'honneur dû à la religion, le respect du saint lieu, ne sont plus rien pour ces sacrilèges pillards. Vous dirai-je, Sire ; et je ne puis le faire sans larmes, que le cruel Robert de Bellême a brûlé cette année l'église de Tournay, dans mon diocèse ? Et ce serait peu d'avoir réduit cet édifice en cendres. S'il n'avait enveloppé cruellement dans sa ruine plus de quarante-cinq personnes qui s'y étaient retirées, et qui ont péri sous les décombres, ou dans les flammes de l'incendie. »

« Je vous représente ces horreurs, Sire, avec le sentiment d'une juste douleur, afin de vous exciter à un saint zèle pour l'honneur de votre personne et de votre royaume, et pour vous enflammer de cette ardeur qui arma Phinéès, Mathathias et les généreux Macchabées, contre les pécheurs. Je vous conjure donc, Sire, au nom de Dieu, de reprendre l'héritage de vos pères, et de délivrer la pauvre Normandie de l'oppression des tyrans. Ce n'est pas votre frère qui la possède : non, ce n'est pas lui qui est cause de tant de malheurs : ce sont ceux qui abusent, dirai-je de sa bonté ou de son indolence ? qui établissent leurs affaires sur sa paresse, et qui profitent de ses débauches pour gouverner et manier tout à leur volonté. C'est un Guillaume de Conversane, qui gouverne à Rouen, un Hugues de Nonant, un Gohier d'Anjou, son neveu, qui est maître de Bayeux. Ce sont ceux-là qui perdent, ruinent et dévastent cette belle province, dont les amples revenus sont dilapidés et employés en vanités et en débauches. »

« Mais, vous dirai-je de plus que votre frère jeûne souvent faute de pain ; que *sa marmite est souvent renversée ;* que souvent, faute de vêtements, il est contraint de demeurer au lit ; et que les bouffons et les femmes perdues qui le suivent, emportent ses habits, pendant que, gorgé de vin et de viande, il ronfle sur sa couche ; et, ce qui est plus honteux encore, ces malheureux se font gloire de l'avoir réduit à rien. »

« Quand le chef est ainsi languissant, est-ce merveille, Sire, si tout le corps est malade, et si le pauvre peuple périt par l'effet de la nonchalance d'un prince ainsi perdu dans la débauche ? Cette belle province avait toujours été gouvernée par des princes magnanimes, depuis que le grand Rollon, de qui vous tirez votre origine, Sire, en avait pris possession, jusqu'à nos temps d'aujourd'hui. Voilà pourquoi je vous invite, ô bon roi, à prendre compassion de votre terre natale : elle soupire après vous ; elle vous adresse ses vœux, elle vous tend les bras et appelle votre secours : prenez donc les armes pour la conquérir, mais non tant pour y étendre l'amplitude de vos domaines que pour la tirer d'oppression. »

Il en fallait moins certainement pour exciter les désirs secrets d'Henri Beauclerc ; et, pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons goûter qu'à moitié, malgré sa magnifique éloquence,

ces paroles du *bon* Serlon, dont pourtant, croyons-nous, les intentions étaient excellentes. Le prélat ne visait pas seulement Robert de Bellême ; mais encore et surtout Robert Courte-Heuze : c'était provoquer la guerre entre les deux frères ; et nous verrons plus tard, non-seulement par le résultat, mais encore par la prédiction inspirée au bienheureux Vital de Mortain, que cette guerre était funeste et contraire aux desseins de la divine Providence. Tout ce qui paraît bon à l'extérieur ne l'est pas toujours en réalité ; et il faut toujours, avant de donner un conseil important, bien réfléchir, surtout quand il s'agit, comme dans le cas présent, de faire couler le sang, et d'armer deux frères l'un contre l'autre.

Notre évêque, après cette première sortie, changea de sujet ; et, passant du roi au reste de l'auditoire, il fit le procès des courtisans qui portaient de longs cheveux, quoique les conciles eux-mêmes l'eussent défendu, comme nous avons déjà pu le constater. Cette vanité, disait Serlon, les faisait ressembler à des femmes, les mettait en contradiction avec la doctrine de saint Paul et avec les lois de l'Eglise, qui ne permettait les longs cheveux qu'en signe de pénitence publique, et non pas pour faire montre de fausse gloire et de vanité : « C'est pourquoi, Sire, continuait le pontife, je vous conjure et vous adjure de vous ranger le premier au devoir, comme vous êtes le premier pour le rang et pour l'honneur : montrez à vos sujets l'exemple de la modestie, et faites qu'ils apprennent par votre exemple royal, quel est le devoir de chacun d'eux en particulier. ».

Le roi fut touché de ces remontrances, et promit deux choses : l'une de rendre la tranquillité à l'Eglise et de procurer le repos au peuple de Normandie ; la seconde fut un ordre donné à ceux de sa suite *de couper leurs cheveux*. Lui-même, avant de partir de Carentan, voulut que l'évêque lui coupât les siens en signe d'humilité et de soumission filiale. Henri avait hérité de la piété de son père et se rangeait facilement aux conseils que lui dictait la religion, ainsi qu'au besoin de faire pénitence, comme il sentait qu'il en avait besoin. Du reste, ni le roi ni l'évêque ne prévoyaient encore les sujets de deuil qui allaient bientôt accabler la famille du Conquérant.

Cette entrevue explique la conduite de Serlon, qui fut un des

premiers à reconnaître les droits d'Henri, lorsque celui-ci revendiqua la Normandie en 1105, au préjudice de son frère et du jeune Guillaume Cliton, fils de ce dernier. Il ne voyait de salut pour la Normandie que dans la domination du roi d'Angleterre. Ce prince d'ailleurs était désiré également par les habitants de la contrée, plus que son neveu, qui était trop jeune pour avoir la force d'affermir la paix. Le trône restait à moitié électif dans la famille de Guillaume-le-Conquérant, et la Normandie avait eu assez peu à se louer du gouvernement de Robert Courte-Heuze : la tyrannie que ce prince avait exercée fit tort à son fils, et la province n'eut pas à se repentir de s'être donnée à Henri. On ne peut donc pas blâmer sous aucun rapport le digne Serlon d'avoir abandonné le jeune Guillaume Cliton : on regrette seulement un peu de le voir plus soucieux du bien matériel que de l'amour de la pure justice. Dans tous les cas, la réputation de sainteté dont jouissait l'évêque de Séez ne fut pas sans faire beaucoup de bien en Normandie au parti d'Henri Beauclerc.

Quant à Robert de Bellême, il ne laissait pas, malgré ses échecs, de se montrer ambitieux et magnifique ; et il tint, en cette année 1105, dans son château de Boitron, une cour féodale des plus brillantes.

L'année 1106 devait voir la fin de l'existence politique indépendante dont la Normandie avait joui jusque-là. Ce fut au commencement de cette année que le fameux Bohémond, délivré des fers des Sarrasins par l'intercession de saint Léonard de Noblac ou de Nouaillé, vint en pélerinage au sanctuaire dédié dans le Limousin à ce glorieux ermite. Il déposa ses chaînes sur le tombeau du saint, dont le culte prit dès lors en France une extension toute nouvelle. La renommée du héros des croisades l'avait précédé, et Robert de Bellême alla jusqu'à Marmoutiers pour le voir. Bohémond profita de l'occasion pour demander la main de la princesse Constance, fille du roi de France, Philippe Ier, qui accepta volontiers le héros pour son gendre.

A son retour en Terre-Sainte, Bohémond emmena avec lui un certain nombre de chevaliers français, séduits par le récit de ses aventures.

Vers le même temps, le 3 avril de cette année 1106, mourait

à Winchester, en Angleterre, Foulques, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, qui eut pour successeur Robert Ier, moine de Saint-Denis ; celui-ci était un homme misérable, un intrus qui n'avait obtenu sa dignité que par intrigues et en usant de procédés simoniaques : il causa des maux inouïs à cette communauté alors florissante, et son passage fut un véritable fléau pour cette malheureuse abbaye.

Au mois de mai suivant, la peste sévit en Normandie et y fit un grand nombre de victimes. La guerre vint encore s'ajouter aux maux que causait ce fléau. Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, assiégeait en compagnie de Robert de Bellême, *Condatum*, peut-être Condé, ou plutôt Candes, où était mort le grand saint Martin. Geoffroy fut tué à ce siège, et eut pour successeur son fils Foulques-le-Jeune ; encore presque adolescent. Celui-ci, maître de l'Anjou, confia ses intérêts au comte Guillaume de Poitiers, qui le trahit et l'emprisonna pendant un an, mais mourut peu après.

Alors Foulques, délivré de cet allié perfide, épousa Eremburge, fille d'Hélie de la Flèche, ce qui lui donna une grande influence dans le Maine. Henri Beauclerc crut devoir rechercher l'alliance de ces puissants seigneurs ; et, de concert avec eux, il fit de nouveau la guerre à son frère et assiégea Bayeux, qui fut pris, livré aux flammes et ruiné de fond en comble. Caen, craignant le sort de Bayeux, se rendit volontairement au roi, qui marcha ensuite sur Falaise ; mais en ce temps-là même, il fut abandonné par Hélie de la Flèche, et ne jugea pas à propos d'entamer le siège de la place avec ses seules forces. On crut que ce retard annonçait des intentions pacifiques : les hommes les plus sérieux et les plus justes s'interposèrent pour ramener la paix entre les deux fils du Conquérant ; mais tous les efforts de ces excellents personnages n'aboutirent à rien : la guerre continua, et cette lutte fratricide marcha désormais rapidement vers un dénouement fatal.

Quelques événements importants pour notre pays s'accomplirent encore avant la fin de cette année 1106. L'empereur d'Allemagne Henri IV, le persécuteur de saint Grégoire VII, venait de mourir, et avait eu pour successeur son fils Henri V, qui épousa Mathilde d'Angleterre, fille de Henri Beauclerc. Ce mariage faisait monter la race de Guillaume-le-Conquérant sur

le premier trône de l'univers. Nous verrons plus tard la nouvelle impératrice fournir à l'Angleterre une lignée de rois dont le sang n'est pas encore entièrement épuisé aujourd'hui.

Ce fut encore pendant la campagne de 1106 que Robert, cet abbé intrus de Saint-Pierre-sur-Dive dont nous avons parlé plus haut, attira par fraude Henri Beauclerc dans la ville qui entourait son abbaye, et essaya de l'y enfermer pour le livrer à son frère, Robert Courte-Heuze. Cette entreprise échoua par la valeur d'Henri et de la petite troupe qui l'accompagnait. Au lieu d'être pris, les Anglais restèrent maîtres de l'abbaye et de la ville de Saint-Pierre-sur-Dive. L'abbé Robert fut exilé, et se retira sur les terres de France, où il devint prieur d'Argenteuil; mais la leçon sévère qu'il venait de recevoir ne l'avait point corrigé : il se rendit odieux à Argenteuil, comme il l'avait été à Saint-Pierre, et fut tué à la fin par un paysan qu'il avait opprimé : il n'eut pas même le temps de demander à Dieu le pardon de ses crimes.

Nous avons déjà dit comment Henri Beauclerc remplaça cet abbé indigne par le cellérier du monastère, nommé Raoul, homme plein de bonnes intentions, qui répara une partie des maux causés au monastère par son prédécesseur. Mais, amateur de la solitude, et de plus, ne se sentant pas la capacité nécessaire pour conserver un tel gouvernement, ni surtout pour rebâtir l'abbaye, détruite sous le gouvernement de Robert, il céda humblement son siège à Richard de l'Aigle, grand seigneur caché sous le froc, qui avait tout le talent, et pouvait se procurer tout l'argent nécessaire pour cette grande œuvre. Mais avant de quitter la crosse et la mître, le bon Raoul avait eu soin de faire signer par Henri Beauclerc à Argentan en 1108, une charte déchargeant de toute redevance l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive. Alors ce saint homme redevint simple moine et mourut tel, le 23 février, en 1111 selon les uns, en 1121, selon les autres. Le choix de Richard de l'Aigle, son successeur, avait été heureux : il gouverna longtemps et avec éclat le monastère de Saint-Pierre.

Bataille de Tinchebray

Les hostilités sourdes ou publiques qui existaient entre le roi d'Angleterre et le duc de Normandie était enfin arrivées à leur

plus haute période. Henri avait fait construire à Tinchebray, qui dépendait alors du comté de Mortain, un château qui menaçait le cœur de la Basse-Normandie. Robert Courte-Heuze, qui venait de se réconcilier avec Robert de Bellême, se trouvait dans la forteresse d'Exmes, dont son nouvel allié lui avait ouvert les portes. Ils résolurent tous deux de marcher de là sur Tinchebray, pour attaquer la forteresse de Henri. Celui-ci, à l'approche de ses ennemis, ne se laissa pas bloquer dans la ville : il sortit au-devant d'eux, et leur présenta la bataille.

Un saint ermite, qui habitait le Passais, et qui devait plus tard fonder la magnifique abbaye de Savigny, le bienheureux Vital de Mortain, dont nous retracerons bientôt la vie, quitta sa solitude à la nouvelle de cette rencontre des deux frères, et vint les trouver, afin de les empêcher, s'il était possible, de s'entre égorger. Il fut bien reçu par l'un et par l'autre ; mais on refusa d'écouter ses conseils. Alors le serviteur de Dieu, qui était doué de l'esprit de prophétie, déclara aux deux frères que, s'ils en venaient aux mains, Dieu leur préparait le sort d'Etéocle et de Polynice, et qu'ils allaient se détruire mutuellement l'un l'autre. Mais cette prédiction si grave dans la bouche d'un saint comme Vital ne fut pas encore capable de calmer la fureur de Robert et d'Henri : le signal de la bataille fut donné et bientôt la mêlée devint affreuse.

Enfin, après un combat acharné, la victoire se déclara pour Henri Beauclerc. Robert Courte-Heuze fut fait prisonnier et Robert de Bellême prit la fuite, avec les faibles restes de l'armée du duc de Normandie. Tel fut le résultat de cette fameuse bataille de Tinchebray, qui fut livrée le 27 septembre 1106 : elle mettait entre les mains d'Henri Beauclerc tous les Etats de son père, comme celui-ci l'avait prédit en mourant ; mais en même temps, selon la prédiction de Vital de Mortain, elle fut le point de départ de la destruction de la race de Guillaume-le-Conquérant, destruction que nous verrons bientôt entièrement accomplie.

Robert Courte-Heuze prisonnier fut présenté à son frère, qui le reçut avec bienveillance, mais refusa de lui rendre son duché. Le roi d'Angleterre confia le jeune Guillaume Cliton, fils de son frère prisonnier, à Hélie de Saint-Saëns *(de Sancto-Sidonio)*, seigneur des environs de Neufchâtel, au nord de

Rouen. Celui-ci conduisit le jeune prince, alors âgé de six ans, à la cour du comte d'Anjou.

Quant à Robert de Bellême, il voulut céder Argentan à Hélie de la Flèche, pour s'en faire un allié contre Henri, dont il redoutait la vengeance. Les négociations échouèrent ; mais Henri Beauclerc, désirant se concilier le comte de Bellême, dont il appréciait la valeur, tout en reconnaissant sa mauvaise foi, fit la paix avec lui, et lui concéda tout ce qui avait appartenu à son père, Roger de Montgommery, c'est-à-dire le Perche et le comté d'Alençon avec tout le reste de l'Hiémois : Henri y ajouta le don d'Argentan et de Falaise : il croyait ainsi se concilier le cœur de Robert ; mais celui-ci ne lui fut pas plus fidèle, comme nous le verrons, qu'il ne l'avait été à tous ses autres suzerains.

Henri, maître de la Basse-Normandie après la bataille de Tinchebray, marcha aussitôt sur Rouen, qui lui fut livré par Hugues de Nonant, commandant de cette ville pour Robert Courte-Heuze. Il se trouva ainsi paisible possesseur de la Normandie ainsi que de l'Angleterre, et il rassembla immédiatement un concile à Lisieux, pour régler, d'accord avec les évêques, les affaires ecclésiastiques de son duché, ce qui acheva de lui concilier les cœurs et affermit définitivement sa domination.

La Normandie réunie a l'Angleterre

Robert Courte-Heuze fut condamné à terminer sa vie dans une condition privée et obscure. Avec lui périt définitivement la qualité de duc souverain de Normandie, qui existait depuis Rollon, en 912, et avait duré, par conséquent, deux siècles, à quelques années près. Le titre n'a été depuis donné que par honneur à quelques princes du sang royal, parmi lesquels nous pouvons distinguer Jean-le-Bon et beaucoup plus tard Louis XVII, qu'attendaient de si tristes destinées.

Caractère de Robert Courte-Heuze

Le fils aîné du grand Guillaume, qui termina ainsi sans gloire l'histoire si brillante avant lui de notre duché de Normandie, nous est donné par Guillaume de Jumièges et par

Orderic Vital comme un homme faible et mou ; et il semble en effet que ce fut là son grand défaut. Il nous apparaît dans l'histoire comme le moindre des trois fils de Guillaume-le-Conquérant. Il est fâcheux que ce faible caractère se trouve à la fin des ducs de Normandie ; car il est assez remarquable que depuis Rollon jusqu'à lui, non-seulement on ne trouve pas une nullité, mais encore on cherche en vain un homme médiocre. Le sang des chefs danois avait réellement de la vigueur ; et, malgré les maux et les dégâts matériels qu'ils ont causés à la France, on trouve, selon l'expression d'un chroniqueur du temps, ce pays heureux encore d'avoir été tiré par ces envahisseurs braves et intelligents, de la mollesse qui menaçait de l'envahir sous les faibles successeurs de Charlemagne. Nous verrons maintenant Henri Beauclerc soutenir dignement, à la tête de l'Angleterre et de la Normandie, la gloire de ses ancêtres. Mais, avant d'entamer le récit de son règne, nous devons raconter la vie de deux illustres et saints personnages qui édifièrent nos contrées à cette époque, et qui tous deux étaient morts avant la bataille de Tinchebray. Nous les verrons adoucir par leur piété les mœurs encore farouches des Normands, et l'Eglise leur a donné à tous deux une place distinguée sur les autels.

Saint Osmond

Le premier est saint Osmond, originaire de Séez et issu des comtes de cette ville. Il était né en 1040. Sa mère, nommée Marguerite, était parente, et peut-être sœur de Guillaume-le-Conquérant. Cette pieuse mère, étant enceinte, vit en songe un flambeau lumineux qui sortait de son sein ; et dès son bas âge, en effet, le jeune Osmond, par son intelligence, par sa piété, et par sa vertu précoce, se montra vraiment la lumière de ceux qui l'entouraient. Envoyé à Paris pour y étudier les sciences et les lettres, il donna aux pauvres, à la fin de ses études, tout ce que son père lui avait envoyé ; et même il y ajouta son habit ; puis, pauvre volontaire, et entièrement dépouillé pour l'amour de Dieu, il se joignit à quelques mendiants qui s'en allaient de Paris en Normandie, et reçut avec eux l'aumône des valets que son père avait envoyés à sa rencontre.

Arrivé à Séez, le jeune seigneur reprit un genre de vie digne

de son rang ; mais en même temps il se mit sérieusement en devoir de pratiquer toutes les vertus compatibles avec son état : son esprit de mortification, son humilité, sa soumission à ses parents, sa charité envers les pauvres, excitaient l'étonnement et l'admiration. Devenu comte de Séez à la mort de son père, le jeune saint fut d'un grand secours à l'évêque Yves de Bellême pour la construction de sa cathédrale ; et il gouverna ses peuples avec une justice exacte, tempérée par une grande miséricorde : surtout il se distingua par une charité inépuisable, et dépensa des sommes énormes pour le soulagement des pauvres et pour la dotation des églises.

Malheureusement pour elle la ville de Séez ne jouit pas longtemps de cette sage administration, qui la rendait si heureuse au milieu des troubles de cette époque. Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, ayant résolu de s'emparer de l'Angleterre, comme nous l'avons vu, convoqua tous ses vassaux, chacun avec leur armée, à l'embouchure du petit fleuve de la Dive. Osmond s'y rendit comme les autres, et combattit vaillamment à la bataille d'Hastings ; alors Guillaume, pour le récompenser de sa fidélité, le fit comte de Dorcet ou Dorcester, et l'éleva en outre à la dignité de chancelier du royaume d'Angleterre.

Dans l'exercice de cette charge importante, Osmond rendit de grands services aux églises et aux abbayes, surtout dans son comté de Dorcester. Ce comté d'ailleurs tout entier jouissait, sous le gouvernement de notre saint, d'une douce paix au milieu des autres provinces anglaises que tyrannisaient à l'envi leurs nouveaux maîtres, malgré les efforts du roi Guillaume, dont le but et le désir était d'unifier les Saxons avec ses Normands, mais qui était gêné dans son œuvres par les exactions qu'exerçaient sur les habitants du pays ses compagnons d'armes.

Mais, malgré le bien qu'il opérait, le saint comte se sentait mal à l'aise au milieu du fracas des affaires : il désira bientôt se retirer dans la solitude pour y vivre uniquement de la vie spirituelle. Ce saint désir d'ailleurs se mêlait en lui au besoin que sa charité ressentait de faire à ses sujets du bien dans un ordre plus relevé que l'ordre temporel ; aussitôt donc qu'il lui fut possible, il se décida, malgré son humilité, à solliciter l'honneur d'entrer dans les Ordres sacrés.

Bientôt, en possession de ce qu'il désirait avec tant d'ardeur, le saint fut attaché d'abord en qualité de chapelain, à la personne de Guillaume-le-Conquérant, et signa en cette qualité, l'an 1074 la donation faite par le roi d'Angleterre à l'évêque de Bayeux, de la terre du Plessis-Grimoult, dans laquelle ce prélat voulait bâtir une abbaye. Quatre ans après, en 1078, le roi Guillaume nomma son chapelain évêque de Salisbury, au grand contentement des fidèles de ce diocèse et des évêques d'Angleterre, dont aucun ne se montra plus heureux de cette nomination que le vénérable Lanfranc, qui occupait encore le siège primatial de Cantorbéry, et qui voulut sacrer lui-même le nouvel évêque.

Osmond, comme un autre saint Ambroise, gouverna ses sujets dans l'ordre spirituel avec une prudence consommée, comme il les avait auparavant gouvernés avec tant de justice dans l'ordre temporel. Il bâtit dans sa ville épiscopale une cathédrale, dont son prédécesseur Hermann n'avait eu le temps que de faire asseoir les fondations, depuis qu'il avait transporté à Salisbury le siège épiscopal, qui était auparavant à Scherborn.

Aussitôt que cette cathédrale fut achevée, le saint prit soin de la meubler magnifiquement de ses propres deniers, et de la faire orner avec une richesse digne de l'église mère et maîtresse de toutes celles de l'ancien diocèse de Scherborn. Il dédia ensuite ce bel édifice à la très sainte Vierge, et y établit trente-deux canonicats, quelques-uns même disent trente-six, et autant de prébendes pour des clercs inférieurs.

Cette cathédrale, dédiée en 1092, fut brûlée par le feu du Ciel, cinq jours seulement après sa consécration. Mais le saint évêque, sans se laisser décourager par une épreuve aussi sensible à son cœur, reprit son œuvre et fit don à l'église rebâtie de plusieurs riches terres, distraites de son propre patrimoine. De pauvre qu'elle était, la cathédrale de Salisbury devint ainsi très riche, et le saint prélat y établit comme chanoines des hommes remarquables par leur science et par leurs vertus. Il dota la maison où ils habitaient d'une nombreuse et riche bibliothèque, et il ne dédaignait pas de s'y rendre souvent lui-même pour y transcrire de sa propre main les vieux manuscrits qu'elle renfermait.

Brûlant d'amour pour son prochain, quel qu'il fût, et de zèle

pour le salut des âmes, le saint évêque recevait avec la plus grande bonté les pénitents qui se présentaient à lui. Plusieurs fois, il voulut assister lui-même des condamnés à mort. Dans sa conduite privée, il était si exact en tout ce qui touche à la vertu de chasteté qu'on n'a jamais pu former contre lui le moindre soupçon sur ce point. Comme évêque, il accomplit aussi des œuvres remarquables. Outre sa cathédrale, dont nous avons parlé, le diocèse de Salisbury lui dut encore la réforme de sa liturgie. De son temps, la manière de célébrer l'Office divin était loin d'être uniforme en Angleterre : plusieurs liturgies diverses y avaient pénétré, ce qui avait rompu bientôt l'unité, si désirable pourtant en pareille matière. Osmond résolut de remédier à ce désordre, et composa dans ce but un livre intitulé *Ordinaire*, ou *Consuétudinaire*, que l'on peut considérer comme le premier Bréviaire de l'Eglise de Salisbury : on remarque avec plaisir dans ce Bréviaire, l'un des plus anciens dont l'histoire ecclésiastique ait enregistré le souvenir, l'office des principaux saints de Normandie, entre autres celui de saint Evroult, et celui de sainte Opportune. L'usage de ce Bréviaire se répandit par toute l'Angleterre et l'Irlande ; et il a été suivi dans un grand nombre d'Eglises de ces deux pays, jusqu'au temps de l'invasion définitive du Protestantisme sous le règne d'Elisabeth. Ce saint évêque composa encore les *Canones Officiorum* ou *Règles des Offices,* pour fixer les différentes fonctions dont les clercs devaient s'acquitter pendant la célébration de l'Office divin. Il y ajouta un *ordo* perpétuel ou *directoire*, pour régler l'ordre général des cérémonies sacrées. Il faut encore y ajouter des formules pour les bénédictions que l'on donnait alors à la fin des Offices. Un recueil manuscrit des *Bénédictions* de saint Osmond se trouve à la Bibliothèque de la ville d'Alençon.

Saint Osmond ne borna pas ses travaux intellectuels à l'étude de la sainte Liturgie : il composa des *Vies des Saints*, parmi lesquelles on remarque la vie de saint Adelme, premier évêque de Scherborn, mort trois cent soixante-neuf ans avant l'avénement de son saint historien. Celui-ci transféra en outre, avec la plus grande solennité, les reliques de son illustre prédécesseur, qui avaient été cachées sous terre par saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, quatre-vingt-douze ans auparavant. Notre

saint plaça avec honneur ces restes précieux dans l'église du monastère de Malmesbury, alors gouverné par l'abbé Warin. Toutefois, le pieux prélat voulut garder une partie de ces reliques pour sa chère cathédrale ; et pendant la translation de ces ossements vénérables, un des archidiacres de Salisbury, nommé Evrard, fut miraculeusement guéri d'une paralysie qui le tourmentait depuis longtemps ; et un autre archidiacre, nommé Hubald, fut guéri de la même manière à l'Ascension suivante, encore par l'intercession du même saint Adelme.

Nous avons déjà dit que les vertus privées d'Osmond égalaient ses vertus épiscopales : il ne négligeait rien pour se rendre lui-même agréable à Dieu, afin de pouvoir travailler plus efficacement au salut de ses frères. Cependant, comme les saints eux-mêmes conservent encore pendant toute leur vie quelques faiblesses, et que Dieu les abandonne de temps en temps à leur nature corrompue, pour les humilier et pour leur apprendre à lutter contre le démon, il arriva que le saint évêque de Salisbury se laissa surprendre par des méchants en 1095, à l'assemblée de Buckingham, où il se déclara l'adversaire de saint Anselme, son ami, qui était alors en Angleterre le champion du pape légitime, contre l'antipape Guibert, opposé depuis plusieurs années par l'empereur d'Allemagne Henri IV aux vrais successeurs de saint Pierre. Le roi Guillaume-le-Roux avait défendu de trancher la question entre les deux prétendants, et de se déclarer pour l'un ou pour l'autre : il l'avait fait plutôt par ignorance et par grossièreté que par volonté mauvaise. Mais le grand esprit de saint Anselme avait saisi la vérité, que les autres ne voyaient pas aussi clairement que lui. L'illustre docteur ne pouvait pas en conscience balancer un seul instant sur la légitimité des deux papes ; mais ses collègues dans l'épiscopat, même les plus saints, avaient des doutes et approuvaient la réserve du roi. Saint Osmond lui-même suivit le mouvement général ; mais bientôt, la vérité ayant lui à ses yeux, il alla se jeter aux pieds du grand archevêque de Cantorbéry, alors banni de la cour à cause de sa résistance, et lui demanda avec instances l'absolution de la faute qu'il avait commise à Buckingham. Le même jour, Robert, évêque d'Herfort, qui avait également faibli dans la même assemblée et fait de l'opposition à saint Anselme, vint aussi faire amende honorable. Le

saint docteur, tout en larmes, bénit ses deux illustres pénitents, et leur accorda aussitôt l'absolution de leur faute.

Saint Osmond n'approuvait pas non plus le voyage que fit à Rome saint Anselme en 1097 ; mais ces dissidences sur des points secondaires n'altéraient en rien l'amitié qui existait entre les deux saints. Très peu de temps après le départ de son ami, Osmond fut saisi d'une maladie cruelle, qui le fit longtemps souffrir, et enfin l'envoya au Ciel le 4 décembre 1099, avant qu'il eût eu la consolation de voir saint Anselme revenir de son exil.

De nombreux miracles s'opérèrent sur le tombeau de ce saint évêque, et des démarches furent faites auprès du pape Grégoire IX, en 1228, pour obtenir sa canonisation. Le procès ne put aboutir alors, et Osmond ne fut mis au nombre des saints qu'en 1457, par le pape Calixte III, sur les instances du roi d'Angleterre Henri V. Le culte de cet illustre pontife fut ensuite proscrit et interdit par Edouard VI et par Elisabeth. On fit disparaître ses reliques et on s'empara de la châsse qui les contenait. Le tombeau fut ensuite ouvert une seconde fois en 1787 : on n'y trouva plus aucun fragment des os du saint ; mais son souvenir, au milieu de ces ruines, est resté vivant jusqu'aujourd'hui, et son nom est encore cher à son troupeau, tout séparé qu'il est de l'Eglise romaine. Cette église mère de son côté, a montré beaucoup d'estime pour saint Osmond, et la Congrégation des Rites lui a réservé une place dans le Martyrologe romain. C'est avec saint Evroult le seul de nos saints qui ait obtenu cet insigne honneur.

Saint Guillaume Firmat

Le second saint dont nous ayons à nous entretenir, loin d'attirer les regards de ses contemporains par l'exercice des vertus publiques sur un siège épiscopal, ne sortit jamais de la solitude, et passa entièrement sa vie seul avec Dieu. Guillaume Firmat, pendant qu'Osmond brillait sur le siège de Salisbury, faisait revivre dans les retraites profondes du Passais, les vertus et les miracles des Ernier, des Auvieu et des Fraimbault ; et il restait un type parfait de la vie érémitique, dans un temps où les hommes assez courageux pour supporter cette vie d'entier

sacrifice devenaient de plus en plus rares, à cause du nombre et de la puissance des monastères qui existaient alors sur toute la surface de notre pays et de la France entière.

Guillaume, surnommé *Firmat,* à cause de la fermeté et de la force de son caractère, naquit à Tours d'une famille noble et distinguée, et se fit remarquer dès sa plus tendre jeunesse par ses succès dans les études de toutes les sciences ; mais il brilla beaucoup plus encore par ses vertus, et surtout par son ineffable douceur.

Nommé d'abord chanoine de Saint-Venant, à Tours, sa patrie, il mérita, par sa fidélité à remplir son devoir, l'estime et le respect de tous ses confrères ; et de plus, il se distingua dans le métier des armes, qu'il fut obligé d'exercer pendant quelque temps, dans une guerre qui menaçait la Touraine.

La paix ayant été conclue, Guillaume revint à Tours, et sans quitter sa fonction de chanoine, se mit à étudier la médecine, afin de se rendre capable de faire le plus de bien possible à ses concitoyens. Il amassa dans l'exercice de cet art des richesses considérables ; et, malheureusement, il ressentit dans son cœur quelques premiers mouvements d'avarice. Mais ayant vu un jour le démon assis sur son trésor, sous la figure d'un singe, il proposa aussitôt à sa mère de distribuer aux pauvres tout l'argent que contenait son coffret, et de se retirer tous deux au désert. La mère, après quelque résistance, consentit aux désirs de son fils, et, à son exemple se dépouilla de tout ce qu'elle possédait, et le suivit dans la solitude.

Les deux nouveaux ermites se retirèrent dans un lieu inhabité, nommé les *Sept-Frères.* La mère pourvoyait aux besoins temporels de l'un et de l'autre, et le fils distribuait en retour à sa mère le pain de la parole et le Sacrement de l'Eucharistie ; car il avait été élevé au sacerdoce pendant qu'il était chanoine de Tours. Un grand nombre d'habitants de cette ville vinrent trouver les deux serviteurs de Dieu dans leur solitude ; mais ce fut précisément ce qui en éloigna Guillaume : il craignit que ce concours ne le détournât trop de l'esprit de méditation et de la vie contemplative, et il abandonna son désert aussitôt qu'il eut rendu les derniers devoirs à sa mère qui mourut à cette époque.

Le saint voyageur dirigea d'abord ses pas vers la ville de

Laval, et choisit pour retraite près de cette ville la forêt de Concise, qui renfermait beaucoup de solitudes écartées. Guillaume s'y établit avec la résolution de s'y livrer entièrement à la méditation de la vie future ; mais bientôt, malgré lui, la renommée de sa vertu se répandit dans tout le pays : un grand nombre de personnes vinrent le visiter, et toutes le quittaient remplies d'admiration et de désir de marcher sur ses traces.

Le concours des pélerins à la cellule du saint ermite devint en peu de temps très considérable ; et il prêchait à tous, par son exemple autant que par ses paroles, Jésus-Christ crucifié. Toutefois, son extérieur négligé, sa barbe et ses cheveux longs et en désordre, lui attirèrent de temps en temps des outrages. Quelques jeunes débauchés poussèrent même l'audace jusqu'à amener près de sa cellule une courtisane, qu'ils engagèrent par des présents à essayer de corrompre le serviteur de Dieu. Cette femme se présenta donc au commencement de la nuit à la porte du saint, feignit de s'être égarée dans la forêt, et sollicita la grâce d'être reçue dans la pauvre cellule de l'ermite. Guillaume l'admit en effet charitablement, lui alluma du feu et lui servit à manger ; mais bientôt cette femme effrontée employa toutes les ruses qu'elle connaissait pour le faire tomber en faute avec elle : alors Guillaume, effrayé plus encore qu'indigné d'une telle malice, saisit un tison dans son foyer, et se l'enfonça dans le bras jusqu'à l'os. La courtisane, voyant un tel courage et une vertu si admirable, tomba aussitôt aux pieds du saint, en criant grâce et merci. Ses complices, qui étaient cachés dans les environs, en attendant le résultat qu'allait produire leur mauvaise action, s'inquiétèrent de ces cris, et accoururent au secours de la malheureuse ; mais en voyant ce qui était arrivé, ils se précipitèrent à leur tour aux pieds de Guillaume, et lui demandèrent grâce pour le mal qu'ils avaient voulu lui faire. Le saint, consolé par l'heureux résultat d'une si mauvaise entreprise leur donna sa bénédiction, et les renvoya en paix.

Mais l'affluence toujours croissante des pélerins à sa cellule fit de nouveau craindre au saint ermite de perdre le recueillement absolu qu'il désirait avec tant d'ardeur, et il partit bientôt de Concise pour aller visiter les lieux sanctifiés par la vie et par la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lorsqu'il débarqua sur la côte d'Asie, la caravane dont il faisait partie manqua

d'eau. On commençait déjà à s'inquiéter fortement lorsque Guillaume, plein de confiance dans son divin Maître, frappa la terre en invoquant le nom du Sauveur du monde, et en fit jaillir une fontaine, qui suffit à désaltérer tous ses compagnons.

Un corbeau familier que le saint avait élevé à Concise, fut ensuite l'instrument dont se servit la divine Providence pour empêcher les pélerins de s'égarer dans le désert. Mais, tout en conservant ainsi la vie de ses compagnons de voyage, le serviteur de Dieu ne put sauver entièrement sa propre liberté. Il fut saisi par les infidèles, qui lui firent endurer les plus sanglants outrages. Toutefois, il parvint à se tirer de leurs mains, atteignit la ville sainte de Jérusalem ; et, après y avoir fait ses dévotions, résolut de se rendre à Rome, pour y vénérer les tombeaux des saints Apôtres.

Guillaume était déjà à Constantinople, tout prêt à passer de là en Italie, lorsqu'il fit la rencontre de plusieurs prélats qui étaient occupés à élire un évêque pour une église voisine de la capitale de l'Orient. Ces évêques, voyant un ermite au visage vénérable qui entrait pour prier dans l'église où ils étaient assemblés, furent frappés de son air de sainteté, et l'élurent d'un consentement unanime. Guillaume accepta la charge avec répugnance, et en demandant à Dieu de le délivrer promptement d'un tel fardeau.

Le Seigneur eut pour agréable le désir de son serviteur ; car l'année même de son avènement, le saint ayant refusé de faire, pendant une procession solennelle, une station devant le palais d'un prince qui habitait sa ville épiscopale, encourut l'indignation de cet orgueilleux seigneur, et crut devoir se dérober par la fuite aux persécutions dont il se voyait menacé. En vain ses prêtres, ses clercs, et même le prince, qui avait reconnu son erreur, le firent-ils chercher partout, même jusqu'en France : le saint échappa à toutes leurs investigations, regagna sa patrie et se retira d'abord en Bretagne.

Il y avait à Dordenay, près Vitré, un lieu désert qui lui parut d'abord assez favorable à la vie qu'il voulait mener désormais : il fit jaillir en ce lieu, au moyen d'un peu d'eau qu'il avait apportée du Jourdain, une source qui porte encore aujourd'hui le nom de *Source de Saint-Firmat*, et se retrouva ainsi absolu-

ment comme il était avant son voyage d'Orient. Il faut dire même que son élection comme évêque dans un pays alors séparé de l'Eglise romaine par le schisme à trouvé bien des incrédules et paraît en effet assez invraisemblable : aussi en a-t-on passé le récit sous silence dans la Légende que lui consacre le Propre de Séez annexé au Bréviaire romain. Cependant, à cause de cet incident, vrai ou faux, Guillaume porte le titre de confesseur pontife dans un certain nombre de vieux martyrologes et de calendriers.

La solitude de Dordenay ne plut pas longtemps à notre saint ermite ; et, après y avoir passé seulement un temps assez court, il alla s'établir à la Fontaine-Géhard, assez près de la ville de Mayenne, où vint peu de temps après s'établir près de lui saint Bernard d'Abbeville, le futur fondateur de l'abbaye de Tiron, dont nous résumerons bientôt la vie. Guillaume passa en ce lieu plusieurs années, puis il changea encore de retraite, et choisit pour son nouveau séjour le désert de Savigny-le-Vieux, qui fait aujourd'hui partie du canton du Teilleul, au département de la Manche : enfin, il vint dans le Passais et se fixa à Mantilly, lieu alors fort solitaire du diocèse du Mans, mais aujourd'hui fort peuplé et réuni depuis 1790 au diocèse de Séez, et au doyenné de Passais-la-Conception.

Là, notre saint ermite reprit sa vie ordinaire d'austérité et de pénitence, ne dormant que lorsqu'il était absolument vaincu par le sommeil, et ne prenant le peu de repos qu'il se permettait, que sur une sellette, placée entre quatre morceaux de bois, disposés en forme de couchette, et sur lesquels il tombait lourdement chaque fois que son sommeil devenait trop profond et le séparait entièrement de la pensée de Dieu.

Sans cesse tourmenté par les attaques du démon, le vaillant soldat du Seigneur combattait cet ennemi en même temps par la pénitence et par l'aumône ; il distribuait aux pauvres presque tout ce qu'on lui donnait pour ses besoins propres, et n'usait jamais que de ce qui lui était strictement nécessaire pour conserver son existence.

Un jour, qu'il avait à ses gages un ouvrier dont il avait eu besoin pour faire certains travaux urgents, il reçut en aumône quatre pains ; mais il s'empressa de les donner à un pauvre qui se présenta à la porte de son ermitage. Aubert, digne serviteur

d'un si saint maître, désapprouva cette largesse, à cause de l'ouvrier, pour lequel il ne restait plus aucune nourriture. Mais le Seigneur, qui pourvoit aux besoins de ses moindres créatures, n'abandonna point ses serviteurs. Le soir, un ange vint leur apporter un pain qui suffit à leur repas, et qu'ils mangèrent avec actions de grâces, en bénissant la bonté de leur divin Maître.

En récompense de ses travaux et de sa fidélité, notre saint reçut bientôt de Dieu le pouvoir de faire des miracles autant qu'il le voulait. Arthur de Champeaux, garde de la forêt où se trouvait l'ermitage, ayant eu son habit volé en venant faire une visite au saint solitaire, celui-ci força par ses prières le voleur à rapporter cet habit le jour même. Il changea quelque temps après en grenouilles trois œufs qu'une femme avait dérobés, et lui avait apportés en don.

Il prédit à Délicata, femme de Grimoult de Landevy, qui était dure et fière envers les pauvres, qu'elle deviendrait très pauvre elle-même, et apprendrait ce qu'était la misère qu'elle ne savait pas soulager. Il découvrit dans le même temps un vol de deux poissons qu'avait commis le serviteur de la même Délicata ; et, peu de jours après, il sut par révélation qu'il allait recevoir du poisson d'un prêtre des environs, bien que, au moment où la chose lui fut révélée, le prêtre n'eût pas encore la pensée de lui en porter : pensée qui lui fut suggérée alors d'une manière toute surnaturelle. Enfin, le saint ermite découvrit un jour qu'un pauvre, qui se déguisait pourtant avec le plus grand soin, n'avait aucunement besoin d'aumône et ne mendiait que par avarice : indigné d'une telle duplicité, qui faisait tort aux vrais pauvres, Guillaume, contre son habitude, lui refusa tout secours et l'éconduisit avec vigueur.

Cependant Arthur de Champeaux et Guillaume de Spéchelles voulurent faire creuser un étang près de l'ermitage de Guillaume. Aubert, serviteur du saint, se mit, par charité, à travailler avec les ouvriers, qui, loin de lui en savoir gré, le virent avec déplaisir, et même le maltraitèrent. Guillaume, fâché de cet outrage fait à son fidèle compagnon, quitta sa cellule, fit une seconde fois le voyage de Jérusalem, nu pieds, et le corps chargé d'une lourde cuirasse ; puis, à son retour, il se fixa dans une île formée par le fleuve du Rhône, près d'Eone. Mais les

deux seigneurs dont nous avons parlé, Arthur et Guillaume, voyant que le pays de Mantilly était, depuis le départ du saint, désolé sans cesse par la guerre et par la famine, se mirent à la recherche de celui qu'ils regardaient avec raison comme une sauvegarde pour la contrée, et ils découvrirent à la fin le lieu de sa retraite. Alors ils allèrent le trouver, se jetèrent à ses pieds et le conjurèrent de revenir avec eux, ce que le saint leur promit, après les avoir accueillis avec la bonté la plus touchante. Il les renvoya cependant avant lui, et n'arriva à Mantilly que quelques jours après eux.

A la suite de ce dernier retour, le saint parut de plus en plus gratifié du don des miracles. Il délivra par ses prières le fils unique d'une dame de Tours, qui avait été mis en prison injustement. Délicata de Landevy était en ce temps, comme Guillaume le lui avait prédit, réduite à la plus affreuse misère. Cependant, ayant vendu une vache qui lui restait seule de toute son ancienne fortune, elle tint à acheter, sur le prix qu'elle en retira, un peu de miel pour le saint ermite. Celui-ci, heureux de ce sacrifice, et surtout de l'esprit de charité qui l'avait inspiré, donna le miel aux pauvres, au nom de la généreuse dame, et, par ses prières, lui fit rendre la vache qu'elle avait vendue.

Le saint exerçait alors un tel empire sur toute la création que les oiseaux venaient pendant l'hiver s'abriter sous son manteau. La pénitence semblait avoir rendu au serviteur de Dieu l'innocence primitive, et l'avoir remis en possession de la souveraineté que possédait l'homme au temps où il était le roi absolu des animaux : les poissons même venaient s'offrir à lui pour qu'il les prit dans sa main, et jamais aucun être vivant, quelque sauvage qu'il fût, ne cherchait à le fuir. Un sanglier avait pris l'habitude de venir dévaster les légumes de son jardin : le saint lui saisit l'oreille, l'emmena dans sa cellule et le menaça de le faire jeûner s'il continuait ses ravages. L'animal comprit et ne revint pas. Guillaume d'ailleurs renvoyait avec la même facilité les chevreuils et les lièvres dès qu'ils causaient quelque dégât aux plantes qu'il cultivait.

Enfin, ce saint et illustre solitaire mourut en paix le 24 avril : l'année n'est pas connue d'une manière bien exacte. Quelques-uns placent cette mort précieuse en 1090, d'autres en 1095,

d'autres la reculent jusqu'en 1103 : dom Piolin fait même vivre notre saint jusqu'en 1143. Les miracles que le bienheureux avait accomplis en si grand nombre pendant sa vie continuèrent de s'opérer près de son corps et sur son tombeau. Un chanoine de l'église de Saint-Evroult de Mortain ayant perdu, en venant pour l'ensevelir, la housse de son cheval, la retrouva sous ses pieds mêmes après la cérémonie de l'inhumation.

Les précieux restes du serviteur de Dieu furent disputés pendant onze jours entre les habitants de Domfront et ceux de Mayenne. Mais ceux de Mortain avaient pris les devants, et avaient transporté le corps dans leur église de Saint-Evroult, où le saint solitaire aimait beaucoup à prier pendant sa vie. Cette église devint bientôt célèbre : un pélerinage s'établit au tombeau du nouveau saint ; et plus tard même l'église changea de nom et devint l'église de Saint-Guillaume, d'où vint le dicton populaire :

« Quand saint Guillaume vint en renom,
Saint-Evroult perdit son nom. »

De nombreux miracles témoignèrent dans la suite des temps de la puissance du saint auprès de Dieu, et il fut canonisé en 1154. Son chef est encore conservé à Mortain, et les habitants de la contrée ont en lui la plus grande confiance. Le diocèse de Séez célèbre sa fête sous le rite double mineur le 24 avril, anniversaire de sa mort.

Gouvernement d'Henri Beauclerc

La bataille de Tinchebray avait donc mis entièrement l'Angleterre et la Normandie entre les mains d'Henri Beauclerc, qui devenait ainsi l'unique héritier de son père, selon la prévision du Conquérant lui-même. Ce fut à cette occasion que notre évêque Serlon rentra libre et triomphant dans son diocèse. Il profita de son retour pour remettre l'ordre parmi son peuple et son clergé, qui le reçurent avec enthousiasme.

Le digne prélat recommença aussi ses œuvres extérieures, et peu de temps après son retour, en 1107, il conféra le sacerdoce à l'historien Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, qui nous donne de si touchants détails sur la vie de son évêque, qu'il

considérait comme son bienfaiteur et son père. Peu de temps après, Serlon signait une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive.

La même année 1107, quelques mois seulement après la bataille de Tinchebray, Henri tint à Falaise une assemblée de seigneurs, dans le but d'affermir son trône et de faire accepter sa domination sur les deux rives de la Manche. Ce fut pendant la tenue de cette assemblée que mourut Robert, successeur de Lanfranc sur le siège abbatial de Saint-Etienne de Caen : il fut remplacé par Eudes, moine du même monastère, qui gouverna cette florissante communauté jusqu'en 1140. Les seigneurs se montrèrent favorables à la royauté d'Henri ; mais, comme celui-ci respectait beaucoup l'Eglise, il tint à avoir en même temps l'assentiment du clergé et celui de la noblesse ; pour ce motif, il convoqua dès le mois de mars une nouvelle assemblée qui suivait ainsi de près celle de Falaise. Cette nouvelle réunion était toute composée d'ecclésiastiques, et destinée à assurer publiquement au roi l'acceptation de son règne par le clergé : elle se réunit à Lisieux, et fut aussi favorable à Henri que l'avait été celle de Falaise.

Difficultés dans l'Eglise de Lisieux

L'Eglise de Lisieux avait été dans ce temps-là soumise à quelques épreuves. Son évêque Gilbert surnommé *Maminot* ou *Mancinot*, étant mort au mois de juillet de l'année 1101, le duc Robert Courte-Heuze avait nommé en sa place Foucher, frère d'un certain Ranulphe, qu'Orderic Vital appelle Raoul *Flambart*. Ce dernier personnage avait été évêque en Angleterre et premier ministre du roi Guillaume-le-Roux, et il avait été chassé de l'une et de l'autre de ces charges, pour avoir vexé l'Eglise et le peuple, en les soumettant à une insupportable tyrannie. Foucher étant mort après sept mois d'épiscopat, son frère, qui s'était rendu en Angleterre parce qu'il craignait que sa mauvaise réputation ne fût connue dans la contrée, revint en Normandie après la mort de son maître Guillaume-le-Roux, et demanda l'évêché que la mort de son frère laissait vacant ; il voulait en jouir lui-même, puis le laisser en héritage à deux enfants, probablement illégitimes, qu'il avait alors, et qui étaient âgés, l'un de douze ans, l'autre de onze.

La demande de ce pontife indigne lui fut accordée, mais saint Yves de Chartres, alors la lumière de l'Eglise de France, réclama vigoureusement contre une telle intrusion. Il adressa une lettre à Guillaume Bonne-Ame, encore alors archevêque de Rouen et aux autres évêques de Normandie, pour les exhorter à faire tous leurs efforts, afin de purger l'Eglise de Lisieux d'une telle indignité : « *spurcitiâ puerorum,* » comme il l'appelle dans son épitre cent quarante neuvième. Dans sa lettre cent cinquante troisième, adressée encore à l'épiscopat normand, il appelle le personnel de l'évêché de Lisieux « *stercora* » du fumier, et « *neophytum hæresis* » l'hérésie des néophytes, faisant allusion à la parole inspirée de saint Paul, qui défend d'ordonner des néophytes, tels que l'étaient les enfants de Ranulphe, de peur que l'orgueil de leur dignité ne les jette dans les filets du démon *(I. Tim. III-6).* Enfin le saint évêque adressa au pape Pascal II lui-même une troisième lettre, la cent cinquante septième qui nous reste de lui, et fit remarquer au Saint-Père trois défauts dans l'ordination de Ranulphe. Le premier existait dans la personne de l'évêque lui-même : saint Yves l'appelait un bigame, et le comparait à Lamech (*Gen. IV-18-19*) parce que, contrairement aux prescriptions des canons, il possédait en même temps deux églises. Le second défaut consistait dans l'installation des deux enfants de Ranulphe dans l'église même, ce qui était contraire à l'autorité des conciles et à la dignité ecclésiastique. Enfin le troisième défaut était d'avoir substitué, comme dans une succession héréditaire les enfants à la place de leur père, puis d'avoir mis le plus jeune de ces enfants à la place de l'aîné.

Le roi Henri s'étant rendu maître de la Normandie, chassa de l'Eglise de Lisieux toute cette ordure, pour nous servir de l'expression de Marin Prouverre, et nomma évêque Guillaume de Pacy, archidiacre d'Evreux. On accorda seulement comme compensation à Ranulphe l'évêché de Durham, en Angleterre, où les évêques ayant des enfants étaient si communs que ce n'était plus un scandale.

Le nouvel évêque de Lisieux avait pour lui la recommandation de saint Yves de Chartres : cependant Orderic Vital nous rapporte qu'il fut accusé de simonie, et condamné, à Rouen d'abord par les évêques de Normandie, puis à Rome, par le

pape Pascal II lui-même. A la suite de cette double condamnation, il fut déposé et chassé de son siège ; le roi nomma en sa place Jean, l'un de ses aumôniers, cet archidiacre de Séez que nous avons vu passer en Angleterre avec son évêque Serlon pour fuir la tyrannie de Robert de Bellême. Il fut sacré à Rouen par l'archevêque Guillaume, assisté de Serlon et de plusieurs autres prélats, en septembre 1107, et il gouverna honorablement son diocèse pendant trente-quatre ans.

Il y eut en ce temps-là quelques autres changements dans le haut clergé de Normandie. Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, passa à une vie meilleure, et eut pour successeur Roger de Bayeux, qui fut bénit par le vieil archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame. La vie de Guillaume de Ros fut écrite peu de temps après sa mort, par Adelme, moine de Flavigny. L'historien Orderic Vital était présent à la bénédiction de son successeur Roger de Bayeux.

Dans le même temps, Guillaume, évêque d'Evreux, demandait des moines de Saint-Evroult pour fonder un nouveau monastère à Noyon, où plutôt Nogion *(Nogionem)*. Ce monastère prit le nom de Bucheron *(Bus-Cheronem)*. Mais l'évêque d'Evreux ternit ses œuvres par sa révolte contre son souverain. Il mourut peu de temps après avoir établi la fondation dont nous venons de parler : son domaine fut confisqué et réuni à la couronne d'Angleterre. Il en résulta que le monastère de Nogion ou de Bucheron demeura longtemps inachevé. Robert de Prunières fonda aussi l'église de Thorney en 1108.

Cette même année vit la mort du roi de France, Philippe Ier, qui fut remplacé par son fils, Louis Thibaut *(Thedbaldus)* : ce jeune prince prit le nom de Louis VI : et il est connu dans l'histoire sous le nom de Louis-le-Gros. Jaloux, comme tous les princes de ce temps, de la dynastie normande qui régnait en Angleterre, Louis-le-Gros essaya de tous les moyens pour susciter des embarras à Henri Beauclerc. Il entreprit d'abord de se rendre maître de l'héritage de sa femme, mais il échoua dans l'exécution de ce projet. Il prit ensuite sous sa protection le jeune Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuze, dans l'espoir de le remettre en possession de la Normandie ; mais ce dessein ne lui réussit pas beaucoup mieux que le précédent, et Henri prit ses mesures pour garder cette province.

Le roi d'Angleterre condamna d'abord son frère Robert à une prison perpétuelle ; ensuite il voulut faire arrêter son neveu ; mais Hélie de Saint-Saëns, choisi, comme nous l'avons vu, pour servir de gardien et de précepteur à l'enfant, parvint à le soustraire à son oncle et le conduisit en exil. Le château de Saint-Saëns, près Neufchâtel, fut confisqué à cette occasion par Henri, qui punit ainsi le comte de sa fidélité envers son pupille. Ce château, réuni d'abord au domaine royal, fut donné ensuite à Guillaume de Varenne. Alors Foulques d'Anjou, à la cour duquel Hélie de Saint-Saëns avait conduit le jeune Guillaume, offrit en mariage à ce jeune prince sa fille Sibylle ; mais Henri, qui craignait ce mariage, manœuvra de telle sorte qu'il parvint à prouver que les deux jeunes gens étaient parents et ne pouvaient contracter mariage ensemble. Ils étaient en effet unis par les liens du sang, mais non pas à un degré prohibé.

Au milieu des fléaux qui dévastaient alors la France de toutes manières, Mathilde d'Angleterre épousa l'empereur d'Allemagne Henri V, comme nous l'avons dit déjà. Il y eut en même temps des changements considérables parmi les chefs de la chrétienté. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et saint Hugues, abbé de Cluny, disparurent presque simultanément de la scène : ces deux grands hommes avaient joué l'un et l'autre un rôle considérable et glorieux dans l'Eglise. Ce ne fut qu'après une assez longue vacance que Henri Beauclerc se décida à donner pour successeur au premier de ces prélats Raoul d'Escures, ancien abbé de Saint-Martin de Séez, et alors évêque de Ross, dont nous avons déjà parlé, et dont nous aurons bientôt à examiner l'épiscopat. Quant à saint Hugues, il fut remplacé par un homme indigne de lui, nommé Ponce. L'abbaye de Cluny, qui avait depuis deux cents ans joué un rôle prépondérant dans l'Eglise, déclina sous cet abbé et devint un monastère ordinaire : son grand rôle était fini pour jamais.

L'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame, mourut à son tour en 1110, « plein de jours, d'honneur et de mérites », dit Marin Prouverre, et il fut enterré dans la chapelle de son chapitre. Le roi nomma pour lui succéder Geoffroy *(Goisfredus)*, doyen de l'Eglise du Mans, mais originaire de Bretagne, ce qui le fit surnommer Geoffroy-le-Breton.

A cette époque, Rotrou III du Perche commençait d'avoir

dans la contrée une grande prépondérance ; et notre évêque Serlon reçut à son sujet en cette même année 1110 d'Hildebert, évêque du Mans, une lettre remarquable de recommandation et d'estime.

En 1112, peu de temps après que le pape Pascal II eut été fait prisonnier par l'empereur Henri V, Gilbert, évêque d'Evreux, disparut aussi de ce monde, et eut pour successeur Audun de Bayeux, chapelain du roi. L'année précédente 1111, le fameux Bohémond était mort à la tête de sa principauté d'Antioche, et son cousin Tancrède, qui lui succéda, ne tarda pas à le suivre au tombeau. Ce fut Roger qui obtint alors la principauté, et il la défendit vaillamment jusqu'à ce qu'il tombât quelques années après, sous le fer des Musulmans.

Pendant ce temps-là, Henri Beauclerc, malgré quelques injustices qu'il avait commises pour s'assurer la possession de la Normandie, faisait bénir son gouvernement. Le Maine, en particulier, eut à se louer d'être tombé sous sa domination. Il accorda ses bonnes grâces au saint évêque du Mans Hildebert, que Guillaume-le-Roux et Robert Courte-Heuze avaient assez mal traité. Hélie de la Flèche également put gouverner le Maine au temporel en toute paix et en toute tranquillité pendant quelques années, sous la haute protection du roi d'Angleterre, qui avait apprécié son caractère et ses talents : il résulta pour l'Eglise du Mans d'immenses avantages de ce changement d'administration.

Le Bienheureux Robert d'Arbrissel

Ce fut alors que Robert d'Arbrissel, né dans le hameau de ce nom, près de la Guerche, à quelques lieues au nord du Mans, se retira dans la forêt de Craon, pour y mener la vie érémitique. Il eut pour disciples dans cette solitude un certain nombre d'hommes de grand mérite, entre autres le bienheureux Vital de Mortain, fondateur de l'abbaye de Savigny, dont nous parlerons bientôt spécialement, et le bienheureux Raoul de la Fûtaye. Cette troupe de saints se répandit ensuite dans tout le pays, et porta la lumière de la foi dans une foule de lieux. Pierre de l'Etoile, qui faisait partie de cette illustre société, alla fonder l'abbaye de Fontgombault, encore occupée aujourd'hui par les

Trappistes ; Guillaume Firmat sanctifia, comme nous l'avons vu, les solitudes du Passais. Le bienheureux Adelerme, beaucoup mieux connu sous le nom d'Alleaume, bâtit le monastère d'Estival, sur le territoire du Maine, d'où il allait visiter fréquemment dans l'île de Chaussey, sur les côtes du Cotentin, Bernard d'Abbeville, qui allait bientôt après fonder une abbaye dans le Perche, comme nous le verrons en son lieu.

Le Bienheureux Alleaume

Cet Alleaume, dont nous devons faire ici une mention spéciale, à cause de sa liaison intime avec plusieurs saints de notre diocèse, s'était d'abord arrêté dans une forêt du Maine, sur les limites de la Bretagne et de la Normandie, c'est-à-dire assez près du Passais. Aussitôt qu'il eut goûté dans cette solitude les joies du Ciel, il renonça pour jamais à sa famille, à laquelle il avait déjà dit adieu, ainsi qu'aux plaisirs du monde, qui avaient été impuissants à le séduire. Il se remit entièrement entre les mains d'un vieil ermite, nommé Albert, qui pour le faire avancer plus vite dans la voie de la perfection, le soumit à toutes sortes d'épreuves, et le forma si bien de la sorte à l'obéissance, qu'il put passer sur ce point pour un modèle parfait.

La solitude où habitaient ces deux saints ermites avait pour patron saint Nicolas et en portait le nom. Ce fut de là qu'Alleaume se rendit pour la première fois à Chaussey pour y visiter le bienheureux Bernard d'Abbeville, qui avait été autrefois son ami et son émule dans le service de Dieu. Cependant le séjour dans cette île ne put lui convenir ; il refusa d'entrer de nouveau en société avec Bernard, et revint à Saint-Nicolas, où il trouva son maître, Albert, devenu à peu près insensé. Profondément affligé d'un pareil accident, et craignant d'en avoir été involontairement la cause par son absence momentanée, il protesta au vénérable vieillard qu'il ne le quitterait plus désormais jusqu'à sa mort.

D'un autre côté, les trois collègues d'Alleaume dans la vie solitaire : Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain et Raoul de la Fûtaye, lui prescrivirent aussi, sous peine d'excommunication, de ne plus quitter Saint-Nicolas jusqu'à nouvel ordre.

Cependant les autres ermites, et surtout Bernard d'Abbeville

prêchaient avec ardeur dans les localités, situées aux alentours de leurs retraites. Bernard attaquait principalement le concubinage des clercs, si fréquent à cette époque, et il en purgea presque le pays. Ce saint mourut longtemps avant son ami Alleaume, en 1117, et sa vie fut écrite par son disciple, Geoffroy-le-Gros. L'abbaye de Tiron qu'il avait fondée possédait un certain nombre de dépendances dans le Maine, et il convient de citer parmi ces possessions le prieuré de Saint-Côme-de-Vair ; et, dans la paroisse de Fyé, à quelques lieues d'Alençon, les prieurés de Saint-Eloi et de Saint-Jean, fondés sous le règne d'Henri Beauclerc par Guillaume de Champfleur. Celui de Saint-Pierre-de-Louye, sur le territoire de la Frênaye, assez près d'Alençon encore, s'y ajouta plus tard : il fut fondé dans le même siècle, avant 1180, à peu près en même temps que Saint-Michel du Tertre, à Ancinnes, et Sainte-Marie-Madeleine de Montailler, à la Milesse, tout près du Mans. Ce dernier fut fondé par le seigneur du lieu, Albéric, en mémoire de ce que son fils Albert avait fait profession de la vie monastique à Tiron. Ce fut en conséquence cette abbaye qui le reçut en présent, ainsi que le prieuré d'Ancinnes. L'œuvre de saint Bernard d'Abbeville étendait ainsi partout ses rameaux et formait une vraie Congrégation, qui avait encore des possessions ailleurs que dans le Perche et dans le Maine.

Ces succès de son ami réjouirent le saint solitaire Alleaume, qui habitait toujours l'ermitage de Saint-Nicolas, et eut aussitôt connaissance des fondations dont nous venons de parler. Son maître Albert, grâce aux soins que lui avait prodigués son disciple, était revenu à la raison. C'était un ancien disciple de saint Guillaume Firmat ; et comme celui-ci était mort alors, il ne voulut pas achever sa vie sans se choisir un nouveau maître, et il se mit sous la conduite du bienheureux Raoul de la Fûtaye. Alleaume s'attacha en même temps que lui à ce nouveau maître, et vécut un certain nombre de mois sous sa Règle, dans la forêt du Nid-de-Merle, où quelques-uns disent qu'Albert mourut en odeur de sainteté. Mais il est plus probable que cette bienheureuse mort arriva dans l'abbaye de Saint-Sulpice, où Albert voulut se retirer encore pendant quelque temps, avant son passage dans une vie meilleure.

Après la mort de ce maître vénéré, Alleaume alla se fixer dans

la forêt de Charnie, sous la protection de Raoul, vicomte de Beaumont. Il y fonda deux monastères : l'un pour des hommes et l'autre pour des femmes.

Quelque temps auparavant, Robert d'Arbrissel, encore alors solitaire dans le Passais, avait bâti dans la forêt de Craon un monastère nommé d'abord Notre-Dame-du-Bois *(Sancta Maria de Bosco)*, et plus tard Notre-Dame de la Roë ou de la Roue *(Sancta Maria de Rotâ)*. Cette œuvre d'un homme aussi estimé que l'était Robert d'Arbrissel, fut sympathique aux seigneurs de la contrée : plusieurs d'entre eux firent de riches dons au nouveau monastère. On possède encore aujourd'hui la charte de fondation, signée à Angers en présence du pape Urbain II, par Hoël, évêque du Mans, l'an 1096. L'église fut consacrée par Hugues II, archevêque de Tours, assisté de l'évêque du Mans Hildebert, successeur de Hoël.

Fondation de Fontevrault

Robert d'Arbrissel quitta ensuite la forêt de Craon, pour aller fonder l'abbaye de Fontevrault, qu'il destinait à ses néophytes des deux sexes. Il dut donc naturellement y bâtir d'abord deux monastères ; mais plus tard il n'y resta que l'abbaye des femmes, qui devint l'une des plus belles de France.

Le saint fondateur se mit alors à répandre la semence de la parole dans tout le pays qui entourait sa fondation, et il écrivit à ses anciens compagnons du Passais de le faire comme lui dans les lieux qu'ils avaient choisis pour leurs retraites. Cette vaillante troupe d'ouvriers du Seigneur réforma ainsi presque entièrement les trois provinces du Maine, de la Bretagne et de la Normandie. Les prédications de ces hommes de Dieu leur attiraient aussi des disciples en nombre considérable. Ils sentirent la nécessité de les disperser. Ce fut dans ce but que Vital de Mortain fonda Savigny pour les hommes, comme nous le verrons plus en détail, et pour les personnes du sexe l'abbaye de Mortain, sa patrie, qui fut nommée plus tard l'abbaye des *Blanches-Dames* ou *l'abbaye Blanche.*

L'ensemble des religieux qui habitaient les monastères fondés par les anciens solitaires du Passais, s'élevait jusqu'au nombre

de quatre mille moines des deux sexes ; et cette immense œuvre de réformation et de sanctification avait demandé pour s'établir tout au plus l'espace de cinq années, de 1099 à 1104. Ces vastes travaux s'étaient accomplis avec la bénédiction du pape Urbain II lui-même : les missionnaires n'avaient pas voulu commencer leur prédication sans demander humblement au Vicaire de Jésus-Christ, lors de son passage au Mans, au temps où il prêchait la croisade, cette marque d'approbation et de protection.

La vie de Robert d'Arbrissel a été imprimée à Angers en 1586 ; elle renferme plus de documents sur l'abbaye de Fontevrault que sur le séjour du bienheureux dans nos contrées. Une note intéressante nous apprend que le pape Urbain II, après le concile de Clermont, vint à Angers, où il dédia l'église de Saint-Nicolas, probablement celle de l'abbaye de ce nom, dont on distingue encore quelques vestiges à une petite distance de la ville. Robert d'Arbrissel assistait à la dédicace. Urbain se rendit ensuite à Poitiers, où il dédia l'église de Montierneuf, de l'Ordre de Cluny.

On distingue parmi les personnes illustres ensevelies à Fontevrault, Marguerite, fille de Thibault de Blois ; Béatrix, comtesse de Ross, fille de Richard, roi d'Angleterre ; Eléonore de Guienne, femme de Louis-le-Jeune et ensuite de Geoffroy Plantagenêt ; Richard Cœur-de-Lion ; Elisabeth, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême et de la Marche ; Ala, duchesse de Bourbon ; Henri (probablement Henri III, roi d'Angleterre) ; Raymond III, comte de Toulouse ; Sibille, fille de l'empereur de Constantinople ; Mathilde, duchesse de Nevers ; Mathilde, duchesse de Bourbon ; Eléonore d'Angleterre, mère du roi Edouard Ier ; le cœur de Henri IV d'Angleterre ; Marie, fille du comte d'A (nom illisible) ; N..., comte de Boulogne (Bologne, dit le document en question) ; Agathe, femme de Henri IV d'Angleterre, fille du comte de la Marche ; Elisabeth, fille du comte de la Marche et d'Angoulême, nièce de Henri d'Angleterre (probablement Henri IV).

Parmi les abbesses de cette noble abbaye, on remarque les noms d'Eléonor de Bretagne, qui fut la cinquième ; ceux de la neuvième, Mathilde de Flandre ; de la onzième, Marie de Bourgogne ; de la douzième, Marguerite de Poissy ; de la qua-

torzième, Adillide de Blois ; de la quinzième, Mabille de la Ferté ; de la dix-septième, Adillide de Bretagne ; de la dix-huitième, Edelayde de Ventadour ; de la dix-neuvième, Eléonor de Parthenay ; de la vingtième, Ysabeau de Valois, issue des empereurs de Constantinople et des rois de France ; de la vingt-unième, Marie de Montmorency ; de la vingt-deuxième, Blanche de Harcourt, cousine germaine du roi Charles VI ; de la vingt-quatrième, Marie de Harcourt ; de la vingt-cinquième, Marie de Bretagne ; de la vingt-sixième, Anne d'Orléans ; de la vingt-septième, Renée de Bourbon ; de la vingt-huitième, Louise de Bourbon ; de la vingt-neuvième, Eléonor de Bourbon ; et enfin, de la trentième, qui fut une seconde Louise de Bourbon. Peu d'établissements, comme on le voit, ont vu passer sous leur toit autant de personnages illustres que cette fondation de notre saint solitaire du Passais.

Le saint évêque du Mans Hildebert, voyant toutes ces merveilles, voulut lier amitié avec Robert d'Arbrissel, et usait souvent de ses conseils pour le gouvernement de son diocèse. Pendant ce temps, Raoul de la Fûtaye fondait, dans la forêt du Nid-de-Merle, où nous l'avons vu établi avec Robert et Alleaume, un monastère qui devint la célèbre abbaye de Saint-Sulpice, et où nous avons dit que mourut probablement le vénérable Albert. Les fonds nécessaires pour cette entreprise furent fournis par Alain Fergent, duc de Bretagne, et plusieurs princesses de cette province y vinrent prendre le voile.

Le bienheureux Alleaume lui-même, que nous avons un instant perdu de vue, alla fonder pour des femmes en 1109 l'abbaye de Notre-Dame d'Estival. Ce fut dans l'église de cette abbaye qu'il fut enterré en 1152, époque de sa mort. Les martyrologes lui donnent le titre de bienheureux, et inscrivent son nom le 27 avril, anniversaire de son passage à une vie meilleure. Robert d'Arbrissel était mort longtemps auparavant, le 27 février 1117, à peu près en même temps que son compagnon de solitude, saint Bernard de Tiron. Vital de Mortain mourut en 1122 : le bienheureux Raoul de la Fûtaye vécut jusqu'en 1129 en son abbaye de Saint-Sulpice, après avoir encore fondé les monastères de Locmaria *(Locus Mariae)*, en Bretagne, de Fougereuse *(Fulgerosia)*, et plusieurs autres encore.

Ces grands hommes continuèrent de vivre après leur mort,

non-seulement par leurs œuvres, mais encore dans les disciples qu'ils avaient formés. L'un de ceux-ci, le bienheureux Salomon, fonda l'abbaye de Nid-d'Oyseau, au diocèse d'Angers, et fut l'auteur de plusieurs autres œuvres remarquables. Comme l'avaient fait ses maîtres, ce saint fondateur et ses anciens condisciples n'opéraient pas seulement le bien dans les monastères, mais encore dans toute l'étendue des pays qu'ils habitaient. D'un autre côté, par le moyen des études auxquels ils se livraient dans le secret de leurs retraites, ils devenaient des défenseurs éclairés de la vraie foi. L'un d'entre eux, Hugues d'Oysseau, appuyé de deux de ses frères, proposa au Mans une conférence publique à Henri, chef des Manichéens appelés de son nom Henriciens. Malheureusement, le peuple se souleva et empêcha par ses violences la conférence proposée. Hugues d'Oysseau n'échappa même à la mort que par l'intervention des soldats du comte Hélie de la Flèche.

Hildebert, Évêque du Mans

Les relations du diocèse du Mans avec celui de Séez étaient nombreuses à cette époque. Hildebert, évêque de ce diocèse, était un homme de science autant que de vertu, et il cherchait la lumière auprès de tous ceux que la divine Providence avait mis à sa portée. La liturgie du Mans fit de grands progrès sous son pontificat. Plusieurs hymnes furent composées, et on remarque dès cette époque l'idée de la magnifique strophe de saint Thomas d'Aquin : *Se nascens dedit socium,* qui exprime si bien, et avec tant de concision et d'énergie le rôle que joue la sainte Eucharistie dans la vie de l'Homme-Dieu.

Hildebert était consulté souvent par les théologiens de la contrée, et on avait grande confiance en ses réponses. Gauthier, archidiacre de Séez pendant le pontificat de Serlon d'Orgères, le consulta un jour sur la question de savoir si une veuve qui n'avait jamais cohabité avec son mari pouvait épouser le frère de ce dernier. Hildebert répondit négativement et envoya une lettre en ce sens à son collègue Serlon. Il l'engagea même à déclarer le mariage nul, s'il était célébré. Cette décision paraîtrait aujourd'hui un peu sévère : cependant, comme les apparences sont pour la cohabitation, et qu'il est souvent impossible

de constater que la femme est restée vierge dans le premier mariage, il vaut mieux dans ce cas obtenir une dispense de Rome. Mais la réponse d'Hildebert semble nous indiquer que cette dispense n'aurait pas été accordée aux XIe et XIIe siècles.

Dans la même lettre, Hildebert félicitait Serlon du zèle qu'il avait montré dans la défense des Eglises, et il l'exhortait à déployer toujours le même courage contre les oppresseurs. Nous trouvons aussi en diverses circonstances le saint évêque du Mans en relations habituelles avec Odon de Bayeux, frère de Guillaume-le-Conquérant, ainsi qu'avec Serlon de Séez et son archidiacre Gauthier, qui paraît avoir été un homme de grand mérite. Au milieu des troubles qui divisaient alors l'Eglise catholique par le mauvais vouloir des empereurs d'Allemagne Henri IV et Henri V, on aime à voir les églises du Maine et de la Normandie se maintenir d'elles-même, et, sans beaucoup de secours du côté de Rome, qui avait alors trop d'embarras pour s'en occuper, s'affermir vaillamment dans la foi avec l'intelligence et le courage qui conviennent à ceux qui défendent la cause de Dieu lui-même. Le Seigneur, en ébranlant le centre de la société chrétienne, appuyait directement ses membres les plus éloignés.

Le comte Hélie de la Flèche, que nous avons vu gouverner le Maine avec tant de gloire et tant de bonheur, touchait alors à sa fin. Il avait bien employé ses dernières années. Nous l'avons vu s'unir, en compagnie de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, avec Henri Beauclerc, pour enlever la Normandie à Robert Courte-Heuze. C'était avec le secours de l'un et de l'autre que le roi d'Angleterre avait pris et brûlé Bayeux, au mois d'avril 1106, ce qui força Caen de se rendre à discrétion. L'absence momentanée des deux comtes empêcha le même Henri de prendre Falaise à la suite de ce succès. Mais Hélie se retrouva avec lui à la bataille de Tinchebray, y tua de sa main vingt-cinq fantassins ; et, par une manœuvre habile, décida la victoire : c'était le 27 septembre 1106.

En vain, Robert de Bellême avait-il voulu le détacher du parti d'Henri : il voyait dans ce prince celui qui devait faire le bonheur de la contrée, et il lui fut fidèle jusqu'à la mort. Henri, du reste, se montra reconnaissant à son égard : il lui confirma la possession du Maine, où Hélie régna encore cinq ans

ensuite dans la paix la plus profonde. Ce vaillant seigneur mourut ensuite pieusement entre les mains de l'évêque Hildebert, le 11 juillet 1110, ou, selon quelques-uns, 1111. Hildebert composa son épitaphe et le fit enterrer dans l'église de la Couture : où sa statue fut placée ensuite à gauche de l'autel majeur. Cette statue a disparu depuis la suppression de l'abbaye : l'inscription du tombeau se lit maintenant sur le premier pilier du chœur. Orderic Vital donne de grandes louanges à Hélie de la Flèche, qui était son contemporain ; et il semble, par l'examen des faits mêmes, que ces louanges ne sont nullement exagérées.

Hélie avait un frère, nommé Hénoch, qui s'était fait moine de la Couture sous l'abbé Juhel, en 1092 : ce fut pour le comte une occasion de faire de riches dons à ce monastère, ainsi qu'à ceux de Saint-Vincent, de Saint-Aubin-d'Angers, de Saint-Martin-de-Séez et du Mont-Saint-Michel. Il permit en même temps à tous les curés du Passais de faire paître leurs pourceaux dans ses deux forêts d'Andaine et du Passais ; mais, à cause de cela, tous les curés furent obligés après sa mort d'aller tous les ans à la Couture célébrer son anniversaire. Le chapitre du Mans faisait mémoire du comte Hélie le 11 juillet : sa veuve, la comtesse Agnès, prit le voile de la religion aussitôt après la mort de son mari.

Raoul d'Escures, Archevêque de Cantorbéry

Vers le même temps, le siège primatial de Cantorbéry, après une longue vacance qui avait suivi la mort de saint Anselme, fut occupé par Raoul d'Escures, dont nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de parler, et qui avait été auparavant évêque de Ross, après avoir gouverné l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez. Le nouvel archevêque était né près de Séez, et issu d'une famille normande établie dans le Maine. Nous avons vu déjà que c'était Robert de Bellême qui, par sa tyrannie, l'avait forcé de passer en Angleterre, où dans la crainte d'être pris pour un moine gyrovague, il avait fréquenté assidument l'archevêché de Cantorbéry. Ce fut ce qui le fit connaître, et lui valut son premier évêché de Ross.

Quelques temps après sa promotion au siège de Cantorbéry,

il eut une contestation avec Henri Beauclerc, qui ne s'était pas toujours montré juste, même envers saint Anselme, bien qu'il l'eût mieux traité que ne l'avait fait son frère Guillaume-le-Roux. Raoul se rendit à Rome, pour faire examiner la question qui le séparait de son roi : il désirait avoir l'opinion du pape lui-même sur ce point ; mais il réussit peu dans sa mission, et il contracta en Italie une paralysie qui le mit au tombeau en 1122.

Ce prélat était d'une humeur enjouée, trop peut-être, car son enjouement lui faisait quelquefois compromettre sa dignité. Mais c'était son plus grand défaut : il avait d'ailleurs toute la science et la vertu nécessaires pour être un digne pasteur. Il nous a laissé six lettres épiscopales, et on lui attribue, peut-être à tort, un certain nombre d'homélies, qui sont, du reste, perdues aujourd'hui.

La mort d'Hélie de la Flèche, troubla de nouveau toute la contrée. Le comte d'Anjou, Foulques-le-Jeune, fit hommage du Maine au roi de France, Louis-le-Gros. Mais Henri Beauclerc, l'ancien possesseur du comté, réclama ses droits et déclara la guerre à Foulques, contre lequel il était d'autant plus irrité que le comte d'Anjou venait de donner asile au jeune Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuze et au précepteur de ce jeune prince, Hélie de Saint-Saëns. Cependant Foulques remporta d'abord quelques avantages, malgré l'intervention de Rotrou III, seigneur de Mortagne et de Nogent, qui fut fait prisonnier et renfermé dans la tour du Mans.

Ce bon capitaine, craignant tout de la vengeance du comte d'Anjou, se confessa à l'évêque Hildebert, et lui remit son testament, qu'il avait fait en faveur de sa mère Béatrix. Hildebert s'acquitta fidèlement de la commission dont l'infortuné comte l'avait chargé ; mais Foulques lui en fit un crime, le fit arrêter lui-même et jeter en prison avec le doyen et le chantre de la cathédrale, qui avaient, comme lui, servi de témoins à Rotrou. Le comte d'Anjou les fit conduire à Mortagne, qu'il venait d'arracher au comte de Nogent, et il les fit traiter d'une manière indigne. Hildebert écrivit de sa prison une lettre circulaire pour se plaindre à qui de droit de l'injustice dont il était la victime, et il adressa de plus une lettre particulière à son collègue de Séez, Serlon d'Orgères, pour l'engager à

excommunier Humbert Chevreau, maréchal du Perche, qui l'avait arrêté, malgré le caractère épiscopal dont il était revêtu. Rien ne réussit à effrayer Foulques d'Anjou, qui se montra insensible à toutes les menaces ; mais il ne devait pas tarder à porter la peine de sa dureté et de sa violence.

Nous ne savons s'il faut distinguer cet emprisonnement d'Hildebert à Mortagne avec celui qu'il subit à Corbon, comme nous l'avons dit plus haut d'après Marin Prouverre : le fond des deux faits se ressemble beaucoup ; mais il nous semble cependant qu'il y a assez de différence dans les détails pour qu'on ne puisse pas les confondre : les temps d'ailleurs où ils se sont accomplis ne concordent pas, puisque l'autre fait se passait sous le règne de Guillaume-le-Roux ; cependant les noms et les circonstances se ressemblent si bien que nous ne blâmerions pas ceux qui n'y verraient qu'un seul et même trait raconté diversement et placé par la négligence des historiens à deux époques différentes.

Henri Beauclerc ne perdait pas de vue ses anciennes possessions du Maine ; et il lui semblait que la mort d'Hélie de la Flèche lui rendait entièrement son droit sur ce pays. Au mois de janvier 1113, il passa d'Angleterre en Normandie, et le 2 février suivant, il était à l'abbaye de Saint-Evroult, où il célébra la fête de la Purification. Il se fit à cette occasion rendre compte de toutes les possessions de l'abbaye, les confirma toutes par un diplôme royal, et fit solder une redevance aux religieux d'Argentan.

Arrestation de Robert de Bellême

Robert de Bellême, partisan déclaré de Foulques d'Anjou, avait profité de la circonstance pour aller trouver le roi et faire la paix avec lui, ou le tromper, s'il ne le trouvait pas favorable à sa cause. Mais Henri, qui se défiait de lui avec raison, le fit saisir avec son complice, Hugues de Médavy *(Mes David)*, à Bonneville-sur-Touque le 4 novembre 1112, et les fit étroitement enchaîner l'un et l'autre. Mais Hugues de Médavy fut mis en liberté peu de temps après. Robert fut conduit en Angleterre et mourut en captivité à Verrham, laissant peu de regrets dans le pays qu'il avait tyrannisé et fait dévaster plusieurs fois

en suivant les écarts de son caractère brouillon et en se livrant sans cesse à de folles entreprises.

Paix de Hertré

Son fils, Guillaume Talvas III, réclama aussitôt le secours de Foulques d'Anjou pour recueillir son héritage ; mais celui-ci, qui comptait personnellement sur Robert de Bellême, dont la vaillance était connue, commença dès lors à douter du succès de son entreprise en se voyant privé de cet appui. Il s'avança toutefois jusqu'à Alençon, où Henri se trouva de son côté. Les deux adversaires entrèrent en pourparlers au commencement de l'année 1113, à Hertré, entre Alençon et le Pont-Percé, où, comme l'appelle Orderic Vital, la Pierre percée *(Petra peculata)*. On parvint à s'entendre de part et d'autre. Foulques fit à Henri hommage pour le Maine, et promit sa fille Mathilde au fils du roi d'Angleterre, le jeune Guillaume Adelin. La Normandie se trouva ainsi entièrement pacifiée, et le Maine lui restait définitivement adjoint : l'évêque du Mans Hildebert recouvra la liberté, après une captivité de deux ou trois années.

Traité de Gisors

La guerre entre Henri Beauclerc et Louis-le-Gros continua encore jusqu'au mois de mars de cette année 1113, et fut enfin terminée à cette époque par le traité de Gisors. D'après ce traité, Louis-le-Gros abandonna à Henri les comtés de Bellême et du Maine, avec toute la Bretagne. Mais Guillaume Talvas III prétendit qu'on lui avait fait injure, et prit les armes pour défendre son petit état.

Le pauvre comte n'était pas de taille à se mesurer avec le roi d'Angleterre : Henri assiégea Bellême et la prit en deux jours. Il s'empara ensuite successivement de Séez, d'Argentan et d'Exmes : toutefois, le château de Saint-Cénery tint contre lui pendant quatre années, jusqu'en 1117 : à cette époque, Henri lui-même entreprit d'en faire le siège en règle ; et les Angevins, se sentant incapables de le défendre, le rasèrent complètement. Alors la guerre se concentra autour de l'Aigle, qui fut à la fin pris et brûlé. Foulques d'Anjou, voyant cette résistance achar-

née d'un aussi petit souverain que l'était Guillaume de Bellême, reprit les armes et vint à son secours. Guillaume alors sentit renaître son courage, et son armée réunie à celle d'Anjou, présenta la bataille entre Séez et Alençon, aux soldats d'Henri, qui furent complètement défaits et mis en fuite au mois de décembre 1118. Guillaume, de nouveau maître d'une partie de ses états, construisit sur ses frontières du côté de la Normandie le château de Bonmoulins, excellente forteresse, qui rendit depuis de grands services. Enfin, la paix se fit de nouveau en 1119 ; et le mariage de Guillaume Adelin avec Mathilde d'Anjou, décidé en 1113, au traité de Hertré ou de Pont-Percé, put être célébré à cette époque. Nous verrons Guillaume perdre ses possessions à cette occasion, et il n'en recouvra jamais qu'une partie.

La nouvelle levée de boucliers qu'avait provoquée Foulques d'Anjou excita le zèle du roi de France Louis-le Gros, qui déclara au roi d'Angleterre en 1118 une guerre qui dura quatre ans. A cette époque moururent Guillaume, comte d'Evreux et la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, qui laissait encore deux de ses fils après elle : Henri Beauclerc et Robert de Meulan. Amaury de Montfort réclama les armes à la main le comté d'Evreux, devenu vacant par la mort de Guillaume, et la ville lui fut en effet livrée par la trahison de Guillaume Pointel *(Punctellus)*. D'autres révoltes éclataient en divers lieux, et le pays se trouva de nouveau en feu sur tous les points.

Lorsque les Angevins et les troupes de Guillaume de Bellême avaient été assaillies à Saint-Cénery par Henri Beauclerc, cette place était encore en la possession de Robert Giroye, resté fidèle, comme ses ancêtres, à la maison de Bellême : la destruction de ce château fut un des derniers coups donnés à cette famille, qui disparut alors presque complètement de l'histoire. Quant aux possessions appartenant directement aux Bellême, elles furent données en grande partie au comte Thibaut, qui posséda ainsi, outre Séez et Alençon, le Mêle-sur-Sarthe, Almenêches et la Motte-d'Igé ; on croit que ce dernier lieu n'était autre que la Roche-Mabile.

Richer de l'Aigle, qui avait d'abord embrassé le parti de Louis-le-Gros, revint à celui d'Henri. Il en résulta la guerre,

qui se fit longtemps autour de la ville de l'Aigle ; cette ville fut ensuite ruinée par Louis-le-Gros et réduite en cendres. Henri cependant résolut d'enlever même les ruines de l'Aigle à son ennemi, et il marchait vers cette place, quand une fausse nouvelle le rappela à Rouen. Il fit ensuite une expédition dans le pays de Bray, et assiégea le château de la Ferté : enfin, il revint une dernière fois à l'Aigle ; mais cette ville lui résista vigoureusement. Alençon, qui regrettait la famille de Bellême, se révolta à son tour, en s'appuyant sur Foulques d'Anjou : Exmes n'accepta pas non plus le joug du roi d'Angleterre : Henri n'avait jamais vu la Normandie si près de lui échapper. Le mouvement normand se dessinait : le désir de la liberté possédait tous les esprits et engendrait dans les cœurs contre les Anglais, une haine qui n'est pas encore éteinte aujourd'hui dans nos contrées.

Le premier mouvement de cette résistance générale avait commencé par Courcy-sur-Dive, dans l'arrondissement actuel de Falaise, où Renaud de Bailleul *(Bailol)* avait pris avant tous les autres la résolution d'affranchir la Normandie du joug de l'Angleterre. Dans ce dessein, il s'était rendu à Falaise, avait rompu le serment qui l'unissait au roi, et s'était retranché dans le château du Renouard *(Renuardus)*, qu'il refusa de rendre à Henri, sur la sommation qui lui en fut faite. Mais le prince l'emporta de force et le brûla, ce qui répandit la crainte dans la contrée, et maintint pour un temps les habitants dans la soumission au roi.

Pour se concilier les esprits en Normandie, Henri tint à Argentan en 1118, l'année même où ces diverses révoltes avaient eu lieu, une assemblée d'évêques, où se trouvait celui du Mans, Hildebert. Ce saint prélat plut beaucoup au roi d'Angleterre, qui s'unit avec lui d'une étroite amitié. Mais le concours de ces prélats n'assurait pas à Henri celui des seigneurs normands et manseaux qui aspiraient à l'indépendance. Une querelle survenue avec l'archevêque de Rouen porta Ascelin gouverneur des Andelys *(Andeleium)* à livrer cette ville au roi de France Louis-le-Gros. Les Français y entrèrent en effet l'an 1119, au cri de *Mont-Joie*. C'est la première fois que le cri de guerre se trouve mentionné dans les chroniques. Orderic Vital le traduit par : *Meum gaudium*, ce qui est assez remarquable et

ne manque pas d'une certaine vraisemblance, d'autant plus que notre historien vivait dans le temps de l'introduction de ce cri dans les combats.

Pendant que cette ville échappait ainsi à Henri, si près de la capitale de son duché de Normandie, les autres seigneurs se jetaient de tous côtés sur ses terres. Eustache de Breteuil, Richer de l'Aigle, redevenu l'adversaire du roi d'Angleterre, et Guillaume de la Ferté-au-Perche, nommée aujourd'hui la Ferté-Bernard, firent une invasion en Normandie, et dévastèrent Ternant et Verneuces, deux terres dépendantes de l'abbaye de Saint-Evroult. Mais Raoul-le-Roux, partisan d'Henri, marcha contre ces pillards, les vainquit et les poussa l'épée dans les reins jusqu'à la Ferté-Fresnel *(Fraxinelli)*. Les habitants de cette petite ville, qui n'est plus guère aujourd'hui qu'un village, étaient, au dire d'Orderic Vital, lâches et insolents *(imbelles et injuriosi)*, ce qui peut aussi vouloir dire qu'ils faisaient bon marché de la justice et du devoir : aussitôt qu'ils se virent sur le point d'être assiégés, ils se rendirent au roi d'Angleterre. A cette occasion, et pour réparer les dommages causés par la guerre, Richard, probablement un des fidèles partisans d'Henri, ou peut-être le roi Richard Cœur-de-Lion dans les temps postérieurs, fit don à l'abbaye de Saint-Evroult de l'église de la Gonfrière. Exmes, après avoir levé l'une des premières l'étendard de la révolte, rentra bientôt dans le devoir, chassa de son sein les rebelles ; et, presque seule de tout le pays, resta fidèle à Henri Beauclerc.

En ce moment, la paix de 1119 venait d'être signée avec Foulques-le-Jeune, et le mariage de Mathilde, fille de ce prince, avec le jeune Guillaume Adelin appelé pour cela d'Angleterre, fut célébré à Lisieux avec magnificence. Henri fit presque en même temps la paix avec Guillaume Talvas III et lui rendit Alençon, Almenêches et Vignats. Robert Giroye, qui venait de perdre Saint-Cénery, fut dédommagé de cette perte par le don d'Echauffour et de Montreuil-l'Argillé, anciennes possessions de ses pères, comme nous avons pu déjà le constater.

Alors Henri, libre de ce côté, porta ses efforts vers les frontières de France : il entra sur le territoire d'Evreux, et brûla cette ville, qui l'avait trahi, comme nous l'avons vu, et qui s'était livrée lâchement au roi Louis-le-Gros. Raoul-le-Roux,

Simon de Moulins et Gilbert d'Exmes furent mis à la tête de l'armée anglaise. Les combats se multiplièrent avec des succès divers. Louis-le-Gros s'empressa d'évacuer la Normandie, pour rentrer en France. Mais Henri le suivit et le vainquit dans une bataille générale à Brenneville *(Brennula)*, village du territoire de Gaillarbois, sur la route de Rouen à Paris. Louis quitta tristement le champ de bataille, et se retira aux Andelys, mais après avoir fait preuve d'une grande bravoure personnelle. On raconte qu'au moment où sa déroute commençait, un Anglais saisit la bride de son cheval, et s'écria : « Le roi est pris ! » — « Ne sais-tu pas, dit le monarque, qu'on ne prend jamais le roi aux échecs ? » Et il le renversa mort d'un coup d'épée.

Les Andelys, comme nous l'avons vu, appartenaient à Louis-le-Gros depuis la trahison d'Ascelin, et il y trouva un refuge pour lui-même ; mais à partir de ce moment, les succès d'Henri furent continuels. Richer de l'Aigle, qui était toujours du parti du vainqueur, s'ampara de Cisei *(Ciseium)* ; Gacé cependant, qui était tout auprès, échappa aux fureurs de la guerre : Glos-la-Ferrière et Lire n'eurent pas non plus beaucoup à souffrir.

Concile de Reims

Enfin, le pape Calixte II ayant convoqué un concile à Reims, on y porta l'affaire des deux rois de France et d'Angleterre. Mais le pape eut d'abord quelques autres affaires à régler à Pont-à-Mousson *(ad Mozonem)*, et le concile traînait en longueur. Pendant ce temps-là, Henri assiégeait Evreux et remportait plusieurs victoires. Il alla guerroyer jusque dans le pays de Caux, où Jules César avait combattu autrefois sous les murs de Calet qui en était la capitale. Après avoir soumis ce pays, le grand homme y avait fondé Julie Bonne *(Julia Bona)*, nommée depuis Lillebonne. Orderic Vital croit pouvoir attribuer aussi à ce grand homme la fondation de Rouen, dont le nom latin, *Rothomagus*, indique en effet assez bien une fondation romaine.

Guillaume Cliton, qui n'était peut-être pas tout à fait étranger aux révoltes des seigneurs normands, ne put en profiter jusqu'à voir la fin de son exil. Son oncle Henri ne lui pardonna pas son alliance avec Louis-le-Gros et refusa de rentrer en

grâce avec lui. Alors le pape Calixte II, voyant combien ces affaires étaient sérieuses, vint jusqu'en Normandie, et s'aboucha avec Henri à Gisors, qui se trouvait tout près des frontières de France ; et, d'où il envoya des légats à Louis-le-Gros. La paix était sur le point de se faire quand un concile convoqué à Rouen contre les mauvais prêtres vint ranimer partout les troubles qui paraissaient sur le point de se dissiper. Les simoniaques, les *nicolaïtes* ou prêtres partisans du mariage des ecclésiastique, et les concubinaires, étaient nombreux à cette époque. Il y eut des révoltes en beaucoup de lieux : les prêtres indignes et les prêtres fidèles eurent chacun leurs partisans, et même le sang coula dans les rues de Rouen.

Naufrage de la *Blanche-Nef*

Henri Beauclerc, honteux et affligé de ces désordres, se prépara bientôt à repasser en Angleterre, jugeant qu'il était en France assez maître de la situation pour que ses lieutenants pussent conserver sans lui la possession de la Normandie. Une flotte fut préparée à Barfleur, en décembre 1120, et un magnifique navire, nommé la *Blanche-Nef*, fut frété tout exprès pour transporter le roi. Cependant Henri ne jugea pas à propos de s'embarquer alors : il resta en Normandie avec sa belle-fille Mathilde d'Anjou. Son fils Guillaume Adelin seul monta sur la *Blanche-Nef*.

La saison était mauvaise : une tempête éclata, et le navire royal fut brisé sur les récifs. Guillaume Adelin, héritier de la couronne d'Angleterre, qui n'avait encore que dix-sept ans, fut englouti dans les flots. Avec lui périrent son jeune frère Richard, leur sœur Mathilde, femme de Rotrou III du Perche, Raoul-le-Roux, Gilbert d'Exmes et plusieurs autres seigneurs de mérite. Goisfred de l'Aigle et un boucher de Rouen parvinrent seuls à se maintenir sur les flots, encore Goisfred se noya-t-il avant de toucher le rivage. Personne n'osait prendre sur lui d'annoncer au roi la fatale nouvelle. On se servit de l'intermédiaire d'un enfant, qui balbutia le fait en présence de Henri. Mais le malheureux père ne comprit que trop ce langage enfantin. Frappé de ce malheur, aussi affreux qu'inattendu, il tomba à la renverse, fut saisi d'une fièvre violente, et répétait sans

cesse dans son délire : « Guillaume Adelin et Gilbert d'Exmes !! »

Nous avons vu que le bienheureux Vital de Mortain avait prédit à Henri et à Robert Courte-Heuze que, s'ils livraient la bataille fratricide de Tinchebray, ils allaient se détruire l'un l'autre, comme Etéocle et Polynice. La mort de Guillaume Adelin accomplissait la moitié de la prophétie : nous verrons le reste s'accomplir sur Guillaume Cliton, fils de Robert. Henri, après avoir éprouvé cette immense perte, épousa en secondes noces Adélide, fille de Godefroy de Louvain ; mais sa postérité masculine était à jamais éteinte. Mathilde d'Anjou, veuve sans enfants de Guillaume Adelin, renonça au monde et prit peu de temps après, le voile de la religion dans l'abbaye de Fontevrault.

Henri avait fait du bien aux églises : la mort de son fils excita de grands regrets dans l'épiscopat et dans les rangs du clergé inférieur : Hildebert, évêque du Mans, ami du roi d'Angleterre, comme nous l'avons vu plus haut, lui envoya une touchante lettre de condoléance, qui lui concilia de plus en plus le cœur du prince.

Ce saint évêque fit encore en ce temps quelques actes épiscopaux qui concernaient principalement la partie de son diocèse qui devait revenir plus tard au diocèse de Séez. D'abord, il réserva pour la mense épiscopale les églises de Céaucé et de Saint-Siméon-de-Vaucé, qui appartenaient depuis longtemps à cette mense, mais en avaient été distraites alors, par suite des troubles résultant des dernières guerres.

Ce retour de ses revenus permit à Hildebert de fonder l'abbaye de Beaulieu *(Bellus Locus)*, dans l'enceinte même de la ville du Mans. Cette abbaye eut de bonne heure des possessions considérables. On peut citer entre autres les églises de Brétignolles, de Tessé-la-Madeleine, de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, de la Baroche-sous-Lucé, de Beaulandais et de Saint-Front-de-Collières. Son domaine féodal se composait des seigneuries de Saint-Fraimbault-sur-Pisse et de Bouillon ou Rouillon, peut-être le Bouillon près Séez.

Après avoir accompli tous ces actes importants, Hildebert prit ses dispositions pour se rendre au premier concile général de Latran, convoqué par le pape Calixte II pour l'année 1123.

Mais, avant de partir, ce digne prélat voulut envoyer à son collègue de Séez, comme signe de bonne fraternité, un présent considérable. On ne sait si l'évêque d'alors était encore Serlon d'Orgères : l'époque de la mort de ce prélat n'étant pas parfaitement connue. Nous croyons plutôt que c'était Jean Ier, dont nous parlerons bientôt spécialement.

Excommunication lancée contre la Normandie

Quelque temps auparavant, les Eglises de Normandie avaient été toutes frappées d'excommunication et de suspense dans les circonstances suivantes :

Les papes envoyaient souvent des légations en Angleterre, sous prétexte de traiter des affaires religieuses de ce pays ; mais en réalité, dit un auteur anglais, pour s'assurer des impôts que la cour pontificale levait sur ce royaume, depuis que saint Edouard-le-Confesseur l'avait fait vassal de l'Eglise. Or, il arriva que le roi Henri, mécontent de voir sans cesse les envoyés pontificaux convoquer des assemblées dans ses villes, finit par leur en refuser la permission, et les renvoya, en disant que, puisque l'archevêque de Cantorbéry était légat de droit en Angleterre, le pape ne pouvait pas en envoyer d'autres, sans porter préjudice à cette dignité, qui pourtant ne pouvait avoir été octroyée au primat d'Angleterre que par le Souverain Pontife. La volonté impétueuse d'Henri ne descendait pas jusqu'à considérer les motifs qui avaient pu donner lieu à cette institution : il défendit aux évêques de Normandie de reconnaître d'autre légat que celui de Cantorbéry, et de se trouver aux assemblées convoquées par les légats qui venaient de Rome.

Or, en 1115, le pape Pascal II envoya le cardinal Conon, évêque de Préneste, qui convoqua trois conciles : l'un à Reims, l'autre à Beauvais, et le troisième à Châlons. Les évêques de Normandie furent appelés spécialement à ces assemblées ; mais, retenus par l'ordre du roi, ils refusèrent de s'y rendre. Alors le légat, ayant bien constaté qu'ils se posaient sur le pied de la résistance, les déclara excommuniés et suspens de leurs fonctions.

Dans cette extrémité, les prélats normands consultèrent le grand saint Yves de Chartres, l'oracle de son siècle, afin de

savoir de lui quelle conduite ils devaient tenir dans une circonstance aussi pénible et aussi délicate. Le saint répondit à tous dans la personne de Turgis, évêque d'Avranches ; et il leur dit qu'ils devaient imiter la chaste Suzanne, qui préféra la crainte de Dieu à celle des hommes ; ce qui voulait dire qu'ils devaient plutôt obéir aux ordres du légat qu'à ceux du roi. Il leur conseillait donc d'envoyer aussitôt à Rome, tant pour demander pardon de leur conduite, que pour obtenir la levée de l'interdit qui pesait sur eux. Les évêques se rendirent à l'avis de leur illustre collègue, dénoncèrent leur condamnation de Rome au roi d'Angleterre, et choisirent pour les envoyer comme députés près du Saint-Siège, Raoul d'Escures, alors archevêque de Cantorbéry, et Herbert, évêque de Norwick. Ces prélats, arrivés à Rome, obtinrent, quoique non sans peine, l'absolution du pape, et le prièrent, de leur côté, non-seulement dans leur intérêt, mais encore dans l'intérêt de l'Eglise, d'envoyer moins souvent des légations en Angleterre.

Concile de Rouen

Cependant notre évêque Serlon, vers l'an 1118, devint infirme, et envoya en sa place des députés au concile qui se tint alors à Rouen, en présence du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc. Pendant la tenue de ce concile, on vit arriver à Rouen Conrad, envoyé par le pape Gélase II, pour implorer au nom de son maître le secours d'Henri contre l'empereur Henri V, qui voulait faire introniser à Rome l'antipape Maurice Bourdin, en place du pape légitime. Henri Beauclerc parla dans le concile avec beaucoup d'éloquence sur ce sujet, stigmatisa les violences de l'empereur et l'audace schismatique de Bourdin. Il plaignit sincèrement le pape Gélase, qui avait été obligé de se réfugier en France, et il demanda aux Eglises de Normandie un secours de prières et d'argent pour la défense du Saint-Siège. Cet incident forma la partie importante du concile. On y traita seulement en outre quelques autres affaires, qui intéressaient les Eglises particulières d'Angleterre et de Normandie.

La mort du pape Gélase II, arrivée l'année suivante, 1119, à Cluny, rendit inutiles les bonnes intentions du roi d'Angle-

terre et des Pères du concile de Rouen ; mais leur zèle et leur dévouement les honore et mérite d'être loué par l'histoire. Les évêques présents à ce concile furent Raoul d'Escures, archevêque de Cantorbéry, que nous connaissons déjà ; Geoffroy-le-Breton, archevêque de Rouen ; Richard, évêque de Bayeux ; Jean de Lisieux ; Turgis d'Avranches et Roger de Coutances, avec les députés de Serlon de Séez. Audin d'Evreux s'était excusé, alléguant qu'il était obligé de défendre son Eglise contre ses ennemis, ce qu'il entendait de la guerre qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la France.

Outre les évêques, un certain nombre d'abbés de Normandie assistaient à ce concile : c'étaient Roger de Fécamp, Guillaume du Bec, Eudes de Saint-Etienne de Caen, Richard de Préaux, André de Troarn, Guillaume de la Croix-Saint-Leufroy, Osberne du Tréport, et plusieurs autres.

Pierre le Vénérable

Un autre événement intéressant pour l'histoire générale de l'Eglise, arrivait à la même époque. Le malheureux Ponce, abbé de Cluny, dont nous avons déjà signalé la fatale influence sur cet illustre monastère, avait quitté imprudemment ses religieux pour courir sans but au travers des pays éloignés. Le pape, averti de cette fugue, déposa cet abbé trop étourdi et trop mondain, et l'on élut pour le remplacer Pierre Maurice, dont la vertu fut si éclatante qu'elle lui mérita plus tard le surnom de Pierre-*le-Vénérable*. Sous le gouvernement de ce nouvel abbé, Cluny put encore voir de beaux jours ; mais la gloire de Citeaux devait pourtant dépasser désormais la sienne. Nous verrons bientôt dans ce dernier monastère, saint Bernard attirer sur lui les yeux de toute l'Eglise. Ponce, déposé, fut décrété d'accusation et emprisonné : il mourut dans les fers, et put expier ainsi par la pénitence le mal qu'il avait fait à son monastère.

Raoul d'Escures, archevêque de Cantorbéry, était mort presque dans le temps de la déposition de l'abbé Ponce ; et, pour la première fois depuis saint Augustin, on lui donna un successeur qui n'était pas moine. L'usage prévalut cependant de faire toujours prendre à un archevêque de Cantorbéry l'habit bénédictin le jour où il entrait en possession de son siège, s'il ne le portait pas auparavant.

D'autres changements se firent plus près de Séez, Roger du Sap, successeur de l'évêque Serlon sur le siège abbatial de Saint-Evroult, manifesta le désir de quitter le gouvernement de son abbaye, et envoya en Angleterre, pour en obtenir la permission deux de ses moines, des plus honorables de son monastère : Esnault du Tilleul et Gilbert des Essarts. Henri Beauclerc autorisa la démission de Roger, et on élut pour lui succéder, Guérin des Essarts, qui était probablement de la famille de Gilbert, l'un des deux moines envoyés en Angleterre. Roger du Sap, rentré dans la vie privée, vécut encore trois ou quatre ans, et mourut en 1126.

Mort de Serlon

Nous avons vu que, dès le temps du concile de Rouen, notre bon évêque Serlon se sentait déjà accablé de vieillesse : il continua cependant l'exercice de son saint ministère, jusqu'au 26 octobre de l'an 1122. Ce jour-là, ayant célébré une dernière fois la sainte messe dans son église cathédrale, il marqua de son bâton pastoral le lieu où il voulait être enseveli, et fit préparer son cercueil avec le reste de ce qui était nécessaire pour sa sépulture.

Le lendemain, 27 octobre, il se rendit encore à l'Eglise, mais il ne put célébrer lui-même, et il assista à la messe de son aumônier, à laquelle il communia, tout baigné de larmes et tout embrasé de dévotion. Ensuite, il se retira dans son palais épiscopal, où il invita à dîner tous les chanoines de son église, avec Jean, évêque de Lisieux, qui se trouvait alors à Séez. Après le repas, au moment où l'on récitait les grâces, le vénérable prélat fit rassembler autour de lui tous les assistants, et il leur dit : « Cassé de vieillesse, j'approche de ma fin : vous avez vu le lieu que j'ai marqué devant l'autel de la très sainte Mère de Dieu, où je vous demande de faire mettre mon corps, quand mon âme en sera séparée. Je prie ce Dieu si bon, qui m'avait constitué son vicaire auprès de vous, de vous donner à tous sa bénédiction ; pour moi, je vous donne la mienne, et je vous dis le dernier adieu. Priez pour moi. » Tous les assistants fondaient en larmes, pendant que le saint évêque les exhortait à l'amour et à la crainte de Dieu.

Le moribond parlait encore, lorsque l'un de ses domestiques vint l'interrompre, en lui disant que deux cardinaux envoyés par le pape Calixte II, successeur de Gélase, étaient arrivés et venaient le visiter. Le vénérable vieillard pria Jean de Lisieux et tous les chanoines présents d'aller recevoir ces illustres personnages : il envoya ensuite tous ses domestiques leur préparer des logements et resta seul dans sa chambre. Les cardinaux, instruits de l'état de l'évêque, se rafraichirent à la hâte et montèrent aussitôt à la chambre du bon vieillard, pour avoir la consolation de le voir encore une fois. Mais la mort avait été plus prompte qu'eux : ils ne trouvèrent plus que son cadavre étendu dans sa chaise, ce qui les étonna beaucoup, ainsi que tous ceux qui venaient de lui parler. Il ne restait plus qu'à préparer ses funérailles, qui eurent lieu le surlendemain, dimanche 29 octobre. Jean de Lisieux officia pontificalement, et, le corps du vénérable pontife fut déposé dans la fosse qu'il s'était préparée, pendant que tous les assistants répandaient avec abondance des larmes dans le lieu saint.

Nous avons placé cette mort précieuse de notre évêque le 27 octobre 1122 : c'est la date assignée par Marin Prouverre. Mais le récit d'Orderic Vital paraît plutôt désigner l'année 1123. D'autres auteurs font mourir Serlon dès l'an 1118 ; mais nous avons pu constater que la suite même de l'histoire du saint prélat ne permet pas d'adopter leur opinion. Quoiqu'il en soit, ce digne pontife laissa après lui une grande réputation de sainteté, et c'est sans contredit un des évêques les plus remarquables qui se soient assis sur le siège de saint Latuin.

CHAPITRE IV

Jean Ier, 33e Évêque de Séez

1123-1143

—

Entreprises et fin de Guillaume Cliton. — L'évêque du Mans Hildebert devient archevêque de Tours. — Nouvelles difficultés en Normandie. — Geoffroy Plantagenêt. — Dédicace de la cathédrale de

Séez, commencée par Yves de Bellême. — Mariage de l'empereur Henri V avec Mathilde d'Angleterre. — Procès à propos de Saint-Léonard-de-Bellême. — Second mariage de Mathilde d'Angleterre avec Geoffroy Plantagenêt. — Saint Bernard de Tiron. — Le bienheureux Vital de Mortain. — Concile de Rouen. — Innocent II : schisme de Pierre de Léon. — Rotrou III. — Concile de Reims. Jean Ier régularise son chapitre. — Donations pieuses. — Les Templiers. — Naissance d'Henri II. — Fin du règne d'Henri Beauclerc et sa mort. — Avènement d'Etienne de Blois. — L'abbaye de Saint-Jean de Falaise. — L'abbaye de Saint-André-en-Gouffer. — L'abbaye de Villers-Canivet. — L'abbaye de la Trappe. — Guerre entre Etienne et Mathilde. — Second concile général de Latran. — Arnoult, évêque de Lisieux. — L'historien Orderic Vital. — Le prieuré de la Lande-Patry. — La collégiale de Saint-Nicolas du Merlerault. — Mort de Jean Ier.

Le successeur de Serlon sur le siège de Séez fut Jean, premier du nom, neveu et filleul de Jean de Lisieux, et frère d'Arnoult, dont nous aurons à parler plus tard. Il fut sacré à Lisieux par son oncle, et officia pontificalement pour la première fois dans la cathédrale de cette ville. Ayant pris ensuite possession de son diocèse, il y consacra, le 4 mai suivant l'église de Saint-Aubin de Cisey, près Gacé, et vint faire à Saint-Evroult quelques bénédictions épiscopales.

Luttes a propos du Maine

Après que Mathilde d'Anjou, veuve de Guillaume Adelin, eut pris, comme nous l'avons dit, le voile à Fontevrault, son père, Foulques-le-Jeune, prétendit que le Maine, qu'il lui avait donné comme dot, lui revenait de droit, puisqu'il était en sa possession auparavant. Mais Henri Beauclerc n'avait pas compris la chose de la sorte, et il manifesta la volonté de garder cette province : la guerre devait résulter naturellement de cette divergence d'opinion. Ce fut à cause de cela que Foulques, pour se ménager un appui et pour s'attirer des sympathies jusqu'en Normandie, maria sa seconde fille Sybille à Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuze, et lui assigna pour dot le comté du Maine.

Nous avons vu déjà que Henri eut l'adresse de faire annuler ce mariage pour cause de parenté entre l'époux et l'épouse. Mais Foulques, dont la politique était contrariée par cet obsta-

cle, résista au pape, fit mettre en prison les légats apostoliques qui venaient lui notifier la sentence, et les maltraita pendant deux semaines entières. Le pape, affligé profondément de cet attentat, lança contre le comte d'Anjou une sentence d'excommunication ; mais Foulques résista encore, et le diocèse du Mans demeura sous l'interdit. Le comte céda enfin, et la paix fut rétablie ; mais Guillaume Cliton, selon la prédiction du bienheureux Vital de Mortain, courut désormais rapidement à sa perte.

Guillaume Cliton

Il était, comme nous le verrons, comte de Flandre, depuis l'assassinat de Charles-le-Bon, fils de saint Canut, roi de Danemarck. Ce comté lui revenait du chef de sa grand'mère Mathilde, et de plus il l'avait conquis dans une bataille heureuse contre le roi de France Philippe Ier : Arnoul et Guillaume, fils d'Osbern, avaient été tués dans ce combat ; tous deux étaient des prétendants au comté, avec Guillaume de Breteuil, fils de Guillaume, fils d'Osbern. Cliton restait donc seul prétendant ; mais depuis l'annulation de son mariage, le jeune prince normand mena une vie errante, ne sut même pas conserver son comté, et mourut en 1128, sous l'habit monastique, à l'abbaye de Saint-Bertin. C'en était fait de la descendance masculine de Guillaume-le-Conquérant. Robert Courte-Heuze et Henri Beauclerc vivaient encore, mais sans aucun espoir d'avoir de nouveaux enfants.

Cependant la question du mariage de Guillaume Cliton ne s'était pas tranchée sans difficulté. Hildebert du Mans croyait ce mariage valable et le défendit contre le roi Henri au concile de Chartres, où son discours fut fort mal accueilli par la majorité, qui voulait l'annulation pour faire plaisir au roi anglais. Cet échec n'empêcha pas Hildebert de s'élever dans la hiérarchie. Il devint archevêque de Tours en 1124, peu de temps après que Guibert, son prédécesseur, eut rendu son âme à Dieu.

Hildebert devenu Archevêque de Tours

Hildebert se montra à Tours ce qu'il avait été au Mans : un digne et saint évêque. Son pontificat fut l'un des plus glorieux

de l'histoire de cette métropole, depuis celui du grand saint Martin. Cet illustre prélat mourut le 18 décembre 1134. Il nous a laissé des ouvrages estimés, écrits en latin. Il est probable cependant que la vieille langue française, dont il nous reste encore des fragments de cette époque, était déjà parlée parmi le peuple ; mais elle n'était pas assez formée pour que l'on pût s'en servir lorsqu'il s'agissait d'œuvres littéraires.

L'un des principaux livres composés par Hildebert est une *Somme théologique*, dans laquelle il expose une doctrine qui lui est particulière, et qui tranche passablement avec le genre de l'époque, où tous les enseignements paraissaient calqués sur un même moule et ne sortaient jamais de la forme scolastique. Il est certain d'ailleurs que les études faisaient en ce temps des progrès considérables et constants. Hildebert lui-même avait formé de nombreux disciples, dont trois s'assirent après lui successivement sur le siège épiscipal du Mans : Guy d'Etampes, Hugues de Saint-Calais et Guillaume de Passavant. On peut ajouter à ces trois noms ceux de Guillaume de Lonlay, qui fut archidiacre de Clermont et de Raoul de Domfront, patriarche d'Antioche, dont nous avons raconté les aventures.

Un certain nombre de poésies furent aussi composées alors dans les abbayes de Saint-Vincent et de Lonlay ; c'étaient encore de simples essais de littérature, élaborés dans le secret des cloîtres pour tirer parti des loisirs que laisse la vie religieuse. Pendant ce temps-là le clergé séculier placé au milieu des populations, luttait par ses écrits contre les ennemis de la foi : la religion se trouvait en progrès de toutes manières. Hildebert fut quelque temps sans avoir de successeur au Mans, à cause de la malheureuse intervention du comte Foulques d'Anjou dont nous venons de parler. Enfin Guy d'Etampes fut élu en 1126. Il était Breton d'origine et disciple de son prédécesseur, qui le sacra, en qualité d'archevêque de Tours, métropolitain du Mans, vers la fin de cette année 1126, pour occuper la chaire de saint Julien.

Il était écrit, paraît-il, qu'Henri Bleauclerc ne jouirait jamais d'aucun repos du côté de la Normandie. En 1124, ses vassaux se révoltèrent de nouveau, et en particulier Galleran de Meulan, qui fut battu le 26 mars de cette année au Bourgtheroulde *(Burgumthuroldi)*. Henri, vainqueur du rebelle, fit

détruire la tour de Watteville, s'empara de Brionne, et ensuite pardonna à Galleran, qu'il avait fait jeter dans les fers. On voit dans Guillaume de Jumièges qu'il y avait alors dans le pays de faux monnayeurs, qui ruinaient la contrée par l'exercice de leur coupable industrie, et qu'ils furent réprimés avec énergie par le roi d'Angleterre. Dans le même temps mourait Guillaume, abbé du Bec, dont le successeur fut un moine de la même abbaye, nommé Boson.

Geoffroy Plantagenêt

L'année 1125 fut marquée par la mort des deux plus grands personnages de la chrétienté : le pape Calixte II et l'empereur Henri V. Celui-ci laissait veuve et sans enfants Mathilde d'Angleterre, fille de Henri Beauclerc. Cette princesse revint alors à la cour de son père, et épousa peu de temps après en secondes noces Geoffroy-le-Bel, fils du comte d'Anjou, Foulques-le-Jeune. Ce jeune prince avait coutume de porter à son casque une fleur de genêt, ce qui lui fit donner plus tard le surnom de *Plantagenêt*, sous lequel il est connu dans l'histoire. Fils de roi, gendre de roi, frère de roi et père de roi, Geoffroy Plantagenêt devait mourir sans avoir jamais été roi lui-même ; mais s'il n'eut pas comme son père Foulques et son frère Beaudouin III, tous deux rois de Jérusalem, comme son beau-père Henri Beauclerc et son fils Henri II, tous deux rois d'Angleterre, la consolation de porter la couronne, il eut celle de doter l'Angleterre d'une de ses plus belles dynasties, qui devait s'éteindre malheureusement dans l'hérésie et dans le schisme.

Naissance d'Henri II

Mathilde et Geoffroy eurent de leur mariage Henri, qui devait régner sur l'Angleterre sous le nom de Henri II, puis Geoffroy Martel et Guillaume, qui n'ont pas fait grande figure dans l'histoire. Cette race d'Anjou ne le cédait jusque-là en rien, pas même en noblesse, à celle d'Angleterre. Les rois de France même avaient quelque chose de son sang, et Foulques, père de Geoffroy, était, malgré son grand âge, près de monter sur le trône de Jérusalem. Mathilde tomba en ce temps malade

à Rouen, et fit, pour obtenir sa guérison, plusieurs dons aux monastères de la contrée. Elle demanda en même temps à être ensevelie dans l'abbaye du Bec ; mais il était trop tôt de prendre ces précautions : l'ancienne impératrice revint à la santé, et vécut de longues années encore.

Dédicace de la Cathédrale de Séez

Cependant la cathédrale de Séez, commencée, comme nous l'avons vu, par l'évêque Yves de Bellême, venait seulement d'être achevée à cette époque. L'évêque Jean Ier en fit la dédicace le 21 mars 1126. Pour donner plus de solennité à la cérémonie, il y avait invité Henri Beauclerc, roi d'Angleterre et duc de Normandie, avec un grand nombre de seigneurs anglais et normands, et plusieurs archevêques, évêques, abbés et autres dignitaires ecclésiastiques. Ce fut l'archevêque Geoffroy de Rouen qui consacra l'édifice. Parmi les assistants, on distinguait Girard, évêque d'Angoulême et légat du pape Honorius II ; Jean, évêque de Lisieux, Geoffroy de Chartres, Ulger ou Alger d'Angers, avec les abbés de Saint-Martin de Séez, de Saint-Pierre-sur-Dive, de Saint-Evroult et plusieurs autres. Le roi Henri fit à la nouvelle église un don de dix livres de rente à prendre sur son domaine particulier.

C'était la troisième fois que cet édifice était consacré, et nous trouverons encore au siècle suivant une quatrième dédicace, qui eut lieu au mois de septembre. Cette quatrième dédicace, inconnue à Marin Prouverre, lui a fait taxer d'erreur Orderic Vital pour avoir placé celle de 1126 le 21 mars : « à moins, dit-il, qu'on n'ait changé la date de l'anniversaire pour quelque autre raison qui n'est pas encore venue à ma connaissance. » La dédicace du XIIIe siècle explique parfaitement ce que ne comprenait pas le bon Dominicain argentanais. La chronique de Normandie affirme formellement qu'on avait mis quarante-sept ans à bâtir la cathédrale d'Yves de Bellême. Cependant nous avons vu qu'elle avait été décrétée dès l'an 1059 au concile de Reims, et commencée peu après, ce qui suppose près de soixante-dix ans écoulés entre le commencement des travaux et la dédicace de la cathédrale. Il n'y a rien d'invraisemblable dans cette longue durée de la construction d'un aussi bel édi-

fice : la pauvreté de nos évêques et les obstacles que trouva Serlon à continuer l'œuvre de son prédécesseur expliquent très facilement cette prolongation. Il faut aussi tenir compte d'un incendie qui est plutôt insinué qu'indiqué formellement dans les chroniques, et qui aurait, comme nous l'avons dit, détruit les travaux avant qu'ils ne fussent complètement achevés. Le plan de cette cathédrale de Jean Ier devait être à peu près ce qu'il est aujourd'hui ; mais il est de toute évidence que les détails d'architecture de la cathédrale actuelle sont du XIIIe siècle au moins.

Après cette dédicace, le roi Henri passa le reste du Carême à Séez et y célébra la Pâque de l'an 1127, c'est-à-dire celle de l'année même de la dédicace ; car il faut remarquer qu'alors l'année commençait à Pâques, et que le 21 mars 1126, date de la consécration de la cathédrale serait le 21 mars 1127, dans nos calendriers d'aujourd'hui. Le prince tint dans notre ville épiscopale une cour plénière magnifique, et y célébra les noces de sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, avec le jeune Geoffroy Plantagenêt. Ce fut l'évêque Jean Ier qui bénit ce mariage princier.

Nouveau Procès pour Saint-Léonard de Bellême

Pendant ce séjour de Henri à Séez, en sa présence et en celle de l'archevêque Geoffroy de Rouen, une transaction fut consentie entre notre évêque Jean Ier et Eudes, abbé de Marmoutier, à propos de l'exemption de la chapelle de Saint-Léonard de Bellême. Cette charte, rapportée par Bry de la Clergerie, contenait les clauses suivantes :

L'église de Saint-Léonard était concédée à perpétuité aux moines de Marmoutier, à condition qu'ils tiendraient la place des chanoines qui y existaient auparavant. Les moines établis en ce lieu avaient pour l'avenir le pouvoir de réconcilier l'église et le cimetière, s'ils se trouvaient violés, excepté dans le cas où ils seraient pollués pour cause d'adultère ou d'homicide. S'il y avait un interdit lancé sur la contrée qu'ils habitaient, cet interdit ne devait pas les atteindre, non plus qu'aucune de leurs autres possessions du diocèse, c'est-à-dire Saint-Sauveur de Bellême, Saint-Pierre hors des murs, les églises de Saint-Ouen-

de-la-Cour, du Pin-la-Garenne, de Bellavilliers, de Saint-Pierre-la-Bruyère, de Coionard, d'Origny, de *Juriciacum* (peut-être Mongaudry), de Courthioux et de Saint-Martin-du-Val (probablement Saint-Martin-du-Vieux-Bellême). Ces possessions de Marmoutier restaient seulement soumises à la cathédrale pour le droit coutumier, et lui devaient une livre d'encens payable en la fête de saint Gervais, avec une livre de poivre pour l'évêque et une autre livre pour l'archidiacre selon les conventions faites comme nous l'avons vu avec l'évêque Robert de Ry.

Une autre église, probablement celle de Dancé *(Domciacus)*, était unie en vertu de cette charte à celle de Saint-Martin-du-Val, et chacun des prêtres attachés à ces deux églises recevait deux boisseaux de blé en sus de celui qu'on offrait à l'autel, outre le tiers des dîmes de Courthioux ou de Courcerault. Des églises que revendiquait Marmoutiers, l'évêché gardait seulement celles de Saint-Jean-de-la-Forêt et de Saint-Quentin-du-Chardonnet. Dans l'Hiémois, Marmoutier acquérait les églises de Saint-Vigor de Ferrières, au doyenné de Falaise, de Sainte-Marie-de-Courménil et de Saint-Arnoult, toutes deux au doyenné d'Exmes, et celles de Bernières et d'Eponnay, au doyenné de Falaise. Dans ces deux dernières églises, chaque prêtre reçut, à partir de cette époque quatre septiers de blé de plus qu'il ne recevait auparavant.

Le prieur de Saint-Léonard ou tout autre moine qui desservait l'église de Saint-Sauveur avait droit au tiers des revenus, et le prêtre qui desservait l'église de Saint-Pierre devait dix sous de rente au même prieur.

L'évêque cependant se réservait la faculté d'exercer sur tous ces prêtres ses droits épiscopaux, tels qu'il les exerçait auparavant ; mais il confirmait en retour toutes les possessions antérieures de Marmoutier dans la contrée.

La charte était datée de Séez et de l'année 1127, indiction sixième, Louis étant roi de France et duc de Normandie. Il faut entendre Louis-le-Gros, sixième du nom ; et il est à propos de remarquer ce titre de duc de Normandie qu'on lui donne ici, et qui semblait pourtant plutôt appartenir au roi d'Angleterre, Henri Beauclerc. Ce titre pouvait lui-être attribué d'abord parce que Guillaume Talvas III, souverain immédiat

des lieux où l'on contractait, et du diocèse de Séez presque entier, avait beaucoup plus de sympathie pour le roi de France que pour son ancien suzerain. D'ailleurs, Louis était le souverain direct du territoire ou se trouvait Marmoutier, l'une des parties contractantes et même de Bellême qui n'avait jamais fait partie absolument intégrante de la Normandie : il était dans tous les cas le chef direct des nouveaux habitants du prieuré de Saint-Martin et commandait aux Bénédictins de Normandie comme à ceux de France. Aussi ce titre de duc de Normandie ne lui fut-il point contesté par Henri Beauclerc, qui était présent.

Après Louis-le-Gros signèrent Geoffroy, archevêque de Rouen, Haimeric, archidiacre de Bellême, Jean, trésorier ; Jean, grand chantre de Séez ; Robert, chanoine ; Jean, évêque de Séez ; Arnoult, archidiacre, le futur évêque de Lisieux ; Foulques, le scholastique ; enfin le roi d'Angleterre Henri, « quand il donna sa fille pour épouse à Geoffroy-le-Jeune, comte d'Anjou, » porte la charte elle-même. On voit que cette pièce, toute particulière qu'elle était, ne manquait pas d'intérêt ; en particulier, elle nous montre quelles étaient les possessions de l'abbaye de Marmoutier dans le diocèse de Séez, et nous pouvons constater qu'elles y étaient assez considérables.

L'archevêque de Rouen, Goisfred ou Geoffroy, mourut alors et eut pour successeur Hugues, abbé de Radinges (peut-être Reading) en Angleterre, qui avait été autrefois moine de Cluny ; mais ce nouvel archevêque ne put être sacré qu'en juillet 1130.

Henri Beauclerc faisait bâtir alors les châteaux de Driencourt, de Neufchâtel, sur les bords de l'Epte, de Verneuil, de Nonancourt, de Bonmoulins, de Colme-Mont *(Colmiæ-Mons)*, qui est peut-être Coulimer, peut-être Coulibœuf ou Coulonges. Malgré les nombreuses attaques dont il était l'objet, le roi d'Angleterre parvint à maintenir son royaume en paix et en sûreté, et il profita de cet heureux état pour faire diverses fondations, les unes pieuses, les autres au moins utiles, continuant à faire preuve en toute circonstance de l'intelligence, et même du génie qui caractérisaient sa race, et surtout son père, notre glorieux Conquérant. Il bâtit, dans les dernières années de sa vie l'abbaye de Sainte-Marie de Reading, en Angleterre ;

l'église de Sainte-Marie-du-Pré, à Rouen, et un certain nombre d'autres églises, monastères et hôpitaux. Il fondait en même temps Villedieu, dans le pays d'Avranches, aujourd'hui Villedieu-les-Poëles. L'Angleterre et la Normandie devaient se souvenir longtemps avec bonheur de son passage sur le trône.

Les affaires de Flandre, que nous avons vues se terminer par la mort de Guillaume Cliton, avaient causé une certaine inquiétude au roi d'Angleterre, bien qu'il les eût gérées avec talent et avec bonheur. Charles-le-Bon, fils du saint martyr Canut IV, roi de Danemark, avait été tué, comme nous l'avons déjà dit, à Bourbourg *(Brithburgus)*, et sa mort avait été ensuite vengée par Louis-le-Gros et par Guillaume Cliton, qui, à cette occasion, avait reçu du roi de France en apanage, Pontoise, Chaumont, Nantes et tout le Vexin. Le comté de Flandre, après la punition des assassins de Charles, vint s'ajouter à ces possessions. Nous avons dit comment l'infortuné Guillaume, après qu'il se fut illustré par un certain nombre d'exploits, mourut prématurément en 1128. Son père, Robert Courte-Heuze, toujours dans les fers, lui survécut de six ans, et mourut en 1134, un an seulement avant son frère Henri Beauclerc, qui avait épousé vers la fin de sa vie, la fille de Rainier, marquis de Tinchebray *(Tenerchebraieum)*.

L'année de la mort de Guillaume Cliton, 1128, un grand procès éclata entre Jean Ier, évêque de Séez et les moines de Saint-Léonard de Bellême. Le pape envoya un délégué, nommé Gérard, pour examiner la question. Ce légat vint au Mans, et y entendit les dépositions d'Henri Beauclerc, du duc de Normandie, Robert Courte-Heuze, probablement mis en liberté provisoire, ou amené par les soins de son frère pour la circonstance, et de l'archevêque de Rouen. C'était à peu près en ce temps que se célébrait le mariage de Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, avec le jeune Geoffroy d'Anjou. Ce mariage fut bénit le jour de la Pentecôte, 22 mai 1128, dans la cathédrale de Séez, d'autres disent dans celle du Mans ; mais nous avons pu constater que la présence de la cour à Séez, pour une autre cause que celle du mariage, rend la première opinion beaucoup plus probable. Mathilde avait trente ans ; Geoffroy n'en avait pas encore seize.

Depuis ce temps, Mathilde, qui n'avait point de royaume

lui appartenant personnellement, et qui ne tenait qu'à la possession de l'Anjou, résidait ordinairement au Mans, près des états présomptifs de son époux. Ce fut en cette ville qu'elle mit au monde un fils, qui devait être plus tard le roi d'Angleterre Henri II.

Foulques-le-Réchin était mort en 1109, avait eu pour successeur son fils Foulques, surnommé *le Jeune*, pour le distinguer de son père, Foulques-le-Réchin, et de son grand-père, Foulques-Nerra. Foulques-le-Jeune donc laissa à son tour le comté d'Anjou à son fils Geoffroy, et s'embarqua pour la Terre-Sainte, où, malgré son âge avancé, il se distingua par ses exploits, et devint roi de Jérusalem à la mort de Beaudouin-du-Bourg ou Beaudouin II.

Geoffroy n'avait que dix-huit ans, lorsqu'il se trouva à la tête du Maine et de l'Anjou ; mais il montra qu'il était à la hauteur de son rôle ; et, malgré les résistances qu'il rencontra en divers lieux, il parvint en peu de temps à établir son autorité sur tout le pays. L'évêque du Mans, Guy d'Etampes, se hâta de profiter de la paix pour appeler dans son diocèse les Cisterciens, dont la gloire et la réputation commençaient à se répandre de toutes parts. Guillaume Talvas III, comte de Bellême et d'Alençon, ayant à son tour visité Citeaux, fut frappé d'une telle admiration à la vue de ces moines, qu'il résolut de leur fournir tous les moyens de s'établir dans son comté. Nous verrons bientôt s'élever plusieurs monastères de cette Congrégation sous la main puissante de ce seigneur illustre et malheureux.

Tous les événements que nous venons de raconter se passaient sous le pontificat de Jean Ier, qui s'était assis, comme nous l'avons vu, sur le siège épiscopal de Séez à la mort de Serlon, en 1118 ou en 1123. Mais avant d'achever l'histoire de ce pontificat important, nous avons à nous entretenir d'un saint qui illustrait nos contrées à cette époque, et dont la mort précéda encore de quelque temps l'avènement de Jean Ier : nous voulons parler du fondateur de l'abbaye de Tiron, au Perche, saint Bernard d'Abbeville ou du Ponthieu.

Saint Bernard de Tiron

Ce saint était né en 1046, dans la ville dont il portait le nom, au Ponthieu, aujourd'hui département de la Somme. Ses parents, pieux et vertueux, le firent élever selon Dieu, et le jeune Bernard correspondit parfaitement aux soins dont il fut l'objet. Dès sa première enfance, il détestait les jeux auxquels se livraient ceux de son âge, et s'occupait sans cesse d'études sérieuses en particulier de celles qui lui découvraient le secret des sciences utiles. Mais il aimait beaucoup plus encore l'exercice de la piété, si bien que ses compagnons d'étude lui donnaient déjà en plaisantant le surnom de *Moine*.

Parvenu à l'âge de 20 ans, le jeune homme sentit le besoin de mériter ce nom d'une manière plus sérieuse et plus réelle. Il dit adieu à sa famille, sortit d'Abbeville, sa patrie, en 1066, et se dirigea vers le Poitou, avec trois compagnons, qui avaient témoigné le désir de le suivre. Bernard se rendit avec eux à l'abbaye de Saint-Cyprien, appelée vulgairement Saint-Cyvran, près Poitiers. Réginald ou Raynaud II, qui en était alors abbé, accueillit avec admiration cette nouvelle recrue ; et, touché de la régularité de Bernard, il le fit ordonner prêtre, peu de temps après qu'il eut fait ses vœux de religion. Le jeune moine s'appliqua dès-lors tout spécialement à l'étude de la sainte Ecriture, et son assiduité à cette étude fut si agréable à Dieu qu'il la récompensa même par des miracles ; car un jour que Bernard s'était endormi en étudiant les saintes Lettres, son flambeau se consuma tout entier sur le manuscrit dont il se servait, sans y laisser aucune trace de brûlure.

Après avoir passé dix années à Saint-Cyvran, dans l'exercice de toutes les vertus, Bernard fut nommé en 1076 prieur de Saint-Savin, sur la Gartempe, encore dans le diocèse de Poitiers. Son nouvel abbé, nommé Gervais, cherchait trop à enrichir le monastère confié à ses soins : il suscita à son saint prieur beaucoup d'obstacles dans le dessein que celui-ci avait de se consacrer tout entier au rétablissement de la Règle monastique dans son état le plus pur. Mais la très sainte Vierge apparut à Bernard, le confirma dans le désir qu'il avait conçu, et promit de lui obtenir la force de le mettre à exécution. Quelque temps après, en effet, l'abbé Gervais partit pour la Terre

sainte, Bernard fut établi en sa place, en qualité de prieur, et put désormais gouverner le monastère à son gré. Il y eut bientôt rétabli sur tous les points l'observance exacte de la Règle de saint Benoît, dont les moines commençaient à ne plus guère tenir compte dans leur conduite.

Il y avait vingt ans que le saint prieur travaillait à cette œuvre de Dieu, lorsqu'il apprit par révélation que son abbé avait été dévoré par un lion en Palestine. Il fit aussitôt sonner les cloches et chanter l'Office des Morts, sans que les religieux sussent de quoi il s'agissait. Ce ne fut qu'au retour de la caravane suivante qu'ils apprirent les détails de la mort funeste de leur ancien supérieur ; et aussitôt, tous les yeux de ces bons moines se tournèrent vers Bernard, qu'ils se préparèrent à élire en place de Gervais. Mais le saint effrayé de la dignité dont on le menaçait, s'enfuit auprès d'un pieux ermite qui demeurait dans le voisinage.

Cet ermite n'était autre que Pierre de l'Etoile, le futur fondateur de l'abbaye de Fontgombault, dont nous avons déjà constaté les rapports avec les ermites qui peuplaient alors les solitudes du Passais. Ce fut notre Bernard qui devint l'initiateur et le centre de ces saintes liaisons. Il fit part à Pierre de l'Etoile du désir qu'il avait de mener comme lui la vie érémitique, et celui-ci le conduisit lui-même en 1096, dans le Passais, qui faisait alors partie du diocèse du Mans. Là s'étaient retirés, dans les solitudes de la forêt, Robert d'Arbrissel et Vital de Mortain, que nous connaissons déjà. Pierre de l'Etoile mit son compagnon sous la conduite de Vital, qui s'était fixé dans un lieu nommé Dompierre ou Dampierre, hameau qui appartient aujourd'hui au diocèse de Séez, sur le territoire de la paroisse de Mantilly, canton de Passais-la-Conception : le vénérable Pierre retourna ensuite dans sa solitude du Poitou.

Aussitôt après son départ, Vital rassembla les autres ermites qui vivaient dans la contrée et qui le regardaient comme leur chef : il leur fit part de l'arrivée du nouveau frère, qu'il leur présenta sous le nom de Guillaume, et il donna ensuite liberté au néophyte de s'établir auprès de celui d'entre eux qu'il voudrait choisir pour son guide. Bernard, désormais Guillaume, choisit la cellule d'un des ermites, nommé Pierre, qui était située près de l'église consacrée à saint Mard ou Médard de

Noyon : c'est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Mard-d'Egrenne, encore au canton de Passais.

Cette cellule était la plus pauvre de toutes celles qui existaient dans la forêt, et elle était ouverte à tous les vents ; ce fut ce qui lui attira les faveurs de Bernard. L'ermite Pierre, premier possesseur de cette cellule, apprit à son nouveau compagnon l'art de tourner pour gagner sa vie, toutes sortes d'objets en bois, et Bernard, en peu de temps, devint plus habile que son maître. Il passa trois ans dans cette édifiante société, et la vie de ces deux saints ermites fut, pendant tout ce temps une vie semblable à celle des anges du Ciel. Mais au bout de trois années, Bernard, malgré son désir de rester en ce lieu, ayant été averti que des messagers venaient de Saint-Savin pour le réclamer, dit adieu en pleurant à Pierre et à Vital, en 1099, et se dirigea du côté de la mer.

L'île déserte de Chaussey, située sur la côte du Cotentin en face de Granville, fut le lieu que choisit notre saint pour sa nouvelle retraite. Il vivait saintement sur cet écueil sauvage, lorsque des pirates bretons vinrent débarquer près de lui, avec des captifs qu'ils avaient enlevés de leur pays. Bernard se présenta au-devant de ces nouveaux hôtes, et voulut leur prêcher Jésus-Christ et sa loi ; mais il n'obtint d'abord aucun succès. Alors le Seigneur lui-même, dans sa miséricorde pour ces pauvres gens, vint au secours de son serviteur dans l'exécution de cette bonne œuvre. Il envoya une tempête affreuse, qui fit réfléchir ces misérables ; pénétrés de crainte et de respect pour le saint, ils revinrent le trouver à Chaussey, reconnurent leur misère, et se convertirent.

Peu de temps après, le saint solitaire reçut la visite d'Alleaume, cet ermite du Passais dont nous avons déjà parlé, et que Bernard avait connu à Saint-Mard-d'Egrenne. Alleaume était accompagné d'Aubert, l'ancien serviteur de saint Guillaume Firmat que nous avons vu si attaché à son illustre maître, ce nouveau venu voulut s'établir aussi à Chaussey ; mais le bienheureux Vital lui intima, au nom de la sainte obéissance, l'ordre de retourner à Mantilly, dans l'ermitage de Saint-Nicolas, qu'il habitait auparavant : la vie des saints solitaires du Passais nous a appris quel avait été le motif de ce rappel, c'est que le maître d'Aubert dans la vie spirituelle, le

vieil et vénérable Albert, était sur le point de perdre la raison, par l'effet de l'absence de son disciple : le bienheureux Vital défendit en conséquence à ce dernier, de jamais songer désormais à quitter Albert qui avait si grand besoin de lui. Plus tard cependant, le vénérable vieillard étant revenu entièrement à la raison, Alleaume put aller fonder l'abbaye d'Estival, à neuf lieues à l'ouest du Mans. Quant au bon Aubert, il alla mourir en odeur de sainteté à l'abbaye de Saint-Sulpice, fondée, comme nous l'avons vu, dans la forêt du Nid-de-Merle, par le bienheureux Raoul de la Fûtaye. On croit que son maître Albert s'y rendit avec lui, et y mourut bientôt, plein de jours et de mérites.

Au bout de quelques années, Pierre de l'Etoile revint à Mantilly, et déclara aux solitaires le vrai nom de Bernard. Ensuite, il alla le chercher à Chaussey, pour le ramener au milieu de la sainte famille monastique du Passais, où sa présence ne pouvait plus soulever aucune difficulté. Bernard obéit aussitôt à la parole de son ancien maître ; et celui-ci, plein de joie en voyant les progrès qu'avait faits son disciple, retourna de nouveau dans le Poitou.

Notre saint ne resta pas non plus cette fois longtemps à Mantilly : il se retira bientôt à la Fontaine-Géhard, près Mayenne, où saint Guillaume Firmat avait, comme nous l'avons vu, habité avant lui pendant plusieurs années. Bernard reçut dans sa nouvelle solitude la visite du pieux abbé Réginal ou Raynaud, qui lui avait fait faire ses premiers vœux monastiques à Saint-Cyvran, et qui avait entrepris ce voyage uniquement à cause de son ancien disciple, attiré par la réputation immense dont jouissait Bernard dans toute la contrée.

Déjà le pays de Mayenne s'était ressenti de la présence d'un aussi saint personnage : ses exemples y avaient opéré beaucoup de bien, ainsi que ses prédications. L'abbé Réginald le pria de l'accompagner à son retour en Poitou, au moins pendant une partie de la route : puis il l'entraîna peu à peu, sans qu'il s'en doutât, jusqu'à son monastère de Saint-Cyvran, où il mourut lui-même quelques mois après, l'an 1100.

Le pieux abbé déjà d'avance avait le pressentiment de sa mort, et c'est précisément pour cela qu'il avait emmené avec lui son disciple. Les moines s'empressèrent, aussitôt qu'ils eurent

enseveli leur abbé, d'élire Bernard en sa place. Notre saint eut beau résister d'abord aux instances de ses frères ; on le consacra malgré ses efforts, et il dut se résigner à la volonté de Dieu. Mais si les saints comprennent si bien l'importance des dignités qu'ils hésitent à les accepter, c'est une raison de plus pour qu'ils en accomplissent les obligations avec zèle et intelligence. Une fois à la tête du monastère, Bernard dirigea ses frères avec supériorité, tout en se regardant toujours comme le dernier de tous. A l'égard des gens du dehors, il se distingua surtout par l'exercice de l'hospitalité et des autres œuvres de miséricorde. L'année même de son élection, il assista au concile de Poitiers, où fut excommunié le roi Philippe Ier, coupable d'un adultère public avec Bertrade, qu'il avait épousée en répudiant Berthe, sa femme légitime. Bernard contribua beaucoup, avec son ami, Robert d'Arbrissel, à fortifier les évêques, qui se montraient faibles en face des soldats envoyés par le roi pour les violenter. Enfin, la ferme attitude des Pères, revenus de leur première frayeur, empêcha l'attentat d'être complètement consommé.

Cependant les moines de Cluny, qui étaient alors à la tête de l'état monastique, s'étaient laissé quelque peu enfler par la gloire immense qu'avait acquise leur abbaye sous le gouvernement du grand saint Hugues. Tant que vécut ce saint abbé, on n'osa pas s'écarter de l'esprit de la règle bénédictine ; mais après sa mort, sous le gouvernement du misérable abbé Ponce, l'ambition des Clunistes se fit jour, et ils voulurent mettre la main sur tout l'Ordre de saint Benoît. Ce fut déjà même avant la mort du grand abbé qu'ils prétendirent avoir juridiction sur l'abbaye de Saint-Cyvran, et obtinrent du pape Pascal II une bulle favorable à cette prétention. Alors ils sommèrent Bernard de se soumettre à eux ou de renoncer à la charge d'abbé.

Bernard, ne voulant ni ne pouvant lutter contre un ordre émanant du Souverain-Pontife, préféra le dernier parti et se retira de nouveau à la Fontaine-Géhard, d'où il commença de concert avec le bienheureux Vital de Mortain et le bienheureux Robert d'Arbrissel, à donner des missions dans les divers diocèses de la Normandie. Il y combattit surtout les simoniaques et les clercs que l'on appelait nicolaïtes, et qui prétendaient avoir

le droit de se marier comme le faisaient les prêtres dans les premiers commencements du christianisme.

Pendant qu'il exerçait son zèle contre ces deux pestes, qui avaient alors en France un certain nombre de partisans, un archidiacre de Coutances, qui avait femme et enfants, l'attaqua avec rage et l'accabla d'injures ; mais Bernard le confondit publiquement par les raisons les plus convaincantes : tout le peuple applaudit et se tourna contre le coupable, qui dut se renfermer dans sa honte.

Pendant ce temps, les moines de Saint-Cyvran se défendaient en vain contre les empiétements de Cluny ; et, en désespoir de cause, ils eurent recours à Bernard, leur ancien abbé, qui entreprit le voyage de Rome, et fit reconnaître au pape Pascal II la justice de leur cause. Cette cause d'ailleurs, était en même temps la sienne, puisque c'étaient les attaques de Cluny qui l'avaient privé de la dignité abbatiale. Mais les moines ingrats qu'il défendait s'étaient relâchés de leur première ferveur, et ils ne voulurent plus de leur bienfaiteur pour gouverner leur monastère. Ils préférèrent accepter la suprématie de Cluny, dont il venait de les affranchir avec tant de peine.

Cependant Bernard, dans l'intérêt même de ces moines infidèles, ne pouvait pas céder ainsi au premier obstacle dans une circonstance aussi importante : il fit à Rome un second voyage pour mettre la dernière main à cette affaire. Mais des intrigues s'étaient produites : on avait prévenu contre le saint abbé le pape Pascal II : Bernard n'en put pas même obtenir audience. Toutefois, cet échec ne le découragea point : à force d'instances, et appuyé d'ailleurs par les légats pontificaux qui étaient venus en France, et qui avaient pu apprécier la valeur du saint au concile de Poitiers, il obtint une seconde sentence qui lui était favorable. Le pape même, après leur entrevue, ne voulut plus qu'il mangeât ailleurs qu'à sa table. Mais le saint, content d'avoir fait triompher la cause de son monastère, prépara son départ, et auparavant pria le saint Père d'agréer le dessein qu'il avait formé de se retirer entièrement dans la solitude. Pascal le lui permit, mais à la condition qu'il continuerait de travailler du fond de sa retraite au salut des âmes.

De retour à Saint-Cyvran, Bernard dit adieu pour la der-

nière fois aux moines de son monastère, et retourna dans l'île de Chaussey. Il eut ensuite la pensée de revenir à Mantilly, près du bienheureux Vital de Mortain, qui s'y trouvait encore : il s'établit en effet assez près de la cellule de ce saint homme, dans un lieu qui prit ensuite le nom *d'ermitage du Chêne-Docte.* Ce fut alors que Raoul de Fougères, propriétaire de la forêt de Mantilly, craignant que le trop grand défrichement de cette forêt ne fît tort à ses chasses, relégua les ermites dans la forêt de Savigny : ce fut l'origine de la fameuse abbaye de ce nom, dont les premiers fondements furent jetés en 1105. Nous reviendrons plus tard sur cette fondation en racontant la vie du fondateur, le bienheureux Vital de Mortain. Bernard s'établit pour un temps dans la nouvelle abbaye ; mais il s'était épris du désir de fonder lui-même un monastère, afin de l'organiser selon les idées qu'il n'avait pu réaliser entièrement dans le Poitou : et, comme il ne voulait pas faire cette fondation trop près de Savigny, il s'enfonça dans le diocèse de Séez, pour y chercher une autre solitude propre à son dessein.

Le saint voyageur parcourut d'abord inutilement ce diocèse, ainsi que ceux de Chartres et du Mans. Mécontent de cet insuccès, il allait revenir à Savigny, lorsqu'un avertissement du Ciel le fit retourner sur ses pas, et l'adressa, ainsi que les moines qui l'accompagnaient, à Rotrou III, comte de Mortagne et du Perche. Ce seigneur leur promit, pour l'exécution de leur dessein, la terre fertile d'Arcisses, près de Nogent-le-Rotrou ; mais sa mère Béatrix, qui avait appelé les Clunistes à Nogent, craignit que ce voisinage n'engendrât quelque difficulté, et engagea son fils à donner plutôt aux nouveaux venus une autre terre dans les environs. Rotrou céda aux raisons que lui donnait sa mère, et satisfit son désir en envoyant Bernard à Tiron, aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Eure-et-Loir, au diocèse de Chartres, à quatre lieues à l'est de Nogent. C'était un lieu dépourvu de toutes les choses nécessaires à la vie ; mais le saint abbé y vit en songe une lampe qui éclairait tout le pays ; et, sur cet avertissement du Ciel, il accepta l'offre de Rotrou, et retourna à Savigny, chercher de nouveaux compagnons qui lui avaient promis de l'aider à établir la nouvelle fondation.

Bernard avait été reçu à Mortagne par un chevalier nommé

Payen du Theil. Dans ce temps-là même, un domestique infidèle avait volé à ce digne seigneur un cheval de bataille. Bernard l'ayant appris, se mit en prières ; et le voleur, qui croyait aller à Bellême, fut stupéfait de se retrouver au point du jour aux portes de Mortagne : il fut saisi et obligé de restituer ce qu'il avait pris. Cette merveille attira au saint abbé la vénération de son hôte ; mais ce n'était pas pour être admiré que Bernard restait à Mortagne : la pensée de son futur monastère le poursuivait partout. Il traversa en priant la partie orientale du diocèse de Séez, et revint avec ses compagnons à Tiron, dont l'église fut bâtie en assez peu de temps et bénite le jour de Pâques de l'année 1109, par saint Yves de Chartres, dans le diocèse duquel se trouvait le nouveau monastère. A cette occasion, le saint et illustre évêque affranchit de toute redevance les terrains possédés par cette nouvelle abbaye.

L'aspect pauvre et misérable de Bernard et de ses compagnons inspira d'abord de la défiance aux habitants d'alentour ; mais bientôt on passa de la défiance à l'admiration quand on put juger du genre de vie tout angélique qu'ils menaient à l'intérieur, et leur nombre s'accrut bientôt d'une manière considérable.

En 1111, une famine désola toute la contrée qui avoisine Tiron ; mais au milieu de cette calamité, Bernard ne perdit jamais la confiance entière qu'il avait en Dieu, et il nourrit souvent ses moines par miracle. Le monastère de Tiron compta bientôt jusqu'à cinq cents religieux ; mais les Clunistes, en voyant cette prospérité florissante, prétendirent bientôt que ce monastère leur devait la dîme, comme tous les autres monastères du pays. Saint Hugues était mort alors, et le malheureux Ponce, son successeur, ne songeait qu'à convertir en lucre la suprématie religieuse et morale qu'exerçait, sous son prédécesseur, pour le bien des âmes, l'abbaye de Cluny. Les dîmes que les Clunistes exigeaient alors avec tant de rigueur, leur avaient d'abord été offertes spontanément par les monastères, pour acquérir l'honneur d'entrer dans leur alliance ; mais quel honneur y avait-il désormais à être l'allié d'un monastère dont l'ambition et l'avarice paraissaient former tout le principe religieux ? Saint Bernard ne jugea point à propos d'accorder à ces religieux hautains ce qu'ils lui demandaient ; mais, ne se

sentant pas non plus de force à entamer un procès contre eux, il céda devant l'orage, leur abandonna le terrain et les constructions de Tiron, et demanda à son évêque saint Yves, la terre de Sarcey, où il recommença la construction d'un nouveau monastère. Cette terre appartenait en propre à la cathédrale de Chartres, et les Clunistes ne pouvaient prétendre à y exercer aucun droit.

Au milieu de tous ces travaux et de toutes ces épreuves, les moines de Sarcey, bien que s'occupant tous au travail des mains, s'étudiaient avec soin à vivre dans le silence du cœur. Le saint abbé se montrait le modèle de toute la communauté, et ne semblait plus vivre que de la vie du Ciel. Il fut à cette époque de plus en plus gratifié du don des miracles. Il éteignit avec un peu d'eau bénite un incendie qui dévorait la forêt voisine, guérit un enfant attaqué d'une humeur cancéreuse, délivra un possédé du démon, remit instantanément dans un état de santé parfaite un jeune novice nommé Amelin, qui avait été écrasé sous la roue d'une lourde voiture ; il prédit à un moine qui avait volé une somme à la communauté qu'il retournerait dans le monde, et y donnerait du scandale, comme il arriva en effet. Les cœurs ne paraissaient plus avoir de secrets pour lui, et il semblait que la nature lui fût entièrement soumise.

Rotrou III ayant été fait prisonnier par Foulques d'Anjou en 1111, fut racheté par Robert-le-Diable, comte de Bellême, son ennemi personnel, qui résolut de le tourmenter jusqu'à la mort. Le pieux Rotrou ne songea plus alors qu'à se mettre dans la grâce de Dieu, se confessa au saint évêque du Mans Hildebert, et se recommanda aux prières de saint Bernard, qui lui prédit sa délivrance. Robert de Bellême en effet, fut arrêté le 4 novembre 1112, par ordre du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc, et transporté de l'autre côté de la Manche, où il mourut en 1119, comme nous l'avons vu déjà. Rotrou fut alors mis en liberté, comblé d'honneurs, et gratifié d'une partie notable du comté de Bellême.

Cet excellent seigneur ne fut pas ingrat envers notre saint, qui avait été en partie la cause de sa délivrance. Il fit de grands dons à l'abbaye de Tiron, où Bernard avait pu rentrer malgré les prétentions de Cluny, et il lui assura la propriété de la terre d'Arcisses, qu'il avait promise d'abord au saint abbé. Béatrix,

mère du comte, de plus en plus pénétrée d'admiration pour les disciples de Bernard, vint habiter près de Tiron, et y fit élever une grande basilique pour l'usage des peuples environnants. Sa fille Julienne, sœur de Rotrou, mariée à Gilbert de l'Aigle ou Gilbert d'Exmes, dont nous avons vu la mort dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, se déclara également protectrice de Tiron, et continua de faire à cette abbaye, lorsque sa mère eut quitté cette terre, toutes les libéralités que celle-ci lui faisait pendant sa vie.

Forte de toutes ces protections, l'abbaye de Tiron prospéra d'une manière considérable, et devint maison mère d'une Congrégation qui compta bientôt jusqu'à cent monastères. Le bienheureux Vital de Mortain y agrégea son abbaye de Savigny et toutes ses dépendances, qui se composaient déjà de plus de cinquante abbayes et prieurés. La renommée du saint abbé de Tiron était pour beaucoup dans ce succès de son œuvre : les souverains eux-mêmes étaient pénétrés d'admiration pour ses vertus. Henri Beauclerc le fit appeler à sa cour en Angleterre, et se dirigea souvent par ses conseils : il lui fit en reconnaissance de ses bons avis des présents magnifiques.

Le roi de France, Louis-le-Gros, voulut à son tour voir Bernard, et lui donna une terre considérable. David, roi d'Ecosse, fils de Malcholm III et de sainte Marguerite, quitta son royaume exprès pour voir le saint ; mais Dieu lui refusa cette consolation : en arrivant à Tiron, le pieux roi trouva que Bernard était déjà passé depuis quelque temps à une vie meilleure.

Thibault, comte de Blois, frère d'Etienne, futur roi d'Angleterre, bâtit deux monastères pour y recevoir des enfants de Tiron, et il fut imité par plusieurs autres grands seigneurs, entre autres par Guillaume d'Aquitaine et par Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, futur roi de Jérusalem.

Bernard prêchait partout la charité, et ne pouvait souffrir qu'elle éprouvât la moindre ateinte. Il entreprit un voyage difficile et fatigant uniquement pour réconcilier saint Yves de Chartres avec Bernier, abbé de Bonneval, qui avait quelques différends avec le saint évêque. Il fit encore plus tard un autre voyage pour mettre d'accord le comte de Chartres et Geoffroy, évêque élu en place de saint Yves, qui était mort au commence-

ment de l'année 1113 : il fut aidé dans cette dernière œuvre par le bienheureux Robert d'Arbrisselles, qui se trouvait aussi à Chartres en ce moment. Quelque envenimée que fût la querelle, ces deux saints personnages la calmèrent bientôt, et se rendirent ensuite à Blois, pour visiter Guillaume de Nevers, qui y était retenu prisonnier, et qui bénit Dieu d'une captivité qui lui attirait une aussi honorable visite.

Ces deux grands serviteurs de Dieu, si attentifs à faire le bien et à empêcher le mal partout où ils le pouvaient, se voyaient alors pour la dernière fois. Robert d'Arbrisselles mourut le 1er mars 1117, et, cinq semaines après, le 5 avril, Bernard à son tour se trouva mal en assistant à l'Office divin. Aussitôt il sentit qu'il était frappé à mort, adressa un magnifique discours à ses religieux, et leur fit promettre d'être toujours fidèles à la Règle qu'il avait composée pour eux. Il leur demanda ensuite pardon de tout ce qu'il avait pu leur donner à souffrir, et reçut bientôt après la visite du pieux Rotrou, bienfaiteur de son abbaye, et de Geoffroy, évêque de Chartres, qui, tous deux, prièrent le saint abbé d'apporter à ses austérités habituelles quelque adoucissement ; mais l'esprit de pénitence dont il était animé ne permit pas au mourant de faire la moindre concession sur ce point.

Le 10 avril, le serviteur de Dieu se fit porter au chapitre, et placer en face du crucifix : là, il fit publiquement en présence de tous ses frères la confession de ses péchés, et reçut les derniers Sacrements, pendant que tous les moines sanglottaient autour de lui : trois jours après, il connut par révélation que sa mort était proche, et il eut, en présence des religieux qui le gardaient, une conversation ineffable avec les anges du Ciel et avec les âmes de ses disciples qu'il avait envoyés avant lui dans la gloire. Il reçut alors l'assurance de son salut, et les esprits bienheureux qui l'entouraient dans ce moment suprême lui découvrirent un rayon de la lumière éternelle.

Au lever du quatrième jour, l'heureux moribond fit encore rassembler sa communauté, et donna à tous ses moines ses derniers avis ; puis il s'endormit dans le Seigneur après quelques instants d'agonie, le 14 avril 1117, quelques-uns disent 1116 : quant à la date de 1106, donnée par la Légende du Bréviaire sagien, elle est certainement fausse ; car nous avons

pu voir que plusieurs événements postérieurs à cette date arrivèrent encore pendant la vie de notre saint.

Le corps de saint Bernard fut enseveli dans son abbaye de Tiron, et son culte s'étendit bientôt dans toute la contrée environnante. L'abbaye, qu'il avait fondée après avoir été florissante pendant plusieurs siècles, se relâcha ensuite de sa première ferveur, et, pour se réformer, entra en 1627 dans la Congrégation de Saint-Maur, qui y établit une école célèbre. Cette abbaye fut détruite au milieu des horreurs de 1793. Les reliques du saint fondateur furent profanées, et les quelques fragments qui ont survécu à ce désastre n'offrent plus aucune garantie d'authenticité.

Gouvernement de Jean Ier

Si l'on en croyait le *Gallia christiana,* la mort de notre évêque Serlon et l'avénement de son successeur Jean Ier aurait suivi d'un an à peine la mort du saint dont nous venons de retracer la vie ; mais nous avons déjà dit qu'il est beaucoup plus probable que ce double événement n'arriva qu'en 1124. Le nouvel évêque, Jean Ier, évêque de Séez, était originaire de Lisieux, fils d'Hardouin, neveu de Jean, évêque de sa ville natale, et frère d'Arnoul, qui devait plus tard succéder à son oncle sur le siège de Lisieux, et s'attirer l'estime et l'amitié du grand saint Bernard lui-même.

Dès l'année qui suivit sa promotion à l'épiscopat, 1124, nous trouvons l'évêque Jean Ier assistant à la dédicace de la basilique de Savigny, qui n'avait été que bénite du vivant de son fondateur, le bienheureux Vital de Mortain. Cette belle abbaye, quoique située dans le diocèse d'Avranches, étendait ses rameaux, à travers le Passais manseau, jusque dans le diocèse de Séez, ce qui intéressait d'autant plus notre évêque Jean Ier qu'il fut, comme son prédécesseur Serlon, un bienfaiteur insigne de l'ordre monastique. Nous voyons en particulier qu'il fit don au monastère de sainte Gauburge, dont nous avons vu la fondation, de l'église de Bellou, probablement Bellou-le-Trichard, au canton actuel du Theil, située assez près encore du prieuré de Sainte-Gauburge, qui appartenait au territoire de Saint-Cyr-la-Rosière, au canton de Nocé. Le digne évêque ajouta à ce

don celui du tiers de l'église de *Roca* ou Roie, qu'il paraît difficile d'identifier avec aucune église paroissiale existant encore actuellement. On ne sait d'ailleurs si ces nouvelles possessions appartinrent longtemps au prieuré. Dès le XVIIe siècle, la présentation au bénéfice de Bellou, appartenant alors au diocèse du Mans, avait été enlevée au prieur de Sainte-Gauburge.

Le Bienheureux Vital de Mortain

Nous avons encore à parler d'un saint qui mourut sous le pontificat de Jean Ier, et de plusieurs fondations importantes qui ne suivirent que de peu d'années cette mort précieuse.

Le saint dont nous voulons parler n'a jamais joui d'un culte public dans l'Eglise ; mais il ne s'en est pas moins distingué par ses œuvres, et c'est un honneur pour le diocèse actuel de Séez de pouvoir le compter parmi ceux qui ont habité son territoire, bien que par sa naissance et par sa mort, Vital de Mortain, car c'est de lui que nous voulons parler, appartienne aux diocèses de Bayeux et d'Avranches. Nous disons le diocèse *actuel* de Séez ; car le lieu où habitait notre bienheureux appartenait de son temps au diocèse du Mans, comme tout le reste du Passais ; mais c'est un de ceux qui ont été assignés à notre diocèse par la constitution de 1790. Bien que peu honoré dans la liturgie sacrée, même locale, Vital de Mortain, porte ordinairement dans les historiens le titre de Bienheureux : quelques-uns n'hésitent même pas à lui donner celui de Saint, qui paraît d'ailleurs, comme nous le verrons, assez bien lui appartenir, à cause des œuvres magnifiques auxquelles il a eu la part la plus considérable.

Vital était né à Tierceville, dans le canton actuel de Ryes, arrondissement de Bayeux et département du Calvados. De bonne heure, il montra de grandes dispositions pour la sainteté. La Providence divine elle-même seconda la volonté de cet enfant prédestiné, et, dès ses premières années, la protection du Souverain-Maître apparut visiblement sur lui : il fut en particulier sauvé par miracle des attaques d'un gros poisson qui voulait le dévorer. L'enfant sentit qu'il devait deux fois la vie à son Dieu, et il résolut de la lui rendre tout entière. Bientôt il quitta sa famille et sa patrie pour pouvoir vaquer entièrement

au service de son divin Maître, et en même temps pour s'instruire des sciences divines et humaines. Robert de Mortain, frère de Guillaume-le-Conquérant, le fit ordonner prêtre et l'attacha à sa personne en qualité de chapelain. Mais Vital, ayant appris que ce seigneur maltraitait sa femme, le quitta aussitôt, et ne consentit à revenir qu'après que Robert lui eut promis de s'amender, et qu'il eut en outre consenti à recevoir de sa main, pour les écarts qu'il avait faits, une rude et sévère discipline.

Peu de temps après son retour à Mortain, en 1088, le bienheureux, ennuyé et fatigué de la cour, se retira à Dompierre ou Dampierre *(Domnipetra)*, sur le territoire de Mantilly *(Mantiliacus)*, près de l'ermitage habité alors, comme nous l'avons vu, par saint Guillaume Firmat. Là, le saint ermite reçut la visite de ceux qui menaient comme lui la vie solitaire dans le Passais, entre autres du bienheureux Robert d'Arbrissel et de Raoul de la Fûtaye. Saint Bernard de Tiron, dont nous venons de raconter la vie, et plusieurs autres, vinrent même se mettre sous sa conduite. Nous avons déjà dit comment Vital et Bernard, avec leurs autres compagnons, prêchèrent l'évangile dans le Passais. Une licence épouvantable régnait dans ces contrées : cependant la parole de ces saints personnages obtint un grand succès, et bientôt on put constater un retour presque général vers la régularité des mœurs et même vers l'observation de la discipline ecclésiastique, non-seulement dans le Passais, mais encore dans toute la Normandie.

Ce fut, comme nous l'avons dit, Raoul de Fougères, propriétaire de la forêt de Mantilly, qui fit sortir les ermites de ce lieu, parce qu'il craignait qu'un trop grand défrichement ne fît tort à ses chasses. Il les envoya dans la forêt de Savigny, au diocèse d'Avranches, à deux lieues de Saint-Hilaire du Harcouët, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain, au département de la Manche et au diocèse de Coutances. Vital et ses compagnons s'y établirent en 1105. Mais bientôt ils se séparèrent : Robert d'Arbrissel alla fonder la Roë et Fontevrault ; Bernard d'Abbeville jeta les fondements de Tiron, et Raoul de la Fûtaye alla bâtir l'abbaye de Saint-Sulpice dans la forêt du Nid-de-Merle, en Bretagne.

Vital, resté seul avec ses disciples, nombreux à cette époque,

songea aux moyens de leur bâtir un monastère à Savigny même. En quatre ans l'édifice fut achevé, et au temps de sa bénédiction, qui eut lieu en 1109, il renfermait déjà cent quarante moines. Tel fut le commencement de l'abbaye de Savigny, plus tard chef de Congrégation, et unie pendant un temps à celle de Tiron ; c'était l'une des plus célèbres et des plus riches de France : on la comparait pour l'importance, à Marmoutier et au Mont-Saint-Michel.

Raoul de Fougères concéda tout d'abord au saint fondateur toute la forêt de Savigny : la charte de donation, datée du 2 mars 1112, existe encore aujourd'hui : elle est contresignée de Turgis, évêque d'Avranches et dressée au nom et sous le patronage d'Henri Beauclerc, roi d'Angleterre.

Toutefois, le bienheureux ne réussit pas à s'établir dans ce lieu sans avoir eu à surmonter de grands obstacles : il courut même plusieurs fois risque de perdre la vie ; mais, avec le secours de son divin Maître, il fut victorieux de toutes les attaques des méchants, et mit à bonne fin son entreprise. Il bâtit une église pour ses moines et leur donna la Règle de saint Benoît, avec les constitutions de Citeaux, qui commençait alors à prendre le développement qui devait lui faire occuper une si grande place dans l'ordre monastique.

Savigny eut bientôt des filles en grand nombre : on en compte en peu d'années jusqu'à trente, parmi lesquelles nous devons citer la Trappe, près Mortagne, au diocèse de Séez ; Saint-André-en-Gouffer, sur la paroisse de la Hoguette, près Falaise ; Villiers-Canivet, abbaye de femmes, située également près de Falaise : ces deux dernières abbayes, dont l'emplacement appartient aujourd'hui au diocèse de Bayeux, étaient alors du diocèse de Séez. Nous verrons plus loin l'abrégé de leur histoire, ainsi que celui de l'histoire de la Trappe. Savigny fut encore la mère du monastère d'Aunay, dans l'arrondissement actuel de Vire, au diocèse de Bayeux ; de celui de Barbery, au canton de Bretteville, arrondissement de Falaise ; de Beaubec, au canton de Forges, arrondissement de Neufchâtel, diocèse de Rouen ; de Foucarmont, au canton de Blangy, dans le même arrondissement de Neufchâtel; de Bival, dans la paroisse de Nesle-Hodeng, au canton même de Neufchâtel ; de Bondeville, au canton de Villemont, arrondissement d'Yvetot, encore aujour-

d'hui au diocèse de Rouen ; du Trésor, paroisse de Bus-Saint-Remy, au canton d'Ecos, arrondissement des Andelys, diocèse d'Evreux ; de l'abbaye du Breuil-Benoît, mère de la Trappe, paroisse de Marcilly-sur-Eure, près Saint-André, arrondissement d'Evreux ; enfin de Thorigny, dans l'arrondissement de Saint-Lô, au diocèse de Coutances. Une partie des terres qui furent concédées à cette dernière abbaye appartenait à la collégiale de Saint-Evroult : cette collégiale reçut en échange l'église d'Yvrandes, paroisse qui appartenait alors au diocèse de Bayeux, et depuis est revenue au diocèse de Séez, canton de Tinchebray. Thorigny reçut dès le principe le nom d'abbaye aux Dames-Blanches ou abbaye Blanche, et fut d'abord gouvernée par saint Adeline, sœur du bienheureux Vital de Mortain.

Celui-ci, étant heureusement venu à bout d'établir toutes ces fondations, brilla de plus en plus par sa vertu, sa doctrine et ses miracles : il excellait surtout dans l'art de réconcilier les ennemis. La guerre ayant éclaté entre Henri Beauclerc, roi d'Angleterre, et son frère Robert Courte-Heuze, duc de Normandie, Vital alla les trouver à Tinchebray, où les deux armées se trouvaient en présence, et, sur le point d'en venir aux mains. Le saint abbé se présenta devant les deux chefs, et leur déclara au nom de Dieu que, s'ils livraient bataille, ils subiraient le sort d'Etéocle et de Polynice, et se détruiraient mutuellement. Mais les deux frères, malgré la profonde estime qu'ils avaient pour le saint, refusèrent cette fois de l'écouter, tant ils étaient aveuglés par la haine. Nous avons déjà vu comment la prophétie s'était réalisée pour tous deux sur leurs enfants, Guillaume Adelin et Guillaume Cliton, qui moururent l'un et l'autre avant leurs pères, et les laissèrent sans postérité. Ce ne fut pas dans cette seule circonstance que se manifesta l'esprit prophétique de Vital.

Le zèle de notre bienheureux pour le salut des âmes allait souvent jusqu'à l'héroïsme : il le poussa jusqu'à exciter une haine mortelle contre lui dans le cœur de certains pécheurs publics. Mais Dieu fit en sorte que cette haine même tournât à la gloire de son serviteur. Les desseins perfides que les méchants formèrent contre lui furent toujours inutiles. Plusieurs fois Dieu fit des miracles pour le tirer des embûches qui lui étaient

tendues ; et lui-même opéra un certain nombre de prodiges, et entre autres ressuscita un mort.

Ce fut surtout pendant un voyage qu'il fit en Angleterre l'an 1118 qu'apparut le pouvoir surnaturel dont il était doué. Il s'attira pendant ce voyage l'estime et l'admiration de tous ceux qui le connurent, et il prêcha l'évangile avec un succès étonnant. Il se servait dans ses discours de la langue romane, qui était le français de ce temps-là ; mais il mettait tant de feu et tant de conviction dans ses paroles que ceux même qui n'entendaient pas cette langue en étaient touchés. Ce fut peut-être pendant ce voyage qu'Henri Beauclerc donna au bienheureux le prieuré de Dompierre, en Mantilly, près duquel il avait habité, comme nous l'avons dit, dès le commencement de son séjour dans la solitude. Pourtant dom Piolin, dans son histoire du diocèse du Mans, place le don de ce prieuré en 1118 ou 1119, et suppose que le voyage en Angleterre se fit seulement en 1120. Le roi ajouta ensuite à cette magnificence le don de six cents arpents de terre, avec l'étang de Morette, l'un des plus beaux du pays. Ce fut dans ces nouvelles possessions que le saint fut atteint de la maladie dont il devait mourir.

Pendant que Vital était en Angleterre, il fut accusé par quelques esprits chagrins d'avoir émis des erreurs contre certains dogmes de l'Eglise. Un concile fut rassemblé à cette occasion, et le bienheureux y confondit publiquement ses adversaires, en réfutant leurs opinions d'une manière victorieuse. Jamais la force de sa doctrine n'avait paru avec autant d'évidence que dans cette assemblée.

A son retour en Normandie, le saint abbé crut devoir réclamer à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen une terre que Savigny lui avait cédée autrefois dans un moment de besoin, et pour un temps indéterminé. Saint-Etienne était alors fort riche et pouvait se passer de cette terre, qui devait au contraire être fort utile à Savigny. Le roi Henri Beauclerc nomma pour s'occuper de cette affaire, le vénérable Raoul d'Escures, alors archevêque de Cantorbéry, et ancien abbé de Saint-Martin de Séez, que nous connaissons déjà. Il lui adjoignit Geoffroy-le-Breton, archevêque de Rouen, Richard, évêque de Bayeux, Turgis d'Avranches, Roger de Coutances, Hildebert du Mans, Guillaume d'Exeter et autres prélats. L'abbé de Saint-Etienne

résista fortement ; mais notre bienheureux parla avec tant d'éloquence et de simplicité, qu'il emporta tous les suffrages et reconquit sa terre. Le roi Henri accorda encore à Savigny l'église de Saint-Auvieu, sur la paroisse de Passais-la-Conception, en sus de ce que nous avons mentionné plus haut.

Le pape Pascal II, et son successeur Calixte II estimaient beaucoup l'abbé de Savigny, et ne dédaignèrent pas de lui adresser personnellement des bulles. Calixte II surtout avait conçu pour lui une véritable admiration. Il écrivit une lettre aux évêques de la contrée, pour leur recommander Vital et son œuvre ; et il lui adressa à lui-même une bulle datée d'Angers et du 9 septembre 1119. La même année, ce bon pape fit prêcher notre bienheureux au concile de Reims, approuva beaucoup sa doctrine, et loua sincèrement son éloquence. Il accorda en ce temps à l'abbaye de Savigny le privilège de pouvoir célébrer la sainte Messe et l'Office divin, lors même que le diocèse d'Avranches, où elle se trouvait, serait frappé d'interdit.

Cet homme, aussi saint que remarquable, mourut le 16 ou le 24 septembre 1122. On ne sait si Serlon était encore évêque de Séez, ou si c'était Jean I[er], puisque les historiens varient sur l'époque de ce changement d'évêque ; les uns le plaçant en 1118, et les autres en 1123. La vie du saint abbé fut écrite peu de temps après sa mort, par Etienne, évêque de Rennes : son corps fut transporté à Savigny, de la terre où il avait été saisi de sa maladie. Dompierre conserva aussi le souvenir du bienheureux, dont l'exemple attira dans son ancienne demeure plusieurs ermites dans la suite des temps : l'un de ces ermites eut même la gloire de donner son sang pour la foi. Ce prieuré fut cédé plus tard à l'abbaye de Marmoutier, et fut enfin détruit au XVI[e] siècle, au temps des guerres de religion.

Pendant que cette grande lumière s'éteignait sur les limites de notre diocèse, plusieurs événements intéressants pour l'histoire de l'Eglise s'accomplissaient à l'intérieur. En 1126, notre évêque Jean I[er] apposait sa signature à un diplôme d'Henri Beauclerc en faveur de l'église de Bellême : en 1134, il fit la dédicace de Saint-Jean-de-Falaise, comme nous le raconterons en son lieu.

Concile de Rouen

Mais l'année 1128, vit un événement plus considérable et plus important pour l'Eglise de Normandie que tous ceux qui l'avaient précédé. Il faut dire que Marin Prouverre place cet événement en 1129, pendant l'interrègne qui sépara la mort de l'archevêque de Rouen Geoffroy, de l'intronisation d'Hugues son successeur. Le pape Honorius II avait envoyé en France comme légat le cardinal Mathieu, évêque d'Albano, ancien moine de Cluny. Ce prélat vint à Rouen pour y saluer le roi Henri Beauclerc et traiter avec lui des affaires de l'Eglise.

Les chroniques anciennes nous rapportent qu'alors l'archevêque Geoffroy était déjà fort malade ; il mourut en effet le 25 novembre suivant, ce qui confirme assez bien ce que dit Marin Prouverre, qui place, avons-nous dit, le concile pendant la vacance du siège. Toutefois le digne archevêque put encore, avant de quitter cette vie, convoquer les évêques et les autres prélats de Normandie. L'approche de la mort redoublait son zèle, et il mit dans ce dernier acte de son pontificat une ardeur étonnante dans un mourant. Le roi Henri d'ailleurs désirait aussi que ces affaires se traitassent en présence de l'épiscopat ; il donna, d'accord avec le légat, les ordres nécessaires pour la réunion d'un concile.

Là se trouvèrent Richard, évêque de Bayeux ; Jean, de Lisieux ; Jean, de Séez ; Turgis, d'Avranches ; Richard, de Coutances ; Geoffroy, de Chartres ; Gislain, de Soissons ; Roger, abbé de Fécamp ; Guilbert, de Jumièges ; Ragenfrid, de Saint-Ouen de Rouen ; Guillaume, de Saint-Martin de Séez ; Philippe, de Saint-Taurin d'Evreux ; Guérin, de Saint-Evroult ; Alain, abbé élu de Saint-Wandrille, et plusieurs autres ecclésiastiques. Le roi lui-même voulut assister aux séances ; on expédia d'abord plusieurs affaires qui étaient en litige, et l'on dressa quelques canons de discipline, dont voici les dispositions principales :

Aucun prêtre ne devait être marié, ni retenir de femme avec lui. Celui qui refusait de se soumettre à cette prescription devait se démettre de la charge de son Eglise, et ne pouvait posséder ni aucun autre bénéfice, ni aucune pension ecclésiastique ; aucun fidèle ne devait assister à sa Messe. — On voit par

conséquent que le mariage des prêtres était complétement prohibé à cette époque, au moins en Normandie, car il n'en était pas de même en Angleterre ; mais l'usage de cohabiter avec des femmes n'était pas encore absolument banni des mœurs du clergé de ce temps.

Un même prêtre ne pouvait posséder deux églises, ni un même clerc posséder deux prébendes en deux églises diverses : chacun devait servir Dieu dans l'église dont il possédait les bénéfices, et prier tous les jours le Seigneur pour les bienfaiteurs de cette église. — On tenait, comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois, à ce que chaque église possédât amplement ce qui était nécessaire pour la subsistance du prêtre qui la desservait ; mais on ne voulait pas que le service des âmes devînt un moyen de s'enrichir.

Les abbés et les moines ne devaient pas recevoir des mains des laïques les églises et les dîmes que ceux-ci avaient usurpées ; « *mais il convient disait le concile, que ces laïques les remettent entre les mains des évêques, qui se chargeront de les conférer aux abbayes, selon l'intention des fondateurs.* » L'évêque se trouvait ainsi être le grand juge des fondations, comme il l'est encore aujourd'hui. Cependant, l'indulgence du pape permit aux moines de conserver ce qu'ils possédaient déjà, de quelque manière qu'ils l'eussent obtenu ; car ils avaient pu être de bonne foi en le recevant ; mais on voulait que dorénavant, ils ne pussent rien recevoir sans le consentement de leurs évêques respectifs. Le concile faisait remarquer que, par leur première institution, les dîmes étaient destinées à l'entretien des clercs qui desservaient les églises, mais non à celui des moines, qui n'ont pas charge d'âmes. Le fait de cette destination appartient en effet à l'histoire, et il est peut-être fâcheux qu'on ait été si souvent sans en tenir compte. Il est probable que les premières abbayes qui ont perçu des dîmes, les avaient reçues à titre de dédommagement pour certains ministères qu'ils exerçaient dans les paroisses dépendant de ces abbayes ; mais peu à peu elles s'accoutumèrent à les exiger comme une chose qui leur appartenait en propre, et comme une sorte de redevance qu'elles percevaient à titre de suzeraineté sur les églises. Ce fut un désordre : le clergé séculier se trouva ainsi dépendant, souvent opprimé, et l'Ordre monastique échangea

la pauvreté, qui est son état fondamental, contre les richesses et la puissance qui le gonflèrent d'orgueil et contribuèrent beaucoup à le conduire à sa perte.

Ces canons furent signés par le légat, par les évêques et par les abbés présents, puis par le roi lui-même, afin qu'ils eussent plus d'autorité. Ensuite le légat les proclama solennellement en plein concile, et donna aux assistants une absolution générale de toutes les infractions dont ils avaient pu se rendre coupables précédemment.

Le concile fut terminé au mois d'octobre : Geoffroy, évêque de Chartres, et Gosselin-le-Roux ou Gislain, évêque de Soissons, quoique n'étant pas de la province de Normandie, y étaient venus avec le roi Henri. Les auteurs du *Gallia christiana* pensent que l'archevêque Geoffroy de Rouen ne mourut qu'un mois après la clôture du concile, ce qui supposerait qu'il s'est tenu en 1128, et non en 1129, comme le pense Marin Prouverre : nous avons déjà pu remarquer d'ailleurs que cet auteur n'est pas très exact en ce qui regarde la chronologie.

Ce digne prélat laissa en mourant tout son bien aux pauvres et aux églises. Il avait montré en particulier un grand zèle contre le concubinage des prêtres, qui continuait d'être commun en Normandie, et qui fut si sévèrement condamné par le concile de Rouen. On lui reprocha même d'avoir poussé ce zèle par trop loin, et jusqu'à la violence, qui ne produit jamais l'effet qu'on doit toujours se proposer, c'est-à-dire la correction des coupables. Nous avons déjà parlé du successeur de Geoffroy, qui fut Hugues d'Amiens, moine de Cluny, prélat très distingué par son zèle et par son érudition. Ce fut peu de temps après le concile de Rouen dont nous venons de parler que l'abbaye de Fontevrault fit don d'un bénéfice à celle de Couronne *(Corona)* : l'acte solennel de cette donation fut dressé en présence de notre évêque Jean Ier.

L'année suivante, 1130, fut signalée par le couronnement du prince Philippe, fils aîné de Louis-le-Gros ; mais ce futur héritier du trône de France mourut avant son père, des suites d'une chute de cheval, et laissa l'héritage à son frère cadet, Louis VII, le Jeune, dont nous aurons souvent à parler plus tard. Plusieurs autres changements s'opérèrent dans les maisons régnantes. Ce fut le temps ou Beaudouin II de Jérusalem, appelé aussi Beau-

douin du Bourg, fut remplacé par Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, père de Geoffroy Plantagenêt, dont nous avons parlé déjà.

Le pape Honorius II mourut aussi dans le même temps, et laissa la tiare à Innocent II, prélat que sa réputation, sa science et sa vertu rendaient éminemment digne de la haute dignité qu'il venait d'acquérir. Cependant il se forma contre lui une faction qui élut, sous le nom d'Anaclet II, Pierre, fils de Léon, connu dans l'histoire sous le nom de Pierre de Léon, ce qui produisit un grand schisme dans l'Eglise. L'empereur Lothaire II et le roi Roger de Sicile embrassèrent le parti d'Anaclet, mais la France fut fidèle au pape légitime. Les évêques se rassemblèrent à Etampes, en présence du roi Louis-le-Gros et de saint Bernard : après une mûre délibération, ils reconnurent Innocent comme pape légitime. Nous verrons plus tard quelques résultats de ce schisme malheureux ; mais auparavant, il est nécessaire de retourner un peu en arrière pour reprendre dans notre histoire locale quelques faits que nous avons dû négliger.

Le Perche a cette époque

Geoffroy III de Mortagne était mort l'an 1100, et avait laissé le comté à son fils Rotrou III. Guillaume de Moulins mourut à peu près dans le même temps, qui fut celui du retour des premiers croisés, ces preux qui avaient pris Jérusalem, la ville sainte, et y avaient proclamé roi Godefroy de Bouillon.

Ildefonse ou Alphonse Ier, roi d'Aragon, fut attaqué en ce temps par les Musulmans d'Espagne, et implora le secours de son cousin Rotrou. Celui-ci courut aussitôt jusqu'au fond de la Péninsule ; mais les Espagnols eux-mêmes lui dressèrent des embûches ; et, se croyant trahi, il revint dans son comté, où le voisinage de Robert de Bellême lui causa, comme nous l'avons vu, beaucoup d'embarras ; car ce comte mutin lui disputa sans cesse la possession du Perche. Il se donna une bataille dans laquelle Rotrou fut vainqueur ; et le roi Henri Beauclerc, voyant le courage du comte de Mortagne, lui proposa en mariage sa fille Mathilde.

Après avoir réglé ses affaires du Perche, Rotrou fut rappelé

en Espagne ; et, cette fois, les Espagnols l'ayant secondé au lieu de le trahir, il tailla en pièces toutes les armées des Sarrasins. Robert de Culei-le-Patry, dans l'arrondissement de Falaise, ou peut-être plutôt de Rabodanges, qui ne porta ce dernier nom que longtemps après, était un de ceux qui accompagnaient Rotrou dans son expédition. Après la guerre, il renonça à sa patrie, s'établit en Espagne, et fixa sa demeure à Tarragone. Ce vaillant homme avait une femme plus vaillante que lui encore : c'était Sibylle, fille de Guillaume de Caprée, probablement originaire de l'île italienne de ce nom.

Après le départ de Rotrou, le roi d'Aragon, jaloux de ses succès, résolut de l'imiter, rassembla son armée avec orgueil, et marcha sur Cordoue en 1125. Les Sarrasins de Murcie ayant émigré alors, ce mouvement opéra une certaine révolution dans la contrée. Le roi Alphonse remporta de grands avantages sur eux en 1134, au temps où l'infortuné Robert Courte-Heuze mourait en prison, après une captivité de vingt-huit ans. Les guerres recommencèrent en Espagne pendant cette année, et Alphonse obtint des succès décisifs.

Concile de Reims

Le pape Innocent II était alors en France, où il avait cherché un refuge contre les tracasseries dont il était l'objet à Rome. Louis-le-Gros le reçut avec respect, et fut imité en cela par Henri Beauclerc, qui le vint trouver avec Hugues, archevêque de Rouen; Richard, évêque de Bayeux; Jean, de Lisieux, Jean, de Séez et un grand nombre d'abbés accompagnés d'une brillante noblesse. Le roi Louis le reconnut solennellement pour le vrai chef de l'Eglise universelle et lui baisa les pieds. Alors les évêques s'approchant prêtèrent serment de fidélité au pontife, qui de là se rendit à Reims, suivi des évêques : il y trouva un certain nombre d'autres prélats, venus de divers points du royaume, et il tint avec eux un concile national, où il couronna, du vivant de son père, le prince Louis-le-Jeune, désormais héritier du trône, depuis la mort de Philippe, son frère aîné. Ce couronnement eut lieu en l'année 1131.

Le Chapitre de Séez devient Régulier

Quelque temps auparavant, notre évêque Jean Ier, qui avait le plus grand désir de rétablir dans son diocèse la discipline ecclésiastique, avait pris le parti d'astreindre ses chanoines à une Règle, et de les renfermer dans les murs de leur cathédrale. Il s'adressa au pieux Gilduin ou Hilduin, abbé de Saint-Victor de Paris ; et avec son secours, ainsi qu'avec celui d'Arnoul, son frère et son archidiacre, futur évêque de Lisieux, il parvint à faire accepter à ses chanoines la Règle de saint Augustin, à laquelle il ajouta quelques ordonnances et quelques constitutions particulières. Il leur donna l'habit blanc, au lieu de l'habit noir qu'ils portaient alors comme séculiers, et il fit approuver son institution par le pape Honorius II. Puis, quelque temps après, en 1131, l'approbation fut donnée à la même œuvre par Innocent II, au concile de Reims.

Cette réforme eut d'abord un plein succès : nous la verrons cependant être la cause de quelques démêlés entre Arnoul frère du réformateur, et le successeur de celui-ci, Girard II. En attendant, cette réforme augmenta de beaucoup la valeur du chapitre, qui de treize membres dont il se composait alors, s'éleva bientôt jusqu'au nombre de trente-six, en comptant tout le personnel : dignitaires, chanoines et chapelains. Bientôt, cette vénérable communauté devint si régulière qu'elle s'attira le respect de toutes les Eglises de France, comme nous l'apprenons des lettres d'Arnoul, évêque de Lisieux, frère du réformateur Jean Ier. Celui-ci put jouir lui-même de la gloire dont son œuvre fut entourée, et il s'acquit par son zèle un tel respect de la part de son frère qui pourtant le dépassait de beaucoup au point de vue du talent, qu'Arnoul ne l'appelait jamais que l'évêque religieux *(religiosus episcopus)*, ce qui indiquait en même temps le genre de vie quasi monastique de l'évêque de Séez, et son zèle extrême pour le culte divin. Nous verrons jusqu'à quel point l'illustre ami de saint Bernard tenait à la réforme que venait d'opérer son frère.

Nous possédons encore la charte par laquelle l'évêque de Séez organisa cette réforme. Le prélat constatait d'abord que le culte divin était presque abandonné dans sa cathédrale. Il s'était donc fait autoriser par une bulle du pape Honorius II ;

et ensuite, appuyé sur les conseils et muni de la permission de Geoffroy, archevêque de Rouen, après avoir pris l'avis des chanoines et de s'être assuré de la faveur du roi Henri Beauclerc, le 15 mars (1131) dans un jour de Carême qui n'était point occupé par un dimanche *(qui Dominicâ vacat)* il avait donné l'habit, dans l'église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, aux chanoines qui s'étaient engagés à vivre désormais sous la Règle de saint Augustin. Guérin *(Garinus)*, alors prieur du chapitre, avait reçu les pouvoirs nécessaires pour exercer le culte divin dans la dite église.

L'archidiacre devait être pris parmi les chanoines, afin que le chapitre pût jouir des revenus attachés à l'archidiaconé ; mais celui qui serait nommé à cette charge devait, en arrivant à Séez, ne point choisir d'autre logement que celui de ses frères, les chanoines réguliers, et se remettre entièrement sous la direction de son supérieur, même pour sortir de sa maison et pour y rentrer. Lorsqu'il commettait quelque faute, il devait, comme les autres, faire satisfaction devant le chapitre, et, si la faute était assez grave, le chapitre pouvait le déposer. Jean confirma à ses chanoines, par la charte que nous venons de résumer, la terre que Henri Beauclerc avait donnée en Angleterre à la cathédrale de Séez à l'occasion de la dédicace de cet édifice, ainsi que tous les autres dons qui pouvaient leur être faits plus tard et toutes les acquisitions qu'ils pourraient faire au moyen de la surabondance de leurs revenus. Toutes les possessions de l'église cathédrale, quelles qu'elles fussent, étaient également confirmées : personne ne pouvait les lui disputer de quelque manière que ce fut, et tous les perturbateurs devaient être soumis aux peines statuées par les canons ecclésiastiques.

Le premier prieur du chapitre ainsi réformé fut Guérin, dont le nom se trouve dans la charte même que nous avons citée plus haut. Il présida le chapitre de Séez, depuis l'année de la réforme, 1131, jusqu'en 1143, époque où il fut nommé premier prieur de Saint-Victor de Paris.

En 1153, le successeur de Guérin se nommait Henri, mais on ne sait si ces deux prieurs se sont suivis sans intermédiaire. L'année suivante 1154, Henri était remplacé par Hugues Ier. On trouvera dans l'*Appendice V* la nomenclature des prieurs connus.

Etat de la Normandie a cette époque

L'évêque Richard de Bayeux mourait à peu près dans le temps où notre Jean Ier réformait ainsi son chapitre : il eut pour successeur un autre Richard, fils de Robert, comte de Glocester. Le siège épiscopal d'Avranches était en même temps occupé par Richard de Beaufay *(de Bello Fago)*, aujourd'hui paroisse du canton de l'Aigle, arrondissement de Mortagne.

Il s'en fallait bien alors que tout fût tranquille en Normandie. On s'occupait beaucoup des affaires de Sicile, où les princes normands ne se maintenaient pas sans difficultés. Divers fléaux venaient s'ajouter à cette inquiétude. Pendant l'hiver de cette année 1131, le froid fut extrême dans nos contrées, et une chaleur exceptionnelle qui se fit sentir ensuite pendant l'été de 1132, devint aussi désastreuse que le froid l'avait été. Cette chaleur produisit de violents orages : la foudre tomba en plusieurs endroits et causa des dégâts considérables. La cathédrale du Mans, en particulier, fut complètement réduite en cendres : les reliques de sainte Scholastique furent détruites en cette circonstances ; on parvint, mais avec beaucoup de peine, à retirer de l'incendie celles de saint Julien, qui furent transportées à l'abbaye de Saint-Vincent. L'eau se joignit au feu pour punir les hommes coupables, et la Flandre, en particulier, eut à souffrir de nombreuses inondations.

Malgré ces fléaux dévastateurs, les bonnes œuvres continuaient de se produire dans notre province. En 1134, Foulques de Colonard donna au prieuré de Sainte-Gauburge, bâti sur la paroisse de Saint-Cyr-la-Rosière, et agrégé à l'abbaye de Saint-Denis de Nogent, l'église de Saint-Sulpice de Meilleray, bâtie dans le bourg même de Bonnétable, au diocèse du Mans, à peu près où se trouvent maintenant l'église paroissiale et le château de cette bourgade. Le prieuré de Sainte-Gauburge, situé dans le canton actuel de Nocé et tout près de Bellême, n'existe plus aujourd'hui, et son souvenir lui-même est assez effacé.

Dans le même temps, Henri Beauclerc, voulant montrer sa magnificence envers l'abbaye de Saint-Evroult, augmenta les possessions que ce monastère avait déjà auparavant à Berus, au

Mont-Saint-Jean, à Crannes sur Fraubé et à Fyé, toutes paroisses du diocèse du Mans et assez près d'Alençon. Il faut remarquer cependant que toutes ces transactions ne se faisaient pas sans quelques tiraillements : là où il y a des intérêts temporels en litige, il y a toujours un ferment de division ; et dès l'an 1132, nous voyons notre évêque Jean Ier obligé de prendre part au jugement d'un procès qui avait été entrepris par les moines de Chartres les uns contre les autres : c'était une vraie guerre civile dans cette maison de paix.

Les Templiers

Un nouvel ordre religieux et en même temps militaire venait de se fonder au temps où Henri répandait les largesses que nous venons de signaler : c'était l'Ordre des Chevaliers du Temple ou des Templiers, destiné plus tard à une si grande et si triste célébrité. Le fondateur et premier grand maître de cet Ordre, Hugues de Payens ou de Pains *(de Paganis)*, contribua puissamment à mettre la couronne de Jérusalem sur la tête de Foulques d'Anjou. Il eut ensuite pour successeur Robert, que dom Piolin nomme Maurice, mais qui était dans tous les cas surnommé *le Bourguignon*, et souverain de Sablé. Ce seigneur, manseau ou angevin, devait établir dans nos contrées les Ordres religieux militaires. Les Templiers d'abord fondèrent une maison près de Montdoubleau, dans la forêt du Perche. A Saint-Pater, près d'Alençon, il y avait aussi l'annexe d'une Templiérie. Après la destruction des Templiers, cette annexe passa aux chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui devaient bientôt prendre le nom de chevaliers de Rhodes, puis plus tard celui de chevaliers de Malte.

L'Epinay-le-Comte, au Passais, et Gennes-le-Gandelain, étaient aussi deux commanderies du Temple ; et enfin, près d'Alençon, sur le territoire actuel de la paroisse de Saint-Germain-du-Corbéis, et il avait aussi une Templiérie. C'est maintenant une ferme qui ne conserve plus de ses anciens possesseurs que son nom ; mais on y remarque encore quelques vestiges d'architecture et de fortifications, qui rappellent sa destination première. Nous ne croyons pas cependant que cette Templiérie soit la même que celle de Saint-Pater, quoiqu'il soit

impossible de retrouver l'emplacement de cette dernière qui a toutefois certainement existé.

Ce fut en cette même année 1132, le 5 mars, que naquit au Mans le fils de Geoffroy Plantagenêt et de Mathilde d'Angleterre. Il reçut au Baptême le nom de son grand-père Henri, qu'il devait plus tard porter sur le même trône, en devenant le puissant roi Henri II. Les rapports fréquents qu'il eut avec notre pays ramèneront souvent son nom dans la suite de cette histoire.

Mort d'Henri Beauclerc

L'année 1135 devait être la dernière du règne glorieux de Henri Beauclerc. Ce règne, diversement apprécié par les historiens, selon qu'ils sont ou non favorables au prince, avait en somme été heureux pour l'Angleterre et pour la Normandie, malgré les troubles continuels qui agitèrent alors ces deux contrées. Avant sa mort, le roi put, comme couronnement de ses œuvres soumettre à sa domination l'Alençonnais, avec Séez, Almenêches et plusieurs autres places fortes que tenait encore Guillaume Talvas III, quoique mis au ban du royaume.

Quelques autres événements importants précédèrent la mort du roi, qui n'arriva qu'à la fin de l'année. Il y eut d'abord un concile à Pise ; les historiens ecclésiastiques placent ce concile, dès l'année précédente, 30 mai 1134, l'année même de la consécration de l'église de Saint-Jean de Falaise, dont nous parlerons bientôt.

Schisme de Pierre de Léon

Le pape Innocent II était toujours aux prises avec l'antipape Anaclet, auparavant Pierre de Léon, élu contre les canons à la mort d'Honorius II. La faction de cet antipape avait chassé de Rome le pontife légitime et ce fut pour réclamer son droit qu'Innocent convoqua le concile de Pise. Les évêques répondirent en grand nombre à l'appel de leur chef : le roi Louis-le-Gros, toutefois, fit d'abord tout son possible pour empêcher les prélats français de s'y rendre ; mais saint Bernard, qui jouait alors le grand rôle dans l'Eglise, lui écrivit une fort belle lettre qui le fit changer de conduite. Les archevêques de Reims, de Sens, de Bourges et d'Embrun, s'y rencontrèrent avec Hugues,

archevêque de Rouen. Notre évêque, Jean Ier, y assista, avec beaucoup d'abbés, parmi lesquels on remarquait au premier rang l'illustre abbé de Clairvaux saint Bernard, et Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny.

Les actes de ce conclle sont perdus : on sait seulement que l'antipape Anaclet y fut excommunié et que tous ses fauteurs y furent déposés. Cette condamnation ne fut pas sans contribuer beaucoup à la chute du parti de Pierre de Léon, qui fut anéanti principalement par l'influence de saint Bernard.

Alexandre, évêque de Liège, avait été cité aussi au concile de Pise pour cause de simonie ; mais il ne comparut pas et fut à son tour excommunié. Il est probable que ce prélat comptait encore sur l'impunité, car il fut tellement frappé en apprenant sa condamnation, qu'il tomba aussitôt malade, et mourut le jour même.

Quelques mois avant la mort de Henri Beauclerc, Geoffroy Plantagenêt avait réclamé au roi d'Angleterre plusieurs places en Normandie, alléguant une prétendue promesse qui lui en avait été faite. Pour appuyer sa demande, il prit les armes et marcha sur Beaumont, qu'il prit et brûla. Guillaume Talvas III, qui se signalait alors par sa tyrannie, fut soupçonné de n'être pas étranger à cette nouvelle affaire ; et Henri n'était pas homme à laisser un tel forfait impuni. Ce fut alors qu'il parcourut le pays de Séez et l'enleva presque tout entier à Guillaume, comme nous l'avons dit plus haut. Le roi augmenta de beaucoup à cette occasion les fortifications d'Argentan, dont il fit un des boulevards de la contrée.

Le roi de France Louis-le-Gros tomba malade à cette époque ; et ce fut alors que craignant de mourir avant d'avoir assuré son trône, il fit couronner son fils Louis-le-Jeune, comme nous l'avons déjà dit. Il en est cependant qui placent ce couronnement dès l'an 1131 : on sait combien il est difficile de débrouiller la chronologie du moyen-âge.

Ce fut ainsi à peu près le temps de la mort du vénérable Hildebert, ancien évêque du Mans et alors archevêque de Tours, dont nous avons eu souvent occasion de parler. Sa mort coïncidait avec le temps où les fléaux dont nous avons parlé dévastaient la Normandie et les pays environnants.

L'Assomption

La grande fête de l'Assomption de la très sainte Vierge commençait alors à prendre toute l'importance qu'elle a encore aujourd'hui. Elle existait dans le diocèse du Mans dès le VIe siècle ; et à l'époque dont nous nous occupons, l'évêque de ce diocèse, Guy d'Etampes, fit tout son possible pour en augmenter la solennité. Mais ce digne évêque mourut le 7 février 1135, et fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Vincent, à côté de son prédécesseur Vulgrin. Sept mois après, le doyen du chapitre, Hugues de Saint-Calais, disciple d'Hildebert, comme son prédécesseur, s'asseyait sur le trône épiscopal de saint Julien, le 20 septembre 1135. Le nouvel évêque s'appelait aussi Payen, selon l'habitude que l'on avait alors de porter deux noms, et même davantage. Hugues devait, comme ses prédécesseurs, honorer par ses vertus le siège épiscopal du Mans.

Ce fut le 1er ou le 2 décembre 1135 qu'Henri Beauclerc, premier du nom, rendit son âme à Dieu à la Ferme-Royale, située à Lions-la-Forêt, appelé alors aussi Saint-Denis. Nous avons dit qu'il ne laissait pas d'enfant mâle : son petit-fils, Henri d'Anjou, alors âgé de trois ans, représentait toute sa lignée directe. Robert Courte-Heuze, mort l'année précédente, avait vu disparaître avant lui son fils, Guillaume Cliton. Il ne restait par conséquent plus aucun descendant mâle en ligne directe de la famille de Guillaume-le-Conquérant. Seulement ce grand roi avait laissé plusieurs filles, sœurs de Robert Courte-Heuze et de Henri Beauclerc. Parmi elles, Cécile, l'une des aînées, était à la mort de ses frères, abbesse de la Trinité de Caen ; Constance avait épousé Alain Fergant, duc de Bretagne, et se distinguait dans son duché par son énergie ; Adélise, qui avait été fiancée à Harold, compétiteur de son père, était ensuite morte vierge ; Adèle avait épousé le comte Etienne de Blois, et elle avait plusieurs fils, dont le plus jeune, nommé Etienne comme son père, allait succéder à Henri Beauclerc.

Etienne, roi d'Angleterre

Ce jeune Etienne de Blois était alors comte de Mortain : sa mère, Adèle de Blois, ayant perdu son mari et se trouvant libre

à l'avénement de son fils au trône d'Angleterre, prit l'habit religieux à Marcigny, dans le temps où l'abbaye de Cluny était encore gouvernée par Pierre-le-Vénérable. L'esprit religieux était vraiment dans l'esprit et dans le cœur de la famille du Conquérant. Ce fut au fond du cloître de Marcigny que cette sainte finit ses jours dans le service de Dieu.

Plusieurs événements secondaires occupaient alors les esprits en Normandie. Boson, abbé du Bec mourut à cette époque, et eut pour successeur Conrad, neveu de l'empereur d'Allemagne Henri IV, ce qui jeta sur cette abbaye un éclat tout nouveau. Les reliques de saint Ouen opéraient en même temps un grand miracle, qui fit alors du bruit et que raconte en détail Guillaume de Jumièges, ainsi que les faits et gestes des familles de Meulan et de Warwick, qui se distinguèrent aussi dans ce temps-là.

L'absence d'héritier direct dans sa famille ne fut pas sans troubler les derniers moments d'Henri Beauclerc. Son gendre, Geoffroy Plantagenêt, fit les premiers efforts pour s'emparer de la succession ; mais les seigneurs normands d'Angleterre ne se souciaient pas de voir passer le royaume entre les mains d'une femme : ils préférèrent Etienne de Blois, ou comme il est plus souvent appelé, Etienne de Boulogne, neveu du roi défunt. Celui-ci s'empressa de profiter de cette disposition : il passa en Angleterre, où il fut déclaré roi le 15 décembre, quinze jours seulement après la mort de son prédécesseur. Quelques historiens disent cependant que ce ne fut le 26 du même mois, ce qui paraît en somme plus probable.

Toutefois le nouveau roi trouva de l'opposition jusque dans sa famille : son frère aîné, Thibaut de Blois, avait reçu d'Etienne la charge de garder la Normandie. Fier de porter le nom de la famille, tandis que son frère ne portait que le nom du fief secondaire de Boulogne, Thibaut trouva que ce rôle de lieutenant de son puîné, n'était pas à la hauteur de sa situation : il abandonna la province qui lui était confiée.

Geoffroy et Mathilde profitèrent habilement de cette désertion. Mathilde se rendit en Normandie, et fut saluée reine par Guigan Algason, qui lui remit Argentan, Exmes, Domfront, Ambrières, Gorron et Colmont, où il commandait. Mathilde mit à la tête de ces places conquises Juhel de Mayenne, qui lui

était tout dévoué. Geoffroy vint ensuite à son tour dans ces contrées ; mais les habitants se tournèrent contre lui et le repoussèrent avec perte.

Alors le comte d'Anjou trouva un secours dans Guillaume Talvas, qui dévasta le diocèse de Séez jusqu'à se faire excommunier en 1136 par l'évêque Jean Ier, tandis que Geoffroy traitait de même le diocèse du Mans : l'interdit fut alors jeté sur les deux diocèses, ce qui épouvanta beaucoup Geoffroy. Cependant il voulut tenter un dernier effort, et il vint jusqu'à Séez, où il fut bien reçu par la garnison de la ville. Plusieurs autres châteaux imitèrent cette conduite et se rendirent à lui. Les troubles devinrent universels ; mais enfin, le trône d'Angleterre resta à Etienne de Boulogne ; toutefois Geoffroy et Mathilde conservèrent une grande puissance dans la Normandie. La paix ne put se rétablir que par un arrangement entre tous ces prétendants à la succession d'Henri Beauclerc.

Quelque temps avant ces événements, Bernard, seigneur de Malétable, lieu qui prit plus tard le nom de Bonnétable, ayant eu des démêlés avec son voisin, Robert-le-Diable, comte de Bellême, avait vu ses terres ravagées par ce dernier. Il fallait une réparation solennelle et un dédommagement pour le pays dévasté. On y construisit en 1138 l'abbaye de Hallais, dédiée à saint Benoît et à saint Gilles sur le territoire de Bellou-le-Trichard, paroisse qui fait partie du canton actuel du Theil.

Pendant que l'Angleterre et la Normandie changeaient de maître, notre évêque Jean Ier terminait paisiblement son pontificat dans l'exercice de ses œuvres pastorales. Nous le trouvons en 1140 dans le diocèse de Rouen, où il signa une charte en faveur de l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille. L'année suivante, 1141, il fit le voyage d'Angleterre, et en 1143, il fut appelé comme témoin de la rédaction de la charte qui créait l'abbaye de Saint-André en Gouffer, près Falaise : il signa en cette même année une donation de l'église de Saint-Paterne de Tournay, au canton actuel de Trun, à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, au diocèse d'Evreux. Cette église revint plus tard à l'abbaye de Silly, qui la possédait encore au temps de la révolution de 1789.

Jean Ier mourut en cette même année 1143. Nous verrons au prix de quelles peines son successeur Girard II parvint à se mettre en possession du siège épiscopal.

L'Abbaye de Saint-Jean-de-Falaise

Il ne nous reste plus maintenant, pour terminer l'histoire du pontificat de Jean Ier qu'à parler de plusieurs fondations importantes qui se firent à cette époque sur le territoire du diocèse de Séez. La première qui se présente dans l'ordre des temps est celle de Saint-Jean de Falaise, dont la première origine remonte à l'an 1127. Cependant cette abbaye ne se fonda pas entièrement en une seule année, comme nous l'avons vu pour les fondations précédentes, mais par degrés, de manière qu'elle parut vraiment l'œuvre de la divine Providence, qui voulut, par l'établissement de cette sainte maison, assurer le bien spirituel de la ville qui avait donné à la Normandie et à l'Angleterre Guillaume-le-Conquérant.

Vers l'an 1125, au milieu du règne d'Henri Beauclerc, deux pauvres mendiants entraient dans la ville de Falaise, et se mettaient en devoir d'y chercher un refuge pour y passer la nuit. Ils frappèrent à un grand nombre de portes ; mais, avec une dureté qui fait peu d'honneur aux bourgeois falaisiens de cette époque, ce refuge qu'ils espéraient trouver leur fut refusé partout. Alors ces deux malheureux sortirent de la ville, et se rendirent dans un village situé au pied des fortifications, et qui portait le nom de Bocé *(Boceium)*. Les habitants de ce village se montrèrent aussi insensibles que les bourgeois de Falaise : ils firent même pis encore et chassèrent du milieu d'eux les pauvres voyageurs. Alors ceux-ci ne trouvant aucun mouvement de compassion dans les cœurs des hommes, se remirent entre les mains de la Providence divine ; et, apercevant la grange d'un bourgeois nommé Geoffroy ou Gonfroy, fils de Raoul *(Rou)*, que quelques historiens appelant Roger, ils en forcèrent la porte et y cherchèrent un asile pour la nuit. Ensuite, ils allumèrent du feu ; et avec un peu de farine qui leur restait, ils préparèrent un pain cuit sous la cendre pour apaiser leur faim. Mais l'un d'eux était tellement épuisé par la fatigue et par la tristesse qu'il ne put manger et mourut cette nuit-là même, de misère et de douleur.

Dès le lendemain matin, la triste nouvelle de cette mort fut annoncée à Geoffroy, propriétaire de la grange ; ce qui lui causa un grand chagrin. Comme il était sage et prudent, l'im-

pression qu'il ressentit de cette mort le fit réfléchir devant Dieu. Il se demanda si, en permettant que ce malheur fût arrivé sur ses propriétés, le Souverain-Maître ne lui donnait point un avertissement sérieux sur ses grandes richesses, dont il reconnaissait n'avoir pas fait un assez bon usage, et il confessa devant Dieu et devant les hommes que jusqu'alors, il s'était beaucoup plus occupé des biens de la terre que du salut de son âme. Touché de la grâce à la suite de ces réflexions, Geoffroy prit l'avis de plusieurs hommes de bon conseil, et résolut de faire bâtir, en place de sa grange, près de la porte appelée porte de Bocé ou Boucé, du nom du village dont nous avons parlé, et dans l'intérêt du salut de son âme et de celle de ses ancêtres, un hospice pour les pauvres et les malades, afin d'éviter à l'avenir tout accident semblable à celui qui venait de se produire. Il obtint pour cela le consentement du roi Henri Beauclerc, et fit commencer une église qui fut dédiée en 1127 à saint Michel archange, par l'évêque de Séez Jean Ier.

Le pieux Geoffroy se consacra lui-même, pour la gloire de Dieu, au soin des pauvres et des malades dans l'hôpital qu'il venait de bâtir, et il fut imité par Roger de Vitré *(de Vitrei)*, et par Geoffroy de Pierrefite *(de Petrâ fictâ)*. Le pape Innocent II, qui vint en ce temps jusqu'à Rouen, comme nous l'avons vu, approuva cette fondation par un bref du 9 mai 1130, et Henri Beauclerc appuya cette approbation par un diplôme qu'il accorda au nouvel hospice dans le cours de l'année 1132. Ce diplôme assignait à l'établissement de Saint-Michel le moulin de Falaise, et une partie du *Campo-Feriae*, probablement du Champ-de-Foire, car il est presque certain que ce mot de foire vient du mot férie, fête : aussi est-il à remarquer que la plus grande partie des foires de France tirent leur origine d'une cérémonie religieuse, souvent d'un pèlerinage. Peut-être cependant désigne-t-il un rassemblement d'étrangers venus du dehors *(foris)*.

Le saint fondateur Geoffroy fut ordonné prêtre peu de temps après qu'il se fut donné au service de l'hôpital ; mais il s'attacha simplement à l'exercice du saint ministère auprès des malades : il n'eut jamais officiellement le titre de supérieur. Il mourut en odeur de sainteté en 1134, et se trouve mentionné dans les martyrologes le 23 mai et le 25 octobre. Ce fut presque

immédiatement après la mort de cet homme vénérable qu'on établit pour desservir son hospice des chanoines qui, trouvant l'église de Saint-Michel trop étroite pour eux, bâtirent cette même année 1134, un autre édifice plus considérable, qui fut dédié, comme le premier, par l'évêque de Séez Jean Ier, sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Il faut dire que Marin Prouverre nous assure que les constructeurs de cette église de Saint-Jean ne furent pas les chanoines, mais le premier fondateur lui-même, Geoffroy ou Gunffrid, comme il l'appelle, qui voulait s'y retirer pour échapper de temps en temps au commerce des séculiers, si fréquent et si distrayant à l'hôpital de Saint-Michel.

A cet hospice, les chanoines ajoutèrent un dortoir et plusieurs bâtiments d'exploitation, qui furent élevés sur l'emplacement de quelques maisons appartenant à Robert-le-Mayre, à Robert-le-Pic, à Robert d'Olendon et à Robert du Hommet *(de Hommaio)*, appelé Humez par Marin Prouverre. Nous retrouvons ces quatre noms dans les commencements de l'histoire de l'abbaye ; mais leur histoire est fort obscure. Il faut remarquer que tous les quatre sont nommés Robert ; et il n'est pas impossible que ce n'aient été quatre noms différents de Robert-le-Mayre, qui paraît avoir donné, comme nous venons de le voir, plusieurs maisons pour bâtir une partie du monastère, dans lequel il entra lui-même, et dont il fut, comme nous le verrons, le premier abbé.

Aussitôt que les constructions furent achevées, les chanoines de Saint-Jean s'occupèrent de se constituer : ils prirent la Règle de saint Augustin avec l'habit noir, et choisirent pour prieur Roger de Vitré, l'un des premiers compagnons du saint fondateur, comme nous l'avons vu déjà. Plus tard, ils échangèrent l'habit noir contre l'habit blanc et firent profession sous la Règle des Augustins Prémontrés, fondés par saint Norbert une cinquantaine d'années auparavant. Ils s'agrégèrent à l'abbaye de Saint-Judoc *(Judocus)* appelée vulgairement Saint-Josse, en Ponthieu, au diocèse d'Amiens, qui était de cet Ordre de Prémontré. Ce fut Adam, abbé de ce lieu, qui vint leur donner le nouvel habit. Quelques-uns d'entre eux cependant, tinrent à garder l'habit noir ; et, à la demande du bon archevêque de Rouen Hugues et du seigneur de Planes, les nouveaux Pré-

montrés et Roger de Vitré, leur prieur, bâtirent, comme succursale du monastère de Saint-Jean, l'église de Saint-Lô, située dans le Bourg-Achard. Ce fut en 1143 que cette église fut annexée officiellement à celle de Falaise, comme on peut l'apprendre des lettres accordées à cette occasion par le pape Eugène III à la nouvelle abbaye, ainsi que par Hugues, archevêque de Rouen.

A Roger de Vitré succéda Geoffroy de Pierrefitte, que nous avons vu aussi entrer en religion dès le premier commencement de l'hospice avec le fondateur Geoffroy lui-même. Le *Gallia christiana*, en ce point peu d'accord avec du Monstier, pense que ce fut seulement à la mort de ce second Geoffroy que les chanoines de Saint-Jean de Falaise devinrent Prémontrés : il donne comme date de ce changement l'année 1158, tout en admettant que l'église de Saint-Lô fut réunie à celle de Falaise, comme nous l'avons dit, en 1143. Marin Prouverre est parfaitement d'accord avec le *Gallia christiana*. Pourtant il faut reconnaître que le récit de du Monstier présente un ensemble de faits beaucoup plus logique, ce qui ne suffit pas à démontrer que c'est le véritable. Quoi qu'il en soit, ce fut cette introduction de la Règle de saint Norbert à Falaise qui fit élever le prieuré à la dignité d'abbaye.

Le premier abbé fut Robert le Mayre ou le Mairé *(de Mireio)*. Arthur du Monstier, l'appelle aussi de Vitré, mais il est probable qu'il l'a confondu en ce point avec Roger de Vitré, premier prieur : peut-être a-t-il été victime d'un manuscrit fautif ou copié par une main inhabile. Nous avons déjà signalé le nom de Robert le Mayre en parlant des bâtiments du monastère, mais on ne sait qu'imparfaitement ce qu'il était auparavant : il paraît avoir été propriétaire de la maison détruite pour édifier Saint-Jean ; quelques-uns cependant pensent qu'il avait été moine de Saint-Josse, et qu'il faisait partie de la première colonie qui vint peupler Falaise. Il faut remarquer en passant que cette abbaye de Saint-Josse était encore une fondation des Talvas, si habiles et si puissants pour de telles œuvres.

Robert reçut la bénédiction abbatiale, le 15 mai 1160, et deux ans après, en 1162, fut gratifié par le roi Henri II d'Angleterre de présents considérables pour son abbaye. Le diplôme qui confirma ces donations est signé des évêques Philippe de

Bayeux; Litasse, de Lisieux; Girard, de Séez; Richard, d'Evreux; Richard, de Coutances; et enfin du chancelier Thomas Becket, depuis si célèbre, et dont nous aurons à parler spécialement plus tard. Le roi accorda de plus à l'abbaye dans la forêt de Goufferne, près d'Argentan et de Falaise, autant de bois qu'il en était besoin pour bâtir et pour brûler, avec franchise générale et de plus droit de pasnage et de paisson, autrement la faculté de nourrir dans la forêt les animaux domestiques appartenant au monastère. En 1170, il s'éleva une difficulté entre l'abbé de Falaise et Gilbert, abbé de Troarn ; mais la paix fut rétablie par l'entremise de Rotrou, archevêque de Rouen, l'année suivante, 1171, quelques mélanges d'intérêts amenèrent un échange entre Robert, abbé de Falaise, et l'abbé de Cormeille, au diocèse de Lisieux, qui s'appelait aussi Robert. Le reste de l'histoire de l'abbaye se trouve à l'*Appendice VI*, à la fin du volume.

L'Abbaye de Saint-André-en-Gouffer

A une lieue tout au plus de la ville de Falaise et de l'abbaye dont nous venons de retracer l'histoire, sur la route de Vignats, dont nous aurons bientôt à parler, se fondait aussi à cette époque un monastère appelé ordinairement Saint-André-en-Gouffer ou Goufferne, mais que l'on trouve aussi nommé de temps en temps Sainte-Marie de Gouffer ou Goffer, Saint-André ou Sainte-Marie de Vignats, ou bien encore Gouffer-en-Forêt, parce qu'il se trouvait entre la forêt de Goufferne et le château de Vignats, qui en est distant de deux milles ou deux tiers de lieues. Ce monastère, qui appartenait au diocèse de Séez a, comme le précédent, totalement disparu. L'emplacement se trouve sur le territoire de la paroisse actuelle de la Hoguette, qui appartient au diocèse de Bayeux.

L'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, de l'ordre de Saint-Benoît, branche de Citeaux, fut fondée, selon quelques chroniques, le 1er mars 1130, par Guillaume Talvas III, comte de Séez, de Bellême et du Perche. Ce prince, fils de Robert de Bellême ou de Montgommery, dont nous avons signalé le caractère détestable, fut bien, comme lui, quelque peu tyran, nous avons pu le constater déjà ; mais pourtant il fut loin d'imiter en tout son père, qui se montra vraiment indigne de sa

race. Pour la libéralité au moins, il marcha sur les traces de son grand-père, Roger de Montgommery et de ses ancêtres les Talvas. Son caractère sincèrement dévot le poussa dès le commencement de son règne, à confirmer et à augmenter les donations faites par son aïeul aux abbayes de Saint-Martin de Séez, d'Almenêches et de Troarn. Ensuite, voulant faire mieux encore, il construisit somptueusement l'abbaye de Saint-André, dans la partie septentrionale de la forêt de Goufferne, aidé puissamment en cela par sa femme, qui était fille du comte Guillaume de Ponthieu : celui-ci d'ailleurs fut aussi pour beaucoup dans la fondation : aussi les moines de Saint-André, au moment de sa mort qui arriva en 1171 ou 1172, l'inscrivirent-ils dans leur ménologe au 29 juin.

L'abbaye de Saint-André fut la sixième fille de Savigny ; mais pourtant les premiers moines qui la peuplèrent n'en vinrent pas directement. Ils furent tirées de l'abbaye d'Aulnay *(Alnetum)* au diocèse de Bayeux ; mais cette abbaye était elle-même fille de Savigny. Il faut dire aussi, pour l'exactitude de l'histoire, que le *Gallia christiana* fait l'abbaye de Saint-André mère, et non pas fille de celle d'Aulnay. Il est difficile de trancher la question entre l'opinion de ce savant ouvrage et celle d'historiens non moins sérieux qui disent le contraire ; mais ce qui est plus certain, c'est que Saint-André peupla quelques années après l'abbaye de Tironnelle ou Tyronneau *(Thironella)* dont nous parlerons plus tard.

La charte de fondation de Saint-André, contenant la liste des donations qui lui furent faites, est datée du 19 septembre 1143 : Jean I[er] occupait encore le siège de Séez. Les témoins qui signèrent cette charte furent Arnoul, évêque de Lisieux, frère de Jean de Séez ; Algar ou Alger, de Coutances ; Hamon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive ; Serlon, abbé de Savigny et Osmon, abbé de Beaubec ou Bolbec, au diocèse de Rouen, dont nous avons déjà parlé. Les possessions assignées alors à l'abbaye furent augmentées plus tard par Jean I[er], comte de Ponthieu ; puis en 1234 elles l'avaient été en outre par Robert III d'Alençon fils de ce Jean et petit-fils de Guillaume Talvas III, par sa sœur Ala dame d'Almenêches, ainsi que par son fils Haimeric de Châtellerault. Jean, fils d'Haimeric, Jean d'Harcourt et sa femme Jeanne, sœur et héritière des précédents, tous du sang

des Bellême, ajoutèrent leurs dons à ceux de leurs parents. Ces illustres personnages rendirent en outre de grands services à l'abbaye, ainsi que plusieurs autres seigneurs. Mais son principal protecteur fut encore le roi d'Angleterre, Henri Beauclerc, qui en l'année 1135, la dernière de sa vie, confirma tous les dons faits à Sainte-Marie-de-Vignats : c'est le nom que porte l'abbaye dans la charte royale. Jusqu'au milieu du siècle où elle fut fondée, c'est-à-dire pendant vingt ans ou un peu plus, Saint-André, fille de Savigny, garda la Règle de sa mère, qui était, comme nous l'avons vu, celle de la Congrégation de Tiron. Ce fut vers l'an 1150 qu'elle s'agrégea aux Cisterciens, en suivant encore l'exemple de Savigny, qui s'y agrégea à la même époque. On trouvera l'histoire des abbés à l'*Appendice VII*, à la fin du volume.

L'Abbaye de Villers-Canivet

Au milieu de ces fondations aussi nombreuses à cette époque, qu'elles l'avaient été dans le siècle précédent, les femmes n'étaient pas plus oubliées que les hommes ; et, assez près des deux monastères de Saint-Jean de Falaise et de Saint-André-de-Gouffer, une autre abbaye de vierges consacrées à Dieu s'élevait sur le territoire de Villers-Canivet (*Villarium*) situé, comme Gouffer, à une lieue de la ville de Falaise, mais du côté opposé, sur la route de Caen. Ce monastère, qui faisait alors partie, comme les précédents, du diocèse de Séez, et dont l'emplacement fait aujourd'hui partie du diocèse de Bayeux, passa plus tard sous la Règle de Citeaux, qui était devenu alors la branche la plus florissante de l'Ordre bénédictin.

La fondation du monastère de Villers-Canivet date de l'an 1140 ; ou peut-être même, comme le disent quelques-uns, de l'an 1127. Ce fut Roger de Molbray, échanson du roi d'Angleterre, qui prit l'initiative de cette bonne œuvre. La charte de fondation porte qu'elle était faite pour le salut de l'âme du père de Roger, Néel (*Nigellus*) d'Aubigny et de son épouse Gondrée, dans le but de favoriser le service divin, *ad servitium faciendum divinum*. La concession paraît avoir été faite auparavant par Néel lui-même, confirmée alors, et ensuite augmentée par son fils Roger. Il faut remarquer en effet qu'Aubigny, mai-

son seigneuriale des deux fondateurs, est tout près de Villers-Canivet.

Cette charte de fondation fut signée de Jean, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, d'Herbert de Morville et autres grands personnages de l'époque. L'abbé de Saint-Nicolas est mentionné dans les Ménologes à l'an 1137, qui dut être l'époque de sa mort. Celle de Roger lui-même est rapportée par les historiens anglais à l'an 1174. Roger eut un fils, nommé Néel, comme son grand-père : ce jeune seigneur confirma de nouveau la charte de Villers, la quatrième année du règne de Jean-sans-Terre, qui approuva formellement et signa comme roi d'Angleterre cette charte de confirmation. Saint Louis, roi de France, ajouta de nouveau sa sanction à l'acte de possession, au mois d'avril 1256.

Les premières religieuses qui peuplèrent l'abbaye de Villers furent tirées de la Congrégation de Savigny, et se firent cisterciennes en 1147, avec le reste de leur Congrégation, Gouffer et Savigny lui-même. L'histoire de l'abbaye de Villers ne renferme ensuite aucun événement bien marquant, mais elle est cependant assez mouvementée dans son ensemble. Dès le temps de Rotrou, archevêque de Rouen, les religieuses de ce monastère eurent un différend avec les moines d'Ouche, et l'archevêque lui-même dut employer son autorité pour rétablir la paix.

Après avoir été abbaye pendant quelques années, Villers devint simple prieuré ; mais les religieuses conservèrent toujours le pouvoir d'élire leurs prieures, jusqu'en 1571. A cette époque, il se présenta en face de la prieure élue une prétendante qui demanda directement son diplôme au roi Charles IX. Celui-ci le refusa cependant, et maintint le droit des religieuses de Villers ; mais en 1581, Henri III fut moins scrupuleux que son frère, et remit le prieuré entre les mains d'une prétendante autre que celle qui était élue. Les choses restèrent sur ce pied pendant une centaine d'années ; et à la fin du XVIIe siècle, Villers redevint de nouveau abbaye, pour être au siècle suivant, détruit par la révolution. On pourra voir à l'*Appendice VIII*, à la fin du volume, l'histoire abrégée des supérieures de ce monastère.

L'Abbaye de la Trappe

Le pontificat de notre évêque Jean Ier vit en dernier lieu une fondation, qui, en ce temps-là, se perdait dans la foule des autres, mais qui a seule subsisté jusqu'à nos jours, où nous la voyons redevenue florissante autant et plus qu'autrefois. Nous voulons parler de la Trappe, abbaye cistercienne, située à trois lieues de Mortagne, sur le territoire de la paroisse appelée de son nom Soligny-la-Trappe, au doyenné de Bazoches-sur-Hoëne.

Cette importante fondation est dûe, selon le *Gallia*, à Rotrou II ou plutôt III, comte de Mortagne et du Perche, dont nous avons déjà eu occasion de parler dans la vie de saint Bernard de Tiron. Il paraît qu'en exécutant cette œuvre, le pieux comte s'acquittait d'un vœu fait en mer. Des historiens ont dit qu'il avait échappé au naufrage de *La Blanche-Nef*, où périt sa femme Mathilde, fille d'Henri Beauclerc ; mais si cette tradition était véritable, il est étonnant que les historiens contemporains, comme Orderic Vital et Guillaume de Malmesbury, qui nous ont donné tant de détails sur ce grand et triste événement, n'aient point parlé du salut d'un aussi grand personnage. Aussi les écrivains modernes, tels que Gaillardin, frappés de cette invraisemblance, ont-ils imaginé un second voyage accompli par Rotrou pour aller visiter le roi son beau-père ; mais c'est là une pure supposition, dont il n'est guère permis de tenir compte. On avait même ajouté qu'en mémoire du naufrage qui fut la cause du vœu de Rotrou. le toit du premier monastère représentait un vaisseau renversé. Ce qui est resté jusqu'à nos jours de la construction primitive montre que le toit devait être au contraire, à angle très aigu. Il n'y avait que l'Eglise, construite plus tard, dont la forme, en effet, imitait un peu celle d'une carène renversée. Cette église d'ailleurs vient de disparaître pour faire place à une nouvelle que l'on construisait vers 1890, et dont la dédicace a été célébrée solennellement en 1897.

Quoi qu'il en soit de la cause qui poussa Rotrou à entreprendre cette œuvre, aussitôt qu'elle fut commencée, il la poussa avec zèle et rapidité. Il s'adressa, pour avoir des moines, à la Congrégation de Savigny, qui était alors la plus puissante de la

contrée, et les chefs de cette Congrégation lui envoyèrent un certain nombre de sujets tirés principalement de l'abbaye du Breuil-Benoît, au diocèse d'Evreux. Mais cette abbaye se fit aider par celle d'Aulnay, au diocèse de Bayeux, dont nous avons déjà parlé dans l'histoire de Saint-André-de-Gouffer. Arthur du Monstier cite encore parmi les monastères qui aidèrent à former la Trappe l'abbaye du Val-Cernay ; mais nous ne voyons pas bien que ce monastère ait jamais fait partie de la Congrégation de Savigny.

Le même du Monstier attribue la fondation de la Trappe, non à Rotrou II ou III, mais à Robert II, comte de Dreux, neveu du roi Louis-le-Jeune, et à sa femme Yolande de Coucy. Nous croyons que l'historien rouennais a été victime d'une fausse lecture : il a confondu les deux noms de Robert et de Rotrou, et il a expliqué de lui-même quel était le Robert dont il s'agissait. Robert de Dreux et sa femme n'ont été seigneurs du Perche qu'après la mort de Rotrou III et même de son fils Rotrou IV, qui fut tué au siège de Saint-Jean-d'Acre en 1190. Le premier fils de France qui ait porté le titre de comte de Bellême et du Perche fut Robert Ier, frère puîné de Louis-le-Jeune, et oncle de Philippe-Auguste, qui régnait déjà depuis dix ans. Il succéda immédiatement à Rotrou III et précéda Rotrou IV. Le Perche revenait à ce Robert du chef de sa seconde femme Harvise, mère de Robert II. Ces nobles personnages purent favoriser beaucoup la Trappe et augmenter ses possessions ; mais il est certain qu'ils ne furent mis à la tête du pays que longtemps après la fondation de ce monastère.

Au moment où les Robert de Dreux entraient en possesssion du Perche, les descendants de Rotrou devenaient rois de Sicile. A partir de cette époque jusqu'à la révolution de 1789, le Perche et Bellême furent presque toujours l'apanage d'un fils de France, avec Alençon qui devint bientôt capitale du comté, plus tard duché-pairie, comme nous le verrons en son lieu.

Rotrou, lorsqu'il eut conçu le dessein de fonder un monastère, ne jugea pas à propos de désigner le terrain d'avance ; il laissa ce soin à la colonie monastique qu'il avait appelée et qu'on lui avait promise. Les moines du Breuil et d'Aulnay, chargés de cette fondation, parcoururent donc le pays, et s'arrêtèrent d'abord à Barres (*apud Barras*), où on leur concéda la

terre de Contrebise ; mais la découverte d'un terrain désert et en friche, situé dans la forêt du Perche, et qui ressemblait assez à une trappe taillée dans une construction, les attira de ce côté. Ils y jetèrent les fondements du futur monastère, qui prit dès-lors le nom de Notre-Dame de la Trappe *(de Trappâ)*, à cause de cette situation, si l'on en croit certaines traditions respectables, quoique peu sûres. D'autres, comme M. le comte de Charencey, prétendent que ce nom lui vient des nombreux pièges ou trappes que l'on tendait en ce lieu aux animaux nuisibles. On l'appelle aussi dans la plupart des chartes du moyen-âge, la Maison-Dieu. Les moines restèrent à Contrebise en attendant que les nouveaux édifices fussent habitables, ce qui n'arriva qu'en 1140.

La charte définitive de fondation est datée du 2 décembre de cette année 1140 : on trouve cependant aussi la date du 10 septembre.

Rotrou III mourut en 1143, la même année que l'évêque de Séez Jean Ier. Ce fut alors que Robert Ier, puis bientôt après Rotrou IV, prirent en main le gouvernement, augmentèrent de beaucoup les possessions de la nouvelle abbaye, achevèrent la construction des bâtiments, et donnèrent en particulier au monastère la terre importante de Laigneio, c'est-à-dire Ligni, commune de Saint-Hilaire-lès-Mortagne. Quatre ans après, en 1147, la congrégation de Savigny devenait cistercienne, et la Trappe avec ses sœurs s'agrégeait à cette branche importante des enfants de saint Benoît.

L'église, à cette époque, n'était pas encore consacrée : elle ne le fut que le 27 avril 1214, par Robert, archevêque de Rouen, assisté de Raoul, évêque de Lisieux et de Sylvestre, évêque de Séez. Ce fut alors que l'abbaye prit officiellement le nom de Notre-Dame de la Trappe : *domus Dei Beatæ Mariæ de Trappâ*, comme on le trouve inscrit en tête de tous ses actes importants.

Cependant, les deux Robert, comtes de Dreux et de Braine, se montrèrent insignes bienfaiteurs de la Trappe : c'est probablement ce qui leur a fait attribuer par du Monstier la fondation du monastère. Le *Gallia christiana* ne les donne point comme comtes du Perche ; ils ne paraissent avoir possédé cette province que comme un appendice de leurs états. Guillaume,

évêque de Châlons, les comtes de Valois et d'Alençon, dont nous parlerons plus tard et d'autres encore, continuèrent dignement l'œuvre des Rotrou. Le premier d'entre eux, Charles Ier, de Valois-Alençon, frère de Philippe-le-Bel, confirma en 1317 tout ce qui s'était fait avant lui en faveur de la nouvelle abbaye. L'an 1200, ou, selon le *Gallia christiana*, l'an 1218, la Trappe obtint le droit de suprématie sur le parthénon ou monastère de femmes de Cléray *(Claretum*, ou *Sancta-Maria de Claretiis)*, au diocèse de Chartres : c'était au temps du bienheureux Adam Gautier, l'abbé le plus remarquable qui ait gouverné la Trappe, et dont nous raconterons plus tard succinctement la vie. Cette abbaye de Cléray avait été fondée par Mathilde, femme de Geoffroy, comte du Perche : ce fut ce qui établit un lien entre les deux abbayes percheronnes.

Pendant la guerre de cent ans, la Trappe eut beaucoup à souffrir des incursions des Anglais, qui la réduisirent en cendres en 1380. On croit même que ce fut dans cet incendie que périrent les chartes de fondation du monastère ; car on n'a jamais pu les retrouver depuis.

Ce malheur fut suivi d'un autre plus grand encore : la Trappe tomba entre les mains des abbés commendataires : les possessions et les revenus furent dissipés : la discipline monastique disparut presque entièrement : les moines s'occupaient à la chasse ou à la pêche, et ne songeaient presque plus au chœur. La nuit, on sonnait les cloches comme pour chanter matines ; mais tout le monde restait au lit.

C'en était fait de ce beau monastère, lorsque Dieu suscita le célèbre Armand Jean le Bouthilier de Rancé, qui le réforma avec le plus grand succès et le réunit en 1662, à la Congrégation de Citeaux de la stricte observance, par un traité conclu le 17 août de cette année, et enregistré au Parlement de Paris, le 16 février 1663. Au mois de mai suivant, Armand-Jean, après avoir obtenu la permission du roi Louis XIV, alla faire profession à l'abbaye de Perseigne, qui était cistercienne comme la Trappe. Il demanda ensuite et obtint des lettres et des bulles du Souverain-Pontife, et d'abbé commendataire qu'il était, il devint ainsi abbé régulier, ce qui en fit, dit un historien, « un spectacle d'édification pour le monde, pour les anges et pour les hommes. »

Depuis cet homme remarquable, tous les abbés de la Trappe ont été réguliers et ont été inscrits avec soin dans les fastes du monastère. Nous reviendrons plus d'une fois sur l'histoire de cette abbaye, beaucoup plus célèbre que les précédentes, et nous aurons à raconter au long l'histoire de l'abbé de Rancé. Nous verrons ensuite comment la Trappe a pu se relever de ses ruines après la révolution de 1789 et se soutenir jusqu'aujourd'hui. Contrairement à l'immense majorité des monastères, la Trappe a joué son plus grand rôle dans les temps modernes. L'*Appendice IX*, à la fin du volume, fournira au lecteur l'histoire succincte de ses anciens abbés qui n'auront pas trouvé place dans cette histoire.

Règne du roi Etienne

Cependant Etienne de Blois s'était emparé, comme nous l'avons vu, de la couronne d'Angleterre à la mort de son oncle Henri Beauclerc, au préjudice de Mathilde, fille du roi défunt et de son gendre, Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou. Mathilde cependant, nous l'avons dit encore, conservait quelques places en Normandie, entre autres Argentan, Exmes et Domfront, tandis que Guillaume Talvas III était maître à Séez, et dans plusieurs autres forteresses. Chacun se disputait les lambeaux de l'héritage de Henri, et des troubles universels signalaient le changement de règne.

Le roi Etienne, pour se procurer du secours, maria sa fille, âgée de deux ans à Galeran de Meulan, qui vint en Normandie et en remit une partie sous l'obéissance de son beau-père. Mais chacun des seigneurs continuait de s'emparer de sa part d'héritage, autant qu'il était possible. Robert Boët, attaché à Richer de l'Aigle, crut pouvoir faire participer son maître à la riche proie qu'offrait à tous la Normandie, et il commit au nom de Richer de nombreux méfaits et d'affreux brigandages autour de la ville capitale du petit Etat possédé par ce seigneur. Bientôt même, il voulut s'étendre au loin, et il marchait déjà vers l'abbaye de Saint-Evroult, lorsqu'il fut saisi par les défenseurs de cette abbaye, et pendu le 18 mai, qui se trouvait cette année-là, dans la semaine de la Pentecôte. Richer de l'Aigle vit avec peine la mort de son lieutenant, s'arma pour le venger et

s'en prit à l'abbaye de Saint-Evroult, qu'il réduisit en cendres. Le curé de l'Aigle, nommé Baudri, fut l'un des premiers à prendre les armes et à ravager la contrée, tant le goût des combats dominait alors tout autre sentiment, et tant la disparition d'un homme capable et intelligent, tel que l'était Henri Beauclerc, cause de trouble parmi ceux qu'il était chargé de diriger pendant sa vie !

Les soldats de l'Aigle, encouragés par leurs peu glorieux succès, commencèrent à porter plus haut leurs prétentions. Chargés des dépouilles enlevées aux moines d'Ouche, ils attaquèrent Séez et Gacé ; mais ces deux villes, plus fortes que le monastère de Saint-Evroult, opposèrent une puissante résistance, qui rebuta la petite troupe de Richer. Vaincus et humiliés sur ces deux points, les guerriers de l'Aigle perdirent l'envie de continuer la guerre, et se retirèrent honteusement dans leurs foyers.

Alors le roi Etienne, pour rétablir la paix, résolut de se transporter de sa personne en Normandie ; mais son voyage fut retardé par la fausse nouvelle qu'il reçut de la mort de Roger-le-Grand, évêque de Salisbury, ce ministre de Henri Beauclerc, dont nous avons parlé déjà, et qui était encore assez puissant en Angleterre pour que sa mort y passât pour un événement. Gilbert de Cléré (*de Clarâ*), profita de cette absence du roi, assiégea Exmes, et brûla le nouveau bourg, bâti par Henri Beauclerc en l'honneur de la très sainte Vierge. Il serait curieux de savoir de quel côté de la ville d'Exmes était bâti ce nouveau bourg. Malheureusement nous n'avons aucun monument positif qui puisse nous l'apprendre. La configuration du terrain seule nous ferait croire que cet appendice devait être ce qu'on appelle aujourd'hui *les faubourgs*, sur la route de Gacé, à l'est, les autres côtés de la ville ne présentant que des pentes fort rapides, et très peu propres à recevoir des constructions.

Mais Exmes trouva un défenseur dans Guillaume Talvas III, qui se souvint que cette forteresse avait été l'une des principales que possédaient ses ancêtres, se porta rapidement à son secours, et chassa honteusement Gilbert de dessous ses murs. C'était presque la dernière fois que les Bellême devaient revoir cette magnifique possession de leurs ancêtres.

Ce n'était pas encore assez de troubles et de rapines. Thi-

bault de Blois, le frère aîné du roi d'Angleterre, attaqua aussi de son côté la Normandie. Guillaume Talvas continuait ses expéditions et défit en même temps Richer de l'Aigle et Alvarède ou Alfred de Verneuil.

Ce fut au milieu de ces circonstances malheureuses, de ces troubles universels, que mourut Boson, abbé du Bec, dont nous avons signalé l'avènement. Il fut remplacé par son prieur, nommé Thibaut. En cette même année, un incendie considérable détruisit une partie de la ville de Rouen, et en particulier l'abbaye de Saint-Ouen, qui fut rebâtie avec une magnificence sans égale. On peut encore constater cette magnificence aujourd'hui (1899).

Tous ces événements occupèrent l'année 1135, qui avait vu la mort de Henri Beauclerc, et les premiers mois de 1136, qui étaient comptés alors comme étant les derniers de l'année 1135. Au commencement de l'année 1136, c'est-à-dire immédiatement après Pâques de cette année, Geoffroy Plantagenêt pénétra de nouveau en Normandie, accompagné de plusieurs autres seigneurs, ses alliés. Il promena partout sur ses pas le carnage et la dévastation, et il s'empara d'abord de Carrouges *(Quadrugiæ)*. Les habitants d'Ecouché *(Scoceium)*, plutôt que de se soumettre à l'humiliation d'être pris, préférèrent brûler leur place : Annebecq se rendit par composition. Alors, pour empêcher le comte d'Anjou de pousser plus loin ses courses, le roi Etienne fit bâtir une tour à Montreuil-au-Houlme, et y laissa pour la commander Guillaume de Montpinçon. L'armée angevine se rendit au Moutiers-Hubert, dans l'arrondissement actuel de Lisieux, et elle remporta une victoire éclatante sur Painel *(de Paganellis)*, ensuite elle assiégea Lisieux, qui fut brûlée par sa propre garnison ; puis l'armée triomphante retourna au Sap, petite ville dont le nom vient d'un sapin énorme qui se trouvait tout auprès : le sapin était alors en général appelé *Sap*, transcription assez fidèle du mot latin *abies*.

Les Angevins continuèrent leurs ravages, puis ils se retirèrent d'eux-mêmes, sans avoir été chassés. Cette retraite spontanée enhardit de nouveau les seigneurs du pays. Enguerrand de Courtomer *(de Corte Odmari* : Coup-d'Omer) et Robert de Médavy *(Mes-David)*, se précipitèrent sur l'armée de Geoffroy, au moment où elle passait la rivière du Don *(Oldo, Oldonis)*

affluent de l'Orne, et noyèrent un grand nombre de ses soldats dans les eaux alors profondes de ce cours d'eau. Cette défaite de Geoffroy s'opéra, selon l'opinion commune, assez près de Médavy.

Pendant ce temps-là Roger de Conches dévastait le diocèse d'Evreux ; et de plus, des accidents, des intempéries venaient encore ajouter aux maux causés par la guerre. Ce fut alors que Guillaume Talvas III fut excommunié par le pape et par l'évêque de Séez Jean Ier, comme nous l'avons déjà dit, à cause des dévastations dont il s'était rendu coupable : il en résulta un interdit général qui fut jeté sur toute la contrée, ce qui n'était pas de nature à adoucir les maux dont on souffrait déjà auparavant.

Ce fut probablement pour apaiser Dieu par la pénitence que le comte Guillaume de Poitiers entreprit alors le voyage de Saint-Jacques-en-Galice, dont il ne revint pas. Sa fille, Eléonore d'Aquitaine, avait épousé le prince Louis-le-Jeune, qui allait devenir roi de France, et qui la répudia plus tard, à son grand détriment et à celui de tout le royaume.

Le roi Etienne, afin d'avoir un ennemi de moins et un appui de plus dans la possession de la Normandie, en fit hommage au même prince Louis-le-Jeune, à titre de fief. Appuyé désormais des armes de ce puissant voisin, il prit Lillebonne, Villers, et probablement Mesidon *(Mansionem)*. Pendant ce temps-là Geoffroy d'Anjou dévastait de nouveau l'Hiémois et brûlait Bazoches-au-Houlme *(Bazolæ)* au canton actuel de Putanges. L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, menacée a son tour, se racheta à prix d'argent, comme celle de Fécamp elle-même le fit plus tard.

Etienne négociait toujours, tout en combattant : il se fit deux nouveaux alliés dans Rotrou de Mortagne et Richer de l'Aigle, en donnant au premier Moulins et au second Bonmoulins. Il se rendit ensuite à Lisieux et y prépara ses troupes et son matériel pour aller faire le siège d'Argentan ; mais la paix se conclut dans l'intervalle, au mois de juillet 1137.

Guérin, abbé de Saint-Evroult, était mort le 21 juin de cette même année, assisté à ses derniers moments par Gilbert, abbé de Saint-Martin de Séez. On lui fit des funérailles magnifiques, et on lui donna pour successeur Richard de Leicester. Le roi

de France Louis-le-Gros mourut aussi peu de semaines après, le 4 août. Il avait été saisi dans la forêt de l'Aigle de la maladie qui l'emporta. Son fils Louis-le-Jeune, déjà couronné roi d'avance, lui succéda sans opposition.

Les révoltes continuaient toujours en Normandie; mais pas une ne fut couronnée de succès : aucun des petits seigneurs de ce pays n'était assez fort pour se rendre indépendant, ni du roi de France, ni du roi d'Angleterre, ni du comte d'Anjou. D'ailleurs, la seconde croisade, qui venait d'être prêchée par saint Bernard, acheva de mettre le trouble parmi la noblesse française. Ce fut au milieu de ces circonstances funestes que Louis-le-Jeune se fit couronner une seconde fois comme roi de France en 1138. Ce couronnement fut le seul rayon de joie qui vint se mêler à tant de tristesses. Mais les révoltes recommencèrent aussitôt après : les seigneurs particuliers voulaient à tout prix profiter de l'affaiblissement des grands suzerains pour devenir indépendants chacun dans son petit état.

Dans notre pays, Simon-le-Roux s'établit à Echauffour, et dévasta la contrée environnante. Enguerrand de Say *(Saia)*, près Argentan, partisan du roi Etienne, battit ses adversaires au château *de Ulmo,* dans lequel on peut reconnaître Ommoy, Omméel ou Mont-Ormel ; mais il est difficile de faire avec certitude son choix entre ces localités. Ce fut alors que mourut Roger, fils de Néel *(Nigellus)*, dans lequel il faut reconnaître probablement le fondateur de l'abbaye de Villers-Canivet, dont nous avons parlé plus haut ; ou du moins son ascendant, puisque le fondateur lui-même ne paraît être mort qu'en 1174.

La guerre continua et devint de plus en plus sanglante ; il se donna une grande bataille sur les bords de l'Orne, assez près de Caen ; elle porte dans l'histoire le nom de bataille de *l'Etendard*. La paix fut enfin conclue, mais Robert de Tœni, l'un des plus tenaces parmi les vassaux rebelles, attaqua encore Breteuil, et Geoffroy Plantagenêt mit le siège devant Falaise, où commandait Richard de Lucé (*de Luceia*). Mis d'abord en fuite par une vigoureuse sortie des assiégés, le comte d'Anjou reparut au bout de dix jours ; mais il fut définitivement vaincu et obligé de se retirer à Argentan, qui lui appartenait du chef de sa femme Mathilde. Ce fut en cette même année 1138, que Thibaut, abbé du Bec, fut nommé archevêque de Cantor-

béry : on élut, pour le remplacer au Bec un moine nommé Létald.

L'année suivante, 1139, le pape Innocent II convoqua pour le mois d'Avril le dixième concile général, second de Latran, où se termina le schisme dangereux de Pierre de Léon, qui, devenu antipape, comme nous l'avons dit, sous le nom d'Anaclet II, troublait alors toute l'Eglise. Le grand saint Bernard fut la lumière de ce concile, dont l'histoire touche peu à celle de nos contrées, la majorité de nos évêques n'ayant pu s'y rendre, à cause des troubles qui existaient partout chez eux. Audin, évêque d'Evreux, mourut en cette même année, et fut remplacé par Rotrou de Warwick.

L'esprit du mal est toujours contagieux. Les révoltes des seigneurs, que nous avons constatées en Normandie, gagnèrent promptement l'Angleterre : le pauvre roi Etienne ne fut bientôt plus accepté nulle part : toutefois la paix finit encore par se rétablir ; et Mathilde d'Anjou en profita pour passer en Angleterre avec Robert de Caen, qui était son cousin ou peut-être même son frère bâtard, avec Guy de Sablé et plusieurs autres seigneurs.

Pendant ce temps-là, Rotrou III de Mortagne guerroyait sur les frontières du Perche et s'emparait du Pont-Echenfré. En Angleterre, Robert de Caen s'efforçait de troubler les Gallois ou habitants du pays de Galles, descendants des Bretons, premiers habitants du pays, et il entreprenait de les faire armer en faveur de sa sœur ou cousine Mathilde. C'était en 1140 : le clergé anglais crut devoir se rassembler pour délibérer sur la légitimité du roi Etienne. Il y eut une réunion laïque analogue, à Mortagne, en 1141 : et les seigneurs, après avoir convoqué le clergé pour les aider de ses lumières, y délibérèrent sérieusement sur les affaires de Normandie.

Mais les événements de la guerre allaient plus vite que les délibérations. L'Angleterre s'était soulevée : une grande bataille s'était livrée à Lincoln : Etienne fut précipité du trône, devint prisonnier de Mathilde, et fut incarcéré à Bristol (*Brishtou*). Geoffroy d'Anjou, ainsi triomphant en Angleterre, vint alors en Normandie, et reçut en premier lieu la soumission de Rotrou de Mortagne. Alors, les partisans d'Etienne, craignant pour leur maître, offrirent la couronne à son frère aîné.

Thibaut de Blois, qui la refusa, reconnut même les droits de Geoffroy, et reçut en échange la ville de Tours. Richer de l'Aigle se soumit avec Thibaut, ainsi que la ville de Verneuil, qui comptait alors treize mille habitants, et Nonancourt (*Nonencorte*). La frontière de Geoffroy était désormais assurée du côté de la France, Jean, évêque de Lisieux, oncle de notre Jean Ier, se soumit aussi et mourut peu après, ainsi que l'abbé de Saint-Evroult, Richard de Leicester, qui eut pour successeur Ranulphe ou Renouf, prieur de Noyon-sur-Andelle (*Nogionis*). C'est à cette époque que se termine l'histoire d'Orderic Vital, qui mentionne cependant encore une guerre que faisait alors Louis-le-Jeune au comte Raymond de Toulouse. Nous allons revenir plus spécialement sur la vie et la mort de cet historien de mérite.

L'Abbaye de Hallais

Malgré les malheurs qui résultaient des sanglantes querelles de cette époque, il n'était pas non plus sans en sortir quelque bien. Bernard, seigneur de Malétable, nom qui s'est changé plus tard en celui de Bonnétable, avait eu autrefois beaucoup de démêlés avec Robert-le-Diable, comte de Bellême, père de Guillaume Talvas III. Ce fut, comme nous l'avons dit, en réparation des dommages que Robert avait causés sur les terres de Bernard, qu'il fit bâtir en 1138 l'abbaye de Hallais, dédiée à saint Benoît et à saint Gilles sur le territoire de Bellou-le-Trichard, paroisse qui faisait alors partie du diocèse du Mans, et qui dépend aujourd'hui du diocèse de Séez, canton du Theil.

La Trappe s'éleva également sur les ruines qui s'amoncelaient alors de toutes parts, s'agrandit rapidement, étendit de tous côtés ses rameaux, et posséda bientôt dans le Maine plusieurs prieurés, entre autres celui de Belle-Sauve et celui de Saint-Marc-sous-Ballon. Ce dernier surtout avait une assez grande importance. Un certain nombre d'années après, mais encore avant l'an 1232, Hugues de Bancey, seigneur de Ballon, donna à la Trappe la chapelle de son château, à condition que l'abbé y entretiendrait un chapelain, pour y célébrer la messe toutes les fois que la famille seigneuriale serait présente.

Le 1er mai de l'an 1141, l'oncle de notre évêque, Jean, évêque

de Lisieux, mourut plein de jours et de mérites, après avoir gouverné son Eglise pendant trente-quatre ans.

L'évêque de Séez Jean Ier, Rotrou, évêque d'Evreux, et Raoul ou Ranulphe, abbé de Saint-Evroult, se rassemblèrent à Lisieux pour rendre les derniers devoirs au pontife défunt, et déposer son corps dans le tombeau qu'il s'était choisi et préparé lui-même sous le pavé de son église cathédrale. Ensuite le clergé et le peuple de Lisieux élurent pour lui succéder son second neveu Arnoult, frère de Jean Ier et son archidiacre à Séez.

Arnoult Évêque de Lisieux

Le nouveau prélat, au dire d'Orderic Vital, « était docte et éloquent, mais subtil et rusé. » C'est bien en effet ce caractère que nous lui trouvons dans l'histoire. Il n'en fut pas moins l'un des prélats les plus illustres de son temps, et l'intime ami du grand saint Bernard, qui l'avait en haute estime. Il fut sacré par Hugues, archevêque de Rouen ; mais Geoffroy Plantagenêt, alors duc de Normandie, et sa femme Mathilde, l'unique fille légitime de Henri Beauclerc, apportèrent des obstacles à sa promotion. La raison de cette résistance était qu'Arnoult s'était montré l'adversaire de Mathilde au temps où elle postulait le trône d'Angleterre, et qu'il avait favorisé le parti d'Etienne de Blois. Arnoult ne put donc pas entrer tout d'abord à Lisieux, sa ville épiscopale ; mais il en appela au pape Innocent II, comme Geoffroy d'ailleurs l'avait fait lui-même, et il se fit appuyer par l'illustre abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable.

Ce saint personnage entra tout à fait dans les vues d'Arnoult, et écrivit au pape une lettre ainsi conçue : « Le clergé de Lisieux, d'accord avec le peuple, a élu pour son pontife le seigneur Arnoult, archidiacre de Séez. Il l'a élu et fait consacrer, non-seulement parce qu'au témoignage de tous, c'est un homme distingué dans les lettres, parce qu'il est prudent et habile, et que Votre Sainteté n'est pas sans le connaître ; mais encore parce qu'il est un des nourrissons de l'Eglise romaine, et un fils qui lui est sincèrement attaché. C'est ce qu'ont attesté tous ceux qui l'ont entendu parler : personne ne montre dans ses discours plus de sincère attachement pour Rome. »

Cette lettre fit une profonde impression sur l'esprit du pape,

qui confirma aussitôt l'élection et l'intronisation d'Arnoult. Çelui-ci devait gouverner pendant quarante ans l'Eglise de Lisieux, et y éprouver beaucoup de difficultés ; car le roi Henri II d'Angleterre, fils de Geoffroy Plantagenêt, ne fut pas beaucoup plus bienveillant pour lui que ne l'avait été son père, et nous aurons plus d'une fois à constater dans cette histoire les embarras que ce puissant contradicteur occasionna à l'évêque de Lisieux.

Orderic Vital

Ce fut à peu près dans le même temps que mourut l'historien Orderic Vital, dont nous allons esquisser la vie en quelques mots.

Orderic, que certains historiens de la Renaissance nomment Oudry, en se conformant à la prononciation du temps, naquit le 16 février 1075, à Ettingham, près Shrewsbury, au comté de Shrop, en Angleterre. Il fut baptisé le 4 avril suivant, qui se trouvait être le samedi de Pâques, dans l'église de Saint-Eott, située sur les bords de la Saverne. Le prêtre qui lui versait l'eau sainte se nommait Orderic, et voulut que l'enfant portât son nom.

Orderic avait cinq ans, lorsque son père, nommé Odélérius, fils de Constans et originaire d'Orléans, suivit à l'armée Roger de Montgommery, et laissa son fils entre les mains du prêtre Jiward, qui commença son éducation.

C'était assez l'usage dans ces temps de piété, de donner à Dieu quelques-uns de ses enfants, en les plaçant dans un monastère, où, ils étaient élevés sous l'habit monacal et initiés aux sciences que l'on étudiait alors. Plus tard, les jeunes gens ainsi élevés pouvaient quitter l'habit monastique ; mais, accoutumés à la discipline religieuse, ils restaient souvent toute leur vie dans la maison qui les avait reçus.

Ainsi en fut-il de notre jeune Orderic. Il avait dix ans lorsque son père résolut de le consacrer à Dieu et même de l'envoyer en Normandie, afin que les influences de la famille fussent moins puissantes pour l'empêcher de suivre la vocation qu'il désirait pour lui. L'enfant partit donc tout en larmes et après les adieux les plus touchants : il fut remis à un moine, nommé Renaud, qui lui fit traverser la Manche, et le fixa sur la

terre de Normandie, où la tristesse s'empara d'abord de lui, lorsqu'il se vit au milieu d'inconnus qui ne le connaissaient pas plus qu'il ne les connaissait, et dont il ne comprenait pas même la langue.

Mais cette impression de découragement ne fut que passagère. Orderic entra bientôt à l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Evroult, à laquelle son père avait donné son bien. Il retrouva dans cette maison bénie un second père et une nouvelle famille, qui lui rendirent en peu de temps supportable la privation de l'air natal. On remarque, comme détail de mœurs, qu'il avait apporté trente marcs d'argent pour sa dot.

Ce fut le dimanche 21 octobre 1085, que Mainier, abbé de Saint-Evroult, reçut le jeune Anglais au nombre de ses moines ; mais, comme son nom d'Orderic sonnait mal aux oreilles normandes, on y ajouta celui de Vital, en lui donnant pour patron saint Vital, compagnon de saint Maurice dans la légion thébéenne, dont on célébrait la fête ce jour-là dans l'abbaye de Saint-Evroult. Gilbert, évêque de Lisieux, ordonna le jeune moine sous-diacre le 15 mars 1091 ; Serlon d'Orgères, ancien abbé du monastère et alors évêque de Séez, lui conféra le diaconat le 26 mars 1093, et enfin, le 21 décembre 1107, à l'âge de trente-deux ans, il recevait le sacerdoce des mains de l'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame, dont nous avons eu souvent occasion de parler.

Il paraît certain qu'Orderic Vital, malgré son affection pour Saint-Evroult, regretta jusqu'à sa mort sa patrie et sa famille : c'est toujours avec attendrissement qu'il nous en parle dans ses écrits. Ce fut peut-être cette vague mélancolie qui contribua à lui faire aimer l'étude ; car il y trouvait une distraction utile et salutaire; c'est ce qui nous a valu les excellents ouvrages qu'il nous a laissés. Du reste, il nous dit lui-même qu'il avait horreur de l'oisiveté, et que le repos lui était une charge insupportable.

Les études d'ailleurs étaient alors fort cultivées dans les monastères. Saint-Evroult en particulier possédait de nombreux manuscrits dont quelques-uns même sont parvenus jusqu'à nous en traversant les siècles. Des maîtres habiles vivaient dans ses murs : on y remarqua bientôt les talents du jeune novice et son ardeur pour l'étude. Le sous-prieur, nommé Jean, fut chargé de son éducation, et conçut pour lui un intérêt qui se changea bientôt en une vive amitié.

L'étude remplit désormais toute la vie du jeune moine. Aussi étranger aux dignités monastiques et à l'administration intérieure qu'aux affaires du monde, on ne le voit sortir du monastère que dans les grandes circonstances. Trois fois seulement nous le trouvons hors de Saint-Evroult : la première fois, pour assister au chapitre général de l'Ordre, convoqué par l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, et où se trouvèrent plus de douze cents religieux. Nous lui voyons ensuite entreprendre deux voyages, l'un à Worcester, l'autre à Cambrai, sans doute pour se procurer des renseignements utiles pour ses travaux historiques ; car ses œuvres montrent qu'il s'éclairait sérieusement, sinon par les monuments anciens, qui n'étaient pas toujours à sa portée, au moins par la conversation avec les témoins oculaires qui avaient vu les événements accomplis dans ce temps. Aussi voyons-nous qu'il est beaucoup plus explicite et plus sûr, lorsqu'il traite des faits contemporains que lorsqu'il veut raconter le passé.

Il faut dire qu'Orderic était admirablement placé pour accomplir cette œuvre. Saint-Evroult servait souvent de refuge aux chevaliers normands, qui, après avoir combattu pendant toute leur vie, venaient passer leur vieillesse dans cette solitude. Ces vieux soldats avaient fait la guerre en Palestine, en Italie, ou avaient suivi Guillaume-le-Bâtard lorsqu'il conquit l'Angleterre ; ils racontaient volontiers leurs prouesses, et le futur historien rédigeait aussitôt leur récit. Il interrogeait de même les moines que l'abbaye de Saint-Evroult avait envoyés en plusieurs lieux, soit pour fonder de nouveaux monastères, soit pour d'autres affaires importantes, et les récits de ces moines lui servaient beaucoup pour la composition de son ouvrage. De temps en temps encore, c'étaient des moines étrangers qui venaient demander l'hospitalité au monastère, et que notre écrivain mettait aussitôt à contribution. Un jour, un religieux de Winchester lui montra en passant une vie de saint Guillaume fondateur et abbé de Gellone : les copies de ce manuscrit étaient fort rares en Normandie. Le voyageur voulait partir : le froid était intense et permettait peu d'écrire de suite pendant un long temps. Orderic abrégea, prit seulement des notes, et s'en servit plus tard pour composer à loisir la vie du saint abbé.

Les supérieurs de Saint-Evroult ne pouvaient qu'applaudir à un tel zêle. Deux abbés successifs, Roger du Sap et Guérin des Essarts, dont nous avons eu occasion de parler, commandèrent à Vital de mettre en ordre les matériaux qu'il avait amassés, et d'en faire une histoire suivie. Orderic obéit, tout en s'étonnant de ce qu'un étranger, un inconnu, mêlé à des peuples remplis d'esprit, se trouvât ainsi appelé à écrire leur histoire et le récit des exploits des Normands.

Il est certain que son histoire manque d'ordre et de méthode; mais la narration est toujours pleine d'intérêt ; et, sous le règne de Charles X, M. Guizot, futur ministre de l'instruction publique, ayant entrepris de rééditer les anciens historiens de France, commença par notre Orderic Vital ; et plus tard, il se félicita de cette préférence.

On peut quelquefois reprocher à notre historien un peu trop de crédulité. Il fait de temps en temps un roman historique, plutôt qu'une histoire : mais on voit qu'il est de bonne foi, qu'il rapporte ce qu'il a entendu dire ; et, tout en élaguant ce qu'il y a d'exagéré dans ces récits purement traditionnels, où le peuple mêle toujours plus ou moins son imagination, on est forcé de reconnaître qu'il y a beaucoup de vrai dans le fonds du récit, et qu'il y a grand parti à en tirer pour l'histoire générale de la contrée.

Cette crédulité du moine de Saint-Evroult s'étend aussi et principalement aux faits surnaturels : il en tire des légendes qui maintenant font sourire tout lecteur judicieux. C'était l'esprit de son temps ; la société vivait alors de surnaturel ; et tout paraissait croyable, parce que tous les esprits étaient disposés à croire. C'était l'exagération de la foi. Maintenant, nous tombons dans l'excès contraire, et tous les faits surnaturels, même les mieux prouvés, trouvent partout les esprits réfractaires. La vérité est entre ces deux extrêmes, et nos froides négations sont aussi éloignées de la justice et de la vérité que la simplicité de nos pères. Jamais pour notre compte, nous ne ferons un reproche à Orderic Vital de nous avoir rapporté ces légendes, qui, bien que certainement erronées en partie, sortent d'un cœur droit, ami du bien et cherchant sincèrement la vérité, même quand il se trompe. Nous trouvons une seconde et forte preuve de cet amour de la vérité dans la manière dont il a jugé

les hommes et les événements de son temps, sans haine, sans amertume, comme sans flatterie, disant à chacun ce qu'il pense, sans crainte, mais aussi sans aucune espèce de passion ni de dureté. Ajoutons que l'on trouve partout dans son ouvrage l'expression d'une foi admirable, et vraiment digne d'un homme consacré à Dieu.

L'ouvrage d'Orderic Vital est divisé en treize livres, commence à la naissance de Jésus-Christ, et se termine à l'année 1141. Il porte le titre d'Histoire ecclésiastique *(Historia ecclesiastica)*. Les deux premiers livres contiennent la Vie de Notre-Seigneur celles des Apôtres et des Papes : les autres renferment l'histoire de Saint-Evroult, et par extension le résumé de l'histoire de Normandie. Les conquêtes de Guillaume-le-Bâtard en Angleterre et celles des autres chefs normands en Italie et en Palestine y tiennent une large place ; mais le reste de l'histoire jusqu'au milieu du XIIe siècle est de beaucoup la partie la plus développée.

Cette histoire fut publiée incomplètement en 1619, par Duchesne, dans les Ecrivains de l'Histoire de Normandie (*Scriptores Historiæ Normannicæ*). Le manuscrit lui-même fut perdu pendant un temps, et une partie fut retrouvée dans un grenier, à l'Aigle, au commencement de l'année 1799. Ce fut en 1827 que M. Guizot l'introduisit dans la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*. Il l'y publia en français, après l'avoir fait traduire par M. Louis Du Bois. M. Auguste Le Prévôt entreprit ensuite la publication du texte même, et en édita quatre volumes de 1838 à 1855. Il mourut avant d'avoir pu achever complètement son œuvre : elle fut complétée par M. Léopold Delisle, actuellement encore (1899) administrateur en chef de la Bibliothèque nationale : ce savant publia un cinquième volume avec une préface et des notes très précieuses pour l'histoire du pays. Il faut en dire autant des notes de MM. Du Bois et Le Prévôt, bien que ces écrivains aient commis quelques erreurs de lieu, écueil inévitable à ceux qui ne connaissent pas à fond la contrée qui a été témoin des événements racontés par l'auteur.

Tout le monde est unanime à reconnaître le mérite de notre historien : « Aucun livre, dit M. Guizot dans la préface qu'il a mise au commencement de la traduction de M. Louis Du Bois,

aucun livre ne contient sur les histoires des XIe et XIIe siècles, sur l'état politique, civil et religieux de la société en Occident, sur les mœurs féodales, monastiques et populaires, tant et de si précieux documents. »

Orderic Vital mourut à peu près en même temps que notre évêque Jean Ier ; mais la date précise de sa mort ne nous est pas connue.

Guillaume de Jumièges

Presque en même temps, ou un peu auparavant disparaissait un autre historien de Normandie, Guillaume, moine de Jumièges, surnommé *Calculus* (petit caillou) parce qu'il était affligé de la maladie de la pierre. Cet écrivain, que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois, a surtout écrit l'histoire de Guillaume-le-Conquérant. Il connaissait beaucoup moins de faits qu'Orderic Vital ; et on peut lui reprocher, comme à tous les historiens de ce temps, son manque de critique ; mais son livre n'en est pas moins un des monuments les plus précieux de notre histoire locale, et son nom y fait autorité. Aucune partie de notre histoire ne nous est si bien connue que celle qui a été traitée par Orderic Vital et Guillaume de Jumièges.

Le Prieuré de la Lande-Patry

Nous devons mentionner ici, comme à sa date, au moins approchante, une petite fondation qui appartenait alors au diocèse de Bayeux, mais dont le territoire est revenu plus tard au diocèse de Séez : nous voulons parler du prieuré de la Lande-Patry, paroisse qui fait aujourd'hui partie du canton de Flers. Le plus ancien monument que nous possédions sur ce prieuré est du 15 mai 1141.

La Lande-Patry tire son nom de la famille Patry, qui apparaît pour la première fois dans les chartes en 1082. A cette époque, le chef de cette famille, nommé Guillaume possédait à Caen des terres que Guillaume-le-Conquérant fit passer à l'abbaye de la Trinité de Caen, probablement en dédommageant le propriétaire. Robert Wace, dans son *Roman de Rou* cite un Patry qui aurait reçu dès l'an 1065 dans sa forteresse de la Lande, le prince Harold, futur compétiteur de Guillaume-le-

Bâtard, qui se dirigeait vers Avranches pour prendre part à la guerre contre les Bretons. Ce premier Patry était presque certainement le Guillaume dont nous avons parlé, et il dut combattre à Hastings, bien que son nom ne se trouve pas sur les tables de Dive, qui mentionnent tous les chefs de l'armée expéditionnaire : Wace nous apprend qu'il était le frère d'armes de Guillaume-le-Conquérant.

Après ce premier Guillaume Patry, nous trouvons un second Guillaume, qui fut, avec sa femme Mathilde, le fondateur du prieuré dont nous voulons nous entretenir. La race masculine des Patry s'éteignit vers le commencement du XIIIe siècle, et la seigneurie de la Lande passa à Raoul Tesson, qui avait épousé en 1195 Mathilde, fille d'Enguerrand Patry, le dernier de ce nom que nous trouvions dans l'histoire.

Ce Raoul Tesson lui-même n'eut que des filles : la famille seigneuriale de la Lande changea ainsi encore de nom et le fief passa aux Pesnel ; l'un des fils de cette famille ayant épousé Pernelle Tesson, fille aînée de Raoul et de Mathilde Patry. Les Pesnel vendirent leur fief en 1411 à Jean de Larchamp, qui fut tué à la bataille de Verneuil en 1424. Une de ses filles épousa un Grimouville, et lui porta son fief, qui changea encore plusieurs fois de maîtres avant de parvenir aux Ango de Flers, qui l'ont possédé jusqu'en 1789. Cette famille de Flers dépouillée par la révolution s'est établie ensuite près d'Exmes, dans la petite paroisse de Villebadin. Elle s'est éteinte de nos jours, en 1883, dans la personne de M. le comte Alfred Ango de Flers, mort sénateur de l'Orne. Nous avons cru que ces quelques mots sur les seigneurs de la Lande pourrait éclairer l'histoire du prieuré que nous nous proposons d'esquisser maintenant.

Le prieuré de la Lande-Patry était dédié à saint Laurent, martyr. Le fondateur, Guillaume II Patry, demanda pour le peupler des religieux de Saint-Vincent du Mans. On s'est demandé pourquoi le pieux seigneur allait ainsi chercher si loin ses moines, tandis qu'il avait auprès de lui de si belles abbayes bénédictines. M. Appert, auteur d'une excellente notice sur la Lande-Patry, en voit la cause principale dans les fréquents rapports que les expéditions de Guillaume-le-Conquérant, qui conduisaient si souvent les guerriers normands dans le Maine, où ils occupaient en particulier les deux forteresses

du mont Barbet, tout près de Saint-Vincent. Il en résultait que des connaissances et même des amitiés se formaient entre les guerriers et les moines ; et il est bien possible qu'un Patry ait fait, en un temps ou en l'autre, partie de cette garnison du Mont-Barbet. On remarque en effet, un Hugues du Mont-Barbet parmi les témoins de l'abbé de Saint-Vincent dans la charte de fondation de la Lande-Patry ; charte qui n'existe plus, mais dont la teneur nous a été conservée.

La charte du 15 mai 1141, que nous avons citée était déjà la seconde en faveur de l'abbaye : la date de la première n'est pas connue. Par cette seconde charte, qui fut dressée au château de la Lande en présence de nombreux assistants, Guillaume II donna aux moines de Saint-Vincent un terrain pour bâtir un monastère et une église ; les dîmes des moulins de Groci ou Crocy, au département actuel du Calvados, canton de Morteaux ; Coulibœuf, assez près de Trun, à l'est de Falaise ; la dîme des revenus de son château ; le four, la dîme du pasnage et des vergers du Mesnil-Patry et dix sous sur les revenus des moulins de Condé, enfin la dîme de toutes les acquisitions qu'ils pourraient faire dans la suite.

Ranulphe Poisson et Ranulphe de Cerisy, vassaux ou voisins des Patry, ajoutèrent encore à ces dons, en échange desquels, Guillaume Patry demandait d'être inscrit au ménologe de Saint-Vincent comme religieux profès ; son anniversaire devait être célébré solennellement comme celui des religieux du monastère. Un prêtre de la Congrégation devait être spécialement chargé de prier pour lui et pour les siens.

Outre saint Laurent, l'église du prieuré reçut pour patrons dans la circonstance saint Vincent, diacre et martyr, patron de l'abbaye du Mans, et saint Domnole, évêque de la même ville, fondateur de l'abbaye de Saint-Vincent. Enfin Guillaume Patry accorda aux moines, et à leurs manants, le bois nécessaire pour leur chauffage et pour leurs constructions, le pasnage pour leurs porcs, la dîme de sa venaison et dix arpents de pré dans le bois Dauphy. Plus tard, ils reçurent d'un autre Patry, peut-être Guillaume IV, l'église de Saint-Julien du Mesnil-Patry et celle de Saint-Sauveur de la Villette, avec une redevance de cinq sous sur l'église de Saint-Pierre de Montilly, provenant de Raoul, frère de Guillaume ; cinq autres sous à prélever sur

l'église de Saint-Georges, la dîme de tous les étangs de Raoul, une *masure* (*mansura*, hôtellerie) à Crouay, près Bayeux, vingt-cinq sous à Luc-sur-Mer, la dîme de tous les moulins que le donateur possédait en Angleterre et une acre de terre à Culey-le-Patry.

Chaudière, mère de Guillaume IV, donna une seconde masure *ad Bos*, probablement les Boots à Athis ; plusieurs autres seigneurs ajoutèrent à ces dons. Guillaume Patry permit à l'abbé de Saint-Vincent de faire pêcher dans ses étangs pendant un jour, lorsqu'il viendrait à la Lande. Comme gage de reconnaissance, Geoffroy, curé de la Lande, avec le consentement de son seigneur, s'engagea à aller chaque année en procession avec ses paroissiens adorer la croix dans le cimetière du prieuré le dimanche des Rameaux, et de visiter l'église des moines le jour de saint Marc, aux Rogations et aux fêtes de saint Laurent, de saint Vincent et de saint Domnole.

Les Patry allèrent plus loin et voulurent faire de leur prieuré une abbaye. Ils s'adressèrent à l'abbé de Saint-Vincent, Robert Ier, de Guiraine, qui gouverna cette abbaye de 1148 à 1178, afin d'obtenir qu'on mit à la Lande douze moines, gouvernés par un abbé. Robert de Guiraine y consentit après avoir consulté son chapitre, mais à la condition que l'abbé de la Lande serait élu à Saint-Vincent du Mans, et qu'il resterait avec ses moines sous l'obédience de la maison mère. Le projet ne fut point alors mis à exécution ; mais dom Colomb prétend que les Ango de Flers le reprirent à partir de 1665, et même entamèrent un procès en forme pour réclamer l'exécution des promesses faites par Robert de Guiraine. Il faut ajouter que la chose ne s'en exécuta pas davantage, et que ce monastère de la Lande n'a jamais pu parvenir à la dignité d'abbaye.

On a remarqué avec une certaine surprise que les enfants de Guillaume IV ne paraissent avoir fait aucun don à la Lande, tandis qu'ils se montraient si généreux envers certains autres monastères. On a attribué cette anomalie à une diminution considérable dans la famille des Patry, soit à cause de leur révolte contre le roi Henri II d'Angleterre, soit plutôt peut-être à cause de leurs prodigalités. Mais il est certain aussi qu'ils ont pu être découragés par le mauvais état financier du monastère de La Lande. Les moines étaient loin d'avoir répondu à ce

qu'on attendait d'eux. Eudes Rigault, archevêque de Rouen, dans une visite pastorale qu'il leur fit peu d'années après la mort de Mathilde, constata chez eux une telle incurie et une telle insouciance de la Règle que les trois moines qui habitaient alors le prieuré n'en possédaient pas même un exemplaire. Aussi l'archevêque fit-il appeler le prieur au Plessis-Grimoult le 4 septembre 1250 et à Belle-Etoile le 11 octobre 1256, pour lui faire rendre compte de l'état de son prieuré, toujours habité par trois moines, qui jouissaient d'un revenu de quatre-vingt-dix livres tournois et restaient chargés d'une dette d'environ quarante livres. Cet état n'était pas avantageux ; et, pour soulager le monastère, Eudes Rigault fit grâce de son droit de procuration au prieur Thomas, qui toutefois se reconnut soumis à cette redevance par une charte de l'année 1256.

Environ un an après, le 6 mai 1257, l'archevêque, après avoir été défrayé à Belle-Etoile aux dépens du prieur de la Lande, visita enfin son monastère, où il trouva pour moines, comme il est rapporté dans son *Journal*, frère Jehan de Chellesie (peut-être de Chelsea, en Angleterre) qui était prieur, frère Pierre de Briesche et frère Jehan de Vaz (peut-être de Vaas, au département actuel de la Sarthe). Ils mangeaient de la viande sans nécessité et n'observaient pas les jeûnes réglementaires. L'archevêque leur enjoignit de se corriger, et vit avec déplaisir que le prieur ne couchait pas dans le dortoir, mais dans une salle basse. Leur église était encombrée de bois, de poutres et de coffres, qu'Eudes ordonna d'enlever aussitôt. Les moines déclarèrent avoir quatre-vingt-neuf livres de revenu, sur lesquelles ils devaient cinquante-quatre livres, mais leurs provisions pour l'année étaient suffisantes. L'archevêque ne coucha point à la Lande-Patry, où les appartements étaient trop petits pour le recevoir. Il retourna à Belle-Etoile, où le prieur de la Lande le défraya encore.

On connaît peu de prieurs de ce monastère par leur nom. Guillaume est mentionné dans la donation que fit au prieuré du tiers des dîmes de Lande, Raoul Tesson, entre 1165 et 1174. Osmond figure dans une charte sans date, que dom Colomb rapporte à l'an 1190 ou 1191. M. Appert se demande si ce n'est point un Osmond de Flers dont une transaction avec les moines de la Lande-Patry est signalée dans une charte de Guillaume de Caligny.

En 1288, le jeudi avant la Pentecôte, les moines de la Lande consentirent une transaction avec Jean de Saint-Célerin, et s'engagèrent à ne pêcher dans son vivier de la Lande qu'une fois l'an, l'espace d'un jour, et pour leur provision d'un jour.

Le 19 juin 1382, le prieur de la Lande, Julien du Bois, céda pour deux ans ses dîmes du Mesnil-Patry à un bourgeois, nommé Ricard Champin. C'était en pleine guerre de cent ans : le monastère était probablement abandonné et Julien du Bois profita d'une trêve pour conclure le bail dont nous venons de parler. Les paroisses elles-mêmes étaient alors désertes, et les animaux sauvages y exerçaient leurs ravages à loisir.

On ne sait si c'est dans ces malheureux temps ou au temps des ravages des Huguenots en 1562, que la chapelle du prieuré fut ruinée ; mais dans un bail passé au nom de frère François Coustard, religieux de Saint-Vincent et prieur de la Lande-Patry, le 18 octobre 1577, il fut stipulé que les preneurs Guillaume et Jehan Huard, frères, dont le premier était écuyer, baron de Fresnes, et demeurait à Landisacq, seraient tenus de réparer et de rebâtir la chapelle du prieuré, en prenant le bois sur les possessions des moines, d'y faire célébrer dûment le service divin comme on le faisait autrefois, d'habiter le prieuré ou d'y mettre des gens de bien et non scandaleux, enfin de recevoir les religieux et leurs chevaux lorsqu'il en irait quelqu'un à la Lande-Patry.

Un second bail fut consenti le 26 mars 1584, au nom de Jean Marye, tabellion à Cerisy et de trois autres habitants de la contrée. Ce bail était près de finir lorsque, le 13 décembre 1589, Henri IV fit don des revenus de la Lande à Henri de Pellevé, seigneur de Flers. Les moines n'acceptèrent pas cette décision sans résistance, et ils nommèrent Jean Marye leur procureur, pour intenter un procès. Il se conclut un arrangement, et le 18 mai 1591, le cellérier, stipulant pour les moines et frère Gatien Peschard, prêtre, prorogèrent, au nom du prieur de la Lande, le bail précédent, en faveur du seul Jehan Marye. Le dernier bail passé au nom de Gatien Peschard est du 7 janvier 1602. Dans les siècles suivants, il n'est plus question des prieurs de la Lande-Patry, et les actes sont passés au nom des Pères bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Il nous reste un acte de 1730, qui nous apprend que les fruits

du prieuré de la Lande, affermés alors à huit cents trente-cinq livres, avaient été réunis à la mense commune de l'abbaye de Saint-Vincent. On trouve dans cette pièce, et plus encore dans une autre de 1724, l'énumération des revenus et possessions du prieuré. Plusieurs fois au siècle précédent, en 1617, 1668 et 1673, les moines avaient déclaré tenir leur fief, qui s'étendait sur les paroisses de la Lande-Patry et de Chanu, du baron de la Lande pour le service divin seulement. Aussi rendirent-ils hommage au roi jusqu'en 1612 ; alors ils furent condamnés, le 30 octobre, par sentence émanant du siège de Domfront, à rendre cet hommage au seigneur de la Lande-Patry.

Enfin, le 1er mars 1754, les revenus de la Lande furent affermés moyennant une redevance de sept cents livres par an, au curé de Montilly, messire Nicolas François du Rosel de Beaumanoir ; mais il renonça bientôt à la gestion de ces biens, se munit d'une procuration des religieux et accorda un bail de sept années au sieur Louis Dupont, de Cerisy-Belle-Etoile, cautionné par messire Ange-Hyacinthe de la Motte-Ango, comte de Flers. Celui-ci fut le dernier fermier des Bénédictins de la Lande. Il prit directement à bail en 1783, pour neuf années, les fruits du prieuré de Saint-Laurent de la Lande-Patry.

Saint-Nicolas du Merlerault

Nous devons mentionner encore ici une église qui a joui dans l'histoire d'une assez mince notoriété ; mais qui dut son existence à une famille seigneuriale étroitement alliée à celle des Giroye, fondateurs de l'une des plus belles abbayes de la contrée, Saint-Evroult. Il s'agit de la collégiale de Saint-Nicolas du Merlerault, bâtie près du vieux château qui défendait cette localité, par messire François du Merle, seigneur et baron du Merlerault.

Ce fut en 1087, que des marchands de la ville de Bari enlevèrent de son tombeau primitif le corps du fameux saint Nicolas, évêque de Myre, pour le soustraire aux profanations des Turcs. Les Normands étaient alors maîtres de Bari, comme de toute l'Italie méridionale : ils rendirent de grands honneurs au saint évêque, reçurent en présent quelques-unes de ses reliques, entre autres des fragments de son tombeau et une fiole remplie

de la liqueur qui découle sans cesse de ses ossements vénérables ; plusieurs d'entre eux, qui revinrent en Normandie propagèrent beaucoup le culte du saint évêque. Ce fut le cas des seigneurs du Merle, dont l'un, nommé Guillaume, figura parmi les gentilshommes normands qui, au XIe siècle, se distinguèrent dans les royaumes de Naples et de Sicile.

La fondation de François du Merle en l'honneur du saint évêque de Myre, avait à sa disposition sept prébendes et fut desservie d'abord par des chapelains ayant à leur tête un dignitaire qui portait le titre de trésorier. Elle était située tout près de la ville du Merlerault, nommée alors, le Merle-Raoul ; tandis que l'église paroissiale de ce temps dédiée au grand évêque de Tours, saint Martin, en était à une demie-lieue environ. L'agglomération s'est rapprochée et groupée autour de cette dernière, qui dépendait alors de Saint-Evroult, tandis que Saint-Nicolas eut pour patrons, jusqu'à la révolution, les seigneurs du lieu. Ceux-ci ajoutèrent de nouvelles prébendes à celle qu'elle possédait auparavant, et en 1771, Foucaud, plus tard maréchal de France, ajouta aux sept prébendes primitives une dîme à prendre sur la cure de Saint-Sulpice de Gâprée. Au XVIe siècle, la collégiale avait le patronage du bénéfice cure de Saint-Martin du Mesnil-Froger, qui avait appartenu deux siècles auparavant à la famille du Merle.

Saint-Nicolas du Merlerault partagea presque constamment le sort du château près duquel on l'avait bâtie. Du XIIe au XIVe siècle, les barons du Merle restèrent tranquilles dans leur manoir, et plusieurs membres de la famille devinrent des gens d'église. Pendant tout ce temps, ils firent fleurir le culte de saint Nicolas, dont la fête attirait un grand concours, parce que sa collégiale était devenue un centre de dévotion.

Mais la guerre de cent ans soumit la Normandie à des épreuves cruelles, et en 1345, un commencement d'incendie, allumé par les Anglais commandés par Geoffroy d'Harcourt, détruisit en partie la ville du Merlerault. Onze ans plus tard, en juin 1356, le château fut emporté d'assaut et pillé par le duc de Lancastre. Les grandes Compagnies s'y établirent, à cause des gras pâturages qu'ils trouvaient dans la contrée et des beaux chevaux que nourrissait la campagne, et dont ils s'emparaient sans scrupule.

Pendant près de quatre ans, ces Compagnies furent maîtresses absolues dans la contrée ; mais Guillaume VIII du Merle, l'un des plus vaillants capitaines du dauphin Charles, le futur Charles V, battit les Anglais sous les murs de Saint-Nicolas, leur reprit de vive force le château, et y replaça son neveu Jean du Merle, qui en était le maître légitime. Cette reprise de possession fut reconnue par une clause du traité de Bretigny, en 1360.

La collégiale cependant fut respectée au milieu de ces péripéties ; mais peu de fidèles vinrent la visiter pendant ces jours malheureux. Cependant il est à croire que le service divin y était célébré par Macé Thiboust, curé de Saint-Léonard-des-Parcs, que les hommes des Compagnies avaient fait prisonnier, et qu'ils employaient à tenir leurs registres. Ces Compagnies d'ailleurs avaient aussi à leur suite les chapelains attachés à la personne et aux troupes de l'anglais Guillaume Glasdal, auquel son roi Henri V, devenu maître de la Normandie, avait donné les baronnies de Gacé et du Merlerault. Ce guerrier s'établit dans la dernière de ces deux villes et se fit rendre aveu par les vassaux du domaine seigneurial le 7 septembre 1423 et le 27 janvier 1426. Quelques années après, le roi Charles VII entreprit les guerres qui devaient le rétablir dans son royaume : la ville du Merle-Raoul et son château furent entièrement détruits pendant ces guerres. La collégiale seule resta debout : la fête de saint Nicolas continua d'être solennellement célébrée; mais elle se transforma en assemblée commerciale, et c'est probablement l'origine de la foire de saint Nicolas, qui se tient chaque année au Merlerault le premier samedi de décembre. Il faut même remarquer qu'un des droits de cette foire se rattachait à l'une des prébendes de la collégiale : ce droit fut encore perçu par le bénéficier en l'année 1789.

Bien que la foi se fût considérablement affaiblie lorsque arriva la Révolution, la dévotion à saint Nicolas n'avait pas encore entièrement disparu au Merlerault : la collégiale continuait d'être un lieu de pélerinage, bien qu'elle fût alors dans un état de délabrement déplorable. Les jeunes personnes en âge de convoler au mariage allaient y prier pour obtenir du Ciel un parti avantageux. On sait que l'une des œuvres de charité les plus remarquables de l'illustre évêque de Myre est d'avoir doté

trois jeunes filles et de leur avoir ainsi procuré un mariage honorable au lieu de la prostitution à laquelle leur père au désespoir voulait les abandonner. Aussi, quand on voyait quelque jeune vierge prendre la route du vieux château, on disait en souriant : « Elle va prier saint Nicolas. »

La révolution de 1789 brisa cette dévotion en détruisant la collégiale ; cependant les messes dites aux intentions des fondateurs continuèrent jusqu'en 1790. Les revenus du bénéfice furent estimés par l'Assemblée générale du clergé de France en 1760 à quatre cents huit livres. En outre les chanoines de Saint-Nicolas exerçaient jusqu'en 1788 leur droit de patronage sur la cure du Mesnil-Froger : le registre des *Insinuations* du diocèse de Lisieux contient une présentation qu'ils firent le 25 juin de cette année 1788.

Ce fut seulement dix-huit mois après cette présentation, par un décret du 13 novembre 1789, sanctionné par le roi le 18 du même mois, que l'Assemblée constituante donna ordre à tous les bénéficiers du royaume de faire devant les juges royaux et officiers municipaux la déclaration de tous les revenus de leurs bénéfices. La collégiale comptait alors trois titulaires : les prêtres Beuchet, Chausson et Jouanne. Celui-ci était titulaire de la cinquième et de la sixième prébendes et il avoua environ cent vingt livres de revenu net. L'abbé Chausson, titulaire de la troisième et de la quatrième prébendes, accusa deux cents quatre-vingt-quinze livres de rente, plus une terre d'environ deux acres et demie ; mais il fallait défalquer de ce revenu les charges dont les prébendes étaient grevées. Enfin l'abbé Beuchet, titulaire des deux premières prébendes, accusa cinq cents quatre-vingts livres de rente. Il avait en outre la trésorerie qui lui rapportait environ trois cents quarante à trois cents cinquante livres de rente, mais dont il fallait défalquer aussi les charges.

Ces déclarations n'étaient qu'un moyen employé pour spolier plus sûrement l'Eglise : ces biens catalogués devaient bientôt être enlevés à ceux qui les possédaient. Le lundi 30 mai 1791, le conseil du Merlerault décréta que les murailles de l'église de Saint-Nicolas, qui venait d'être vendue en même temps que les bénéfices eux-mêmes, seraient démolis et que les matériaux seraient employés à la construction d'un corps de garde et

autres bâtiments nécessaires. Ces matériaux servirent en effet à construire l'extrémité nord des anciennes halles, qui renfermaient plusieurs pièces affectées aux services publics, et qui ont été remplacées de notre temps par d'autres beaucoup plus commodes et plus belles.

Il ne reste donc plus aujourd'hui aucun vestige de la collégiale de Saint-Nicolas : seul, le lieu où elle s'élevait autrefois s'appelle encore le *champ de la Chapelle* : il était au nord-ouest et non loin des murs du château. Une note datée de 1764 nous apprend qu'à cette époque l'église était sans couverture, vitrage, ni porte ; mais que l'architecture de ce vestige informe faisait honneur à la maison du Merle : il paraît en effet que le vaisseau était vaste et d'un très bon goût.

Le château du Merlerault lui-même a entièrement disparu. Cependant, au commencement de ce siècle, on voyait encore sur l'emplacement un châtelet muni de deux tourelles.

Ce château avait néanmoins ses souvenirs, et la maison du Merle, qui le possédait, avait été l'une des principales de la contrée. Foucaud du Merle, créé maréchal de France par Philippe-le-Bel, possédait, outre sa baronnie, celles de Messey et de Goron ; les seigneuries de Gacé, de Médavy, de Champ-Haut, du Bois-Turpin, de Planches, du Bois-Barbot, de Saint-Julien-le-Faucon, de Ronfeugeray et de Vaux-sur-Loir. En outre, il obtint, en échange d'une rente qu'il percevait sur le trésor royal, la baronnie de Briouze et la seigneurie de Bellou-au-Houlme.

On distingue encore aujourd'hui l'enceinte de l'ancienne forteresse, à un kilomètre environ du bourg actuel du Merlerault, dans un herbage qui longe la vieille route de Séez. Les vestiges de ce château occupent une superficie d'environ quatre hectares. Le fort était entouré de la ville du Merle *(Merulensis)* : les serfs attachés au domaine féodal avaient été relégués plus loin, dans un village nommé encore aujourd'hui la Hutelière, au sud des restes du château. Il est facile de voir même dans l'état actuel des choses, que le château était couvert à l'ouest par un côteau boisé, au nord et à l'est par un moulin, deux étangs et le lit profond du ruisseau de Saint-Martin. C'était sur un mamelon qui dominait l'un des étangs que s'ouvraient les portes de la ville. Mais tout a disparu, et il ne reste plus de

ces anciennes gloires du Merlerault qu'un vague souvenir, qui même s'effacerait de jour en jour, si des historiens patriotes, tels que M. l'abbé Rombault, supérieur du Petit-Séminaire de Séez, mort depuis curé doyen de Messey, à qui nous devons les détails que nous venons de rapporter, ne prenaient soin de faire revivre ces souvenirs d'un passé noble et glorieux.

Mort de l'Évêque Jean Ier

Pendant que ces fondations s'établissaient, et que la Normandie, un peu lasse de ses anciens ducs, devenus trop Anglais, cherchait à recouvrer son indépendance ou à redevenir française, comme elle l'était avant Rollon, l'évêque de Séez, Jean Ier, s'affaiblissait de jour en jour, et bientôt il passa à une vie meilleure, presque en même temps que son collègue du Mans, Hugues de Saint-Calais. L'évêque de Séez fut enseveli dans sa cathédrale. On lui composa cette épitaphe, qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui dans une *chronique normande*, tirée de l'abbaye de Saint-Victor de Paris.

« *Desinat elatis quisquâm confidere rebus :*
Omnia mors aequat.
1143 obiit Joannes Sagiensis (ou *Salariensis*) *episcopus cui successit*
Girardus, canonicus ejusdem Ecclesiæ.

Que l'on cesse de se confier dans les grandeurs : la mort rend tout égal. En 1143 mourut Jean, évêque de Séez, qui eut pour successeur Girard, chanoine de la même Eglise. »

L'évêque du Mans, Hugues de Saint-Calais, était mort dès le 6 février de cette même année 1143 : il fut remplacé par Guillaume de Passavant, qui avait été comme lui disciple du saint évêque Hildebert.

Guillaume Talvas III venait de partir pour la croisade, et son départ avait rendu Geoffroy Plantagenêt de plus en plus maître dans nos contrées. L'Eglise n'eut pas à se féliciter de ses succès. Il se montra peu soucieux de la discipline ecclésiastique, et souleva en Normandie la querelle des investitures, en prétendant au droit d'instituer lui-même les évêques. La vacance du siège de Lisieux en particulier, s'était prolongée trois années

entières avant la décision d'Innocent II, dont nous avons parlé plus haut.

Le Prieuré de Chêne-Galon

Il faut probablement rapporter encore au pontificat de Jean I[er] la fondation du petit monastère de Chêne-Galon, bien que la date de cette fondation ne nous soit pas parfaitement connue.

Chêne-Galon est une petite rivière qui arrose les environs de Bellême et d'Eperrais, et qui traversait jadis la partie la plus sauvage et la plus solitaire de la forêt de Bellême. Ce fut dans cette retraite profonde et sur la rivière même que quelques bons moines, amateurs de la vie purement anachorétique, vinrent s'établir au commencement du XII[e] siècle, aussi étrangers, même aux affaires monastiques que les autres moines l'étaient aux affaires du monde. Le lieu qu'ils choisirent est à trois quarts de lieues à l'ouest de l'église d'Eperrais ; c'est là qu'ils furent connus par Rotrou III, ou Rotrou-le-Grand, fondateur de la Trappe, qui résolut de les favoriser. Il les fit affilier à l'Ordre de Grandmont, fondé à la fin du siècle précédent par saint Etienne. Le comte leur donna trois hommes francs et libres : l'un de Mortagne, l'autre du Theil, le troisième de Nogent. Il est à propos de remarquer que les religieux de Chêne-Galon ne pouvaient alors posséder ni terres, ni églises. Les papes adoucirent plus tard la rigueur de cette loi. Il faut entendre par les hommes que Rotrou III leur donna en place de terre, la quotité d'impôts qu'il percevait de ces hommes, qui restaient francs et libres. Ils devenaient par l'acte de donation *contribuables* du monastère.

Mais, pour une communauté entière, le revenu fourni par ces trois hommes était fort minime : Rotrou IV ajouta au don de son père quatre autres hommes francs, choisis également à Mortagne, le Theil et Nogent.

Rotrou IV fut tué au siège de Saint-Jean-d'Acre, où il combattait avec Philippe-Auguste, en 1191. Deux ans après, en 1193, son successeur, Geoffroy IV, chevauchant dans la forêt de Bellême, alla visiter Chêne-Galon, et fut en même temps frappé non moins qu'édifié de l'esprit de régularité, d'austérité et de vertu qu'il remarquait dans ce pieux et solitaire asile. Il augmenta notablement les revenus des religieux par une charte du

26 février de cette année 1193. Son épouse, Mathilde ajouta encore notablement au don de son mari. Toutes ces possessions furent confirmées au prieuré en 1216, par le comte Thomas, et ensuite par son oncle et successeur Guillaume, évêque de Châlons en même temps que comte du Perche.

Les religieux de Chéne-Galon, par humilité, ne voulurent jamais d'abbé, et. pendant tout le temps de leur existence, restèrent soumis à la juridiction d'un simple prieur ; mais ils jouissaient de l'estime générale. On ne les appelait que « les Bons Hommes de Chêne-Galon » : *boni homines de Quercu-Galonis :* leur église était connue sous le nom de Notre-Dame de Guérangalois.

L'historien du Perche, René Courtin, qui écrivait en 1611, nous fait encore un grand éloge de ces humbles religieux, qui paraissent avoir conservé jusqu'alors leur ferveur première, on connaît peu le nom des prieurs : toutefois on sait que le dernier ou l'avant dernier s'appelait Vitecoq.

En 1783, immédiatement ou non après la mort de Vitecoq, les revenus de Chêne-Galon, jugés insuffisants, furent réunis â ceux du Séminaire de Séez pour le soulagement des prêtres infirmes. Cette disposition mit fin à l'existence de l'humble, mais édifiant prieuré de Chêne-Galon, qui pourtant était devenu un lieu de pélerinage fréquenté, à cause d'une portion de la vraie Croix, que les moines avaient acquise on ne sait trop à quelle époque.

En 1789, l'emplacement du monastère fut vendu comme terrain appartenant à la nation. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme vulgaire, appartenant à un simple particulier.

CHAPITRE X

Girard II, 34e Évêque de Séez

1143-1157

—

Difficultés qu'éprouva Girard II à son avénement : intervention d'Arnoult de Lisieux et de saint Bernard. — Fondation de l'abbaye de Perseigne. — L'abbaye de Tyronneau. — Saint-Martin-du-Vieux-

Bellême. — Concile de Reims. — Rotrou IV. — Mort de Geoffroy Plantagenêt. — Henri II. — Fondation de l'abbaye de Silly. — Mort de l'impératrice Mathilde, mère de Henri II. — Dernières actions et mort de l'évêque Girard II.

Difficultés qu'éprouva Girard II a son avénement au Siège pontifical

Le nouvel évêque de Séez, Girard II, eut encore plus à se plaindre que son prédécesseur de la conduite de Geoffroy Plantagenêt à son égard. Bien que cet évêque fût d'un commerce agréable et très lettré *(vir jocundus et litteratus* dit la chronique normande de l'abbaye de Saint-Victor), il déplut à l'évêque de Lisieux Arnoult, frère du défunt évêque de Séez Jean Ier. Il paraîtrait que l'une des principales causes de cette antipathie fut la sécularisation du chapitre de la cathédrale de Séez. Jean et son frère regardaient, et avec quelque raison, ce nous semble, la régularisation de ce chapitre comme une des meilleures et des principales œuvres du pontificat précédent : la destruction de cette œuvre irrita beaucoup l'ancien archidiacre. En général d'ailleurs on n'est pas porté à aimer quelqu'un qui détruit une œuvre à laquelle on a pris part, et ce sentiment est naturellement beaucoup plus prononcé quand on est persuadé que cette œuvre était bonne, comme il était certainement permis à Arnoult de le croire de la réforme opérée par son frère.

L'évêque de Lisieux crut donc pouvoir en toute justice, pour soutenir l'honneur et la gloire de l'évêque défunt, attaquer comme anticanonique auprès du pape Célestin II l'élection de son successeur. Il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui disait que quatre chanoines seulement étaient d'accord avec le nouvel élu, et encore sur les quatre, l'un était jeune et frère de Girard lui-même, un autre était néophyte et domestique, le troisième était parent de l'élu à un certain degré ; enfin le quatrième, voué à la vie religieuse dès son enfance, était encore imberbe, et d'un autre côté fort attaché au monde. C'était le nouvel évêque qui avait alléché ces quatre personnages par ses dons et par ses promesses. On avait espéré d'abord pouvoir fournir les preuves de la nullité de l'élection, mais on n'y était pas parvenu : elle avait cependant été faite par ambition et avec la plus grande légéreté, et elle pouvait se terminer par le parjure.

Arnoult conseillait donc au pape de consulter la personne lésée, c'est-à-dire le compétiteur de Girard, afin de lui faire justice, et d'employer les armes spirituelles contre ceux qui lui avaient fait injure. Le comte d'Anjou lui-même, alors souverain du pays, reconnaissait que la justice était pour le candidat malheureux, qui avait été absous par l'archevêque et par le conseil des évêques ; mais le pape cependant pouvait revenir sur le jugement porté par eux, et il restait en dernière analyse maître absolu sur ce point, bien que les évêques eussent la liberté de juger et tînssent à cette liberté. Girard ne pouvait être qu'une tête d'airain sur une statue d'or ; c'est-à-dire un évêque très grossier à la tête d'un excellent diocèse. Arnoult terminait en demandant pour Séez au pape un évêque pris dans le clergé séculier.

Nous verrons plus tard que cette attaque de l'évêque de Lisieux portait à faux au point de vue de la validité de l'élection ; mais elle renfermait quelque chose de vrai pour ce qui était de la personne de l'évêque. Il est certain en effet que Girard, qui pourtant s'était formé à la discipline ecclésiastique dans le chapitre, sous la direction du vénérable évêque Jean, frère du plaignant et prédécesseur de l'accusé, n'eut point pour son œuvre de régularisation du chapitre l'affection qu'il aurait dû avoir, ce qui justifie jusqu'à un certain point les attaques d'Arnoult. Toutefois on est forcé de reconnaître que ce dernier avait été probablement prévenu contre Girard par le chanoine qui briguait le siège de Séez, mais que les suffrages de ses collègues n'avaient pas favorisé, comme l'insinue l'évêque de Lisieux dans la lettre dont nous venons de parler.

Geoffroy Plantagenêt prit fait et cause pour Arnoult contre Girard. Il paraîtrait qu'il avait été fâché de ce que les chanoines avaient élu un évêque sans son consentement : aussi attaqua-t-il le nouvel élu à main armée le jour même de sa consécration en 1144, ainsi que plusieurs autres chanoines qui subirent ainsi un dur châtiment pour avoir manqué de complaisance envers leur souverain.

Girard d'ailleurs se suscita lui-même de nouveaux embarras en sécularisant le chapitre, malgré l'orage qu'avait déchaîné contre lui le simple projet qu'il en avait formé au moment de son élection. Il demanda formellement au pape, qui était alors Eugène III, l'autorisation de faire de ses chanoines des prêtres

séculiers. Alors Arnoult de Lisieux redoubla d'efforts, défendit vigoureusement l'œuvre de son frère, et sollicita les chanoines afin qu'ils s'opposassent eux-mêmes aux desseins de leur évêque. Le pape envoya des juges sur les lieux ; mais Girard les récusa et en appela directement au jugement pontifical, dans la persuasion où il était que les chanoines qui lui étaient opposés ou n'oseraient, ou ne pourraient pas le suivre dans cette procédure. Cependant Arnoult le poursuivit jusque sur ce terrain, fit les frais de l'instance, et enfin employa l'autorité du grand saint Bernard, alors tout puissant dans le gouvernement de l'Eglise.

Girard, en voyant de tels obstacles s'accumuler devant lui, résolut de faire le voyage de Rome pour traiter directement l'affaire avec le Souverain Pontife ; mais Arnoult l'avait prévenu, et une lettre de saint Bernard lui-même avait averti le pape de se défier du suppliant. A cette époque, Célestin II était mort, ainsi que son successeur Lucius II, qui ne fit que passer sur le trône pontifical. Ce fut Eugène III, successeur de Lucius II, qui reçut la lettre du saint abbé de Clairvaux. On sait que ce pape avait été formé par saint Bernard lui-même, et qu'il ne faisait rien d'important sans consulter son vénérable maître. Saint Bernard, prévenu par Arnoult contre l'évêque de Séez, écrivit comme l'aurait fait l'évêque de Lisieux lui-même, qui d'ailleurs envoya en même temps que lui une lettre au pape Eugène III.

Intervention de Saint Bernard

Bernard estimait beaucoup Arnoult, et il ne pouvait pas supposer qu'il eût exagéré dans une matière aussi grave : le portrait qu'il fit au pape de l'évêque de Séez n'est pas flatteur, et marque le peu de cas que l'évêque de Lisieux faisait de son collègue. La lettre du saint Docteur se trouve dans ses œuvres où elle est placée la deux cent-quarante-huitième parmi celles qui composent sa correspondance connue. Elle porte la date de 1146.

Le saint abbé de Clairvaux, après avoir averti le pape de prendre garde à ceux qui voulaient le tromper dans les affaires ecclésiastiques, ajoute : « Si par exemple ce petit renardeau

fallacieux de Séez, méditant ses fraudes, » peut revenir dans son diocèse appuyé de votre autorité, avec quelle rage sévira-t-il contre tout ce qui se trouvera à sa portée ! il dévorera tout ce qui reste du troupeau. Il est allé renardeau : il reviendra lion, et il agira contre tout le monde, clergé et peuple, non plus avec astuce, mais ouvertement avec cruauté. — *Si, verbi gratiâ, sagiensis haec vulpecula fraudulenta, concinnans dolos vobis... poterit... vestrâ auctoritate redire, quantâ putatis malignitate de cœtero sævituram ! Heu ! quod reliquum est dévorabit. Nempé qui venit vulpecula, redibit leæna ; et in quoscumque, tàm cleri quàm populi, non jàm calliditate utetur, sed crudelitate.* »

Et le saint Docteur ajoutait comme conclusion et pour indiquer à son disciple la conduite à tenir dans la circonstance : « Ne vous laissez donc point émouvoir par l'air humble de cet homme, par son habit pauvre, son maintien suppliant, ses yeux baissés, ses paroles timides. Ne faites pas même attention à ses larmes, qui coulent, dit-on, comme il le veut, et savent parfaitement exprimer le mensonge. — *Non ergo vos moveat hominis facies miseranda, vilis habitus, vultus supplex, demissa supercilia, verborum humilitas ; sed nec ipsae lacrymulae, currentes, ut aiunt, ad nutum ejus, doctæ mentiri.* »

Le portrait, comme on le voit, est peu avantageux et convient à un hypocrite consommé ; mais saint Bernard insinue aussitôt qu'il parle d'après un autre, et qu'il ne connaît pas lui-même le personnage. Il doit tous ces renseignements à l'évêque de Lisieux, qui n'a épargné ni sa bourse ni sa peine, rempli qu'il est du zèle de la maison de Dieu : « *Gratias agimus domino Lexoviensi, qui, zelo domûs Domini tactus, nec marsupio pepercit, nec corpori.* » Nous avons vu en effet qu'Arnoult avait non-sulement fait beaucoup pour empêcher la sécularisation du chapitre, mais encore qu'il avait payé de sa bourse les frais de l'instance portée à Rome par les chanoines qui voulaient rester réguliers.

La lettre de saint Bernard se termine par la louange d'Arnoult, qu'il appelle un bon frère dont le plus grand désir est de susciter à son frère défunt une postérité intacte. Il engage donc le Souverain Pontife à lui savoir beaucoup de gré pour avoir entrepris cette affaire; car il importait beaucoup à la gloire et à la

réputation du pape que Girard fût débouté de ses prétentions.

Cette double autorité de saint Bernard et d'Arnoult de Lisieux, ne tint pas contre les faits, et la question finit par se dénouer en faveur du nouvel élu. Malgré leur mérite incontestable, ces deux personnages illustres avaient commis une faute de fragilité humaine. Nous avons dit que Girard avait certainement eu des torts dans l'affaire de la sécularisation du chapitre ; mais il n'en est pas moins vrai qu'Arnoult l'avait attaqué avec trop de passion et s'était laissé égarer par un trop grand amour pour la mémoire de son frère ; tandis que saint Bernard de son côté, s'était trop facilement laissé prévenir et avait condamné l'élection de Séez, ainsi que l'élu, sans aucun examen préalable. En somme Girard II, malgré ses torts, valait mieux que ce qu'on avait dit de lui, et son élection si critiquée était parfaitement valide. Le pape Eugène III vint lui-même en France quelque temps après avoir reçu la lettre de son saint maître ; et, après avoir examiné sérieusement la cause de Girard, il trouva que l'élection avait été faite dans les formes et la confirma de son autorité souveraine, malgré tout ce qu'on lui avait dit contre le nouvel évêque de Séez.

L'Abbaye de Perseigne

Girard II se trouvait évêque à temps pour assister à une fondation considérable qui se fit alors sur les limites de son diocèse : c'était l'abbaye de Perseigne, située dans le diocèse du Mans, mais faisant partie du Sonnois, cette petite province, dont une partie avait été évangélisée par notre saint Latuin. Perseigne eut tant de rapports avec notre diocèse, et en particulier avec les abbayes de Saint-Martin de Séez et de la Trappe, que nous devons, pour être complet, rapporter ici succinctement son histoire.

Guy d'Etampes, évêque du Mans, avait, comme nous l'avons dit, introduit les Cisterciens dans son diocèse. Guillaume Talvas III, comte de Bellême et d'Alençon, qui professait aussi pour ces moines une grande admiration, et qui était, dit Marin Prouverre « aussi pieux et dévot que son bisaïeul maternel Guillaume Talvas II, avait été austère et cruel », résolut de les établir dans

ses états, et de répandre les dons de sa libéralité dans le Maine, comme il l'avait déjà fait dans le Ponthieu, dont il était également comte, et dans l'Hiémois, où il avait fondé l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, dont nous avons raconté l'histoire.

Chassé de Bellême, sa capitale, par le roi Henri Beauclerc au temps des guerres dont nous avons déjà parlé, il se réfugia dans son château de Saint-Remy-du-Plain, et y charmait ses loisirs en chassant dans la forêt de Perseigne. Un jour, il se sentit fatigué, se coucha et s'endormit au pied d'un arbre. Pendant son sommeil, il eut un songe qui lui parut un avertissement du Ciel. Il aperçut dans la forêt toute une phalange de moines habillés de blanc, qui semblaient venir de fort loin, ils s'arrêtèrent en ce lieu comme dans une demeure qui leur avait été ménagée par la divine Providence et y commencèrent la construction d'un monastère.

Guillaume comprit qu'en lui envoyant cette vision, la divine Providence lui imposait un devoir, et il résolut aussitôt d'établir les moines blancs dans le lieu qui lui avait été désigné par Dieu lui-même. C'était en 1130 : l'abbé de Citeaux était alors saint Etienne Harding, le maître de saint Bernard. Cet illustre abbé reçut avec honneur les députés du comte de Bellême, et leur donna pour être établis à Perseigne douze religieux de chœur, deux novices, vingt-un Frères convers et un laïque pris parmi ceux qu'on nomme encore aujourd'hui les *Oblats*, et qui se donnent à la communauté sans prendre l'habit religieux : toute cette troupe fut placée sous la conduite d'un prieur nommé Raoul.

Guillaume Talvas s'empressa de concéder à cette colonie monastique dans la forêt de Perseigne un lieu convenable et un terrain suffisant pour s'y établir ; et, afin d'assurer l'avenir de cette fondation, il s'associa comme donateurs ses deux fils, Guidon et Jean. La charte de fondation est datée du 9 octobre 1145, et signée de Guillaume de Passavant, évêque du Mans ; de Girard, évêque de Séez ; de Richard, abbé de Savigny ; de Raoul, abbé de Saint-André-en-Gouffer et de l'abbé de Saint-Vincent du Mans. Guillaume Talvas accorda aux moines du nouveau monastère de grands revenus, afin qu'ils priassent Dieu pour le salut de son âme ; et leur église, qui se trouvait achevée, fut dédiée ce jour-là même par l'évêque du Mans,

Guillaume de Passavant, assisté de notre Girard de Séez. On lui donna pour patrons la très sainte Vierge, et les saints martyrs, Denis, Rustique et Eleuthère, dont la fête se célébrait déjà, comme elle se célèbre encore aujourd'hui, en ce jour du 9 octobre.

L'abbaye de Perseigne est située sur le territoire de la paroisse du Neufchâtel. L'une de ces possessions primitives fut l'église de Saint-Rigomer-des-Bois, à laquelle le comte ajouta toutes les autres églises qui se trouvaient entre son église abbatiale et son église paroissiale du Neufchâtel ; la *grange* ou petit monastère de Clairefontaine ou Clairfont *(de Claro-Fonte)*, fut donnée en aumône au nouveau monastère par les moines de Saint-Martin de Séez. Nous verrons dans tout le cours de l'histoire la liaison la plus intime régner entre cette abbaye et celle de Perseigne.

Les privilèges de la nouvelle abbaye étaient nombreux : signalons en passant le droit de pêcher dans la Sarthe, qui coule assez près de là. Protégée par les rois d'Angleterre et par les comtes de Bellême, cette abbaye prospéra beaucoup et rapidement ; toutefois son domaine féodal ne s'est jamais étendu au-delà de celui de la châtellenie de Perseigne. Ses armes étaient *d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, à la croisette d'or en chef, et à la bordure de gueules chargée de huit besans d'argent.* Elle renfermait, avant d'être ruinée comme elle l'est aujourd'hui, quatorze tombeaux de ses bienfaiteurs, dont la plus grande partie était de la famille de Bellême. On y comptait aussi plusieurs comtes d'Alençon, de la race royale des Valois, entre autres le jeune Pierre, fils de Pierre II d'Alençon, qui fut enseveli dans cette abbaye en 1375 ; on y porta ensuite son frère Jean, mort en 1376; et sa sœur Marie, morte en 1377.

Raoul, que nous avons vu prendre possession de Perseigne à la tête des moines de Citeaux, ne fut point élu abbé : le premier qui ait obtenu cette dignité à Perseigne fut le vénérable Hérard, qui gouverna cette abbaye pendant trente-cinq ans, et fut remplacé par le célèbre Adam sur lequel nous aurons à revenir dans le cours de cet ouvrage.

Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire de l'abbaye de Perseigne, qui n'a jamais appartenu à notre diocèse, et qui

même se trouvait hors des limites de la province de Normandie. Nous constaterons seulement dans la suite des événements qui composent notre histoire les rapports qu'eut cette abbaye avec les monastères du diocèse de Séez.

L'Abbaye de Tironneau

La fondation de Perseigne fut suivie d'une autre qui, bien que située encore en dehors des limites de notre diocèse, touche néanmoins à son histoire, puisque les fondateurs furent tirés de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, dont nous avons fait connaître plus haut l'origine et le développement. Il s'agit de l'abbaye de Notre-Dame de Tironneau, située sur la paroisse de Saint-Aignan-sous-Ballon, au diocèse du Mans.

Après qu'on eut préparé pendant trois ans la fondation de ce monastère, on s'adressa pour le peupler à saint Bernard lui-même, afin d'obtenir par son moyen du supérieur général, des moines cisterciens, alors plus estimés que ceux de toutes les autres branches de l'Ordre de saint Benoît. Le saint docteur fit désigner, comme devant fournir ces moines, l'abbaye de Saint-André, l'une des filles de Savigny, dont nous avons parlé dans la vie de son fondateur, le bienheureux Vital de Mortain. Le premier abbé de Tironneau fut Havaud ou Haraus qui fut intronisé en 1148. Il fut remplacé en 1154 par Guillaume de *Coronis*, qui était un des premiers religieux, venu de Gouffer. Ce fut le mérite suréminent de ce dernier qui le désigna aux suffrages de ses frères.

Cette abbaye de Tironneau était d'ailleurs destinée à devenir importante, et elle fournit plusieurs fois des abbés aux monastères du diocèse de Séez. Jean de Ballon, entre autres, d'abord abbé de Tironneau, devint en 1250 abbé de Saint-André en Gouffer, et en 1261, abbé de Savigny.

Sainte-Marie du Vieux-Bellême

L'année même où il avait assisté à la consécration de l'église de Perseigne, 1145, l'évêque Girard II fut appelé à rendre un service à Guérin, abbé de Marmoutier, ainsi qu'à ses moines : il les confirma dans la possession de l'église de Sainte-Marie-

du-Vieux-Bellême, bâtie dans l'enceinte même du château primitif de cette ville, et plus tard nommée Saint-Santin. C'était alors le vénérable abbé Garnier, successeur de Guérin, qui gouvernait ce monastère : il reçut avec reconnaissance, en son nom et au nom de ses moines, le don de l'évêque de Séez. La charte de donation était conçue en ces termes :

« Girard, par la grâce de Dieu, humble ministre de l'Eglise de Séez, à Garnier, par la même grâce, abbé du monastère de Marmoutier *(sancti Martini majoris Monasterii)*, et à tout son chapitre, salut.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Girard, évêque de Séez : malgré mon indignité, j'ai concédé aux moines de Marmoutier et à vous, frère Garnier, ainsi qu'à tous les chanoines qui doivent succéder à ceux que nous avons maintenant, l'église de Sainte-Marie-du-Vieux-Château de Bellême, à perpétuité.

Cette concession a été faite l'an de l'Incarnation du Seigneur 1145, sous le pontificat d'Eugène III, Hugues étant archevêque de Rouen, Louis (*le Jeune*) étant roi de France, et son frère Robert seigneur de Bellême.

Si quelqu'un ose témérairement annuler ou diminuer cette donation, qu'il soit frappé d'un perpétuel anathème.

Les témoins de cet acte sont les archidiacres Henri Roger, Hémeric, Guillaume, Hugues, chanoine, Albéric, doyen et Geoffroy, prêtre.

Et j'ai signé, moi, Girard, évêque de la sainte Eglise de Séez. »

Il faut remarquer dans cette charte la mention, comme seigneur de Bellême, de Robert, frère du roi de France Louis-le-Jeune. C'était Robert de France, comte de Dreux, qui avait épousé la veuve de Rotrou III, comte du Perche, et s'était porté comme tuteur des enfants de sa femme, ce qui lui donnait le rang et les pouvoirs de comte du Perche et par suite de seigneur de Bellême. Nous avons déjà parlé d'Eugène III, qui gouvernait alors l'Eglise universelle. Ancien disciple de saint Bernard, il avait été ensuite abbé du monastère cistercien de Saint-Anastase des Trois-Fontaines, à Rome. Ce fut là qu'on le prit pour le faire pape à la mort de Lucius II.

« Ce fut, dit Marin Prouverre, un homme de grande vertu

et insigne prudence, comme il le fallait dans ces temps de troubles et de calamités. Voyant les Romains ameutés contre lui, il se réfugia en France, asile ordinaire des papes persécutés, et il fut reçu humainement par le roi Louis-le-Jeune, qui lui baisa les pieds à leur première entrevue. »

Concile de Reims

Pendant le séjour du pape en France, il se tint plusieurs assemblées ecclésiastiques, entre autres celle de Chartres, où se trouvèrent nos évêques de Normandie. Il fut question, dans cette dernière d'envoyer des secours en Terre-Sainte, et saint Bernard y fut député dans le but de provoquer une croisade. Eugène, de son côté, se rendit à Paris, puis alla visiter l'abbaye royale de Saint-Denis, où il officia pontificalement à la messe de Pâques de l'an 1148. Ce fut aussi de cette abbaye qu'il convoqua à Reims un concile où se trouvèrent notre évêque Girard II, Arnoult de Lisieux, et plusieurs autres prélats de la province.

Deux points importants surtout furent traités dans ce concile, dont nous ne dirons qu'un mot, parce qu'il ne se rapporte presque en rien à l'histoire de notre province. L'un fut la condamnation d'Eon de l'Etoile, sorte de fou orgueilleux et dévot, qui, ayant entendu dire à l'église : *Per eum* (on prononçait alors *eon*) *qui venturus est judicare vivos et mortuos, et sæculum per ignem* », paroles tirées de l'Office des morts, prétendit qu'il était lui-même cet *éon* qui devait venir juger par le feu les vivants et les morts. Il n'y avait pas à raisonner avec un cerveau détraqué jusqu'à ce point. On arrêta Eon et on le mit dans une prison, où il mourut peu après.

L'autre erreur condamnée au concile de Reims était plus sérieuse : elle venait de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers. C'était un prélat vertueux et savant, qui avait enseigné longtemps dans plusieurs universités du royaume. Mais il avait l'esprit subtil et cherchait sans cesse des voies inconnues au commun des hommes. Cet esprit de chicane et de singularité le conduisit à des opinions extravagantes sur la divine essence, et sur la distinction des personnes dans la très sainte Trinité. Il fut réfuté par saint Bernard lui-même et condamné par le con-

cile de Reims. Le livre qu'il avait composé pour exposer ses erreurs fut supprimé. Gilbert se soumit et fut renvoyé absous : il retourna à son Eglise de Poitiers où il mourut presque aussitôt après son retour.

Notre évêque Girard II, avait rendu des services à l'Eglise et au pape dans les tristes circonstances dont nous venons de parler : il en fut récompensé en 1146 par la visite d'Eugène III, qui vint à Paris, et opéra la réconciliation de l'évêque de Séez avec le duc de Normandie, Geoffroy Plantagenêt. Le vertueux Girard pardonna volontiers à son souverain l'affreux outrage qu'il en avait reçu, et fut assez heureux à ce prix de voir la paix rendue à son Eglise.

Rotrou IV

L'état politique de la Normandie s'était un peu modifié à cette époque. Guillaume Talvas III était parti en 1147 pour la croisade, et son petit état restait en proie à ses voisins. Rotrou III, qui porte ordinairement le nom de Rotrou-le-Grand, avait été tué en 1143, au siège de la grosse tour de Rouen, et avait laissé son comté à son fils Rotrou IV, que nous avons déjà vu sous la tutelle du comte de Dreux, Robert de France, son beau-père. Nous verrons ce jeune prince gouverner le Perche jusqu'à son départ pour la Palestine, suivi de sa mort au siège de Saint-Jean d'Acre.

Mort de Guillaume Talvas III

Quant à Guillaume Talvas III, il mourut en 1171, et après lui la race des Bellême, dont il ne descendait déjà plus que par les femmes, cesse presque complètement d'apparaître dans l'histoire. Guillaume eut cependant pour successeur son fils Jean Ier, l'un des signataires de la charte de Perseigne, comme nous l'avons vu, et dont le nom se trouve dans quelques chartes de la Trappe. Outre Perseigne, Guillaume Talvas III avait encore fondé l'abbaye de femmes de Vignats, dont nous parlerons bientôt spécialement, et un prieuré à la Cochère, canton d'Exmes, probablement au lieu occupé autrefois par le monastère de saint Mérault, dont nous avons parlé en traitant de l'histoire du VIIe siècle.

Plusieurs querelles s'élevèrent dans le même temps entre quelques abbayes de nos contrées, au sujet de leurs possessions réciproques. Notre évêque Girard fut appelé à rétablir la paix en deux circonstances solennelles et importantes. Les deux abbés de Saint-Martin de Séez et de Lonlay se disputaient une église que le *Gallia christiana* appelle Saint-Pierre de Gol : dom Piolin croit qu'il faut entendre Saint-Pierre de Montsort, à Alençon, au sujet de laquelle il y eut en effet litige dans ce temps-là ; à moins pourtant qu'il n'y ait eu discussion sur deux églises portant le titre de Saint-Pierre, ce qui nous paraît peu probable.

Quoi qu'il en soit de l'objet du procès, l'intervention de l'évêque fut efficace : la paix fut rétablie, et l'église en question resta finalement à Saint-Martin de Séez.

Quelques temps après, Girard II assista encore, avec Hugues, archevêque de Rouen, et Rotrou, évêque de Lisieux, à la réconciliation de l'abbé de Fontenelle avec celui de Saint-Etienne de Caen, qui avaient eu également des difficultés ensemble.

Partout d'ailleurs, les fidèles ministres de l'Eglise répandaient alors autour d'eux des semences de paix et de vertu. Helman ou Hélinan, prieur de Solesmes, contribuait pour sa grande part à la conversion de Guy V de Laval, qui produisit dans la contrée un bien considérable.

Avénement d'Henri II, duc de Normandie

Un nouveau changement politique préparait le rétablissement de l'empire de Guillaume-le-Conquérant dans toute son intégrité. Geoffroy Plantagenêt mourait en 1150 ; et son fils, le jeune Henri II, déjà investi d'avance du duché de Normandie, prenait possession des comtés du Maine et de l'Anjou. Il ne lui manquait plus que l'Angleterre pour être aussi puissant que son aïeul, et il allait l'obtenir à la mort de son cousin, le roi Etienne. Ce jeune prince ne se faisait remarquer alors que par ses bonnes qualités, qui semblaient devoir lui concilier tous les anciens sujets du chef de sa race. Il n'avait qu'un grave défaut, qui devait être la cause de tous ses malheurs : il était d'une violence qui le faisait ressembler, lorsqu'il etait irrité, à une

bête féroce. Nous verrons ce caractère violent être pour lui la cause de grands crimes, et même lui faire faire un martyr.

L'Abbaye de Silly

La même année 1150, qui avait vu la mort de Geoffroy Plantagenêt, enrichit encore le diocèse de Séez d'une fondation nouvelle, dont nous avons maintenant à résumer l'histoire. Ce fut l'abbaye de Silly-en-Goufferne, de l'Ordre des Prémontrés, située entre Argentan et Exmes à deux lieues environ de l'une et de l'autre de ces deux villes. Cette abbaye occupait à peu près le centre de la forêt de Goufferne, dont l'abbaye de Saint-André occupait l'une des extrémités. L'ancienne église abbatiale de ce lieu est aujourd'hui l'église paroissiale de Silly, au canton d'Exmes et au diocèse de Séez.

On attribue la fondation de l'abbaye de Silly à un soldat angevin, nommé Drogon, qui devint chanoine en ce lieu, et y mourut quelques années après, le 6 août, comme il est mentionné dans le ménologe de son ancienne abbaye. L'église bâtie en ce lieu fut tout d'abord dédiée à la très sainte Vierge, et porte dans les chartes du XII[e] et du XIII[e] siècles le titre de Notre-Dame de Goufferne. Il paraît difficile de déterminer à quelle époque ce titre se changea en celui de Saint-Norbert, qu'elle porte aujourd'hui.

Nous avons assigné l'année 1150 comme date de cette fondation ; mais il n'est pas bien certain que ce fut en cette année que furent posés les fondements du monastère : il est seulement hors de doute qu'il existait avant l'an 1151. En ce temps, Mathilde d'Angleterre, déjà veuve en première noces de l'empereur Henri V, devint veuve une seconde fois de Geoffroy Plantagenêt, duc de Normandie et comte d'Anjou (*Andium*). Ce second veuvage lui inspira l'idée de se consacrer entièrement aux bonnes œuvres.

Elle fit donc tout d'abord bâtir deux abbayes de Prémontrés dans ses états. La première fut celle de Cherbourg, appelée Notre-Dame-du-Vœu, à laquelle Gauthier, archevêque de Rouen, du consentement du roi Henri II, unit l'abbaye de Saint-Hellier, dans l'île de Jersey, parce que les revenus de la première n'étaient pas suffisants pour l'alimentation du clergé qui la desservait.

La seconde abbaye bâtie ou plutôt complétée par Mathilde, fut celle de Silly, dont nous voulons parler. La première charte connue qui fut accordée en faveur de cette dernière porte la date de 1154 ; elle contenait les dispositions suivantes :

« Mathilde, impératrice, fille du roi Henri, à l'archevêque de Rouen, aux évêques, abbés, comtes, barons, vicomtes, préposés aux tribunaux, aux officiers des lois et à tous ses fidèles sujets, de toute la Normandie et spécialement d'Argentan, salut. »

« Sachez que pour le repos des âmes de mon père Henri, roi d'Angleterre, de ma mère, la reine Mathilde, et de mes deux époux, Henri, empereur d'Allemagne, et Geoffroy, duc de Normandie et comte d'Anjou, ainsi que pour celle de mon fils, sans oublier la mienne, j'ai donné et concédé en aumône perpétuelle à Dieu et à Sainte-Marie-de-Goufferne, ainsi qu'à tous les frères qui y servent Dieu, la vaste terre qui est entre la forêt et la rivière d'Ure, outre le droit d'herbage et de pasnage pour leurs animaux dans la forêt, le droit d'y recueillir du bois mort pour le chauffage, et du bois vert pour la charpente, le droit de commerce libre dans tous les bourgs et forteresses de ma juridiction, une rente annuelle de dix livres à prendre sur les revenus d'Argentan et sur ceux de la forêt de Goufferne, enfin dix livres de dîmes, quel que soit le revenu produit par les objets ci-dessus désignés. »

Mathilde ajoutait à ces dons ceux de la terre de Colombel, avec une maison à Argentan, et de la terre de Saint-Léonard-de-Goufferne, aujourd'hui le Bourg-Saint-Léonard, au canton d'Exmes. Cette terre avait été achetée des moines de Saint-Pierre-sur-Dive. Etaient témoins de cette charte et signèrent comme tels, Rotrou, évêque d'Evreux, Guillaume, fils de la donatrice, Godard du Val, Robert, fils d'Hémeric, et plusieurs autres dont le dernier dans l'ordre des signatures, est le chancelier Thomas, qui devait devenir plus tard le grand martyr saint Thomas de Cantorbéry.

Cette charte de fondation de Silly se trouve en entier dans le *Neustria pia* de du Monstier et dans les annales de l'Ordre de Prémontré : il convient d'en rapprocher un diplôme de Richard-Cœur-de-Lion, donné en 1190, et qui concédait à l'abbaye de Silly ou Notre-Dame-de-Goufferne, d'abord la vaste terre donnée par Mathilde entre la forêt et la rivière d'Ure, entre

Méguillaume (*Mero Willelmi*) et *Bedum Arenarii* (peut-être Villebadin).

Richard faisait toutes ces concessions sans charge et avec toutes les libertés et droits sur le bois et sur l'herbe que nous avons énumérés plus haut, les revenus de tous les *bigres* ou hommes de forêt, que son père avait établis en ces lieux, tout le domaine qu'avait possédé Henri II des deux côtés de l'eau, depuis Méguillaume jusqu'à la maison de Robert, fils d'Udon, et depuis les buissons (*spineta*) de Vienno, de l'autre côté de la rivière.

Le roi confirma en outre au monastère la possession de la terre de Colombel et de la maison du même nom, la terre de de Saint-Léonard-de-Goufferne ou du Bourg-Saint-Léonard, dix livres à prendre par an sur les revenus royaux d'Argentan, dix autres livres sur la forêt de Goufferne, deux boisseaux de froment et un boisseau d'orge, à prendre sur les moulins d'Argentan, l'église de Saint-Léonard, qui leur avait été donnée en aumône par Robert de Saint-Léonard, avec toutes ses dépendances, et l'église de Saint-Lambert, donnée par Robert Clopel. Il s'agit probablement de Saint-Lambert-sur-Dive, au canton de Trun. Le don de Robert Clopel était déjà mentionné sur la charte de Henri II.

Guillaume de Mandeville, comte d'Essex, avait donné de son côté les maisons de Blanc-Fossé, un bois qu'il avait acheté de Robert Delfay, de Nicolas de Bel-Autel, et autres. Ela de Sauceville, sœur de Robert de Dana, ajouta dix sous de rente que Roger Delclos lui versait, en forme de fief, comme droit sur les foires de Mont-Martin : elle y ajouta l'église de Sainte-Marie-du-Repos, dépendant aujourd'hui de Médavy, canton de Mortrée, plus quatorze acres de terre provenant d'un don de Foulques d'Aunou. Il est difficile de savoir de quel Aunou, les Foulques ayant posséde en même temps Aunou-le-Faucon près Argentan et Aunou-sur-Orne près Séez. Nous croyons pourtant qu'il s'agit d'Aunou-le-Faucon, pour des raisons que nous exposerons bientôt. Ela donna encore la dîme de son moulin d'Aunou et toute la pêche qui se faisait dans ses eaux.

Hugues d'Aunou avait donné une rente de vingt-un sous d'Angers à prendre sur Chaumont chaque premier dimanche de Carême. Tous ces dons étaient libres de servitudes.

L'acte était écrit de la main de Jean d'Alençon, probablement le fils de Guillaume Talvas III, qui était alors archidiacre de Lisieux et vice-chancelier de Richard. Il est daté du 6 avril de la première année du règne de ce prince, 1190.

Ce diplôme, comme on le voit, enrichit considérablement l'abbaye de Silly. Une autre charte, donnée encore par l'impératrice Mathilde, avait déjà augmenté auparavant ses possessions. En voici quelques extraits :

« Mathilde, impératrice, fille du roi Henri, à l'évêque de Séez, aux vicomtes préposés à la justice, aux officiers, baillis, et à tous nos fidèles sujets de la vicomté d'Argentan, salut. ».

« Sachez que j'ai donné et concédé en perpétuel l'aumône à Dieu et à Sainte-Marie-de-Goufferne, à Drogon, fondateur de ce monastère et aux autres chanoines qui y servent Dieu deux boisseaux de froment et un boisseau d'orge à prendre chaque année sur mes moulins d'Argentan. » Nous avons vu cette donation de Mathilde confirmée par le diplôme de Richard-Cœur-de-Lion.

Le roi Henri II, fils de Mathilde et de Geoffroy, fit aussi une charte en faveur de Drogon et de ses frères, elle est datée d'Argentan, et porte comme la précédente, la signature du chancelier Thomas. Comme celui-ci donna sa démission au roi peu de temps après avoir signé la charte de Mathilde, on est porté à croire que la charte de Henri II est de la même année que celle de sa mère, et peut-être antérieure. Ces dons sont tous faits au fondateur Drogon, ce qui prouve que l'abbaye n'existait encore que depuis peu d'années.

La charte de Henri II ne faisait que confirmer celles de sa mère. Elles furent amplifiées par une autre de Jean-le-Maréchal, seigneur d'Argentan, qui contient une disposition assez singulière. Ce seigneur donnait à l'abbé et aux moines de Silly *(de Sillero)*, les hommes que l'on appelait *Bigres*, et que nous avons déjà mentionnés ; ainsi que les héritiers de ces *Bigres*, habitant le *Bigrage*. Ces hommes étaient désignés pour faire les travaux d'exploitation qu'exigeait la perception du bois que les moines avaient le droit de prendre dans la forêt de Goufferne. Cette charte, datée de 1257, confirmait en outre tous les dons faits auparavant à l'abbaye.

Les Bigres

Il nous reste à parler de ce nom de *Bigre*, que l'on prononce encore de nos jours sans y attacher aucun sens bien déterminé, et sans en connaître l'étymologie. Marin Prouverre le donne pour un mot breton apporté en Normandie par l'impératrice Mathilde et par Drogon fondateur de Silly, qui venait de l'Anjou. Il paraîtrait que c'était primitivement un nom de peuple. Le président Fauchet dit que Torquat, appelé par les Bretons Cortulphe, fut établi par Charles-le-Chauve forestier chef au Nid-de-Merle, forêt qui s'étend depuis l'Anjou jusqu'aux portes de Rennes, et qu'il vivait là des produits spontanés de la forêt, comme ceux que les Bretons appelaient *Brigrios*. C'est, si l'on en croit Marin Prouverre, de ce nom de *Brigrii* que serait venu le nom de *Bigres* : il est facile de constater que, si c'est un nom de peuple, ce peuple était avant tout une population forestière.

Les rois de France, Philippe-Auguste, Louis-le-Lion, en 1224, saint Louis, Philippe-le-Hardi en 1277, Pierre d'Alençon, fils de saint Louis, la même année 1277, et Pierre II d'Alençon en 1391, augmentèrent les possessions de Silly ; mais surtout Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il était maître de la France à la fin de la guerre de cent ans, vers l'an 1422, se fit un honneur d'enrichir cette abbaye. Il lui confirma la possession de l'église du Bourg-Saint-Léonard, celle de Saint-Lambert de *Proli*, aujourd'hui Saint-Lambert-sur-Dive, au canton de Trun, celle de Sainte-Marie-du-Repos, dont nous avons déjà parlé. Il y ajouta quatorze acres de terre, provenant d'un don de Foulques d'Aunou, don que nous avons aussi enregistré plus haut, le moulin d'Aunou et toute sa pêche, dans l'Aune et dans l'Orne, ce qui indique qu'il s'agissait d'Aunou-le-Faucon, près Argentan, et non d'Aunou-sur-Orne, comme nous l'avons précédemment mis en doute ; enfin, une rente de vingt sous par an à prendre sur l'ermitage de la Butte-Chaumont, près Alençon.

Ce diplôme est datée du 6 avril, l'an Ier du règne de Henri VI, c'est-à-dire 1422. Dès l'an 1308, Philippe-le-Bel, avait donné à l'abbaye de Silly, pour y bâtir une église, la terre de Bruyère-Sèche *(sica Brueria)*. Le ménologe de Silly portait inscrits

parmi ses bienfaiteurs insignes le nom de Drogon, mort le 6 août et celui de l'impératrice Mathilde, morte le 10 septembre. L'église abbatiale renfermait les tombeaux de plusieurs princes d'Alençon de la famille des Valois, moissonnés avant d'avoir atteint l'âge viril.

Toutes les donations que nous avons constatées, et surtout celle des Bigres, entièrement hommes liges de l'abbaye, laissaient à tous les habitants de Silly le franc usage de la forêt de Goufferne, dans laquelle ils jouissaient primitivement de toutes sortes de droits qui leur furent retranchés, dans la suite des temps, sans doute à cause des abus auxquels l'exercice de ces franchises avait donné lieu.

Quant à l'abbé du monastère, il était pair du prince en cette forêt, c'est-à-dire qu'il en partageait avec lui les profits. Il en était de même de l'abbé de Saint-André-en-Gouffer, de celui de Jumièges, de celui de Saint-Pierre-sur-Dive, du prieur de la Cochère et de celui de Goulet, qui jouissaient aussi de ce droit de partage, non-seulement dans la forêt de Goufferne, mais encore dans plusieurs autres.

Il y avait également des pairs laïques qui étaient le baron d'Aunou, le sieur du Pin, le sieur de Bailleul et celui de Tournay. Tous ces pairs étaient tenus d'assister au grand conseil qui se tenait au sujet de la forêt de Goufferne le dimanche d'après la Saint-Remy. Celui qui y manquait était condamné à soixante livres d'amende. Les usagers de leur côté, étaient tenus d'employer leurs armes à aider le seigneur lorsqu'il faisait la chasse dans la forêt.

Mort de l'Impératrice Mathilde

Peu de temps après avoir fait cette fondation, l'impératrice Mathilde mourut à Rouen le 10 septembre 1167, et son corps fut rapporté et inhumé dans l'abbaye du Bec. Arnoult, évêque de Lisieux lui fit les deux épitaphes suivantes :

« *Regia progenies, stirps regia, Cæsaris uxor,*
Hic est magna brevi clausa Mathilda loco :
Virtutum titulis humani culmen honoris
Excessit mulier, nîl mulieris habens.
Septembris decimâ, regno post regna recepto,
Creditur æternum continuisse diem.

Fille de roi, mère de roi, épouse d'un César, la grande Mathilde est renfermée dans ce petit réduit : femme qui n'avait rien de femme, elle s'en est allée du sommet des grandeurs humaines, mais plus remarquable encore par la gloire qui vient de la vertu que par sa haute situation. C'est le dixième jour de septembre qu'elle reçut, croyons-nous, en place de ses royaumes de la terre, un royaume qui ne finira point. »

La seconde épitaphe ressemblait beaucoup à celle-ci : elle était ainsi conçue :

« *Regis mater erat, tùm regibus orta Mathildis,*
Extuleratque thoro nobiliore genus.
Sed magis egregiâ virtutum luce coruscans,
Fortunam generis vicerat atque thori.
Septembris decimo, sub primâ transiit horâ,
De nostrâ ad verum nocte revecta diem.

« Mathilde était mère du roi, et issue d'une race de rois : son mariage avait été encore plus brillant que sa naissance ; mais l'incomparable éclat de ses vertus avait dépassé toute la gloire de sa naissance et de son mariage. Le 10 septembre, à la première heure du jour, elle passa de notre nuit de la terre au jour véritable. » Nous renvoyons, selon notre coutume l'histoire des abbés de Silly à l'*Appendice X*, placé à la fin du volume.

On ne voit point apparaître dans les actes de la fondation de Silly le nom de l'évêque de Séez Girard II, bien que cette fondation ait eu lieu certainement sous son pontificat. Mais nous le retrouvons, en 1154 au Mont-Saint-Michel, dont il bénit l'abbé, nommé Robert, de concert, avec Herbert, évêque d'Avranches. La même année, il concédait aux chanoines *réguliers* de Séez la paroisse et les dîmes de l'église de Saint-Gervais, c'est-à-dire de la cathédrale, qui était, par conséquent, déjà paroissiale à cette époque. Il avait donc reconnu que c'était à tort qu'il avait voulu détruire l'œuvre de son prédécesseur Jean Ier, et il la rétablissait libéralement. On pourrait croire cependant qu'il s'agit ici seulement de la partie des chanoines qui refusa de se séculariser, et auxquels on aurait permis de rester réguliers, malgré la sécularisation de leurs collègues. Aujourd'hui encore, la même église cathédrale appartient aux chanoines, devenus séculiers. On s'étonne de la voir paroisse au

XIIe siècle ; à cette époque, les cathédrales étaient presque toujours réservées uniquement aux évêques et à leurs chapitres.

L'année suivante, 1155, Girard confirma à l'abbaye de Fontenelle toutes les propriétés qu'elle possédait dans le diocèse de Séez ; et en 1156, ou peut-être même 1157, il concédait à l'abbaye de Fleury, où reposent les reliques du grand saint Benoît, l'église d'Eperrais (*de Sperreia*), aujourd'hui au canton de Pervenchères. Il souscrivit à peu près dans le même temps à une charte faite en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise. Ses trois voisins : Philippe de Bayeux, Arnoult de Lisieux et Rotrou d'Evreux, souscrivirent avec lui.

Mort de Girard II

Girard II mourut pieusement en cette année 1157, selon l'opinion la plus probable, après avoir fait beaucoup pour le bien de son diocèse. Les uns placent sa mort le 29 mars, les autres le 23 janvier. Il en est qui l'avancent jusqu'au 1er février de l'année précédente 1156, mais ceux-là n'ont pas tenu compte de la différence qui existe entre l'ancienne et la nouvelle manière de compter les années. Nous adopterions plus volontiers l'opinion de Marin Prouverre qui recule l'époque de cette mort jusqu'en 1159, puisque nous avons vu plusieurs actes de Girard accomplis en 1157, et qu'il est difficile d'admettre qu'il mourut au commencement de cette même année.

APPENDICES

I

L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE

(Page 42)

Ainard premier abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, eut pour successeur Foulques, auparavant prieur d'Ouche ou de Saint-Evroult. Ce nouvel abbé était cher à Guillaume-le-Conquérant, et fut consacré par Robert de Ry, évêque de Séez, *Salariensi*, dit la charte officielle qui nous reste comme souvenir de cette bénédiction abbatiale : il faut remarquer en passant ce nom, donné souvent à notre ville épiscopale dans les chartes du moyen-âge, comme nous l'avons dit dès le commencement.

Foulques assista en 1080 au concile provincial de Lillebonne, rassemblé par Guillaume, quarante-huitième archevêque de Rouen. Nous le retrouvons en 1082 au synode *Oxellensis* : c'était probablement le synode composé des dignitaires ecclésiastiques de l'Hiémois, mais pourtant la chose est douteuse. En 1087, le même abbé Foulques assistait aux funérailles de Guillaume-le-Conquérant, et en 1091, il contribua à faire élire comme évêque de Séez Serlon d'Orgères, abbé de Saint-Evroult. L'élection du successeur de ce dernier se fit ensuite en présence de Serlon lui-même, accompagné encore de Foulques de Saint-Pierre-sur-Dive, d'Arnoul de Troarn et de Raoul de Saint-Martin de Séez : l'élu fut Roger du Sap, comme nous l'avons vu en son lieu.

Nous trouvons une lettre de saint Anselme adressée à notre abbé Foulques, pour lui recommander un moine fugitif, nommé Benoît : Foulques, sur les instances du grand docteur, consentit à recevoir de nouveau dans son monastère ce religieux qui avait jeté le froc ; et saint Anselme écrivit alors au moine coupable, pour l'engager à revenir se soumettre à son abbé.

Cependant, au milieu de ses bonnes et grandes qualités, Foulques avait un défaut : c'est qu'il était beaucoup trop rigide. Ce fut sans doute ce qui excita ses moines à se révolter contre lui. Ils se servirent de la calomnie pour le faire déposer. L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive sortit alors de son monastère, et se réfugia en Italie aux pieds du pape Urbain II, qui l'envoya au Mont-Cassin en 1092. On mit à sa place pendant ce temps avec le consentement du roi, d'abord Benoît, prieur de Saint-Ouen de Rouen, puis à la mort de celui-ci, Etard ou

Gauthier, jardinier de Jumièges, où il était moine depuis son enfance : ce dernier avait été nommé directement par Guillaume-le-Roux.

Mais au bout de quelques années, Foulques revint d'Italie avec des lettres du pape. Etard, s'apercevant qu'il n'était plus qu'un intrus, lui remit ses pouvoirs avec sa crosse, et l'ancien abbé gouverna encore de nouveau Saint-Pierre pendant cinq ou sept ans. Il mourut très âgé à Winchester, ou, selon Marin Prouverre, à Kent, en Angleterre, le 3 avril 1106, selon le *Gallia christiana*, 1112 d'après Arthur du Monstier, après avoir gouverné Saint-Pierre-sur-Dive pendant trente-quatre ans. Son successeur fut Robert Ier, moine de Saint-Denis, homme misérable, abbé simoniaque, qui avait payé sa dignité à beaux deniers comptant, le prix de cent quarante marcs d'argent, au duc Robert Courte-Heuze. Ce pasteur infidèle causa un très grand mal au troupeau. Il tenta de se rendre inexpugnable dans son monastère, y fit bâtir un fort et y mit une garnison. Plus tard, il joua même le rôle d'un traître, et essaya de livrer Henri Beauclerc à son frère Robert Courte-Heuze pendant la guerre que se firent ces deux princes.

Pour venir à bout de cette entreprise, le perfide abbé alla trouver Henri à Caen, et offrit de lui rendre l'abbaye et le bourg de Saint-Pierre-sur-Dive. Henri accepta et vint au monastère avec sept cents hommes ; mais l'abbé Robert en avait rassemblé un nombre beaucoup plus considérable ; et déjà il s'apprêtait à faire saisir le prince avec outrages, quand les soldats d'Henri, voyant la fraude, mirent tous l'arme au poing, firent des prodiges de valeur, vainquirent leurs ennemis et brûlèrent le château et l'abbaye. Henri fit de vifs reproches à l'abbé, et lui dit que sans le respect qu'il portait à son habit et à son état, il l'aurait fait tirer à quatre chevaux comme traître et félon ; enfin, il l'expulsa de l'abbaye et le fit prévôt d'Argenteuil, où ce misérable fut assassiné, probablement en 1118, par un cultivateur qu'il avait offensé.

Nous avons parlé, dans le cours de l'ouvrage, de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive à mesure que l'occasion s'en est présentée ; mais pour ne pas laisser perdre aux lecteurs la suite des faits qui regardent spécialement cet important monastère, nous croyons utile de donner succinctement ici le précis chronologique des abbés qui se sont succédé à Saint-Pierre et nous agirons de même pour les autres fondations qui vont suivre.

Le successeur du malheureux Robert fut Raoul, auparavant cellérier du monastère : il fut élu par l'influence de Henri Beauclerc et se montra excellent abbé ; mais les grandeurs lui pesaient ; et, après avoir réparé une partie des maux causés par son prédécesseur, il laissa bientôt sa crosse et sa mitre à Richard de L'Aigle ; toutefois, avant de se démettre, et afin de pouvoir rétablir son monastère incendié, il avait obtenu de Henri Beauclerc une charte, dressée à Argentan, qui le déchargeait de toute espèce de redevance en faveur du roi. Il mourut simple moine en 1121.

Richard de L'Aigle, premier du nom, était, comme son prédécesseur, moine de Saint-Pierre. Il obtint à son tour d'Henri Beauclerc en 1124 un diplôme confirmant les possessions de l'abbaye, et il entre-

prit la réforme de ses moines ; mais il fut interrompu par la guerre que faisait en Normandie Geoffroy d'Anjou, et il fut obligé de payer une forte somme en 1136 pour empêcher la ruine de son monastère. Il mourut peu d'années après, le 12 mars.

Ce fut encore un moine de Saint-Pierre, nommé Haimon, qui lui succéda. Celui-ci acheva, en 1140, la construction de la basilique, dont il nous a laissé lui-même la description dans une lettre adressée à un prieuré dépendant de son abbaye : il y rapporte différents miracles opérés par la puissance de la très sainte Vierge en cette occasion. On croit cet abbé auteur du martyrologe ou vieux calendrier de Saint-Pierre. Il servit de témoin, le 19 septembre 1143, dans la confection d'une charte accordée par Guillaume de Ponthieu, comte d'Alençon, à Raoul. abbé de Saint-André-en-Gouffer. Plusieurs chartes de l'abbaye du Bec, dressées en 1148, portent aussi sa signature. La mort de l'abbé Haimon est marquée dans les Ménologes le 4 décembre.

Après lui, Guérin, Warin ou Warnier, auparavant moine de Cluny et cité par Robert du Mont, occupa le siège abbatial de Saint-Pierre, où il eut pour successeur Alveredus ou Alfred Ier, qui était abbé en 1149, au temps du pontificat d'Eugène III, et encore quatorze ans après, le 20 juin 1163, quatrième année du pontificat d'Alexandre III. Ces deux dates du gouvernement d'Alfred nous sont fournies par deux bulles pontificales qu'il reçut aux deux époques précitées.

Richard II, ami de l'évêque de Séez, Froger, devint abbé avant la fin du pontificat d'Alexandre III, et même mourut en 1167, selon Robert du Mont.

Rainier, auparavant moine de Saint-Etienne de Caen, lui succéda et fut remplacé par Alveredus ou Alfred II, contemporain d'Arnoul, évêque de Lisieux : le nom de cet Alfred est mentionné sur les tables du monastère en 1181, 1186 et 1191 ; en la troisième année du pontificat de Célestin III c'est-à-dire en 1194, sur une charte de Fécamp ; enfin en 1207, sur une autre charte de ce temps.

Du Monstier, dans son *Neustria pia*, parle ici d'un Jean, mort le 21 avril, et d'un Nicolas, mort le 6 octobre : le *Gallia christiana* les passe l'un et l'autre sous silence, et croyons-nous, avec raison.

Simon est mentionné en 1207, qui dut être l'année de son avénement, puisque certaius actes de cette année portent encore la signature de Rainier. Cet abbé Simon eut quelques démêlés avec Sylvestre, évêque de Séez, en 1208. Il souscrivit à plusieurs donations faites à divers monastères en 1210, et mourut le 9 janvier, probablement en 1211.

Après lui, un abbé que du Monstier appelle Robert et que le *Gallia christiana* désigne seulement par l'initiale H..., est mentionné sans nom sur les tables, en février 1226 ou 1227, selon notre manière de compter. Il mourut le 1er janvier, probablement l'année suivante.

Jacques Ier, nommé Thomas par du Monstier était moine de Fécamp, lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-Pierre-sur-Dive. Il gouvernait l'abbaye vers 1230.

Nicolas, qui n'est probablement autre que celui qui est placé vingt-

cinq ans plus tôt par du Monstier, est mentionné sur une charte du Bec portant la date d'octobre 1237. sur deux chartes de Vignats en 1239 et en 1245. Il mourut le 6 octobre. A côté de cet abbé, dédoublé, croyons-nous par le *Neustria pia*, nous plaçons Rainier, Gilbert, Vincent, Bernard, Geoffroy, Ascelin, Drogon, Guillaume, Gerbert et Daimbert, que le même ouvrage met à la suite de Nicolas, et dont le *Gallia christiana* ne donne même pas le nom. Nous regardons comme fort probable que le bon religieux rouennais a trouvé ces noms épars, et les a réunis ici sans contrôle : ils doivent appartenir ou à des abbés d'autres monastères, ou du moins à des abbés de Saint-Pierre qui ont vécu en des temps fort différents.

Mais tous les auteurs s'accordent sur le nom de Jean Ier, mentionné sur les tables en 1263. Cet abbé était très lié avec l'évêque de Séez, Geoffroy de Mayet, et avec Thomas d'Aunou, son successeur. Il mourut le 2 octobre, on ne sait trop de quelle année.

Jacques II, inconnu à du Monstier, fut élu en 1268, d'après les chartes du Trésor royal, qui contiennent la permission qui fut accordée aux moines de procéder à son élection. Raoul, légat du pape en 1269, adressa lui-même au roi une requête pour obtenir la confirmation de l'abbé élu. On croit que cet abbé Jacques était auparavant moine de Saint-Ouen de Rouen. Il est encore mentionné en mai 1273 dans le cartulaire de Fontenay.

Pierre était abbé en 1274, et fit en 1280 un pacte avec le roi Philippe-le-Hardi, sur la haute et basse justice du territoire de Saint-Pierre : la moitié du droit fut attribué à l'abbaye, qui devint par-là même un comté : elle est désignée ainsi dans une charte de Henri III, roi d'Angleterre.

Jean II se trouve mentionné dans les tables en 1283 ; Jacques III en 1290, 1293 et 1302. Ensuite nous trouvons Guillaume Ier *de Faiaco* (probablement de Fay, au canton de Moulins-la-Marche), auparavant prieur du monastère même, et élu abbé par trente-sept suffrages le 7 mars 1309 ou 1310, selon notre manière de compter. Ce Guillaume établit une communauté de prières et de bonnes œuvres avec les moines de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en 1311, et avec ceux de Saint-Sever en 1325,

Au lieu des abbés précédents, du Monstier place après Jean II Nicolas, Simon, Jean III, Jean IV, Simon, Richard, Raoul, Nicolas, Richard, Guillaume, Pierre, Ranulphe, Hébert, Jean, Richard. On voit du premier coup d'œil qu'il y a des erreurs et des redites dans ce catalogue.

Arthur nomme ensuite Geoffroy, et se trouve alors d'accord avec le *Gallia christiana*. Geoffroy fut accusé de mauvaises mœurs et de mauvais gouvernement auprès du pape Jean XXII ; le pontife chargea de l'enquête le prieur des Dominicains ou Jacobins d'Argentan et le gardien des Franciscains de Séez. Le bref qui contenait cette commission est daté d'Avignon et du 25 août de la dixième année du pontificat de Jean XXII, c'est-à-dire de l'an 1325.

Jean III était abbé en 1337 ; Renold ou Ranulphe en 1341, 1351 et

1355 : ce dernier mourut en 1358, la sixième année du pontificat d'Innocent VI. Du Monstier, comme nous venons de le voir, place ces deux abbés avant Geoffroy. Les rapports qu'ils ont eus avec les papes prouvent d'une manière évidente qu'il est dans l'erreur.

Herbert, qui fit un pacte avec l'évêque de Séez, en 1362, apparaît encore en 1263, et disparaît de l'histoire après le 22 juillet 1365, troisième année du pontificat du bienheureux Urbain V.

Jean IV gouverna Saint-Pierre de 1367 à 1378. Simon fut élu en cette même année 1378 : il est mentionné comme abbé dans un document du 12 février 1382, et dans les chartes de dom de Gaignières, le 24 décembre 1383. On trouve encore son nom cité en 1385 et en 1390. Il mourut le 15 septembre.

Guichard de Salis, auparavant moine de Cluny, élu en 1390, fut transféré en 1393 *ad Centulensem sancti Richerii* (peut-être au Val-Richer).

Jean V, de Benoisons ou de Benaisons, monta sur le siège abbatial en 1395. Les chartes de dom de Gaignières le mentionnent en janvier 1404 et en octobre 1405. Il assista au concile de Pise en 1409 ; et, dans les actes de ce concile, on voit qu'il avait été promu par le faux Benoît XIII, Pierre de Lune, le 21 juillet 1404. Il mourut en 1410.

Jean VI, le Verrier, auparavant prieur de Fœlt, fut élu, le 24 mars 1410, et bénit le 15 juillet de la même année par Jean III, évêque de Séez. Il eut pour compétiteur un Guillaume, nommé par le pape Jean XXIII ; mais cet intrus fut forcé de céder et fut transféré *ad monasterium Figiacense* (probablement Figeac), par le même Jean XXIII, qui confirma Jean le Verrier comme abbé de Saint-Pierre, Celui-ci reçut les pouvoirs temporels du roi d'Angleterre Henri V, alors maître de presque toute la France, la sixième année du règne de ce prince. Il choisit pour être ses intercesseurs auprès du roi, Estold de Fécamp, Nicolas de Jumièges, Guillaume de Fontenelle, Michel de Saint-Evroult, Simon de Lire, Guillaume du Mont-Sainte-Catherine, Guillaume de Conches et Jean de Saint-Georges, avec les prieurs Jacques de Longueville et Guillaume de Saint-Laud de Rouen. La révolte du duc d'Alençon Jean II contre les rois de France fut pour lui l'occasion d'une foule d'épreuves.

Robert II, de Rupierre, est mentionné dans les années 1424 et 1431 : il mourut le 4 janvier 1447. On loue surtout sa charité. Au milieu des guerres qui affligeaient alors la France, il recevait chez lui les victimes des hostilités, les hébergeait, et leur faisait l'aumône selon son pouvoir. Il fut enseveli dans la chapelle de Sainte-Catherine.

Jacques IV, le Meunier, est mentionné dès cette même année 1447, qui fut celle de la mort de Robert de Rupierre : on lui trouve le titre d'abbé de Sainte-Marie-d'Espinay-sur-Dive : nous avons vu que l'abbaye de Saint-Pierre a souvent été désignée sous ce nom : Jacques le Meunier prêta serment de fidélité au roi le 7 juillet 1450 ; mais, trop faible d'intelligence pour porter un fardeau aussi lourd que le gouvernement d'un monastère, il abdiqua en 1454, en faveur de Jean

le Cordier, sur le conseil du cardinal d'Estouteville, et de l'évêque de Séez, Robert Cornegrue.

Jean VI ou VII, le Cordier, était auparavant abbé de Silly. Il accepta la cession de Jacques le Meunier en sa faveur, reçut l'habit de bénédictin des mains du cardinal d'Estouteville, et ses nouveaux frères lui prêtèrent le serment d'obédience. Il prêta lui-même serment de fidélité au roi le 31 mars 1455, avant Pâques, c'est-à-dire en 1456, selon notre manière de compter. Mais son prédécesseur se repentit d'avoir donné sa démission, et la retira. Il fut soutenu par le vicomte de Falaise, et rétabli par l'autorité du cardinal d'Avignon. La discussion entre ces deux compétiteurs fut portée à l'échiquier de la province ; et Jean le Cordier fut rétabli au mois de septembre 1459. Il avait obtenu deux ans auparavant, le 23 mai 1457 des lettres du roi Charles VII, alors à la fin de son règne. L'ancien abbé Jacques Le Meunier cependant continua d'intriguer ; et Jean, de son côté, devint odieux aux moines, qui l'accusaient d'avoir abusé du peu d'intelligence de son prédécesseur pour se substituer en sa place. Fatigué de ces tiraillements, Jean le Cordier remit sa charge entre les main de Richard, cardinal évêque de Coutances, à la fin de l'année 1459.

Richard III, de Longueil, son successeur, n'était autre que ce cardinal de Coutances, dont nous venons de parler. Il reçut l'abbaye de Saint-Pierre en commende, et prêta en cette qualité serment de fidélité au roi à Chinon le 10 mars 1459, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, 1460. Armé de ce titre d'abbé, il put mettre à la raison Jacques le Meunier, qui continuait toujours sa campagne d'opposition. On trouve le nom de Richard avec le titre d'abbé de Saint-Pierre sur les registres de l'échiquier aux années 1462, 1463 et 1464. Il jouit de cette commende jusqu'en l'année 1470, qui fut la dernière de sa vie. Il avait pu rétablir son monastère en 1463, avec l'aide de son collègue, Robert Cornegrue, évêque de Séez.

Nous ne mentionnons que pour mémoire le catalogue de du Monstier après l'abbé Geoffroy, catalogue tout différent de celui que nous avons suivi La liste des abbés de Saint-Pierre à cette époque est évidemment fautive, et porte les noms de deux Nicolas, de deux Guillaume, d'un Jacques, d'un Raoul et d'un troisième Guillaume.

En 1501, la commende était établie définitivement à Saint-Pierre, comme elle s'établissait alors dans tout les monastères à peu près. Le premier abbé commendataire définitif de notre monastère fut Guillaume II, Guarin ou Guérin, protonotaire apostolique, qui prit possession le 9 avril 1470, prêta serment de fidélité au roi le 17 juin 1471, assista en 1484 à l'échiquier de Normandie, et mourut dans l'année susdite, 1501. Il fut enseveli dans son église de Sainte-Marie ; mais son inhumation donna lieu à de grandes difficultés, qui n'étaient pas encore entièrement terminées en l'année suivante, 1502.

Jacques V, de Silly, depuis évêque de Séez, et alors protonotaire apostolique, devint abbé commendataire de Saint-Pierre, après avoir évincé Nicolas de Grézille, qui avait été élu à l'unanimité par les moines en 1502. Jacques de SIlly obtint ensuite la commende de Cérisy, près Bayeux, dont nous avons parlé, jura fidélité au roi le

28 novembre 1504, fit le recensement des biens de l'abbaye en 1509, renouvela en 1512 les décrets de son prédécesseur Robert Cornegrue, en faveur de son abbaye, et donna en 1503 un vitrail aux Augustins de Rouen, pour leur autel de la sainte Vierge. Vers la fin de sa vie, en 1528, il restaura une grande partie de son église, et mourut le 24 avril 1539, après avoir bien mérité de Saint-Pierre-sur-Dive. Dès le lendemain de sa mort, 25 avril, les moines, qui ne supportaient que malgré eux la commende, s'empressèrent d'élire un de leurs frères, Noël du Hamel ; mais celui-ci fut bientôt obligé de céder sa dignité à un autre qui fut nommé par le roi.

Ce nouvel élu de la puissance royale fut Claude de Longroy, cardinal de Givry, et évêque de Langres que l'on trouve déjà mentionné comme abbé de Saint-Pierre le 22 décembre 1539. Il résigna son abbaye le 21 mai 1548, avec l'agrément du roi.

Odet de Bretagne, comte de Vertus *(Virtutensis)*, protonotaire apostolique, prit alors possession de l'abbaye, et la garda jusqu'en 1553.

Charles Ier, de Bourbon, cardinal archevêque de Rouen, celui que plus tard on voulut faire roi de France sous le nom de Charles X, avant l'avénement d'Henri IV, reçut la commende de Saint-Pierre au mois de décembre 1553, et la garda jusqu'en 1572. Ce fut sous son gouvernement, en 1562, que les Calvinistes exercèrent leur fureur dans toute la contrée. Ils brûlèrent les chartes de Saint-Pierre, pillèrent les vases sacrés, et détruisirent jusqu'aux bâtiments du monastère.

Pierre Girard, chanoine du diocèse d'Angers, vint après Charles de Bourbon, et reçut ses bulles le 27 janvier 1573. Il tint la commende jusqu'en 1584.

Jean VII ou VIII, de Vauquelin, cousin germain du sire de la Frênaye posséda ensuite la commende de 1584 à 1599. Il est probable que ce Vauquelin était de la famille des Yveteaux et tenait au sire de la Frênaye-au-Sauvage, canton de Putanges. Il fut remplacé par son neveu, Charles II, de Vauquelin, le 13 juin 1599. Celui-ci confia l'administration temporelle de son abbaye à son frère, qui était dans le siècle ; et les choses restèrent ainsi jusqu'à sa mort, en 1637.

Alexandre de Breauté prit ensuite possession le 29 septembre 1637, et garda la commende jusqu'en 1657. Alors, sur le point de contracter mariage, il céda Saint-Pierre au frère de sa femme, pour une pension annuelle de mille livres, Il mourut en août 1685.

Georges Dunot fut ensuite nommé par le roi, et réunit l'abbaye à la Congrégation de Saint-Maur, le 27 novembre 1666. Il fut ensuite nommé conseiller au Parlement de Normandie, le 11 juillet 1674, et mourut le 31 août 1699.

On ne sait s'il faut admettre après lui comme abbé de Saint-Pierre un d'Espagne désigné comme tel dans une charte du 29 mars 1698. Cette mention est la seule qui nous reste de cet abbé douteux. Dans tous les cas, s'il a réellement gouverné cette abbaye, il a dû mourir ou se démettre dès l'année suivante, 1699.

François Blouet de Camilly, né à Caen, fils d'un sénateur de Rouen,

vicaire général d'un évêque, de Strasbourg probablement, *(Argentinensis)*, fut déclaré abbé de Saint-Pierre, à Noël de l'an 1699. Il devint ensuite évêque de Tulle, puis archevêque de Tours et abbé du Val-Richer : il mourut en novembre 1723.

Claude-Ignace-Joseph de Simiane, fils de Charles de Simiane d'Esparron et de Jeanne-Françoise de Camaret, devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et fut sacré en cette qualité le 20 août 1718 : il se démit en 1743. Il avait été nommé vingt ans auparavant, en 1723, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive. Les papiers de l'abbaye seuls peuvent faire connaître les noms des autres abbés qui se sont succédé sur ce siège jusqu'à la révolution de 1789. Aucun d'eux d'ailleurs n'occupe une place tant soit peu intéressante dans l'histoire.

L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive a eu l'insigne honneur d'être nommée dans une bulle du pape Alexandre III (cap. III : *Ad nostram... de appellationibus* : l. 44 ; *Si quâ pœnâ... De verborum significatione.* Le fort petit fleuve sur lequel elle était située a eu aussi ses jours de gloire. Ce fut à l'embouchure de la Dive que débarquèrent les Normands de Rollon ; et ce fut de là qu'ils se répandirent dans le pays qu'ils devaient couvrir de tant de gloire, après l'avoir ravagé d'abord.

On dit que l'an 1100, on vit de ce lieu apparaître en pleine mer trois barques, sans rames, sans voiles et sans aucun homme pour les conduire. Elles approchaient de la côte, et lorsqu'on les aborda, on trouva qu'elles portaient seulement chacune un crucifix, œuvre du fameux Nicodème, converti par Notre-Seigneur, et on n'osa interrompre leur course. L'une de ces barques prit terre près de Lucques, en Italie, l'autre à Ruë, en Picardie, enfin la troisième vint directement vers ceux qui l'avaient remarquée à l'embouchure de la Dive. Le crucifix que portait cette dernière fut apporté à Saint-Pierre, où il fut longtemps conservé et honoré. Il fut brisé et entièrement détruit par les Calvinistes ; mais son souvenir s'est conservé dans la contrée ; et le nom de Saint-Sauveur-sur-Dive, que l'on donnait quelquefois à l'abbaye est resté longtemps un dernier souvenir de ce fait miraculeux.

Dès le commencement de l'existence de Saint-Pierre, le roi Henri Beauclerc avait pris cette abbaye sous sa protection spéciale, et lui avait confirmé tous les biens que lui avait laissés sa fondatrice Lesceline, c'est-à-dire le bourg et la campagne de Saint-Pierre, depuis la Dive jusqu'à la Vie *(Vicia)*, avec les dîmes, les bois, les plaines, les moulins, les prés, les hommes, les corvées et les revenus qui y étaient attachés. D'autres dons avaient été ajoutés à Xenville, Domville, Novion et Fresnay. L'abbaye possédait en outre quelques terres au Tréport. Toutes ces propriétés appartenaient encore à l'abbaye au temps de la donation de Néel de Vieux-Pont, Roger de Bretteville, Anfroy Frestel et Foulques de Châtillon.

Dans l'Hiémois, le monastère de Saint-Pierre possédait l'église de Saint-Nicolas de Silly, qui devait être église paroissiale à l'époque ou l'abbaye de Silly n'existait pas encore ; puis l'église de Fœlt (peut-être Fel, canton d'Exmes). Aux environs d'Argentan, elle jouis-

sait des églises d'Aunou-le-Faucon, Bonneval, Vieux-Urou, aujourd'hui paroisse du Pin-au-Haras et Saint-Loyer. Les possessions du monastère hors du diocèse étaient également considérables.

La révolution de 1789 a détruit complètement cette importante abbaye, dont l'église demeure seule dans le bourg de Saint-Pierre-sur-Dive et lui sert d'église paroissiale.

II

L'ABBAYE DE SAINT-EVROULT

(Page 76)

Richard I[er], de *Legrecestia* (Leicester), anglais de nation, chanoine de l'église du lieu dont il portait le nom, succéda à Guérin des Essarts, le dernier abbé de Saint-Evroult dont nous ayons parlé dans le corps de cette histoire. Orderic Vital nous rapporte que, seize ans avant sa conversion, c'est-à-dire avant son entrée au monastère, il avait fait partie à la cour, du Conseil de Robert, consul de Mellento, censeur des causes, membre du conseil secret et majordome du palais. Devenu moine de Saint-Evroult, il se découvrit lettré, vraiment religieux, éloquent et doué de plusieurs qualités en même temps excellentes et distinguées. Mais ayant été nommé prieur, il gouverna avec une telle sévérité qu'il s'attira des vexations de la part des moines, qui goûtaient peu cette manière de les conduire ; mais il fut plus fort que le mauvais esprit, et finit par attirer presque tout le monde à sa manière de voir et d'agir.

L'abbé de Lire étant venu à mourir, Richard fut demandé pour être son successeur ; mais il refusa cet honneur, et l'on ne put jamais vaincre sa résistance. Enfin, Guérin, son propre abbé, étant venu à mourir à son tour, Richard fut élu en sa place, bien qu'il ne fût lié ni de sang ni d'affection à aucun des moines, et qu'il fût même absent à cette époque ; car Guérin l'avait envoyé en Angleterre, pour qu'il s'y occupât des affaires de l'abbaye. L'élection eut lieu le jour de la Saint-Jean-Baptiste, 24 juin 1137, trois jours après la mort de Guérin ; et le roi d'Angleterre, qui était alors Etienne de Blois, confirma cette élection avec le plus grand plaisir.

Deux ans après, en 1139, l'abbé de Saint-Evroult assistait au second concile général de Latran ; puis, à son retour, il passa en Angleterre, où, miné par la fatigue, il fut saisi pendant le Carême, d'une fièvre violente, dont il souffrit longtemps. Après la fête de Pâques, les médecins entreprirent le traitement de sa maladie, et lui administrèrent une potion dont il mourut d'étouffement le 9 mai 1140, la troisième année de son gouvernement. Son corps fut porté dans le monastère de Tournay (*Tornacense*), et enseveli dans l'église de la très sainte Vierge, devant le crucifix, par dom Robert, abbé de ce monastère, et autrefois moine de Saint-Evroult.

Ranulphe, prieur de Nogion-sur-Andelle, fut élu à quarante ans pour succéder à Richard. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen et Jean Ier, évêque de Lisieux, envoyèrent une députation au nouvel abbé pour appuyer son élection ; et muni de ce double témoignage, Ranulphe se rendit en Angleterre auprès du roi Etienne, dont il obtint sa confirmation : il était de retour le 6 novembre 1140, et ce fut en ce jour qu'il fut bénit et consacré abbé par son évêque Jean Ier : il mourut le 19 octobre ; l'année n'est pas absolument connue.

Bernard, successeur de Ranulphe, ne se montra point à la hauteur de ceux qui avaient gouverné Saint-Evroult avant lui. Etant simple moine de cette abbaye, il fit preuve d'une certaine régularité qui lui attira les voix des électeurs à la mort de Ranulphe ; mais, devenu abbé, il se laissa aller au faste, contracta beaucoup de dettes, et fut déposé pour tous ces motifs en 1159. Il avait été un an à peine à la tête du monastère ; et, cependant, avait eu le temps d'obtenir sa charte de confirmation de Robert, évêque de Lincoln. Les épîtres XII, XIII, XLI et XLIX d'Arnoult, évêque de Lisieux donnent sur cet abbé quelques détails, mais trop minces pour être rapportés ici.

Robert II, de Blangis, moine du Bec, fut fait abbé de Saint-Evroult dans la semaine de la Septuagésime de l'an 1159. Il obtint du pape Alexandre III une bulle qui confirmait à l'abbaye de Saint-Evroult les moutiers *(cellæ)* de *Altifago* : nous ignorons ce que ce premier nom désigne ; puis ceux de Nogion, de Neufmarché *(de Novoforo)*, de *Parnis*, de la Chapelle *(Capella)*, peut-être la Chapelle Montligeon, de Maule, de Marcheville ou Marchainville, de l'Aigle *(Aquilavilla)*, de Villiers ou Villers *(Villariis)*, de Moulins, de Courtraye *(Curta-Hararia)*, de Saint-Cénery et de Noron. Richard d'*Altifago*, confirma le don du prieuré de ce nom, qui avait été fondé par Gubbert, son aïeul.

Robert de Saint-Evroult éprouva des difficultés de la part de Robert, comte de Glocester, fils naturel de Henri Beauclerc, à propos de l'église du Sap, à laquelle ils prétendaient l'un et l'autre La paix se conclut par l'intermédiaire de Rotrou, évêque d'Evreux, qui exerçait alors la fonction de juge royal sur toute la Normandie. L'abbé donna au comte deux palefrois de la valeur de vingt livres ; et le comte, à ce prix, lui céda l'église en litige.

Libre de ce côté, l'abbé de Saint-Evroult eut le chagrin de se trouver en contradiction avec notre évêque Froger lui-même, à propos de certaines procurations ayant trait aux *celles* ou petits moutiers dépendant de l'abbaye de Saint-Evroult sur le territoire de l'Eglise de Séez. La cause fut encore portée devant Rotrou, devenu alors archevêque de Rouen ; ce prélat donna raison à l'abbé contre l'évêque, qui dut abandonner ses prétentions sur les procures dont nous venons de parler. Rotrou força en outre les moniales de Villers-Canivet, près Falaise, à payer de nouveau à Saint-Evroult les dîmes, qu'elles voulaient lui refuser parce qu'elles étaient de l'ordre de Savigny. L'abbé Robert est mentionné dans les chartes du Bec à l'an 1167, et dans celles de la Trappe, à l'an 1175. Il mourut le 22 janvier 1177.

Raoul Ier, de Sainte-Colombe fut ensuite élu abbé en 1178, selon Robert du Mont. Ce fut à lui que Raoul de Varneville, évêque de

Lisieux rendit les églises d'Augeron, d'Orgères et de Croisilles, que l'évêque défunt, Arnoul, avait enlevées au monastère. Il faut dire que cette restitution fut plutôt en effet de la bienveillance de l'évêque de Lisieux qu'une reconnaissance du droit des moines.

Raoul de Sainte-Colombe concéda encore à Geoffroy, fils et chancelier du roi d'Angleterre Henri II, la confraternité de Saint-Evroult, c'est-à-dire une alliance spirituelle avec cette abbaye ; il mourut le 19 janvier 1188, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, 1189.

Richard II fut le successeur de Raoul et trouva un bienfaiteur dans Guillaume de Saint-Cénery, qui lui confirma toutes les donations faites à ses prédécesseurs ; ainsi que dans Rotrou III, comte du Perche, qui confirma de son côté, en présence de Gervais Lambert, deuxième abbé de la Trappe toutes les donations qui avaient été faites à Saint-Evroult sur son territoire, Richard II mourut le 12 mars 1189, ou, selon le comput actuel, 1190. On l'ensevelit dans la salle de son chapitre.

Réginald ou Regnault, obtint la succession de Richard. Pendant qu'il était assis sur le siège abbatial de Saint-Evroult, Herbert d'Almenêches, prieur de Warwick, en Angleterre, fit don à l'abbaye, le 5 mars 1213, des reliques qu'il avait reçues de Pétronille, comtesse de Leicester, et qui avaient été apportées de Jérusalem par le comte Robert, mari de cette dame. Le 5 juillet de l'année suivante, l'abbé Regnauld lui-même apporta de Rebais des reliques de saint Evroult, de saint Agyle ou Autile vulgairement saint Aile, abbé dont nous avons parlé déjà, et de saint Ansbert. Il avait obtenu ces reliques à condition que l'on célèbrerait tous les ans à Saint-Evroult la fête de saint Agyle, avec la couleur blanche.

On lit dans certaines chroniques que l'abbé Regnauld fut déposé, et qu'il mourut le 12 octobre 1214. Il fut enseveli dans la *celle* de Parnis ou Parmis, au diocèse de Rouen,

Après le nom de cet abbé, on trouve celui d'Herbert, qui, en présence de Thomas, comte du Perche, jura fidélité sur le grand autel de l'abbaye, en 1215, pour la propriété de Marcheville ou Marchainville, trois jours après la fête de la Translation de saint Benoît, c'est-à-dire le 14 juillet. Herbert mourut le 28 mai 1217.

Il eut pour successeur Geoffroy Ier, qui reçut de l'archevêque de Rouen, Robert Poullain, surnommé *le Baube* la confirmation de la faculté accordée aux moines de Saint-Evroult par son prédécesseur Walther ou Gauthier de Coutances, de donner leurs dîmes à ferme à tous ceux qui seraient capables d'en gérer l'administration : cette confirmation est du 6 juillet 1217, et l'abbé Geoffroy mourut l'année suivante, 1218.

On élut aussitôt après sa mort Roger II, de Salmonville, prieur de Notre-Dame du Pré ou de Bonne-Nouvelle au diocèse de Rouen. Le nouvel abbé reçut en cette même année 1218, serment de fidélité de la part de Robert de Baugency,

Les moines alors commençaient à négliger les anniversaires. L'abbé Roger les remplaça par d'abondantes aumônes, qu'il fit donner pour les défunts au carême de 1219. Il statua aussi qu'il y aurait une

aumône générale faite le jour des Morts. En cette même année 1219, l'abbé de Saint-Evroult contracta une alliance spirituelle à perpétuité avec Guillaume de la Roche-Mabile, abbé de Saint-Martin de Séez.

Guillaume, évêque de Châlons et comte du Perche, jura en ce temps fidélité à Saint-Evroult, pour la propriété ou *villa* de Marcheville ou Marchainville, comme nous avons vu que c'était l'usage chaque fois que cette *villa* changeait de propriétaire. Cet acte se fit le troisième jour après la fête de Saint-Jean-devant-la-Porte-latine, c'est-à-dire le 9 mai, entre les mains de l'abbé Roger, qui fit alliance en 1225, avec Jean, abbé de Rebais, et la renouvela avec Guillaume, abbé de Jumièges.

Ce même abbé statua presque à la même époque que le jour des Rameaux, la sainte Eucharistie serait portée par un prêtre revêtu de la chappe, du manipule et d'une étole précieuse, comme on le faisait dans les prières publiques pendant les calamités. On ne trouve aucun autre acte important émanant de l'abbé Roger, mais simplement une mention dans les chartes du Bec, à l'an 1230. Il commença la construction de l'église paroissiale de Saint-Evroult en 1231, et mourut deux ans après, le 25 septembre 1233.

Nicolas Ier fut élu en cette même année 1233. Les moines demandèrent même pour lui, d'après les chartes du trésor, l'affranchissement des droits de régale. Il reçut à son tour hommage d'Etienne de Sancerre, pour la *villa* de Marchainville, la veille de la Translation de saint Benoît, 10 juillet 1234. Il est ensuite mentionné dans le cartulaire de Conches aux années 1242 et 1245. Après avoir exercé la charge d'abbé pendant quatorze ans, il donna sa démission en 1247, et se retira chez les Chartreux du Val-Dieu, près Mortagne, où il devint ensuite prieur. Enfin, il passa à une meilleure vie le 17 septembre, comme on le voit dans la chronique et dans le nécrologe de Saint-Evroult.

Les moines alors signifièrent au roi saint Louis l'élection qu'ils avaient faite de Michel, abbé de Neuf-Marché ou Neuf-Marquet *(de Novo-Mercato)*, qui avait été un de leurs confrères, afin qu'il pût leur rendre les services qu'il leur avait déjà rendus en 1234, lors de la dernière vacance. Cette signification était datée du samedi après la fête de saint Nicolas.

Richard III, élu à cette époque abbé de Saint-Evroult, était né dans la vallée de Corjon. Il est mentionné dans les tables en 1249. Le chapitre de Chartres acheta de lui en 1260, le jeudi d'avant la Purification, trois mesures *(modios)* de vin sur les dîmes que possédait Saint-Evroult dans cette ville, et qui lui venaient de Girard Boël. Il transporta en 1267 la tête de sainte Cécile d'un vieux reliquaire où elle se trouvait dans un vase d'argent : il est probable qu'il s'agit d'une sainte Cécile différente de la fameuse martyre de Rome, puisque le corps de celle-ci paraît être encore tout entier dans son tombeau primitif. Après avoir entouré son monastère d'une enceinte de murailles, Richard III mourut le 7 octobre 1269, et fut enseveli dans la salle de son chapitre.

Il eut pour successeur Nicolas II, de Villiers *(de Villaribus)*, prieur de Moulins, qui se démit en 1274, devint prieur de Maison-Maugis, et

enfin revint à Saint-Evroult, où il mourut le 27 août, on ne sait trop de quelle année.

Guillaume Ier, de Montpinçon, fut élu par les moines avec permission en 1274, à la démission de Nicolas de Villiers, et confirmé par l'évêque de Lisieux, Guidon du Merle, qui demanda pour lui au roi la remise de la régale. En cette même année 1274, le bailli du roi à Rouen déclara officiellement que l'abbaye de Saint-Evroult, en raison de l'obéissance qu'elle devait à l'autorité royale, était tenue de fournir à l'armée la cuirasse que le sire de Baugency envoyait autrefois comme redevance de la terre qu'il possédait, et dont il avait fait hommage à l'abbaye ; quant au reste des possessions de Saint-Evroult, le revenu pouvait être dépensé pour la subsistance des moines, parce qu'il se composait de pures aumônes, qui n'obligeaient ceux qui les avaient reçues qu'à vaquer au service de Dieu. Ces aumônes étaient acquises au monastère en vertu d'une donation de son fondateur Hugues de Grantmesnil, et d'autres seigneurs, dont les principaux étaient ceux de Saint-Cénery, de la Ferté-Fresnel, de Gacé et du Merlerault ; et c'était en effet comme pures aumônes que Guillaume-le-Conquérant les avait confirmées, ainsi que le firent après lui Henri Beauclerc, Henri II et Richard Cœur-de-Lion.

Guillaume fit alliance en 1280 avec le prieur de Longueville, et en 1281 avec les moines de Jumièges : il mourut en cette même année 1281, le 5 novembre, et nous voyons dans le registre seizième des chartes du trésor, que les moines demandèrent aussitôt la permission d'élire son successeur.

Ce successeur fut Geoffroy II, de Girouart, fils de Jean et d'Elice, prieur d'*Altifago*. Il fut confirmé par l'évêque de Lisieux, qui pria le roi de l'exempter des régales, en 1281. Geoffroy inaugura l'exercice de son gouvernement par un acte de justice et de reconnaissance. L'abbaye de Saint-Evroult avait reçu d'importants services de Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis ; comme souvenir de gratitude, notre abbé donna en décembre 1287 à Regnauld, successeur de Mathieu, des lettres par lesquelles il lui promettait une part dans ses prières pendant sa vie, et après sa mort une messe solennelle.

En 1298, il confirma la donation qu'avait faite son chapelain, Simon d'Alençon, d'une messe annuelle du Saint-Esprit pendant qu'il vivrait et d'une messe des défunts qu'on dirait pour lui tous les ans après sa mort. Geoffroy abdiqua en 1303, et le seizième registre du trésor mentionne de nouveau la permission que demandèrent les moines de Saint-Evroult d'élire un autre abbé en sa place.

Thomas du Doët-Artus, dans la vallée de Corjon, autrefois camérier fut élu dans ces circonstances, et mourut le 29 avril 1309. Il fut enseveli dans son chapitre, auprès de Richard III, qui était comme lui de la vallée de Corjon.

Nicolas III, de Pontchardon du Doët *(de Ductu)*, reçut l'hommage ordinaire de la *villa* de Marchainville fait par Jean de Courtenay, tuteur de Simon et de Marie de Melun : ce fut le samedi de l'Ascension 1310, l'année qui suivit la mort de Thomas du Doët-Artus. Le nouvel abbé opéra beaucoup de bien dans son monastère, en faveur duquel il établit plusieurs règlements utiles ; on remarque

dans ces règlements un détail assez curieux : ce fut l'ordre de porter les corps des moines défunts sur une civière *(in feretro)*. Il est donc à croire qu'auparavant on les portait comme un paquet ordinaire. En reconnaissance des services qu'il avait rendus, le couvent de Saint-Evroult fonda pour lui une messe annuelle à perpétuité.

Nicolas abdiqua en 1316 et se retira à Maison-Maugis, qui paraît avoir été alors une maison de repos pour les abbés de Saint-Evroult. Il revint cependant passer le reste de sa vie dans son abbaye, et y mourut le 24 février. Comme il était aussi de la vallée de Corjon ; il fut encore enseveli dans le chapitre avec Richard III et Thomas du Doët-Artus : réunis par leur origine et par la similitude de leurs idées, ces trois abbés ne furent pas non plus séparés dans leur sépulture.

Raoul II, Greate, prieur de Waris, probablement Warwick, en Angleterre, fut élu comme par inspiration divine à l'unanimité en 1316 : on ne mentionne de lui qu'un don de coupes d'argent qu'il fit à l'abbaye : il mourut le 6 novembre 1318.

Richard IV, de Tiescelin, auparavant prieur claustral, vendit à Henri d'Avaujour ou d'Avaugour, la veille de saint Thomas de l'an 1322, tout ce qu'il possédait autour de la tour Mabile, c'est-à-dire probablement de la Roche-Mabile. L'hommage de Marchainville lui fut fait en 1323 par Simon de Melun : il fonda ensuite l'office de chantre en 1328, décora l'église et couvrit de plomb la grande tour : les services qu'il avait rendus à l'Eglise et au monastère lui méritèrent un double anniversaire : il mourut le 29 mai 1334.

Nicolas IV, Hébert, était né à Morenville, et avait été élevé à la dignité de prieur claustral lorsque les moines l'élurent abbé. Il décréta en 1340, que la fête de saint Benoît se célébrerait en blanc, et avec la même solennité que celles de l'Annonciation, de saint Ambroise et de saint Jérôme : on voit que les prélats d'alors avaient beaucoup plus de pouvoir sur la liturgie qu'ils n'en ont aujourd'hui. Nicolas gouverna avec dévotion et distinction l'abbaye de Saint-Evroult jusqu'au 14 mai 1343. Il abdiqua à cette époque et se retira à Vieux-Mesnil, où il mourut le 14 mai 1352.

Elie, son successeur, fit, de concert avec Guillaume Guitart, évêque de Lisieux, une transaction ou échange avec le prieur de Saint-Martin-de-Vaux *(de Vallibus)*.

Jean du Bois-Genscelin *(de Bosco-Genscelini)*, fils de Pierre et d'Alice, apporta en 1358 à son monastère des reliques de saint Evroult. Le roi d'Angleterre Edouard III, alors maître d'une partie de la France, lui accorda des lettres de secours pendant les années trente-deuxième, trente-troisième, trente-quatrième et trente-sixième de son règne. Dans le même temps à peu près, au mois d'août 1364, Jeanne Bacon donna à Saint-Evroult ce qu'elle possédait dans la paroisse de Sainte-Croix de Charentonne (*Garentonna*). Après avoir fondé un anniversaire pour lui et pour ses parents, Jean mourut le 16 septembre 1366.

Philippe le Breton lui succéda la cinquième année du pontificat du bienheureux Urbain V, et renouvela avec Jean, abbé de Rebais, l'an-

cienne alliance qui existait entre les deux abbayes. La guerre de cent ans était alors à son plus haut période ; et le 6 octobre 1370, Robert de Brucour, évêque d'Evreux, permit aux moines de Saint-Evroult de se retirer dans sa forteresse de la Ferté-Fresnel. Quatre ans après, les mêmes moines, mal à leur aise dans cette forteresse, louèrent à Falaise une maison que le roi leur avait donnée en forme d'héritage en décembre 1374. Enfin, ils rentrèrent à Saint-Evroult et fortifièrent leur monastère avec la permission du roi Charles V.

Philippe le Breton institua dans son abbaye en 1390 la charge d'infirmier, et mourut le 7 septembre 1392. Quatre mois après, Hugues, abbé de Rebais, envoyait la nouvelle de la mort de Jean, son prédécesseur, passé à une meilleure vie en janvier 1393, ou, comme on comptait alors, 1392.

Guillaume II, de Vergy, archevêque de Besançon et cardinal du titre de Sainte-Cécile depuis 1391, fut nommé l'année suivante, 1392, par le pape d'Avignon Clément VII, abbé commendataire de Saint-Evroult ; c'était la première fois que la commende pénétrait dans cette abbaye. Guillaume de Vergy garda ce bénéfice depuis Pâques de l'an 1392, jusqu'au 11 novembre de l'an 1395, époque à laquelle il fit un échange avec le prieur de Saint-Imère en Auge.

Ce prieur de Saint-Imère s'appelait Robert le Tellier, et prit le nom de Robert III comme abbé commendataire de Saint-Evroult. Il était de Rouen, avait été moine au Bec, et obtint du pape d'Avignon, Benoît XIII la collation de son nouveau bénéfice, après qu'il eut permuté, comme nous l'avons dit, avec le cardinal Guillaume de Vergy en 1395. Il paya à la chambre apostolique la somme de quarante florins, le 14 août 1396.

Le 5 janvier 1405, ou, selon notre manière de compter, 1406, Hugues, abbé de Rebais, écrivit à notre abbé au sujet de deux moines qui étaient sortis de Saint-Evroult. Nous ne savons quel fut le résultat de cette lettre ; mais bientôt après, Robert eut des démêlés avec les héritiers du cardinal de Vergy : il parvint cependant à les débouter de leurs prétentions le 5 décembre 1407.

Robert le Tellier, déjà nommé, est mentionné dans les chartes authentiques de dom de Gaignières aux années 1399, 1400, et le 20 avril 1408. Quoique simple commendataire, il gouverna ses moines avec sollicitude et habileté, par la parole et par l'exemple ; et il augmenta encore les revenus et les biens de son église : il mourut le 29 mai 1408.

Michel Philippe nous est donné comme issu de *Airtentonum* ; mais il nous paraît difficile de savoir si ce nom bizarre est un nom de famille ou un nom de lieu. Il était prieur de Nogion et prit possession de Saint-Evroult le 11 juillet 1408. C'était un homme très lettré, docteur de la faculté de Paris, *in utroque jure*, c'est-à-dire en droit canonique et en droit civil.

Aussitôt qu'il fut établi en tête de son abbaye, il publia une lettre encyclique sur la mort de son prédécesseur Robert, ce que l'on avait fait rarement avant lui. Son crédit à la cour ne fut pas sans être utile à son abbaye. Il était encore étudiant à Paris lorsqu'il obtint du

roi Charles VI un diplôme spécial qui lui donnait le droit d'appel au Parlement de Paris, sans intermédiaire, sur toutes les affaires qu'auraient à soutenir les moines de Saint-Evroult. Plus tard, il confirma, comme délégué du Saint-Siège, le 20 juillet 1414, à l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez, plusieurs paroisses que lui avait données Jean, évêque de Lisieux.

Michel Philippe est mentionné dans la collection de dom de Gaignières, aux années 1408, 1412, 1425 et 1433. Nous avons une preuve de la protection que le roi d'Angleterre Henri V lui accordait, dans un sauf-conduit que ce prince lui accorda la cinquième année de son règne : l'année suivante, il lui concédait également une lettre de sauvegarde pour le territoire du comté d'Orbec : cependant ces actes protecteurs n'étaient pas la récompense d'actes de courtisanerie, heureusement pour la mémoire de l'abbé : cette bienveillance du roi d'Angleterre avait pour but d'empêcher qu'on ne molestât l'abbé de Saint-Evroult pour avoir refusé de lui prêter serment de fidélité. Aussi Henri V, bien qu'il eût désiré beaucoup avoir pour lui l'abbé Michel, ne put-il que l'estimer de sa fidélité à son roi légitime ; et, la neuvième année de son règne, ce prince restitua à son abbaye les biens qu'il lui avait enlevés, comme à un adversaire de ses projets de conquête.

Le roi Henri avait en ce temps-là donné aux Chartreux trois prieurés d'Angleterre qui appartenaient à Saint-Evroult. Michel Philippe résista vaillamment à cette usurpation ; et, par une lettre qu'il adressa aux Chartreux le 27 octobre 1416, il les conjura de renoncer à leur entreprise. Mais, comme les Chartreux n'en continuaient pas moins par tous les moyens, bons ou mauvais, à vouloir jouir des biens usurpés, Michel en appela du roi et des Chartreux eux-mêmes au concile de Constance, alors rassemblé.

Plusieurs abbés de Normandie, qui avaient éprouvé les mêmes injustices, se joignirent à l'abbé de Saint-Evroult et adressèrent, mais en vain, plusieurs lettres à Henri V, et plus tard à Henri VI. Michel fut envoyé à Rome par les abbés, ses collègues, et obtint des cardinaux et du Souverain-Pontife des lettres pour les Chartreux et en même temps pour le roi et les grands d'Angleterre. On ne sait quel fut le résultat de cette correspondance ; « mais ce qui est certain, conclut le chroniqueur, c'est que notre héritage passa aux étrangers ».

Michel jura fidélité au roi le 24 juin 1433. Il fut ensuite mis en prison et mourut à Falaise, le 23 mars 1438, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, 1439. Il fut enseveli dans la salle du chapitre.

Son successeur, Robert IV, l'Apostole, était originaire de Saxe, et avait été sous-prieur à Saint-Evroult : il fut élu abbé le 14 mai 1439. Avant de prêter serment de fidélité au roi, il voulut faire le recensement des biens du monastère, et obtint pour cela le 16 août 1442, un sursis qui lui fut renouvelé le 20 juillet 1443. Enfin, il jura fidélité au roi le 25 juillet 1450, et on sait fort peu de chose de ce qu'il fit ensuite : on peut seulement constater qu'il vivait encore le 26 novembre 1457, et qu'il était mort avant le 30 avril 1459. Il fut

enseveli dans la salle de son chapitre, comme l'avaient été un certain nombre de ses prédécesseurs.

Après sa mort, les moines élurent Guillaume III, de Silleys, prieur de Courtraye *(de Curtâ-Haraiâ)*. Il fut député le 4 mai 1459, vers le roi, qui se trouvait alors à Bassilly ou Rassilly, près de Caen ou de Chinon *(propé Cainonem)*. Il prêta serment de fidélité au roi le 18 août suivant et il le renouvela pour Louis XI le 21 octobre 1461. On le trouve mentionné dans les collections de dom de Gaignières le 15 février 1460, le 12 décembre 1464 et le 13 avril 1466. Ce fut en cette année, le 22 septembre, si l'on en croit la chronique du monastère, que mourut cet abbé vénérable.

Il était né dans le bourg même de Saint-Evroult, et il s'appliqua surtout à réparer les ruines causées par la guerre de cent ans : il augmenta aussi les possessions de l'abbaye et gouverna supérieurement son église, au temporel comme au spirituel. Enfin, il mourut en revenant de Rome, et fut enseveli à l'abbaye de Saint-Seine, à cinq lieues de Dijon. Son corps repose dans l'église de ce monastère, près de la porte du chœur.

Jacques de l'Espinasse, noble du pays d'Autun, et moine de Cluny, fut fait abbé de Saint-Evroult après la mort de Guillaume de Silleys, et fut confirmé le 2 décembre 1466, par les vicaires généraux de l'évêque de Lisieux. Il jura fidélité au roi le 9 février 1467, ou, comme on disait alors, 1466. Plusieurs chartes font mention de lui pendant les années 1470 et 1475, puis le 17 décembre 1476. Ce fut le dernier des abbés réguliers : nous avons déjà vu, du reste, que la commende s'était introduite à Saint-Evroult dès la fin du siècle précédent. Il mourut le 31 octobre 1484, et fut enseveli dans son chapitre, sous une tombe de pierre. Il avait abdiqué avant sa mort, en faveur de celui que nous verrons occuper après lui sur le siège abbatial; mais il s'était réservé une pension, hypothéquée sur tous les biens du monastère.

Auger de Brie était celui qui devait profiter de l'abdication de son prédécesseur. C'était un chanoine de Chartres et du Mans, licencié en droit, et protonotaire apostolique. Il obtint l'abbaye de Saint-Evroult en commende, d'abord, le 21 avril 1477, comme coadjuteur de Jacques de l'Espinasse, puis, bientôt après, pour son propre compte. Il jura fidélité au roi le 24 avril 1478 et eut plusieurs démêlés avec les héritiers de son prédécesseur : enfin, il fit une composition en vertu de laquelle Antoine de l'Espinasse, sacristain de Sauvigny (*Silviniacensis*), dans le diocèse de Clermont, et prieur de Parnis, entra l'an 1487 en jouissance d'une grosse pension, prise sur les revenus de l'abbaye, tout en conservant le droit de présentation au tiers des bénéfices qui étaient à sa nomination.

Auger de Brie jura fidélité au roi Charles VIII à Montils-les-Tours, le 17 février 1483. A sa prière, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et légat du Saint-Siège, permit aux abbés de Saint-Evroult, de porter les insignes pontificaux et de donner la tonsure cléricale, permission qui resta sans effet, puisque Saint-Evroult n'eut plus désormais que des abbés commendataires. Cette faculté fut accordée le 12 mai 1502.

Auger était aussi abbé de Latignac *(Latiniacensis)* : il abdiqua le 6 mai 1503, et mourut à Rome au commencement d'octobre 1503 ou 1504, après avoir tenu la commende de Saint-Evroult pendant vingt-huit années.

Son neveu, Félix Ier, de Brie, doyen du Mans et protonotaire apostolique, obtint du pape Jules II la commende de Sainte-Evroult le 11 décembre 1503, après la cession de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, à qui Auger avait remis la commende le 6 mai précédent, pour être transmise à son neveu.

Félix eut pourtant comme compétiteur Félix Guillaume de Hallenvillier, alors moine de Saint-Evroult et plus tard abbé d'Ivry *(Ibriacensem)*, qui avait été élu par les moines, et confirmé par le vicaire général de Lisieux. Chacune des deux parties s'efforça d'abord de défendre son droit ; mais l'Echiquier de Rouen, par une sentence du 4 janvier 1505, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, 1506, adjugea la commende à Félix de Brie, qui toutefois ne put la posséder en paix qu'en 1509.

Cependant, Godefroy Hébert, évêque de Coutances, et premier président du Parlement de Rouen, était venu pendant le démêlé pour donner ses ordres à propos du sequestre ; et il statua que trente écus d'or, qui lui étaient dûs pour son déplacement, seraient employés à réparer le toit du chœur de la Basilique : cette réparation fut terminée en 1505.

Félix de Brie, après avoir eu de longs démêlés encore avec les moines, tant pour la restauration des édifices, que pour la réforme de l'abbaye elle-même, mourut le 23 septembre 1546. Une charte du 3 septembre fait mention de lui pour la dernière fois en cette année.

Gabriel le Veneur, évêque d'Evreux, abbé de Lire et de Grestan et prieur de Saint-Ismère, fut nommé ensuite commendataire de Saint-Evroult, prit possession le 28 décembre 1546 et mourut le 24 janvier 1574.

Antoine Ier, ou Evrard de Saint-Sulpice, prit possession à son tour le 21 mars 1575 : il est mentionné le 4 juin et le 20 novembre de la même année, et il devint l'année suivante évêque de Cahors.

Louis, cardinal d'Este, fut commendataire après lui et mourut en 1586.

Antoine II, de Roquelaure, posséda d'abord l'abbaye à titre d'économe et en confia l'administration à un nommé Sarron. Il perçut ainsi les fruits du monastère de l'an 1588 à l'an 1595. L'abbaye de Saint-Evroult souffrit en ce temps-là de grands maux au milieu des troubles de la Ligue : une duchesse *Nemosiensis,* peut-être de Nemours, ou de Nîmes, sœur du cardinal Louis d'Este, ancien commendataire, en fut touchée de compassion, et elle fit nommer un abbé, en place de l'économe, qui songeait beaucoup plus à s'approprier les revenus qu'à pourvoir aux besoins de l'abbaye.

Ce nouvel abbé fut François Ier de Laquepée de Selincourt, prêtre d'Amiens, directeur de la maison de la duchesse : il tenait déjà la commende en 1596, comme on le voit par deux actes du 21 juillet et du 11 décembre de cette année. Après avoir été un peu disgracié par

le roi Henri IV, il rentra en faveur au moment de sa nomination ; et, le 24 février 1597, il obtint le privilège de pouvoir appeler directement devant le grand conseil les causes de son abbaye : cette décision fut acceptée par le conseil royal lui-même le 1er août suivant.

François reçut ses lettres de confirmation le 31 mars 1597, prit possession par procureur le 13 juillet de la même année ; et, pour vaquer plus sérieusement aux devoirs que lui imposait sa nouvelle dignité, laissa derrière lui tous les soins du monde et se retira à Saint-Evroult, dont il répara les ruines, en commençant par la restauration des stalles du chœur.

Zélateur ardent de la discipline ecclésiastique François arrivait toujours le premier à l'office, aussi bien la nuit que le jour, et il s'exerçait, comme le dernier de ses moines, au travail des mains. Il ne fit jamais profession ; mais il ne s'en montra pas moins toujours de parole et d'exemple, le modèle de toute la communauté : il mourut le 27 avril 1613, et fut enseveli dans la salle du chapitre.

Charles Ier, Chaliveau de la Bretonnière, conseiller et aumônier du roi, directeur de la maison de la duchesse nommée plus haut, et que nous croyons avoir été la duchesse de Nemours, obtint par la faveur de cette dame la commende de Saint-Evroult en 1615 : le 28 février 1623, il acquit, comme son prédécesseur, le privilège d'appel direct au grand conseil pour toutes les causes qui concernaient son abbaye : la décision fut approuvée par le conseil royal le 27 juin suivant. Charles de la Bretonnière, par son influence et par ses richesses, parvint à recouvrer plusieurs possessions de Saint-Evroult qui avaient été aliénées. Avant de mourir, il demanda au convent et en obtint derrière le grand autel une tombe où il alla reposer le 23 novembre 1625.

Nicolas V, Haligre, fils d'Etienne, chancelier de France, déjà abbé de Saint-Jacques *Pruvinensis*, peut-être Prunne, peut-être Provins, et prieur de Saint-Jacques *de Piramilio*, nom peu connu et peu célèbre, obtint à l'âge de seize ans la commende de Saint-Evroult. Il reçut ses bulles de confirmation le 26 décembre 1625, prit possession par procureur le 21 mars suivant, et réunit son abbaye à la Congrégation de Saint-Maur le 14 décembre 1638. Il fut fait prisonnier pendant les guerres de ce temps, et mourut en captivité sur les confins de l'Espagne, le 26 octobre 1638.

Antoine III, Barberini, neveu du pape Urbain VIII, cardinal évêque de Préneste et archevêque de Reims, grand aumônier de France, fut nommé abbé de Saint-Evroult, le 31 mars 1639 et obtint ses bulles de confirmation le 12 novembre de la même année. Il prit possession par procureur le 14 mars 1640, et mourut le 3 août 1671.

Guillaume IV, Egon, cardinal de Furstemberg, devint à son tour abbé de Saint-Evroult le 24 octobre 1671, fit profession le 6 février 1672, et abdiqua en 1689 en faveur de son neveu et successeur Félix II. Il mourut ensuite à Paris en 1704, le 10 avril, à l'âge de soixante-quinze ans.

Félix II, Egon, prince de Furstemberg, neveu du précédent, fut proclamé le 2 février 1689, et mourut en août 1695 : il était en même

temps abbé de *Barbelli*, monastère dont nous ignorons la situation exacte.

François II, Gobert, comte d'Apremont et de Reckeim, chanoine de Strasbourg et de Cologne, obtint ensuite la commende, et mourut de la goutte en 1702, vers la fête de Noël.

Charles-Philippe Gobert, frère germain de François, aussi chanoine de Strasbourg *(Argentinensis)* et de Cologne, fut nommé abbé par le roi la veille de Pâques 1703, et mourut en septembre 1719. Il était, comme Félix II, abbé de *Barbelli* en même temps que de Saint-Evroult.

Charles II, de Saint-Albin, abbé de Saint-Ouen de Rouen, fut nommé aussi abbé de Saint-Evroult par le roi le 8 janvier 1721. Il devint ensuite archevêque de Cambrai. C'est le dernier abbé de Saint-Evroult dont le *Gallia christiana* fasse mention : les noms de ses successeurs se trouvent dans des archives en partie perdues, en partie égarées dans les chartriers du diocèse et du département. D'ailleurs, comme il n'en est pas un qui ait joué un rôle intéressant dans l'histoire, nous n'avons pas cru devoir nous en inquiéter beaucoup.

Vers 1803, la grosse tour de la basilique s'écroula tout à coup emportant avec elle tout l'édifice, sauf les deux tours qui accompagnaient la grande porte d'entrée, la majeure partie du transept du sud, et quelques pans de murs. Il n'était pas possible de songer à restaurer une construction aussi considérable. La belle abbaye resta en ruines. On démolit les bâtiments sauf la porte d'entrée et ses dépendances : c'en était fait de l'abbaye de Saint-Evroult. L'église paroissiale, située à quelque distance du bourg en 1231 et une petite chapelle taillée dans la porte d'entrée de l'abbaye servent seules maintenant à l'exercice du culte sacré.

III

L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN-DE-SÉEZ

(Page 96)

Le premier abbé de Saint-Martin, établi au temps de la restauration par Thierry de Mathonville lui-même, fut Robert, frère de Drogon, abbé du Tréport. Il avait été auparavant moine de Saint-Evroult; et Thierry, son abbé, l'avait envoyé avec la colonie destinée à fonder Troarn : c'est là que le saint abbé d'Ouche le reprit pour le faire venir à Séez. Robert reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de cette ville, Yves de Bellême, et se concilia immédiatement le cœur et l'esprit de tous les premiers moines de sa fondation. Roger de Montgommery, sa première femme, Mabile, et sa seconde femme, Adelaïde, l'avaient en grande estime et ne faisaient rien sans le consulter.

Lorsque Guillaume Soreng vint attaquer Séez, et détruisit de fond

en comble, comme nous l'avons vu, les nouvelles constructions de Saint-Martin, ce fut principalement l'abbé Robert qui le repoussa, avec l'aide de l'évêque Yves de Bellême et de Hugues de Grantmesnil, frère du prieur et futur abbé de Saint-Evroult.

Ce fut pendant qu'il était abbé de Saint-Martin que s'éteignit la race des Bellême. Mabile, femme de Roger de Montgommery, avait vexé, non-seulement ses vassaux, mais encore les églises et les abbayes, entre autres celle de Saint-Evroult, dont elle détestait, avons-nous dit, cordialement les fondateurs, ainsi que toute la famille des Giroye : elle s'était fait remarquer également par sa cruauté, d'autant plus redoutable qu'elle était servie en elle par un talent supérieur. Enfin, il se trouva un jour où les haines qu'elle avait excitées purent se satisfaire. Nous avons déjà dit que Mabile de Bellême fut assassinée à Bures, près Troarn, par Hugues de la Motte-d'Igé ; et son oncle, Yves de Bellême, évêque de Séez, le dernier survivant mâle de cette illustre famille, disparut presque en même temps que sa nièce.

Parmi les novices que reçut l'abbé Robert dans son monastère, il se trouva plusieurs militaires, dont la présence donna beaucoup de vie à sa communauté. On avait vu à Cluny jusqu'à une compagnie de soldats tout entière, avec son capitaine en tête, s'engager sous la règle de saint Benoît. Ces hommes, qui avaient vécu sous une discipline, très différente de celle des moines, il est vrai, mais quelquefois tout aussi sévère dans son genre, contribuaient beaucoup, malgré les passions et la brutalité qu'ils apportaient quelquefois dans les cloîtres, à donner de la solidité à l'élément monastique, et à fournir l'exemple des plus mâles vertus. La guerre est l'image si exacte de la vie du chrétien sur la terre, qu'elle forme comme naturellement à la vie spirituelle les grands cœurs et les âmes bien nées. On peut remarquer d'ailleurs avec édification combien les soldats ont fourni des saints dans tous les genres, dans tous les temps et dans tous les lieux. La sainteté demande du courage, et ne se concilie point avec une vie douce et aisée.

Ce n'était pas seulement dans son abbaye, que le saint abbé de Séez exerçait sur les âmes une influence salutaire : son action s'étendait aussi beaucoup sur les gens du dehors. Ce fut lui qui ramena à Dieu Adélaïde, fille d'Evrard du Puy, qui épousa Roger de Montgommery en secondes noces, après la mort de Mabile de Bellême. Robert obtint de cette heureuse convertie des secours considérables ; et nous avons vu plus haut jusqu'à quel point il possédait sa confiance.

Dans les détails de sa vie. nous trouvons notre abbé Robert assistant, le 23 août 1073, aux fêtes de saint Ouen à Rouen : nous ne savons pourquoi du Monstier, en parlant de ces fêtes, appelle l'abbé de Séez Richard. L'année suivante, 1074, le même abbé célébrait solennellement à Bellême la fête de saint Léonard de Vandœuvre, en compagnie de Mainier, abbé de Saint-Evroult et d'Emma de Montgommery, abbesse d'Almenêches. On profita de la circonstance pour régulariser plusieurs donations faites par Roger de Montgommery et Guillaume Pantol à l'église de Bellême ; aux abbayes de Saint-

Evroult, de Troarn, d'Almenêches, de Saint-Etienne et de la Trinité de Caen, ainsi qu'à la grande abbaye de Cluny. En 1078, Robert acheta pour son abbaye la moitié de l'église de Valframbert, près d'Alençon : il assista ensuite, et souscrivit en 1080 au concile provincial de Lillebonne, tenu par Guillaume, quarante-huitième archevêque de Rouen. Enfin, nous le retrouvons en 1087 à Caen, aux funérailles de Guillaume-le-Conquérant.

Tout en contribuant ainsi de tout son pouvoir à l'éclat des cérémonies instituées pour la gloire de Dieu, Robert, ne négligeait pas les autres œuvres pieuses, qui s'organisaient alors dans le diocèse de Séez plus nombreuses qu'en aucun autre temps de son histoire. En 1082, le comte de Shrewsbury fit de nouveaux dons à plusieurs monastères ; et l'année suivante, 1083, il demanda à Robert quelques moines de Saint-Martin, pour les conduire en Angleterre, et y établir, dans sa capitale même de Shrewsbury, un monastère dédié au prince des Apôtres.

Ce fut en cette même année 1083, que fut commencée la construction des bâtiments d'exploitation à l'abbaye de Saint-Martin. C'était encore l'usage à cette époque d'envoyer, et même d'établir dans les paroisses des moines chargés d'y exercer le saint ministère. L'abbé Robert en plaça deux, en 1084, dans l'église de Lignères : nous ignorons si c'est Lignères qui fait aujourd'hui partie du canton du Merlerault, ou Lignières qui se trouve dans le diocèse du Mans, sur les limites du diocèse de Séez, à une assez petite distance d'Alençon. En 1085, l'abbé acquit ou recouvra l'église de Rouperroux *(de Rupe petrosâ)*. Saint-Martin-de-Séez se trouva ainsi en possession de nombreuses propriétés situées dans toutes les parties du diocèse et de la contrée environnante.

La confiance dont jouissait universellement l'abbé Robert et la haute estime dont l'honoraient les plus grands personnages se manifestèrent dans plusieurs circonstances importantes. En 1086, il fut choisi comme arbitre dans une contestation qui s'était élevée entre Mainier, abbé de Saint-Evroult, et Juhel, abbé de la Couture du Mans ; on s'en rapporta entièrement à son arbitrage.

Dans le même temps, une autre contestation s'éleva entre Gontard, abbé de Jumièges, et Foulques, abbé de Micy, abbaye qui portait alors le nom de Saint-Maximin ou Saint-Mesmin, en l'honneur du plus illustre abbé qui l'eût gouvernée. Le différend roulait sur la possession du prieuré de Dame-Marie, au canton actuel de Bellême. Le comte Robert, souverain de cette ville, juge naturel de la cause, convoqua les abbés et les seigneurs voisins, pour l'assister de leurs conseils dans cette affaire.

Le premier dimanche d'après la Pentecôte de l'an 1086 se trouvèrent réunis au château de Bellême : Robert, abbé de Saint-Martin de Séez, Mainier, abbé de Saint-Evroult, Juhel, abbé de la Couture du Mans, avec les seigneurs Olivier de Mâle, ou selon d'autres du Merle ou du Merlerault, Regnaud ou Raynaud de Nonant, Gervais de Domfront, Gouffier ou Guelphier de Villeray ou Villeroy, Picot de Say, bienfaiteur, comme nous l'avons vu, de Saint-Martin de Séez,

Reynaud de Pouilly, Hamelin de Hautenoë, Hugues de Cormery, Odon de Clinchamp, Raoul de Préaux, Raoul de Malherbe et plusieurs autres seigneurs. Après avoir entendu les parties et réfléchi mûrement, ces nobles personnages s'en rapportèrent encore au jugement de Robert de Séez. Jumièges obtint gain de cause, et posséda désormais le prieuré de Dame-Marie.

En 1088, notre vénérable abbé reçut une députation de Guillaume de Cléray *(de Clareio)*, qui lui demandait deux moines pour desservir l'église qui était bâtie sur ses terres. Pour prix de ce service, Guillaume donna à Saint-Martin la dîme de toutes ses possessions.

A cette même époque, l'abbé Robert céda au monastère de Shrewsbury, dont nous avons mentionné la fondation, un de ses moines, nommé Foulcher, qui fut mis sur le siège abbatial. Ce moine paraît avoir été auparavant prieur de Séez ; car il fut aussitôt remplacé dans cette charge par un autre moine, nommé Arnoul. L'abbé Robert mourut, selon Orderic Vital, le 15 janvier 1089, regretté de ses moines, qui avaient pu apprécier ses talents et sa sainteté. Il fut enseveli dans la salle du chapitre de son monastère.

Le successeur de cet homme de mérite sur le siège abbatial de Séez fut Raoul, fils de Siffroy d'Escures, qui avait été auparavant moine de Saint-Etienne de Caen. Ce Raoul avait un frère, nommé comme son père Siffroy, qui fut d'abord moine de Séez, puis devint abbé de Glocester, en Angleterre, et enfin évêque de Chichester. Raoul lui-même était passé de Caen à Séez, en 1079 : l'abbé Robert le fit son prieur : et, à la mort de ce dernier, en 1089, il fut fait abbé par les évêques de la province, les moines du monastère, les princes, et le peuple de toute la contrée. Son élection fut confirmée par Robert Courte-Heuze, duc de Normandie, et par le fondateur de Saint-Martin, Roger de Montgommery, dont les lettres de confirmation sont datées du château d'Almenêches. Ensuite, le nouvel abbé fut bénit par Girard Ier, évêque de Séez.

Raoul montra par son gouvernement qu'il n'était pas indigne de cette estime dont tout le monde l'honorait. Il se distingua surtout par son esprit de douceur, se concilia promptement les cœurs de tous ses moines, et reçut encore plusieurs dons du fondateur, Roger de Montgommery. L'année même où il avait été élu, il fit une transaction au sujet de l'église de Saint-Pierre *de Castello,* probablement de Châtillon, et reçut de Robert Oysonne l'église de Courtomer. Cette même année encore, il servait de témoin à l'église de Ross *(Roffensis)*, en Angleterre, où l'on établit des moines par une charte du 20 septembre de cette année.

L'an 1091, Hélie de la Flèche, comte du Mans, dont nous aurons occasion de parler plus spécialement dans la suite, affranchit l'église de Séez de tout impôt qu'elle pouvait devoir pour ce qu'elle possédait sur ses terres : cette remise équivalait à un don considérable.

La même année 1091 fut signalée par une querelle qui s'éleva entre l'évêque de Séez, Girard Ier, et les moines de Marmoutiers. L'abbé Raoul travailla beaucoup à ramener les esprits les uns vers les autres, et fut témoin de la réconciliation solennelle qui s'opéra

bientôt. L'évêque Girard mourut cette année-là même, et fut remplacé par Serlon d'Orgères, abbé de Saint-Evroult. Raoul de Séez fut un des prélats qui assistèrent à l'élection du successeur de Serlon comme abbé de Saint-Evroult, et ce successeur fut, avons-nous dit, Roger du Sap, Raoul le conduisit lui-même à Lisieux, et fit dresser par un moine de Séez, nommé Robert, qui était fort lettré, l'acte de son élection. Roger du Sap fut ensuite bénit abbé par Gilbert, évêque de Lisieux. Foulques, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, et Arnoul, abbé de Troarn, assistaient avec Raoul à cette cérémonie. Une liaison étroite persévérait toujours entre Saint-Martin de Séez et son abbaye mère, Saint-Evroult : ce fut en compagnie de son collègue Roger du Sap que Raoul d'Escures alla en 1092 recevoir dans l'église de Saint-Pierre de Noron, près Falaise, des reliques de saint Nicolas de Myre, qui venaient d'arriver dans le diocèse de Séez.

Le château de Saint-Cénery-le-Gérey était encore à cette époque en la possession des descendants de Giroye ; mais en 1094, il fut assiégé par Robert de Bellême, fils de Roger de Montgommery, qui le prit et le réduisit en cendres. Alors les moines de Séez, pour éviter une profanation, prirent dévotement dans l'église du monastère de ce lieu le bras du fondateur, saint Cénery, qui s'y trouvait encore, et ils le déposèrent avec honneur dans leur propre monastère de Saint-Martin. Une autre partie de ces reliques vénérables était alors et fut encore longtemps après honorée à Château-Thierry-sur-Marne.

Vers ce temps-là, Roger de Shrewsbury se fit moine de Séez ; mais il y mourut bientôt, et fut enseveli avec honneur par l'abbé Raoul. Le frère de Robert de Bellême, Roger *le Poitevin*, ainsi nommé parce qu'il avait pris femme en Poitou, fit don à Saint-Martin de Séez de l'église de Lancastre (*de Lenclastro*), en Angleterre, et Morin du Merle (*de Merleio*), probablement du Mesle-sur-Sarthe, lui soumit également les églises d'Appenay et de *Surreio* ou *Lurreio*, probablement Suré ou Lorré. En 1097, il y eut une petite contestation entre l'évêque Serlon et l'abbaye de Saint-Martin, au sujet des viviers et du cours de l'Orne. Les deux parties convinrent de faire un accord authentique, qui fut conclu en présence de Robert de Bellême, d'Arnoul, abbé de Troarn, et de Hugues, chanoine de Séez, fils de Siffroy, et frère de l'abbé Raoul lui-même.

Le grand saint Anselme fut un des amis de notre abbé, qui lui écrivit en 1098, au sujet de la conduite de l'un de ses moines. La lettre que l'illustre docteur lui envoya en réponse est pleine d'affection fraternelle et de respect pour l'abbé de Séez. Il existe encore une autre lettre de saint Anselme à l'abbé Raoul, et toutes deux sont reproduites intégralement dans le *Neustria pia* d'Arthur du Monstier.

La famille de Roger de Montgommery continuait toujours à se montrer libérale envers les églises de Séez. En 1098, Arnoul, le quatrième fils de cette famille, frère de Robert de Bellême et de Roger le Poitevin, donna à l'abbaye de Séez, dans le chapitre même du monastère, en présence de l'évêque Serlon et de l'abbé Raoul, l'église de Saint-Nicolas de Pembrock, dans le pays de Galles, et vingt jour-

nées de terre, afin d'obtenir le salut de son âme et de celles des membres de sa famille. Ce fut seulement l'année suivante, 1099, que Roger du Sap, élu abbé de Saint-Evroult, fut confirmé et bénit à Lisieux, comme nous l'avons dit plus haut. Ce fut Raoul de Séez qui l'y conduisit, sur l'ordre du roi Guillaume-le-Roux lui-même : il assista au retour à la dédicace de l'église de l'abbaye, en compagnie de l'abbé du Bec et de celui de Troarn.

L'an 1100, nous retrouvons l'abbé de Séez à l'assemblée ou Foulcher, ancien moine de Saint-Martin et alors abbé de Shrewsbury, prédit à Guillaume-le-Roux, qui persécutait saint Anselme, que la main de Dieu ne tarderait pas à le frapper ; l'évêque Serlon et Raoul de Séez l'avaient déjà menacé de la même manière. La mort funeste de Guillaume, qui arriva en cette même année 1100, vint prouver que ces pieux personnages avaient parlé au nom de Dieu. L'année suivante 1101 vit encore deux donations faites à Saint-Martin : celle des dîmes de Merry (*de Merreio*), au canton de Trun, et celle de l'église de Saint-Léger-sur-Sarthe.

Cependant Robert de Bellême, malgré sa générosité, dont nous avons déjà vu plus d'une preuve, se montrait sur d'autres points un tyran redoutable et cruel, digne en tout, des Bellême, ses aïeux, mais avec un talent beaucoup moindre. Il commença bientôt à persécuter et à vexer de toutes manières son évêque Serlon et l'abbé Raoul. Tous deux furent obligés de se retirer en Angleterre pour éviter ses poursuites, et le roi Henri Beauclerc, qui régnait alors sur ce pays, les y reçut avec bienveillance en 1103.

Pendant qu'ils étaient ainsi en exil, on profita de leur présence pour ouvrir le sépulcre de saint Cuthbert, évêque de Lindisfarn (*Dunelnensis*) mort déjà depuis plus de trois siècles. On trouva le corps entier, disent les chroniques contemporaines, et encore revêtu de ses habits pontificaux. Personne n'osait toucher à ces reliques pour les retirer du tombeau. Raoul de Séez se montra le plus hardi et fit rendre à la terre ces restes vénérables et précieux : la translation eut lieu en 1104 ou 1105.

Raoul resta encore trois années en Angleterre comme abbé de Saint-Martin ; mais bientôt une nouvelle dignité lui fut conférée qui lui fit perdre l'espérance de revoir jamais sa chère abbaye. En 1108, il fut nommé par *intérim* évêque de Ross, à la mort du titulaire Landulphe. Henri Beauclerc, trop amateur de toucher les revenus pendant la vacance des bénéfices, était resté cinq ans sans nommer un successeur à l'évêque défunt. Il disait, pour couvrir d'un voile honnête son usurpation, qu'il attendait un homme capable de porter dignement le fardeau sacré du gouvernement de cette église : « Mon père et mon frère, disait-il souvent, n'ont donné les bénéfices qu'à de très dignes prélats : je ne veux pas faire moins qu'eux. » Cependant on le suppliait de faire cesser le veuvage des églises, et c'est alors qu'il fit évêque de Ross notre abbé Raoul d'Escures, puis l'établit sur le siège primatial de Cantorbéry.

« C'était, dit un historien anglais, un homme excellent, qui égalait ses prédécesseurs en renommée, et qui surpassait les anciens et les

modernes en douceur et en affabilité. Si l'on considère son extraction, il était de l'une des familles les plus illustres de Normandie ; si l'on cherche quelle a été sa vie, on la trouve irrépréhensible ; si l'on voulait sonder sa science, il semblait avoir puisé toute la doctrine des écoles d'Athènes ; si on voulait jouir de son éloquence, on trouvait que sa parole était un miel doux et suave qui distillait de ses lèvres ; son style était correct, poli, achevé, *comme celui qui approche du territoire des Manseaux.* » — « Ainsi, continue le même auteur, fut installé primat d'Angleterre cet homme qui avait fait son apprentissage et passé sa jeunesse dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez, où son mérite l'avait fait nommer d'abord sous-prieur, puis prieur, et enfin abbé. Ayant heureusement régi cette église (de Cantorbéry) pendant environ neuf ans, ce bon personnage fut frappé de paralysie et mourut le 20 octobre de l'an 1122. »

Cet éloge de Raoul d'Escures, fait par un homme qui l'avait connu, est confirmé par le témoignage de tous les historiens du temps. Ce fut en 1109, à la mort de saint Anselme qu'il fut nommé archevêque de Cantorbéry, que du Monstier nomme ici Doroberne (*Dorobernice*). Son influence et son appui furent d'un grand secours aux moines de Shreswbury, qui étaient vexés comme tant d'autres, par Robert de Bellême. Sans avoir l'autorité, la science et la sainteté suréminente de son illustre prédécesseur, l'archevêque Raoul put cependant rendre de grands services à l'Eglise dans la haute situation qu'il occupait. Il se rendait à Rome pour négocier la paix entre Pascal II et Henri Beauclerc, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du pape. Cette circonstance rendait le voyage de Rome inutile, et pour travailler plus efficacement à l'œuvre qu'il avait entreprise, le prélat revint à Rouen, où il assista à l'assemblée qui devait rétablir la paix et la concorde entre le roi Henri et son peuple. Ce fut pendant la tenue de cette assemblée que Raoul se sentit pris de la maladie qui devait le conduire au tombeau, et il crut prudent de commencer aussitôt à se préparer à la mort : il se rendit en cet état à Cantorbéry, où il mourut bientôt en effet, comme nous l'avons dit, en 1122.

Il avait eu pour successeur en 1110 sur le siège abbatial de Saint-Martin, Hugues d'Aché, qui fut un pasteur selon Dieu, mais beaucoup moins célèbre que son prédécesseur. Il acheta en cette même année 1110 une partie des revenus de l'église de Saint-Ouen, probablement celle de Séez même, approuva en 1113 une convention faite avec un prêtre de Merry, et mourut avant 1125. Marin Prouverre le fait mourir dès l'an 1110 ; mais la suite même de l'histoire montre évidemment qu'il est dans l'erreur.

Gilbert, fils de Frideburge, successeur de Hugues d'Aché, souscrivit en 1125 à la charte de fondation du monastère de Reading, en Angleterre et ensevelit en 1137, Guérin, abbé de Saint-Evroult. Pendant qu'il gouvernait l'abbaye, un évêque nommé Michel, dont le siège paraît avoir été Tarascon, donna aux moines de Saint-Martin l'église de Sainte-Croix, près des murs de la ville de Tulle (*civitatis Tutelensis*). Cette donation fut approuvée en 1159 par le pape Adrien IV. Gilbert était mort dès l'an 1145. Son nom est inscrit dans

quelques martyrologes. On connaît peu son successeur, qui s'appelait peut-être aussi Gilbert.

Jean Ier, du Val ou de la Vallée (*de Valle*), gouverna Saint-Martin de 1149 à 1164 ; il était auparavant simple moine de cette abbaye. Dès l'an 1147, Guérin de Lonray avait donné à Saint-Martin et confirmé un peu plus tard à Alençon, en présence du comte Guillaume de Ponthieu, les dîmes de Lonray et celles de Damigny. Quatre ans après, en 1151, Guillaume de Ponthieu lui-même confirma le don de l'église de Saint-Nicolas de la Roche-Mabile (*de Rochâ*) ; qui appartenait auparavant aux chanoines de Perseigne ; mais il exigea qu'il y eût désormais un couvent de moines de Séez résidant sur le lieu. Guillaume du Mans confirma aussi dans ce temps le patronage de Saint-Germain-de-Bernis.

La même année 1151, un moine de Séez, nommé Jean, comme son abbé, fut fait évêque de l'île de Man (*Monae*), entre l'Irlande et l'Angleterre, mais plus près de cette dernière, et dépendant du métropolitain d'York. Marin Prouverre, cependant, dit que l'évêché de ce Jean était celui des îles Orcades.

Quant à l'abbé Jean, il obtint en 1163 de l'évêque de Séez Froger la confirmation de toutes les possessions de son monastère. Il y eut aussi en cette année une sorte d'hommage de la part de l'abbaye de Shreswbury, dont les deux premiers abbés, Foulcher et Godefroy avaient été moines de Séez, ainsi que Jean, abbé d'un autre monastère anglais nommé en latin *monasterium burgense.*

L'année suivante, 1164, Erald, abbé de Perseigne reçut en don de Saint-Martin la terre de Clairfont (*Clarum Fontem*) de *Cotinellis*, moyennant une redevance annuelle de deux livres d'encens à payer dans la fête de saint Martin.

C'est en cette année 1164 que Marin Prouverre fait mourir l'abbé Jean ; mais le *Gallia christiana*, qui regarde cette date comme douteuse, dit que ce fut probablement encore lui qui donna en 1167 la terre de Serans en bail emphytéotique. Il céda ensuite un de ses moines à l'abbaye de Jumièges, s'excusa auprès de l'évêque de Séez Girard II de ne pas assister à un de ses synodes, auquel il était invité, et mourut un 29 juin : l'année n'est pas certaine.

Henri de Bracqueville, son successeur, était auparavant sous-prieur de Troarn et prit possession du siège abbatial de Séez dès 1164, selon Marin Prouverre, en 1185 seulement, d'après Arthur du Monstier. Il est probable que la vérité est entre ces deux extrêmes. Toujours est-il que cet abbé eut une querelle avec le curé de Serans, au sujet de deux redevances annuelles qui furent réduites à une seule par Guillaume, évêque de Coutances, et Cantor, délégué du siège apostolique sur cette question en 1185.

Robert de Moire concéda à notre abbé Henri en 1188 le patronage de l'église de Vingt-Hanaps (*Vissenas*), don confirmé ensuite par l'évêque de Séez Lisiard, qui attribua aussi à la sacristie de Saint-Martin les revenus de l'église de Notre-Dame de la Place.

Henri de Bracqueville est encore mentionné dans une charte datée de l'an 1191 et confirmant les dons faits à son abbaye par le comte

Robert de Bellême-Alençon. Cet abbé racheta deux ans après, en 1193 la moitié du moulin du Val (*de Valle*), situé près de la ville. En 1200, il excommunia les moines qui faisaient commerce avec les Juifs, et entra en société avec Vincent, abbé de Saint-Vincent du Mans. Deux ans après, en 1202, il achetait les dîmes de Cuissay (*de Cusseio*). On le trouve mentionné ensuite dans une charte de 1203. Puis il eut pour le prieuré de Briells, peut-être Brieux, au canton de Trun, une querelle avec Gilbert de Prulay, qui ne fut dirimée qu'en 1207, par l'évêque de Séez Sylvestre, l'abbé de Saint-André-en-Gouffer et Robert de Bellême, comte d'Alençon. En 1208, nous trouvons de notre abbé une transaction faite à propos d'un bois avec l'abbé de Saint-Vincent du Mans. Il est fait encore mention de lui en 1209 et en 1210 pour un arrangement avec Robert du Mesnil, à propos des dîmes de *Cubeio* : il est difficile de savoir quel est le nom moderne de cette localité.

Après Henri de Bracqueville, le *Gallia christiana* mentionne Hugues II, appelé Vieille-Oreille (*vetus auris*) par le prêtre Hugues. C'est la seule fois que nous trouvions cet abbé inscrit dans l'histoire : il fit un achat en 1210 dans la paroisse de Saint-Ouen de Séez. On croit qu'il obtint aussi une bulle du pape Innocent III.

Guillaume Ier, de la Roche-Mabile, inconnu à du Monstier, était déjà abbé de Séez en 1212. Il eut une querelle avec Hugues *de Maldeis*, peut-être de Meaux, qui retenait les dîmes de *Canaio*, lieu que nous ne connaissons pas autrement. La paix fut faite par Jean, prieur de Saint-Martin, qui fit donner par l'évêque de Séez Sylvestre à son abbaye, l'église de Notre-Dame d'Aunou-sur-Orne. C'était l'église paroissiale, différente de la chapelle de sainte Eulalie, maintenant titulaire du lieu. L'abbaye reçut aussi à cette époque, en 1218, la dîme de la Cornilliére, dans la paroisse de Saint-Pierre de Fougères. Ensuite l'abbé Guillaume s'associa en 1219 aux moines de Saint-Evroult, légua dix marcs d'argent à sa communauté, et mourut en 1220, le vendredi d'après la fête de saint Benoît.

Guillaume II, *Faber*, c'est-à-dire Lefèvre ou Lefébure, était prieur de Saint-Martin dès l'an 1209. C'est probablement en cette qualité qu'il est cité dans les monuments contemporains en 1210 et en 1212, à moins qu'on ne l'ait confondu avec son abbé et son homonyme, Guillaume de la Roche-Mabile. Il ne devint abbé en titre qu'en 1220, et aussitôt il renouvela la sentence d'excommunication lancée contre les moines qui prêtaient quelque chose à ceux du dehors. Il avait déjà excommunié en 1209, comme simple prieur, ceux qui imposaient des pensions au monastère : en 1224, il étendit cette sentence à ceux qui confiaient à des clercs ou à des laïques des possessions du monastère pour un temps trop long, ou même à perpuité En 1233, il fit en présence du roi saint Louis sa paix avec le chevalier Robert Mallet, sire de *Guéravilla*, peut-être de Giberville, près Séez; ce seigneur jouissait sans titre des fruits du comté d'Alençon, ce que Guillaume de Séez attaqua vivement. Guillaume Lefébure mourut le 13 août probablement en 1234.

Après cet abbé, les auteurs ne présentent pas ses successeurs dans

le même ordre. Marin Prouverre place d'abord Jean II, Sainctier et Guillaume III : du Monstier, d'accord avec le *Gallia christiana* place auparavant Robert II, Etienne Rualent et Thomas le Métayer : du Monstier ajoute même Néel de *Riparia* (de la Rivière) et Pierre de Mortain.

Robert II était, croit-on, neveu de Gilbert de Prulay, nommé plus haut, et il se trouve inscrit sur les tables après Guillaume Lefébure ou Guillaume II. Il fut bénit par l'évêque de Séez Hugues en 1235, et adressa au roi saint Louis une réclamation dans le but d'en obtenir les régales, pour lui et pour les siens.

Etienne Rualent ou Ruellan, fils d'Emmeline, mourut le 16 février 1296, ce qui nous ferait croire que Marin Prouverre n'a peut-être pas eu tort de placer entre Guillaume Lefébure et lui un intermédiaire de plus : la date d'ailleurs paraît fausse. Le même Marin Prouverre place après lui Jean III, inconnu à du Monstier et au *Gallia christiana*.

Thomas Ier, le Métayer établit un service annuel et y consacra le tiers des revenus de Sevigny *(Sevilliœi)*. En 1248, le pape Innocent IV inventoria, comme nous l'avons dit, et confirma par une bulle les possessions de saint Martin ; mais si l'abbé de ce monastère était alors Thomas le Métayer, il faut nécessairement le placer avant Etienne Rualent, dont nous venons de parler. Nous citons ensuite pour mémoire Néel *(Nigellus)* de la Rivière et Pierre de Mortain, dont nous trouvons les noms ici dans le seul du Monstier.

C'est en ce temps que cet auteur et le *Gallia christiana* placent Jean II, Sainctier, mentionné plus tôt par Marin Prouverre. En 1250, cet abbé institua trente messes que l'on devait dire pendant les trente jours qui suivaient immédiatement la mort de chaque moine. L'année suivante, il fonda le prieuré de Lancastre, en Angleterre et mit à la tête un de ses moines, nommé Henri, qui mourut bientôt. Il nous reste une lettre de l'abbé de Séez par laquelle il priait le roi d'Angleterre Henri III, de mettre un autre moine en sa place.

Jean Sainctier figure, à la date de janvier 1255, sur le registre des visites d'Eudes Rigauld, archevêque de Rouen. Au mois d'août 1257, il concéda aux moines de Saint-Martin, accablés par la pauvreté, une rente annuelle de dix marcs d'argent à prendre sur des possessions qu'il avait acquises personnellement en Angleterre. Il mourut le 26 juillet, on ne sait trop de quelle année.

Pierre Ier, de Mortagne, ou de Mortain d'après du Monstier, qui le place notablement plus tôt, donna l'hospitalité à saint Louis lorsqu'il vint à Séez, et en reçut, comme gage de reconnaissance un tapis de soie broché d'or.

Néel de la Rivière (*de Riparia)*, est placé ici par Marin Prouverre, avant Pierre de Mortagne par du Monstier, et notablement plus tard par le *Gallia christiana*.

Le même *Gallia* place ici Raoul II, omis complètement par du Monstier et par Marin Prouverre. On ne connaît de lui qu'un trait : c'est qu'il statua que l'on ferait des dons aux pauvres toutes les fois que l'on célébrerait les anniversaires des défunts.

Jean III, Loysel, est placé ici par du Monstier et par le *Gallia christiana* : Marin Prouverre le met plus tôt. Celui-ci ajouta des prières à celles que l'on faisait annuellement pour les morts. Il est impossible de fixer d'une manière tant soit peu certaine la chronologie de ces derniers abbés. On trouve dans les chartes du trésor une permission donnée par le roi en 1268 d'élire l'un d'entre eux ; mais il ne nous reste aucun autre document qui puisse nous faire connaître quel fut celui qui bénéficia de cette permission.

Thomas II est omis par Marin Prouverre et Arthur du Monstier. Le *Gallia christiana*, qui nous le donne seul, fait remarquer lui-même que cet abbé manque dans les tables, et qu'il n'est peut-être pas autre que le prieur Thomas, qui présenta pour la cure de Saint-Léger un prêtre en 1316, et fut déposé depuis.

Le même *Gallia christiana* n'hésite pas à placer ici Néel de la Rivière, sur l'époque duquel nous avons vu qu'on est si partagé. Selon ce savant ouvrage, l'abbé Néel fut le distributeur des dons faits aux pauvres par l'abbaye en la fête des morts de l'an 1332. Il fit, le 9 juin 1335, une présentation pour la paroisse de Saint-Pierre de Séez, et il était mentionné dans le martyrologe de l'abbaye, comme fondateur d'un anniversaire.

Etienne II, Padoc, est omis par Marin Prouverre : il était fils d'Aalis et mourut le 4 janvier d'une année qui n'est pas parfaitement connue.

Robert III, Garot ou Sarot, est aussi passé sous silence par Marin Prouverre. On ne sait presque rien de son gouvernement ; mais après sa mort, ce fut à Pierre II d'Alençon, que les moines adressèrent leur demande pour obtenir la permission de lui élire un successeur. Il y eut probablement une sorte d'état de possession dressé en faveur de l'abbaye en janvier 1359 ; car pendant la guerre de cent ans, quarante ans après, Charles de Valois-Alençon permit aux moines d'invoquer la prescription jusqu'à cette époque, pour toutes les possessions qui pourraient leur être contestées au milieu des conflits qui résultaient nécessairement de la présence en ces contrées de deux armées belligérantes.

Michel Ier, fit ses principaux actes en 1360 et 1361. En cette dernière année, Jean d'Alençon, archevêque de Rouen, promit d'apposer gratuitement son sceau sur les lettres qui seraient données en faveur des moines. Michel mourut la cinquième année du pontificat du bienheureux Urbain V, 1366.

Marin Prouverre place ici Pierre de Mortagne, dont nous avons parlé plus haut, d'après le *Gallia christiana*.

Pierre II, Martin, ne se trouve nulle part dans Marin Prouverre. Il venait du prieuré de Sainte-Marie de Lancastre et fut fait abbé par le bienheureux Urbain V l'année même de la mort de son prédécesseur, 1366. On trouve la nomination de son successeur mentionnée dès le 26 novembre de cette même année, ou peut-être de 1367.

Jean IV est omis dans les tables du monastère et dans Arthur du Monstier, cependant Marin Prouverre l'admet sans difficulté et le *Gallia christiana* avec quelque doute. Cependant, il passe pour avoir

attribué au prieur, au sous-prieur et au chantre de l'abbaye le 22 avril 1378 quatre livres de revenu par tête, pour dire à ses intentions trois messes par semaine. En 1388, il céda à ses moines les fruits de l'ermitage de la Butte-Chaumont, près Alençon, avec le prieuré de Coulonges et celui du Gast, qu'il venait de recouvrer, pour l'acquit des messes fondées en faveur de Robert, comte d'Alençon et de Bellême, par Grégoire l'Anglois, évêque de Séez, Guillaume de Chamborant et Jacques-le-Gris, qui avaient relevé de ses ruines l'église du monastère. Jean IV est le premier abbé de Séez qui se soit dit en tête de ses actes, élevé à sa dignité par la grâce de Dieu *et du Siège apostolique* : on doute si ce Jean n'est pas le même que Jean Loysel.

Guillaume III, omis par du Monstier et Marin Prouverre, fit un traité pour des messes en 1395.

André Ier, le Brément ou le Brumen, fit fonction de conseiller dans plusieurs assemblées de l'échiquier d'Alençon. Du Monstier rapporte qu'il y avait eu, dès le 25 mars 1392, probablement encore du temps de Guillaume III, qu'il n'admet point, un échiquier à Alençon, où assistaient les abbés de Saint-Martin de Séez, et de Saint-Jean de Falaise : il y en eut un autre le 25 septembre 1402, où assistèrent de nouveau les abbés de Séez et de Lonlay ; enfin, un troisième se tint le 11 octobre de la même année.

L'abbé André le Brément se mit en communauté de prières et de saints sacrifices avec les moines de Lonlay en 1401. On trouve son nom cité en 1402, 1409 et 1410. En 1411, il fit encore alliance spirituelle avec les chanoines de Saint-Martin de Tours. Henri V, roi d'Angleterre lui fit quelques dons la cinquième et la sixième année de son règne, après lui avoir accordé pendant la première de ces deux années un sauf-conduit pour aller en Angleterre, où il avait des affaires à régler. Enfin, notre abbé céda à son convent de Saint-Martin en 1419, le prieuré de Courtomer. à condition qu'on lui célébrerait indéfiniment un anniversaire : il mourut ensuite le 29 décembre de cette même année 1419.

Geoffroy de Beaumanoir *(de Bellomaniero)*, était prieur du Gast lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Martin. Il obtint du roi d'Angleterre Henri V, le 20 janvier 1420 la permission d'aller à Rome, pour s'y faire confirmer par le pape, dont il reçut un avertissement, qu'il fut chargé de notifier aux spoliateurs de son monastère. Cependant il est à croire qu'il ne fut pas confirmé immédiatement ; car nous trouvons un ordre du roi Henri adressé à ses officiers, pour leur mander de ne point molester l'abbé de Séez, quoiqu'il ne lui eût pas encore prêté serment de fidélité la huitième année de son règne.

Lorsque la guerre de cent ans fut à peu près terminée, en 1431, Geoffroy, sachant que sa basilique avait été polluée et souillée plusieurs fois pendant les luttes qui ensanglantaient ces temps malheureux, la fit purifier par Roger, évêque de Salisbury, qui bénit de nouveau l'autel. Enfin, notre abbé reçut ses bulles d'Eugène IV en 1433, la troisième année de son gouvernement véritable, qui n'avait commencé qu'à l'expulsion des Anglais. Il reçut ces bulles le 27 mars,

et prêta serment de fidélité au roi Charles VII le 8 mars 1435. En 1439, nous le voyons établir Jean le Goux comme prieur de Lancastre. Il est encore fait mention de lui dans les chartes de dom de Gaignières, le 23 janvier 1443. Enfin il mourut peu après, le 25 mars.

Après la mort de ce digne abbé, les moines de Séez élurent pour le remplacer l'abbé de Silly, Guillaume IV, le Cordier, ou le Cordoënier. Le pape Eugène IV approuva cette translation en 1444. Cependant Arthur du Monstier n'admet point ce Guillaume parmi les abbés de Séez : il le confond avec son successeur. La seizième année du règne d'Eugène IV, 1447, Guillaume le Cordier fit avec Jean de Pérucé, évêque de Séez une transaction pour une somme d'argent. En 1451, il fit hommage de vassalité entre les mains du duc Jean II d'Alençon ; il vécut jusqu'en 1454, et son nom est mentionné le 15 juin dans le nécrologe de son abbaye.

Guillaume V, l'Arquengier ou Barquengier, que du Monstier fait abbé de Silly, en disant qu'il s'appelait d'abord Guillaume le Cordier, avait été en réalité moine de Saint-Pierre de Chartres et prieur d'un petit monastère nommé en latin de *Bruerolis*, sans doute Bresolettes. Il est facile de voir que l'historien rouennais a confondu ici deux personnages très distincts.

Guillaume V fut nommé abbé de Saint-Martin en 1456 ; il remit son prieuré entre les mains de Jean, abbé de Saint-Pierre de Chartres et vint prendre possession de son abbaye. Bientôt il s'acquit des sympathies dans la contrée ; et Guillaume de Bonvoust, écuyer et seigneur d'Aulnay *(de Alneto)*, confirma en sa faveur toutes les donations faites à l'abbaye de Séez par ceux qui avaient possédé son fief avant lui. L'abbé prêta à Tours, le 16 juin 1460, serment de fidélité au roi Charles VII, qui était alors duc d'Alençon, parce que le duc Jean II était sous le coup de la justice. Guillaume l'Arquengier mourut le 28 juin, avant 1464.

Pierre III, de l'Heur ou de l'Heurt, « *eut l'heur et l'honneur,* dit Marin Prouverre, *de présider au conseil de Jean II, duc d'Alençon,* » dont il était l'ami particulier. Il fit plusieurs présentations à l'évêque de Séez en 1464, 1465 et 1478. On voit qu'il était aussi en faveur auprès du pape Sixte IV, car il en obtint une bulle par laquelle le pontife ordonnait à l'official de Séez, de restituer à l'abbaye de Saint-Martin tous les biens qui lui avaient été enlevés depuis le 6 juillet de la première année de son pontificat, 1472. Pierre de l'Heur prêta ensuite à Exmes serment de fidélité au roi Louis XI, en 1474. Il acheva de bâtir son cloître en 1479, et assista la même année, le 11 mai, en compagnie de Maurice, abbé de Silly, à la bénédiction de Jean Jouquin, nommé abbé de Saint-Jean de Falaise.

Le *Gallia christiana* place ici Robert IV d'Alençon, dont le nom se trouve mentionné dans une charte en 1486. Il y a des raisons de douter si le savant ouvrage ne fait pas une interversion.

Louis Contêt, passé sous silence par du Monstier, assista, selon Marin Prouverre, à un échiquier d'Alençon en 1484. Le *Gallia christiana,* qui admet auparavant Robert d'Alençon, ne le fait apparaître sur la scène qu'en 1486, où il fit une présentation à l'évêque de Séez,

Gilles de Laval, pour la paroisse de Ménil-Brout, et en 1488, où il présenta un titulaire pour l'église de Congé, qui fait aujourd'hui partie de Valframbert. En 1491, il reconnut encore officiellement qu'il tenait un fief du seigneur de la Roche-Mabile.

Charles du Bec, placé par du Monstier immédiatement après Pierre de l'Heur, fut le premier abbé commendataire de Saint-Martin, et institua un vicaire en 1492, pour gouverner l'abbaye en sa place. Il fit des présentations pour plusieurs églises en 1494, 1497 et 1500. Mais il est assez difficile d'expliquer comment on trouve encore en 1499, une présentation faite par Pierre de l'Heur pour la paroisse de Saint-Léger ; on voit écrit dans une charte de la même époque, concernant le prieuré de Courtomer, qu'en cette année le siège abbatial était vacant, ce qui porterait à croire qu'il y avait plusieurs concurrents, et que les moines, dans le doute, n'obéissaient à aucun.

Jean V, du Mellenger est placé à la suite par du Monstier et Marin Prouverre. Nous suivrons le *Gallia christiana,* qui le place seulement après l'abbé dont nous allons parler.

Adrien de Framezelles, était abbé de Saint-Vulmer (*Vulmari*), de Bologne ; mais il fut transféré à Séez avant l'an 1500, et prit pour vicaire un docteur séculier, qui présenta à Claude de Husson, évêque élu de Séez, en 1503, un candidat à la cure de la Chapelle-près-Séez. Adrien lui-même fit une présentation en 1504, pour la cure de Saint-Nicolas-des-Bois. Le couvent, à son tour, présenta en 1503 pour plusieurs églises, à cause des concurrences qui continuaient d'exister dans la charge d'abbé. Ce furent sans doute ces concurrences fâcheuses qui poussèrent Adrien à résigner sa dignité : on croit qu'il se démit en faveur de son successeur.

Comme le *Gallia christiana*, nous croyons que ce successeur fut Jean V, du Mellenger, dont nous avons déjà parlé plus haut. Il était prieur de Brieux, au canton de Trun, depuis 1498 et avait refusé l'entrée de son monastère à son évêque Gilles de Laval. Il en résulta un procès, qui fut porté à l'échiquier d'Alençon. Enfin, l'un des concurrents au siège abbatial ayant fait cession de son droit, Jean du Mellenger se crut désormais seul abbé, et présenta des sujets pour plusieurs églises en 1504 ; mais cet acte de juridiction fut désapprouvé par le pape Jules II, et par l'évêque élu de Séez, Claude de Husson. Le vicaire de ce dernier, Philippe Ier, de la Croix, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Martin en 1504, lors de la démission d'Adrien de Framezelles, qui mit fin à l'intrusion de Jean du Mellenger.

Deux ans après, en 1506, le pape Jules II, alors dans la troisième année de son pontificat, donna ordre à l'abbé de Saint-André-en-Gouffer d'instituer, par autorité apostolique, Philippe de la Croix, alors moine de Saint-Martin, abbé de son monastère, puisque le siège abbatial était vacant par la mort de l'abbé commendataire, Charles du Bec, et qu'il avait été envahi injustement par Jean du Mellenger. Ces tiraillements ébranlèrent dans la contrée l'ordre monastique : Jean, abbé du Breuil-Herbaud, et Philippe, prieur de la Roche-Mabile, abdiquèrent en cette même année 1506, entre les mains du Souverain-Pontife, Jules II, qui, en compensation, assigna à Philippe une rente viagère de vingt-quatre ducats d'or.

Marin Prouverre et du Monstier placent ici comme abbé de Saint-Martin un Louis que le *Gallia christiana* passe sous silence. On croit que ce Louis gouverna Saint-Martin, soit comme abbé, soit simplement comme intérimaire, depuis l'an 1505, jusqu'à ce que cette abbaye, avec celles de Saint-Vincent du Mans et de Jumièges fussent données en commende au cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans.

Ce Philippe de Luxembourg, appelé par Marin Prouverre Philippe Ier, et Philippe II par ceux qui admettent Philippe de la Croix, dont nous avons parlé plus haut, vint à bout d'expulser tous les concurrents qui se disputaient Saint-Martin, et prêta serment l'année même de sa promotion entre les mains de Marguerite de Lorraine, veuve de René d'Alençon, qui avait alors le titre de duchesse d'Anjou. En 1511, il agrégea son abbaye à la Congrégation de Chézal-Benoît, et fit confirmer cette réunion par des lettres apostoliques, acceptées par le saint conseil du roi *(in sanctiore consilio)* : c'était un conseil spécial qui ne s'occupait que des affaires ecclésiastiques : saint Vincent de Paul en faisait partie de son temps.

Philippe de Luxembourg abdiqua en 1513, du consentement du Souverain-Pontife ; mais il retint, avec la même autorisation jusqu'en 1519 le pouvoir de tenir et de conférer les bénéfices dépendants de Saint-Martin. On voit cependant un certain Jean Chumart bénir en 1513 un abbé de Saint-Martin, par ordre du pape Léon X. Peu de temps après, les abbés de Séez devinrent triennaux, et on cessa de les nommer dans les fastes ; mais il en est un certain nombre dont les noms et les faits nous sont connus par d'autres sources.

Jean VI, des Bans, fut le premier abbé nommé pour trois ans seulement, lors de la démission de Philippe de Luxembourg. Il prêta entre les mains de ce dernier serment de fidélité au Souverain-Pontife dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans le dimanche *Laetare*, quatrième dimanche de Carême, 26 mars 1513 ; puis à Charles IV, duc d'Alençon, en 1514. En 1517, nous le retrouvons à l'échiquier de Rouen, où il fut statué que les moines de Saint-Martin seraient réformés. Il fut délégué aussitôt après par le Saint-Siège, pour réformer les moniales d'Almenêches, et obtint de Charles IV d'Alençon le privilège, pour lui et pour ses successeurs, de siéger dans les échiquiers du duché, immédiatement à la gauche du duc. L'abbé Jean fit encore confirmer par Charles IV les biens et les privilèges de Saint-Martin, et fut transféré en 1522, à Saint-Vincent du Mans.

Jean VII, *de Monte-Majori*, ou de Montemaior, était abbé de Saint-Martin en 1519, à la mort du cardinal Philippe de Luxembourg. Il reçut du pape Léon X des lettres en faveur de la réforme de Chézal, retourna à l'abbaye du Mans, et mourut un 22 avril : l'année est douteuse.

Yves Morisson, abbé au Mans, devint abbé de Séez en 1522, au temps de la mort de Charles IV d'Alençon, auquel il fit de magnifiques funérailles en 1524. Il mourut peu après, le 6 mai.

Jean VIII, Gombault, était abbé de Saint-Martin, en 1528 et en 1530.

En cette dernière année, Jean des Bans, abbé de Saint-Vincent du Mans depuis 1522, redevint abbé de Séez, et invita l'évêque de Castres, nommé comme lui Jean, à consacrer le grand autel de sa basilique, qui avait perdu sa bénédiction parce qu'on l'avait changé de place. Jean consacra en même temps cinq autels secondaires et bénit les bâtiments de l'abbaye qui ne l'étaient pas encore. L'abbé renouvela ensuite, le 6 mars 1533 une alliance spirituelle avec les Chartreux du Val-Dieu, et mourut bientôt après, le 14 avril.

Nicolas Ier, Pinet, était abbé en 1535, et eut beaucoup à souffrir de la part du cardinal du Bellay, évêque du Mans, qui cherchait à maintenir l'abbaye en commende.

Brémont du Pont *(de Ponte)*, abbé en 1541, était destiné à déjouer tous les projets du cardinal du Bellay ; et du consentement du pape, il s'allia avec le roi François Ier, pour combattre ce prince de l'Eglise, infidèle à sa mission. Brémont du Pont mourut le 31 mai, probablement en 1548.

A sa mort, son prédécesseur, Nicolas Pinet, redevint abbé de Saint-Martin, gouverna l'abbaye pendant six mois, et mourut le 19 avril 1549.

Laurent Gauvain fut ensuite abbé pendant neuf mois seulement : son nom est inscrit le 2 janvier dans le Nécrologe de Jumièges : c'est probablement en ce jour qu'il mourut en 1550.

Roger Gallois lui succéda, et gouverna l'abbaye pendant cinq ans et sept mois. Mais il eut avec ses moines une querelle envenimée, dont le motif et les circonstances ne nous sont pas très bien connus. Il fut mis hors de son monastère, qu'il tenta ensuite d'envahir à main armée. Repoussé par ses moines avec énergie en 1556, il se retira au prieuré de Saint-Paul, qu'il gouvernait avant d'être abbé de Saint-Martin ; mais il fut également expulsé de ce prieuré en 1571.

Denis du Bois ne devint abbé en 1556, que pour être tourmenté et pillé par les Huguenots. Il n'y eut d'abord que de simples rapines jusqu'en 1563 ; mais en cette année néfaste, le trop fameux amiral Gaspard Coligny, étant venu à Séez, envahit le monastère et le dépouilla de toutes ses richesses.

Etienne II, du Crozet précéda peut-être Denis du Bois. Il n'est connu que pour avoir été délégué en 1555 par le chapitre général du monastère, comme représentant au concile de Trente de la Congrégation de Chézal-Benoît.

Jean IX, du Pont, fut encore une victime des Huguenots. En 1568, Séez fut envahi par le capitaine Gabriel de Lorges, sire de Montgommery. Ce furieux, sous prétexte qu'il descendait des fondateurs du monastère, ce qui était faux, comme nous l'avons déjà prouvé, brûla une partie de ce que ses prétendus ancêtres avaient élevé avec tant de soin et à si grands frais.

Cependant ce misérable fut bientôt chassé de la ville épiscopale ; et Jean du Pont entreprit de rebâtir son abbaye. Avec le secours du duc François d'Alençon, frère de Charles IX ; il allait venir à bout de son entreprise, lorsqu'il mourut inopinément le jour de la Toussaint 1570.

Pendant la période que nous venons de parcourir, du Monstier mentionne deux abbés dont il ne désigne pas le temps précis, Ponchard et Raoul Costard, dont les noms sont inscrits, l'un le 4 septembre, l'autre le 27 novembre, dans le Nécrologe de Silly.

Nicolas II, Bourdes, fut abbé régulier, pendant que le chevalier d'Angoulême, grand prieur de France et bâtard de Henri II, tenait l'abbaye en commende. Il y avait naturellement lutte entre ces deux abbés ; mais la paix se fit par l'influence du roi Charles IX, le 12 juin 1571. Nicolas se démit et fut remplacé par Geoffroy le Gras, deuxième du nom.

Celui-ci était auparavant moine de Saint-Vincent du Mans, et prit possession seulement lorsqu'un édit du roi eut brisé les prétentions des abbés séculiers. Il rétablit la grande tour de l'église en 1571. Le duc François d'Alençon le fit alors appeler pour qu'il s'occupât des affaires ecclésiastiques du duché et siégeât auprès de lui à l'échiquier. Geoffroy mourut le 21 janvier 1587.

Il avait assisté à un échiquier solennel en 1576, et y avait célébré, selon la coutume, la messe du Saint-Esprit. Les abbés de Lonlay et de Silly y assistaient avec lui, ainsi que l'évêque de Séez, Louis du Moulinet : les abbés de Saint-Evroult, de Jumièges et de Saint-André-en-Gouffer s'étaient fait excuser. En 1581, tous les privilèges de l'abbaye furent confirmés à nouveau au concile provincial de Rouen.

Nicolas Bourdes, abbé démissionnaire, fut admis par François d'Alençon à jouir des mêmes droits que le titulaire. François lui concéda ce privilège écrit en 1573, et le renouvela en 1574, 1576 et 1578. Deux ans après cette restitution, le duc fit rétablir les autels qu'avaient détruits les hérétiques et les fit consacrer de nouveau par l'évêque de Séez ; il fit aussi embellir le chœur et les bas côtés de la Basilique. bien que les temps ne fussent pas encore parfaitement sûrs. Enfin il mourut un 29 juillet.

Michel II, *Iodio,* moine de Chézal-Benoît, devint abbé de Saint-Martin en 1580. Il ajouta de nouveaux embellissements à la Basilique, renouvela les stalles du chœur, le grand autel, les peintures, l'horloge, et d'autres choses encore. Il fut, selon la coutume des abbés de Séez, conseiller du duc François d'Alençon, dans le dernier échiquier que tint celui-ci en 1583, et dans lequel il reconnut et confirma toutes les possessions de Saint-Martin dont les titres avaient été perdus pendant les guerres de religion. Michel mourut le 17 juillet, peu d'années après.

André II, le Moult, cellérier de Saint-Martin, en devint abbé en 1588. Il encourut, et pour cause, la haine du seigneur de Beuvron, qui avait demandé à Henri IV l'abbaye en commende. Il fut outragé et même cherché pour être mis à mort ; mais il résista fortement, et fut enfin confirmé sur son siège le 3 janvier 1590.

André ne manquait pas, du reste, d'une certaine habileté selon le monde. Pendant un séjour qu'il fit à Honfleur *(Huneflori* ou *Huneffoti)*, il sut concilier l'esprit du roi, qui s'y trouvait aussi, à la Congrégation de Chézal. Ensuite, il fit tout constituer sur le pied de paix

par un édit du Parlement de Rouen, et il fut associé au sénateur Turgot, qui avait entrepris la réforme des monastères de Normandie.

Les deux réformateurs commencèrent par Jumièges, qu'André le Moult gouverna pendant quelque temps avec la plus grande prudence. Ensuite, ils entreprirent la réforme de Conches, de Saint-Evroult et enfin de Saint-Sever, où l'abbé de Séez habita quelque temps avec Cosnard, comme lui très zélé pour le service de Dieu, et qui devait être pour lui un coadjuteur assidu dans ses réformes.

Après avoir défendu Chézal devant Henri IV, l'abbé de Saint-Martin entreprit en 1611 de le faire aimer aussi par la reine Marie de Médicis, devenue régente du royaume pendant la minorité du jeune Louis XIII. André mourut consumé par la vieillesse en 1616, regretté de tous, et surtout de son ancien aide, le sénateur de Rouen, Turgot, qui fit son éloge funèbre et composa son épitaphe, que l'on grava sur une plaque de cuivre, et que l'on fixa à une colonne près de son tombeau.

François Ier, Barbe, était abbé de Saint-Martin en 1592 ; Pierre IV, Machabœuf, en 1595 ; Marin Bachelot, en 1597. Il est probable que ces abbés remplaçaient simplement André le Moult, occupé à ses réformes, et qui revint occuper lui-même sa place en 1599. Marin Bachelot reprit également la sienne en 1603, et mourut le 18 décembre 1625.

On trouve en 1609, comme abbé de Saint-Martin, François Mulot, deuxième du nom. Michel III, Josset, occupait sa place en 1612, et mourut le 20 mars 1632. Jean X, Ragaigne, gouvernait l'abbaye en 1615 ; François Mulot avait repris sa place en 1621 : il mourut le 12 avril 1628. Gabriel Bordet était abbé dès l'année précédente, 1627, Jean Ragaigne était revenu en 1630. Nous trouvons de plus comme abbés de Saint-Martin la même année, Vincent Chesnays et Antoine Bonjan. Nicolas III, Daminois, moine de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, était abbé en 1631. André III, le Boucher, en 1635, fut le dernier abbé de la Congrégation de Chézal. Il mourut le 13 avril 1636, et à sa mort, la Congrégation de Saint-Maur prenait possession de Saint-Martin de Séez.

Le premier abbé de cette Congrégation fut André IV, Bétholaud, institué le 13 juillet de cette même année 1636. Avant la fin de l'année, il avait fait la paix avec les moines de Chézal, et il rétablit en peu de temps la discipline dans son monastère.

Faron de Chalus, homme de haute famille, fut mis à la tête de Saint-Martin, bien qu'il fût encore de la Congrégation de Chézal ; mais on le trouva insupportable, à cause de son austérité : il en résulta de longues querelles, qui ne se terminèrent qu'en 1638.

Félix Pasquier fut abbé de 1639 à 1642.

Michel IV, Pirou, visiteur de la Congrégation de Saint-Maur, eut à subir, après la mort du cardinal de Richelieu, diverses vexations de la part des moines de Chézal. Mais le pape et la reine Anne d'Autriche intervinrent, et un édit émanant du conseil privé mit fin à tous ces troubles, le 1er juillet 1645. Alors Michel put s'occuper jusqu'en 1648, de faire restaurer sa Basilique.

Benoît Coquelin, en 1648, eut encore à souffrir du côté des moines de Chézal ; enfin la paix se rétablit complètement en 1651, et l'abbé put gouverner en repos son monastère sous la direction des Mauristes.

L'histoire de Saint-Martin de Séez se déroule ensuite dans le calme jusqu'à la révolution de 1789, qui en fit, comme nous l'avons vu, le Grand-Séminaire. Cette abbaye n'eut jamais la notoriété de sa mère, Saint-Evroult ; mais, malgré les pertes considérables qu'elle éprouva en différents temps, elle resta riche jusqu'à la fin. Elle fut rebâtie à neuf au XVIIIe siècle. Les dons du fondateur Roger de Montgommery avaient été augmentés en 1149 par son petit-fils, Guillaume Talvas III, et en 1188, par l'évêque de Séez, Lisiard. Guillaume, abbé de Jumièges, en 1134, et le roi saint Louis en 1269, lui avaient fait d'autres dons partiels, ainsi que le baron de Larré, qui recevait tous les ans le jour de la fête de Saint-Martin, comme gage de reconnaissance, une paire de bottes feutrées, pour porter la nuit *(ocreas nocturnales)* ; il avait cédé pour cela à l'abbaye de Saint-Martin le patronage et les dîmes de Larré, sa paroisse, avec ceux de Semallé, Congé et autres, Saint-Martin possédait en outre, dans l'archidiaconé de Dreux, au diocèse de Chartres, un prieuré nommé en latin Digniacus, et l'église Saint-Germain de Parfondeval *(de profundâ Valle)*, qu'il ne faut pas confondre avec Notre-Dame de Parfondeval, aujourd'hui au canton de Pervenchères. Le comte d'Alençon, Jean Ier, tué glorieusement à la bataille d'Azincourt en 1415, fut enterré dans cette abbaye.

IV

ABBAYE D'ALMENÊCHES

(Page 112)

Après Emma de Montgommery, le siège abbatial d'Almenêches fut occupé par sa nièce Mathilde, fille d'un de ses frères, nommé Philippe. Sous le gouvernement de cette digne héritière des Bellême et des Montgommery, le monastère fut brûlé par accident ; mais Mathilde était digne de celle qui l'avait précédée et qui lui avait frayé la voie de la perfection, elle vint à bout de rebâtir encore une fois l'abbaye, bien qu'avec peine, à cause de la difficulté des temps. Le nom de Mathilde d'Almenêches est inscrit le 6 juillet dans le nécrologe de Saint-Martin ; l'année de sa mort est incertaine.

Ce fut presque certainement pendant le gouvernement de cette abbesse que le comté de Bellême cessa d'exister au point de vue politique. Henri Beauclerc poursuivait toujours le comte Robert ; et en 1118, il résolut enfin de lui enlever toutes ses possessions et d'en faire présent à Thibaut, comte de Blois. Celui-ci, en recevant ce riche cadeau, demanda au roi d'Angleterre, et en obtint la permission de le partager avec son frère Etienne, qui devait être le successeur de

Henri lui-même sur le trône de Guillaume-le-Conquérant. Ce fut ainsi que Séez, Alençon et Almenêches passèrent à la famille de Blois. Cependant, sur les instances de Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, le roi consentit, pendant les années suivantes, à rendre au comte de Bellême la totalité de ses états ; mais il y avait réellement antipathie entre ces deux hommes, et le comté fut de nouveau confisqué en 1135.

Cependant notre monastère d'Almenêches était alors comblé de faveurs par le pape Alexandre III, qui avait placé l'abbesse sous la protection immédiate de saint Pierre et sous la sienne. Le même pape, pendant le gouvernement de Mathilde II, fit rendre à Sainte-Marie d'Almenêches la moitié des biens que lui avait donnés dans le principe Roger de Montgommery : l'autre moitié passa en 1204 ou 1205 au prieuré de Sainte-Marie *de Bellariâ*, de l'Ordre de Grandmont, au diocèse de Lisieux. Robert d'Alençon renouvela à cette époque toutes les donations antérieures, et accorda à l'abbaye le droit de se fournir de bois dans la forêt de Goufferne ; en même temps, il l'exempta du droit d'affouage que devaient les autres abbayes à leur souverain immédiat.

Mathilde de Montgommery mourut, selon du Monstier, en 1157 ; mais il est probable que le bon religieux rouennais l'a confondue avec une seconde Mathilde beaucoup moins célèbre, qui lui succéda, quoique non pas immédiatement. Depuis ce temps jusqu'à Mabile de Saint-Loyer, qui fut élue en 1235, nous voyons passer sur le siège abbatial d'Almenêches Adélaïde, contemporaine de Mathilde de Caen inconnue à du Monstier et à Marin Prouverre, Avisa, encore contemporaine de cette même Mathilde de Caen ; et, comme certains documents semblent le prouver, ayant vécu autrefois sous la même Règle et dans le même monastère.

Mathilde II, dont nous avons déjà parlé, et que nous avons donnée comme distincte de Mathilde de Montgommery, fit un traité en 1157, avec l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, nommé Roger. Du Monstier, qui n'admet pas Mathilde II, attribue naturellement ce traité à Mathilde Ire, de Montgommery. Ce fut à la suite du gouvernement de la seconde Mathilde, que toutes les possessions du monastère furent confirmées par le pape Alexandre III, ainsi que celles de tous les autres monastères d'Angleterre et de Normandie. La bulle de confirmation est datée de Tusculum et du IV de Nones d'octobre, indiction XIIe c'est-à-dire, du 4 octobre 1178, vingt-unième année du pontificat d'Alexandre : cette bulle fut ensuite confirmée par Adrien IV et par Grégoire X. Le gouvernement de Mabile de Saint-Loyer attirera de nouveau nos regards sur Almenêches au XIIIe siècle ; mais en attendant, nous allons donner selon notre coutume, le simple catalogue des abbesses plus obscures et la mention des principaux événements qui ont signalé leur gouvernement.

Mabile de Saint-Loyer, dont nous aurons à parler plus tard, et qui fut une des abbesses les plus remarquables d'Almenêches, fut élue en 1235, et bénite par Hugues II, évêque de Séez.

Aude ou Auda, morte un peu avant le 17 juillet 1250, est mentionnée dans un document daté de ce jour comme ayant passé tout

récemment à un monde meilleur. Les religieuses d'Almenêches, ne s'entendant pas sur le choix de celle qu'ils devaient élire pour lui succéder, chargèrent de la nomination Eudes II, Rigaut, archevêque de Rouen et Geoffroy de Mayet, évêque de Séez, qui prièrent eux-mêmes la reine Blanche, mère de saint Louis et régente du royaume pendant l'absence de son fils, alors en Terre-Sainte, de donner à la nouvelle élue son approbation royale. Cette demande est consignée dans les chartes du trésor. Aude a pu gouverner le monastère de 1259 à 1306. Pendant ce temps, en 1269, le roi saint Louis confirma un édit de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, en faveur d'Almenêches.

Agnès fut élue en 1306. La prieure, qui s'appelait Catherine, avec tout le convent, s'adressèrent pour cette élection à Charles de Valois, frère du roi Philippe-le-Bel, et comte d'Alençon et d'Anjou ; cette pétition est datée du lendemain du dimanche *Lætare*, quatrième dimanche de carême. Le monastère fut ensuite brûlé de nouveau en 1318 : les cloches, les vases sacrés, les chartes et les titres furent détruits par l'incendie. On prit les témoignages nécessaires, à l'aide desquels on reconstitua ces chartes, pour que l'abbaye n'eût pas trop à souffrir de leur perte.

Raoule *(Radulfa)* et Robina, sont mentionnées dans une table somptuaire de 1413. On croit que ce fut pendant le gouvernement de Robina que les biens de l'abbaye lui furent restitués par Henri V, roi d'Angleterre, alors maître de la France pendant la guerre de cent ans. La charte de restitution est datée de la sixième année du règne de ce prince.

Etiennette *(Stephana)* de la Lande, est mentionnée dans les tables de Silly, à l'an 1440.

Jeanne de la Fontaine, mentionnée seulement par le *Gallia christiana*, était abbesse en 1450. Elle envoya en Angleterre Robina de Langerville, pour gouverner un prieuré qui paraît avoir dépendu d'Almenêches, et qui était gouverné auparavant par Colette des Hersiers, dont la mort venait de laisser ce prieuré vacant.

Le 26 août 1455, Robert Cornegrue, évêque de Séez, visita le monastère de Sainte-Marie d'Almenêches, et statua qu'aucune sœur ne dormirait désormais hors du dortoir, ce qui suppose que la clôture était alors fort mal gardée. Il fut statué également que les religieuses viendraient au réfectoire au moins les fêtes et les dimanches, qu'elles nettoieraient et orneraient convenablement la salle du chapitre et les autres lieux réguliers, où l'on nourrissait alors des porcs, des oies, des poules et autres animaux de basse cour. D'autres lois de discipline furent encore faites en 1495, tant l'état spirituel et moral de l'abbaye était alors déplorable.

Marie Ire, d'Alençon, fut élue par les moniales qui avaient obtenu la permission de faire cette élection le 1er janvier 1497. Mais bientôt, se regardant comme au niveau de celle qu'elles avaient élevée elles-mêmes à sa dignité, ces religieuses réclamèrent leur part dans les présentations que faisait le monastère. Il en résulta avec l'abbesse, en 1498, une querelle dont l'issue n'est pas connue bien clairement,

mais qui paraît avoir été terminée avant la mort de Marie d'Alençon.

Germaine Vincent, de la famille de Heudé, est placée par du Monstier avant Marie d'Alençon. Elle est mentionnée dans un jugement porté à l'échiquier d'Alençon, et rendu en 1504, qui assignait des portions congrues aux clercs de l'église de Saint-Pierre d'Almenêches : cette église était donc par conséquent alors distincte de l'église de l'abbaye, dédiée à la très sainte Vierge. Du reste, l'église des moniales était également desservie par des clercs, et le jugement dont nous venons de parler assignait aussi à ces derniers une portion congrue. Germaine était fille de Jean de Chambray et ne tenait aux Heudé que par sa mère Gillette Chollet : elle mourut en 1517.

Jacquette *(Jacoba)* Heudé, est probablement celle que du Monstier appelle Etiennette II, et qu'il place encore avant Marie d'Alençon. Elle était abbesse en 1517, quand le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et légat *à latere*, s'efforça de rétablir à Almenêches l'ancienne discipline. Le pieux cardinal écrivit sur ce sujet le 9 août, à Jacques de Silly, évêque de Séez, à Jean des Bans, premier abbé de Saint-Martin pour la Congrégation de Chézal-Benoît, et à Arthur Fillon, chanoine de Rouen. Il les pria tous trois de faire le plus tôt possible la visite du monastère.

Ces trois vénérables personnages obéirent à l'ordre du légat, et se convainquirent par eux-mêmes que l'abbaye d'Almenêches avait besoin de réforme dans sa tête et dans ses membres. On appela donc du parthénon de Bellomer, fondation de saint Laumer située sur la limite du diocèse de Chartres et tout près du diocèse de Séez, qui s'était réunie alors à l'ordre de Fontevrault, une personne de grand mérite, nommée Marie de la Jaille, qui vint accompagnée de quinze de ses sœurs, dans le dessein de rétablir la discipline à Almenêches. On déposa Jacquette Heudé, et on l'envoya au monastère de Sainte-Croix à Poitiers.

Marie II, de la Jaille fut donc instituée abbesse en 1518, avec l'autorité du pape Léon X et du roi François Ier. Avant d'entrer au monastère de Bellomer, elle avait été l'une des dames d'honneur de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui fut d'abord mariée au duc Charles IV d'Alençon, et ensuite à Henri d'Albret, roi de Navarre. Avec l'aide de cette princesse, si connue sous le nom de Marguerite de Navarre, Marie de la Jaille répara l'abbaye si dégradée alors, comme nous pouvons l'apprendre d'une inscription où il est dit que Marguerite de France, duchesse d'Alençon, avait rétabli la discipline dans ce monastère, et en avait réparé les édifices de ses propres deniers. Marie de la Jaille mourut le 16 août 1533. Le monastère d'Almenêches se trouva réuni sur l'initiative de cette abbesse, à l'ordre de Fontevrault.

La qualité de bienfaitrice insigne d'Almenêches, qu'avait méritée Marguerite de Valois est probablement ce qui a engagé du Monstier à la ranger parmi les abbesses, à la suite de Marie de la Jaille. Mais en réalité cette princesse n'a jamais possédé en commende que l'abbaye de la Trinité de Caen : elle avait été seulement la protectrice et l'aide puissante de l'abbesse d'Almenêches.

Louise Ire, de Silly, était la sœur de Jacques de Silly, évêque de Séez : elle reçut ses bulles du pape Clément VII le 22 octobre 1533, étant âgée seulement de vingt-cinq ans, et elle prit possession le 19 mars 1534. Aussitôt qu'elle fut installée, elle s'occupa de rétablir son église, et acheva ce travail en 1550. Une inscription qu'on lit encore aujourd'hui sur le mur intérieur de la tour de l'église paroissiale d'Almenêches le constate formellement. Elle mourut au prieuré de Vignats, qu'elle possédait en même temps que son abbaye, le 25 décembre 1562 : on la rapporta dans le chœur de son église d'Almenêches.

Madeleine de Thouars fut ensuite nommée par le roi Charles IX, reçut ses bulles du cardinal Hippolyte de Ferrare, légat du pape en France, le 26 janvier 1562. L'année suivante, 1563, elle obtint de Charles IX des lettres qui lui confirmaient les possessions de l'abbaye ; et en 1570 le duc François d'Alençon, frère du roi, qui possédait en outre Château-Thierry, Evreux, Dreux, *Meduntae,* Meulan et la seigneurie de Sézannes, lui accorda encore d'autres lettres confirmant de nouveaux dons. Nous trouvons encore le nom de Madeleine de Thouars au bas de l'enquête faite sur la vie et les mœurs de Jeanne du Bouillonney, qui, de moniale d'Almenêches, devint abbesse de Fontgomer *(Gomeri-Fontis).* Madeleine mourut en 1583.

Marie III, des Quets ou des Guets de Belleville, fut présentée au roi Henri III par son frère, François d'Alençon. Le roi se chargea ensuite de la présenter lui-même au pape Grégoire XIII. Henri III confirma ensuite de nouveau les possessions du monastère en 1585 et en 1586, Marie des Quets prit pour coadjutrice Louise de Médavy le 17 septembre 1597, et mourut le 30 novembre 1599.

Louise II, de Médavy, fille de Pierre, baron de Médavy et de Charlotte de Hautemer était née le 5 juillet 1593, et devint abbesse à l'âge de cinq ans. Elle prononça ses vœux quatre ans après, lorsqu'elle eut accompli sa neuvième année, et elle prit trois ans après le gouvernement du monastère, ainsi que celui du prieuré de Vignats, qui était alors uni intimement à Almenêches.

Alors Judith de Médavy, bâtarde d'un membre de cette famille, moniale de Vignats et légitimée par le pape Clément VIII le 14 février 1600, fut déléguée pour gouverner l'abbaye pendant la minorité de Louise, ainsi que pendant celle de sa sœur Madeleine, nommée aussi en bas-âge abbesse de Fontgomer : on conçoit que trois monastères placés entre les mains d'une seule femme, ne furent pas sans souffrir pendant cette période. Mais Louise ayant grandi, commença la réforme de son abbaye, dès l'an 1602, et fit venir dans ce but à Almenêches trois moniales de la sainte Trinité de Poitiers. Elle fut aidée puissamment dans son œuvre par Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Séez. Mais, comme il était difficile de plier à la Règle les jeunes filles nobles, élevées quelquefois avec trop de délicatesse, Louise de Médavy fonda en 1623, à Argentan, un petit monastère destiné à être comme une pépinière de vocations. Ses efforts de ce côté furent encore couronnés d'un plein succès, et ce fut couverte de gloire et pleine de mérites que cette très digne abbesse mourut à

Argentan le 4 septembre 1652, à l'âge de 59 ans. Son corps resta dans le petit monastère que nous lui avons vu fonder en 1623 ; mais son cœur fut rapporté à Almenêches. On croit avoir retrouvé récemment dans l'église de cette paroisse, en démolissant un pan de mur, la capsule qui avait renfermé ce cœur vénérable.

Marie-Louise de Médavy, née en 1625, était la nièce de Louise, fut d'abord son élève, et ensuite sa coadjutrice. Elle marcha d'ailleurs fidèlement sur les traces de sa tante, augmenta le parthénon d'Argentan et travailla surtout beaucoup à fonder un hôpital pour ce petit monastère. Elle refit presqu'entièrement l'intérieur de l'église d'Almenêches, et mourut le 22 octobre 1674.

Marie-Madeleine de Médavy, sœur de père de la précédente, fut d'abord moniale à Saint-Nicolas-de-Verneuil, et s'y trouvait encore lorsqu'elle fut désignée comme abbesse d'Almenêches, à la demande de son père, le comte de Grancey, maréchal de France. Elle enrichit son église abbatiale de trois autels d'un goût exquis. Mais son monastère, qui était vraiment malheureux de ce côté, fut encore détruit de son temps par un incendie, et eut à souffrir de plusieurs autres fléaux. A cette occasion, Marie-Madeleine supprima Argentan, et rappela toutes ses filles à Almenêches. Elle mourut en 1727.

Hélène-Marthe de Chambray, moniale de la Trinité de Caen, fut choisie pour lui succéder et nommée par le roi Louis XV le 29 mars 1727. Elle voulut réablir le monastère d'Argentan ; mais malheureusement cette entreprise ruina Almenêches. Alors le roi intervint et commanda à l'abbesse de se retirer à Argentan en 1736. Hélène abdiqua huit ans après, en 1744, moyennant une pension de 600 livres.

Marthe-Gabrielle de Chambray, nièce de la précédente, fut nommée par le roi le 2 avril 1744, prit possession le 19 septembre, et fut bénite le lendemain par Néel de Christot, évêque de Séez, en présence de l'ancienne abbesse Hélène et de Marie-Louise, abbesse de Villers-Canivet.

Outre les noms des abbesses d'Almenêches que nous venons de donner, il en a existé trois autres : Peretta, Philippa et Isabelle, qui sont mentionnées dans des chartes authentiques. Mais il est impossible de bien déterminer le temps où elles ont vécu, et quelle a été la durée de leur gouvernement.

V

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE SÉEZ

(Page 295)

Les noms des prieurs du chapitre qui suivirent Hugues Ier ne nous apparaissent que par intervalles, et il en est certainement qui sont plongés dans un éternel oubli. Jean Ier gouvernait le chapitre en 1165, Guillaume Ier en 1194. On ne sait pas bien si ce dernier était encore prieur

le 25 mai 1199, lorsque les biens du chapitre furent inventoriés et bientôt après confirmés par le pape Innocent III ; comme nous le verrons dans la suite. Jean II est mentionné sur les chartes en 1208 et en 1212 ; Guillaume II en 1226.

Hugues II succéda à ce dernier, mais il ne fit que passer à la tête du chapitre et fut nommé évêque de Séez en 1227 ou 1228.

Dix ans après, en 1238, le même évêque Hugues fit avec Pierre, archevêque élu de Rouen, un arrangement qui fut ratifié par le prieur du chapitre, Gilbert, au nom de toute l'église de Séez. Ce même Gilbert était encore à la tête du chapitre en 1252.

En 1287, le prieur du chapitre était Jean III Galliot. Il fut remplacé par Philippe le Boulanger, qui de prieur devint évêque de Séez en 1295 ou 1298 ; Richard de Sentilly suivit la même voie, prieur au commencement du xiv[e] siècle, il monta en 1319 sur le siège épiscopal de saint Latuin.

Nicolas I[er] était prieur en 1332. Après lui, mais probablement séparé par un ou plusieurs intermédiaires, nous trouvons Philippe II, Boulemer. Il fut appelé en 1365, avec l'official Jean du Houlme (*de Hulmo)*, à se prononcer comme arbitre sur une rente de deux livres d'encens que les moines de Perseigne devaient payer à ceux de Saint-Martin de Séez, dans la fête du saint patron de ces derniers, le 11 novembre.

En 1416 le chapitre de Séez était présidé par Jean IV, Bourdon ou Boudes. Robert I[er], de Caux, possédait la dignité en 1441 : Nous trouvons ensuite Jean V, Michel, dont la date n'est pas exactement connue ; Jean VI, Ferrières, clerc de Chartres, protonotaire apostolique et maître-ès-arts, fut le successeur de Jean Michel ; mais déjà l'idée des supérieurs temporaires avait germé dans les esprits : Jean Ferrières n'obtint la dignité de prieur que pour trois ans et les chanoines nommèrent en sa place Nicolas Robine le 10 novembre 1469 ; mais Jean obtint sa confirmation, et son bénéfice, d'abord triennal, lui fut conservé pour un temps indéterminé : il était encore prieur en 1477 : une charte du 16 juillet de cette année porte son nom.

Robert II, de Caux, entièrement homonyme du prieur de 1441, fut d'abord chanoine et archidiacre de Bellême, puis élu prieur du chapitre le 19 novembre 1510. Il eut pour successeur, quelque temps après, Nicolas II, Mesnerel, puis Martin le Hunelier, élu le 19 novembre 1519. Celui-ci abdiqua et fut remplacé par Thomas d'Orval, qui fut élu le 14 janvier 1523, abdiqua à son tour et fut remplacé par son prédécesseur Martin le Hunelier, qui fut élu de nouveau au scrutin le 29 mars 1529.

Nicolas III, Vassor, gouverna le chapitre pendant quelque temps et abdiqua ; la charge de prieur fut mise en commende et confiée d'abord à Jean VII, de Luxembourg, en 1545. Le gouvernement de Louis de la Personne, successeur de Jean de Luxembourg, termina l'existence du chapitre régulier de la cathédrale de Séez : ce chapitre fut sécularisé à cette époque, et le prieur devint un simple prévôt.

Le premier de ces nouveaux dignitaires qui nous apparaisse dans l'histoire est Etienne Pallu, licencié en droit, remplacé vers 1550 par

Raoul Marescot. A la mort de ce dernier, Simon Gallois, né à la Chapelle-près-Séez, fut nommé par l'évêque Pierre Du Val le 5 mars 1557, et ordonné prêtre le samedi de la Passion.

Claude Ier, de Morennes, clerc noble de Paris et depuis évêque de Séez, fut nommé le 2 mars 1590, et abdiqua quelque temps après. Il fut remplacé par Guillaume d'Oron, aussi clerc de Paris, qui abdiqua, comme son prédécesseur, mais choisit celui qu'il voulait pourvoir de sa charge après lui. Ce fut Charles Ier, Paulin, prêtre de Paris, qui abdiqua encore, comme ceux qui l'avaient précédé.

Après lui vint Pierre le Roy, clerc noble de Paris, petit neveu de l'évêque de Séez, Louis du Moulinet : il fut installé le 21 mai 1602.

Claude II, *Aridiensis* ou de Sechespée, l'un des successeurs immédiats du précédent, appartenait au diocèse du Mans, mais était prêtre bachelier de la faculté de Paris et neveu de Pierre *Aridiensis*, qui assista au concile de Trente.

Charles II, le Moulinet, était d'abord archidiacre de l'Hiémois, et succéda à Claude II en 1626. Jacques Board, sous-diacre de Paris, succéda à Charles II après la mort de celui-ci, le 26 octobre 1631.

Benoît-François Rouxel de Médavy, simple clerc de la noble famille qui possédait la paroisse de ce nom, près Almenêches, succéda à Jacques Board le 21 octobre 1652.

Robert de Friche, vicaire général de Séez, succéda au précédent le 3 septembre 1657, et abdiqua en faveur de Hardouin Rouxel de Médavy, chanoine de Rouen, de la même famille que son prédécesseur Benoît ; celui-ci entra en possession de la prévôté en février 1674, tandis que son prédécesseur Robert de Friche allait prendre après lui la dignité de chanoine à Rouen.

Hardouin de Médavy permuta à son tour avec un membre de la famille d'Erard qui était prieur de Planches. L'échange se fit en 1676, et trois ans après, en 1679, l'inconstant Médavy permuta encore son prieuré de Planches contre celui de Francheville (*de Francâ Villâ*), que possédait Auguste-Louis d'Erard.

Le prévôt d'Erard, successeur de Hardouin, permuta à son tour avec son neveu, Auguste-Louis d'Erard de Planches que nous venons de nommer ; et ce dernier fut mis à la tête du chapitre de Séez le 12 avril 1679 ; il mourut supérieur du Séminaire le 16 avril 1723, à 75 ans, et fut enterré dans la cathédrale ; les Jésuites lui composèrent une épitaphe, qu'ils placèrent dans leur chapelle particulière.

Hercule-Pomponius-Louis de Cordey, de Glatigny, prêtre de Séez, succéda au précédent le 23 mai 1723.

Jean Philibée, prêtre de Clermont, docteur de Sorbonne, vicaire général de Séez, était prévôt en 1731, et rapporta de sa patrie, Clermont-Ferrand, des reliques de saint Godegrand ; il fut nommé vicaire capitulaire après la mort de Mgr Lallemant, avant l'arrivée de Mgr Néel de Christot, et mourut en 1740.

Enfin il nous reste à mentionner Geoffroy la Mouche, qui de doyen du chapitre de Séez, devint évêque d'Angers en 1162. On ne sait trop à quoi pouvait correspondre alors ce titre de doyen, mais ce ne pouvait être le chef du chapitre, alors gouverné par un prieur ; à moins,

cependant, que ce ne fût un titre provisoire donné pendant l'essai que fit l'évêque Girard II pour séculariser son chapitre à cette époque ; mais c'est une affirmation toute gratuite.

A partir de la fin du xviiie siècle, le titre de prévôt du chapitre s'efface et se change en celui de doyen qui fut souvent lui-même une simple appellation, et même de temps en temps, n'appartint à personne, comme nous le voyions encore en 1888 ; aujourd'hui, 1899, le titre est rétabli et appartient à M. l'abbé Eugène Lebouc. Le chapitre lui-même a cessé d'avoir aucune importance, excepté pendant la vacance du siège épiscopal où il lui est permis encore de jouer un rôle administratif très restreint.

VI

L'ABBAYE DE SAINT-JEAN-DE-FALAISE

(Page 307)

Le successeur de Robert le Mayre à Saint-Jean-de-Falaise, fut Robert Taon ou Robert II, dont le gouvernement fut beaucoup moins favorable à l'abbaye que celui de son prédécesseur ; il fut déposé de sa charge d'abbé et resta quelque temps dans la vie privée ; puis enfin l'abbé de Silly, agissant comme délégué du chapitre général des Prémontrés, le choisit en 1137 pour être le premier abbé de l'Ile-Dieu. Après sa déposition il fut remplacé à Falaise par Foulques ou Foulcher de Longueth, qui mourut en 1177. Après celui-ci, nous trouvons dans certains catalogues les noms de Robert-le-Pic, de Robert d'Olendon, de Robert Hument, Humez ou du Hommet. Nous avons dit déjà combien l'existence de ces personnages est douteuse.

Un nom plus célèbre nous apparaît en 1177, à la mort de Foulcher de Longueth ; c'est celui de Gauthier (*Walterus*) neveu du premier prieur, Roger de Vitré : le commencement du xiiie siècle devait le trouver encore sur le siège abbatial de Falaise. Il prit le gouvernement de l'abbaye à peu près dans le temps où Siméon devenait abbé de Saint-André-en-Gouffer, tandis qu'un nouveau prieur était élu pour *Pareriis*, monastère dont le nom actuel ne nous est pas connu. Ces trois nouveaux prélats furent choisis comme délégués du Saint-Siège par le pape Alexandre III pour juger un différend qui s'était élevé entre l'abbé de Saint-Martin-de-Séez et Richard, curé de Valframbert, près Alençon. Ils parvinrent, en effet, à rétablir la paix, et à cette occasion, Alexandre III adressa à Saint-Jean-de-Falaise une bulle par laquelle il déclarait qu'il mettait cette abbaye sous la protection spéciale de Saint-Pierre et du Saint-Siège apostolique.

Gauthier obtint encore pour son abbaye d'autres privilèges de Roger ou Froger, évêque de Séez et de son successeur Lisiard. Ces privilèges furent confirmés en 1203 par Walter ou Gauthier, archevêque de Rouen. Le 25 mars de cette même année, notre abbé dédiait une

nouvelle église de Saint-Jean, bâtie, sur le conseil du roi Henri II, à la place de l'ancienne, qui tombait en ruines, et les chanoines prenaient solennellement possession de cette église restaurée. Jean-sans-Terre aimait, comme son père Henri II, l'abbaye de Falaise, et il lui fit don de toutes les chapelles qu'il possédait dans la ville, ainsi que de toutes leurs dépendances.

L'abbé Gauthier, après avoir ainsi augmenté considérablement son abbaye, mourut le 8 octobre 1209, et eut pour successeur Jean de Guibray, qui mourut avant la fin de l'année et laissa le siège abbatial à Aubert.

Celui-ci mourut le 5 ou le 9 décembre 1213 et eut pour successeur Nicolas, auparavant abbé d'Ardenne, au diocèse de Bayeux. L'année même de son avènement au siège abbatial de Falaise, Sylvestre, évêque de Séez, donna aux chanoines de Saint-Jean quatre églises : Saint-Martin-de-Bailleul, au canton de Trun ; Saint-Pierre-du-Bû, dont le territoire appartenait alors aux doyennés d'Aubigny et de Saint-Pierre-sur-Dives ; et Sainte-Marie-de Belmei qui était voisine ; c'était certainement un don magnifique. D'autres églises furent confirmées à Saint-Jean par le même évêque en 1216. En cette même année l'abbé Nicolas se trouvait autrefois mentionné avec Geoffroy, abbé de Silly, sur une charte qui existait encore au temps où se composait le *Gallia christiana.* Elle a péri depuis avec la mention de l'abbé Nicolas, que l'on ne trouve plus nulle part. Presque dans le même temps, il s'éleva une querelle entre lui et l'abbesse de la Trinité de Caen : le curé de Guibray lui-même s'y trouva mêlé ; mais la paix se fit l'année suivante, 1217, par l'intermédiaire de Hugues, évêque de Coutances. Nicolas est inscrit le 29 novembre dans les nécrologes de La Luzerne, de Silly et de Falaise.

Walter ou Gauthier II fut confirmé dans la possession de quelques biens que lui céda Robert, abbé de Troarn et son successeur, Suffred en 1221. Cependant ces biens ne leur furent remis que plus tard par un des successeurs de Suffred, que l'histoire ne désigne pas. D'autres possessions furent confirmées à Saint-Jean-de-Falaise en 1223 et 1224, par Gervais, évêque de Séez, et par son successeur Hugues II, en février 1231. Jean-sans-Terre avait fait aussi beaucoup de dons à cette abbaye, comme l'attestaient en 1231 Maurice, archevêque de Rouen, Guillaume, évêque de Lisieux, Richard d'Evreux, Guillaume d'Avranches et Hugues de Coutances. Trois ans après, en 1234, ce dernier évêque confirmait à Saint-Jean un certain nombre de dons qui lui avaient été faits dès l'an 1217. L'abbé Gauthier II prit encore à la fin de sa vie quelque part aux affaires de l'abbaye de Saint-Evroult et mourut le 13 novembre : l'année n'est pas absolument connue.

Denis mourut le 3 janvier 1233, ce qui suppose qu'il fut très peu de temps à la tête de l'abbaye de Falaise. Son nom et la date de sa mort sont mentionnés dans le nécrologe de Silly. Du Monstier place après lui un Adam dont nous ne trouvons le nom nulle part ailleurs.

Le même du Monstier néglige Guillaume Ier qui est cependant mentionné en juin 1234 dans les chartes du Tréport.

Roger est mentionné également en 1234 dans le cartulaire de Bellosane ; il mourut le 29 mars ; l'année n'est mentionnée nulle part à notre connaissance.

Thomas Ier mourut le 6 février selon l'opinion commune, ou le 9 octobre, si l'on en croit le nécrologe de l'Ile-Dieu.

Gauthier III obtint une bulle d'Innocent IV en 1251. C'était une rénovation de celle d'Alexandre III, qui plaçait l'abbaye sous la protection immédiate de Saint-Pierre et du Saint-Siège ; elle confirmait à l'abbaye la possession de l'église de Saint-Pierre-du-Bû.

Robert III, de Bocé (*de Boceio*), fit un échange de quelques terres avec Geoffroy de Mayet, évêque de Séez, en 1252, aux mois de décembre et de janvier. Il mourut le 3 septembre ou le 23 octobre.

Etienne Oyn, mentionné dans les chartes en 1266, mourut le 6 juin ou le 6 janvier. Il est aussi mentionné le 1er mars et le 20 décembre.

Gauthier IV mourut le 8 octobre 1269, d'après le nécrologe de Bellosane.

Michel de Saint-Omer mourut le 8 novembre.

Raoul Ier, le Luctier, d'abord chanoine de la Luzerne, puis abbé de Falaise, est mentionné le 31 décembre et le 5 janvier ; on ne dit pas de quelle année.

Jean Ier, Dodeman, fut économe, puis abbé en 1310. Il mourut le 30 juillet.

Pierre Ier, Maillart, mourut le 17 août.

Regnault Méchin, oublié ou négligé par du Monstier, fut envoyé par le roi en 1354, avec Raymond, évêque *Morinensi*, des Morins, probablement d'Amiens, comme ambassadeur de paix en Castille. Il était président de la chambre des poursuites inquisitoriales *camera inquestarum*), à Paris en 1359. Comme l'inquisition proprement dite n'existait pas alors à Paris, nous sommes porté à croire qu'il s'agit de la chambre des enquêtes.

Raoul II, le Foussour, eut querelle avec l'official de Séez en 1360. Il est mentionné le 17 août et le 4 septembre.

Guillaume II, Lambert, est mentionné dans les chartes depuis l'an 1380 jusqu'à l'an 1416. Il assistait à l'échiquier d'Alençon le 25 février 1392, et il fit de plus mettre un magnifique vitrail dans la chapelle de la Très-Sainte Vierge qui faisait partie de son église.

Robert IV, Grenge, fut député au chapitre général de son Ordre, avec Pierre, abbé de l'Ile-Dieu. Il présida ensuite à l'élection de Guillaume le Cordier comme abbé de Silly, le 8 mai 1425. Ce fut de même dans cette abbaye de Silly qu'il mourut le 31 juillet 1451, et il fut enseveli dans le chœur de l'église. Ce fut pendant le temps de son gouvernement que Falaise fut enlevé aux Anglais et rendu à Charles VII qui y mit pour gouverneur le brave Poton Xaintrailles.

Pierre II, passé sous silence par du Monstier, ainsi que son successeur, est mentionné le 3 octobre 1427 dans les chartes authentiques de dom de Gaignières.

Robert V est mentionné dans les mêmes chartes le 1er juin 1446.

Richard des Landes (*de Landis*), est cité encore dans les mêmes chartes le 20 mai 1452 et le 8 décembre 1469. Il se démit en faveur de son successeur.

Ce successeur fut Philibert de l'Espinasse, noble de père et de mère, et auparavant moine de Saint-Evroult. Ce fut le mérite de cet excellent religieux, qui le fit nommer par le pape Paul II, abbé de Falaise, et il reçut du pontife l'Ordre de prendre l'habit des Prémontrés, en place de l'habit bénédictin qu'il portait à Saint-Evroult. Philibert fut alors élevé à la dignité prélatice dans l'église abbatiale de Saint-Martin-de-Séez, par Robert Cornegrue, évêque de cette ville. On le trouve mentionné ensuite le 9 juin 1473 et le 30 novembre 1477 dans les chartes authentiques de dom de Gaignières. Le 5 décembre 1475, le pape Sixte IV lui avait accordé, par un privilège spécial, le droit de porter tous les insignes épiscopaux. Il faut remarquer à ce propos que jusqu'alors les abbés de Falaise n'avaient encore porté ni la mitre ni la crosse. Philibert de l'Espinasse mourut le 29 avril 1479.

Jean II, Jouquin, prieur du Bû (*de Buco*), assez près de Saint-Pierre-sur-Dive, fut alors élu abbé en présence de Maurice de Magny, abbé de Silly et il fut confirmé en cette année même, 1479, par Michel, abbé de Saint-Josse, et par Hugues ou Hubert, abbé de Prémontré. Il fut, comme son prédécesseur, bénit et consacré dans l'église de Saint-Martin-de-Séez, par Gilles de Laval, coadjuteur et vicaire général de l'évêque Robert Cornegrue. Maurice, abbé de Silly, et Pierre, abbé de Saint-Martin, étaient présents à la cérémonie.

Jean Jouquin trouva en face de lui, comme compétiteur, Henri de Maunoury, chanoine de Lisieux, nommé légat par le cardinal Julien de la Rovére, le futur pape Jules II : le litige fut dérimé au moyen d'une pension que l'on promit au chanoine.

Le même Jean Jouquin est mentionné le 2 décembre 1480 et le 27 avril 1489 dans les chartes de dom de Gaignères ; il assista à l'échiquier de Normandie en 1484. Quelques années après le chapitre général le nomma vicaire général des Prémontrés de Normandie. Il mourut en cette charge le 6 février 1506.

Thomas II, de Malebiche, est mentionné en cette même année 1506 et le 10 décembre 1507, dans les chartes de dom de Gaignères. L'abbaye de Saint-Jean lui dut les stalles du chœur de son église, qui furent construites sous son gouvernement. Il mourut le 2 mars 1516.

Robert VI, Morel, fit construire les bâtiments abbatiaux. On rapporte de cet abbé qu'il avait eu toute sa vie la mort présente devant les yeux. Se voyant saisi d'une peste maligne, il se prépara tranquillement à son dernier passage, et malgré ses souffrances, rendit suavement son âme à Dieu le 27 août 1521.

Jean III, de Glatigny, avait été d'abord prieur claustral de Falaise, puis abbé de Saint-Etienne de Juillé (*de Juilleis*). Il fut nommé abbé de Saint-Jean, par compromis, le 28 août 1521. Il est mentionné dans les chartes de dom de Gaignères le 6 avril 1526, après Pâques, ce fut le dernier abbé régulier de Saint-Jean. Il mourut le 17 avril 1540 et fut enseveli dans le chœur de son église abbatiale du côté de l'Evangile, où son épitaphe a longtemps existé.

Louis d'Ossonvilliers. négligé par le *Gallia christiana*, était protonotaire apostolique. Ce fut lui qui inaugura la commende à Saint-Jean

en 1541. Il gouverna cette abbaye comme abbé commendataire, jusqu'au 15 octobre 1545, époque de sa mort.

Ambroise d'Ossonvilliers, protonotaire apostolique comme son prédécesseur, obtint alors la commende du roi François Ier. Il faut dire que le *Gallia christiana* la lui fait obtenir dès 1541 et semble ne faire qu'un seul personnage des deux d'Ossonvilliers. Ambroise fut un dévastateur de l'abbaye qui lui était confiée. Il fit de sa crosse des candélabres pour sa table, dévasta les forêts, fit raser l'hôpital et réduisit à huit les vingt chanoines qui existaient auparavant. Il mourut le 15 octobre 1555, et la commende resta vacante près de 20 ans.

Louis de Montgommery, à qui l'abbaye de Falaise fut alors confiée, était un hérétique acharné, bien qu'il feignît extérieurement d'être catholique. Enfin, lorsqu'il crut pouvoir le faire sans dommage, il se démasqua et en compagnie de son trop fameux frère, Gabriel de Montgommery, il persécuta les religieux d'une manière atroce. L'église et le monastère de Falaise furent de nouveau détruits de son temps, et probablement par son fait. Mais sous le coup de la vengeance divine, il fut tué dans la chapelle de la Très-Sainte Vierge par un capitaine de Caen nommé Clément, le dimanche 14 mars selon les uns ; selon les autres par Thomas des Planches, au mois d'août 1574. La puissance civile força les moines d'ensevelir cet abominable hérétique dans le chœur de la basilique au rang des prêtres : la révolution contre l'Église commmençait déjà dès cette époque.

Claude de Vieux-Pont était abbé de Notre-Dame-de-Saint-Sever, lorsqu'il fut nommé abbé de Falaise par le roi Henri III. Le pape Grégoire XIII autorisa cette commende, mais à la condition que le titulaire se ferait prêtre dans l'espace de 8 ou 18 mois, faute de quoi le bénéfice était déclaré vacant. Le nouvel abbé accepta la condition, qui lui avait été imposée par une bulle du 30 mai 1575 ; mais il se démit en 1580.

Jean IV, de Vieux-Pont, grand-chantre du chapitre de Séez, devint abbé à la démission de Claude, et garda la commende jusqu'en 1602, où il fut nommé évêque de Meaux. Il revint en 1606 purifier et consacrer de nouveau son église polluée par le meurtre et par la sépulture de l'hérétique Louis de Montgommery. Les protestants essayèrent même de se bâtir près du monastère un lieu de réunion, mais Jean de Vieux-Pont parvint à les en empêcher. Cet abbé en général se montra pieux, charitable, assez bon défenseur des droits de son église : il mourut en 1623.

Son successeur fut André Ier, Frémyot, archevêque de Bourges, frère de sainte Jeanne de Chantal. Ce prélat fut déclaré abbé de Falaise par le roi Louis XIII lui-même ; mais il s'ennuya promptement de ce rôle et échangea son bénéfice contre celui que possédait René Marescot.

Ce dernier était camérier du pape et aumônier de la reine-mère, Marie de Médicis. On dit qu'aussitôt après son événement, en 1623, il essaya de réformer son abbaye ; mais il est probable qu'il ne réussit pas, car nous le retrouvons à l'époque de sa mort, qui arriva le 27 juin 1649, chanoine d'une église de Paris, où il fut enterré et où l'on a pu lire longtemps son épitaphe.

André II, Mondain, Piémontais de Montréal, a été passé sous silence par du Monstier. Il était aumônier du duc de Savoie et fut envoyé en mission par ce prince au roi Louis XIII. Celui-ci le nomma successivement abbé de *Berdona* et de *Boheriis* deux abbayes étrangères à nos contrées. Il devint ensuite abbé de Falaise en 1649 et enfin chanoine d'une église de Paris. Il mourut en mars 1650.

Paul de Machault, abbé de Falaise, la même année 1650, reçut dans son abbaye l'historien Jean le Paige comme visiteur. L'abbaye de Saint-Jean fut alors taxée à 700 florins d'annates. C'était un droit que chaque église payait au pape lorsque celui-ci l'exigeait, et que l'on supposait équivalent à une année du revenu de cette église. Mais cette charge fut compensée par le don du Bois-Parton, près Falaise, que fit alors à l'abbaye le seigneur de Connoigny. Le monastère possédait déjà les églises de Saint-Pierre et de Saint-Martin-du-Bû, celle de Commeaux, celle de Beaumais, au doyenné de Falaise, celles de Bailleul, de Boucé, d'Avoines et de Loucé, au diocèse de Séez ; enfin. la chapelle de Saint-Etienne de Juillé, au diocèse du Mans. Philippe-Auguste avait été le premier auteur d'un grand nombre de ces dons, et c'est celui de nos rois qui a fait le plus pour l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise. Paul de Machault paraît être mort vers l'an 1684.

Paul-Félix de Paradis obtint la commende le 2 septembre de la même année. — Nous trouvons après lui le nom d'un d'Albon, qui mourut en 1708.

Charles de Beaupoil de Sainte-Aulaire, fils de David de Beaupoil et de Gabrielle de Beaupoil de Nantia, était chanoine et grand-vicaire de Périgueux lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-Jean le 27 mai 1708. Il assista en cette qualité aux comices généraux du clergé de France le 25 octobre 1715. Dix ans après, en 1725, il était nommé aumônier de la reine Marie Leckzinska ; il reçut la commende de l'abbaye d'Obazine en juin 1728, et celle de Mortemer en 1729. Après lui, la liste des commendataires se continue obscurément jusqu'à la Révolution de 1789 qui fit disparaître sans retour l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise.

VII

L'ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ-EN-GOUFFER

(Page 309)

Le premier abbé de Saint-André-en-Gouffer fut Raoul Ier, dont l'un des premiers actes fut de faire consacrer son église, le 19 septembre 1143. Ce fut à l'occasion de cette dédicace que se signa la charte définitive de fondation, comme nous l'avons dit plus haut. Séance tenante, Guillaume de Ponthieu, l'un des principaux fondateurs, donna à Saint-André une partie de la forêt de Goufferne. L'année suivante, 5 décembre 1144, l'abbé Raoul reçut nommément une bulle du pape Lucius II, et en 1145, il assista et souscrivit à la

fondation de l'abbaye de Perseigne, dont nous nous occuperons spécialement plus tard. Enfin il résigna sa charge d'abbé le 1er février 1162, après avoir gouverné Saint-André pendant 32 ans, et formé avec soin son petit troupeau au service de Dieu et au travail de la perfection. Il se retira à l'abbaye de Beaubec, au diocèse de Rouen, dont l'abbé avait assisté, comme nous l'avons vu, à la dédicace de l'église de Gouffer. Ce fut là que ce digne prélat mourut et fut enterré le 16 octobre 1174.

Roger lui avait succédé à Gouffer après sa démission en 1162 ; et dès l'année suivante, il obtint une bulle spéciale du pape Alexandre III. Il mourut en 1171, sans avoir rien fait de bien remarquable.

Simon ou Siméon, successeur de Roger, est plus connu que son prédécesseur. Il était noble par sa race même et il le devint encore davantage par sa vertu et par sa sainteté. En 1174, il conclut un traité avec Nicolas, prieur du Plessis-Grimoult, et fit confirmer cet acte par Froger, alors évêque de Séez. Trois ans après, en 1177, il était choisi comme arbitre, avec Guillaume, abbé de Valace, au diocèse de Rouen, dans un procès qui éclata entre les abbés du Val-Richer et de Saint-Etienne-de-Caen, au sujet des dîmes de Bosville. Son mérite le fit ensuite choisir comme abbé de Savigny ; et on élut, pour lui succéder à Saint-André, un moine nommé Guillaume. On ne connaît pas très exactement l'époque de l'avènement de ce dernier ; mais c'était certainement encore sous le règne de Henri II d'Angleterre, qui donna de son temps à Saint-André le droit de pasnage et de paisson, ainsi que la faculté d'enlever de la forêt de Goufferne tout le bois mort pour l'usage des religieux.

Après ce Guillaume, on trouve, comme abbé de Saint-André, Robert, qui assista en 1190 à la dédicace de l'église d'Aulnay, et obtint, le 6 avril de la même année, un diplôme du roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion. Il reçut ensuite une bulle du pape Innocent III, la septième année du règne de ce pontife, c'est-à-dire en 1204 ou au commencement de 1205. L'année précédente, 1203, il y avait eu diverses affaires concernant le Val-Richer, Saint-Martin-de-Séez, Lire et Longues. Robert de Gouffer, uni aux moines de Saint-Evroult, travailla à rétablir la paix et y parvint au moins en partie. A cause de cet acte, il est mentionné dans les chartes du Val-Richer à l'an 1203, dans celles de Saint-Martin-de-Séez, de Lire et de Longues, à l'an 1207 ; et dans les chartes du trésor royal à l'an 1215. Le cartulaire de Silly le mentionne à l'an 1211.

L'an 1215, le roi de France Philippe-Auguste, étant devenu maître de la Normandie, concéda au monastère de Saint-André un terrain situé entre la route d'Argentan et la forêt, outre un revenu de six livres tournois ou 60 sols à prendre sur ses revenus de Bellou, probablement Bellou-au-Houlme. L'abbé Robert mourut le 22 septembre 1221, et eut pour successeur Richard, dont le gouvernement n'a presque laissé aucun souvenir. Aussi cet abbé est-il passé sous silence par Marin Prouverre et par du Monstier. Cependant il est certain qu'il donna en 1226 quelque chose en fief, et que c'est son initiale qui se lit dans les chartes du Tréport signées en 1234, et par lesquelles

Haimeric de Châtellerault, dont nous avons déjà parlé, confirma les titres de l'abbaye de Saint-André.

Cette charte portait que le soldat, c'est-à-dire le chevalier Haimeric de Châtellerault (*Hamericus de Castro Eraldi)* confirmait tout ce qui avait été donné à l'abbaye de Saint-André, en dons positifs, libertés et quittances, par Guillaume, comte de Ponthieu, c'est-à-dire par Guillaume Talvas III, par Jean, son fils, grand-père d'Haimeric lui-même et par les trois fils de ce Jean, c'est-à-dire Jean-le-Jeune, comte de Ponthieu après son père, Robert III, comte d'Alençon et Guillaume, leur troisième frère, avec leur sœur Ala, dame d'Almenêches. Ces dons étaient faits par les seigneurs que nous venons de nommer, pour le salut de leurs âmes, à forfait et pour toujours, en exigeant seulement les services funèbres spécifiés dans le contrat, qui était conclu aussi à perpétuité entre Haimeric et ses héritiers d'une part, et l'abbaye de Saint-André de l'autre.

Garnier est nommé après Robert dans du Monstier ; ensuite vient Renaud Ier, qualifié par le même du Monstier du titre de bienheureux. Ce fut lui qui commença la construction de l'église abbatiale en 1241 ; et il put l'achever lui-même en 1247 ; le convent en prit possession en cette dernière année le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, en présence de nombreux témoins, parmi lesquels se trouvait Geoffroy de Mayet, évêque de Séez. Renaud se distingua par sa sainteté, comme on le lit dans la chronique de son monastère. Il mourut le 29 août, et fut enseveli dans la salle de son chapitre avec cette épitaphe : « Ci-gît Renaud, 4e abbé. » Il faut entendre que c'était le 4e qui mourait abbé de Saint-André. Son église, bien que désormais livrée au culte, ne fut pourtant achevée entièrement que plusieurs années aprés sa mort.

Jean Ier, de Balon, ou selon Marin Prouverre, de Baalim, fut d'abord abbé de Tironneau, puis transféré à Saint-André en 1250, et à Savigny en 1261, puis enfin à Citeaux même. Ce fut de son temps que fut achevée l'église abbatiale de Gouffer « remarquable, dit Marin Prouverre par ses arcs-boutants massifs et surtout par ses voûtes si claires et si nettes que les araignées n'y pouvaient attacher leurs fragiles et déliées toiles, ni les bourdonnantes mouches s'y asseoir sans mourir. » Cette église fut consacrée sous le vocable de l'apôtre saint André, en 1252, par l'évêque de Séez, Geoffroy de Mayet, dont nous avons déjà parlé plus haut. Ce digne prélat étant mort l'année suivante 1253, voulut, par affection pour l'abbaye de Saint-André, être enterré devant le grand autel de la nouvelle église.

Ici, du Monstier place un second Jean, qui est pour lui Jean de Baalim ou de Balon. Les autres historiens réunissent ces deux Jean en un seul. D'après du Monstier, ce serait le second Jean qui aurait été abbé de Savigny et de Citeaux ; le premier serait mort abbé de Saint-André. Nous croyons que le bon historien rouennais fait ici une confusion, et nous adoptons sans réserve l'opinion du *Gallia* et de Marin Prouverre.

Mathieu d'Eraine était à la tête de l'abbaye en 1272.

Pierre Ier, Dondaine ou Dourdain, auparavant prieur de Sainte-Barbe en Auge, fit un échange avec les moniales de Villiers-Canivet en 1275,

et signa une transaction avec l'abbé de Frontenelle ou Saint-Vandrille le lundi de la Pentecôte 1279, au sujet des dîmes de Saint-Germain et de Saint-Martin d'Argentan. De son temps, l'évêque de Séez, Thomas d'Aunou, avait fait des dons à Saint-André dès les années 1269, 1273 et 1274, ainsi que les confirmations d'autres dons faits précédemment. Etant mort en 1278, il voulut être enterré, comme son prédécesseur, dans l'église abbatiale. Pierre Dourdain reçut encore, le samedi avant la Saint-Marc 1284, hommage de Raoul de Chaumont pour un alleu, en présence de Jean de Bernières, évêque de Séez. Il fut ensuite élu abbé de Savigny et quitta ainsi Saint-André.

Raoul II, de Joué-du-Bois (*de Jolio*), vit mourir Mathilde, vicomtesse de Châtellerault (*Castri Eraudi)*, le 9 octobre 1291, c'était une des dernières descendantes des fondateurs. Notre abbé fut fait abbé de Savigny, comme plusieurs de ses prédécesseurs, et mourut en 1314 ou 1315.

Jean II, Gandée, Gantée ou Gonter, donna en fief à des particuliers quelques possessions de l'abbaye en 1298.

Jean III, de Brindes (*Brundos)*, mourut le 5 novembre 1324, et fut enseveli dans la salle de son chapitre.

Nicolas-le-Bel est mentionné en 1327 et mourut le 7 février 1332. On l'enterra à la gauche du chapitre.

Olivier Miée, bachelier en théologie, est mentionné dans une charte comme abbé de Satnt-André le 20 novembre 1338. On fit en cette même année une pièce de vers français à son sujet. Il fut député avec les abbés d'Aulnay et de Barbery en 1349, à l'élection de l'abbé du Val-Richer, successeur de Gabriel, dont nous avons parlé, élection qui ne se fit qu'avec des difficultés énormes, et ne fut achevée qu'en 1351. Olivier mourut le 1er mars 1366, ou, selon notre manière de compter, 1367. Il nous reste de lui une chronologie sur parchemin qui s'étend depuis Notre-Seigneur jusqu'au XIVe siècle.

Guidon Nivelle ou Novelle, docteur en théologie et prédicateur distingué, est mentionné comme abbé de Saint-André en 1368, 1376, 1383 et 1386. Il mourut le 20 avril ou le 21 mai 1387, et fut enseveli dans la chapelle de la Très-Sainte-Vierge.

Jean IV, Gosselin, était abbé en 1388, 1389 et 1395. Il mourut le 19 mars, on ne voit pas bien de quelle année, mais la date de l'élection de son successeur reporte presque nécessairement cette mort à l'an 1416.

Jean V, Groignet, bachelier en théologie, était prieur de Saint-André depuis vingt ans lorsqu'il fut élu abbé à la mort de Jean Gosselin, en 1416, en présence de Jean, abbé de Savigny, supérieur et visiteur de Saint-André, et de Nicolas, abbé de Barbery, professeur en droit canonique. Il donna quelques fiefs à divers monastère en 1429, et mourut le 24 février 1436.

Michel, passé sous silence par le *Gallia christiana*, reçut, selon du Monstier, en 1450, dans son monastère, le roi Charles VII, qui se rendait à Caen.

Denis Victor, bachelier dans la science de la Sainte-Ecriture (*in sanctâ paginâ*), est mentionné comme abbé de Gouffer en 1443, 1458

et 1460, dans les chartes authentiques de dom de Gaignières. Il mourut le jour ou le lendemain de la Purification de la Sainte-Vierge en l'année 1465. Ce fut lui , si l'on en croit le *Gallia christiana*) qui reçut le roi Charles VII qui venait de Caen assiéger Falaise, dit le même ouvrage, corrigeant ainsi un peu du Monstier. Le prince voulut se reposer un jour en passant à Saint-André.

Geoffroy Ier, Godefroy ou Guiffrey, est mentionné comme abbé de Saint-André, le 4 mai 1464, dans les chartes authentiques de dom de Gaignières. En 1466, il perçut les tributs de Normandie au nom de l'abbé de Citeaux. Les tables de Mortemer la mentionnent en 1469. L'année suivante, 1470, il faisait renouveler la table d'autel dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. On le trouve encore mentionné le 26 octobre 1474 le 7 juin et le 6 décembre 1478 dans les chartes de Mortemer, et le 16 avril de la même année 1478 dans les chartes authentiques de dom de Gaignières. C'est donc à tort que du Monstier le fait mourir le 18 février 1472.

Michel est, pensons-nous, l'abbé que du Monstier place mal à propos en 1450. Il présenta un curé en 1479 et mourut la même année, comme on pouvait, jusqu'à la destruction de l'abbaye, le lire sur sa tombe, placée à l'entrée du chœur, du côté de l'épître. Son nom est inscrit le 21 septembre dans l'obituaire de Saint-André.

Geoffroy II, Fromont de Serans, fut massacré pour la défense de son église le 29 juillet 1483, comme on le voit dans le nécrologe de son abbaye.

Mathias Boullie est désigné comme abbé de Gouffer dans les procès-verbaux de l'échiquier tenu à Pâques de l'an 1485. Il fit à Maurice, abbé de Silly, en 1495, des promesses dont nous n'avons pu constater la réalisation. Quelque temps après, il fut dénoncé au Souverain-Pontife par Raoul de Sainte-Marie, curé de Saint-Martin d'Avranches, comme faisant, par sa lubricité, la honte de toute la Normandie. L'accusation fut trouvée juste et l'abbé fut déposé. Le gouvernement de l'abbaye fut donné à l'accusateur lui-même. Mathias reçut l'ordre de donner sa démission dans l'espace de six mois et il obéit.

Raoul III, de Sainte-Marie, était d'une famille noble ; et, comme nous venons de le dire, curé de Saint-Martin d'Avranches, lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-André en 1496. Il reçut du pape Alexandre VI, l'ordre de revêtir la coulle, et obtint ses bulles le 30 avril de la quatrième année du pontificat d'Alexandre VI, c'est-à-dire en 1496. Peu après, il fut intronisé par un chanoine de Rouen et par l'official de Bayeux, tous deux délégués par le pape ; mais il gouverna très peu de temps l'abbaye.

Après lui, Jean Postel, sixième abbé du nom de Jean, donna, en mars 1468, un vitrail pour être placé dans son église abbatiale : il alla mourir à l'abbaye du Breuil-Benoît, le 17 juillet 1500.

Thomas Ier, Blanchet, passé sous silence par du Monstier, obtint ses bulles de Jules II en 1504, malgré l'opposition d'injustes détenteurs de l'église et du monastère. Il mourut le 16 janvier, on ne sait trop en quelle année.

Jean VII présida, comme délégué d'Edmond, abbé de Clairvaux, l'élection de Philippe, abbé de Savigny, le 14 novembre 1510.

Fraslin de Coulbœuf, peut-être Coulibœuf, fut délégué par le pape lui-même pour réformer le chapitre de Séez en 1522, mourut le 9 octobre 1524, et fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale, avec une épitaphe qui était l'une des plus remarquables de l'abbaye. Il avait composé quelques écrits.

Jean VIII Fortin, se démit en 1530, en gardant la moitié des bénéfices, dont il se servit pour instituer un curé en 1531. Il mourut le 9 avril 1537.

Thomas II, Folbarbe, fut le dernier abbé régulier de Gouffer. Il fut bénit le 28 octobre 1530, par Jean, évêque de Castres (*Castoriensis)*, nomma des curés en 1538, se démit en 1561, et mourut bientôt après, le 25 juillet. Ce fut après sa démission que son abbaye tomba en commende.

Du Monstier parle ici d'un Jean Blanchet inconnu aux auteurs du *Gallia christiana*. Il passe sous silence Pierre II, de Silly, Julien le Maître, François de Rabodanges, Regnault de Beaune, Claude Robine, et Jean Malingre, dont nous allons maintenant dire quelques mots.

Pierre II, de Silly, était fils de Nicolas, sieur de Dampierre et de Marie Thézard. Il avait été auparavant archidiacre d'Exmes, et il nomma des curés en 1545 et en 1550 ; en 1556 il donna quelques autres fiefs du monastère à des institutions pauvres et nomma procurateur, pour gouverner l'abbaye à sa place, René de Silly, sieur de Vaux, bailli d'Alençon, et Louis de Rabodanges, seigneur de Fontaineriant, près Séez, en livrant entièrement le monastère à leur bon plaisir.

Julien le Maître, prêtre du Mans, fut élu par les procurateurs de Pierre de Silly, obtint ses bulles du pape Paul IV en 1556, présenta un curé deux ans après, en 1558, et abdiqua en faveur d'un commendataire, fils de l'un des procurateurs.

François Ier, de Rabodanges, était prieur d'Argenteuil, et prit pour vicaire général René Buré, qui nomma un curé en 1568. Mais l'abbaye souffrait sous son gouvernement parce qu'il négligeait les réparations, aussi résigna-t-il bientôt sa dignité : il envoya un courrier au clergé, pour annoncer sa démission, et devint gouverneur d'Alençon et bailli de Caen.

Regnault II, de Beaune, évêque de Mende, et depuis archevêque de Bourges et de Sens, conseiller du roi et chancelier de François, duc d'Alençon, reçut de ce dernier la commende de Saint-André. L'ayant abdiquée une première fois, il la reçut de nouveau et la conserva pendantun temps assez long.

Claude Robine obtint la commende à la démission de Regnault en 1581, en jouit un an avant d'obtenir ses bulles, malgré Regnault, qui avait retiré sa démission. Le litige continua pendant quelque temps et amena la démission de Claude Robine.

Jean VIII ou IX, Malingre présenta des titulaires pour deux églises paroissiales en 1588. L'année suivante l'abbaye fut dévastée par l'armée de Henri IV, qui assiégeait Falaise.

François II, Rouxel de Médavy, depuis évêque de Lisieux, fut nommé abbé de Saint-André en 1593. Pendant qu'il gouvernait l'ab-

baye, le 7 novembre 1606, Jean de Vieux-Pont (*de Veteri-Ponte*), évêque de Meaux, reconcilia et consacra de nouveau l'église du monastère, polluée par les hérétiques ; le consentement de l'évêché lui vint du chapitre, le siège de Séez étant alors vacant. François fut ensuite délégué comme abbé de Saint-André, à Paris, par la vicomté d'Argentan aux Etats-généraux du royaume, qui se tinrent en 1614. Il mourut le 8 août 1617.

François III, Rouxel de Médavy de Grancey, évêque de Séez, et ensuite archevêque de Rouen, était en même temps abbé de Saint-André et de Cormeilles : c'était de son temps que vivait l'historien Marin Prouverre. Il mourut le 6 février 1691.

Claude-Maurice Colbert de Villacerf, fils d'Edouard, marquis de Villacerf et de Geneviève l'Archer, fut ensuite nommé abbé de Saint-André, et posséda en même temps le monastère de Neauphe (*Nealfa*) et le prieuré d'Ellineurte ; ce fut en 1691 qu'il prit possession de Gouffer, il avait été nommé en avril et devint procureur du clergé de France en 1695. Enfin, il mourut le 25 octobre 1731, et eut pour successeur un d'Albergotti, nommé par le roi le 19 avril 1732.

Notons en terminant cet aperçu qu'on a lieu de croire que ce fut à Saint-André que fut écrite la fameuse bulle d'Alexandre III : *Si de terrâ*, qui se trouve au chapitre du droit : *De privilegiis*. Cette abbaye fut taxée en son temps à 120 florins d'annates, beaucoup moins, comme on le voit, que celle de Saint-Jean-de-Falaise.

VIII

LE MONASTÈRE DE VILLERS-CANIVET

(Page 310)

Les abbesses et les prieures de Villers n'ont laissé que peu de traces dans l'histoire. La première abbesse fut Almanda, mentionnée à la date de 1127 dans les papiers de Savigny, et à l'année 1140 dans ceux de l'abbaye de Saint-Georges.

Marguerite Ire est encore mentionnée comme abbesse à la date de 1244, dans le cartulaire de Saint-André-de-Gouffer. Mais la dignité abbatiale disparut peu après, et ce que nous savons ensuite de Villers-Canivet n'a que peu d'importance.

Nous remarquons seulement qu'à plusieurs époques et en particulier en 1327 les intérêts de Savigny et de Villers-Canivet se choquaient sur quelques points. La prieure qui gouvernait Villers à cette époque, où il n'y avait plus d'abbesse, eut avec l'abbé de Savigny un différend qui ne put être réglé que par l'échiquier de Normandie. Il y avait déjà eu deux différends semblables en 1224 et en 1229, aux temps de Roger et d'Etienne, abbés de Savigny.

En 1388, nous trouvons comme prieure de Villers-Canivet, Philippa

de Briorne ; ensuite Rachel d'Acqueville, en 1405 et en 1426. — Jeanne Ire, Créperel, de la noble famille de Crapilly, gouvernait le prieuré en 1455, et mourut le 9 octobre 1469.

Marguerite II, de Vassy, est mentionnée en 1484 dans les actes de l'échiquier de Normandie.

Françoise Ire mourut le 13 décembre, d'après du Monstier, qui met ensuite Louise de Maurey, d'une noble famille de L'Aigle qu'il place dans le Perche ; le *Gallia christiana* n'inscrit cette prieure que notablement plus tard.

Isabelle de Serans, ou simplement Seran, d'après le *Gallia christiana* était à la tête du monastère en 1483 et en 1492.

Marie de Serrant mourut le 23 décembre 1504, d'après du Monstier.

Jeanne II, Pélerin, négligée par du Monstier, gouvernait en 1511, et prenait simplement le titre de prieure, elle mourut le 4 septembre 1522.

Jacqueline Ire, Mallet, de la famille de Rubec, dans le pays d'Auge, mourut le 8 mai 1538, d'après du Monstier.

Madeleine de Saint-Germain, d'une noble famille de Bayeux, est la dernière prieure qui ait été élue. Sa famille tenait à celle de Rouverou alors du diocèse de Bayeux, aujourd'hui au diocèse de Séez, canton d'Athis. Elle répara et orna le toit de l'église : on trouve son nom mentionné en 1533 et en 1563 ; sa mort arriva le 20 juin : l'année est incertaine.

Jacqueline II, Mallet, gouvernait le monastère en 1564, et abdiqua en 1571, en faveur de Marguerite de Bailleul, d'une noble famille du Maine. Mais, comme celle-ci était toujours infirme, elle abdiqua la même année que Jacqueline en faveur de Marguerite Busquet. Jacqueline mourut le 20 juillet et Marguerite le 19 avril 1576.

Marguerite III, Busquet, instituée prieure, mais non confirmée par le roi, fut troublée dans sa possession : cependant elle parvint à se rendre maîtresse de la situation et gouverna en paix jusqu'en 1581, où elle abdiqua en faveur de Renée le Maire ; elle mourut quatre ans après, le 15 mai 1585.

Renée le Maire, de la famille de Cohardon, au Maine, moniale de Bellomer, au diocèse de Chartres, succéda à Marguerite, et obtint un diplôme du roi : elle mourut le 20 août 1587.

Françoise II, Bouquetot, de la noble maison de Rabus, près Pont-l'Evêque, abdiqua en faveur d'Hélène le 23 janvier 1593, et mourut en 1597.

Hélène de la Moricière, de la famille de Nicques, près Falaise, obtint ses bulles en 1596, rebâtit le cloître et rétablit la discipline dans le monastère. Elle reconquit également les biens qui avaient été usurpés sur les prieures qui l'avaient précédée. Elle prit pour coadjutrice Françoise de la Moricière, qui reçut ses bulles en 1615 et mourut le 13 février 1622. Celle-ci avait embelli son prieuré, et y avait rétabli la clôture. Il nous est resté d'elle plusieurs ouvrages spirituels pleins de talent et de piété.

Alors Hélène, qui survivait à sa coadjutrice appela à Villers sa nièce Louise en 1625, et mourut pleine de bonnes œuvres le 12 juin 1636.

Louise de Maurey, placée, comme nous l'avons vu, beaucoup plus tôt par du Monstier, fut d'abord coadjutrice de sa tante Hélène de la Moricière, obtint ses bulles en 1625, et désigna avant sa mort celle qui devait lui succéder ; elle mourut en 1647.

Marguerite-Bernarde le Bourgeois fut demandée par les moniales et nommée par le roi en 1647 ; elle obtint ses bulles la même année et mourut le 15 juillet 1669.

Madeleine-Hector de Marle de Versigny, fille de Christophe-Hector, président de la Cour des comptes de Paris, religieuse de Saint-Dominique dans le parthénon de Saint-Thomas de Paris, succéda à Marguerite en 1669, et mourut le 29 juin 1681.

Anne de Souvré-Renouard, fille de René, chevalier du collier, et de Marie Courtin, de l'illustre et antique maison de Souvré, était moniale de Vignats, lorsqu'elle fut nommée par le roi première abbesse de Villers le 4 juillet 1681, lors du rétablissement de la dignité abbatiale dans ce monastère ; elle obtint ses bulles le 11 septembre de la même année, et mourut probablement en 1712.

En cette même année 1712, le 1er novembre, une Montgommery, qui était abbesse de Moncy (*de Monceio*), devint abbesse de Villers, et fut ensuite remplacée en 1739 par Marie-Louise de Fransures de Villers, auparavant moniale de l'abbaye du Bosc (*de Bosco*). Ici se termine la nomenclature des abbesses de Villers, donnée par le *Gallia christiana*. Il est difficile de retrouver les noms des dernières abbesses, épars dans divers documents, et qui d'ailleurs n'ont à peu près aucune notoriété.

IX

L'ABBAYE DE LA TRAPPE

(Page 315)

L'histoire des premiers abbés de la Trappe est assez peu connue et la perte des monuments primitifs est pour beaucoup dans cette obscurité qui règne sur leurs actions. Le plus ancien de ces abbés dont les monuments fassent mention est Albold, qui obtint du pape Eugène III ses bulles de confirmation en 1146. Il y avait déjà six ans que la fondation était en activité, puisque l'acte définitif de mise en possession était de l'an 1140 ; le premier oratoire provisoire avait été bâti l'an 1122.

Albold reçut de plus pour son monastère, de Richard Hurel et de ses fils, la terre de Gastines (*de Vastinâ*), à laquelle Guillaume Boufey et son fils, Lambert, seigneur d'un lieu nommé *Boterellis*, c'est-à-dire les Bottereaux, canton de Rugles, au département actuel de l'Eure, ajoutèrent d'autres dons considérables. Ces dons furent confirmés par Robert de Leicester, seigneur de Breteuil. Hugues et Ernault, seigneurs de la Selle (*de Cellà*), encore au canton de Rugles, donnèrent

la terre du Chêne-Audacre ou Haut-Acre *(Quercus-Audacrii)*, sur le territoire de la paroisse de *Mélicurte*, aujourd'hui Mélicourt, au département de l'Eure. Les seigneurs de Chénebrun et de Saint-Christophe donnèrent à leur tour la terre de Chantecoq. Enfin, le roi d'Angleterre Henri II donna l'église et les revenus de Mahéru, au doyenné actuel de Moulins-la-Marche, pour réparer en partie par cette œuvre, le meurtre de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, dont il s'était rendu coupable. Un appendice du cartulaire de la Trappe, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, publié en 1889 par la *Société Archéologique de l'Orne*, nous révèle beaucoup d'autres dons qui furent faits à l'abbaye dans les temps postérieurs, principalement au XIII[e] siècle ; nous mentionnons ici ces accroissements successifs, parce que chacun d'eux est trop peu considérable, pour que nous y revenions dans la suite de l'histoire.

Albold gouverna pendant 34 ans l'abbaye de la Trappe, et mourut le 28 octobre, au plus tard en 1173, ce qui prouve qu'il avait pris le gouvernement des moines avant l'entier achèvement des constructions et qu'il fut environ sept ans abbé sans avoir ses bulles de confirmation, qui ne lui parvinrent, comme nous l'avons dit, qu'en 1146. Il eut pour successeur Gervais Lambert, qui obtint ses bulles du pape Alexandre III le 3 et le 18 décembre 1173 ; ce Gervais mourut ensuite le 1[er] mai, on ne sait trop de quelle année.

Gervais Lambert fut remplacé, immédiatement ou non, par le bienheureux Adam, dont nous avons déjà fait mention, et que l'on trouve aussi nommé Gautier. Comme l'espace donné entre la mort de Gervais et celle du bienheureux Adam est énorme ; quelques habiles se sont demandé si Adam et Gautier n'étaient pas deux abbés différents. Du reste, les chartes de ce temps nous fournissent au moins un troisième nom d'abbé et peut-être plusieurs, qui ne se trouvent dans aucun catalogue.

Quoiqu'il en soit de la longueur de son gouvernement, le bienheureux Adam était d'une famille noble et riche. Il obtint en 1189, de Rotrou IV, comte du Perche, qui allait partir pour la Terre-Sainte, la confirmation de tous les dons qui avaient été faits à son monastère. Il donna lui-même tout son bien aux pauvres et administra saintement son abbaye, opérant même, lorsqu'il en était besoin, beaucoup de miracles.

L'historien Albéric rapporte qu'en 1202 il suivit en Terre-Sainte le comte Renaud de Dampierre ou de Dompierre (*de Dompetrâ*). Dans le cours des deux années suivantes, 1203 et 1204, il obtint deux bulles du pape Innocent III, et fut envoyé au même pape en 1212, par le roi Philippe-Auguste, pour une mission importante. Ce fut deux ans après ce voyage, le 27 avril 1214, que fut consacrée l'église de Notre-Dame de la Trappe, comme nous l'avons dit plus haut.

En 1218, l'illustre abbé fit une transaction avec Guidon, abbé de Saint-Pierre de Chartres ; et en cette même année, il reçut au nom de son abbaye l'affiliation du parthénon de Cléray au même diocèse, comme nous l'avons déjà mentionné. Il était encore vivant lorsque de riches dons furent faits à son abbaye par Guillaume, évêque de Châlons, en 1219, 1220 et 1225.

En 1224, il avait reçu une nouvelle bulle du pape Honorius III. On trouve encore au moins une mention de ce saint abbé en 1236, où il fut pris pour arbitre dans un différend qui s'était élevé entre Anne, abbesse de Cléray, et Philippe, prieur de Nogent-le-Rotrou.

Après avoir accompli ces œuvres merveilleuses, Adam s'endormit dans le sein de Dieu le 7 mai, on ne sait trop de quelle année. Il fut enterré dans la salle du chapitre de son abbaye, et on lui composa une épitaphe pour célébrer ses vertus.

L'éloge de ce grand abbé se trouve dans Philippe Séguin et dans le nécrologe de Citeaux. Arthur du Monstier le mentionne le 7 mai dans son *Neustria sancta ;* mais il assigne à sa mort la date de 1160, qui est certainement très fautive.

Cet illustre abbé fut remplacé par Jean Herbert ou Jean Ier, qui obtint des diplômes du roi saint Louis en 1246 et en 1269. Mais avant de continuer le catalogue des abbés de la Trappe, nous devons rapporter, simplement pour mémoire et pour la curiosité du fait, une histoire qui a dû arriver en cette abbaye sous l'un des abbés que nous avons mentionnés déjà.

Césaire raconte qu'un moine de la Trappe étant tombé malade jusqu'à la mort, on lui députa deux de ses frères pour l'assister dans ce passage redoutable. Or, ces deux moines étant un jour sortis l'un et l'autre, deux esprits malins profitèrent de leur absence pour entrer dans la chambre du moribond : ils se placèrent chacun dans un angle de la cellule, frappant des mains, riant aux éclats et se disant l'un à l'autre : « Demain, à la troisième heure, nous conduirons gaiement son âme aux enfers. » Le mourant, qui entendait cette menace, se mit à trembler et une pâleur mortelle se répandit sur son visage. Il se rappela les péchés qu'il avait commis avant sa conversion et son entrée au monastère, et que la honte lui avait toujours empêché de confesser. Mais, dans le même instant, voici qu'il aperçut dans un troisième angle, une fort belle dame qui dit aux démons, dont les sarcasmes continuaient : « Ne vous réjouissez pas trop : je vais lui donner un conseil qui l'arrachera d'entre vos dents. »

Alors, les deux moines servants rentrèrent, et aussitôt tout disparut. Mais le moine mourant avait compris que la dame qu'il avait vue était la Très-Sainte Vierge et que le conseil qu'elle voulait lui donner était celui d'une bonne confession. Il fit appeler immédiatement son abbé, lui ouvrit sa conscience, reçut l'Extrême-Onction et le Saint-Viatique, et mourut le lendemain à l'heure où les démons le lui avaient annoncé ; mais en laissant un grand espoir que ses péchés lui avaient été pardonnés.

On a fait remarquer que les usages de Citeaux étaient parfaitement en rapport avec ce que dit ici Césaire, et qu'on y donnait toujours l'Extrême-Onction avant le Saint-Viatique.

Nous avons attribué, avec le *Gallia christiana* au bienheureux Adam la solution du différend qui s'était élevé entre l'abbesse de Cléray, ou plutôt de Clerets et le prieur de Nogent. Il est bon de remarquer toutefois qu'Arthur du Monstier attribue cette œuvre à Guillaume, successeur de Jean Herbert, que nous avons déjà nommé.

L'historien rouennais mêle le doyen de Nogent dans cette querelle, qui aurait éclaté, selon lui, en 1277.

Il est en outre mention de la Trappe dans une lettre du pape Innocent III au roi Philippe-Auguste, au moment où celui-ci voulait répudier sa femme Ingelburge, princesse de Danemark, sous prétexte que son mariage était nul. La reine avait déclaré devant l'abbé de la Trappe, et devant Robert de Corzon, peut-être de Courson, qu'elle avait eu commerce avec son époux ; et le pape s'appuie, dans sa lettre, sur ces deux témoignages graves pour soutenir que le mariage ne pouvait être annulé. On sait que Philippe ne tint aucun compte de la lettre pontificale et passa outre : il renvoya Ingelburge, et épousa Agnès de Méranie. Cette désobéissance le brouilla avec le Saint-Siège, le pape n'ayant pu admettre un arrangement qui avait été conclu entre des évêques passablement courtisans, et qui était manifestement contraire au dogme de l'indissolubilité du mariage.

Jean Herbert, successeur du bienheureux Adam, outre les diplômes de Saint-Louis, dont nous avons parlé plus haut, obtint encore une bulle d'Alexandre IV en 1255 : le pape y autorisait les moines à célébrer le Saint-Sacrifice dans leurs chapellenies *(capellanis)*. Cet abbé mourut le 30 novembre 1274, et fut enseveli dans la salle du chapitre

Guillaume, son successeur, reçut deux bulles de Jean XXI en 1276, fit alliance avec les moines de Bonport en 1277 ; puis, après avoir gouverné l'abbaye pendant 4 ans, 8 mois et 20 jours, il mourut le 20 août 1279, et fut enterré à la droite de son prédécesseur.

Robert Ier obtint des bulles du pape Nicolas III en 1280 et de Martin IV en 1283 ; un diplôme de Philippe-le-Bel en 1286 et une charte de Charles de Valois, comte d'Alençon et du Perche, en 1296. Il mourut le 14 août 1297.

Nicolas Ier reçut des bulles de Boniface VIII, du bienheureux Benoît XI et de Clément V, un diplôme de Philippe-le-Bel en 1304, et peu après une charte de Charles de Valois. Jeanne, reine de France, institua dans l'église de la Trappe son anniversaire en 1302. L'abbé Nicolas mourut le 24 avril 1310, et fut remplacé par Richard Ier, qui mourut le 29 décembre 1317.

Robert II reçut quelques dons de Charles de Valois, qui déclare dans la charte de donation qu'il les fait pour le bien de son âme et de celle de Jeanne de Juigny *(de Joigniaco)*, sa première femme. Il s'agit par conséquent de Charles II, frère cadet de Philippe de Valois, qui, après la mort de Jeanne de Juigny, épousa Marie d'Espagne. Le même Charles II confirma les dons faits par Robert de Tournay et par sa femme Agnès de Chauvigney, tous deux ensevelis à la Trappe, avec Jeanne de Longny, qui obtint ce droit de sépulture, parce qu'elle avait donné le fief de la Brifaudière. Robert II gouverna pendant 29 ans l'abbaye de la Trappe, et mourut le 24 juin 1346. Il eut pour successeur Michel, qui ne fit que passer sur le siège abbatial.

Martin Ier reçut de Charles III d'Alençon la concession d'une forge *(ferrarium)*. Nous avons vu en traitant de l'histoire de Saint-Evroult de quelle importance était alors un tel établissement. Le comte d'Alençon voulait ainsi dédommager l'abbaye de ce qu'elle avait souf-

fert pendant la guerre de cent ans. Cette concession est de l'année 1361. L'année suivante, la guerre continuant toujours, les moines furent forcés de se refugier dans le château de Bonmoulins. En 1375, Marie d'Espagne, seconde femme de Charles II d'Alençon, fonda et dota une chapelle dans l'église abbatiale. Martin mourut le 3 avril 1376.

Richard II était abbé de la Trappe en 1380, et ce fut lui qui vit la dévastation et l'incendie que nous avons déjà mentionnées plus haut. L'église et le chapitre, cependant, échappèrent à la destruction. Cet abbé mourut le 1er octobre 1382.

Jean Olivier Parisi, surnommé Maurel, fils d'Olivier Parisi et de son épouse Agathe, était bachelier en théologie et fut élu dans le temps où le monastère était encore complètement en ruines. Les moines, réduits à la plus extrême pauvreté, ne purent payer au pape Boniface IX le tribut qui leur était imposé. Le pape, ignorant leur état, et croyant qu'ils avaient agi par négligence ou par mauvaise volonté, les excommunia ; mais ses légats en France, ayant constaté les faits, levèrent l'excommunication en 1390.

Jean Olivier est cité dans les chartes authentiques de dom de Gaignières le 12 février 1384, le 10 juin 1398, le 1er avril 1404, le 6 août et le 10 novembre 1407, et le 21 novembre 1408.

L'abbaye fut de nouveau pillée en 1434, et le pape Eugène IV excommunia les pillards. L'abbé obtint encore du duc d'Alençon Jean II une charte en 1456, et mourut deux ans après, le 24 juin 1458, après 75 ans 7 mois et 24 jours de gouvernement. Cependant, dom de Gaignières place avant lui un Guillaume qui aurait été abbé en 1403 : le gouvernement de Jean Olivier se trouverait alors réduit à 55 ans, ce qui est déjà fort respectable. Il est certain que si le nom de Guillaume se trouve dans une ou plusieurs chartes authentiques, on ne peut plus douter de son existence à cette époque ; pourtant les chroniqueurs attribuent bien formellement à Jean un pontificat de 75 ans. La lumière n'est donc pas entièrement faite sur cette question.

Robert III, la Volle, fils de Gérard, était d'abord procureur du monastère et fut élu abbé en juin 1458 : un troisième pillage de l'abbaye eut lieu de son temps : c'était probablement encore un reste de la guerre contre les Anglais qui continuaient de désoler la contrée. Robert la Volle abdiqua en 1476, d'après les anciens registres de la Trappe. Mais il y a peut-être une erreur ; car il semble que c'est lui qu'il faut reconnaître dans cet abbé trappiste qui fut un peu plus tard excommunié pendant deux ans, puis déposé, d'après d'autres chartes. Il mourut au commencement de décembre 1485.

Son successeur Henri Cohart était de Rouen et bachelier en théologie ; il avait été d'abord prieur de Mortemer. A son avènement au siège abbatial de la Trappe, il eut pour concurrent Auger de Brie, chanoine du Mans et protonotaire apostolique. Celui-ci, supposant faussement que Robert de Volle avait abdiqué en sa faveur, réclama ses droits sur l'abbaye. Il eut quelques partisans, et dans les chartes de dom de Gaignières, on le trouve mentionné comme abbé commendataire le 30 juin 1483. Il aliéna quelques-uns des biens du monastère ;

mais il fut enfin évincé par Henri Cohart, qui obtint une consultation du Parlement de Paris le 28 mai 1490. Auger fut condamné à une amende. On mit en prison le notaire qui avait rédigé la fausse cession de Robert; la pièce fut lacérée, et Henri fut remis et confirmé dans la possession de l'abbaye.

Il assista ensuite à la bénédiction de l'abbesse de Cléray le 23 mai 1501 ; on fait depuis encore mention de lui le 19 mars 1511 ; son nom se trouve à cette date dans les chartes de dom de Gaignières ; en 1514, il obtint de Charles IV d'Alençon, comte du Perche, la confirmation des biens de la Trappe, et en 1518, le pape Léon X lui-même lui envoya une bulle. Il abdiqua en faveur de son successeur Robert, et mourut le 10 septembre 1520.

Robert IV, Ravey, était d'abord procureur de l'abbaye. Il est mentionné comme abbé le 15 juin 1519, le 22 avril 1520 et le 17 février 1522, dans les chartes de dom de Gaignières. Sa grande œuvre fut de faire revenir à l'abbaye les biens aliénés par Auger. Il visita, le 28 avril 1524, et réforma bientôt après le parthénon de Cléray. Le surlendemain de sa première visite, 10 avril, il confirma l'abbesse, Gabrielle de Sarillé. Enfin, trois ans après, il abdiqua sa charge le 4 avril 1527, entre les mains de Guillaume, abbé de Citeaux, la raison de sa retraite était une infirmité qui le rongeait depuis longtemps. Il vécut trois ans encore dans sa retraite et mourut le 10 septembre 1530.

Julien Desnoës était Percheron d'origine, et procureur du monastère. Il fut élu abbé et bénit comme tel le 5 avril 1527, par Guillaume, abbé de Citeaux, assisté d'un autre abbé dont les chartes ont négligé le nom, et de l'abbé de *Carolileum*, peut-être Charolles-Julien, est mentionné dans les chartes de dom de Gaignières le 15 mai 1528 et le 4 mars 1531. On ne sait pourquoi le roi François Ier lui nomma un successeur de son vivant; en face d'une puissance hostile aussi redoutable, il dut donner sa démission et rentrer dans la vie privée.

Ce successeur fut Jean II, du Bellay, cardinal et évêque de Paris. Il reçut l'abbaye en commende, et il est probable qu'en le nommant abbé de la Trappe, le roi n'avait pas eu d'autre motif que de récompenser les nombreux services qu'il en avait reçus. On sait combien le cardinal du Bellay était souple et facile ; il savait plaire au roi de France ; il savait même plaire, quoique prince de l'église, au roi d'Angleterre Henri VIII, alors schismatique. De tels caractères sont ordinairement peu scrupuleux, et le cardinal dut accepter sans remords ce qu'on lui offrait. Toutefois il semble qu'on peut se permettre de trouver un peu cavalier son procédé et celui du roi. Le cardinal Jean du Bellay abdiqua en 1538.

Martin II, Hennequin, conseiller au Parlement de Paris, obtint ensuite la commende, et mourut en 1548. Alors les moines élurent pour abbé leur prieur, François Rousserie ; mais il ne fut point agréé par le roi Henri II, qui avait d'autres vues sur la Trappe.

Ce fut Alexandre Gœvrot, désigné par le monarque, qui tint alors la commende pendant sept années.

Denis Ier, Brèvedent, chanoine de Rouen, mourut le 21 juillet 1573 et fut enseveli dans l'église de Saint-Sauveur de la même ville, après

avoir tenu pendant un certain nombre d'années la commende de la Trappe.

Jean III, Bartha, fut alors désigné par le roi Charles IX, et abdiqua en faveur de Michel de Seurre, chevalier de Malte et grand-prieur de Champagne, qui demanda trois fois l'approbation de sa commende, au pape Grégoire XIII, et en fut trois fois repoussé en janvier, mars et avril 1582.

Jacques le Fendeur fut ensuite nommé par le roi Henri III.

Après lui vint Denis II, Hurault, qui fut abbé de *Pellicia*, du Breuil et de *Panispontis*, puis évêque d'Orléans. Nous ne savons trop ce qu'il faut entendre par les noms de *Pellicia* et de *Panispontis*.

Nicolas II, Bourgeois, posséda quelque temps l'abbaye et abdiqua en faveur d'Antoine Seguier, aumônier de Louis XIII, conseiller au Parlement, et chanoine de l'Eglise de Paris. Celui-ci était en même temps abbé de Saint-Jean d'Amiens et de la Trappe, et prieur de Saint-Eparque-du-Marais (*Paludani).* Il mourut le 19 août 1635.

Dominique Seguier, neveu d'Antoine, était conseiller au Parlement de Paris, et en même temps, chantre et doyen du chapitre. Il obtint l'évêché d'Auxerre, renonça à la commende de la Trappe, et devint enfin évêque de Meaux.

Victor le Bouthilier fut d'abord évêque de Boulogne, coadjuteur de Tours, et enfin abbé commendataire de la Trappe. Il abdiqua en faveur de son neveu.

Celui-ci était François-Denis le Bouthilier de Rancé, fils aîné de Denis de Rancé, comte consistorien, et de Charlotte Joly. François-Denis était aumônier du roi, chanoine de l'Eglise de Paris, abbé de Saint-Symphorien, de Notre-Dame-de-la-Vallée et de la Trappe. Il mourut en 1636.

Armand-Jean le Bouthilier de Rancé, le fameux réformateur était le jeune frère du précédent. Il acquit à douze ans le bénéfice de son aîné, devint un docteur de Sorbonne distingué, et fut enfin nommé archidiacre de Tours et premier aumônier de Gaston d'Orléans en 1656, par la protection de son oncle. Armand-Jean eut d'abord l'abbaye en commende pendant 28 années. Alors, touché de la grâce, il se convertit, se démit de tous ses autres bénéfices, et rétablit à la Trappe la règle de la stricte observance de Citeaux, le 22 août 1662. Le roi le nomma abbé régulier le 10 mai 1663. Le 13 juin suivant, il prenait l'habit monastique à Perseigne ; où il fit ensuite son noviciat, et prononça ses vœux solennels le 26 juin 1664, à l'âge de 40 ans. Le lendemain 27, il prit possession de la Trappe par procureur, et le 13 juillet, il reçut la bénédiction abbatiale des mains de Patrice Plunques, évêque d'Arde (*Ardensis)* en Irlande. La cérémonie eut lieu à Saint-Martin-de-Séez. Le 24 août, l'abbé de Rancé partit pour Rome, pour y traiter des affaires de sa Congrégation. Il était de retour à la Trappe le 10 mai 1666, et s'y occupa désormais de la perfection de ses moines. Pour cet effet, il composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont, le livre qui a pour titre : *De la sainteté et des devoirs de l'état monastique ;* le traité *: des études des moines*, et le *Commentaire sur la règle de Saint-Benoît.* L'abbé de Rancé se démit de son

abbaye entre les mains du roi le 29 juin 1695, accablé par l'âge et par la maladie. Il mourut pieusement le 27 octobre 1700, à 76 ans. Nous raconterons plus en détail en son temps l'histoire de cet illustre abbé et restaurateur de la Trappe.

Zosime I[er] s'appelait, avant son entrée en religion, Pierre Foisil, et il était originaire de Bellême. L'abbé de Rancé l'avait fait son prieur, et ce fut sur sa recommandation qu'il fut élu abbé lorsque le restaurateur donna lui-même sa démission, le 2 mai 1695. Il prit possession le 28 décembre de la même année, et reçut la bénédiction abbatiale le 22 janvier 1696 des mains de Mgr Mathurin Savary, évêque de Séez, mais il n'occupa que pendant quelques semaines le siège abbatial, et mourut le 3 mars, à l'âge de 35 ans.

Ce digne abbé fut remplacé par Armand-François Gervaise, Parisien d'origine, qui avait été d'abord Carme déchaussé, puis moine de la Trappe ; il avait succédé à dom Zosime dans la charge de prieur et fut nommé abbé le 29 mars 1696, à l'âge de 37 ans. Ce fut encore Mgr Mathurin Savary qui lui donna la bénédiction abbatiale le 20 octobre de la même année 1696. Il abdiqua en décembre 1698 ; jamais il n'avait pu se concilier le cœur de ses moines. Pendant le temps de son gouvernement, dom Gervaise s'était distingué par la composition de plusieurs ouvrages, peu estimés, il faut le dire ; non pas certainement parce que le talent et la connaissance de la vie spirituelle y font défaut, mais parce qu'ils renferment une morale rigoriste et janséniste qui choque les esprits, même des religieux.

Jacques de la Cour était originaire de Soissons et avait embrassé la vie monastique au monastère du Pin *(de Pinu)*, à Poitiers. Il était ensuite passé à la Trappe, où il était devenu prieur. Il fut élu abbé le 24 décembre 1698, et reçut ses bulles en avril 1699. Il prit possession aussitôt, le 5 du même mois, et fut bénit le 22 juin. Il abdiqua en 1713 et mourut le 21 mai 1720, à 63 ans.

Isidore Dannetières était de Tournay, dans le royaume actuel de Belgique, et avait été chanoine régulier avant d'être moine de la Trappe. Nommé abbé le 24 décembre 1713, il reçut ses bulles le 22 mars 1714, prit possession le 6 novembre suivant et reçut la bénédiction abbatiale le 26 avril 1716, des mains de Mgr Dominique Turgot, évêque de Séez. Il mourut le 24 juin 1724.

François-Augustin Gouche était originaire d'Auge, ou plus probablement d'Eu *(Augensis)*. Il était moine de la Trappe, fut nommé abbé en 1727, et bénit le 21 avril 1728, par Jean le Normand, évêque d'Evreux, le siège de Séez étant vacant. Il mourut le 11 septembre 1734.

Zosime II, Hurel, était du Vexin français. Il fut nommé abbé le 10 novembre 1734, prit possession le 12 mars 1735, et fut bénit le lendemain par l'évêque de Séez, Mgr Jacques l'Allemant. Il mourut le 7 février 1747, à 77 ans, après 40 ans de profession et 13 de gouvernement.

Malachie Brun, d'abord prieur, fut élu abbé et confirmé comme tel par le roi Louis XV le 4 mars 1747.

Ici se termine la liste des abbés de la Trappe donnée par le *Gallia*

christiana. Les abbés qui ont succédé à Malachie Brun jusqu'en 1789 sont peu connus ; mais il n'en est pas de même de ceux qui sont venus après, et surtout de dom Augustin de Lestrange, réformateur émérite, dont la gloire a presque égalé celle de l'abbé de Rancé. Comme ces abbés appartiennent à l'histoire contemporaine, nous réservons à plus tard ce que nous avons à dire de leur vie édifiante et de leurs œuvres de zèle et d'austérité.

X

L'ABBAYE DE SILLY-EN-GOUFFERNE

(Page 360)

Le premier abbé de Silly fut Alain, autrefois moine de l'abbaye de Prémontré. Il mourut le 19 août, mais l'année de sa mort est très incertaine.

Après lui, nous trouvons Raoul Ier, qui reçut en 1179 du pape Alexandre III un diplôme commençant par ces mots : « *Apostolicum convenit adesse prœsidium.* » Par ce diplôme, ce pontife confirmait tous les privilèges dont jouissait l'abbaye de Silly.

Raoul Ier mourut le 10 septembre 1189. Guillaume Ier lui succéda, fut témoin en 1203, avec Robert, abbé d'Ardène, d'une donation faite à l'abbaye d'Aunay, du diocèse de Bayeux, et mourut avant 1212.

En cette année, nous trouvons comme abbé de Silly, Geoffroy, mentionné dans les chartes de l'Ile-Dieu ; le même Geoffroy fit alliance avec le prieur de Belaudel, probablement Beaulandais, au canton de Juvigny-sous-Andaine. Le texte primitif de cette alliance est daté de l'an 1216 ; Geoffroy mourut la même année : il est mentionné le 11 février dans le nécrologe de Raoul Marchais (*Marchasius*).

Privilège accordé a Silly par le pape Innocent III.

Ce fut probablement sous le gouvernement de ce Geoffroy, que le pape Innocent III accorda un privilège général à tout l'Ordre de Prémontré. Ce privilège, accordé à Silly par Innocent III, perdu depuis plus de six siècles, vient d'être retrouvé par M. l'abbé Blin, curé de Durcet, maintenant chanoine et archiviste du diocèse de Séez, dans un cartulaire de Silly qui fait partie de la Bibliothèque nationale. Ce monument, dont l'authenticité paraît incontestable, contient les dispositions suivantes.

D'abord il était adressé, disait le pape, à l'abbé de Prémontré et aux autres abbés et chanoines du même Ordre, à perpétuité. Après avoir loué beaucoup cet Ordre religieux, qui étendait ses rameaux d'un océan à l'autre, Innocent le mettait directement sous la protection apostolique avec toutes ses maisons. Déjà avant lui Alexandre III, Lucius III, Urbain III et Clément III avaient avec bonheur répondu

aux demandes des Prémontrés, en leur accordant des privilèges; Innocent III les confirmait tous, et voulait d'abord que l'institution de Saint-Norbert fût maintenue dans toute sa pureté.

Aucune église-mère ne devait tirer de ses filles le moindre avantage pécuniaire : elle devait seulement s'occuper de leur avancement spirituel, et le pontife lui donnait tout pouvoir à cet effet. La première de ces églises-mères, celle de Prémontré, devait avoir la supériorité, non seulement sur celles qu'elle avait directement fondées, mais encore sur toutes les autres du même Ordre.

Chaque année, tous les abbés devaient se réunir en chapitre général à Prémontré, et aucun ne devait s'en dispenser sous quelque prétexte que ce fût : le pape exemptait seulement ceux qui avaient de grandes infirmités, et encore, à la condition qu'ils se feraient représenter ; ceux qui étaient trop éloignés n'étaient pas tenus de venir tous les ans ; on leur fixait une époque en plein chapitre. Les abbés et les prévôts qui s'abstenaient sans raison valable pouvaient être frappés par l'abbé de Prémontré de peines dont ni évêque ni archevêque ne pouvaient les relever, mais seulement le Souverain-Pontife.

Ce chapitre devait avant tout s'occuper des affaires spirituelles de l'Ordre ; mais il pouvait aussi s'occuper de ses affaires temporelles, sous la direction du Saint-Esprit et avec toutes les précautions que dicte la prudence la plus consommée. Il avait le pouvoir de déposer un abbé indigne, après que celui-ci avait été dûment averti par le Père abbé de Prémontré et avait refusé de tenir compte de l'avertissement. Après cette sentence, le coupable devait retourner soit dans la maison d'où il était sorti, soit dans une autre, et y vivre comme les plus simples religieux.

Même en dehors du chapitre général, s'il y avait nécessité, pour éviter tout scandale et tout danger grave, la déposition pouvait être signifiée par l'abbé de Prémontré assisté du prieur de l'abbaye intéressée et de quelques autres abbés à son choix ; et si l'abbé déposé résistait, l'abbé de Prémontré pouvait le frapper des censures ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'il eût pleinement satisfait à la volonté du Saint-Siège.

Si une église de l'Ordre était privée de son pasteur, ou si elle avait fait une élection irrégulière, elle demeurait sous l'obéissance de l'abbé de Prémontré. Ensuite, lorsqu'elle avait fait une nouvelle élection canonique et régulière, le nouvel abbé devait se présenter devant l'archevêque ou l'évêque du diocèse où se trouvait le monastère, pour recevoir la plénitude des pouvoirs spirituels et temporels ; mais il ne devait faire à l'évêque que la profession de foi accoutumée, et il restait pleinement sous l'obédience de son Ordre. Si même, l'évêque refusait deux fois de donner la bénédiction abbatiale, l'élu n'en remplissait pas moins au temporel les fonctions d'abbé, et il s'occupait d'obtenir la bénédiction par l'intermédiaire soit du chapitre général, soit du Souverain-Pontife, soit du métropolitain. On ne laissait par conséquent de juridiction à l'évêque sur les religieux, que ce qu'on ne pouvait pas lui enlever, ce qu'il possédait de droit divin en vertu de son pouvoir d'Ordre.

On ne devait point demander d'argent, ni pour le Saint-Chrême, ni pour une consécration, ni pour une sépulture faite au monastère. On ne pouvait demander ni un cheval, ni autre chose pour la consécration et l'installation d'un abbé. En cas de contravention à cette loi, celui qui donnait l'argent et celui qui le recevait étaient tous deux considérés comme simoniaques.

S'il y avait division au moment de l'élection d'un abbé, il rentrait encore dans les fonctions de l'abbé de Prémontré de rétablir la paix. Après avoir pris l'avis de quelques pélats de son Ordre, il était autorisé à choisir lui-même et à donner à cette famille troublée un abbé capable de la conduire. Les frères devaient recevoir cet abbé sans la moindre opposition. autrement ils encouraient les peines canoniques que l'abbé de Prémontré et son conseil jugeaient à propos de leur infliger.

La maison-mère de Prémontré n'ayant point de supérieure devait être visitée tous les ans par les premiers abbés de l'Ordre : celui de Laon, celui de Floreffe, abbaye fondée près de Namur en Belgique, l'an 1122, et celui de Cuissy, abbaye fondée en 1117, dans l'ancien diocèse de Laon. Ces trois abbés pouvaient réformer sans autre formalité ce qu'ils trouvaient de défectueux dans l'abbaye-mère. Si l'abbé ou les moines n'acceptaient pas les réformes, on en référait au chapitre général, qui avait toute autorité pour les établir, quand même il y aurait eu opposition de la part des religieux.

Lorsque l'abbé de Prémontré venait à mourir, c'étaient les trois mêmes abbés de Laon, de Floreffe et de Cuissy qui prenaient la direction du monastère et qui présidaient à l'élection du successeur. Ils devaient être accompagnés de quatre autres abbés désignés par les chanoines eux-mêmes.

Les églises-mères pouvaient élire pour abbé un autre abbé, inférieur, mais chef d'une communauté fondée par le monastère lui-même, ce qui suppose qu'en règle générale l'abbé était choisi parmi les moines qu'il était appelé à gouverner.

On ne devait jamais élire un abbé d'un Ordre différent, ni souffrir qu'un supérieur Prémontré fût élu dans un autre Ordre, à moins d'une dispense du Souverain-Pontife. Aucune église non plus ne pouvait recevoir ni chanoines ni convers de l'Ordre de Prémontré, ni les retenir, s'ils avaient été reçus par ignorance, à moins que leur abbé n'en donnât la permission formelle.

Aucun monastère de Prémontrés ne devait embrasser une autre Règle que celle de saint Norbert, mais si d'autres chanoines voulaient embrasser la Règle de Prémontré, ils devaient être regardés comme affiliés à l'église où ils avaient fait profession.

S'il s'élevait quelque difficulté entre deux églises de Prémontrés, on devait bien se garder de recourir à un tribunal étranger, même ecclésiastique ; la difficulté devait se terminer à l'amiable, par l'intermédiaire de l'abbé de Prémontré et de quelques autres prélats de l'Ordre, dont il devait prendre conseil.

Afin de conserver la paix dans l'Ordre, il était défendu aux prélats et aux simples chanoines d'interjeter appel dans les causes qui regar-

daient la discipline et les institutions : tous devaient suivre les règles du Concile de Latran. Cependant, si l'appel était déjà devant les tribunaux, les supérieurs avaient le devoir de suivre à cet égard les règles de la discipline.

Afin d'éloigner de plus en plus les Prémontrés des affaires du siècle, dont ils étaient déjà entièrement séparés, le Souverain-Pontife voulait que leurs granges, leurs cours et les entrées de leurs églises fussent à l'abri des attaques des méchants. On ne pouvait y arrêter personne, ni les dépouiller, ni les frapper, ni les mettre à mort ; on n'y pouvait commettre ni vol ni rapine.

Cette disposition de la bulle pontificale nous paraîtrait aujourd'hui assez singulière ; mais il faut se rappeler que nous parlons du moyen-âge, où les crimes et les vols étaient fréquents, même dans les édifices sacrés; et que, dans ces âges de foi, rien n'était plus puissant pour les empêcher, que de leur faire revêtir la malice du sacrilège en les défendant au nom de la religion elle-même.

Le pape ajoutait encore une nouvelle prescription pour empêcher les rapports des religieux avec les séculiers ; il permettait de construire des oratoires près des granges et dans les cours, lorsqu'il était nécessaire et d'y célébrer l'office divin pour les religieux et pour les domestiques. Les moines pouvaient même y entendre les confessions des serviteurs du monastère, leur donner la sainte communion et la sépulture avec tous les honneurs en usage dans l'Ordre, à moins qu'ils n'eussent un domicile dans le voisinage, leur absence de l'église paroisssiale eût alors blessé le droit des évêques.

Il était également permis aux chanoines de recevoir en conversion, c'est-à-dire en communauté, les personnes du siècle entièrement libres qui voulaient fuir le monde. Les moines pouvaient en liberté les garder près d'eux et conserver les biens qu'ils avaient apportés : c'était ce qu'on appelait les oblats ou offerts à la communauté. Bien qu'ils restassent séculiers, la bulle du pape rendait leur présence au monastère parfaitement canonique et conforme aux lois monastiques.

Les chanoines pouvaient également absoudre les malades qui demandaient à être transportés chez eux et inhumés dans leurs cimetières. L'autorité civile ne pouvait exercer aucune action sur la personne de ces malades ni sur leurs biens. Mais les chanoines devaient respecter ce qui appartenait aux héritiers d'après la loi, et dédommager les églises qui auraient eu les profits de l'inhumation.

Pour augmenter le respect dû à l'Ordre, et resserrer les liens de la discipline religieuse, le Souverain-Pontife donnait aux abbés le plein pouvoir de lier et de délier leurs sujets.

Innocent III ajoutait que, puisqu'il lui était impossible d'approuver en détail dans une pièce aussi courte que l'était sa bulle, tout ce qui se faisait chez les Prémontrés, il approuvait en gros et confirmait de son autorité apostolique tous les règlements faits et à faire dans l'Ordre de saint Norbert à perpétuité ; et aucune lettre contraire au présent privilège ne pouvait avoir force de loi, si elle ne disait formellement qu'elle concernait l'Ordre de Prémontré.

Il était défendu à toute espèce de personnes de prélever de gré ou

de force aucune dîme sur les possessions des abbayes norbertines, telles qu'elles étaient avant le Concile général de Latran, y compris les jardins, les bois, les pêcheries et les animaux élevés dans les monastères, ainsi que les terres nouvellement défrichées.

Il était défendu aux évêques et aux autres prélats d'aller loger dans les monastères prémontrés, à moins de se conformer aux décrets du Concile de Latran pour le nombre des chevaux qu'ils conduisaient avec eux. Ils ne devaient point loger dans les granges ni dans les cours, à moins que ce ne fût absolument nécessaire ; et dans ce cas, ils devaient se contenter de la nourriture ordinaire, et se retirer avec honnêteté et charité !

Aucune personne, ni séculière ni ecclésiastique, ne devait manger de viande dans les monastères de Prémontrés, sinon pour cause de maladie sérieuse. Cette règle, toutefois, ne s'appliquait qu'aux monastères conventuels.

Il n'était permis à personne de citer les Prémontrés devant les tribunaux séculiers ; mais seulement devant un tribunal ecclésiastique. On devait admettre comme valable pour ou contre eux le témoignage des autres chanoines, ce qui était interdit d'après le droit commun.

Les autorités civiles et ecclésiastiques devaient se garder de violer les prescriptions du Concile de Latran, en levant des impôts sur les églises des Prémontrés, ou en exigeant d'eux des servitudes injustes ou inconvenantes.

Les chanoines eux-mêmes devaient éviter de nourrir et de garder chez eux des bêtes sauvages, des oiseaux, des chiens ou autres animaux qu'on ne garde que par curiosité, afin d'éviter ainsi de s'attirer le mépris public.

Par un privilège spécial, les Prémontrés, si l'évêque auquel ils devaient s'adresser pour les ordinations ou pour d'autres fonctions du ministère épiscopal, différait de leur rendre service, par malveillance ou pour tout autre sentiment, ou même pour cause d'impossibilité, pouvaient s'adresser à un évêque étranger, qui alors était hébergé chez eux. Cependant ils ne pouvaient le faire que si la chose ne portait aucun préjudice à leur propre évêque.

Il était défendu à tout archevêque, évêque ou official, comme les Prémontrés l'avaient demandé eux-mêmes, d'interdire leurs églises et leurs prélats, et même de les frapper de suspense, à moins qu'il n'y eût une raison évidemment canonique. S'il y avait quelque chose à reprendre dans leurs églises, il fallait s'en rapporter au jugement du chapitre général et faire dans cette assemblée toutes les réformes nécessaires, selon les lois de la justice et de l'honnêteté. Toute sentence portée contrairement à cette disposition était censée nulle et non avenue.

Par conséquent, il était défendu à tout homme, quel qu'il fût, de troubler la paix des églises norbertines, de leur enlever leurs biens ou de les retenir, de les diminuer, en un mot, de vexer les religieux de quelque manière que ce fût. Tout ce qui était donné pour l'entretien des chanoines devait leur être conservé pour être employé, à leur

usage, à moins qu'il n'existât une permission contraire émanant de l'autorité même du siège apostolique.

Suivait une sentence d'excommunication portée contre ceux qui, étant constitués en dignité, à l'ecclésiastique ou au civil, contrevenaient aux dispositions du privilège, et ne se corrigeaient pas après un second et un troisième avertissement ; des bénédictions étaient appelées, au contraire, sur ceux qui les observaient.

Ce privilège avait été écrit à Viterbe, de la main de Thomas chancelier de l'Eglise romaine et cardinal prêtre du titre de Sainte-Sabine ; il était daté du 7 des calendes de mai ou 25 avril 1216, 19e du pontificat d'Innocent III. L'authenticité en est garantie dans la charte même qui existait à Silly, par l'official de Séez et par le doyen d'Exmes, désignés seulement par leurs initiales. Un autre acte de l'officialité d'Avranches, daté de l'an 1328, atteste la même chose et constate que la copie authentique a été approuvée de plusieurs évêques, entre autres de l'évêque de Séez, Gervais Ier, qui y avaient apposé leur sceau.

Nous avons cru devoir rapporter toutes les dispositions de cette charte, parce qu'elle est aussi peu connue qu'elle est importante, et que d'ailleurs, elle intéresse au premier chef trois abbayes de notre diocèse ; Silly, dont nous faisons en ce moment l'histoire, Saint-Jean-de-Falaise et Belle-Etoile, en Cerisy, dont nous parlerons bientôt. Cette bulle nous montre combien les privilèges des Prémontrés étaient alors étendus, et combien ces chanoines réguliers étaient estimés du Saint-Siège, qui disposait tout pour leur plus grand avantage, les affranchissait de tout contrôle, religieux et civil, et leur accordait toutes les permissions, sauf celles qui lésaient les droits des évêques. Pourvu donc que ces religieux se gardassent de faire injure en quoi que ce soit aux ordinaires des lieux, ils étaient parfaitement libres dans l'exercice de leur règle, ce qui prouvait qu'Innocent III avait dans leur institut une confiance illimitée. Nous ne voyons pas que les Bénédictins eux-mêmes aient reçu des permissions et des privilèges aussi formels ; et la Compagnie de Jésus, si riche en approbations pontificales, n'a jamais été non plus si largement louée et approuvée que les Norbertins. Il est vrai qu'elle est venue dans un temps où une partie des privilèges accordés à Prémontré ne pouvaient plus avoir cours dans l'Eglise. Dans tous les cas, l'Ordre de Prémontré a lieu d'être fier d'avoir été à ce point estimé d'un aussi grand pape que l'était Innocent III.

L'abbé de Silly, Geoffroy, était donc mort, avons-nous dit, probablement l'année même où fut publiée cette bulle, c'est-à-dire en 1216. Après lui, Michel Ier reçut quelques dons des moines de Saint-Evroult en 1242.

Raoul II est peut-être le Raoul mentionné le 21 octobre dans le nécrologe de l'Ile-Dieu ; mais on ignore l'année de son avènement et l'année de sa mort.

Pierre le Gastel mourut, d'après le nécrologe de Silly même, le 17 février, mais on ignore de quelle année.

Philippe mourut vers 1250 ; il est mentionné le 4 ou le 5 mars dans le nécrologe de Raoul Marchais.

Richard Ier, Fournier, (*Furnarius*), mourut le 18 mai ou le 18 décembre, vers le temps où le chevalier Guillaume Rentier fondait une chapelle à Silly, au commencement de l'année 1302 ou 1309, comme nous le verrons plus tard.

Richard II, de Peluel ou Pelvel (*de Pelevilla*), était visiteur de la province de Normandie et gouvernait Silly en 1317 et en 1323. Dans le cours de l'année 1317, il fit une ordonnance sur les pitances du monastère, et en 1323, il remplaça Adam, abbé de Prémontré, dans les *circaria* ou petits échiquiers de Normandie. Il mourut le 18 juillet 1327, d'après le nécrologe de Bellosane.

Richard de Silly est passé sous silence par le *Gallia christiana* ; mais du Monstier lui attribue les principales actions que le *Gallia* attribue à Richard de Pelvel. Il est probable que le bon historien rouennais a pris en voyant la signature de Richard le nom de son abbaye pour son nom de famille, et qu'en définitive Richard de Pelvel et Richard de Silly, c'est-à-dire abbé de Silly, ne font qu'un seul et même personnage.

Michel II mourut le 21 octobre, on ne sait de quelle année.

Mathieu de Pelvel mourut le 15 juin, ou, selon du Monstier, le 17 juillet.

Nicolas Ier ou Nicolet des Champs de Pomainville, mourut le 17 août ou le 16 septembre.

Guérin Roger de Vico, passé sous silence par le *Gallia christiana*, mourut le 18 octobre et eut pour successeur Girard dont on ne connaît que le nom.

Guillaume II est mentionné le 21 octobre dans le nécrologe de l'Ile-Dieu. Après lui vient Thomas ; puis Sylvestre, qui mourut le 8 novembre.

Raoul III mourut le 24 août, d'après le nécrologe de Bellosane. Il eut pour successeur Sigehard. Tous ces abbés, depuis Michel II, ont gouverné l'abbaye de Silly entre les années 1327 et 1368, mais il est impossible d'assigner à chacun d'eux une date certaine.

Guillaume III, Emery, est mentionné en 1368, et mourut le 21 octobre.

Raoul IV est mentionné la même année, 1368, à la date du 6 mars, dans les chartes authentiques de dom de Gaignières.

Guillaume IV est mentionné dans les mêmes chartes le 6 novembre 1384. Ces deux derniers abbés ne se trouvent pas dans le *Neustria pia* de du Monstier.

Jean Ier, Chaupin, est aussi mentionné dans les mêmes chartes le jeudi 28 décembre 1385, en 1389 et le 9 avril 1391. Il nous reste de lui des promesses de messes qu'il fit en 1388 à Grégoire l'Anglois, évêque de Séez, et d'autres qu'il fit à Pierre II, comte d'Alençon en 1389. Dès l'année 1386, il avait commencé à rebâtir son église et son monastère détruits pendant la guerre de cent ans par les Anglais : le comte Pierre d'Alençon et l'évêque de Séez Grégoire lui prêtèrent puissamment leur concours pour rebâtir son monastère ainsi que son église

qui renfermait alors le corps de Gervais Ier, évêque de Séez, pénitencier du pape Honorius III. Ce prélat, dont nous aurons plus tard à nous occuper spécialement, avait écrit des homélies, des épîtres et des commentaires sur les petits prophètes : ce fut un des pontifes les plus distingués qui se soient assis sur le siège de saint Latuin. Jean Chaupin mourut dans les dernières années du XIVe siècle, le 17 août.

Nicolas II, Nicolet, est mentionné le 29 avril 1394, et le 22 octobre 1400, dans les chartes authentiques de dom de Gaignières ; il mourut, selon le nécrologe de Bellosane, le 17 août, probablement de cette même année 1400.

Jean II est mentionné dans le même nécrologe le 25 novembre 1401.

Raoul V fit une transaction le 23 février ou mars 1406 avec l'abbé et les moines de Saint-Pierre-sur-Dives, au sujet des dîmes de Mainbeville *(Mainbovilla)* et des dîmes de la paroisse de Saint-Lambert-sur-Dive.

Du Monstier place ici un Robert, mort le 15 novembre et dont on fait aussi mention le 15 mars. Le temps où vécut cet abbé, et même son existence ne sont pas bien constatés.

Jean III, le Cordier, était originaire d'Exmes. Il repose dans la nef de son église abbatiale, aujourd'hui paroissiale de Silly, et on lit dans l'obituaire de son abbaye que Jean le Cordier d'Exmes, abbé de Silly, mort le 18 avril 1425, après 24 ans de gouvernement opéra beaucoup de bien dans la maison et y fit faire de nombreuses réparations. Au spirituel, il remit son abbaye dans un état excellent et la plaça au premier rang des abbayes norbertines. Aussi faisait-on mémoire de lui deux fois dans l'année, le 18 avril et le 2 juillet. Il est à remarquer que, si cet abbé avait 24 ans de gouvernement en 1425 ; il a dû monter sur le siège abbatial en 1401, et par suite venir imméniatement après Jean. Il ne reste plus aucune place pour Raoul V ni pour le Robert de du Monstier. Il y a une vraie difficulté à débrouiller toute cette chronologie.

Ce fut sous le gouvernement de Jean le Cordier que naquit, le 4 octobre 1407, Pierre, fils aîné de Jean Ier, comte d'Alençon et de Marie, fille du duc de Bretagne. Cet enfant mourut le 16 mars suivant et fut enterré dans l'église abbatiale de Silly, avec sa sœur Marie, morte avant lui.

Guillaume V, le Cordier, fut élu le 8 mai 1425, en présence de Pierre, abbé de l'Ile-Dieu et de l'abbé de Saint-Jean-de-Falaise, tous deux députés à cette élection par le chapitre général de l'Ordre. Il gouverna Silly pendant 19 ans et six mois et fut transféré par le pape Eugène IV à l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez, en 1444. Cependant il est probable qu'il dirigea de loin sa nouvelle abbaye, sans quitter Silly. Guillaume le Cordier est mentionné le 13 avril dans le nécrologe de Bellosane.

Jean IV, le Cordier, est nommé par du Monstier Jean de Magny. C'était le frère de son prédécesseur, et il est possible qu'il eût un titre qui le distinguât du reste de la famille. Il était prieur du monastère lorsqu'il fut élu abbé, et préconisé par le pape Eugène IV en 1444, au moment où son frère devenait abbé de Séez. Il est mentionné dans

les chartes authentiques de dom de Gaignères le 16 janvier 1446 et le 28 juin 1452. En 1454, il fut transféré à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, ou, selon du Monstier, à Sainte-Marie-de-l'Epine, dépendant de Saint-Pierre-sur-Dive ; mais il ne quitta Silly qu'après avoir pourvu à l'élection de son successeur.

Ce successeur fut Maurice de Magny, qui est probablement la cause du changement de nom qu'a fait subir du Monstier à son prédécesseur.

Le nouvel abbé avait été aussi prieur du monastère ; et, après avoir été nommé abbé en 1454, il fut bénit à Saint-Martin-de-Séez par l'évêque Robert Cornegruë, et il prit la même année possession de son bénéfice. Il est mentionné l'année suivante dans les chartes authentiques de dom de Gaignères, et une seconde fois le 29 novembre 1488. Il assista au chapitre général de l'Ordre, tenu le 9 octobre 1461, par Simon, abbé de Prémontré. Nous le trouvons ensuite à l'élection et à la bénédiction de Jean Jouquin, abbé de Falaise en 1479 En 1486, il fut délégué pour faire une enquête à propos d'un vol qui avait été commis au préjudice de la cathédrale de Séez, et pour maudire *(vovere diris)* les voleurs sacrilèges. L'évêque Robert Cornegruë le choisit pour son vicaire général, et il fit dresser le cartulaire du diocèse en 1499. Il avait abdiqué son abbaye entre les mains du pape dès l'an 1495, et en cette même année il avait reçu de la part de Mathias, abbé de Falaise, successeur de Jean Jouquin, des promesses de prières et d'alliance spirituelle ; sous son gouvernement, l'abbaye de Silly s'était augmentée de plusieurs constructions. Ce digne abbé mourut le 3 août de l'an 1500.

Jean V, le Fort, était prieur et curé de Silly lorsqu'il fut nommé abbé par le pape au temps de la démission de Maurice de Magny en 1495. Il fut institué par l'abbé de Falaise, délégué par le pape Alexandre VI, le 5 avril 1499. Mentionné en 1507 dans les chartes authentiques de dom de Gaignières, il fit placer en 1510 un crucifix de bois dans l'église abbatiale, se démit en 1518, et mourut le 6 novembre 1521, après avoir fait faire, comme son prédécesseur, beaucoup de réparations à son abbaye.

Guillaume VI, Paris, fut nommé abbé par le pape Léon X à la démission de Jean le Fort. Le Souverain-Pontife délégua, pour le représenter à l'intronisation de l'élu, Jacques, abbé de Prémontré, et permit à Guillaume de se faire bénir par l'évêque qu'il voudrait choisir. La bulle pontificale qui porte ces dispositions est datée de *Milliani*, au diocèse de Porto, et du 13 novembre 1518, sixième année du règne de Léon X. Le 6 mai 1525, Guillaume Paris autorisa les religieux de l'Ile-Dieu à s'élire un autre abbé en place de Jean de Carrouges, qui venait de mourir ou de donner sa démission. Il se fit représenter à cette élection par un de ses moines, Jean Basseux ; mais l'opération fut déclarée nulle, pour cause d'irrégularité canonique. Guillaume approuva ensuite une seconde élection, qui mit sur le siège abbatial de l'Ile-Dieu, Virgile de Limoges.

L'abbé de Silly fut nommé en 1538 vicaire-général de son Ordre en Normandie, et il assista la même année en cette qualité à l'assemblée *(circarium)* de la province. Il mourut le mercredi-saint, 7 avril 1545, et fut le dernier abbé régulier de Silly.

Louis de Bailleul, premier abbé commendataire, avait été grand-doyen du chapitre de Lisieux et abbé de Lonlay, il était issu de la maison du Renouard, au canton de Vimoutiers, et tint la commende de Silly depuis l'an 1546 jusqu'à sa mort, le 18 janvier 1583. Il construisit les bâtiments abbatiaux de Villeneuve (*Villa nova*), et assista le 1er octobre 1576 à l'échiquier d'Alençon. La même année 1576, le roi Henri III avait concédé l'abbaye de Silly, après le décès de Louis Carberan de Cardaillac, au sire de Sarlabous, gouverneur du Hâvre *(Portus gratiæ)*; mais la concession ne produisit pas son effet : ce gouverneur militaire se trouva incapable de gouverner une abbaye. Louis de Bailleul resta en possession de Silly et y fut enterré.

Après lui, le monastère passa à Nicolas III, le Forestier, dominicain d'Evreux, docteur en théologie et confesseur du duc François d'Alençon. Ce nouveau commendataire mourut le 30 juillet 1584, et fut enseveli dans l'église de Silly, près de son prédécesseur Louis de Bailleul, sous la lampe du chœur.

Charles Le Veneur, sire du Hommet, fils de Tanneguy, comte de Tillières, passé sous silence par le *Gallia christiana*, obtint ensuite la commende, mais ne la garda que fort peu de temps.

Thomas Loysel, chanoine de Carrouges, n'est connu que de nom.

Jacques Le Veneur, fils de Jacques Tanneguy, comte de Tillières, et de Charlotte Chabot, frère de Charles, nommé plus haut, et sire de Carrouges, succéda à Thomas et se démit en faveur de son frère Jean.

Jean VI, Le Veneur, devenu commendataire de Silly par la démission de son frère Jacques, réforma le monastère en 1614, et mourut à Nancy, chez les prêtres de l'Oratoire, dont il suivait la Règle. Il était en même temps abbé de Font-Daniel (*Fons-Danielis)*.

Jacques Le Veneur recouvra la commende à la mort de son frère Jean, continua et acheva la réforme que celui-ci avait commencée, et réunit l'abbaye de Silly à la Congrégation qui faisait profession de suivre dans sa rigueur primitive la Règle de saint Norbert. Cette annexion se fit en 1630 ; la Règle avait été mitigée dix ans auparavant, en 1620. Au commencement de la seconde prélature de Jacques Le Veneur, en 1616, l'abbaye de Silly avait reçu la visite de l'historien Jean le Paige, alors vicaire-général des Prémontrés. L'église abbatiale avait été consacrée le 2 septembre, à peu près à la même époque, et l'abbaye fut taxée à 700 florins d'annates. Jacques Le Veneur abdiqua en 1637.

François Le Veneur était fils de Tanneguy II (*Taneguidus*), comte de Tillières, et de Catherine de Bassompierre. Il devint abbé commendataire de Silly à la démission de son oncle Jacques, le 15 juin 1637, et prit en cette même année possession de son abbaye. Il mourut le 7 février 1667, et fut enseveli dans le séminaire de Valognes (*Valoniæ)*. Il possédait en même temps que l'abbaye de Silly, celle de *Fontis Comitis*, (Fontaine ou Fontenay-le-Comte), et celle de Font-Daniel qu'avait possédée son oncle Jean.

Ce fut dans ce temps à peu près que Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales, donnait dans son *Vir apostolicus* des louanges honorables et même magnifiques aux chanoines de Silly.

Henri Du Mont, auteur des Messes célèbres qui portent son nom, était maître de la musique royale et tint la commende de Silly jusqu'au 8 mai 1684.

Bertrand de Bortaris de Tournefort, chanoine de Saint-Quentin de Vermandois et vicaire-général de Paris, obtint la commende de Silly en cette même année 1684. Après lui, pendant un intervalle de quelques années, Silly disparaissait complètement de l'histoire.

Dominique-Barnabé Turgot, évêque de Séez, obtint la commende à la fin d'août 1727, et mourut le 18 décembre de la même année.

Louis-François Néel de Christot, conseiller au parlement de Rouen, fut ensuite nommé par le roi au commencement de juin 1728, et proposé à Rome le 2 octobre 1730. Il se démit trois ans après entre les mains du roi, qui donna la commende à un du Barrail le 13 décembre 1733 ; mais, ni la démission de l'abbé sortant, ni la nomination de l'abbé entrant ne produisirent leur effet. Louis-François Néel de Christot resta en possession de Silly et devint évêque de Séez en 1740.

Après lui, les commendataires de Silly sont peu connus ; et nous voyons qu'en général ce monastère n'a pas compté beaucoup d'abbés remarquables, pourtant l'abbaye elle-même, par sa seule présence, fit du bien dans la contrée, et subsista jusqu'à la Révolution de 1789 : nous avons encore connu des vieillards qui avaient vu en ce lieu les Pères Prémontrés. Malheureusement l'esprit religieux n'existait plus guère parmi ces chanoines, et dans les derniers temps, ils s'étaient attiré par leurs désordres, une triste réputation, tant sous le rapport de l'indiscipline que sous celui de l'immoralité.

Nous avons encore pu voir de nos propres yeux les bâtiments de l'abbaye, devenus depuis le commencement du siècle une propriété privée. Le possesseur trouvant cette maison trop dispeudieuse, tant à cause des réparations énormes qu'elle exigeait qu'à cause des impôts dont elle était grevée, la fit démolir vers 1860 et construisit à sa place une simple maison de campagne. Aujourd'hui le seul souvenir qui reste de notre abbaye est l'église paroissiale de Silly, fort bien conservée, du reste, et dédiée depuis de longs siècles à saint Norbert, fondateur des Prémontrés.

FIN DU TOME DEUXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

LIVRE II

CHAPITRE V

PAGES

Yves de Bellême, 29e Évêque de Séez. — 1034-1070.

CHAPITRE VI

Robert IV, de Ry, 30e Évêque de Séez. — 1070-1082.

CHAPITRE VII

Girard Ier, 31e Évêque de Séez — 1082-1091.

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

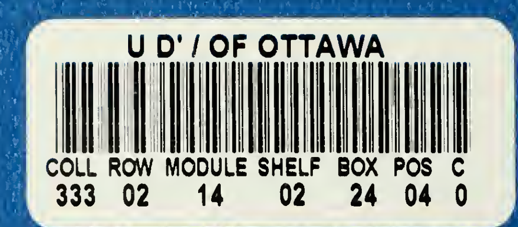
Girard II, 34e Évêque de Séez. — 1143-1157.

APPENDICES

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

ALENÇON. — TYPOGRAPHIE E. RENAUT-DE BROISE. — 9. 99.


a39003 000138072b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 14 02 24 04 0